This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,074,936

Digitized by Google

MONTPELLIER
Rue de Vallat
MONTPELLIER

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford-Messer
Bequest

Digitized by Google

Digitized by Google

Université de Montpellier
Fonds de Vallat
MONTPELLIER

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

Digitized by Google

Digitized by Google

MELSON
Rue de Vallat
MONTPELLIER

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford-Messer
Bequest

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

G
11
.S75

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
LANGUEDOCIENNE
DE
GÉOGRAPHIE

BULLETIN

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — TOME XXVIII

MONTPELLIER
BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE GÉOGRAPHIE
Dépôt chez les principaux Libraires
1905

Digitized by Google

Digitized by Google

Ford-m
Gottsch
6-25-29
19660

LA
CARTOGRAPHIE BOTANIQUE DÉTAILLÉE
SUR LES
ENVIRONS DE MONTPELLIER PRIS COMME EXEMPLE
(AVEC CARTE)

Par MM. L. BLANC et M. HARDY

Plus s'accroît le nombre de monographies géo-botaniques, plus la nécessité des cartes de la végétation devient évidente. On possède déjà un certain nombre de ces cartes représentant des contrées d'étendue diverse, quelques-unes comprenant le monde entier. Le défaut d'unité de l'échelle et peut-être l'incertitude qui règne dans la nomenclature et l'interprétation du sujet rendent la comparaison difficile. Dès lors, il nous semble opportun d'élucider un certain nombre de questions de cartographie technique, de frayer une voie que chacun puisse suivre selon ses tendances. Tel est l'objet de l'essai de carte botanique à grande échelle que nous soumettons à la critique des phytogéographes.

La plupart des auteurs s'accordent à prendre pour base de la division territoriale des combinaisons spontanées de formes biologiques. Il y a là une série ordonnée d'unités topographiques et physionomiques, *synécologiques* selon l'expression de M. C. Schröter, qui répondent à l'idée de ce que les Allemands nomment formations, groupes ou subdivisions de formations, etc...

En nous proposant d'étudier une contrée peu étendue, nous

Digitized by Google

étions conduits à analyser les ensembles synécologiques et leurs termes les plus inférieurs. Il est possible de prévoir le moment où, après avoir délimité le canevas des divisions qui sont sous la dépendance des facteurs physiques, on se verra forcé d'entrer dans une analyse plus minutieuse, pour pénétrer le secret des influences biologiques qu'on ne fait qu'entrevoir.

Méthode. — On pouvait tenter de donner une idée des groupements de formes biologiques en les réduisant à un certain nombre de types, en les représentant chacun par une couleur, et en exprimant sur le graphique, par la combinaison des couleurs, l'enchevêtrement des formes. Nous avons essayé sans succès; nous n'avons obtenu qu'une mosaïque de couleurs indéchiffrable.

Il nous restait une seconde méthode : elle consistait à synthétiser les formes et à représenter symboliquement chaque unité synécologique de même ordre par une teinte.

Les questions techniques soulevées par l'application de cette méthode sont nombreuses.

Echelle. — D'abord à quelle échelle une carte botanique cesse-t-elle d'être réalisable ? Nous avons arrêté notre choix sur l'échelle du 20.000e. Il nous semble qu'en l'état actuel des méthodes d'investigation, on ne peut pousser plus loin les limites de l'analyse par les procédés graphiques. Nous avons pu y indiquer, en outre de la végétation spontanée, les cultures de la région basse où les céréales sont possibles, et les distinguer de celles des coteaux, plus favorables à la vigne et à l'olivier. Ces détails ont un intérêt agricole évident, et il est facile de voir qu'à l'échelle du 80.000e de pareilles indications ne peuvent être données en raison de l'exiguité des surfaces. Nous concluons de nos essais que les destinées agricoles d'une carte botanique sont en rapport avec l'échelle, et que du 20.000e au 50.000e environ on peut en attendre des résultats appréciables. Au delà, l'intérêt scientifique reste et entraîne avec lui des

Digitized by Google

conséquences agricoles ou économiques d'une portée plus haute et par là même plus générale.

Limites. — Une question essentielle se présentait comme une condition *sine qua non* de l'existence d'une carte : il fallait pouvoir tracer des limites. Or, on observe le plus souvent que les unités synécologiques passent de l'une à l'autre par des gradations insensibles. Les mêmes formes biologiques se trouvent à la fois dans deux unités voisines, mais dans des proportions et avec des relations différentes. On peut trouver dans un bois de Chêne vert la majorité des formes qui habitent le bois de Pin d'Alep ; seulement dans ce dernier les formes caractéristiques du bois de Chêne vert sont accidentelles et contribuent pour une très faible part à la physionomie du paysage. De même telle garigue sera caractérisée par la forme de Genêt épineux, telle autre par celle du Chêne kermès, sans qu'elles soient totalement exclues l'une de l'autre. De là la nécessité de tenir compte des proportions dans lesquelles les formes se combinent pour faire varier la physionomie de l'ensemble. Il était donc facile, en attribuant un coefficient à chacune des formes dominantes, de déterminer les aires où les rapports entre ces nombres restaient contenus entre certaines limites, en tenant compte des changements dans la nature du *substratum*, lorsque les caractères déduits de la végétation seule venaient à se pénétrer mutuellement. Il fallait s'attendre en effet à trouver des zones de transition entre des unités synécologiques voisines.

Gamme des couleurs représentatives. — La gamme des couleurs que nous avons adoptée suffira dans la plupart des travaux de détail. Nous sommes loin d'ailleurs d'avoir atteint la limite des possibilités lithographiques. Nous avons employé 14 teintes, parmi lesquelles le rouge ne figure pas, le bleu est à peine représenté. Si dans telle contrée les végétaux hydrophiles ou les halophytes occupent une place très grande avec

Digitized by Google

une diversité que nous n'avons pas rencontrée, on ne sera donc pas pris au dépourvu, et la gamme d'une pareille carte montrerait immédiatement qu'il s'agit d'une végétation différente de la nôtre.

Ce fait a son importance ; il est désirable qu'une entente s'établisse au sujet des couleurs représentatives. A l'échelle du 20.000e on peut inscrire sur la carte beaucoup de détails; le nombre en deviendrait trop grand pour les combinaisons lithographiques, si la région considérée était très vaste. Il en résulte que plus on étendra le cadre des recherches, plus on devra synthétiser, d'abord à cause de la réduction de l'échelle, ensuite à cause du nombre de couleurs nécessaires. Nous en avons fait l'essai : en réduisant notre carte au 80.000e, 5 couleurs au lieu de 14 ont suffi. Il y a intérêt à établir une gamme de teintes conventionnelles, plus encore pour les cartes d'ensemble que pour les cartes de détail ; nous pourrions exprimer par diverses nuances de la même couleur les analogies de végétation, et par des couleurs différentes les oppositions les plus nettes. Tout cela est réalisable et a été réalisé par les géologues.

Il est encore possible d'exprimer au moyen des couleurs les mélanges de deux ou plusieurs unités synécologiques sans accroître les difficultés de tirage et sans nuire à la clarté. Nous avons indiqué par des hachures plus ou moins larges suivant le rapport des éléments en présence, le mélange du faciès garigue et du type bois de Chêne vert, et d'une façon générale tous les autres. On a ainsi sous les yeux les divers états de la dégradation d'un bois de Chêne vert ; par exemple à l'extrémité occidentale de la colline de la Valette, ou dans la garigue de Castelnau. Au SW de Montferrier, le mélange est plus complexe. Il y a là, sur un fonds de garigue, des bouquets de Chêne vert et de Pin d'Alep ; il a suffi, pour l'exprimer, de colorer une des hachures moitié en vert, moitié en violet. D'autres combinaisons sont possibles.

Nous avons tenu compte des Pins d'Alep et des Chênes verts plantés ou conservés dans les jardins, parce que ce sont

Digitized by Google

des espèces indigènes, remplissant seules les conditions de stabilité requises quand on veut donner une idée exacte de la végétation. On peut les voir disséminées dans les cultures ou dans les garigues dont on essaye de reconstituer le sol.

Pour les cultures, nous nous sommes placés à un autre point de vue. Là les changements d'aspect sont à la merci de conditions de tout ordre, parmi lesquelles le gré des propriétaires a une grande part. Mais c'est précisément un des devoirs de la phyto-géographie de fonder sur une base scientifique l'opinion des agriculteurs ; la cartographie botanique présente donc un nouvel intérêt. Dans un esprit de synthèse, nous avons réuni les cultures sans nous préoccuper de l'espèce cultivée. Il serait facile d'indiquer par une lettre la place occupée par la vigne, l'olivier, etc. La distinction que nous avons admise est basée sur la considération des bordures boisées ou incultes, seuls endroits qui puissent révéler le caractère de la végétation spontanée.

Nous avons montré qu'en restant dans le domaine des faits, la cartographie botanique détaillée est réalisable. L'exemple choisi importe peu, mais nous croyons que les travaux de détail, lorsqu'ils seront nombreux, pourront servir de base à des synthèses ultérieures; le caractère statistique de la méthode permettra aux diverses interprétations de s'appuyer sur des faits d'observation précis. A cet égard, notre essai prend un intérêt général.

Commentaire de la carte

Il nous reste à donner la nomenclature des unités synécologiques figurées sur notre carte ; on jugera ainsi du degré d'autonomie de chacune. Il nous semble que la carte est assez expressive pour nous dispenser d'entrer dans de longues descriptions à ce sujet. Quant aux espèces, nous les citons uniquement pour fixer les formes biologiques principales qui déterminent la physionomie.

Digitized by Google

A. *Bois de Chêne vert.* — Sous-bois de Cistes, Genista Scorpius; subordonnés, Phillyrea, lianes (Smilax, Lonicera Asparagus...), plantes à rosette, Graminées, Lichens foliacés en tapis continu à l'exposition N; dans les clairières, Aphyllanthes monspeliensis et surtout Quercus coccifera; Thym, Brachypodium et Lavande Aspic.

Sol calcaire compact, rochers volumineux, presque exclusivement jurassiques; occupe le plus souvent les sommets.

B. *Falaises rocheuses.* — Mousses, Fougères, Buis, Lichens foliacés, lianes (Smilax, Asparagus, Lierre), Rubus; quelques Chênes verts et Pins d'Alep isolés.

Rochers marneux (crétacés) exposés au N., disséminés le long de l'escarpement qui limite la garigue de la Valette et de Castelnau, au voisinage du Lez.

C. *Garigue de Chêne Kermès.* — Quercus coccifera surabondant, paysage continu; Genista Scorpius et Cistes subordonnés, Juniperus Oxycedrus et Lavande clairsemés, Thym et Brachypodium en touffes serrées dans les espaces libres de Chênes Kermès, occupant malgré leur petite taille une surface presque aussi grande; lianes (Smilax, Asparagus, Lathyrus), plantes à rosette plus rares qu'en A.; Alaternes, pruniers épineux, plantes grasses et Lichens crustacés sur les rochers.

Substratum identique à celui du faciès A.

D. *Garigue interrompue.* — Quercus coccifera et Genista Scorpius en proportions égales, Thym et Brachypodium. La caractéristique est l'importance plus grande des Genista Scorpius, Lavande, Aphyllanthes au détriment du Chêne kermès par rapport à C. Le Ciste est beaucoup plus rare; peu ou pas de lianes. On peut considérer cette garigue comme un faciès appauvri de la garigue C.; parfois même, au NW du village de Clapiers par exemple, les formes ligneuses ont disparu presque totalement, sauf quelques Genêts épineux.

Digitized by Google

Sol caillouteux, marneux, parfois conglomératique et généralement désagrégé (éocène); occupe les collines mamelonnées, se retrouve aussi le long de l'escarpement N. de la garigue de Castelnau.

E. *Garigue à Buis.* — Le Chêne kermès reprend un peu de l'importance qu'il avait dans la garigue C., mais il est suivi de près par le Romarin et surtout le Buis; Genista Scorpius, Thym, Lavande et Brachypodium subordonnés.

Rochers marneux (éocène), proéminents. L'état physique du sol est celui de la garigue de Castelnau, mais la composition chimique diffère; on en trouve des exemples au N. de Clapiers et à l'W. de Montferrier.

F. *Points d'eau.* — Romarin et Genista Scorpius abondants, Thym, Graminées et surtout Shœnus nigricans.

Sol très marneux, pulvérulent, désagrégation extrême de la garigue D. (éocène).

G. *Garigue à Romarin.* — Le Romarin y est partout. Les Cistus monspeliensis et Genista Scorpius en touffes serrées; les intervalles sont occupés par la Lavande, le Thym, l'Aphyllanthes et le Brachypodium. Quelques Bruyères, notamment au S. E. de Clapiers, lorsque le substratum est siliceux. Le rôle du Chêne kermès est très effacé; on ne le trouve guère qu'au bord des chemins, dans les murs; quelques Pins d'Alep, quelques Chênes verts isolés; plantes bulbeuses (Orchidées) dans les fourrés de Cistes. La végétation est parfois clairsemée au point que de maigres Romarins, ou des touffes de Thym ou de Genêt épineux forment le paysage; il en est ainsi sur les mamelons qui terminent la garigue au bord du Lez, entre les moulins de Navitau et du Martinet.

Le substratum de ces derniers est un calcaire marneux infra-crétacé; tout le reste appartient à l'éocène sous forme de marnes ou de conglomérats marneux facilement désagrégés et ravinés. On retrouve le même faciès au bas des pentes ruinées

Digitized by Google

de la garigue D., là où les strates viennent affleurer par la tranche.

H. *Bois de Pin d'Alep.* — Sous-bois de Romarin, Ciste, Thym, Aphyllanthes. Le Chêne kermès est négligeable, les plantes bulbeuses sont représentées par quelques genres; le Juniperus Oxycedrus, plus abondant que dans le bois de Chêne vert, est accompagné par d'autres Juniperus et çà et là par les Bruyères (Erica multiflora au bois de Fontfroide où le substratum est en partie siliceux). Le passage du bois de Pin d'Alep à la lande G. est quelquefois insensible, notamment sur la rive gauche du Lez, à la hauteur de Montferrier.

Même sol que celui de la garigue G., souvent à l'exposition N. au pied des coteaux et plus ou moins haut sur les pentes.

On distingue aisément le groupe de faciès A. B. C. D. du groupe E. F. G. H. par la disparition progressive du Chêne kermès et par la présence du Romarin; le Chêne vert domine dans le faciès boisé du premier groupe, le Pin d'Alep dans le second. A ces différences d'aspect correspond un changement important dans l'état physique et la composition du sol, marneux ou siliceux et plus ou moins désagrégé dans le dernier, presque toujours calcaire et surtout compact dans le premier qui occupe les points les plus élevés. L'aire du groupe A. B. C. D. est très visible sur la carte, sa direction E. W. la caractérise nettement; elle suit les affleurements du calcaire jurassique; elle empiète un peu au N. E. et au S. W. sur d'autres calcaires éocènes et surtout infra-crétacés.

M. *Cultures des coteaux pierreux.* — Vignes et Oliviers. Bordures de Chêne kermès, de Genista Scorpius, de lianes épineuses, de Chênes verts, etc..., végétation entièrement xérophile.

N. *Cultures des sables et des coteaux siliceux.* — Vignes et Oliviers; quelques Chênes verts en bordure, Composées épineuses au bord des chemins, talus herbeux continus, Arte-

Digitized by Google

misia campestris, Trifolium purpureum ; absence à peu près complète de Chêne kermès et autres espèces ligneuses du faciès M.

Coteaux faiblement ondulés, cailloux roulés siliceux et sables, végétation moins xérophile que la précédente. Ce faciès occupe à l'E. et au S. de Montpellier de grandes surfaces qui s'étendent jusqu'à la zone halophile.

O. *Friches de toute nature.* — Rubus, Euphorbes, plantes à rosette, Graminées, Thym, Cistus monspeliensis.

Sol bouleversé des carrières, friches quelquefois rocheuses. L'influence de l'homme est si profonde, qu'il est très malaisé de distinguer à travers ce désordre le caractère de la végétation spontanée autrement que par la place occupée par ce paysage au milieu des autres ; c'est pourquoi nous les avons tous représentés par la même couleur, quelle que soit leur végétation.

P. *Bords des cours d'eau.* — Arbres à feuilles caduques, Peuplier, Frêne, Orme, Erable, Graminées en tapis continu, buissons, lianes, joncs, Renonculacées et hydrophytes en général.

Q. *Sources. Prairies.* — Arbres à feuilles caduques, Mousses, Lichens foliacés et Fougères. Végétation herbacée abondante, stations disséminées dans les parcs de la Valette, Jacou, Viviers, etc... où le Pin d'Alep et le Chêne vert sont en mélange avec le Chêne rouvre et autres arbres feuillus.

Pour ne pas multiplier les subdivisions, et bien qu'il n'y ait pas identité, nous avons représenté par la même teinte la prairie traversée par l'aqueduc de Saint-Clément au S. du bois de Fontfroide, et quelques autres.

Substratum profond et humide, marnes argileuses.

R. *Cultures de la plaine.* — Talus herbeux et arbres à feuilles caduques. Absence complète de formes à feuilles luisantes et épineuses. Céréales possibles. Sol profond et frais, bas-fonds argileux.

Digitized by Google

L'énumération des divers aspects du tapis végétal au N. de Montpellier montre que la méthode physionomique peut atteindre un degré d'exactitude suffisant, et qu'on peut caractériser les unités synécologiques même dans leurs détails. Notre intention n'est pas de marquer leur place dans la nomenclature phytogéographique.

La cartographie botanique agricole et économique est donc possible. La critique nous dira quel est son avenir, mais nous demeurons convaincus que la recherche minutieuse et l'exposé des faits doivent précéder toute interprétation. Les géographes, les géologues n'ont pas procédé autrement, et les beaux résultats qu'ils ont obtenus doivent être pour les botanistes de précieux indices. La cartographie botanique est une des nécessités actuelles ; puissions-nous avoir levé quelques-uns des obstacles qui s'opposent à son libre développement.

INSTITUT DE BOTANIQUE DE MONTPELLIER.

Digitized by Google

LES CAVITÉS NATURELLES

DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(AVEC PLANCHE)

Par **M. Eugène FERRASSE**

(*Suite.* — Voir tome XXVII, page 218)

Distribution géographique. — Au point de vue de la distribution à la surface du département de l'Hérault, il est permis de remarquer, dès l'abord, que les ouvertures donnant accès dans les cavités naturelles se répartissent en deux grands groupes : l'un qui embrasse dans le Nord et le Nord-Est du département la partie inférieure du Causse du Larzac, la Séranne, la montagne de Thaurac, et plus bas, le Causse de Saint-Guilhem; l'autre qui, à l'extrémité occidentale du département, couvre une grande partie de l'arrondissement de Saint-Pons, entre les vallées de l'Orb, du Jaur et de la Cesse.

En dehors de ces deux grandes régions spéléologiques, notre département comprend un certain nombre de cavités naturelles, disséminées par groupes de deux ou trois dans les flots calcaires du Pic Saint-Loup, de Lunel-Viel, de la Valette près Montpellier, de la Gardiole près Villeneuve et de la Moure au voisinage de Cournonterral.

Nous allons parcourir successivement chacune de ces stations, pénétrant dans chaque caverne, et dans chaque aven juste assez de temps pour y contempler l'œuvre de la nature et pour y chercher attentivement des hypothèses pour certains problèmes et quelquefois la solution pour d'autres.

Nous commencerons par le premier groupe, celui du Nord et du Nord-Est.

Digitized by Google

PREMIER GROUPE

SOMMAIRE.—1° *Larzac :* Gériols, la Vaquerie, Labeil, Mas-de-Rouquet, Les Cats et la Bastarde, — Avens inexplorés — Considérations hydrologiques ;
2° *Séranne :* Rabanel — Brissac — La *Foux* du Buèges et la Source de Brissac ;
3° *Montagne de Thaurac* : Les Demoiselles — Aven du Pater — Grotte du Soleil — Le Figuier — Les Poteries — Laroque — L'Aven-Laurier — Baumo-Douço ;
4° *Causse de la Selle* ;
5° *Saint-Guilhem-le-Désert :* Le Sergent — Baume-Cellier — Le Drac — La Clamousse.

Le Larzac : environs de Lodève

Autour de la coquette ville de Lodève, sur les confins de ce vaste plateau du Larzac, qui est loin encore d'avoir livré tous ses secrets spéléologiques, et sur des maniatures de Causse, formés par des lambeaux de calcaires pincés entre des affleurements plus anciens, M. et Mme Vallot nous ont révélé une série déjà belle de curiosités souterraines. Et, chose remarquable, les cavernes qui forment cette série constituent à elles seules un ensemble spéléologique complet, je veux dire qu'elles représentent toutes les formes, depuis la grotte sensiblement horizontale (Gériols), jusqu'à l'avens vertical ou en cascades (Mas de Rouquet, les Cats, la Bastarde), depuis la grotte sèche (la Vacquerie) jusqu'à la rivière souterraine permanente (Labeil).

Il est seulement regrettable que ces cavernes soient encore vierges ou à peu près d'investigations scientifiques. Il y aurait là des recherches à entreprendre, notamment dans le domaine hydrologique, recherches qui ne laisseraient pas d'éclairer cette question encore si confuse dans cette région de notre département.

Quoi qu'il en soit, le premier pas est fait, certaines de ces grottes sont connues et explorées ; les plans en ont été soigneusement relevés par M. Vallot ; aux savants à y retourner et aux pouvoirs publics à les y encourager !

Digitized by Google

Grotte de Gériols. — Se trouve à proximité de la ville de Lodève, dans le vallon de Soulondres, dans le domaine même de Monplaisir. La première description en est due à Mme J. Vallot, bien qu'auparavant la grotte fût connue dans ses moindres détails.

Elle est creusée dans les calcaires dévoniens[1]. L'entrée est une sorte d'entonnoir largement ouvert, auquel fait suite un boyau étroit dont la pente assez forte permet d'accéder dans une salle dite « Salle de la double voûte », à cause de deux séries de galeries assez insignifiantes qui sont situées en dessus et en dessous de la salle principale. Un court et pénible passage permet de pénétrer dans la « Salle de l'escalier » où l'on remarque une ancienne galerie de mine[2] et un escalier grossièrement taillé dans le roc, et conduisant aux galeries supérieures.

On atteint ainsi la salle la plus importante de toute la caverne. « C'est, dit Mme Vallot, une grande salle dont la voûte a 45 mètres de portée ; elle est divisée en deux parties par un rocher occupant la partie basse, surmontée d'un pont naturel, montant à mi-hauteur de la voûte ; la première partie, ou « Salle du petit lac » paraît assez étroite, mais sa largeur est doublée dans la partie supérieure par une sorte de tribune à pic se prolongeant jusqu'au grand lac. »

Pour passer dans la salle du Grand-Lac, il faut escalader un petit rocher à pic qui conduit sur l'étroite langue du rocher qui sépare les deux lacs. Ici, la voûte a 24 mètres d'élévation au-dessus de l'eau et une longueur de 30 mètres.

Le grand lac a une profondeur de 6 mètres 50 à 9 mètres 50, et une température de 14°5, pareille à celle de la grotte (Mme Vallot). Les premiers explorateurs, les seuls d'ailleurs qui

[1] C'est la seule des grottes connues dans ces parages qui soit creusée dans ces terrains anciens.

[2] Les filons de plomb argentifère que contiennent les calcaires dévoniens ont fait, à l'époque romaine, l'objet d'exploitations dans les galeries même de la grotte.

Digitized by Google

aient navigué sur ce lac, ont reconnu que le courant semblait aller vers le Sud et que l'eau semble s'élever, au moment des fortes eaux, jusqu'à 1 mètre 50 au-dessus du niveau ordinaire.

Ils ont encore aperçu l'existence de galeries de mine fort peu profondes, mais très curieuses en ce sens qu'elles sont partiellement immergées, ce qui laisserait supposer qu'elles ont été creusées à un moment où les eaux étaient plus basses dans ce lac. D'autre part, on retrouve dans la montagne un couloir ensablé qui a pu servir à le vider. Ce sont là des observations pouvant être le point de départ de recherches hydrologiques qui ne laisseraient pas d'être intéressantes. Cette ascension de l'eau dans le lac au moment des pluies, ce courant perceptible dans une certaine direction, l'impossibilité où l'on s'est trouvé de le tarir complètement par une galerie souterraine, tout cela permet, à mon avis, de le supposer comme étant en relation avec une rivière souterraine dont il faudrait rechercher la résurgence dans les environs.

Enfin, M. et Mme Vallot ont au cours de la même exploration reconnu, indépendamment des grandes galeries que je viens de signaler, une série de voûtes assez basses, d'accès difficile, dont une conduit à un petit lac, sans importance apparente.

Grotte de la Vacquerie. — Près du village de ce nom, à peu de distance de la route de Lodève au Vigan. Elle est creusée dans les dolomies jurassiques du Larzac. Les quelques mètres qui suivent l'entrée ont été aménagés par M. Vitalis pour servir de cave à fromages ; ensuite, la voûte s'élève jusqu'à 20 mètres de hauteur dans la « Grande salle » et se recouvre de fort belles concrétions calcaires. La « salle de la Chaire » ainsi dénommée à cause d'une surélévation stalagmitique fait suite à la grande salle. C'est le plus beau point de la grotte ; aussi la plupart des visiteurs ne poussent-ils pas plus loin leur exploration.

Pourtant la grotte se continue par une série de galeries aux-

Digitized by Google

LE LARZAC (ENVIRONS DE LODÈVE)

d'après J. VALLOT

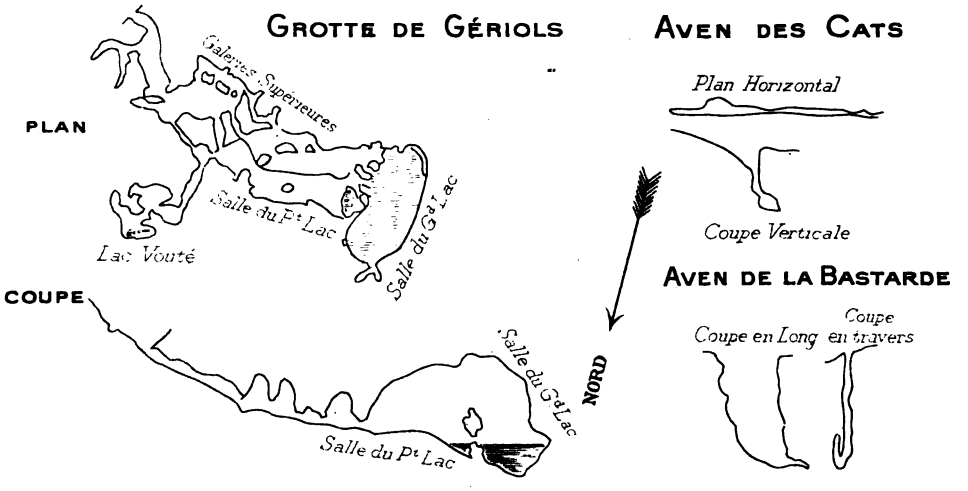

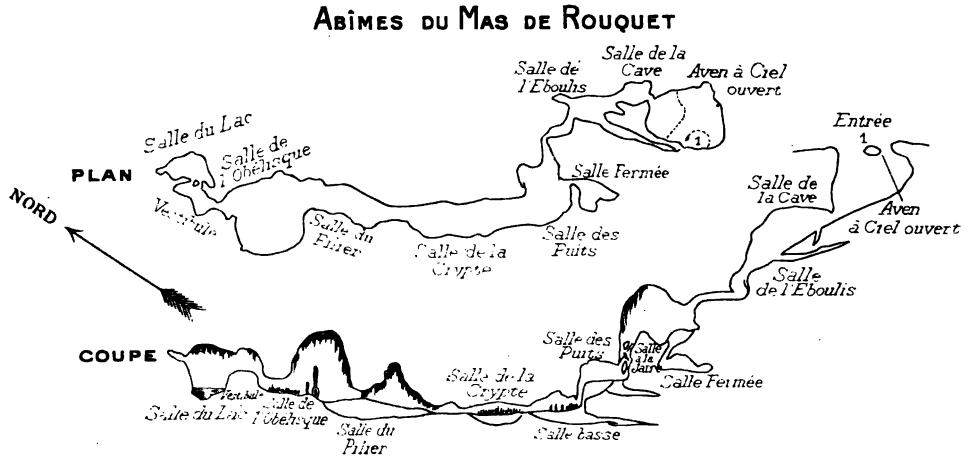

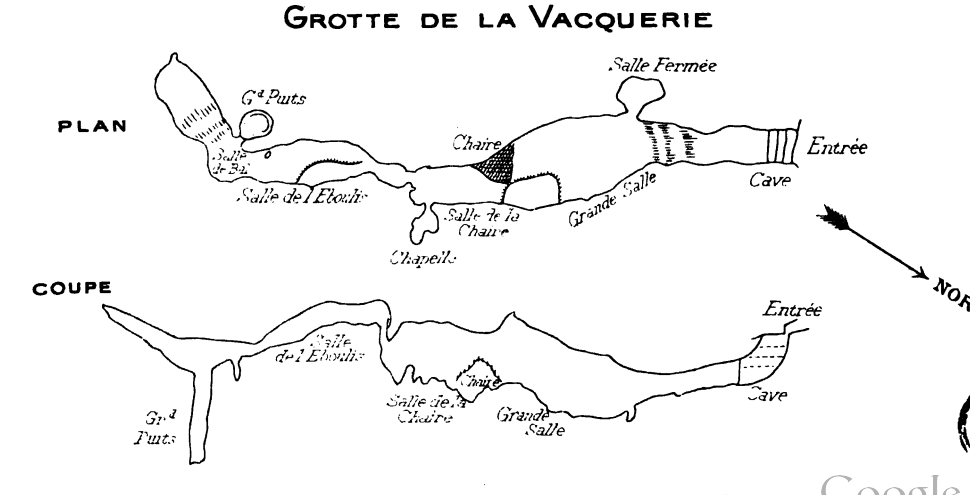

Echelle Générale = 1/2000

(Communiqué par le Club)

Digitized by Google

Digitized by Google

quelles donne accès une cheminée de 3 mètres environ de hauteur percée dans la voûte. Une première salle, fort bien décorée de stalactites, puis une deuxième et une troisième beaucoup moins belles, conduisent jusqu'à un éboulis fort incliné qui mène jusqu'à la voûte. C'est la fin. Il ne reste à signaler qu'un puits s'ouvrant dans la dernière salle, puits de 26 mètres de profondeur et de 3 ou 4 mètres de diamètre.

L'intérêt de cette grotte de la Vacquerie, qui paraît assez faible au premier abord, me semble résider tout entier dans la salle du puits et dans le puits lui-même. A mon avis il faut voir là un aven, comparable à celui qui termine *la grotte de Ganges*[1]. Le fond en est rocheux, au dire de Mme Vallot, rapportant les observations de son mari.

Peut-être un examen plus attentif et quelques travaux de désobstruction permettraient-ils de saisir, comme on l'a fait ailleurs, les relations de cet aven avec d'autres systèmes de galeries et peut-être avec quelques cours d'eau souterrains ? La chose mérite d'être examinée de près.

Enfin, l'éboulis qui termine la grotte et qui apparaît comme un cône de déjection, ne cache-t-il pas, lui aussi, des galeries nouvelles ?

Grotte de Labeil. — Elle s'ouvre à 667 mètres d'altitude environ, un peu au-dessus de la belle source de Baume-Boucar, à 9 kilomètres au nord-ouest de Lodève. Elle est à la base de la falaise de rochers blancs formant le majestueux vallon du Lauroux. La grotte peut être assez exactement comparée à une galerie de mine sensiblement horizontale et tout son intérêt réside dans le cours d'eau qui suit cette galerie.

C'est à peine si les cinquante premiers mètres sont susceptibles d'être parcourus à pied sec. A cette distance de l'entrée, la galerie rencontre le lit du cours d'eau souterrain. M. et Mme Vallot ont remonté ce cours d'eau jusqu'à 400 mètres

[1] Voir plus loin.

Digitized by Google

environ à partir du point de rencontre, et l'ont descendu jusqu'à 70 mètres du même point.

Comme dans la plupart des rivières souterraines, les explorateurs ont été arrêtés en amont, par une voûte presque mouillante même aux basses eaux. En aval, c'est l'étroitesse de la fissure qui les a empêchés d'aller plus loin. Il faut remarquer enfin qu'en ce dernier point, ils n'étaient qu'à une quarantaine de mètres de la source de Baume-Boucar ; ce qui semble confirmer cette hypothèse que cette source est bien la résurgence des eaux de la rivière souterraine de Labeil.

Du plan de M. Vallot, il semble résulter nettement que la caverne de Labeil sert de trop-plein pour les eaux qui ne peuvent sortir par la source inférieure. La caverne s'emplit de ces eaux pour les abandonner ensuite petit à petit aux temps de sécheresse[1]. On n'a pu me dire s'il arrivait que l'eau s'écoulât par l'entrée même de la grotte.

De plus, la disposition des galeries de la caverne à la surface des marnes du terrain liasique, et l'affleurement de ces marnes, à une faible distance de là, à l'est et à l'ouest, permettent de conclure que le bassin d'alimentation de la source de Labeil est faiblement étendu, et que cette source recueille bien toutes les eaux qui tombent à la surface de ce petit causse de 8 kilomètres carrés qui la surmonte.

Abimes du Mas-de-Rouquet. — C'est un aven ou une série d'avens qui s'ouvre dans le Larzac à quelque distance de Soubès. L'entrée, où l'on avait tenté autrefois un essai d'installation de cave à fromage, est largement ouverte et profonde de 15 mètres environ. Ces abîmes, comme on peut s'en rendre compte par le plan et par la coupe relevée par M. Vallot, s'enfoncent profondément dans le sol. Ils sont constitués par une succession de puits séparant des salles magnifiquement ornées,

[1] Nous retrouverons quelque chose d'analogue à la grotte du Sergent, près de Saint-Guilhem, et à la Courounelle, près de Minerve.

Digitized by Google

lesquelles, dit Mme Vallot, pourraient rivaliser avec celles de la grotte des Demoiselles, près de Ganges. Plusieurs concrétions pourraient même faire bonne figure à celle de Dargilan. Entr'autres stalagmites curieuses, il faut citer le Cierge, qui mesure 3 mètres de haut, dans la salle de la Jarre, l'Obélisque et sa fille, véritables merveilles de délicatesse et d'élégance, dont la hauteur mesure 10 mètres et le diamètre 80 centimètres seulement, enfin, les Orgues, coulée stalagmitique du plus bel effet.

Au point de vue scientifique, les abîmes du Mas-de-Rouquet sont bien intéressants; leur disposition les présente sous la forme d'un aven compliqué, mais comparable aux puits verticaux de Rabanel ou d'ailleurs. Les cheminées verticales donnent une profondeur totale de 80 mètres, et la longueur des galeries décrites par Mme Vallot est de 250 mètres.

Dans la dernière salle se trouve un lac de 2 mètres de profondeur environ, sous une voûte de 12 mètres d'élévation.

Il est regrettable que ces abîmes soient si difficiles à parcourir, parce qu'il serait particulièrement intéressant de suivre les variations de ce lac. On arriverait aussi à être fixé sur ce point de savoir s'il doit être considéré comme une simple poche à eau sans issue; ou si, au contraire, il ne présente pas des relations profondes avec un cours d'eau souterrain; dans ce cas, il conviendrait d'attribuer à la caverne du Mas-de-Rouquet un rôle analogue à celui de la grotte du Sergent, à Saint-Guilhem, et de révéler, si possible, par des colorations à la fluorescéine les points où les eaux se manifestent à l'extérieur, sous forme de résurgence.

Si les cinquante mètres d'échelles de fer que Mme Vallot déclare être suffisants pour aménager la caverne devaient l'être réellement, il serait à souhaiter qu'un particulier ou les pouvoirs publics eux-mêmes entreprissent au plus tôt cet aménagement dont les touristes et savants tireraient grand profit.

Aven des Cats et de la Bastarde. — M. Vallot a enfin

Digitized by Google

exploré deux avens dont le fond était bouché ou à peu près. Tous deux s'ouvrent dans le Larzac à côté de la ferme des Barasquettes, à 4 kilomètres au nord du Mas-de-Rouquet. Le premier est l'*aven des Cats;* il conduit, après 30 mètres d'à pic dans une petite galerie horizontale, qui devient fort étroite et impraticable après 50 mètres de parcours. Le deuxième, l'*aven de la Bastarde*, est une fissure de 10 mètres de long, 2 de large et 30 de profondeur. Elle est absolument verticale et est suivie dans le fond par un petit ruisselet souterrain que l'étroitesse de la fissure empêche malheureusement de suivre.

Tel est le résultat de la campagne qu'en 1889 M. et Mme Vallot ont accomplie dans le nord de notre département.

Mais ce ne sont pas les seules cavités que renferme le Larzac inférieur. Il y a encore une série assez nombreuse d'autres avens, dont on ne connaît que l'emplacement, sans que personne y ait encore effectué de descente. Ce sont : aux environs de Saint-Pierre-la-Fage (entre la Vacquerie et le Mas-de-Rouquet) l'aven de Villaron, très profond, paraît-il ; celui de Termas ; celui de Jean-Jacques, exploré jusqu'à 20 mètres de profondeur, au fond duquel on a trouvé une superbe grotte à stalactites ; près de la Vacquerie, aven de l'Esquiral (à Ferrussac) ; de Vayssières (à la Trivalle) ; du champ de Bernados ; du Mas-des-Huttes ; au nord de Saint-Maurice-la-Clastre, l'aven de la Prunaréde et l'aven de Baume-Oriol ou Guifer.

Encore que ces données soient assez vagues et cette énumération forcément bien incomplète, on peut se rendre compte qu'il y a là une belle série d'explorations à tenter. Tous ces avens doivent réserver les surprises les plus saisissantes, si l'on en juge par toutes celles qu'ont ménagées les avens explorés du Larzac. Malheureusement, ces recherches sont généralement fort coûteuses et ces expéditions difficiles à conduire dans des régions aussi dénuées de ressources que les Causses en général, et le Larzac en particulier [1]. Néanmoins, elles seraient

[1] La descente au puits de Rabanel, près de Ganges, a nécessité une semaine de travail et coûté 600 francs (Martel).

Digitized by Google

non seulement utiles, mais indispensables pour déterminer le régime hydrologique de cette région et des pays environnants.

Il semble cependant qu'il soit possible, bien que ces explorations n'aient pas encore eu lieu, d'émettre par avance quelques considérations sur ce régime hydrologique. Ces considérations sont d'ordre purement géologique, et je sais par expérience combien la connaissance de la géologie d'un pays aide à la détermination de son hydrologie.

Le Larzac, ce plateau légèrement incliné vers le sud et faisant pour ainsi dire suite aux grands Causses, se termine de trois côtés par des falaises absolument verticales qui enserrent des gorges profondes. Ces gorges sont celles au fond desquelles s'écoulent à l'est les eaux de la Vis (affluent de l'Hérault), à l'ouest, celles de la Sorgues (sous-affluent du Tarn), au sud, celles des ruisseaux de St-Etienne-de-Gourgas (sous-affluents de l'Hérault).

Le Causse est formé, comme son nom l'indique, de roches calcaires d'âge jurassique (Bajocien et Bathonien) reposant sur des assises puissantes de marnes liasiques. L'épaisseur de ces calcaires est variable et oscille aux environs de 100 mètres [1]. Les fissures sont nombreuses dans ce plateau et, comme dans toutes les régions du même ordre, elles ont été considérablement élargies par les eaux d'infiltration. Ces eaux, profitant aujourd'hui de ces larges fissures, descendent rapidement à travers la masse des calcaires jusqu'à la surface des marnes, et là, se réunissent en ruisseaux souterrains dont la direction est donnée par l'inclinaison des couches.

Si l'on ne peut pas descendre partout comme à Mas-Raynal, jusqu'à ces marnes, on peut saisir sur tout le pourtour du plateau, à la base des falaises qui le limitent, les points où sortent sous forme de résurgences les eaux infiltrées.

On connaît, en particulier, trois de ces points où jaillissent des sources importantes : dans la vallée de la Vis, la Foux qui

[1] L'abîme de Mas-Raynal, près Cornus (Aveyron), traverse toute la zone des calcaires et atteint les marnes. Sa profondeur est de 107 mètres.

Digitized by Google

débite jusqu'à 2 mètres cubes par seconde ; dans la vallée de la Sorgues, la source principale de la rivière, près du village du même nom ; dans les vallées méridionales, toutes les sources (et elles sont nombreuses !) des vallons de St-Etienne-de-Gourgas.

Ces points sont assurément ceux où les eaux souterraines viennent au jour, et il est permis de supposer, sous le Causse, l'existence d'une ligne de partage des eaux, correspondant ou non avec celle de la surface, qui provoquerait le départ des eaux entre ces trois directions. Il se pourrait d'ailleurs que les explorations souterraines dans les avens que j'ai signalés ou dans d'autres, permissent d'observer cette ligne de partage des eaux. Peut-être aussi permettraient-elles d'observer, comme à Mas-Raynal, une série de réservoirs souterrains, sensiblement horizontaux, qui occuperaient toute la surface des marnes liasiques, l'écoulement des eaux n'étant provoqué que très près des vallées encaissées, par la profondeur même du lit de celles-ci [1].

Je me garderais d'insister sur ces considérations, mais il me semble qu'il y a des recherches intéressantes à faire dans ce sens. Je serais trop heureux ci ces quelques lignes pouvaient avoir pour effet de susciter la curiosité de quelque hardi explorateur et de hâter ainsi la solution de ces curieux problèmes d'hydrologie souterraine.

La Séranne

La Séranne est ce petit chaînon qui prolonge le Larzac vers le Nord-Ouest, séparant ainsi l'Hérault de ses deux affluents: « la Vis et le Buèges. Elle s'attache au plateau principal au niveau du méridien de Madières et par des crêtes dont les points culminants sont 782 (Peyre Martine) et 943 (Roc Blanc)

[1] Les vallées profondes captent les eaux souterraines à leur profit.

Digitized by Google

va s'arrêter brusquement en face de Ganges, à 400 mètres au-dessus des eaux bouillonnantes de l'Hérault.

Ici, comme au Larzac, c'est bien le paysage classique et sévère du Causse. De grands espaces blancs, où les plantes herbacées sont brûlées par les premiers rayons de soleil, où les buis seuls forment de loin en loin de petits bouquets qui tranchent par leur feuillage sombre sur la monotone blancheur du calcaire.

Ici aussi, le calcaire a été crevassé par les agents internes du globe, et de ces crevasses sont nées des cavités naturelles dont la plupart assurément restent encore à découvrir. Mais si le nombre de celles que l'on a explorées se réduit encore à une ou deux unités, elles ont (une au moins) des caractères qui en font une particularité dans notre pays. *Rabanel* n'est pas en effet, une caverne ordinaire. Il a été pendant longtemps l'abîme le plus profond que l'on ait connu, et encore, avec ses 212 mètres de profondeur, il vient au deuxième rang immédiatement après la Kacnâ-Jama, en Autriche, qui en a 305.

Son exploration, effectuée pour la première fois par MM. Martel et Gaupillat, remonte au 29 juillet 1889. Elle a fait l'objet de descriptions fort détaillées et empreintes de beaucoup d'humour, de la part de l'explorateur lui-même[1]. Je n'y reviendrai pas. Voici seulement les données principales sur ce gouffre.

L'abîme de Rabanel s'ouvre sur le penchant sud-est de la montagne de la Séranne, à 360 mètres d'altitude, par une fente sensiblement ovale de 40 mètres de long sur 25 de large. C'est une fissure du sol élargie par les eaux longue de 80 mètres, large au bas de 10 à 12, profonde de 165 et greffée sur une vaste grotte qui descend à 47 mètres plus bas, soit à l'énorme distance verticale de 212 mètres.

Le premier à pic absolu est de 130 mètres. Les 38 mètres au début se franchissent assez aisément et donnent accès sur une

[1] *Les abimes*. 1894, p. 144 et suiv. — Annuaire du Club alpin, 1899.

Digitized by Google

sorte de terrasse formée par un rocher tombé en travers du gouffre, et sur lequel on peut installer les engins de descente (chèvres, treuils, etc.). Il reste néanmoins 92 mètres à franchir dans le vide absolu.

Les 130 mètres ne sont pas le fond du puits ; il y a encore un talus de pierre haut de 35 mètres et incliné à 33°. Il aboutit à la grotte dont la plus grande salle mesure 60 mètres de longueur, 25 de largeur et 45 de hauteur. « Du milieu du talus, l'œil contemple ce spectacle inouï d'une véritable et étroite nef d'église longue de près de 100 mètres et élevée de 150 mètres, percée à cette prodigieuse hauteur d'une fenêtre ovale découpée sur l'azur du firmament ; la lumière en tombe tamisée, étrange, irisant de reflets violacés les stalactites qui pendent en larmes de cristal aux parois du puits. » (Martel.)

La grotte qui fait suite au talus est fort belle ; des concrétions superbes en ornent les parois et les explorateurs ont surtout admiré la cascade stalagmitique et la salle dite de la Chapelle, véritables merveilles de cristallisation.

Cette galerie, qu'ils ont appelée galerie de la Rivière, à cause précisément de son rôle hydrologique que j'exposerai plus loin, mesure 60 mètres de longueur, 25 de large et près de 45 de hauteur.

A cette grotte s'adapte un puits de 26 mètres de profondeur, conduisant dans des salles argileuses, les dernières qu'on puisse atteindre. L'altitude en ce point le plus bas n'est plus que 146 mètres.

Telle est, bien sommaire, la description de Rabanel [1]. Son intérêt scientifique est autrement intéressant encore que sa visite.

Les conditions dans lesquelles s'effectua la descente dans cet abîme furent particulièrement favorables à l'observation des phénomènes hydrologiques dont il est le siège. C'était au len-

[1] Pour le plan et les coupes de Rabanel, voir : Martel, *Les abîmes*, p. 165 ; *les Cévennes*, p. 361.

Digitized by Google

demain d'un orage et les eaux de toutes les pentes supérieures se donnaient comme un rendez-vous dans le gouffre. Elles y entraînaient force matériaux qui expliquent la masse du talus sur lequel on pose le pied à 130 mètres de profondeur.

Mais si Rabanel recueille toutes les eaux du voisinage, il faut bien admettre qu'il leur offre aussi dans ses profondeurs une issue qui leur permettra de descendre encore, puisque le lendemain de l'orage, M. Martel ne trouva pas d'eau dans la galerie de la rivière. Au point le plus bas qui ait été atteint, on a précisément retrouvé le même bouchon argileux que dans tous les autres abîmes. Cette argile crevassée favorise évidemment l'écoulement des eaux dans les régions inférieures.

Si on examine à présent le plan d'ensemble de Rabanel et de la montagne dans laquelle la caverne est creusée, on est forcé de reconnaître qu'il doit y avoir corrélation entre les salles d'argile et une source qui s'écoule par 140 mètres d'altitude, à 1.600 mètres à l'est de Rabanel, derrière le village de Brissac.

Il y a d'ailleurs, aux environs de la source même et dans la direction de Rabanel, deux autres avens, véritables gouffres d'effondrement qui semblent jalonner la rivière souterraine présumée de Rabanel à Brissac.

Les relations du ruisseau intermittent qui existe au fond du gouffre de Rabanel, avec la source de Brissac, semblent encore confirmées par les deux faits suivants :

D'abord, l'extrémité de la salle d'argile est à 146 mètres d'altitude, soit 8 mètres environ au-dessus de Brissac ;

Ensuite, après des pluies violentes aux abords du gouffre, la source se trouble, ce qui semble s'expliquer par la traversée de l'argile des salles extrêmes de Rabanel.

Pourtant ces relations du gouffre et de la source semblent aussi n'être pas permanentes, car le ruisseau souterrain de la galerie de la rivière tarit, alors que la source ne tarit pas.

Dans ces conditions, il est possible de se rendre compte de ce qu'il y aurait à tenter pour solutionner ce curieux problème de l'origine de la source de Brissac.

Digitized by Google

Désobstruer les salles d'argile est chose facile à préconiser assurément, mais fort difficile, sinon impossible à exécuter. Il faudrait donc, à mon avis, chercher à l'autre bout, en partant de la source de Brissac, à remonter le cours du ruisseau souterrain qui l'alimente. Cette exploration, si elle était possible, permettrait peut-être d'atteindre le point de jonction du ruisseau (intermittent) de Rabanel et du ruisseau qui alimente en tout temps la source de Brissac.

Ce ruisseau doit d'ailleurs avoir des relations avec les avens qui s'ouvrent sur les flancs de la Séranne, signalés par M. l'instituteur de Brissac, et qui n'ont pas été encore explorés.

Il reste, on le voit, beaucoup à faire au point de vue hydrologique dans la Séranne, — comprise entre deux vallées profondes qui drainent toutes les eaux que ses calcaires reçoivent de l'atmosphère.

D'un côté, c'est cette source de Brissac dont l'origine n'est qu'en partie expliquée, de l'autre c'est la Foux du Buèges qui attend son explication et ne la trouvera que dans l'examen méthodique des cavités naturelles du massif entier.

La montagne de Thaurac. — Sur la rive gauche de l'Hérault, faisant face aux crêtes escarpées de la Séranne, se dresse la montagne de Thaurac, rendue depuis longtemps célèbre par la grotte des Demoiselles. Depuis plus de cent ans que Marsollier des Vivetières a découvert et décrit cette dernière, touristes et savants n'ont pas manqué de la visiter, les uns pour admirer ses salles merveilleuses, les autres pour y chercher quelque nouveauté scientifique.

M. Martel l'a longuement décrite dans son ouvrage sur les Cévennes, aussi je n'y reviendrai pas. Mais j'insisterai davantage sur une étude spéléologique qu'il fit en 1897 de la montagne tout entière. Jusqu'à cette époque, la grotte des Demoiselles ou de Ganges (la baume de las Fados, comme on l'appelle encore dans le pays) était seule connue, et il convient d'ajouter qu'à elle seule, elle méritait bien une visite, ne fût-ce

Digitized by Google

que par la grande salle de la Vierge, haute de 48 mètres. L'éminent spéléologue, accompagné de M. Viré, du Muséum; de M. Chanson, propriétaire de la grande grotte, et de son « contre-maître en grottologie » Louis Armand, eut la chance inespérée de découvrir et d'explorer sur un espace relativement restreint, entre la grotte de Ganges et l'Hérault, quatre autres cavités naturelles.

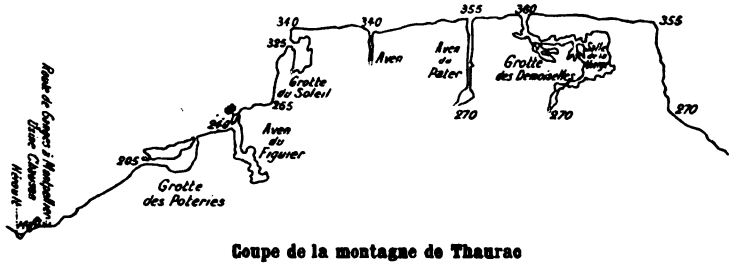

Coupe de la montagne de Thaurac

près Ganges (Hérault), d'après E.-A. Martel

Direction : ESE-ONO. — Echelle : 25 centim. pour 1 kilomètre.

La première, c'est l'*aven du Pater;* il s'ouvre à 60 mètres seulement de distance de la grande. Avant l'exploration (d'ailleurs sans résultat) de M. Martel, on le croyait si profond qu'on avait le temps, disait-on, de réciter toute une oraison avant qu'une pierre fût arrivée au fond. En réalité, et c'est là ce à quoi se borne la découverte, la descente du contre-maître Armand a réduit cette colossale profondeur à 85 mètres, et la cheminée étroite dans laquelle personne encore n'était descendu ne donne accès que dans une petite salle de quelques mètres carrés de surface. Il faut ajouter, pour être juste, que tout espoir d'arriver plus loin n'est pas perdu, car le talus des pierres qui encombre la salle cache peut-être d'autres cavités. Mais la désobstruction à cette profondeur et dans ces régions si dénuées de ressources, coûterait tant de peine et tant d'argent, que l'espoir est bien faible de les voir jamais entreprendre !

A 300 mètres de l'aven du Pater, toujours dans la même direction O.-N.-O., M. Martel a sondé, sans y descendre, un puits vertical très étroit, de 30 mètres de profondeur.

Digitized by Google

Enfin, entre la crête de la falaise, qui menace de s'abattre sur la route de Montpellier à Ganges, et l'Hérault, la spéléologie s'est enrichie de trois autres cavités naturelles : une grotte, un aven et un couloir, qui méritent de nous arrêter un moment.

La *grotte du Soleil* ne comprend qu'une salle longue de 60 mètres, haute de 35 mètres et large de 18. L'entrée, ornée de fort belles concrétions, offre un spectacle merveilleux et inoubliable lorsque le soleil couchant déverse dans la grotte ses flots de lumière. Au point de vue scientifique, cette caverne offre le même encombrement de cailloux, et toute relation avec d'autres salles est imperceptible.

L'*Aven du Figuier* s'ouvre par 240 mètres d'altitude, à 100 mètres plus bas que la surface du plateau de Thaurac, et à 100 mètres plus haut que les eaux de l'Hérault. Deux puits, dont la profondeur est respectivement de 30 et 22 mètres, constituent cet aven dont tout l'intérêt réside dans la cristallinité des concrétions qui en tapissent les parois.

Enfin, à 70 mètres seulement au-dessus du fleuve, une petite ouverture, un des orifices d'un couloir dont la partie médiane s'élargit en une salle de 80 mètres de long et 40 de haut. Cette grotte, facile d'accès, a été habitée aux temps préhistoriques ainsi qu'en témoignent les nombreux tessons de poterie grossière que l'on y rencontre épars sur le sol. On l'appelle d'ailleurs pour cela la *Grotte des Poteries*.

C'est donc à six, dont la découverte et l'exploration des cinq dernières fait le plus grand honneur à M. Martel, qu'a été porté dans ces dernières années le nombre des cavités connues sur le plateau de Thaurac.

Des observations auxquelles il s'est livré, principalement de la situation sur une même ligne E.-S.-E. O.-N.-O. et de la présence d'éboulements dans le lit d'un torrentelet qui suit cette ligne, M. Martel a tiré un argument de plus en faveur de la théorie de l'ouverture des thalwegs de rivières par l'écroulement de plafond de cavernes. Je connais trop peu la région de Thaurac pour me permettre d'insister et de discuter là cette

Digitized by Google

théorie, mais il me semble qu'il est difficile de lui accorder le caractère de généralité que le savant spéléologue semble vouloir lui donner, et j'ai particulièrement montré, pour des régions que je connais beaucoup mieux [1], qu'on ne saurait le lui conserver. J'y reviendrai, d'ailleurs, à propos de ces régions.

Comme autre observation importante dont on pourrait tirer profit dans une étude hydrologique de la région de Thaurac, il convient de signaler que les fonds de l'aven du Pater et de la grotte des Demoiselles (aven terminus) se trouvent à la même altitude de 270 mètres; que c'est aussi à 270 mètres que se trouve le pied de la falaise calcaire qui forme le plateau boisé de Thaurac; et il ne serait pas impossible qu'il y eût, à cette altitude, une couche d'argile ou de marne formant un niveau aquifère dont les eaux qui ont creusé les cavernes précitées se seraient écoulées sur les flancs de la montagne de Ganges. D'ailleurs, on peut constater, à cette même altitude, au pied de la falaise qui domine l'Hérault, la présence de petites cavités pénétrables seulement l'espace de quelques mètres et qui pourraient bien avoir servi de point de résurgence à ces eaux. Une observation de ce massif tout entier pourrait fournir d'excellents renseignements pour une étude hydrologique de ces régions.

Mais la montagne de Thaurac offre encore à l'amateur de curiosités souterraines d'autres cavités à peu près vierges encore d'exploration. La grotte de Laroque, l'aven-Laurier, la grotte de Baumo-Douço, dans les mêmes parages, sont là, qui attendent sa visite et lui réservent assurément beaucoup de surprises. Martel ne les a pas visitées, et c'est certainement pour cela que nous n'en avons que des descriptions bien vagues. Ce que nous en savons date de trente-cinq ans; nous le devons à M. Boutin. A titre d'indication, pour ceux que cet inconnu tenterait, voici ces renseignements :

[1] Comptes rendus Congrès Soc. Sav. Paris. 1904.

Digitized by Google

Grotte de Laroque.— L'entrée en est située dans le milieu d'une haute paroi de roches calcaires et à 4 mètres dans sa plus grande hauteur et 3 mètres de largeur. La grotte a 14 mètres de long et en moyenne 2 mètres de haut[1].

La grotte de l'*aven-Laurier* est au-dessus du village de Laroque, sur le plateau; l'entrée est étroite et il faut traverser d'abord un couloir long de 8 mètres, puis on arrive à une vaste salle suivie de trois autres, dont l'avant-dernière présente une large ouverture sur une profonde cavité qui n'a jamais été explorée. C'est là ce qu'on appelle l'aven-Laurier[2].

A 150 mètres de l'aven-Laurier, vers Saint-Bauzille-du-Putois, se trouve la *grotte de la Baumo-Douço* dont l'ouverture est large et dont le fond serait susceptible de déblaiement (!).

Causse de la Selle. — Aucun des abîmes qui s'ouvrent sur le plateau calcaire avoisinant la localité de Causse-de-la-Selle n'a été exploré jusqu'à présent; ils sont pourtant nombreux, d'après les communications faites à M. Martel, et les spéléologues y trouveraient sans doute de fructueuses expéditions à entreprendre.

Causse de Saint-Guilhem-le-Désert. — Je n'insisterai pas sur la sauvagerie et la grandeur du paysage au milieu duquel se cachent les deux grottes du Sergent et de Baume-Cellier. Il n'est pas un Montpelliérain qui n'ait parcouru les galeries de l'une et de l'autre, et ici même, dans ce Bulletin, de savantes descriptions ont été données et du paysage et des grottes.

Mais, puisque ce n'est pas seulement au point de vue touristique que nous parcourons une à une les cavités naturelles de notre département, on me pardonnera d'ajouter quelques

[1] Boutin. Compte rend. Acad. Sciences. 1861.

[2] Jeanjean, *in* Martel. *Les Abîmes*, p. 137.

Digitized by Google

mots sur la première des deux grottes de Saint-Guilhem : celle du Sergent.

A trois quarts d'heure du village, dans la combe dite de l'Arbousier, par 210 mètres d'altitude, elle s'ouvre à quinze mètres dans une falaise à pic, qui en rend l'accès assez difficile sans échelle. L'humidité de cette paroi, et la sortie d'un filet d'eau que la grotte vomit après les fortes pluies, préviennent dès l'abord le visiteur le moins averti qu'il se trouve en présence d'une source temporaire, d'un réservoir souterrain. A ce moment, parcourir la grotte est chose impossible ; parcourue en temps de sécheresse, on peut observer qu'elle offre une pente continue vers l'ouest, la dénivellation entre l'entrée et le fond étant de 60 mètres environ. La galerie principale qui a 460 mètres de longueur se termine par un petit lac de 4 mètres 50 de profondeur en relation avec des réservoirs plus profonds par des conduits qu'on aperçoit au fond de l'eau transparente. (Martel.)

Tout le long des galeries, on peut constater la présence de de petites vasques pleines d'eau, que la crue en se retirant vers le fond de la caverne a laissées là dans des parties concaves de la roche qui en forme le sol.

Le développement total de la caverne est de 1100 mètres[1], c'est ainsi la plus longue du département après celle de Minerve ou d'Aldène, dans le Minervois, dont la longueur atteint 1900 mètres. Elle est pauvre en concrétions et celles que les guides de Saint-Guilhem s'efforcent de faire admirer aux visiteurs ne sont que boueuses et sales. C'est là, d'ailleurs, une preuve que la grotte est souvent partiellement envahie par les eaux profondes.

Ce qu'il y a donc de plus intéressant au Sergent, c'est ce rôle hydrologique dont les exemples sont rares, et qui la fait classer parmi les grottes les plus curieuses que l'on connaisse.

[1] Pour le plan et la coupe de la grotte, voir Martel : *Les Abîmes*, p. 150, *Les Cévennes*, p. 369.

Digitized by Google

Il y a beaucoup à faire au point de vue des eaux souterraines dans le causse de Saint-Guilhem; les eaux de la *Clamouse*, près de Saint-Jean-de-Fos, celles qui sortent de temps en temps et en grande abondance de l'*abîme du Drac*, n'ont pas encore reçu leur explication et l'origine de celles du Sergent est encore obscure.

Il serait à souhaiter que, parmi les nombreux Montpelliérains qui vont courir dans ces régions, quelqu'un fût captivé par l'intérêt de ces problèmes et surprît les secrets de ces eaux profondes; les pages de ce Bulletin seront largement ouvertes à ses communications.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES VERRIERS DU LANGUEDOC

1290-1790

Par **SAINT-QUIRIN**

(*Suite.* — Voir tome XXVII, page 285[1].

CHAPITRE IV

Traditions, mœurs et coutumes

Nobilité. — Mariages. — Testaments. — Associés. — Patentes. — Apprentissage. — Instruction. — Fortune. — Fin de l'industrie.

« Nulle noblesse de paresse »
(VIEUX PROVERBE)

Une population ouvrière énergique [1], privilégiée et vivant dans un milieu aussi particulier que les forêts du moyen-âge, ne pouvait manquer d'avoir des traditions puissantes, des usages séculaires et des préjugés spéciaux. Les uns ni les autres ne manquèrent à nos verriers.

La tradition à laquelle ils tenaient le plus était la noblesse de la race à laquelle ils appartenaient. Dès avant le XIVe siècle, tous les verriers italiens venus de Murano ou du Montferrat, et initiateurs de nos verriers français, étaient nobles. Il n'a pu être établi si l'art de la verrerie, à cette époque, était l'apanage exclusif des familles nobles, ou si le fait d'exercer cet

[1] La dureté du métier, la vie en plein air, font une belle santé à ceux des verriers qui ne meurent pas adolescents : parmi eux, les nonagénaires sont fréquents.

Digitized by Google

art conférait la noblesse. L'idée première qui a ouvert à ce métier, déguisé sous le nom d' « art et science de voirrerye », l'accès de la classe des nobles, est l'importance des secrets de la fabrication que se transmettent les verriers, et qui ne peuvent être confiés qu'à des gentilshommes. La longueur de l'apprentissage — dix années — est de nature d'ailleurs à décourager un manant, forcé d'être rapidement à même de gagner sa vie.

Cette notion de la « nobilité » du métier de verrier est extrêmement ancienne. Un décret de 1339 édicte : « Car à cause de la noblesse dudit métier, aucun ne peut ne (ni) doit être receu à iceluy métier s'il n'est nez et extraict par son père d'autres verriers ». Les privilèges accordés aux verriers du Languedoc par Charles VII en 1445 — charte essentielle que nous analyserons plus loin — décrètent qu'aucun maître de verrerie ni autre ne doit montrer ledit métier à personne qui ne soit procréé de noble et ancienne génération : aucun bâtard de quelque génération qu'il soit ne peut y prétendre : les preuves de noblesse doivent être faites devant le « commissaire et conservateur desdits privilèges ». C'est peut-être en raison de ces prescriptions si nettes que les premiers consuls des villes sont souvent des verriers : par exemple, à Lodève, Hugues Moser en 1364, Raymond Moret en 1373 : c'est en suite de ces ordres si formels que le privilège dont il s'agit s'est maintenu en Languedoc exclusivement au sein de familles très anciennes. Nous ne verrons en effet la noblesse des verriers contestée que dans les toutes dernières années de l'ancien régime alors que bien d'autres choses moins fragiles étaient remises en discussion.

Toutefois, il y avait à ce sujet des distinctions dont la subtilité nous confond. Il résulte, en effet, d'une lettre de l'intendant de Caen Foucault, au contrôleur général (23 octobre 1700), que la fabrication de verres à vitres était autorisée pour des personnes de toutes conditions « à la différence des verres qui sont affectés aux gentilshommes ». (*Correspondance de contrôleurs généraux*, par *A. de Boislisle*, t. II, p. 59.)

Digitized by Google

Pourquoi les verres à vitres étaient-ils moins nobles que les verres à boire ? Mystère !

Voici donc nos verriers languedociens issus et procréés de nobles verriers et de généalogie de verriers, suivant la teneur du privilège de 1445. Le moyen le plus simple de conserver cette noblesse et de former une caste à part était pour eux le mariage entre familles exerçant la même profession. Aussi voyons-nous du XIVe au XVIIIe siècle les membres des familles qui nous intéressent se marier exclusivement entre eux. Le fait est si marqué que lorsqu'une fille d'une des grandes familles verrières entre dans une maison étrangère à cet art, elle amène son mari à la profession dans laquelle elle est née.

En dehors des familles où le métier de verrier n'a été qu'accidentel, comme les Ginestous, les de Pierre (d'Espierre), de Ganges ; en dehors de celles sur lesquelles nous n'avons que des renseignements insuffisants, les Palot de Lanta, les Born, les Olivier, les d'Outre, les Galiot ; en dehors des verriers étrangers, nivernais ou lorrains, les Breton, les Borniol, les Hennezel, les Thietry, les grandes familles verrières du Haut et Bas-Languedoc sont :

Près de Montpellier : les Bertin, les Clusel.

Près de Ganges : Les Laroque, les Girard, les Castelviel ; autour de Sérignac, les Faucon, les Montolieu, les Virgile, les Coursac.

Autour du Serre de Bousquet : les Aigalier, les du Bousquet, les des Roys ;

Près de Gaujac : les Virgile, les Queylat, les Odoart ;

Près de Barjac : les Pellegrin, les Guise, les Plantiers ;

Sur le Causse de Saint-Maurice et en Lodèvois : les Lauzières, les Girard, les La Roque.

Près de Sauve : les Valette, les Bringuier, les Armand, les Bagard.

En Rouergue : les Filiguier, les Laroque, les Bertin, les Breton.

Aux verreries de Moussans et au diocèse de Lavaur : les Laroque, les d'Outre, les Colon, les Esmoings, les Riols.

Digitized by Google

Aux verreries du pays de Foix et de la Grésigne : les Verbizier, les Grenier, les Robert.

En Comminges, dans le Bazadais et l'Armagnac: les Grenier, les Suères, les Noguier, les Robert.

Enfin, brochant sur le tout, les Robert et les Grenier se répandant dans la Montagne noire, le diocèse de Narbonne et la Grésigne ; les Azémar suivent, depuis leur sortie du Rouergue, une route montant, constamment, vers le Nord-Est ; ils vont à la recherche de terrains nouveaux, inexplorés, et s'éloignent des villes à mesure qu'elles grandissent. La marche qu'ils font des Cévennes au Rhône, c'est en sens inverse que la font les Laroque ; ils essaiment leur race prolifique de l'Est à l'Ouest, jusque dans les verreries lointaines de l'Albigeois.

Ce ne sont là d'ailleurs que des exceptions : la plupart des familles verrières restent près de leur lieu d'origine, de leur aire d'éclosion. C'est là un trait spécial au Languedoc, semble-t-il. Presque tous restent au pays natal : pourtant certains émigrent en Provence « la Gueuse parfumée » comme les Queylat; parfois, comme les Laroque-Chavagnac, reviennent dans le Midi après être passés en Auvergne : d'autres s'y fixent comme la branche de Tremolèdes dans la famille de Riols.

Les grands exodes sont rares. Nous citerons toutefois — et avec honneur — les deux Azémar qui s'en vont à Rouen en 1614 fonder une manufacture et y renover l'art de fondre les glaces ; nous citerons aussi Henri de Virgile, qui les accompagne, Arnaud de Virgile, qui les a précédés en Normandie vers 1580 : plusieurs membres de cette famille travaillent aux verreries de Bazadais en 1700, du Morvan aux XVIe et XVIIe siècles ; ils sont à Saint-Etienne au XVIe, ils sont cités en Lorraine en 1527, et même en Picardie. Les d'Aigalliers se retrouvent en Forez au XIIIe siècle et plus tard en Lyonnais et Dauphiné. Les Odoard sont mentionnés à Firminy. Mais ce sont là des cas assez rares.

L'inverse est peut-être plus fréquent : les Breton viennent du Nivernais, les Borniol s'installent en Rouergue, les d'Hen-

Digitized by Google

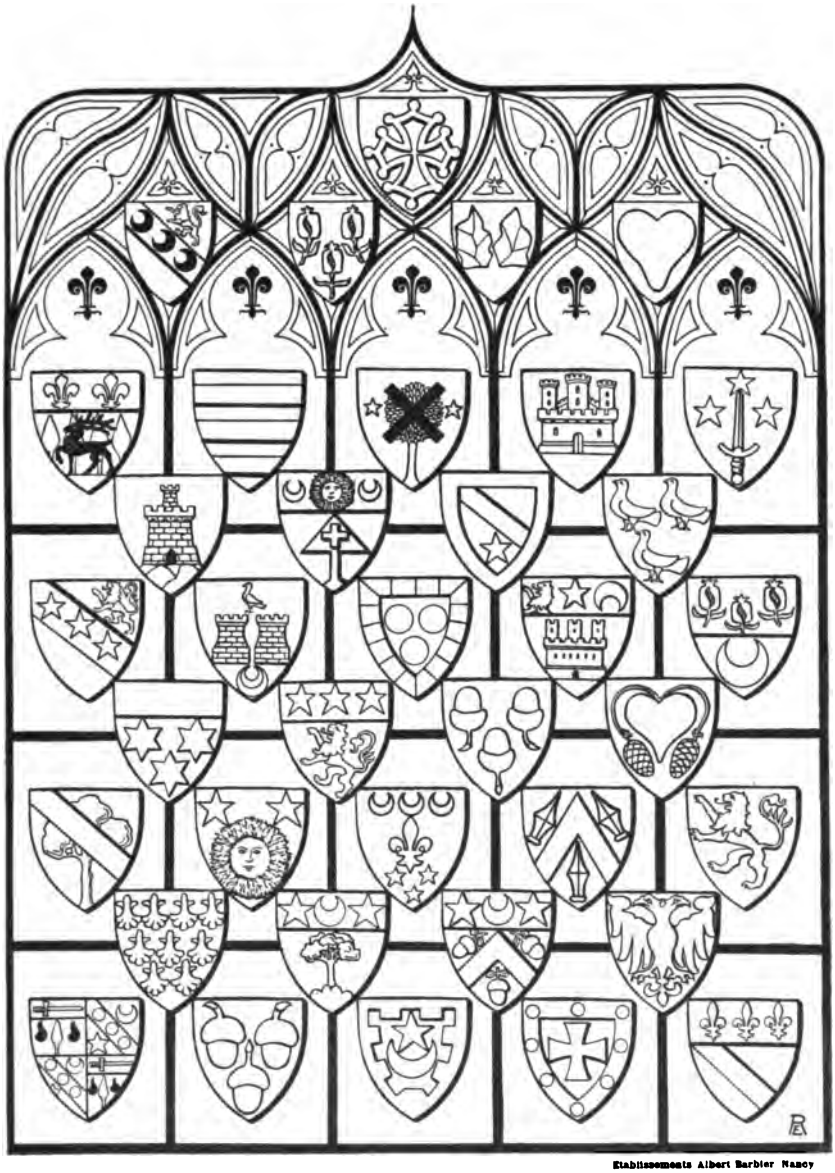

Etablissements Albert Barbier Nancy

LES VERRIERS DU LANGUEDOC

Azémar Grenier La Roque Robert
Aygalliers Azémar Bagards Bertin Borniol
Castelviel Caylar Clausel Colom
Coursac Faucon Ferre Girard Grenier
Greffeuille Guizon Hennezel La Roque
Lauzières Michelet Montolieu Noguez Odoart
Pelegrin Riols Robert des Rois
Suère Thizac Valette Verbizier Virgile

Digitized by Google

Digitized by Google

nezel et les Thietry, dans la Montagne Noire, Charles Ferre[1] (de Ferry), seigneur de la Verrière, au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux se fixe à la Calmette en Languedoc en 1656. Inversement, Jean-Mathieu de Queylar, né en 1637, s'établit en 1663 en Provence par son mariage avec Françoise de Ferry.

[1] Noble Charles de Ferres, sieur de la Calmette, était descendant de Benoit de Ferri, qui le 14 avril 1470, reçut du roi de Provence, René, des lettres patentes d'affranchissement de toutes tailles et gabelles en raison de ses terres à Agout et du commerce de ses verres. Ce Benoit était frère de Perrin, resté en Italie dans la Pouille. C'était le fils de Nicolas et petit-fils de Jean, écuyer de la ville de Lanta, né en 1333. (De Lanta, sortaient aussi les Palot.)

Les enfants de Benoit de Ferry, Nicolas, Jean et Galiot, formèrent les trois branches de cette famille verrière. Deux se fixèrent en Provence, l'autre en Dauphiné, vers Poët Laval, élection de Montélimar. Les verreries provençales des Ferry, furent celles de Goult, Simiane, Apt, Roquefeuil, Pourcieux, Gemenos, Roquevaire, Toulon, Mazanges, Belgentier, la Roque-Brussanne, Méounes, Rians, Fréjus, Valsainte, Tretz près de la Combe, Aguis, Saint-Maximin. La famille d'Escrivan, venue d'Italie avec Raymond, qui testa le 9 août 1501, s'établit à Roque-Brussanne, à Toulon et à Mazaugues et s'allia aux Ferry,

(R. Reboul. *Société académique du Var* 1873.)

A part ceux de la Calmette, les Ferry émigrent peu. Citons cependant, au milieu du XVIIIe siècle, un Ferry qui change à la fois de religion et de théâtre d'opérations. En 1750, le 3 mai, le curé de Sainte-Croix (Ariège) baptise le fils de Benoit Ferre, gentilhomme verrier, et de demoiselle Madeleine Grenier, religionnaire

Voici quelques autres noms de verriers provençaux :

François Faucher, maître verrier de la ville de Brignoles en 1619. Jean Jacques et Honoré Perrot, maîtres verriers du lieu d'Ollières, 1623; Jacques Gondray, maître verrier de Lorgues, 1629 ; Gaspard de Perrot, maître verrier habitant à la verrière d'Anay, en 1657; noble Charles et François Ferris (Ferry) frères, sieurs de la verrière de Salles, en Provence, 1613 ; Gaspard de Perrot, maître verrier à la verrière d'Avaye, près de Faïence (?).

(*Archives* S. M. C.)

Le sieur Bernard Perrot reçoit du roi en 1662, 1668, 1672, confirmation de privilèges pour la verrerie qu'il a fondée à Orléans et dont un lustre de cristal figure dans les inventaires des meubles de la couronne.

Il descendait de Jean-Marie Perrot, associé de Lorenzo Rossi qui avait fondé cette verrerie en 1626.

En 1666, il eut un brevet pour exploiter la houille, et en 1688 il en obtient un autre pour la fabrication du verre colorié, ou en relief, et le coulage des métaux à table creuse avec des figures.

Digitized by Google

La famille de Boysseault, venue d'Auvergne, travaille pendant un siècle aux fours des Basses Cévennes. Les fils de Raymond de Bagars, qui teste en 1440, s'établissent en Dauphiné. Quant aux Odoard dont nous suivons les traces pendant tout le XVIe siècle sur les deux bords de la Cèze inférieure, ils paraissent descendre de Pierre Odoard, maître de la monnaie de Crémieu en 1400, mais leurs deux branches quittent bientôt le Languedoc pour la Normandie et pour la généralité d'Alençon. Un Audouard, nommé ou surnommé Ringegrez, était verrier au service de Haye en Normandie vers la fin du XVe siècle. Les d'Aigalliers, les Pellegrin quittent leur département du Méjannès qui semble inépuisable, pour venir travailler aux verreries de Ferrières[1] ou de Baume, sur le causse de Cazenove. Les Robert sont à la fois à Fourtou, à Gabre, dans la Grésigne et au diocèse de Lavaur : les Bertin se retrouvent du Vivarais à la montagne Noire : les Grenier sont partout.

Dans leurs multiples pérégrinations, les verriers se reconnaissent à une particularité singulière, devançant en cela les Américains de nos jours ; ils prennent comme surnom un nom de terre de la famille de leur mère. C'est ainsi que les Du Claux se nomment Castelviel, et les Castelviel Du Claux : que les

[1] Le registre de la paroisse de Ferrières signale des baptêmes où les intéressés viennent de départements différents.—1714, 25 mars. « J'ai suppléé aux cérémonies de baptême de N. Margueritte d'Aigalliers, fille de N. Jean d'Aigalliers, travaillant à la verrerie de Baume, paroisse de Ferrière, et de demoiselle Jeanne Fabre, mariés du lieu de Brouzet, diocèse d'Uzès — ladite Jeanne s'étant accouchée à Baume, etc. Son parrain est N. Antoine Girard, de Sérignac, et sa marraine demoiselle Marguerite Bourgoin, de Puechauron, paroisse de Claret. Les témoins sont N. Daniel de La Combe, N. Gabriel Augustin de Virgile, Claude des Girard et le Sr Mathieu Carrieu signé avec moi prieur et le parrain Signé, Unal. »

En 1722, le 25 janvier, baptême à Ferrières de Louis Gilles, fils de Melchior Gilles et de Marie-Anne Pupine de St-Bauzille-de-Putois, demeurant à la verrerie de Baumes où ladite Marie-Anne Pupine s'est accouchée. Parrain : N. Louis de Girard de Sérignac travaillant à la verrerie de Baume et sa marraine N. demoiselle Marie Anne de Girard. Les témoins: Antoine de Girard, Charles de Pellegrin et Antoine de Girard. (Mairie de Ferrières.)

Digitized by Google

Robert se nomment Fonclare ou Lassagne, tout comme les Riols et les Grenier ; qu'en 1625, Simon de Grenier se nomme seigneur de Suère, nom de famille de sa mère. C'est ainsi que le nom de la Plane se rencontre chez les Girard, les Robert et les Laroque; le nom de la Tailhade chez les Pellegrin, les Girard et les Castelviel ; le nom de Sarrat chez les Suères, les Grenier et les Robert. En 1548, Thomas Adhémar en « dénombrant ses biens nobles de Saint-Jean-de-Ceyrargues et ses terres arables de Saint-Hippolyte-de-Caton », oublie absolument son propre nom de famille pour ne s'appeler que Thomas de Vallongue, nom d'une terre de la famille de Laroque, à laquelle appartenait sa mère[1]. Quant à la maison, estimée d'ailleurs 10 livres, que son frère Pierre Azémar possède sur la communauté de Saint-Etienne-de-l'Olm, elle figure sous le nom de « noble Pierre Azémar de Vallongue, dit Colobrines[2]». Pour celui-là, le procédé est encore plus visible. Les noms de terres possédées par la famille de sa mère deviennent, pour lui, un nom de famille et un surnom.

Ne laissons pas toutefois passer ce nom de Vallongue sans l'accompagner d'une observation. Il fut, à l'origine, celui d'une terre sise non loin de Laroque, d'où sortait la famille qui portait ce nom ; par une habitude constante en Languedoc pendant tout le Moyen âge, les Laroque donnèrent ce nom de Vallongue, au nouvel établissement qu'un de leurs membres fondait au loin. Ainsi, ce nom se rencontre près des verreries de la Calmette, ainsi il se retrouve à Euzet, au point où un Laroque du XVe siècle alluma son premier feu.

Telle est l'origine d'une coutume que nous constatons à chaque pas : il y a, avons-nous dit, deux Sueilhes ; il y a deux Gourdan, deux Cazarils, deux La Calmette, deux Bagars, plusieurs Averon, plusieurs Maussac, plusieurs Solomiac, etc. Il y a donc lieu d'être circonspect dans l'affectation de tel ou tel emplacement à telle ou telle verrerie.

[1] Arch. Gard. C. 1316.
[2] Arch. Gard. C. 1315.

Digitized by Google

Une autre difficulté dans l'étude des questions qui nous occupe est l'instabilité de noms, les orthographes les plus fantaisistes sont adoptées : ainsi Grenier s'écrit Granié ou Granier; Bertin, Vertin ou Berty; Cayla s'écrit Caylar, Cailar, Caillard, Queylat, Queylac, Queilar; Castelviel s'écrit Castel; est-ce pour rajeunir la famille? Ce n'est guère que par les alliances qu'on peut savoir si l'on est réellement en présence d'un verrier. Un exemple typique de mariages entre familles d'associés nous est fourni par les Virgile et les Queylar. Jean de Queylar épouse, vers 1510, Catherine de Virgile. Sa petite-fille, Louise, épouse son oncle Etienne de Virgile; il en a un fils, Jean, qui épouse Anne de Queylar. De semblables « inside-breedings », comme on dit en Angleterre pour les alliances consanguines, sont constantes chez nos verrriers ; le fait se reproduit d'ailleurs exactement de même chez les Faucon et les Valette. Antoine Faucon épouse sa cousine Gabrielle Faucon (1495), leur petit-fils Antoine épouse Louise Valette, le petit-fils de ces derniers, Jean, épouse, en 1655, Françoise Valette, etc. Les Girard, mêlés aux Laroque, les Grenier, Verbizier et Robert entre eux, les Azémar mêlés aux Pellegrin, aux Montolieu et aux Laroque; les Colon, aux Roberts et aux Grenier; les Laroque mêlés aux Bertin, les Suères aux Noguier, unissent par le sang tous nos verriers entre eux.

Les formules de mariage débutent au XVe siècle, pour les verriers comme pour le commun des mortels, par une paraphrase de l'Evangile, expliquant comment Dieu prit une côte du corps d'Adam, en disant : « *non est bonum hominem esse solum* », et en créa la femme. Les amis et les parents figurent en nombre sur ces actes ; tel celui du mariage de noble Jean Bertin et de noble Marguerite (on sait combien sont rares encore à cette époque les noms de famille pour les femmes)[1].

« Personnellement constitué noble Pierre de Cluzel du mas de Pouget, paroisse de Saint-Jean-de-Gardonnenque, fils de

[1] Arch. Hérault, série G. Marcel Robaud notaire, année 1455.

Digitized by Google

noble Jean de Clusel et de noble Catherine Canete, par la volonté et avec le consentement de nobles religieux Pons de Cluzel, moine de Cendras, et de Fresàl de Clusel, ses frères, et de noble Pierre Adhémar « *vitricarius vitricariæ de Sullis, parrochiæ beate Mariæ de Lundris* » et de plusieurs autres parens et amis, donne en mariage noble Marguerite de Cluzel, sa sœur, à noble Jean Bertin « loci de Triatorio [1] (Triadou) », paroisse de Saint-Sébastien-de-Cassanhas, dans la vallée de Montferrand.

Sa portion légitime est de soixante-cinq livres tournois; elle reçoit en outre une « oppelande » en drap de France et une gonelle de drap de maison couleur rouge.

« Dicta fuerunt hæc omnia et singularia in manso vitricarie de Sulhes de nobilis Petri adhemarii, parocchiæ b^te^ Mariæ de Lundinis; Presentibus testibus: venerabilibus et providis viris D^no^ Berengerio Marre, presbytero priori St-Sebastiani de Cassanhano, Johannis de Curreto, Guillermo de Turre loci de Triatorio, Francisco de Manso, Johanne de Manso, Auberto de Podiis, etc.».

Les témoins sont très généralement des verriers eux aussi, même si le mariage auquel ils sont conviés a lieu en dehors de la corporation : tel est le cas de celui de Delphine Valette, sœur d'Arnaud et Bertrand Valette du lieu de Ribaute. Elle est fille de Raymond Valette et d'Hélips d'Anglade : elle épouse Antoine, fils de discret homme Aldebert de Las broas, notaire de Marsillargues sur le Vidourle (1458) [2].

Les témoins sont « Raymundus de Rupe, condominus de

[1] Triatorium, place du village où, le soir, chaque propriétaire triait son propre bétail dans le troupeau que le berger commun avait mené paître. Il y a deux Triadou dans l'Hérault, un près des Matelles, l'autre près de Ferrières : l'un et l'autre habité par des verriers. Une branche des Azémar en prit le nom comme aussi les d'Albignac, après avoir fait construire un château de ce nom. La rue inférieure de Chanac en Lozère se nomme encore le Triadou. Une terre des verriers Valette à Lédignan se nommait le Triadou sous la Gleizo.

[2] Arch. Hérault, série G. Jacques Reboul, notaire de Lunel, année 1458, f°s 28 et 29.

Digitized by Google

Rupe Ayneria, Bernardus de Rupis, frères, du lieu de Rupe Ayneria, Karolus de Borda, Dominus de Rupemaura, Anthonius Quintini de Bragassinicis, etc.»

(La seigneurie de la Roque Aynier avec son haut donjon, dont les pieds plongent dans l'Hérault qui souvent inonde les bas quartiers de la ville n'appartenait plus aux Laroque; dès 1386, elle était possédée par le sieur de Salsan.)

L'an 1783, Victor Lazare de Laroque, fils légitime de feu N. Jean-François de Laroque d'Arbousses, épouse Catherine-Victorine de Laroque, fille légitime de N. Louis de Laroque de Couloubrines et de Anne Voisin.

Les témoins sont: Jérôme de Laroque, Alphonse de Laroque, N. d'Aigalliers, de Girard, M. de Girard-Lacroix, de Laroque de Bouzène habitant Saint-Pierre-de-Tornac (le verrier de Saint-Félix-de-Pallières), de Laroque Chavannes (Chavagnac de la branche d'Auvergne [1], de Laroque Peyroux) [2] ».

En ce qui concerne les testaments, il en va de même. Mais ce qui frappe dans les actes de cette nature, c'est le profond sentiment dont sont animés les testateurs envers la religion ou envers les religieux. En 1507, Antoine Odoard, verrier de Cornilhon, après une foule de legs pies prévoit un legs de 15 sous tournois pour une réfection (restauration) qui aurait lieu après les messes dites sur son corps à la chartreuse de Valbonne. La « réfection » consiste in « piscibus, ovis et caseo », poisson, mouton et fromage.

Adhémar Adhemarii du lieu d'Assas « egrotans in verreria de

[1] Ce rameau issu de N. Jacques de Laroque, fils de Pierre et de Louise d'Aubanelle (mariés en 1595 et fixés à la Boissière), s'établit en Auvergne par le mariage de Jacques avec Jeanne de Chavanac de La Combe en 1644. Après avoir tenté à Chavanac un établissement verrier, la famille revient dans le Midi, s'établit à Baumes avec Laurent et Jean-Baptiste de Chavanac s'allia aux Castelviel et aux Aigalliers et fournit encore (1905) des représentants de l'art héréditaire. Voir *Le général Lafayette*, par E. Charavay. Paris, Société de l'Histoire de la Révolution française, 1898. 1 vol. in-8°, p. 1 (note).

[2] Mairie de Ferrières, registre des mariages, 1783.

Digitized by Google

Sullis » lègue en 1455 dix livres tournois au églises environnantes et spécifie qu'il désire être mené au tombeau par dix prêtres, il demande que 30 prêtres assistent à sa neuvaine, et qu'il y ait trente chanteurs à sa messe du bout de l'an.

Ses témoins sont Folquet de Marsillargues-les-Anduze; Jean Falcon, des Falcon d'Alais et de Cardet; Gaucelm de Clusel, de Villevielle, près de Sommières; Pierre du Puy, de Pompignan, etc.

Ce Clusel était donc l'un de ses associés ou l'un des jeunes apprentis qui travaillaient à une des « places de gentislhommes » dont se composait la verrerie de Sueilhes. Son associé était Jean Bertin qu'il tient quitte, par testament, en souvenir de ses bons et agréables services, de toutes les censes et de tous les droits qu'il percevait sur son héritage.

La question des associés a été, en effet, une question vitale. En dehors de l'appui effectif qu'un associé apportait dans une verrerie, il y avait les fonds qu'il mettait dans l'affaire, fonds qu'il s'agissait de faire fructifier ou dont compte était dû à ses héritiers.

« Le 26 décembre 1670, Bastien Garde, habitant Saint-Geniès, confesse devoir à noble Guérin d'Azémar résidant à sa verrerie de Méjane, la somme de 64 livres pour vente de verre sans comprendre 18 livres qui appartiennent au feu Sr de Castelviel, laquelle somme de 64 livres ledit Garde promet payer en 4 paies égales aux 4 fêtes de Saint-Firmin [1] ».

« Le 21 août 1730, écrit M. d'Azémar du Colombier, nous avons réglé nos comptes avec M. de Lagette (Ch. de Faucon)[2] et M. de Virgile et trouvé qu'il me doit pour sa portion 292 livres et M. de Virgile 173 livres ». A ce moment-là, la société s'est reconstituée sous les noms de Mrs de Queylard, de la Rouvière, et d'Aigaliers. Ils ont acheté les « cabeaux » au

[1] Arch. S. M. C.

[2] En 1672, demeurait aux Plans dont il partageait la coseigneurie avec les Valette, Annibal de Lagette, seigneur de Rautières et de Brouzet.

Digitized by Google

prix de 1.600 livres. Les nouveaux associés servent pendant deux années encore les intérêts de la somme qu'ils avaient à payer pour les cabeaux.

Un exemple complet des associés des verreries de toute une région nous est donné par une information publiée au moment de la répression, dans le diocèse de Rieux, des assemblées tenues par les protestants, en contravention des édits royaux.

1745. Etats des noms et surnoms des gentilshommes verriers habitant de Sainte-Croix et Fabas, diocèse de Rieux qui font profession de la R. P. R.

Pierre Verbizier, dit Constant; Jean Verbizier, dit Latreyte; François Verbizier, dit Campet; Jean Verbizier, fils de sieur Constant; le nommé Tucau fils de sieur Pierre Latreyte; Pierre Robert, dit Laprade; Henry Robert, dit Bartaragna; Jacques Grenier, dit Lalée; Jean Grenier, dit Solambel, leurs femmes et leurs filles dont on ne sait pas les noms, habitant à la verrerie du Pas de la Mandre, juridiction de Sainte-Croix.

Jean Grenier, dit Labourdette; le nommé Grenier, dit Lamoulette; le nommé Grenier, dit Commavère; Paul de Grenier, dit Duclaux; Jean Grenier, dit Pommilliers; leurs femmes et leurs filles dont on ne sait pas le nom, habitant à la verrerie de Soye, juridiction de Fabas.

Jean Verbizier, dit Sablon; Jean Verbizier, Jacques Verbizier, Fajau, Paul Verbizier, dit Saint-Paul. Le nommé Larivarolle et ses deux fils; Robert Labessède et ses deux fils. Et les filles de ces deux derniers, dont on ne sait pas les noms, les autres n'étant pas mariés, tous habitant à la verrerie de Poudelay, juridiction de Fabas.

Marc Verbizier, dit Lavignasse et quatre de ses fils; le nommé Grenier, dit Magnoua et trois de ses fils, leurs femmes et leurs filles dont on ne sait pas le nom, tous habitant à la verrerie de Salet, juridiction de Fabas.

Digitized by Google

Jean Grenier, dit Belloc ; Jacques Grenier, dit Cantegril ; Simon Grenier, dit Laplane : François Grenier, dit Vergé, tous quatre frères ; Pierre Robert, dit des Garils ; Simon de Robert, son fils, dit Lavernière ; Jean Robert, dit Gassion, le nommé Grenier de Souloumiac, leurs femmes et leurs filles dont on ignore le nom, habitant à la verrerie de Cantagril, juridiction de Fabas, dans l'arrondissement de Fabas et de Sainte-Croix [1].

Il y a lieu de citer aussi à cette date la verrerie de Pointis, gérée par Jean de Robert Monner, non comprise dans l'énumération qui précède.

On voit par cet exemple combien il nous serait malaisé d'indiquer les associés de chaque verrerie, et, bien que la plupart d'entr'elles soient toujours restées dans les mêmes mains, le hasard des mariages rend impossible un classement méthodique. Toujours est-il qu'une des formes de l'association était l'achat en commun des terres « hermes » dans lesquelles s'installaient aisément et sans frais des verreries nouvelles. Après la guerre de Cent ans, époque où la terre valait 33 fois moins qu'aujourd'hui (d'Avenel), les verriers firent à ce point de vue d'excellentes affaires, et c'est là, sans doute, qu'est le secret de leur multiplication à ce moment de leur histoire.

Mais l'administration royale ne perdait pas ses droits : il fallait payer patente. En 1416, les Cacqueray de Normandie s'acquittaient moyennant un écu d'or par an ; d'autres verriers payaient en nature : ce dernier mode était impossible en Languedoc, trop éloigné des résidences royales.

En 1445, la patente se montait annuellement pour cette dernière région à 40 sols tournois « que les verriers besoignent ou ne besoignent pas » ; ce même taux se maintient longtemps, malgré les variations de la valeur relative de l'argent :

[1] Arch. Hérault, C. 213.

Digitized by Google

« 24 février 1671. Par acte reçu par Arnoux, notaire [1], Claude Collet, d'Arles, reçoit de nobles Guérin d'Azémar et Louis de Queylat, maîtres des verrières des lieux de Méjanne et le Clap et du lieu de Saint-Marcel de Carreiret, la somme de 42 livres pour l'auberge qu'ils doivent au Roi, de 40 sols chaque année qu'ils travaillent et ce pour les arrérages que tant eux que leurs devanciers et associés devaient au Roi jusqu'à la Saint-Michel Archange de l'année 1662. A quoy ils ont amiablement convenu pour éviter procès. Tous lesdits arrérages jusqu'au dit jour de Saint-Michel montent à la somme de 42 livres, scavoir 24 livres des mains du sieur de Queylat comme héritier de feu noble Louis de Queylat son père, 18 livres des mains du sieur d'Azémar.

De quoy le sieur Collet, procureur de Jean de Fontfroide, trésorier et conseiller du roi, les acquitte ainsi que de la somme de 6 livres chacun, pour frais et voyages d'huissiers. »

Les exigences du fisc n'étaient pas bien sévères, puisque dans l'exemple ci-dessus l'un des verriers n'avait pas acquitté sa patente depuis 9 ans, l'autre depuis 12.

Comment devenait-on verrier ? pour certains, même nés directement de familles verrières et ayant travaillé dès leur enfance, c'était à l'issue d'un apprentissage parfois très long. Tel est le cas de Jehan d'Azémar.

« L'an 1643, le dernier jour d'aoust, N. Pierre d'Azémar, gentilhomme verrier, demeurant à la verrerie du Mas Crémat (en Méjannès), lequel de son gré et bonne volonté a confessé devoir à N. Jehan d'Azémard, aussi verrier, son frère, la somme de 805 livres tournois pour salaire d'avoir travaillé dans la dite verrerie du Mas Crémat [1] ».

Parfois, au contraire, le candidat « bien qu'issu et procréé de nobles verriers » a employé sa jeunesse à d'autres soins. Tel est le cas de Paul de Clausel, qui, marié en 1646, n'est reçu

[1] Arch. S. M. C.

Digitized by Google

« en l'art de verrier qu'en 1657 » après un long stage chez les Azémar, à Euzet.

Mais ce n'est là qu'un cas particulier ; le cas normal est l'apprentissage, à peine au sortir de page, du jeune verrier, chez des collègues plus vieux et heureux dans leurs entreprises.

Bien que la durée théorique de l'apprentissage paraisse n'être que de deux ou trois ans, il se prolongeait sensiblement plus longtemps. Alors comme aujourd'hui, les « gamins verriers » commencent le métier à treize ans. Quelques-uns arrivent très vite, relativement, à être « ouvriers », à vingt ou vingt-cinq ans. D'autres s'endorment plus longtenps dans les postes intermédiaires : cueilleurs, troisième, second, premier souffleur, suivant leur capacité, et d'après la difficulté des travaux où leurs aptitudes les poussent. Tout est une question d'à-propos, et un excellent souffleur peut ne faire qu'un médiocre « ouvrier », ce que l'on appelle encore aujourd'hui du nom moyen âgeux de « chef de place ». Inutile de dire que l'inverse ne se produit pas, et que le chef de place, ouvrier ou ouvreur, doit être parfait en toutes les branches de son art.

Voici à titre d'exemple, à la date du 28 mai 1611 [1], l'apprentissage de noble Pierre Aigalliers, fils de Claude, chez les verriers Rey.

« L'an 1611 et le 28 jour du mois demay, estably en sa personne noble Claude Aygallier, de Brozet, à présent habitant à Nimes, lequel de son gré a baillé et baille noble Pierre Aygallier, son fils, bien qu'il soit absent et auquel promet (faire) agréer et ratifier son apprentissage, à nobles Pierre et Charles Reys, frères verriers, demeurant au Mas Crémat, diocèse d'Uzès, iceluy Charles présent et acceptant tant pour luy que pour son dit frère, avec moy notaire comme personne publique, et ce, pour le terme et tems de deux ans révolus et comptez qui commenceront à la Magdeleine prochaine et ce

[1] Arch. Gard. E. 809. J. Ursy notaire.

Digitized by Google

pour apprendre l'art et science et estat de verrier que ledit Rey tant en son nom que de son dit frère sera tenu, comme a promis et promet, de bien et duement apprendre et enseigner comme vray maître moyennant le prix et somme de 40 livres tournois que ledit Aygallier père sera tenu payer pour satisfaire aux dits Reys à la fin dudit terme...., à peine de tous despens, dommages et intherets, et icely Aygallier a promis bien et loyallement servir comme vray apprenti et rendre tout le temps perdu tant pour maladye que autrement à la fin de son dict apprentissage. De quoy ledit Aygallier père s'est rendu plége et caution. Et sera tenu ledit Aygallier père tenir habillé ledit Pierre son fils pendant ledit temps et pour ce faire se sont obligés l'un envers l'autre tous leurs biens.

Receit en ma botique; présents : Anthoine Paulhan, Pierre Auriol, Jean Vezyan, ledit Aygallier illettré. »

L'apprentissage se payait souvent en nature; c'est ainsi que le 16 août 1633, noble Isaac de Montolieu, habitant de Sérignac, confesse avoir reçu de Jeanne Roussette, veuve de noble Claude Girard, deux « saulmées de bled mescle et ce pour la première année du blé que ladite Roussette s'est chargée de payer audit de Montolieu par le contrat d'apprentissage de Pierre Girard son fils receu Massip, notaire de Carnas [1]».

Un autre exemple de la manière dont le maître de la verrerie traitait les jeunes fils de ses associés nous est donné par le «mémoire de l'argent que je baillerai à M. de la Rivarolle ou à M. de Canebas (Campas) son fils en tant moins des verres que ledit M. de Canebas fera cette année 1747. (Le maître de Poudelay était M. de Verbizier ; La Rivarolle et son fils Canebas sont des Grenier [2].)

» Premièrement j'ay baillé à M. Canebas, 3 livres 10 sols pour une paire de souliers que le cordonnier de Ste-Croix

[1] Sommières, Etude Chrestien, Persin notaire, 1633.

[2] Archives de Poudelay (Ariège).

Digitized by Google

(de Volvestre) lui a fait ce 13 octobre 1747. Plus à M. son père : 40 sols que je lui ay baillés à Saint-Girons, le 2e novembre et une jument de 30 livres. Plus 3 livres à Mlle Marie, sa fille, le 28 décembre. Plus il a pris 12 marques de pain en plusieurs fois à Poitevin (le boulanger) à 13 sols la marque, plus 7 marques que nous lui avons aussi baillées en plusieurs fois à 13 sols 4 deniers la marque ; de plus 29 livres de pain bis, 5 quintaux de salicor à 58 livres la charge, plus 30 livres pour la ferme de la place que je lui ay passée à un mois et demi.

» Ledit compte monte à 167 livres 7 sols. De là je dois lui tenir à conte 70 livres que (à quoi se) montent les verres qu'il a faits. Reste 97 livres 7 sols de compte que le susdit nous doit ce 29e de l'an mil sept cent quarante huit.

» De plus lui avons baillé une marque de pain et une charge de salicor en trois diverses fois ce 20e février 1748 : plus deux quintaux salicor ce 14e mars. J'ay reçu 18 livres le même jour ; plus j'ay reçu 10 livres 4 sols le 24e du dit : plus 50 livres en tant moins de la charge de salicor cy-dessus ; plus ay baillé 19 livres 5 sols au moien de 55 grosses de verres que je luy ay baillés : plus 7 livres le 20e avril, plus 6 livres le 28e du susdit : plus une marque et demi de pain le 9e du susdit : plus 10 livres le 10 du susdit : plus demi marque de pain le 14e du susdit : plus une marque de pain le 19 : plus demi-marque de pain plus demi setier seigle, une livre 15 sols. »

Bien que l'instruction fût assez maigrement départie dans les rangs de cette pauvre noblesse à qui, disaient les envieux, les rois de France permettaient, « pour subsister, d'exercer l'art de verrerye », il s'en faut que tous ses membres fussent aussi » illetterés » que Claude d'Aigalliers[1] dont nous venons de

[1] Bail en paiement fait par noble Claude Aigallier, illettré, à nobles Charles et Pierre Rey, frères verriers, au mas Cremat, juridiction de Fereyrolles, diocèse d'Uzès.

« Sachent tous présents et à venir que l'an 1611 le 28e jour de mai..... estably en sa personne noble Claude Aygallier, natif de Brouzet, demeurant en la présente ville de Nimes lequel sachant être débiteur envers nobles Charles et Pierre

Digitized by Google

parler. Une lettre[1] adressée à son curé par un des verriers du pic Saint-Loup nous donne en même temps que la certitude qu'il savait écrire, un aperçu curieux sur les mœurs du temps.

« Jeu vos intime que nos aven segat et amoulonat las gerbas del mas de Suelhas : per que vos pregue et requie (rs) que vos vulhas venir ald (it) mas dimarc prochenamen venant, intitulat lo IX del mes de julhi, per recebre la premicia que vos apperten segon la coustumo del païs et segon drech : car yeu vos offrisse de la vos baylar et pagnar lealemen entieramen. Si vos non he voler venir, yeu proteste que yeu la laysaray lá, sus los camps, car ne vole ren porta de so (ce) que vos aperten. Et al cas que la dicha premicia que yeu entende adelayssar aquy, se perdrié, yeu proteste que sia à vostre périlh et non pas al mien, attendut que per me non sta que yeu non vos pagué et fassé lo dever, et (je) proteste de totz dams, interesst et despens que yé aysso nen poguan endevenir ; et d'aysso (de cela) (je) demande me estre fay instrument per vos notari. » Au dos de cette lettre, le notaire Robaud a inscrit le résumé de la réclamation de noble Pierre Adhémar, « Veyrerius » et le nom

Reys frères, verriers, demeurant au mas Crémat juridiction de Fereyrolles, diocèse d'Uzès, de la somme de 105 livres pour les causes contenues aux obligations que le dit Aygallier en avait faites aux dits Reys, reçus par M. Bordet, notaire royal de Barjac, le 28 avril 1608, et n'ayant argent pour satisfaire à cette dette ; à cette cause, iceluy Aygallier vend, quitte et remet aux dits nobles Reys tous les biens, droits et actions qu'il a à luy appartenant et la moitié de ceux de sa feue femme Jeanne Julliane, consistant en une maison sise à Brouzet..... En présence d'Anthoine Paulhan et Pierre Auriol de Nimes, le dit Aygalliers illetteré (28 mai 1611).

(E. 809. Archives Gard. J. Ursy notaire.)

Dix ans après, l'instruction n'avait pas encore paru indispensable aux membres de cette famille.

En 1620, noble Pierre d'Aigaliers, fils de Claude, habitant Brouzet, confesse avoir reçu 36 livres que lui rend son parent, Simon Julian, du lieu de Brouzet, les parties sont dites « ILLETERÉES ».

(Revergat notaire. E. 553 archives Gard).

[1] Arch. Hérault série G. Marcel Robaud notaire, année 1447, folio intercalé.

Digitized by Google

des témoins requis par lui, Pierre Umbras, Pierre Albapa, Jean Combier de Gabriac, Jean Huc, de Rouet.

D'autre part, il est certain que nos verriers étaient moins riches encore d'écus que de science. La plupart de leurs contrats démontrent cette vérité : c'est ainsi que chez les Bertin, la dot d'une de leurs femmes ne s'élève qu'à 50 florins.

En 1518, noble Arnaud Bertin, de St-Martin-de-Londres, qui a épousé une fille de Barthélemy Caylar, reconnaît la dot qu'il a reçue de ce dernier « quinquagenta florenorum monete currente, quolcumque floren pro quindecim solidis turonensium ».

L'acte est passé devant noble Pierre Bertin, prêtre du Triadou, et noble Guillaume Armand, du lieu de Cazilhac. (Ce dernier est un Armand de la verrerie de Ribaute, travaillant à Cazilhac, chez les Castelvieil [1].)

Ce qui est certainement un trait commun à tous, c'est en dehors de leur peu de fortune [2] l'orgueil qu'ils ont à se dire verriers. Au XVIe siècle, dans le comté de Foix, ils s'intitulent « maîtres », « magister vitricarius » ; en Languedoc à cette date, ils se nomment verriers, « veyrerius ».

Vers 1513, un nouveau qualificatif désigne certains d'entre eux: Loys Odoart de Cornilhon vend à « noble et honnête

[1] Arch. Hérault, série G. Azinière notaire, année 1518, f° 185 verso.

[2] Toutefois, il faut constater que tel n'était pas toujours le cas. En 1619, le 17 janvier, Jean et Pierre d'Azémar, avec le concours, il faut le dire, d Antoine Girard, bourgeois de Saint-Sever-lès-Rouen, achètent les droits de François de Garsonnet sur la verrerie de Saint-Sever au prix de 7.500 livres tournois et 22.307 livres 17 sous 8 deniers représentant les verres à boire, émaux, soude, salin, fourneaux, ustensiles et autres cabeaux servant à cette verrerie. C'est là une somme considérable qui ne représente pas loin de 120.000 francs d'aujourd'hui.

Une autre fois, le 31 mai 1754 par exemple, noble Gérôme de la Roque, habitant de Saint-Félix-de-Pallières, met sur la table 1.200 livres en « bonne monnoie de cours » qu'il prête à ses beaux parents Louis de Lestrade, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et Elizabeth Bernard de Crès, son épous Mais ce sont là des exceptions.

(Etude Chrestien, Niel notaire, Sommières.)

Digitized by Google

jeune homme» *honestus juvenis* Gabriel Odoard, fils de noble Isabelle de Balmes, deux terres hermes sises à Saint-Laurent de Carnols. Le qualificatif de «noble verrier» est en Provence d'un usage constant.

En 1660, Guérin d'Azémar fait toujours suivre sa signature des mots «gentilhomme verrier»; il est vrai qu'il est syndic des verriers de son département. Toutes les maintenues de noblesse de 1668 mentionnent cette qualité (au moins en Bas-Languedoc), car la chose est moins certaine dans la région toulousaine ou bordelaise. François de Queylar, « gentilhomme verrier, comme il appert par un jugement des commissaires de Provence en faveur des gentilshommes verriers du 15 mars 1668»; « Sébastien Bertin, capitaine, gentilhomme verrier, fils de Claude, aussi capitaine et aussi gentilhomme verrier[1] ».

Un document conservé aux archives des Valette de Cardet, mentionne une lettre que doit porter « ce gentilhomme verrier » comme si ce qualificatif était toujours accolé au nom de ceux qui exerçaient cette profession. En fait, ils en exerçaient peu d'autres en dehors, quelques-uns des leurs étant d'église ou d'épée, jusqu'au jour où les circonstances les faisaient renoncer à leur métier et à leurs libres prérogatives pour faire souche d'hommes de robe ou de dynasties militaires. C'est ainsi que vers 1580, les Valette cessent d'être verriers, les Azémar en 1724, les Reys vers 1650. Toutefois les Girard, les d'Aigalliers, les Grenier, les Robert, les Verbizier restent devant leurs fourneaux jusqu'à l'aurore ou le milieu du XIXe siècle : les Queylar, les Fonclare et les Laroque y sont encore à l'aube du XXe.

[1] Pièces fugitives du marquis d'Aubais, *passim*.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Verriers, Guerriers

Idées fausses sur l'impôt du sang. — Attachement à la Réforme. — Luttes religieuses. — Guerres de Rohan. — Abjuration de 1685. — Mœurs.

Lou pa dur ten l'oustal ségur.
(*La vie austère fait les maisons fortes.*)

Une idée habituellement reçue et qu'il faut combattre est celle trop souvent accréditée que, sous l'ancien régime, les nobles verriers payaient en « marchandises » l'impôt du sang, réclamé ailleurs en nature à ceux de leur caste. Au contraire, le privilège de 1445 spécifie nettement le service personnel pour eux-mêmes, ou — « si les susdits maistres de four sont trop vieulx », — prescrit de mettre en leur place une personne compétente. En Languedoc, les nombreux enfants de ces familles fécondes ne trouvaient pas tous à s'employer dans les « places » de gentilshommes appartenant à leur famille ou à leurs alliés : aussi un grand nombre figure-t-il aux armées.

Les privilèges de bien des familles verrières, et non des moins anciennes, spécifient qu'ayant « perdu leurs biens et titres anciens de leurs maisons dans les guerres de Saint-Louis, ce prince les a autorisés à exercer leur art pour remettre en état leur fortune ».

Aux premières années des armées permanentes, c'est dans une famille de verriers [1] que se recruta l'officier chargé de l'artillerie française au moment des guerres d'Italie, et c'est

[1] Sommes-nous en présence de la famille de Pierre ou de la famille de Montolieu, ou celle-ci ne serait-elle qu'un rameau détaché de celle-là ? En 1327, Bernardus Petri de Monteolivo se dit fils de feu Bernard Petri de Monteolivo. Ce nom, Bernard de Pierre, se maintient longtemps accolé au nom de Montolieu, nom de terre. Dès 1447, Bernard de Montolieu est coseigneur de Saint-Martin-de-Londres.

Digitized by Google

lui qui a inventé un pont de fascines destiné à être jeté sur les fossés des bastilles qu'on prend d'assaut. « Guy de Lauzière, chevalier, seigneur de Montesquieu, de Pezène et de la Chapelle, conseiller, maistre du scel ordinaire du Roy notre sire et maistre de son artillerie, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous, à plein informé du sens, industrie et expérience de Bertrand de Montolieu, seigneur du château de Londres, sur le faict de faire pontz pour bastilles et autres choses ingénieuses servant à ladite artillerie pour ces causes, et autres considérations, à ce nous mouvans, iceluy avons retenu et retenons par les présentes pour estre doresnavant en ladite artillerie et y servir des choses dessusdites, à totz gaiges que par le Roy et nous luy seront ordonnés et aux procurations, prérogatives, franchises et libertés que ont et ont accoutumé d'avoir les officiers et canoniers dudit sire en la dite artillerie. En tesmoing de ce avons signé ces présentes et fait mettre le scel de nos armes le VIIe jour de septembre l'an 1496. — G. de Lausières [1]. »

En 1531, deux beaux-frères, Jean de Caylar et Jean de Virgile, reconnaissent tenir du roi leur moulin de la Resse, près de Gaujac, à charge de le servir « dans son ban et arrière-ban ».

En 1523, François de Pellegrin fait hommage au roi d'un « habillement d'arbalestrier » pour sa terre de la Bastide.

Pendant les guerres de religion, nos verriers guerroient tantôt pour le roi, tantôt pour les huguenots, tantôt pour la Ligue. En 1551, Raymond Valette, de Cardet, teste « parce qu'il a de présent deslibéré aller au service du roi ».

Voici l'exemple d'un verrier royaliste. Jean de Castelnau de Guers, gouverneur de Montpellier, prescrit le 18 novembre 1568 au capitaine de Sueilhes (Azémar de Sueilhes) de se transporter au lieu de Prades (à 10 kilomètres nord de Mont-

[1] Arch. Hérault, série G. J. Fabre, notaire des Matelles, an 1496, *in fine*.

Digitized by Google

pellier), afin d'y tenir garnison pour s'opposer aux desseins des ennemis du roi. Sueilhes est dit lieutenant du capitaine Pignan. Le 3 janvier 1569, il est chargé de faire transporter à Montpellier ou si c'est plus commode à Prades, dans un délai de 3 jours, tous les grains et blés des « masages de Montferrier, Assas, Saint-Vincent, Baillargues, Beaulieu, etc. Un autre capitaine, protestant peut-être, est Pierre Robert, capitaine d'Arfons[1] en 1586. Il faut savoir combien sont rares en Languedoc les documens privés ou publics relatifs à cette époque pour excuser le peu de détails que nous donnons sur cette période de notre histoire.

Sous Louis XIV, l'unité de la France et la gloire du règne augmentent le nombre des recrues que les verriers vont fournir aux armées royales. Les Montolieu, par exemple, quittent leur profession pour embrasser le métier des armes. Cette famille y acquiert vite un renom mérité. Guillaume, seigneur de Saint-Hippolyte, avait été tué comme enseigne d'une compagnie huguenote à la bataille de Dreux : ses fils avaient suivi ses traces, Jacques, capitaine de 100 hommes d'armes tué à Saint-Denis ; François, tué à Montcontour ; Hippolyte, mort des blessures qu'il y avait reçues. A la génération suivante, Antoine, mestre de camp au siège de Rouen, en 1592, sert contre la Ligue. Son fils Jean, meurt au siège de Montpellier

[1] « Le 1er juin 1586, dans la maison des héritiers de feu N. Mathieu du Buisson, en la ville de Puylaurens, présent en personne, N. Pierre Robert, capitaine du lieu d'Arfons... premièrement a légué à Suzanne, Ester et Marie Robert, ses filles, la somme de 3 escus sols et un tiers... et quand seront appelées de contrat de mariage, un lit garni de coitte et coussin avec un quiutal plume, une couverte du pays et deux robes... Item a légué à Imberte, sa femme, sa nourriture et entretènement... Item lègue à Catherine et Françoise Robert, ses sœurs, tant que seront à marier, leur nourriture et vesture... Veut et ordonne que la dot à elles léguée par N. Jean Robert, leur père, leur soit payée et il institue son héritier universel son fils Abel Robert. » L'acte est signé par N. Bastien Robert, et est reçu par Pierre Robert, notaire de Sorrèze. (La famille des Imbert de Valcroze est anoblie en 1611 ; Anne Imbert avait épousé en 1605 David de Riols sieur de Moussans et de la Boissonnade.) (Arch. de M. Calvet, château de Saint-Amans Valtoré.)

Digitized by Google

en 1622. Son autre fils Antoine tombe au champ d'honneur en Catalogne, comme lieutenant-colonel du régiment de Gondrin. D'un troisième fils, commandant pour le roi à Ganges, naissent d'autres officiers, les uns capitaines aux régiments de Navarre et de Vermandois (1672), un autre lieutenant-colonel au régiment de Limousin. A la fin du XVIIe siècle, cinq Montolieu servent à la fois dans les armées du roi.

Le 22 mars 1692, le lieutenant-colonel du régiment de Valençay, Mis d'Arènes, certifie que le sieur Robert[1]-Lassagne est dragon audit régiment. Le 18 mars 1693, le capitaine de sa compagnie, le chevalier de Courcelles, lui donne le même certificat, en constatant qu'il sert depuis dix-huit mois en qualité de dragon.

En même temps que ce Robert-Lassagne, voici les Robert-Talibert, qui entrent à flots pressés dans l'armée : Jean-François de Robert, né à Saint-Pons, capitaine aux carabins de Vandy, par brevet du 29 mars 1658, aide-major de Montmédy en 1660 ; son fils Nicolas, lieutenant réformé en Picardie, qui le remplaça à Montmédy en 1687 ; Jean-Baptiste, ingénieur ordinaire à Thionville, puis capitaine au régiment de Foix en 1745 ; Louis-Joseph, qui se retire avec les épaulettes de colonel en 1793 ; Charles-Antoine, qui se bat dans l'armée des princes en 1792 et est retraité comme chef d'escadron en 1815 ; Joseph de Robert, garde du corps en 1701 ; Louis-Benoît, lieutenant-colonel au régiment de Senneterre, com-

[1] En juillet 1669, Louis XIV, qui a rendu en septembre 1664 un édit révoquant les anoblissements postérieurs à 1634, confirme dans sa noblesse, en raison de ses services militaires, Jean de Robert, sieur de Ségala, de Labruguière, près de Castres, qu'il avait anobli en 1665. La faveur qu'obtient ce capitaine d'une compagnie du régiment royal d'infanterie, est augmentée de la concession dans son écusson d'une croix d'or, récompense des services qu'il a « rendus tant en Afrique, à Gigery, qu'autres lieux contre les infidèles ». (B. 377, Arch. Hérault.) Il sert depuis 1640, a porté le mousquet au siège de Bapaume, à Salces, à Rocroy, où il est cornette au régiment de Saint-Simon, à Philipsbourg; il est blessé à Roses, il est fait lieutenant; il assiste aux batailles de Coutray, de Nitron; en 1650, il est capitaine à la reprise de Rethel, il fait toute la guerre de la Fronde, etc.

Digitized by Google

mandant à Sierk en 1756; François, sieur de Lomerange, capitaine dans Foix; Noël de Robert, capitaine des grenadiers dans Foix en 1693, lieutenant-colonel du régiment en 1698, brigadier en 1709; François, glorieusement blessé en Italie et en Allemagne (1734-1742). Chez les Robert-Garils, chez les Robert-Lasrives, dans chaque rameau de cette innombrable famille se rencontrent des officiers. A cette dernière branche appartient un Robert, lieutenant en 1708 au régiment de cavalerie de Bussy.

Il en va de même pour les Laroque : Sébastien de Laroque est, le 30 août 1636, capitaine d'une compagnie de gens de guerre pour le logement desquels le maréchal de Schomberg donne, à cette date, des lettres de sauvegarde. En mars 1758, un Laroque de Montels, prisonnier de guerre à Leipsig, reçoit du duc de Cossé la lettre la plus flatteuse au sujet de ses services pendant la deuxième guerre de Sept Ans et de ses blessures : «Je vais écrire à Madame votre mère, ajoute-t-il, pour la prier de m'envoyer l'extrait baptistaire de celui de MM. vos frères qu'elle veut donner au régiment; je lui témoignerai le désir que j'ai d'avoir les deux frères, on ne saurait trop en avoir lorsqu'ils sont comme vous. »

De même pour les Faucon : Faucon de la Devèze est en 1705 commissaire des guerres, à Alexandrie, Italie.

De même pour les Girard: Georges Bienvenu de Girard, fils de Georges de Girard, chevalier de Saint-Louis, fourrier des gardes du corps, et d'Elisabeth Granier, est lieutenant pendant les guerres de l'Empire et est blessé à Lutzen.

De même pour les Grenier, car c'est certainement de nos verriers que descend Jacques Raimond de Grenier [1], chef de division des armées navales du roi au XVIIIe siècle;

[1] A Haux, canton de Creon, à vingt kilomètres de l'atelier de Sauveterre, Marc de Grenier, écuyer, épouse le 12 août 1687 Marguerite de Lauvergnac de Taudias (E. 1230, 1 suppl. Arch. Gironde). Jean de Grenier de Taudias y est inhumé en 1753. Cette famille de Grenier Taudier eut une fortune supérieure. Jacques

Digitized by Google

quant à Joseph Grenier, écuyer, fils de Pierre et de Marie Lamotte, il prend lors de son mariage à Preignac Bazadais, le 5 juin 1736 (avec Anne-Marie de Guichaner d'Armajan), la qualité d'ancien mousquetaire du roi.

De même pour les Verbizier, qui ont fourni en la personne du général de Verbizier-Saint-Paul, créé baron par l'Empereur, un des plus vaillants officiers des grandes guerres de l'Empire. Il en va de même pour les Azémar, pour les Pellegrin, pour les Suère, pour toutes les familles dont nous nous occupons, verrières et guerrières à la fois.

Mais entre les guerres civiles du XVIe siècle et l'époque de Louis XIV, où la civilisation entre dans une nouvelle phase, est une période de transition, celle des guerres de Rohan. A ce moment, la puissance royale ne semblait pas suffisamment assise pour qu'il parût impossible de tenter de l'ébranler pour en arracher quelques privilèges. Tel est le sens de ce soulèvement qui agite dix ans le Languedoc : le désir d'obtenir la liberté de conscience y joua toutefois un rôle important.

Dans leurs forêts profondes, au cours de leur existence toute d'hygiène morale et physique, ne vivant dans leurs déserts qu'en compagnie de leurs seules réflexions, les meilleurs des verriers durent méditer souvent sur les graves problèmes qu'agitait la Réforme[1]. Beaucoup d'entre eux s'attachèrent aux idées qu'elle représentait, autant pour en avoir mûri les dogmes dans leur esprit que par indépendance atavique et haine native du joug imposé.

Raymond de Grenier, vicomte de Giron, fut chef de division des armées navales : son fils Louis Armand de Grenier Taudias, épousa, 14 mars 1788, Gabrielle de Lauvergnac.

[1] Un Castelviel, sieur d'Aigalliers, chargé d'élever les enfants de Charles de Crussol et de Jeanne de Genouilhac, l'amie de Marguerite de Navarre, introduisit avant 1546 la réforme à Uzès. En février 1562, le précepteur Castelviel fut membre du Conseil institué à Uzès pour résister aux tendances catholiques. Quelques mois auparavant, M. de Virgile, un autre verrier, avait accompagné le comte de Crussol contre les catholiques de Provence, excités par Pontevès-Flassan. Ce Virgile était seigneur d'Arpaillargues.

Digitized by Google

De là vient l'énorme proportion de gentilshommes verriers que les guerres de Rohan en Languedoc font surgir dans les cadres de son armée. Dès la prise d'armes de 1621, les Laroque, les d'Aigalliers, Mathieu d'Azémar qui guerroie ensuite en Vivarais, les Faucon, David de Montolieu, sieur de la Coste, figurent au nombre de ses officiers les meilleurs. Au comté de Foix, l'unanimité des verriers dans la religion protestante motive dès 1621, de la part des catholiques, une levée de boucliers. Ces derniers, pour « dénicher les renards de leurs terriers » comme dit de Lescazes, font marcher du canon contre Serredecor où dominent les Robert, s'en emparent, mais ne s'y maintiennent pas. Garils le Gros, Grenier de Souloumiac, se distinguèrent dans ces luttes. Elles ensanglantent le pays, et tour à tour, Mane, la tour de Gabre, le fort de Lillac ou de Serredecor sont pris et repris.

Sur l'autre théâtre de la révolte, dans les Cévennes, dans l'Uzège, il en va de même. Au nombre des nobles du diocèse d'Uzès qui, en 1627, s'adjoignent à l'assemblée tenue à Uzès par les députés des villes religionnaires du Bas Languedoc et des Cévennes pour s'unir aux Rochelois, figurent plusieurs verriers. Parmi les députés se distinguent MM. de Liouc (Brenguier), de Lezan de Cardet, Valette de Lezan, de Méjannes (Montolieu), de Faucon, La Calmette, etc. De 1622 à 1628, Valette de Lezan surveille, augmente et répare les fortifications d'Anduze : il écrit en 1628 aux consuls de Millau que, « par bonheur, les ennemis n'ont pas encore ravagé ses terres de Cardet et Lézan ».

Le 1er octobre 1627, Marc Valette de Cardet fait son testament en raison des événements qui « pourraient lui survenir au voyage qu'il va faire avec l'armée qui part du présent païs à laquelle il a charge d'être maréchal des logis, de toute ladite armée sous la conduite de Mgr le duc de Rohan. » (Archives de Cardet.)

Inversement, certains verriers sont redevenus catholiques ou le sont restés. Léonard de Grenier, sieur de la Couture;

Digitized by Google

Jacques Esmoing, sieur de Monsargues figurent en 1624 parmi les gentilshommes catholiques qui appartiennent à la compagie de chevau-légers de Laurières, en garnison à Pignan: Deux Corsas, et deux Laroque, appartiennent à celle de Mongon, en garnison à Mauguio. (Carnet de la Sabretache, janvier 1904.)

Pendant les dernières années du XVIe siècle, en tous cas pendant tout le XVIIe, les verriers du Languedoc sont protestants[1] : à défaut d'autres preuves, leurs prénoms bibliques (chez les Montolieu, Isaac et David; chez les d'Aigalliers, Moïse, Abel, etc.,) en témoignent, et c'est ainsi que s'est maintenue en beaucoup d'endroits, en Vivarais notamment, la tradition que c'étaient « les protestants qui fesaient le verre. » Le 3 décembre 1745, Antoine Court écrit de Lausanne au pasteur Jean Roger « qu'anciennement tous les gentilshommes verriers étaient de la religion. (Amsterdam, correspondance Roger-Court.)

C'est peut-être dans cette particularité qu'il faut chercher la défaveur qui s'attache peu à peu à leurs verreries, les entraves mises à leur art, les empêchements divers surgis à l'extension de leur industrie.

Aux sombres jours de 1685, au moment des abjurations en masse, beaucoup d'entre eux se laissent intimider : « Le 10 octobre 1685, N. Isaac de Laroque, habitant de Couloubrines, âgé de 70 ans, comme aussi demoiselle Pierrette Teissière, sa femme, et Jean de Laroque, âgé de 12 ans, et Suzanne de Laroque, fils aux susnommés ont fait abjuration de l'hérésie de Cal-

[1] Faut-il chercher une confirmation de ce que nous avancons dans ce fait qu'en 1572-1574, trois Laroque, prêtres dans des pays protestants, abandonnent leurs bénéfices à des laïques ? (Réservons toutefois les Laroque de la Boissière restés constamment catholiques). Charles de la Roque prieur de Saint-Brès-d'Hierle et de Saint-Julien de la Nef, arrente en 1572 ses bénéfices à un maréchal du Vigan pour 250 livres : Louis de la Roque, prieur de Soudorgues, arrente les siens pour 300 livres à Antoine Valz. En 1574, Louis de la Roque, prieur de Saturargues. arrente les siens pour 240 livres à un marchand d'Aiguesmortes. En 1589, Barthelemy de la Roque, prieur de Soudorgues, donne procuration à Louis de Monjoc, coseigneur de Cassagnolles, pour toucher les revenus de son prieuré. (Labaume, notaire d'Uzès. Etude Bouyer — Saint-Geniès-de-Malgoirès, Gard.)

Digitized by Google

vin et profession de la R. C. A. R. dans l'église de Saint-Jean de Ferrières. »

Le 14 novembre 1685, Jean de Laroque, seigneur de Villaret, âgé de 37 ans et N. Isaac de Laroque, âgé de 30 ans, habitant au village de Baumes, font abjuration de l'hérésie de Calvin (Isaac de Laroque signe: Laroque de La Crouzette). Le même jour, Pierre de Laroque, sieur de la Taillade, âgé de 25 ans et ses deux sœurs toutes deux nommées Marie, abjurent: ils habitent « à présent, le village de Baumes ».

Le 4 mars 1686, à Gabre, cette terre classique des verriers protestants, deux d'entre eux sont forcés d'abjurer. Michel de Robert-Biros et Annet de Robert-Laserre établissent entre les mains du premier consul de Gabre que les 175 habitants de Gabre vont tous à la messe et ont fait leur abjuration[1]. Dans une liste de nouveaux convertis à Ganges, on relève en 1745: M. de Castelviel de la Calade, de Castelviel et de Chateauvieux: A Cazillac, noble Louis Castelviel, noble Pierre Castelviel de Rouvière. Il en fut de même dans toutes les régions.

Chez les verriers restés protestants, la religion revêtit les formes les plus extrêmes : ils sont chantres, lecteurs, guides, catéchistes, voire même inspirateurs de prophètes et de prophètesses (comme ce Du Serre, du Dauphiné, à qui on fait remonter l'origine de cette forme extatique du culte), camisards, ou prédicants, comme ces Robert Saint-Polit, ces Robert Monner, ces Robert Leychard, ces Grenier-Lastermes.

Dans le Couserans et le Comminges, les assemblées se sont en effet multipliées. En 1735, un prédicant, escomptant une tolérance qui n'était pas encore dans les mœurs, se dit autorisé par le roi à prêcher. Les verriers, surpris dans leur bonne foi, s'excusent, et prennent même l'egagement de dénoncer les assemblées qui se tiendraient désormais et de les dissiper par la force[2]. Un grand nombre était déjà décrété de prise de corps lorsqu'arriva le pardon du roi.

[1] *E. de Robert-Garils*. op. cit. p. 361.
[2] Arch. Hérault, c. 203.

Digitized by Google

Le décompte des amendes imposées permet de recenser exactement les familles verrières exerçant à cette date dans le diocèse de Rieux. En 1744, autre assemblée, suivie de la plus cruelle répression. Beaucoup de verriers s'expatrient et c'est pour cette raison que les Colon, par exemple, disparaissent si vite des ateliers de la Montagne Noire.

Dans le vallon de Mazamet, ils ont été pourtant longtemps remuants et nombreux : l'état[1] des nouveaux convertis de 1685-1700 les signale avec des qualificatifs énergiques :

« Il y a dans la montagne de Saint-Amans trois verreries à une heure de distance. Les vingt verriers qui y travaillent sont fort suspects, soy-disant tous gentilshommes. Le sieur Coloum (Colon) est propriétaire d'une de ces verreries : (il est) mal intentionné : trois de ses fils Isaac, sieur de la Plane 25 ans ; Jean, sieur de la Barthe, 22 ans ; François, sieur de la Claux, 20 ans, sont fugitifs.

» Le sieur Coulon reçoit beaucoup de lettres des pays étrangers : le vicaire général l'a su par le bureau des lettres étrangères. »

Un autre document de 1686 cite le sieur « Coulom demeurant à Saint-Amans comme le chef des vingt gentilshommes verriers qui demeurent au même endroit ».

Trop souvent cette terrible tourmente fit sombrer les convictions, et les conversions en masse d'octobre 1685 eurent de fréquents lendemains[2].

D'autres verriers, au contraire, vivant dans des régions plus inaccessibles, dans des bois plus ignorés, ou plutôt — disons-le pour l'honneur de l'humanité — plus fidèles et plus persévérants, persistent dans leur religion et traversent, sans violenter

[1] Arch. Hérault, c. 273.

[2] Un grand nombre de conversions se font « in articulo mortis » : « Le 3 mars 1736, est mort N. Jacques de Robert, sieur du Terme, âgé d'environ 72 ans, après avoir renoncé à l'hérésie calviniste dans laquelle il estoit né et où il avoit esté élevé et reçu les sacremens avec beaucoup d'édification et de fermeté ».

(Obituaire d'Albine, Tarn).

Digitized by Google

leur conscience et sans faiblir dans leur foi, l'orage que soulève le zèle amer des confesseurs de Louis XIV. En 1751, Claude d'Azémar est condamné à 1500 livres d'amende pour avoir fait baptiser ses enfants au désert : il s'écrie, en comparant dans sa lettre à l'intendant Saint-Priest sa propre situation à celles de son frère et de ses deux cousins, Montolieu et Lafarelle, l'un grand maître de la maison de la margrave de Bareith, les autres général-major ou adjudant général du roi de Prusse : « Il ne me reste plus qu'à vous assurer, Monseigneur, que si porter l'amour du Prince et de la Patrie au point de préférer le triste état de protestant en France à celuy de feld maréchal en pays étranger, constitue le fanatisme, j'en suis atteint au suprême degré ! »

Voilà certes une haute réponse et qui témoigne de la forte santé morale que 400 ans du noble métier de « voirerye » avaient infusée dans l'âme de ce chevaleresque descendant des verriers !

Mille faits analogues se pressent dans notre mémoire. Sur le registre de la verrerie de Poudelay, au milieu du XVIIIe siècle, un verrier qui écrit : « j'ai fait divorce avec le plaisir, il n'entre plus dans mes réflexions », inscrit cette prière touchante par sa sincérité et par son mysticisme : « Où trouverai-je ce Dieu bienfaisant? Anges, dites-moi où il réside ; vous le savez, vous êtes près de son trône, vous l'environnez avec respect de vos brillantes ailes. Ah ! verrai-je l'éclat qui sort de sa face majestueuse : reconnoitrai-je la trace de ses pas immortels à la foule de fleurs qu'ils font éclore ? Montrez-moi ce monarque indépendant du lendemain, qui sourit du passé, et dont les heures ne peuvent, dans leur fuite, entamer la durée éternelle ! »

Mais si le caractère des verriers du Languedoc présente, au milieu d'élans mystiques, des côtés énergiques et mâles, si leur amour de l'indépendance les préserve de certaines déchéances, il s'en faut qu'ils soient des saints à proprement parler et la chair a des défaillances que l'esprit ne connaît pas. Dans leurs retraites mousseuses, au fond des bois solitaires, les mœurs ne sont pas aussi pures que l'Eglise les souhaiterait.

Digitized by Google

Bien des contrats passés devant notaire témoignent de naissances illégitimes et les paysans des environs des verreries prennent plaisir à grossir les histoires scandaleuses qui se racontent de leurs voisins. Deux exemples, pris entre cent, suffiront. En 1744, l'obituaire de Ferrières signale la mort d'une fille illégitime de noble Pierre de M. de L..., et de Jeanne Stève « demeurant pour servante à la verrerie la Baume ».

Le questionnaire de 1684 de l'Evêque de Montpellier demande aux curés[1] du diocèse « s'il y a dans leur paroisse quelque concubinaire public ou personne scandaleuse ». A cette question délicate, le prieur de la Boissière répond : « Oui ; le fils de M. Girard de la verrerie, avec une fille qui a fait un enfant publiquement. » Il ajoute d'ailleurs, plein de mansuétude : « Le commerce a fini ».

CHAPITRE VI

Les Règlements

Droit de paissance. — Lettres patentes de Charles VII, de Louis XI, de François Ier, de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV. — Conditions spéciales au Languedoc. Rôle du viguier de Sommières. — Obligations diverses. — Tracasseries des municipalités, puis du pouvoir central. — Restrictions à l'industrie qui augmentent à mesure qu'elle décroît en importance.

Un vieux proverbe qui tend à prouver que ceux-là, comme celles-ci, jouent trop souvent avec le feu, dit :

« Filhes et verriers
Sont toujours en dangier. »

Ce sont les verriers, sans doute, qui ont donné naissance à

[1] Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, les curés chargés de l'Etat civil aux diocèses de Rieux et de Couserans nomment les ménages de verriers protestans les « nouveaux réunis »; tantôt ils les mentionnent comme « verriers et huguenauds » ou comme « nouvellement convertis ».

Digitized by Google

cette expression : mettre la main à la pâte. Mais, tout en travaillant par eux-mêmes, il était certaines besognes qu'ils laissaient à des manœuvres, à des domestiques. Leur rôle propre était le travail aux fourneaux et les chefs-d'œuvre délicats.

Le 30 avril 1596, l'étudiant bâlois Thomas Platter, voyageant en Languedoc, visite à un quart de lieue au-delà de Saint-Paul et Valmalle les verreries de La Boissière et d'Agrès.

« Nous y vîmes des gentilshommes en vêtements de velours et de taffetas se tenant devant les fourneaux et faisant le verre. En France, à ce qu'on dit, c'est un privilège exclusivement réservé à la noblesse : ainsi les nobles ruinés se laissent employer à cette industrie, mais ils ont leurs gens et leurs domestiques qui préparent les matières premières, brûlent la plante appelée Kali[1] pour en extraire les cendres et colporter le verre fabriqué par les villages et les villes pour le vendre. Les gentilshommes ne travaillent que devant les fourneaux avec un long tube de fer[2], ils soufflent le verre qu'ils remettent ensuite devant le feu[3] jusqu'à ce qu'il soit à point. C'est un travail très intéressant. Les cendres du Kali donnent un verre très fin et nous en avons fait faire devant nous de toutes les formes. Les nobles des verreries ont leur bétail qu'ils font paître dans les forêts et prairies des environs[4] ».

La question du bétail était importante ; des porcs pouvaient être nourris à peu de frais : vingt-cinq par verrerie, par exemple à la Valbonne où l'on respectait les chênes pour n'utiliser que les pins. Il fallait aussi pouvoir faire paître le mulet chargé de porter aux villes les produits de la verrerie. Beaucoup de contrats mentionnent ces animaux domestiques.

Noble Isaac de Montolieu du lieu de Serinhac, diocèse

[1] Il n'y a pas de plante de ce nom, il s'agit certainement des plantes de Salicor.

[2] Les instruments étaient les mêmes qu'aujourd'hui, la canne pour souffler, les ciseaux pour couper le verre, les fers ou pinces pour terminer l'objet.

[3] Le four où l'on mettait le verre à recuire se nommait l'arche.

[4] *Félix et Thomas Platter à Montpellier*, 1 vol. in-4°, Montpellier, Coulet, 1892, page 270.

Digitized by Google

d'Uzès, achète[1] de Guil^e Bastide, du lieu de Carnoules, paroisse de Saint-Sébastien, diocèse de Nîmes :

« Tout le bois vert et sec qu'il a en ung contenement de bois » appelé le bois de Moynié d'Alzon, consistant en euzes, chais- » nes et tout autre bois propre pour brusler et servir à fere une » verrière que ledit sieur de Montolieu préthend fère au lieu » plus comode du dit bois ou en ung autre petit bois appellé » Larbousset, tout le bois duquel il baille aussi au dit sieur de » Montolieu, réservé six des dits chaisnes que le dit sieur Bas- » tide, vendeur, choisira et marquera.

» Le sieur de Montolieu pourra faire ladite coupe durant neuf ans, y pourra nourrir des pourceaux, y tenir un mulet et semer du blé où le bois aura été coupé.

» Ledit bois confronté avec Antoine Bastul du pied avec le valat d'Alzon et le serre appelé de Moynier.

» Ladite vente faite pour 40 écus sol à 60 sols l'un, dont 20 payables à la Saint-Michel prochaine, et les 20 autres dans un an après ladite paye. Présents : P^re Théron et Jacques Cazal et David Gervais. »

En dehors des usages, il y avait aussi les règlements. Ceux qui régissent les verriers sont, entre autres, les lettres patentes de Charles VII, du 24 mars 1436 confirmées par Louis XI en 1475. En dehors de celles-ci, nous citerons les privilèges des gentilshommes verriers du pays de Languedoc ; la charte du roi René, de 1448, d'après laquelle les verriers de Provence peuvent prendre du bois dans les forêts du prince, y nourrir des porcs, pêcher dans tous les ruisseaux, chasser dans un rayon donné ; ils jouissent, de plus, de l'exemption de toute chevauchée, et du transit en franchise pour tous leurs produits : nous citerons aussi le privilège donné par François Ier, ceux de Charles IX, de Louis XIII, de Louis XIV (décembre 1655), de Louis XV (15 août 1727), etc.

Nous avons déjà dit l'importance du privilège de 1445 pour

[1] Etude Gautier, Anduze : Jean de Sostelle notaire, 6 juillet 1600, f° 191.

Digitized by Google

les verriers qui nous intéressent : nous le donnerons donc *in extenso*. La juridiction du viguier de Sommières à laquelle il se rapporte demeure, pendant tout l'ancien régime, la haute Cour de nos verriers.

C'est ainsi qu'en 1675, M. d'Azémar, en procès avec M. de Faucon, est cité devant M. de Villevieille, commissaire subdélégué de Sommières.

En 1690, c'est à la requête du procureur du roi en la Cour royale de la même ville, que sont prononcées les condamnations demandées par les gentilshommes verriers du département du Vivarais contre les usurpateurs de leurs privilèges.

Tous les officiers royaux de Sommières ont à intervenir dans leur cas; le « Clavaire » lui-même, le comptable du consulat et de la viguerie, a, dans son attribution, le contrôle des verreries existantes.

Dans son compte de 1532, noble Gibert de Langlade apparaît comme chargé par le fait de son emploi de « clavaire royal de la ville et viguerie de Sommières », de percevoir le droit sur les verreries. Il y a lieu de remarquer, toutefois, qu'il ne mentionne que 3 établissements, ceux qui sont les plus voisins, d'ailleurs, de la ville où il réside.

Son compte du 24 juin 1531 au 24 juin 1532 mentionne les sommes suivantes versées par les verriers qui ressortissent à sa juridiction :

« Jacques et Charles Valette paient 40 sols tournois pour leur verrerie de Durfort.

» Noble Jean Azémar ne paie rien pour la verrerie de Sueilhes « in pertinenciis Montisferrandi » parce que son établissement est fermé (sans doute depuis 1520 environ).

» Jean Bertin paie 30 sols tournois pour sa verrerie de Montredon. »

Les années suivantes, les mêmes indications se retrouvent : en 1537, Jacques et Charles Valette paient 2 livres tournois pour leur verrerie de Durfort ; celle de noble Jean Azémar à Sueilhes est toujours fermée ; celle de Jean Bertin, dans les

Digitized by Google

environs de Montredon, a payé en 1536-37 40 sols tournois[1].

Cette importance dévolue au représentant du pouvoir royal dans une ville aujourd'hui obscure tient à la prééminence ancienne de Sommières. La ville fut acquise par échange par saint Louis en 1248 : la monnaie royale y fut installée et ce ne fut qu'au bout d'un siècle qu'elle fut transportée à Montpellier, dont le développement tardif fut extrêmement rapide, mais ne parvint pas à supplanter à certains points de vue son aînée dans la région.

Le ressort du juge conservateur des privilèges de verriers comprend cinq « départements » :

1° Le département de la Haute-Guyenne, Comté de Foix, Comté d'Armagnac, diocèse de Comminges, Couserans, Rieux et Auch ;

2° Le département de Grézigne, comprenant l'Albigeois, le Rouergue et le Bazadais ;

3° Le département de Moussans et Fourtou, diocèses de Narbonne, Alet et Saint-Pons ;

4° Le département du Vivarais, parfois nommé du Méjannais, en raison de la grande forêt de Méjannes et de Lussan qui en occupe une grande partie ;

5° Le département du Bas-Languedoc, diocèses de Nimes, Maguelonne, Agde, etc.

C'est entre 1675 et 1700 que la basse Guyenne fut ajoutée aux attributions du gouverneur de Sommières, par suite, sans doute, d'un remaniement dans la grande maîtrise du Languedoc, qui, avec le XVIIIe siècle, comporte 14 maîtrises, depuis celle de l'Isle Jourdain jusqu'à celle de Villeneuve-de-Berg. Cette juridiction, avec son rayon immense, conserve pendant tout l'ancien régime son organisation incommode et sa capitale placée à l'extrémité de son territoire. Cette seule

[1] Arch. Gard, E, 1, 132.

Digitized by Google

circonstance prouverait l'ancienneté relative et en même temps l'importance décroissante des verreries à mesure qu'on va de l'est à l'ouest sur l'étendue de la juridiction.

Voici le titre que prenait, le 12 octobre 1753, le juge des verriers, le vicomte de Narbonne : « capitaine viguier et gouverneur de Sommières, juge conservateur des privilèges des sieurs gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie en la province du Languedoc, Comté de Foix, Haute et Basse-Guyenne et entier ressort de la cour de Parlement de Toulouse, commissaire général né et vérificateur de leurs titres de noblesse ».

Un peu avant la date ci-dessus indiquée, les gentilshommes verriers se réunissent à la diligence de noble de Grenier de Sarrat pour faire vérifier leurs titres de noblesse. Quand, pour des comparutions analogues, des gentilshommes, présentant leurs titres de famille, ne montrent guère que leurs papiers immédiats, les Syndics des divers départements appuyent la production de la noblesse de leurs commettants de leur affirmation qui a force de loi.

Le 7 octobre 1753, Narbonne répond aux gentilshommes verriers assemblés pour réprimer les abus qui s'étaient glissés parmi eux :

« Flatté comme je le dois de l'honneur d'être à votre tête en » qualité de Gouverneur de cette ville (Sommières), je don- » nerai toute mon attention aux affaires qui vont faire l'objet » de cette assemblée : je vous exhorte à y porter tout le zèle » et l'unanimité qui conviennent aux délibérations d'un corps » de gentilshommes comme le vôtre, et je vous prie d'être per- » suadés que dans aucun temps je ne négligerai, Messieurs, » les plus petites occasions de vous être utile [1]. »

En regard de l'autorité qui représente le roi, se dresse le représentant des verriers. Il est dit le syndic général quand il a réuni les suffrages de tous les syndics particuliers ; il est dit

[1] *Monographie d'une famille*, par *E. de Robert Garils*, op. cit., p. 141.

Digitized by Google

syndic particulier ou départemental quand il a été élu par les suffrages des gentilshommes verriers de son département.

Les uns comme les autres avaient dans leur sphère une puissance incontestée et pouvaient susciter auprès de l'autorité compétente toutes les mesures de détail qu'ils jugeaient nécessaires.

Le syndic général peut, de sa propre autorité, convoquer une assemblée particulière pour conférer avec les syndics départementaux, reviser le règlement et prendre toutes les dispositions utiles. C'est ainsi qu'en 1753, Jean de Robert Montauriol, doyen et syndic des verriers, provoque la réunion d'une assemblée (que Grenier de Sarrat n'a pu mener à bien), chargée de réprimer les abus, d'éviter la dérogeance, d'empêcher l'entrée des roturiers dans les rangs des verriers, etc.

Quant au syndic particulier, il s'assure que tout ouvrier se présentant à une verrerie est bien noble; il lui délivre un procès-verbal[1], il empêche que les verriers ne vendent leur marchandise au détail, il fixe la durée de la campagne et la restreint parfois à six mois pour que les gentilshommes puissent se perfectionner dans les armes ou cultiver leurs biens.

Ces explications préliminaires données, voyons maintenant la charte[2] qui, à proprement parler, constitue l'état civil des verriers du Languedoc.

[1] Moyennant lequel il se met en instance auprès du Gouverneur de Sommières pour être immatriculé comme gentilhomme verrier, sous une rubrique pareille à celle-ci :

« Le 7 septembre 1675, Jean-François de Trémolet de Bucelly, marquis de Montpezat, lieutenant-général des armées du roi, déclare, en qualité de capitaine viguier et gouverneur de Sommières, que Michel de Robert Biros est issu de noble race et ordonne qu'il sera mis au catalogue de ceux qui ont droit de jouir des privilèges et immunités accordées aux gentilshommes exerçant l'art de verrerie. »

[2] Les statuts verriers de la Provence et de la Lorraine (du roi René et de Jean de Calabre) sont de 1448. Ces derniers, au rebours de ceux du Languedoc, exemptaient les gentilshommes verriers du droit d'ost et de chevauchée ; par suite, nos verriers languedociens, qui devaient le service personnel, étaient plus que leurs collègues du Nord, dans la tradition féodale.

Digitized by Google

«Privilèges octroyés par le Roy de France aux gentilshommes verriers du pays du Languedoc et par Sa Majesté confirmés, leus et publiés en jugement par devant M. Jean de la Roche, lieutenant de messire Pierre de Roquebletry, chevalier et conseiller du roi, son capitaine viguier de la ville et viguerie de Sommières, juge et conservateur de ces privilèges, l'an mil quatre cens quarante-cinq, régnant Charles septième, Roy de France :

Premièrement, que nul ne doit exhiber le dit art de verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération et de généalogie de verriers.

Item est si les dits verriers ont ou auront filhes lègitimes mariées ou à marier ou au temps advenir que les fils des dites filhes pourront exercer le dit art de verrier, pourvu que le père des dites filhes soict noble et de noble génération.

Item, que nul bastard de quelque génération qu'il soit ne sera admis, n'y exercera le dit art.

Item, que nul maistre de four de verrerie n'y autre, ne peult et ne doilt monstrer le dit art à personne qui ne soit procréé de noble et ancienne génération et qu'il n'est justifié de noblesse par devant le viguier du dit Sommières, commissaire et conservateur des privilèges de toute la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes et pays du Languedoc et prins, par devant le dit conservateur, le serement en tel cas accoustumé et iceux nobles voulant prendre, le serement et exercer le dit art, de justifier leur noblesse dans deux mois et ceux qui sont habitans hors de la dite sénéchaussée, en ont autre terme de quatre mois.

Item, que le verre ouvré ou non ouvré en quelque fascon ou pour quelque personne que soit vendu, est franc et quitte de toutes entrées et salies (sorties) du Royaume, rues [rêves (?)], péages et autres subsides quelconques sans rien resonner de bouche n'y autrement.

Item aussi les dits nobles verriers, tous et chascuns leurs biens, sont francs et quittes de toutes talhes, leudes poulvera-

Digitized by Google

ges, impôts, courratages et roucis, entrées et salies du royaume et touts autres subsides, quand il y a achept ou vande (vente) soit bétail, bled ou autre fruict ou revenu pourveu que ce soit de leur propre cru.

Item, et pour ce que lesdits maistres de four de verrier dans les dites sénéchaussées pour chacun four est tenu bailler et paier chacun en la nativité de saint Jean-Baptiste de rante annuelle au Roy, nostre dict Seigneur, quarante sols tournois quand ils besoignent ou quand ils ne besoignent, le dit Seigneur n'y prendra aucune chose, et afin que nul verrier hors du royaume ne puisse ne doive porter n'y admettre aucun ouvrage de verrier de la dite sénéchaussée au pays de Languedoc pour esviter les abus et fraudes que de jour en jour y sont et pour laquelle le revenu des dits quarante sols que le dit Seigneur prend sur chascun an, les dits verriers estrangers et hors du royaume ne seront si osés ni hardis porter nul ouvrage de verre dedans le pays du Languedoc sur peine d'arbitraire et confiscation des dits ouvrages à la cognoissance du dit conservateur.

Item, est nonobstant les dits quarante sols tournois que les dits maistres de four font et chacun ayant seigneur pour chacun four, toutefois quand le dit Seigneur[1] les commande ou fait mander pour ses affaires, y ceux nobles verriers sont tenus selon leur faculté de eulx mettre sus en armes et en poinct; et, si les principaux maistres des dits fours, pour vieillesse ou conservation de leurs dits fours, ne pourrent aller au dit service, sont tenus..... mettre ou y envoyer personne noble et suffisante, monté et habillé en telle forme qu'icelluy mettrait si il serait tenu d'aller au dit service.

Item que les dits verriers de la dite sénéchaussée, leurs femmes, enfants ou famille pour quelque chose que ce soict civile ou criminelle, ne sont tenus de répondre devant juge d'église n'y seculier sinon que par devant le dit viguier de

[1] Le Roi de France.

Digitized by Google

Sommières leur..... et... conservateur auquel, sans autre, en appartient la première cognaissance.

Item, sont les dits nobles maîtres de four et autres verriers, leurs femmes, enfants, famille et biens meubles et immeubles en protection et sauvegarde du dit Seigneur ; et s'il advenait que dommage fut fait ou donné à la personne des dits verriers, femmes, enfants, famille ou possession d'iceux, pour les peines qui pourraient estre encourues et intérêts des parties seront tenus iceux malfaiteurs en répondre au procureur du dit Seigneur et en partie par devant le dit conservateur.

Item quand les dits maîtres de four et verriers ont besoin de sable, terre ou bois pour l'exercice de leurs fours que en payant les dites sables, terres et bois à l'estime à celui à qui appartiendra ils en peuvent avoir sans contredit.

Item et pour ce qu'il y a aulquns maîtres de four qui, au temps passé, avaient avec eulx..... en leurs ouvrages aulqunes personnes nobles ou non nobles ny de génération de noblesse ny de nobles verriers usant le dit art, soict prohibé et deffendu aux dits maîtres qu'ils ne prendront en leur compagnie quel conque s'il n'est verrier et de propre génération de verriers sous peine de vingt-cinq marcs d'argent appliqués au Roy notre Seigneur.

Item et quand aulqun maître de four ou verrier est trépassé, la femme, veuve, enfants et familles du mort se doit jouir et user du privilège ainsi que si le trépassé estait en vie jusques à ce que les enfants soient et ayent age légitime.

Item pour ce que aulcuns à la grande déception et domage de de la chose publique font la soude de quoi se font les verres et mettent et meslent en icelle soude aulqunes choses comme sont herbes nommées blaquette, vaulcaires..... et autres grandes..... que toutefois que la dite soude sera trouvée fraudée..... et falsifiée, que ceux qui auraient fait la dite falsification seront tenus de répondre au procureur du dit seigneur et..... la dite partie par devant le dit conservateur et sera confisquée ladite soude.

Digitized by Google

Item et pour ce que les dits nobles ont aulcunes fois nécessité de eulx adjouter pour tenir leurs conseilhs en autorité de leurs conservateurs du dit Sommières qui est juge royal et tant pour la réception des nouveaux verriers quand ils veulent prendre le seremant que aussi ont fait leurs prédécesseurs et aussi à faire les actes, procès et autres affaires quand ils en ont besoing par devant le conservateur ou son lieutenant, est nécessaire aux dits verriers avoir un notaire au dit Sommières dont aucune fois un estranger ou vagabond escrit et après s'en vont avec leurs écritures et documents, autrefois quelque notaire ignorant de qui par son ignorance iceux suppliants ou leurs successeurs et autres en pourraient avoir grands intérêts et dommages ; qu'il plaise au dit seigneur que les procureurs des dits verriers qui sont et seront au temps advenir, puissent élire un notaire royal au dit Sommières qui soit personne d'honneste condition lequel sans autre ait pouvoir d'écrire et registrer comme dict est tous les actes et les affaires des dits suppliants et pour enregistrer les nouveaux qui seront remis et que leur sera nécessaire par devant le dit conservateur ou son lieutenant et ailleurs quand nécessité en auront. Extrait tiré sur autre expédié faict sur son original, exibé et retiré, collationné par moy, notaire royal de Montpellier, ce 21 avril 1656. Marye, ainsi signé. »

Cent ans plus tard, en 1523, une ordonnance de François Ier vint encore préciser ces privilèges et prescrire la franchise absolue du transit des produits des verreries.

« Les gentilshommes de l'art et science de verrerie en notre royaume nous ont fait humblement remonstrer que le dit art et industrie de verrerie et de grande utilité et de gros coust, frais, mais est fort nécessaire pour la chose publique; quoi voyant, nous et nos prédécesseurs, les grandes destractions faites par le dit art de verreries ez églises de notre royaume, et ez maisons royales et autres, le bien, profit et utilité de la chose publique, ont favorisé tant les dits gentilshommes verriers que leurs serviteurs, valets, familiers et aussi les marchands

Digitized by Google

vendeurs en gros et en détail menant et conduisant les marchandises de verreries et matières dont est fait et composé le dit verre. C'est à savoir qu'ils ont été affranchis de toute taille, aide, subsides, etc., et combien que les dits gentilshommes de verrié, leurs serviteurs, etc., ne puissent être en ce troublés et empêchés. Néanmoins contre les sentences octroyées par notre prédécesseur, par exaction indue de plusieurs péages, tant sur les rivières que sur les chemins mesmement au cours de la motte du bar, Viviers, Tournon, Vienne, Saône, Lamothe, Mont-Jean, Ingrande et autres lieux en notre royaume, Dauphiné, Provence, Languedoc, arrêtent par chascun jour les marchands de verre pour raisons des dits péages et les voulent constraindre à payer comme se fait de certaines autres marchandises..... Par quoy Nous, ces choses considérées, voulant subvenir à nos sujets, te mandons que tu fasses expresse défense à tout seigneur, capitaine, péageur, etc., ils n'ayent à troubler, n'empêcher les dits gentilshommes verriers et familiers n'y les dits marchands conduisant verre et matières soldes et salicol et cendres de fougières et sablons et pierres, cailloux et autres choses servant à la dite composition..... enjoignant par ces présentes qu'ils fassent les dits gentilshommes verriers, serviteurs et familiers, jouir et user des dits privilèges et prenons par ces présents dessous notre protection et sauvegarde les dits gentilshommes, leurs serviteurs, valets, familiers et marchands.

(Donné à Blois, quatrième jour de septembre 1523) scellé sur queue simple en cire jaune.

(La copie dont est extrait ce qui précède a été signée sur le vidimus fait pour la cour de Bordeaux par noble homme Bastien de Noguier, verrier en 1637. Arch. S. M. C.)

En 1565, Charles IX confirme en termes à peu près analogues les lettres patentes de François Ier.

Il ajoute que les verriers, « d'autant qu'ils n'ont en confirmation lesdits privilèges des feus rois, mes très honorés seigneurs

Digitized by Google

père et frère, les rois Henri et François, ils craignent qu'on les veuille contraindre auxdits subsides, comme l'on fait les marchands en toute marchandises ; à ces causes, désirant subvenir auxdits exposants, leur confirmons les privilèges, franchises, choses dessus dites » etc.

(Donné à Toulouse au mois de mars 1565)

(Le présent vidimus est extrait d'une copie du privilège trouvé entre les mains de noble Pierre Riols, verrier, habitant des verreries hautes de Moussans [1].)

La copie intégrale de ces deux actes existe au registre des évocations de la cour de Montpellier. C'est devant les procureurs généraux de cette cour que, le 23 avril 1566, les « gentilshommes, marchands et ouvriers de verre du présent pays de Languedoc » se sont présentés pour demander, après lecture publique, l'enregistrement sur les registres de la Cour de la confirmation de leurs privilèges. »

Enfin, après Henri IV, dont les lettres sont du 20 novembre 1592, Louis XIII à son tour répète ce qu'ont dit ses prédécesseurs : ses ordonnances sont datées l'une de mai 1615, l'autre de 1622 :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc...

Nous avons reçu l'humble supplication des gentilshommes de l'art et science des verriers, résidant en notre pays..... contenant que de tout temps, eux et leurs serviteurs et aussi les marchands vendant en gros et en détail, menant et conduisant les marchandises et matières dont est composé le verre, sont affranchies de toute taille, aide, subside, imposition, coutume, rouage, barrage, chaussée, tournée, péage, courtage, roubinage, arrançonnage, passage et fontanage de port et autres exemptions anciennes et nouvelles..... lesquels privilèges leur ont été anciennement octroyés par les rois nos prédécesseurs, et ils en ont toujours joui jusqu'à présent. Mais, d'autant qu'à

[1] Arch. S. M. C.

Digitized by Google

l'occasion du décès du feu roy Henri, notre très honoré seigneur et père, que Dieu absolve, ils doubtent qu'on ne leur voulût mettre aucun empêchement en la jouissance de leurs privilèges, ils nous ont fait très humblement supplier faire obtenir nos lettres de confirmation pour ces causes; désirant subvenir auxdits exposants, nous leur avons continué et confirmons tous et chacun, leurs privilèges, voulons et nous plait qu'ils en jouissent et d'ores et en avant pleinement, paisiblement et perpétuellement. Cy donnons en mandement... etc. »

A Béziers, le moy d'août l'an de grâce 1622, *signé*.

Dans ses lettres patentes de décembre 1655, Louis XIV est aussi explicite : « Louis, par la grâce de Dieu..... salut. Nos biens amés les gentilshommes de l'art et science de verrerie résidans dans notre royaume..... nous ont fait remontrer que de tout tems et anciennement ils sont eux leurs compteurs, ensemble les marchands vendeurs en gros et en détail, menant et conduisant les marchandises et matières dont est composé le verre, affranchis, quittes et exempts de toutes tailhes, aides subsides, impositions, coutumes, rouages, barrages, chaussages, landages, pontanages et de tous autres droits péages et charges... et leurs privilèges ayant été de tems en tems confirmés par les Rois nos prédécesseurs, et spécialement par le feu roi Louis XIII d'heureuse mémoire, notre très honoré seigneur et père, les exposans en ont toujours joui paisiblement jusqu'à présent que pour s'y maintenir et éviter toutes sortes de troubles ils nous ont très humblement fait supplier de vouloir leur accorder nos lettres de confirmation nécessaire. A ces causes, nous avons de notre grâce spéciale confirmé..... les exposans en tous leurs privilèges... Si donnons en mandement à tous nos juges et officiers présens et à venir que nos présentes lettres de confirmation ils aient à enregistrer..... car tel est notre plaisir. Donné à Paris au mois de décembre l'an mil six cent cinquante-cinq et de notre règne le 13e..... *Signé*, Louis. »

Digitized by Google

Un an plus tard, car la lenteur de l'administration en Languedoc est effrayante, la Cour des comptes de Montpellier décharge les gentilshommes verriers de Languedoc de contribuer aux tailles et deniers royaux suivant leur compoix, attendu que les tailles sont réelles en Languedoc (15 décembre 1656).

Enfin, les privilèges dont jouissent les verriers deviennent illusoires, les droits dont ils sont déchargés ont trait à des redevances féodales caduques ou à des usages surannés ; aussi, en août 1727, les privilèges que confirme Louis XV sont-ils exclusivement « l'exemption « des droits de péage, leudes, connétablies, coustumes, rouages, barrages, chaussages, landages, pontanages et autres de pareille nature ». L'arrêt du conseil du 9 mars 1728 les exempte des droits de censure et droits seigneuriaux pour lesquels immunité a été accordée à la « science des exposants ». Ils ne sont pas assujétis à la taille pour leurs biens propres ni pour les terres et bois servant à l'entretien journalier de leurs fours. Peu à peu, toutes les facilités qu'on leur a concédées sont retirées les unes après les autres : En janvier 1518, défense de prendre de la terre dans les forêts royales ; en 1543, les bois des particuliers sont soumis à l'inspection des maîtrises royales ; le nombre des forges et fours est limité ; pendant des siècles, les prohibitions s'entassent.

Parfois aussi, les guerres qui désolent la région ont des contre-coups inattendus.

« En 1621, le 20 décembre, à Euzet, dans la maison de demoiselle Bonne d'Espériès (femme d'Honoré Virgile), noble Jacques d'Azémar, du lieu de Saint-Maurice, a dit que les soldats de la garnison de Lussan, à faute de paiement de la contribution ordonnée sur Saint-Maurice, pour l'entretien de la garnison, lui enlevèrent le troupeau qu'il avait à sa métairie du Colombiès, au nombre de 160 bêtes. » Les consuls de Saint-Maurice ont négligé la recommandation de son bétail, sous prétexte qu'ils ignorent qu'il ait été pris le vendredi 19, deux

Digitized by Google

jours avant. Pierre d'Azémar explique que le lendemain de ce rapt, il fut prié, comme consul d'Euzet, de se transporter à Lussan pour savoir si le bétail avait été pris à l'occasion de non paiement des contributions par la population d'Euzet. Il s'adressa au sieur de Valcroze et aux sieurs de Béronne ou de Pougnadoresse qui commandent la garnison de Lussan, les suppliant de l'éclairer au sujet de la prise de ce bétail. Ces officiers et Mme de Lussan lui dirent que le bétail du sieur d'Azémar avait été pris par faute de paiement des contributions du lieu de Saint-Maurice et qu'ils ne demandaient rien aux habitants d'Euzet ».

Plus tard, les camisards, qui les accusent de tiédeur et qui ne trouvent peut-être pas auprès d'eux le refuge et l'appui qu'ils escomptaient, leur font sentir le poids de leur vengeance.

En 1703 (janvier et février), la troupe de Cavalier exerce ses ravages dans le Méjanez : le 16, l'église d'Euzet est incendiée, le 20, Brouzet et Bousquet, Valerargues et Rivière de Theyrargues sont visités successivement ; le 27, la plaine aux abords de la Cèze, Cavène, Cabiac, Russargues, Avejan, est saccagée ; puis Cavalier, renonçant à son attaque sur l'Ardèche, revient sur Méjannes et le Clap ; le ravage des terres du marquis d'Avejan provient de ce que, en 1655, Denis d'Avejan a abjuré le protestantisme.

Le 8 février, Cavalier, apprenant que plusieurs colonnes royalistes marchent sur lui, saccage la Bastide d'Ornols. Louis de Pélegrin (époux de Margueritte de La Tour du Pin-Gouvernet, fils d'Alexandre et de Jeanne de la Bastide), bien que N. C. (nouveau catholique), exerçait, paraît-il, des violences contre le clergé. Cette attitude ne le sauva pas pourtant de la haine des camisards.

En mars 1703, les camisards brûlent l'église de Ferrières et tuent trois ou quatre bergers, mais ne semblent pas s'attaquer aux verriers nouveaux convertis de la région environnante, Baumes ou Couloubrines.

Digitized by Google

Le 18 avril 1705, les Camisards brûlent les métairies de Claude d'Azémar à Euzet et Saint-Maurice (le Colombier et la maison de Saint-Maurice), et lui enlèvent 208 bêtes à cornes ou à laine ; on lui boit 5 muids de vin, on pille et on détruit ses bergeries. Le montant des indemnités qu'il réclame s'élève à 3.030 livres.

Enfin, les municipalités, surtout celles où les deux religions sont côte à côte et où la R. P. R. mise hors la loi par les édits royaux perd chaque jour du terrain, deviennent insolentes et font bon marché des prétentions anciennes des verriers : la plupart d'entre eux suit un culte proscrit, leur industrie penche à sa ruine ; deux raisons pour leur refuser leur droit.

Vers 1680, les verriers sont obligés de défendre leur prérogatives, et de s'élever contre les prétentions des municipalités qui essaient de leur faire payer des quote-parts pour logements des soldats. Sur la requête des nobles Guérin et Claude d'Azémar, du lieu de Saint-Maurice, « exerçant l'art et science de verrerie », un sergent de Saint-Etienne de Cauzignan vient signifier au consul de Saint-Maurice que la communauté ne devra plus comprendre Guérin et Claude d'Azémar, père et fils, dans aucune contribution municipale : ils ne sont astreints qu'à une imposition de deniers royaux suivant leur compoix terrier. « On ne peut ignorer qu'ils ne font depuis leur enfance l'art et science de verrerie, tenant une verrerie avec plusieurs autres gentilshommes, leurs associés ». La communauté leur restituera l'argent qu'elle leur aura fait payer comme contribution aux logements de soldats, d'autant plus que d'après une ordonnance de Louis XIII donnée en faveur de Jacques d'Azémar, père de Guérin, il sont exempts du logement des troupes.

L'exemption de logement de gens de guerre et d'ustensile est constamment concédée aux verriers, mais un ouvrier qui en dehors de ce travail tiendrait « un cabaret », un gros marchand faisant commerce de vin en gros, ne pourrait jouir

Digitized by Google

d'exemptions aussi considérables, sous prétexte qu'il travaille dans une verrerie [1].

La même réclamation se renouvelle en 1715 où les Azémar mis sur la liste des nouveaux convertis de Saint-Maurice sont obligés de faire constater devant notaire qu'ils sont à perpétuité exempts de toute censive. Malgré leurs requêtes, ils sont contraints à payer.

Les droits même les plus précis [2], les plus anciens, leur sont contestés : leurs marchandises et leurs marchands, leurs « valets familiers » et leurs produits n'auront bientôt plus le libre passage aux péages ni aux octrois.

En 1713, Marc de Robert, sieur de la Guarrigue, verrier de Moussans, est en procès avec des fermiers des péages qui veulent imposer les verres qu'il fait transporter de sa verrerie aux villes avoisinantes. Le 11 février 1714, il obtient de Basville une ordonnance défendant de prendre aucune sorte de droits sur les ouvrages de verrerie.

Ces empiètements des proposés d'octrois étaient fréquents malgré les lettres patentes si explicites données à ce sujet par les rois de France. Un nouveau procès se déroula en 1744 à Toulouse entre Nicolas Pascal, fermier des octrois de Toulouse, et certains verriers. Ces derniers, qui ne tendaient à rien moins qu'à faire infliger à Pascal une amende de 3.000 livres, étaient Antoine de Granier de Lassaigne, Abel de Grenier,

[1] Décision des Intendants du 21 janvier 1712.

[2] Ils payaient néanmoins d'une façon normale les taxes des nobles, le ban et l'arrière-ban par exemple :

« Reçu pour les contributions au ban et arrière-ban délivré à N. Jacques et Abel de Robert, père et fils, sieurs de la Rouquette, verriers aux verreries de Saint-Amans, la somme de 20 livres à laquelle il (s) (ont) été taxés pour la contribution au dit service par M. le Sénéchal de Toulouse, 19 mai 1689. »

En 1691, Jacques de Robert Laroquette paye de ce chef 16 livres.

En 1697 (22 juin), la somme est moindre, et « Jean Jacques de Robert, sieur de Duterme », habitant de la Bastide de Saint-Amans, n'a à payer que 6 livres pour 1697 et 8 pour 1696.

Digitized by Google

sieur de Bernoye, Isaac de Granier, sieur d'Autesserre, Louis de Granier, sieur de Lartigue, Gabriel de Suère, Pierre de Granier, Jean de Robert, sieur du Monner, Barthélemy et Jean de Granier, sieur de Lamoulette, Jean de Verbizier-La Treite, Paul de Granier, sieur de Taux, Jean de Granier, sieur de Belloc, Marc, Jacques, Jean et autre Jean de Verbizier, sieurs de la Vinasse, Sablon, Verbizier, Lassalle, Paul de Verbizier, sieur de Saint-Paul, Jean de Robert, sieur de Gassion.

Les verriers sont obligés de prendre un procureur, Abauzit, procureur à la Cour des aides de Montpellier ; mais il semble que, leur bon droit aidant, ils aient eu gain de cause, dans le courant de l'année 1745.

Quelque notoire que fût la noblesse des Robert, l'intendant général ordonna, le 16 août 1698, des poursuites contre l'un d'eux, « Jacques de Robert de Larroque, verrier de la verrière Saint-Amant, pour n'avoir pas satisfait aux ordonnances ». Il est certain que l'infortuné s'y soumit pour éviter de payer l'énorme amende de « deux mille livres et deux sols par lui encourue pour avoir prins et uzurpé la qualité de noble, par acte du 13e et 14e mai 1686 ».

Enfin une nouvelle source d'ennuis et de dépenses surgit pour nos verriers au moment où le gouvernement de Louis XIV, prenant conscience de lui-même, devient plus autoritaire et plus centralisateur. Les forêts du domaine royal, celles des communautés ou des princes du sang sont soumises à des visites inopinées des agents des eaux et forêts, et les maîtrises ne chôment pas.

Par exemple, en 1663, Isaac de Robert-la-Plane est condamné à 1.000 livres d'amende pour dégâts commis dans la forêt de Minerve.

A partir de cette époque, une « réformation » des eaux et forêts est prescrite en Languedoc. Celui qui y préside est Louis de Froidour, sieur de Cerilly. Les petites affiches qui portent en vedette son nom écrit avec les caractères que l'on employait pour le roi, et sommé de la couronne royale, trans-

Digitized by Google

mettent jusqu'aux districts les plus reculés les ordres de ce représentant énergique de l'autorité souveraine. Les verriers se soumettent, payent les amendes qui leur sont infligées, et... recommencent. Il est si tentant de prendre du bois dans ces forêts où parfois l'incurie des fonctionnaires le laisse pourrir, et d'outrepasser, même inconsciemment, ses droits ! Aussi les amendes pleuvent :

En 1667, Jacques de Robert de Fraissinet est condamné à 50 livres pour avoir commis des dégâts dans la forêt de Campaureil.

Le 25 février 1657, David Debriole (de Riols), sieur de Lasbaudes, est condamné à 30 livres d'amende pour « dégât fait dans la forêt de la Grésigne et bois indûment pris ».

En 1668, François Robert, sieur de Lautié, est condamné à 100 livres d'amende pour malversation dans la forêt de Moussans, pour le chauffage de sa verrerie.

Le 18 juin 1671, les verriers de Moussans sont assignés pour avoir usurpé des terres dans les domaines du roi. Ce sont : Jean de Riols, sieur de Causse ; Nataniel de Robert, sieur de Cantalauze ; Abel de Colon ; le sieur du Terme ; Philemon de Robert ; Jeanne de Riols, veuve de Samuel de Robert — la Granade, etc.

De combien de scènes pénibles ont été témoins ces sacs de procès faits aux peu fortunés verriers, qui s'entassent jusqu'à former des forteresses avec créneaux et machicoulis, dans les greniers de la Cour d'appel de Toulouse, Archives du Parlement ![1].

Après la défense de gaspiller le bois, viennent les défenses d'installer de nouveaux fours de verre.

Le 9 août 1723, le roi défend à « toutes sortes de personnes et à toutes communautés régulières et séculières d'établir à l'avenir aucuns fourneaux, martinets, forges et verreries ».

[1] K. 33, Toulouse, pour Follaquier. J. 19, Pamiers, pour Robert. F. 19, 21, 22, 23, etc., pour les Robert, Saint-Pons, etc.

Digitized by Google

L'arrêt du conseil d'Etat constate qu'un grand nombre de verreries se sont établies sans permission de S. M. et qu'elles consomment une grande quantité de bois nécessaires au chauffage du public : ces établissements ne doivent être mis en usage que pour la consommation des bois qui ne sont pas à portée des rivières navigables et des villes ou ne peuvent servir aux constructions navales ni au chauffage. L'amende est de 3.000 livres pour tous les contrevenants qui ne seront pas munis de lettres patentes.

Nous arriverons ainsi à la crise aiguë où manque de sombrer l'industrie du verre en Languedoc (qui court le risque de ne voir maintenir que cinq de ses établissements sur vingt environ), et d'où elle sortit affaiblie et blessée, traînant une existence précaire jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Mais avant que d'étudier cette période lamentable de l'histoire de nos verriers, il convient d'exposer ce que nous savons des assemblées qu'ils ont provoquées, des institutions qu'ils se sont données et des limites qu'ils ont eux-mêmes assignées à leur art.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES BÉRABERS

(NOTE SUR LE MAROC)

Par **M. Jules MAISTRE**

Si, depuis que la France a organisé dans le Sahara des troupes sahariennes montées sur méhari, les Touaregs des environs du Hoggard ne sont plus à craindre, malheureusement il n'en est pas de même des Bérâbers qui habitent les hauteurs entourant la région du Tafilelt, dans le Maroc.

Ayant pu nous procurer des renseignements sur les pillards de ce pays, nous nous empressons de les faire connaître.

Qu'il nous soit permis de dire qu'il serait temps de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à leurs exactions.

C'est à nous qu'incombe la tâche de soustraire nos colons et les indigènes du Sahara au mal que leur font ces nomades.

Les Bérâbers, qui représentent au Maroc les Touaregs, font même payer un droit de passage (droit qui s'élève à environ 120 à 150 fr.) aux habitants du Tafilelt qui ont à se déplacer pour se rendre vers Fez ou vice versa ; ils font aussi payer des droits sur le transport des marchandises.

Lorsque les Bérâbers vont en excursion, s'ils partent au nombre de 40 ils prennent 10 chameaux, soit 4 hommes par chameau. Ces animaux ne servent qu'à porter les provisions.

Chaque Bérâber, à part un fusil (plus ou moins perfectionné), porte de la poudre, des balles, des cartouches qui leur reviennent à 50 centimes pièce, un poignard, de l'eau en petite quantité et une paire de semelles de rechange.

Digitized by Google

Les cartouches ne sont employées que lorsqu'ils ont épuisé la poudre qu'ils fabriquent eux-mêmes.

Sur chaque chameau, ils mettent des noyaux de dattes cassés pour nourrir ces animaux, puis des peaux de bouc remplies d'eau, et enfin un pain fait avec des dattes écrasées, mélangées avec un peu de graisse.

Ce pain leur sert de nourriture, ils peuvent voyager trois jours sans manger tandis qu'ils sont amenés à boire tous les deux jours. Ils sont donc forcés de donner une grande importance à la manière de conserver l'eau, qu'ils mettent en réserve sur eux.

Le costume des Bérâbers est composé de la façon suivante :

1. Une très petite calotte en laine bure ;

2. Une blouse sans manches, en coton bleu foncé, donnant passage à la tête et aux bras ;

3. Un pantalon très large à la ceinture et très étroit aux jambes. Ce pantalon est très court, il laisse les jambes nues à partir du dessous des mollets ;

4. Des semelles en cuir de bœuf. Une ficelle solide placée sous le talon et sous le gros doigt du pied relie la semelle à ce dernier.

La blouse est retenue par une courroie en cuir du Tafilelt. Cette ceinture porte la poire à poudre et les cartouches.

Le fusil est porté sur le dos. Depuis quelque temps les fusils à pierre sont remplacés par des armes perfectionnées arrivant par Mogador.

Dès l'âge de 10 à 12 ans, les enfants sont habitués à faire de longues marches. S'ils manifestent de la fatigue, les pères leur font remarquer que d'autres enfants font ce qu'eux refusent de faire. Ils ne montent d'ailleurs sur les chameaux que lorsqu'ils sont à bout de force.

Ce qui prouve à quel point les Bérâbers veulent se conserver robustes et être prêts à toutes les fatigues, c'est que même ceux qui sont mariés évitent de passer la nuit dans leur maison. Ils se forcent à vivre constamment en plein air, et cela

Digitized by Google

par les temps et les nuits les plus froids. Aussi, il arrive qu'ayant les pieds découverts, par des températures très froides, ils perdent, par la gelée, plusieurs doigts des pieds.

Des hommes se forçant à coucher en plein air en toute saison, n'ayant pour se couvrir, en été comme en hiver, qu'un vêtement très léger, peuvent faire des courses qui seraient trop pénibles pour ceux qui ne sont pas habitués au même degré à la fatigue et aux privations.

Les Bérâbers pouvant supporter la soif pendant deux jours, et ayant la faculté de se cacher et de marcher avec la plus grande facilité à travers les dunes, sont de rudes adversaires pour nos soldats.

Lorsque ces pillards veulent surprendre une caravane pendant la nuit, ils se divisent en trois groupes.

Les premiers enlèvent leurs vêtements et se mettent entièrement à nu, ils marchent en s'appuyant sur l'extrémité des doigts des pieds et des mains. Chaque dix mètres, ils se couchent sur le sol pour écouter. Le deuxième et le troisième groupes sont destinés à faire feu si leur entreprise est découverte et s'ils sont poursuivis.

Ils prennent dans leur excursion des chameaux âgés, parce que ces animaux sont habitués à ne pas crier quand on les met en marche.

Ces bêtes de transport sont habituées à se coucher et à se lever sans bruit ; il suffit pour les faire obéir d'appuyer légèrement la main sur leur épaule.

Les Bérâbers peuvent tirer étant assis ou couchés, ils peuvent même mettre leur fusil au-dessus de leur tête et tirer en arrière.

La nuit, lorsqu'ils sont au repos, ils se couchent les uns à côté des autres, le fusil est armé, et le canon est placé de telle sorte que si le coup part il ne peut faire de mal aux voisins.

Les Bérâbers sont comme les habitants de certains villages du Djurjura, qui ne passent pas pour voleurs, parce qu'ils se gardent bien de piller chez eux, mais qui ne croient pas méri-

Digitized by Google

ter le titre de voleur parce qu'ils vont voler de l'autre côté de la montagne.

Généralement, les Bérâbers ne pillent pas les habitants du Tafilelt, ils se contentent d'aller piller les caravanes venant du Sahara.

Les Bérâbers ne se gênent pas pour venir enlever des troupeaux du côté de Ghardaïa et d'El Goléa, c'est-à-dire sur des territoires qui sont soumis à la France.

Si le sultan du Maroc est impuissant à faire respecter ses sujets, ce n'est pas un motif pour que nous restions impassibles lorsque des Marocains viennent attaquer nos colons ou des indigènes qui ont droit à notre protection.

Il arrive que les pillards venant du Maroc s'entendent souvent avec des indigènes du Sahara français, il est alors facile pour eux de faire des coups de main.

Le Tafilelt est un pays fertile, il serait riche si les habitants avaient de la sécurité, et la preuve que la sécurité et la facilité de vivre n'existent pas, c'est que la pièce française de 5 francs vaut, dans cette région, de 6 fr. 50 à 7 francs.

Les palmiers qui, sur le territoire français, ont une valeur d'environ 200 fr. et plus, ne se vendent au Tafilelt que 5 à 6 fr.

En résumé, sous le très vain prétexte que la France ne doit rien faire pour inspirer des craintes au Maroc, on ne fait rien pour venir en aide à un Etat qui entre en décomposition.

Mais notre patience étant mise à une rude épreuve, nous demandons à ce qu'on prenne des mesures efficaces pour que des hommes vivant de pillage n'aient plus la faculté de venir nuire à nos nationaux.

Dès l'instant qu'il est reconnu que la France a pour mission de venir en aide aux malheureux habitants du Maroc, nous ne pouvons mieux faire pour faire connaître ce pays que de donner copie du rapport fait par Henri Duveyrier à la Société de Géographie de Paris, le 24 avril 1885, sur le voyage de M. le vicomte Ch. de Foucauld, au Maroc, en 1883-1884.

Nous extrayons de ce rapport et de l'ouvrage de M. le vicomte

Digitized by Google

Ch. de Foucauld « Reconnaissance au Maroc », les passages suivants :

Il est un état limitrophe d'un département français, où le voyageur européen en général, le voyageur français en particulier n'a jamais été bien vu. Cet Etat, c'est le Maroc. Nos cartes et manuels de géographie nous montrent bien un vaste territoire qu'ils attribuent, comme domaine, au Sultan du Maroc. Les géographes européens ont cherché ainsi l'expression la plus simple pour rendre un état de choses incertain, variable, embrouillé ; sans s'en douter, ils ont été depuis cent et tant d'années les complices d'une fiction. Car le Sultan du Maghreb, cet empereur d'Occident des Musulmans n'est pas, à beaucoup près, le souverain temporel de tout le pays marqué à sa couleur sur nos atlas. . . . . .

Mais le Maroc d'aujourd'hui n'est plus, à beaucoup près, celui d'il y a 250 ans, alors que de 1590 à 1660 le souverain de Fez envoyait ses armées et dictait sa loi jusque sur les rives du Niger et dans le Bâguena et le Tâgant, au nord, et assez près du Sénégal. Cette ère-là s'est évanouie, et quiconque connaît bien la situation actuelle du Maroc ne comprendra pas le rêve de son gouvernement qui songerait maintenant à faire valoir ses droits anciens sur Tombouctou et sur le Dlinni . . . . . .

Et tandis que chez nous le chef de l'Etat sait bien qu'il commande, non seulement aux préfets de nos départements, mais aux gouverneurs de notre Inde et des colonies, Sa Majesté chérifienne est parfois forcée de faire parler la poudre quand elle veut prélever l'impôt, et cela jusque dans les cantons qui sont visibles, sans télescope, de l'une quelconque de ses capitales.

A côté de provinces ou de banlieues réellement soumises à l'administration du Sultan, quelquefois même enclavées dans ces provinces qui forment le blad-el-makhzen ou « pays des bureaux » on trouve des territoires aussi sevrés des bienfaits de la bureaucratie marocaine que le sont le Transvaal ou la République d'Andorre.

Dans un Etat comme celui-là, inutile de parler d'ordre et de sécurité.

C'est là qu'un jeune Français, M. le vicomte de Foucauld, soucieux de nous révéler ce qui touche à nos portes, avait résolu de faire un voyage d'exploration. Il l'a accompli sans l'aide du gouvernement, à ses frais, et en faisant avec le sacrifice de son avenir dans la carrière militaire, un autre sacrifice plus grand encore, si possible. Il s'est résigné à voyager sous le travestissement de Juif, au milieu

Digitized by Google

de populations qui considèrent le juif comme un être utile, mais inférieur.

Prenant bravement ce rôle, il a fait abnégation absolue de son bien-être, et c'est sans tente, sans lit, et presque sans bagages qu'il a travaillé pendant onze mois chez des peuples qui, ayant plus d'une fois démasqué l'acteur, l'ont à deux ou trois reprises placé en face du châtiment qu'il méritait, c'est-à-dire la mort.

Citons le passage suivant de M. de Foucauld, dans «Reconnaissance du Maroc», page 40.

Le blad-et-siba, pays libre, commence aux portes de Mékinais, et le chemin y demeurera jusqu'au Tadla ; le Tadla en fait lui-même partie. Nous quittons donc pour longtemps les Etats du Sultan, le blad-et-makhzen, triste région, où le gouvernement fait payer cher au peuple une sécurité qu'il ne lui donne pas ; où, entre les voleurs et le caïd, riches et pauvres n'ont point de répit ; où l'autorité ne protège personne, menace les biens de tous ; où l'Etat encaisse toujours sans jamais faire une dépense pour le bien du pays ; où la justice se vend, où l'injustice s'achète, où le travail ne profite pas ; ajoutez à cela l'usure ou la prison pour dettes, tel est le blad-et-makhzen.

On travaille le jour, il faut veiller la nuit ; ferme-t-on l'œil un instant, les maraudeurs enlèvent bestiaux et récoltes, tant que l'obscurité dure ils tiennent la campagne.

A force de fatigues et de soins a-t-on sauvé les moissons, les a-t-on rentrées ? il reste encore à les dérober au caïd ; on se hâte de les enfouir, on crie misère, on se plaint de sa récolte. Mais des émissaires veillent, ils ont vu que vous alliez au marché sans y acheter des grains, donc, vous en avez ; vous voilà signalé, un beau jour une vingtaine de makhzins arrivent, on fouille la maison, on enlève le blé et le reste. Avez-vous des bestiaux, des esclaves, on les enlève en même temps. Vous étiez riche le matin, vous êtes pauvre le soir. Cependant il faut vivre, il faudra ensemencer l'année prochaine, il n'y a qu'une ressource, le juif, si c'est un honnête homme il vous prêtera à 60 pour cent. . . . . .

Nous désirons que notre note fasse connaître le Maroc sous son véritable jour.

Villeneuvette, le 6 janvier 1905.

Digitized by Google

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Conférence de M. le Dr Otto Nordenskjöld

Le mardi 13 décembre 1904, dans la salle des Fêtes du Palais de l'Université, M. le Dr Otto Nordenskjöld, chef de l'*Expédition antarctique suédoise,* a donné une remarquable conférence sur ses voyages et ses travaux.

Malgré un temps glacial, l'affluence était considérable et la salle des Fêtes a été envahie par un auditoire nombreux et distingué.

En ouvrant la séance, M. Vigié, doyen de la Faculté de droit et Président de la Société Languedocienne de Géographie, a présenté le conférencier au public et lui a souhaité la bienvenue de la façon la plus aimable et la plus heureuse, dans les termes suivants :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Société Languedocienne de Géographie, je souhaite la bienvenue à M. Otto Nordenskjold, chef de l'expédition suédoise, en vue de l'exploration du pôle antarctique.

Plus un territoire paraît difficile à explorer, plus se multiplient les tentatives de pénétrer son mystère ; de là, les nombreuses expéditions qui, depuis 1772 jusqu'à nos jours, ont eu pour objet les mers et les terres australes ; chaque pays a tenu à honneur de participer à ces efforts. Il me suffit de rappeler les noms des chefs des principales expéditions : Kerguelen, en 1772 ; le capitaine Cook, en 1776 ; puis Weddell, James Ross,

Digitized by Google

Dumont d'Urville et de mentionner, pour ces dernières années, les expéditions allemande, anglaise, suédoise et française.

L'expédition suédoise, dont M. Nordenskjold a été le chef, a été une des plus importantes, elle a donné des résultats scientifiques de premier ordre; pour les apprécier à leur juste valeur, il faudrait être géographe, botaniste, géologue. Ces qualités me font défaut; tout au moins, chacun peut-il comprendre la haute leçon morale que nous donne son histoire; ces hommes, partis pleins d'allégresse, leur navire perdu, séparés en trois groupes par de grandes distances, sans communications entre eux, ni avec le monde extérieur, obligés d'hiverner sur une terre inhospitalière, sans ressources, ni provisions, n'ont pas désespéré!

Ils ont conservé leur entrain, leur bonne humeur; leur volonté indomptable les a sauvés!

Chacun d'eux aurait pu dire avec le poète :

> O vents glacés par qui frissonnent nos genoux,
> Sur nos fronts, aux plis creux, fouettez nos mèches blanches!
> Neiges, brouillards et vents, désert, cercle éternel,
> Je nage malgré vous dans la splendeur du ciel!

Ils pensaient à la science, dont ils avaient les intérêts; à leur patrie, dont ils augmentaient la gloire. Ils avaient mérité le sauvetage, dont ils furent l'objet de la part du navire *l'Uruguay*, au mois de novembre 1903.

Tous ici, nous adressons nos félicitations chaleureuses à M. Nordenskjold, chef de la mission suédoise; il a augmenté l'éclat du nom illustre qu'il porte. Nous le remercions vivement d'avoir consenti à nous faire une conférence sur son expédition aux terres australes, et nous adressons nos vœux au jeune Français, porteur, lui aussi, d'un nom illustre, qui s'était donné le mandat de rechercher la mission suédoise, et qui, celle-ci retrouvée et sauvée, a voulu se dévouer à la science et à la patrie!

M. Otto Nordenskjold a ensuite pris la parole et a prononcé

Digitized by Google

avec le plus vif succès sa conférence, illustrée de belles projections. Nous sommes heureux d'en pouvoir donner un fidèle résumé.

Expédition suédoise au pôle sud

Par le Dr Otto Nordenskjold

L'explorateur, d'une voix claire, qui porte bien malgré les vastes proportions de la salle, lit le récit de son expédition de découverte. Dans « l'Antarctide », ce continent de glaces et de neiges, aux côtes indécises, mais non moins indépendant qu'aucun autre, le champ des recherches fut divisé, en 1900, de la manière suivante : une expédition anglaise, celle du *Discovery*, devait explorer le secteur situé au sud de l'océan Pacifique ; le navire allemand le *Gauss*, celui situé au sud de l'océan Indien ; à l'expédition suédoise échut l'exploration des terres et mers faisant face à l'Amérique et à l'Atlantique méridional.

Premier aspect polaire. — Sur le vaisseau l'*Antarctic*, le 1er janvier 1902, le docteur Nordenskjold et ses compagnons quittaient Port-Stanley (îles Malouines). Dix jours plus tard, leur apparaissait sur la mer libre, le monde antarctique : une île de l'archipel du sud des Shetland Sur une éclatante coupole de glace, bordée d'une raie basse et brillante et semblable à un nuage éclairé, pointaient des roches noires plongeant dans la mer en murailles à pic. Tel est l'aspect de l'île Nelson, peuplée d'oiseaux innombrables. De là, reconnaissant la terre Louis-Philippe, l'*Antarctic* débouche dans le canal de Gerlache, en prouvant qu'il y a, dans ces parages, une terre continue d'une étendue considérable.

Les premières découvertes. — Cette constatation faite, le bateau s'engagea, le 15 janvier, dans le détroit qui sépare l'île Joinville de la terre Louis-Philippe, porte d'accès des côtes orientales. C'est aujourd'hui le détroit de l'Antarctic, qui repose à l'abri des vagues, à quelques milles de là, vers le sud-est. On reconnut que la partie septentrionale de la terre de Joinville forme une île spéciale qu'on appela île d'Urville. Sur la rive occidentale du détroit, on nomma vallée du Dépôt un petit golfe, bordé de puissants massifs montagneux couverts de glaces éternelles et percés d'une vallée que remplit un énorme glacier dont la surface porte de très belles formations morainiques. Une des rives de ce golfe présente une large plaine libre de neige, favorable à la création d'une station d'hivernage.

Digitized by Google

De là l'expédition gagna l'île Paulet, cratère de volcan éteint, habité par des centaines de mille de pingouins, au milieu desquels des phoques se chauffaient au soleil. Sans s'y arrêter, on gagna l'île Seymour, la seule où Larsen ait trouvé en 1853 des fossiles, coquillages et bois silicifiés. Ensuite, après avoir, pendant un long mois, essayé de traverser les masses de glaces, il fallut retourner jusqu'à l'île de Snow-Hill, située au sud de l'île Seymour. Le 14 février, avec cinq compagnons, dont trois naturalistes, l'explorateur abandonna, à Snow-Hill, l'*Antarctic*, qu'il ne devait plus revoir. Nordenskjold et ses compagnons se hâtèrent de construire leur maison d'habitation et leur observatoire pour se livrer à des recherches scientifiques.

L'hivernage à Snow Hill. — Snow-Hill est l'île relativement la plus froide de toute la région polaire antarctique. Par temps calme, la température y est de — 40°, ce qui, avec de bons vêtements, n'est point désagréable pour se promener à pied. Mais les tempêtes y sont les plus terribles que des êtres humains puissent supporter. Subitement le baromètre descend ; vers le sud-ouest, apparaît un petit nuage brumeux ; puis deux ou trois violents coups de vent déchaînent la tempête. La neige, en tourbillons, obscurcit l'air. Emportée dans un irrésistible élan, elle s'égrène, pénètre partout, pique le visage comme une masse d'aiguilles ; le vent coupe alors la respiration, soulève les cailloux qui frappent, comme des grêlons, les murs de la maison. Tout tourbillonne sur le sol : planches, caisses de biscuits, malles pleines d'instruments ou d'échantillons de roches sont transportées au loin. Un jour, le toit de l'observatoire va se briser à plusieurs centaines de mètres. Le 8 juin, la plus grande barque était en pièces, transportée à vingt mètres au delà de hauts blocs de glace. Ces tempêtes sont surtout redoutables par leur fréquence et leur durée qui varie de deux à trois semaines. Elles apportent, en outre, un froid intense et empêchent toute sortie.

Il fallut donc vivre pendant tout l'hiver dans la petite maison, dont les murs, composés d'une double paroi de planches enfermant une couche d'air, étaient revêtus des deux côtés de carton goudronné. Elle comprenait un vestibule, une grande salle, une petite cuisine et trois petites chambres où l'on couchait deux par deux. La chaleur, entretenue par deux poêles, y était suffisante à la hauteur des lits, mais l'eau gelait sur le plancher et la glace s'amassait sur les lits. L'humidité en faisait pourrir les draps, et quelques pois, tombés sur un lit, eurent de longues racines et des feuilles.

Digitized by Google

Le mauvais temps dura jusqu'au milieu d'août. En septembre, un vent du nord, fort et chaud, souffla, annonçant le printemps ; mais bientôt les grands froids et les tempêtes recommencèrent.

Les explorations autour de Snow-Hill. — Enfin, le 30 septembre, avec un traîneau tiré par cinq chiens et conduit par le marin Johnasen, Nordenskjold et le lieutenant Sobral quittèrent la station. Suivant la côte très découpée d'une haute terre couverte, à l'intérieur, d'un vaste plateau de glace d'où descendent de puissants glaciers, ils arrivèrent le 7 octobre à l'île Christensen, formée de débris d'un ancien cratère. Du sommet de l'île, on découvre l'archipel des Phoques. Cet archipel n'est point composé de véritables îles, mais de glaces, qui, ne fondant jamais, forment un immense plateau bas, rattaché à la terre par des falaises. Là, les tempêtes reprirent, par —20 et —30°, et forcèrent les voyageurs à s'arrêter sous la tente. N'ayant pour toute nourriture que des rations de pemmican, ils durent revenir jusqu'à Snow-Hill au milieu d'un brouillard de neige qui leur causa des ophtalmies. Les travaux durent être faits aux alentours : ils permirent la découverte, dans une couche de grès, de nombreuses empreintes de feuillages qui prouvent qu'à l'âge tertiaire, ces terres désolées étaient couvertes d'épaisses et verdoyantes forêts. Alors des pingouins géants vivaient sur ces rivages, ainsi que des animaux dont le squelette est plus grand encore.

Après un été dont les brouillards et les neiges sont plus froids que l'hiver de la Suède méridionale, il fallut se préparer à un second hivernage en abattant phoques et pingouins pour faire provision de viande et de graisse combustible. Ainsi les pingouins furent, pour les exilés, des sauveurs et des amis. Ces oiseaux sont de cinq espèces et ne peuvent voler. Le plus rare et le plus grand est le pingouin impérial, qui a 1 mètre de haut et pèse 40 kilogrammes. Le plus commun est le pingouin Adélie, qui pèse 5 kilogrammes. Cette espèce comprend d'innombrables colonies. Marchant le corps droit, se servant de leurs courtes ailes comme de bras, ils ressemblent de loin à des hommes. Quand ils reviennent à la fin de l'hiver, sur la terre ferme, en interminables processions, ils rassemblent, avec leur bec, les petites pierres de leur nid, à moins qu'ils ne s'emparent du nid du voisin ; puis chacun choisit parmi les poules qui l'environnent, celle qui le charme. Les petits nés, les parents s'occupent à les nourrir des coquillages recueillis dans la journée. Ces bons oiseaux disparurent à l'entrée de l'hiver.

*Le sort de l'*Antarctic *et de son équipage.* — Celui-ci fut pénible ;

Digitized by Google

mais n'amena point de découragement. Les exilés espéraient que le printemps ramènerait l'*Antarctic* et leurs autres compagnons. Après avoir exploré pendant huit mois la région entre l'Amérique du Sud et la Nouvelle-Géorgie en novembre 1902, ceux-ci, sur l'*Antarctic*, s'étaient remis en route vers le sud. Arrêtés par les glaces, ils ne purent regagner la station de Snow-Hill. Aussi l'été se passa à étudier la faune et la flore de ces régions marines. Mais comme il fallait à tout prix secourir les exilés de Snow-Hill, le docteur Andersson, avec deux compagnons, partit en traîneau sur la glace, pendant que le capitaine Larsen cherchait à conduire son vaisseau jusqu'à la station parmi les glaces. Mais l'*Antarctic* fut bientôt immobilisé et pris comme dans un étau par les glaces. Elles le soulèvent, brisent la quille, écrasent l'étambot. Le navire n'est plus qu'une épave. Le 12 février 1903, il fallut l'abandonner. Réfugiés sur un bloc de glace, les naufragés contemplèrent en silence la lente disparition du navire jusqu'au moment où l'extrémité du grand mât, portant le drapeau de la Suède, s'enfonça dans l'abîme glacé.

Puis, durant seize jours, sur la glace rugueuse, il fallut traîner les embarcations et les caisses sauvées pour atteindre l'île Paulet. Les vingt naufragés s'y construisirent une hutte de pierres, recouverte de peaux de phoques Nourris de chair de pingouins cuite ou frite dans la graisse, sans sel, sans vêtements chauds, ils passèrent l'hiver sous cet abri qui, par les temps doux, devenait un marais fétide.

Andersson et ses deux compagnons, sur la glace brisée, ne purent gagner Snow-Hill. Ils durent revenir en arrière et s'installer dans la vallée du Dépôt. Avec courage et prévoyance, ils se construisirent une hutte de pierres, basse, sans fenêtres; fort ingénieusement, comme double paroi, ils dressèrent à l'intérieur, leur tente, et grâce à une provision de phoques et d'un millier de pingouins, bien que mal vêtus, passèrent l'hiver, dans cette baie qu'ils appelèrent baie de l'Espérance ! Ils y poursuivirent leurs recherches scientifiques, découvrant des fossiles de la période jurassique.

La concentration des trois groupes d'exilés et leur sauvetage par l'Uruguay. — A Snow-Hill, tous ces malheurs étaient ignorés. Nordenskjold comptait, l'hiver fini, reprendre son exploration. Le 29 septembre, il partit avec un compagnon et un traîneau, mais assailli par la tempête, il revint dès le lendemain. Le 4 octobre, il repartait vers l'ouest. Puis, tournant vers le nord, il découvrait un immense détroit, entouré de hautes montagnes, qu'il appela canal du Kronprinz Gustaf. Le 12 octobre, il atteignait l'extrémité de ce

Digitized by Google

canal qui ressemble aux fosses situées à l'est des Cordillères. Alors, sur le bord d'une muraille montagneuse, il distingua d'étranges formes noires ; à la lorgnette, avec une indicible émotion, il reconnut des hommes. Ils étaient noirs des pieds à la tête, le visage perdu dans la barbe et les cheveux mêlés ; c'étaient Andersson et le lieutenant Duse. Les chiens, effrayés, ne purent reconnaître ces spectres noirs. Le lendemain, avec un troisième compagnon, tous regagnèrent Snow-Hill. Là, le 9 novembre, ils distinguèrent quatre autres personnes. Ils crurent que c'étaient des hommes de l'*Antarctic*. Leur joie se changea tout d'abord en tristesse, quand ils surent qu'ils avaient devant eux le capitaine Irizar et les marins du navire argentin l'*Uruguay*. Le lendemain, toujours attristés, ils se préparaient à quitter Snow-Hill pour s'embarquer quand les chiens aboyèrent : Larsen et ses compagnons approchaient !

Le 10 novembre, l'*Uruguay* emportait les exilés vers l'île Paulet. Le lendemain, au lever du soleil, le temps était radieux. Une délicieuse lumière d'aurore, se réflétant sur l'eau bleue, dorait les étincelants colosses de glace. Le silence du pôle fut tout à coup déchiré par l'appel de la sirène que l'écho répétait à l'infini. Alors, mal éveillés, sortirent de leur abri les douze derniers compagnons. L'expédition, n'ayant perdu qu'un marin mort de maladie, se retrouvait huit jours plus tard, à la terre de Feu, parmi les fleurs et les vertes forêts, au milieu de papillons et d'oiseaux chanteurs. Le 2 décembre 1903, elle était à Buenos-Ayres.

Résultats scientifiques. — L'expédition suédoise a consigné sur une carte scientifique les découvertes faites. Les documents divers rapportés permettront de comparer ces régions à leurs voisines du Sud américain. La flore et la faune des mers inconnues visitées sont aussi très curieuses à étudier et de même les fossiles trouvés dans l'Antarctique. L'étude des masses de glaces qui couvrent ces régions prouve que leur domaine fut jadis plus étendu qu'aujourd'hui. Enfin les observations météorologiques, relevées pendant deux ans sur divers points, celles sur le magnétisme et les marées, et les recherches bactériologiques faites dans ces régions polaires sont de très haute valeur. Désormais, grâce à l'expédition suédoise, on possède un excellent point de départ pour les recherches futures. Nul doute que le docteur Charcot et ses compagnons, vers lesquels vont les vœux du conférencier et de l'assistance, n'en tirent le plus grand profit pour le progrès de la science et le bien de l'humanité.

Frédéric Lemoine.

Digitized by Google

De vigoureux et unanimes applaudissements accueillent la péroraison de l'illustre voyageur. M. Vigié le remercie chaleureusement au nom de la Société et de l'auditoire.

Après la séance, une réunion intime a eu lieu dans la salle des réunions de la Faculté de droit. Le bureau de la Société et quelques-uns de ses membres avaient tenu à recevoir, ne fût-ce que quelques instants, le vaillant pionnier de l'Antarctide et à lui offrir, à défaut d'un banquet, que son trop bref séjour rendait impossible, un champagne d'honneur. M. Otto Nordenskjöld s'est montré aussi aimable causeur qu'il avait été brillant conférencier. Il peut être assuré qu'on gardera à Montpellier un agréable et durable souvenir de son passage.

Conférence de M. Paul Duron

(17 février 1905)

Notre compatriote, M. Paul Duron, de retour d'un voyage dans la *Colonie anglaise de Lagos*, a fait une conférence sur ce pays, dans la salle des fêtes du Palais de l'Université, sous les auspices de la Société et sous la présidence de M. le doyen Vigié.

Il a décrit avec beaucoup d'entrain et de succès, en l'illustrant de belles projections, la ville de Lagos, la ligne de chemin de fer de Lagos à Ibadan, par Abéokouta, et la route d'Abéokouta à Oyo et au Niger (Rabba).

M. Vigié l'a remercié au nom de l'auditoire et lui a souhaité bon succès pour ses futurs voyages.

Congrès national des Sociétés Françaises de Géographie

La XXVIe Session du Congrès des Sociétés Françaises de Géographie se tiendra, cette année, à Saint-Etienne, au mois d'août prochain, du dimanche 6 au jeudi 10, ou au vendredi 11.

Des visites aux principales industries de la région et des excursions seront organisées pendant et après le Congrès.

Digitized by Google

Des démarches ont été faites auprès des Compagnies de transport pour obtenir des réductions de tarifs : les réductions varient de 30 à 50 °/₀. Elles seront ultérieurement indiquées aux congressistes.

MM. les Membres de la Société qui désireraient prendre part au Congrès sont priés de se faire inscrire au Secrétariat et d'indiquer s'ils ont l'intention de faire une communication.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

(Année 1905)

A la suite du vote annuel, le bureau a été renouvelé de la façon suivante :

Président.....	M. Vigié.
Vice-Président.....	M. Quesnel.
—	M. Casimir Maistre.
Secrétaire général..	M. Malavialle.
Secrétaire adjoint..	M. André.
Archiviste.....	M. Pouchet.
Trésorier.....	M. Meynier de Salinelles.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Production et importation des vins en Russie

Saint-Pétersbourg... La culture de la vigne en Russie remonte environ à une trentaine d'années. Au début, les vins du Midi de la Russie se vendaient sur place. Depuis une quinzaine d'années, ils sont consommés dans toute la Russie et la production annuelle atteint annuellement de 3 à 4 millions d'hectolitres. Pourtant la plus grande partie de la population russe, composée d'agriculteurs et de paysans agricoles, ne boit pas de vin, non seulement parce que leurs moyens ne leur permettraient pas d'en acheter, mais encore parce qu'il n'est pas dans leurs traditions de le faire et qu'ils préfèrent de beaucoup l'eau de vie et le thé. Cette constatation a une très grande importance au point de vue de la limitation forcée de l'importation des vins, quelle qu'elle soit, et il est d'autant plus utile d'insister sur ce point que l'on s'imagine généralement en France que la Russie, avec ses 130 millions d'habitants, pourrait présenter pour nos vins un débouché inépuisable. Rien n'est en réalité plus inexact et il est absolument indispensable de tenir compte de ce facteur quand on étudie la question de l'importation des vins.

Pourtant, les indigènes non musulmans du Caucase ne boivent jamais d'eau-de-vie et seulement du vin, mais ils constituent une exception.

On peut énumérer comme suit les différentes qualités de vins russes.

Le vin de Khisliar (Caucase) imite plutôt le « bordeaux », tout en étant un peu plus épais. Son titrage est généralement de 12 à 13 degrés. Ce genre de vins n'est généralement pas assez alcoolisé. On les alcoolise d'abord et on les envoie ensuite à la foire de Nijni. Ils servent aussi de matière première pour couper d'autres vins. Ils se vendent environ 0 fr. 40 la bouteille sur place et 0 fr. 90 à 1 fr. en Russie au détail, ce qui représente, comme on le voit, un prix déjà assez élevé.

Les vins de Kakheti (Caucase) ressemblent beaucoup aux bour-

Digitized by Google

gognes rouges et blancs. Ils coûtent environ 2 fr. 70 la bouteille de bonne qualité vendue au détail en Russie. La bouteille de qualité ordinaire se vend 1 fr. 10 au détail.

Ce genre de vins ne se conservent pas souvent et ils sont si capiteux qu'ils peuvent servir avantageusement pour le coupage des vins légers que la Crimée envoie à Saint-Pétersbourg.

Les vins de Bessarabie sont des plus ordinaires. Ils coûtent environ 0 fr. 30 la bouteille vendue sur place et 1 fr. 10 la bouteille à Saint-Pétersbourg.

En Crimée, la production des vins est plus ancienne. Ils sont faits avec des plants étrangers. Les vins de Chabat sont fabriqués et vendus par une colonie suisse établie dans le pays, qui les livre comme ressemblant à nos vins du Bordelais.

Les vins de Livadia coûtent de 1 fr. 60 à 5 fr. 35 la bouteille suivant la qualité, vendus en Russie dans les caves.

Le Don produit des vins mousseux à 2 fr. ou 2 fr. 15 la bouteille vendus sur place. Quant au vin des apanages en Crimée, il coûte jusqu'à 5 fr. 35 la bouteille vendue au détail. C'est d'ailleurs le seul vin véritablement fin de Russie. Le « Domaine » possède en Crimée de grandes propriétés très bien exposées et produisant des vins de qualité supérieure à tous ceux qui sont de 20 ou 30 °/₀ plus élevés. Ces vins portent tous sur l'étiquette les armes du Gouvernement.

Je crois devoir ajouter que depuis quelques années, les viticulteurs russes s'attachent non seulement à la fabrication des vins rouges, mais encore à celle des vins blancs, genre « xérès », » madère » même « porto », qu'ils vendent comme tels avec l'étiquette russe.

La fabrication des « champagnes russes » a pris également depuis quelques années de l'extension et elle commence à porter un certain préjudice à l'importation de nos champagnes. Ils se vendent généralement de 4 à 8 fr. la bouteille. Les plus importantes maisons russes se livrant à cette fabrication se trouvent à Saint-Pétersbourg, Odessa, Moscou Riga, Reval, Koutaïs.

Les vins russes ne sont généralement pas très appréciés par la haute société et la bourgeoisie, qui sont, à peu de choses près, les seules classes de la société russe buvant du vin, comme je le disais au début de cette étude. Elles accordent généralement leur préférence à nos vins qui sont infiniment plus soignés et d'un arôme de beaucoup supérieur à celui des vins russes. En outre, ces derniers supportent difficilement le transport. Mais, néanmoins, il ne faut pas se dissimuler que la consommation des vins russes a beau-

Digitized by Google

coup augmenté depuis quelques annéees, non seulement par suite des droits de douane élevés qui frappent les vins étrangers à l'entrée en Russie, mais encore à cause de la cherté première des vins français, qui ne les rend pas accessibles à toutes les bourses.

D'ailleurs, en me référant aux statistiques de la douane russe depuis 1898, je constate que l'importation des vins français en fûts, titrant jusqu'à 16 degrés, a diminué dans une certaine proportion. En 1898, en effet, la France en a importé, en Russie, 22,880 quintaux; en 1899, 24.320; en 1900, 19,840; en 1901, à peu près autant; en 1902, 21,920, et en 1903, pendant les onze premiers mois, dont on connaît actuellement les résultats, 21,440 quintaux.

Les chiffres concernant les années 1902 et 1903 se réfèrent à l'importation des vins titrant même au-delà de 16 degrés, car les statistiques officielles n'ont donné jusqu'ici que les résultats d'ensemble pour ces deux années, et elles ne sont pas encore entrées dans le détail, mais, quoi qu'il en soit, il résulte des chiffres indiqués que la diminution de l'importation ne peut encore être considérée comme certaine en 1902 et en 1903, bien que les vins en fûts venant de France et titrant plus de 16 degrés n'entrent en Russie qu'en quantité assez minime.

Il est donc à présumer que notre importation de vins en fûts, sous l'influence des causes que je viens d'énumérer plus haut, est appelée à rester stationnaire et même à diminuer dans une mesure plus ou moins grande.

L'importation des vins français en bouteilles a subi quelques fluctuations depuis 1878 Nous importions, en 1898, 810,000 bouteilles environ; en 1899, près d'un million; en 1900, 970,000; en 1901, 1,065,000; en 1902, 939,000; en 1903, pendant les onze premiers mois, environ 900,000.

Ainsi, à part une importation exceptionnelle, en 1901, tenant, paraît-il, à ce qu'au cours de cette année, on a fait venir, pour des fêtes et banquets, une quantité considérable de champagnes qui constituent, à eux seuls, les 9/10e de l'importation de nos vins en bouteilles, celle-ci reste à peu près stationnaire depuis 1898, avec une tendance à la diminution.

Je crois devoir ajouter que l'on commence à fabriquer en Russie, depuis quelques années, et tout spécialement au Caucase, des eaux-de vie.

Notre importation de cognacs ordinaires s'est maintenue à peu près dans les mêmes limites depuis 1898, pour les cognacs et eaux-de-vie en fûts.

Digitized by Google

Toutefois, les statistiques accusent déjà une légère diminution pour les cognacs en bouteilles, mais je ne crois pas, que pour le moment du moins, il y ait lieu de s'y arrêter, car tout porte à croire que les distillateurs russes, qui sont encore peu expérimentés dans leur manière de traiter leurs eaux-de-vie, ne seront pas de sitôt à même de les faire concourir avec nos plus belles marques de cognacs.

Il résulte de cette rapide étude que, dans son ensemble, l'importation des vins et cognacs français n'a pas augmenté depuis quelques années. Notre commerce des vins a à soutenir ici, comme dans d'autres pays, une lutte plus ou moins intense, et des efforts seront à faire pour pouvoir conserver les positions acquises.

La part de la France dans l'importation totale des vins étrangers en Russie est encore actuellement de 60 à 65 %. Ces dernières ne nous font, en somme, que peu de concurrence Les vins allemands ne sont pas très appréciés ici, sauf peut être les vins du Rhin, mais ils sont chers et peu à la portée de toutes les bourses. En 1900, l'Allemagne a importé 11,200 quintaux de vins en fûts, titrant jusqu'à 16 degrés, 12,480 en 1901. Pendant ces deux mêmes années, elle importait 236,000 et 218,000 bouteilles de vins en y comprenant les vins mousseux.

L'Allemagne importe également une certaine quantité d'eaux-de-vie qui font une concurrence plus ou moins loyale aux produits des Charentes. D'ailleurs, la contrefaçon des vins français sur les marchés de Hambourg et de Brême s'exerce également sur une grande échelle. Ces vins sont souvent importés en Russie et il y a là, pour nos vins et eaux-de-vie, un danger contre lequel on ne saurait trop mettre notre commerce en garde.

Les vins importés par l'Espagne, le Portugal et l'Italie sont très spéciaux. Ce sont, le plus souvent, des « madère «, des « porto », de « xérès », des « marsala » qui ne peuvent pas nous faire une grande concurrence. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les préférences du public russe se portent actuellement sur les « madère » plutôt que sur les « xérès » qu'on appréciait plus autrefois.

Quant aux vins d'Autriche-Hongrie et de Turquie, ils entrent en Russie en petite quantité. Les vins turcs sont très capiteux et ne sont guère bus que dans le sud de la Russie par un certain nombre de commerçants locaux.

BOMPARD,
Ambassadeur de France.

Digitized by Google

Inauguration du chemin de fer à Madagascar

Un câblogramme du général Galliéni, adressé au Comité de Madagascar, annonce officiellement que l'inauguration des 100 premiers kilomètres du chemin de fer (Brickaville-Fanovana) aura lieu le 1er novembre prochain.

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de donner une idée des prix qui seront très probablement appliqués aux voyageurs et aux marchandises qui utiliseront la voie ferrée.

Le barême kilométrique projeté comporterait :

Pour les voyageurs, quatre classes

1re classe,	0,40	par personne	et par	kilomètre.
2e —	0,20	—	—	
3e —	0,195	—	—	
4e —	0,04	—	—	

A ce tarif, un voyageur payerait, en première classe, de Brickaville à Fanovana, soit environ 100 kilomètres, 0,40 × 100 = 40 fr.

Jusqu'à Périnet (125 kilomètres), que le rail atteindra vraisemblablement au commencement de 1905, le prix serait de 0,40 × 125 = 50 fr.

Jusqu'à Moramanga (courant 1905), 0,40 × 150 =..... 60 fr.

Et après achèvement de la ligne, de Brickaville à Tananarive, soit à peu près 280 kil. — 0.40 × 280 =..... 112 fr.

La seconde classe coûterait respectivement, pour les mêmes distances, 20, 25, 30, 56 francs ; en troisième classe on atteindrait ce tarif, à 2 francs près, de Brickaville à Tananarive.

En quatrième classe, les indigènes acquitteraient les prix suivants :

De Brickaville	à Fanovana	0.04 × 100 Km	4 fr.	»
	à Périnet	0.04 × 125	5 fr.	»
	à Moramanga	0.04 × 150	6 fr.	»
	à Tananarive	0.04 × 280	11 fr.	20

Quant aux marchandises, le projet dont nous donnons ici les grandes lignes comprendrait, en grande vitesse, une seule catégorie englobant bagages et messageries et tarifiée 1 franc la tonne kilométrique, dans les deux sens, soit 28 francs de Brickaville à Tananarive.

Digitized by Google

En petite vitesse, quatre catégories :

1re catégorie (tissus riches, conserves, etc. 0.50 la tonne kil. soit, de Brickaville à Tananarive.....	140 fr.
2e d° (Cotonnades, etc.) 0.30 la tonne kil.....	84 »
3e d° (Matériel industriel et agricole, etc.), 0.15 la tonne kil	42 »
4e d° (Riz, maïs, etc.) 0.05 la tonne kil.	14 »

Ces prix s'entendent dans les deux sens.

Toutes les marchandises seraient, en outre, uniformément grevées d'un droit fixe de 1 fr. 20 par tonne pour transit à Brickaville.

Les chiffres proposés ont ce triple avantage :

De présenter sur la situation actuelle et dans l'ensemble une amélioration nettement perceptible ;

De ne point compromettre, par un abaissement trop brusque et trop accentué des transports, la stabilité des marchés ;

D'offrir au principal produit d'exportation du plateau central un prix de fret extrêmement réduit, bien fait pour développer les transactions. Une tonne de riz paierait, en effet, de *Tananarive à Tamatave* :

Voie ferrée, environ 280 kilomètres.....	14 »
Transit à Brickaville.....	1 20
Pangalanes de Brickaville à Tamatave.....	14 50
Total.....	29 70

Avant la fin de l'année, on délivrera des *billets directs* et des lettres de voiture de Moramanga à Brickaville et *vice versa*, voyageurs et marchandises étant acheminés, par les soins du chemin de fer, au moyen de charrettes, voitures et automobiles, entre Moramanga et Fanovana, puis entre Moramanga et Périnet (vers janvier 1905), puis entre Moramanga et les points intermédiaires successivement atteints par le rail.

(*Revue de Madagascar*).

Digitized by Google

Commerce Allemand dans les ports Français

Berlin, le 3 février 1904... Le dernier volume paru des Archives commerciales allemandes contient l'ensemble des rapports des Consuls impériaux en France sur le commerce entre les ports français et les ports allemands. Il s'y trouve des indications qui m'ont paru intéressantes à signaler.

La préface contient des considérations générales sur le développement de notre commerce dans les dix dernières années et sur les progrès très lents de notre construction navale. Les échanges ont augmenté cependant en 1902, à l'exportation et à l'importation, d'une manière sensible. C'est à l'année 1902 que se rapportent les statistiques, données par l'ouvrage précité.

Le principal article sur lequel a été attirée l'attention des Consuls allemands est le charbon, dont ils ont suivi avec soin l'entrée dans les ports français. Les arrivages de charbon à Rouen n'ont guère montré de changement, mais cette situation pouvait être modifiée, car la Compagnie Parisienne du Gaz a fait l'an dernier des essais avec des charbons de Westphalie qui sont amenés à Rouen *via* Rotterdam et le Havre ; après une première commande de 40,000 tonnes, dont elle a été satisfaite, la Compagnie a signé un marché de 250 000 tonnes, livrables à partir du 1er juillet 1903 ; le marché est valable jusqu'à l'expiration du contrat passé entre la Compagnie du Gaz et la Ville de Paris. Jusqu'à présent, la Compagnie n'avait fait usage que de petites quantités de charbons allemands, qui venaient par canaux; on essaie maintenant des chalands allemands accouplés, qui iraient directement à Paris par Rotterdam et la Seine.

A Nantes, les charbons allemands sont comptés, en 1902, pour 22,450 tonnes, contre 19,000 tonnes seulement en 1901. Ces chiffres ne feront qu'augmenter, étant donné les marchés en cours. Au Havre, les charbons anglais ont perdu une partie de la place reprise par les charbons allemands, dont les qualités analogues seraient vendues meilleur marché. C'est en 1902 que, pour la première fois, les charbons allemands ont essayé de pénétrer au Havre; ils descendent le Rhin sur des chalands et sont transbordés à Rotterdam sur des navires de diverses nationalités. Ces chalands prennent au retour, comme fret, des minerais venus des environs de Caen et destinés aux fonderies d'Essen. Les charbons allemands

Digitized by Google

ont été employés avec succès pour le chauffage des machines, locomotives et navires, et pour la fabrication des briquettes après mélange avec des charbons anglais.

En ce qui concerne les autres ports, il faut remarquer que le pavillon impérial s'est montré moins fréquemment en 1902 à Dunkerque, aucun navire allemand n'étant revenu chargé de riz des colonies françaises. A Marseille, au contraire, le commerce allemand a augmenté de 20,000 tonnes, avec une visite de 110 navires.

BIHOURD,
Ambassadeur de France.

Le Val du Fier

Je crois bien que les étrangers ont été les premiers à s'apercevoir que certains paysages de France étaient aussi gracieux et aussi grandioses que ceux d'ailleurs et que nous nous sommes bornés à emboîter le pas derrière eux. Je vous conseille de vous hâter si vous voulez savourer encore une fois les merveilles de la région alpestre; l'industrie les transforme en quelque chose d'utile sans doute, mais de bien désagréable. Dans les cantons autrefois solitaires, on construit d'énormes usines avec des cheminées monumentales, d'une laideur criante au milieu de cette nature somptueuse. La vallée de l'Arve n'est-elle pas déshonorée par des bâtiments inélégants où se fabrique le chlorate de potasse? L'énergie électrique nécessaire pour la confection à bon marché de ce produit est fournie par l'Arve elle-même et ses affluents. Et dans la gorge, où roulent tumultueuses et grises les eaux de la Mer de Glace, on voit s'allonger pendant plusieurs kilomètres d'énormes tuyaux en tôle d'acier. Ils vont chercher la force hydraulique à une grande altitude. Ils font un très vilain effet au milieu des rochers dénudés, des massifs de reines des prés, des sapins élégants. Il faut en prendre son parti : la vallée de l'Arve au-dessus du Fayet a perdu son charme discret et sa fraîcheur incomparable. Demain on en dira autant de la vallée du Fier, cet autre affluent du Rhône. Si vous voulez m'écouter, allez vite la voir avant que la compagnie financière qui s'en est emparée ait construit des barrages, et ait dompté le fougueux cours d'eau. Pour vous engager à passer dans son cânon profond, animé du grand bruit des eaux en courroux, suivez-moi quelques instants et parcourez les notes de mon carnet de route.

Je ne veux pas vous conduire aux Gorges du Fier, une curiosité

Digitized by Google

trop connue, que tous les baigneurs d'Aix vont visiter. Le site a cependant grand air ; l'eau rugit dans un couloir étroit rempli de mystère et d'ombre ; une galerie qui, en temps de crue, est emportée comme un fétu de paille, permet au voyageur de marcher au-dessus de l'abîme. En se penchant sur la balustrade, il voit un ruban d'écume blanche ; en levant les yeux, au milieu des acacias, il aperçoit l'azur éblouissant du ciel. Mais c'est un peu court, d'un caractère uniforme. Le Val où nous allons est autrement varié, et grâce à son développement, il présente au touriste des tableaux tantôt charmants, tantôt sauvages. Il est tout vêtu de lierre comme une tombe et coiffé de fleurs comme un berceau.

Il commence près de Rumilly, la capitale de l'Albanais, un des pays de Savoie. La terre est ici une bonne mère, et donne des fruits savoureux : les blés sont lourds et dorés ; les foins rappellent par leur hauteur l'herbe des savanes de l'Amérique ; de temps à autre, on voit des plantes semées avec régularité, d'un vert éclatant, c'est le tabac ; chaque pied est soigneusement étiqueté et numéroté par un fonctionnaire préposé à cette délicate besogne. Là-bas se dressent de petites collines où mûrissent les raisins juteux et les pêches roses. Un ruisseau, le Cheran, erre à travers ces campagnes opulentes, roulant dans ses sables des paillettes d'or. Une petite cité, Rumilly, est fière, à juste titre, de son histoire. Elle a eu sa grande journée : c'était en 1630, Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, était un voisin gênant et peu sûr pour la France. Louis XIII, pour le punir de sa versatilité, envahit ses Etats avec quelques milliers d'hommes. Les villes savoyardes se rendirent vite lorsqu'elles virent apparaître la bannière royale, accompagnée d'une brillante cavalerie et de redoutables machines de guerre. Seule, Rumilly résista ; des parlementaires furent envoyés pour demander les clefs de la cité. Cet acte de soumission valait aux habitants vie sauve et biens intacts, sinon les représailles seraient terribles. Rumilly ne voulut rien entendre et lança aux parlementaires cette réponse devenue la devise de la ville : « E Capoë, et quand même ? » C'était fier et courageux. Hélas ! tant d'héroïsme ne servit guère ; le siège fut entrepris, château-fort et remparts furent jetés par terre, les maisons furent pillées : allons, l'orgueil est mauvais conseiller, il faut savoir se soumettre à temps.

Nous sommes bientôt à l'entrée du val. Quel saisissant contraste entre les deux tableaux que tout bon touriste doit regarder ici avec respect ! Là-bas s'étend le riche bassin de Rumilly inondé de soleil, étincelant de verdure, peuplé de villages.

Digitized by Google

Devant nous s'ouvre, entre deux énormes masses de rochers, un couloir sombre, d'une profondeur effrayante, qu'on regarde avec une certaine terreur. Nos pères, gens crédules, l'avaient peuplé de légendes extraordinaires Ils croyaient dans leur naïveté que nombre de gens peu recommandables y avaient élu domicile. Là se réfugiaient sorciers et sorcières pour accomplir les cérémonies bizarres du sabbat, d'affreux brigands habitaient des grottes sauvages. La faille qu'a peu à peu élargie le torrent commence au gracieux village de Saint-André et se continue pendant quatre kilomètres, présentant partout des escarpements formidables.

On peut cependant y circuler fort à son aise et depuis longtemps. Les Romains creusèrent à cet endroit une route. L'emplacement naturel n'existait pas, ils surent le créer de toutes pièces. Elle a disparu, cette route, ou du moins elle a été recouverte par les travaux de viabilité faits dans ce siècle. Un fragment de ce vénérable chemin subsiste à côté d'un tunnel moderne : c'est une petite plateforme soutenue par un énorme mur. Les archéologues, qui sont gens ingénieux, nous disent que là s'élevait un petit refuge, un garage où les légers chariots attendaient que la voie fût libre. Ce n'était pas, en effet, un large chemin, mais un chemin d'intérêt local, un « iter » si vous voulez employer un vocable latin.

Le peuple-roi a révélé son passage par des monnaies, des armes, des poteries, des inscriptions lapidaires. Nos ingénieurs ont élargi le vieux chemin et l'ont rendu accessible à tous les véhicules. Je vous conseille d'y venir le matin, le soleil ne gêne pas la marche, l'air est pur, les plantes ont de vives couleurs, les oiseaux chantent gaîment dans les taillis. Les rochers ont un relief saisissant : le haut flamboie au soleil, le bas s'enfonce dans une ombre crépusculaire. Ils ne sont pas toujours d'une solidité à toute épreuve. Leur pâte calcaire redoute le froid de l'hiver et la chaleur de l'été. Sous l'action du froid et de la chaleur, il se produit, tous les ans, des éboulements. L'un d'entre eux a eu l'esprit de former une curiosité vraiment rare. Un sentier de chèvre vous conduit au fond du ravin ; autour de vous, une végétation vigoureuse de chèvrefeuilles, de cerisiers sauvages, de hêtres au feuillage clair, cache l'abîme où vous vous enfoncez. Soudain vous arrivez au fond. Le Fier étend là ses eaux apaisées, puis disparaît sous deux énormes rochers que tapissent des lianes et des fraisiers. L'eau semble hésiter avant d'entrer dans sa prison. Des bulles légères montent à sa surface, de légers remous se produisent autour du gouffre, puis le

Digitized by Google

torrent disparaît pendant trente mètres dans des cavernes inconnues dont on ignore la profondeur et les détours.

Allons plus loin : si vous vous penchez sur le bord du parapet de la route, vers le milieu du val, vous apercevez dans une anfractuosité du rocher quelques pans de murailles noircies. On ne peut y descendre sans danger. C'est là qu'habite la Dame blanche, une des créations du Moyen âge crédule et rêveur. Une dame très riche qui habitait un de ces châteaux dont les ruines se dressent encore si hardiment au-dessus du val, après avoir pressuré vassaux et voyageurs, après avoir amassé une collection de belles pièces d'or, s'enfuit un jour de sa demeure pour échapper à la peste et mettre en lieu sûr ses collections précieuses. Elle se retira dans cette caverne. Pour se défendre, elle invoquait les esprits et les puissances infernales. On la voyait errer à travers les rochers, passant sur les abîmes par des chemins invisibles. On ne sait ni quand ni comment elle mourut. Son âme inquiète revient toujours en ces lieux. Lorsque le vent souffle en tempête, elle se traîne à travers la forêt frémissante, pliant sous le poids de ses sacs d'écus. Elle est maudite ; les buissons qu'elle frôle se dessèchent, les rochers sur lesquels elle se repose se fendent de haut en bas avec un bruit sinistre. Aux premières lueurs de l'aube, elle s'enfuit en poussant un cri désolé. J'espère que vous ne mettrez pas en doute la vérité de la légende et que vous croirez à la Dame blanche. Cependant je n'en fais pas un article de foi.

La Dame blanche nous a détournés de notre promenade. Revenons au grandiose cânon du Fier et regardons-en les sauvages beautés Il est si étroit parfois que notre route passe en tunnel à travers les rochers dont le torrent ronge incessamment la base. Et cette route est si tortueuse qu'on voit à peine se dérouler son blanc ruban pendant quelques mètres. Ailleurs elle s'accroche aux aspérités du roc; l'ingénieur lui a taillé sa place à grand renfort de coups de mine. Les couches de terrain sont dans un ordre absolument discordant, et cela ajoute encore à l'étrangeté des choses ; elles sont verticales, obliques, horizontales ; il en est qui, subissant une torsion terrible, sont demi-circulaires. Le silence est complet, lorsque la rivière, ce qui lui arrive souvent, est peu abondante. Ce silence n'est troublé que par le cri aigu de quelques aigles qui nichent là-haut sur des tours inaccessibles, ou par l'agile chanson des bûcherons qui ont vraiment le diable au corps. Les taillis de la rive gauche se dressent sur une pente si vive qu'ils sont inaccessibles ; cela ne les arrête pas. Ils établissent un va-et-vient à l'aide

Digitized by Google

d'un mince câble de fer, de l'une à l'autre rive, et bravement, suspendus à une corde, ils passent au-dessus du gouffre, puis on les voit se cramponner aux saillies du rocher. D'une main ils arrêtent la glissade toujours imminente ; de l'autre, ils taillent les branches. On voit briller au clair soleil l'acier aigu de leur hache. La mort est là qui les guette ; cela ne les émeut pas : comme l'alouette gauloise, ils chantent là-haut, tout près du ciel.

La route descend peu à peu, ses voltes deviennent moins brusques ; les murailles de pierres qui emprisonnent le torrent cessent d'être escarpées ; un dernier tunnel franchi et nous arrivons aux Portes ou Bailles du Fier. Retournez-vous et vous saisirez bien le développement du val Le torrent, une dernière fois étranglé, écume autour d'énormes obstacles et s'échappe joyeux par une fente étroite. Désormais il est libre ; il erre dans un riche et chaud vallon où le printemps fait éclater les jolies fleurs des cerisiers, la neige rose des pêchers et le feuillage si tendre des peupliers. La nature aime les contrastes ; au sortir du val, si aride, si tourmenté, elle nous offre le tableau de la fertilité et de l'abondance. Tout ici est richesse et joie ; on voit des maisons blanches, des champs verts, des eaux limpides. Là-bas, en face de nous se dresse, majestueux et fier, le Colombier, avec ses forêts de pins, ses croupes bleuâtres, montagne majestueuse et sereine comme toutes les hauteurs plissées de notre Jura.

Le Fier n'est pas libre pendant longtemps et se jette bientôt dans le Rhône. Nous arrivons à l'une des grandes voies naturelles de notre pays. Bien des événements se sont reflétés dans les ondes rapides du fleuve. Elles ont vu passer le flot des invasions, les Helvètes farouches ont couru sur ses bords, les cavaliers et les légionnaires de César y ont bu dans le creux de leur main. Il ne s'émeut guère de tout cela et continue sa course éternelle. Nous le suivons quelque temps et rencontrons Seyssel, terme de notre voyage ; petite ville à cheval sur le fleuve. Comme toutes les anciennes stations, elle a des rues tortueuses, de vénérables constructions. Du pont qui réunit les deux parties du bourg, on a une vue admirable, close à l'est par la masse imposante du Cret d'Eau. Sous le tablier du pont se trouve une armature qui intrigue bien des promeneurs. Ce sont des grilles et d'abominables crochets en fer, qui se balancent dans le vide avec un air macabre. La nuit venue ils sont descendus au milieu du courant. Ils ont pour mission d'arrêter les ballots de marchandises prohibées, venues de la zone

Digitized by Google

franche qui, sans eux, s'en iraient au loin glissant silencieusement entre deux eaux.

L'industrie est ici bien représentée par de gros moulins aux roues verdâtres, actionnées par un joli ruisseau en cascade venu du Colombier ; par une fabrique d'engrais chimiques et surtout par une singulière maison où sont confectionnées les mèches de sûreté pour les mineurs. Ce sont des femmes qui sont chargées des délicates manipulations exigées par ce dangereux engin. Le travail de nuit est défendu ; aucun ouvrier ne doit avoir sur lui un objet en fer. Tous portent des chaussures entièrement en laine. C'est le seul moyen d'éviter les explosions dans une maison où l'on marche sur la poudre. Les gens de l'usine passent autour de nous comme des fantômes sans faire aucun bruit.

Les géographes ordinaires attribuent à Seyssel une autre industrie, celle de l'asphalte. C'est une erreur que vous trouverez encore dans des livres fort savants. Il n'y a pas trace d'asphalte à Seyssel. Mais remontez plus haut au bourg de Pyrimont, vous trouverez une grosse usine où s'opèrent toutes les manipulations du mastic asphaltique. N'y restez point longtemps. Il s'y fait un bruit d'enfer ; d'énormes broyeurs mettent à la torture les oreilles délicates. Le minerai employé se trouve à l'état pur, par coulées épaisses encadrées dans des roches dures. Les galeries déjà exploitées forment d'immenses tunnels s'enfonçant dans le sol à de très grandes profondeurs. Cette industrie, qui a eu un moment de vive prospérité, est en grande décadence. Elle a à lutter contre les ciments. Devons-nous ajouter que ces mines sont entre les mains d'une compagnie anglaise, que les ouvriers employés sont Italiens ? Il y a là une question intéressante à étudier pour les protectionnistes.

Si Seyssel n'a pas d'asphalte, elle a des vignobles dont les produits exquis sont connus à quelques lieues à la ronde. C'est un petit vin blanc. Il ne figure pas sur les tables princières. Cela lui est bien égal, il n'y serait pas apprécié à sa juste valeur. C'est, en effet, dans ce pays charmant qu'il faut le boire ; il fleure l'iris, il mousse comme du champagne, pétille dans les verres et délie les langues. J'arrête ma relation, je reviens sur le pont du Rhône ; le grand fleuve roule toujours ses eaux un peu grises qu'illumine et dore le soleil couchant. Là-bas j'aperçois la noire crevasse où est emprisonné le Fier. La nuit l'envahit déjà tandis que les montagnes qui l'entourent flamboient encore dans une divine lumière.

(Le Tour du Monde.

Digitized by Google

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

1° *Sociétés françaises*

Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* 1904. Tome IV. 4e livraison.

Bordeaux. — *Société de Géographie Commerciale.* 1905. N° 1. — Le port de Pasajes. — N° 2. — Nos 3, 4.— Le reboisement des Causses.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.* 1904. N° 6. Novembre-Décembre.

Constantine. — *Société Archéologique.* — Recueil des Notices et Mémoires. 6e volume. 1904.

Douai. — *Union géographique du Nord de la France.* Bulletin. Tome XXVIII. 3e trimestre 1904. — 4e trimestre.

Gap. — *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.* 25e année. 3e série N° 13. 1905, 1er trimestre.

Grenoble. — *Le Pays Cévenol.* 1905. N° 4. 1er mars.

Le Havre — *Société de Géographie Commerciale*, Bulletin. XXIe année. — 3e trimestre 1904.

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1904. N° 12. Décembre. Madagascar. — 1905. N° 1. Janvier. Les grandes Marines du monde. — N° 2 Février. — N° 2 *bis* supplément. — N° 3. Mars.

Lorient. — *Société bretonne de Géographie.* Bulletin. N° 95. 3e et 4e trimestres 1904. Le développement des côtes bretonnes et leur étude morphologique.

Lyon. — *Bulletin de la Société d'Anthropologie.* 1904. Tome XXIII.

Marseille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1904. N° 3. 3e trimestre. Gênes et Marseille.

Montpellier. — *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture.* 1904. 91e année. Juillet-Décembre.

— *Montpellier Médical.* 1905. Janvier-Février-Mars.

Digitized by Google

Nancy. — *Société de Géographie de l'Est.* Bulletin trimestriel. 1904. 4e trimestre. La Science et le Paysage

Narbonne — *Bulletin de la Commission Archéologique.* Année 1905. 1er trimestre. Tome VIII.

Nimes. — *Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences naturelles.* 1903. Tome XXXI. Le Cagnon de la Cèze.

Oran. — *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie.* 1904. Octobre-Décembre. Le Commerce et l'Agriculture au Touat.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie.* Tome X. N° 6. 1904. 15 décembre. — 1905. N° 1. 15 janvier. Sur de nouvelles trouvailles géologiques au Soudan. La Montagne Pelée et les volcans d'Auvergne.

— *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* — Comité des travaux historiques. *Bulletin de Géographie historique et descriptive.* 1904. N° 2.

— Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à la Sorbonne en 1904. Section des Sciences.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* 1905. Bulletin de l'Office du Travail. N° 1. Janvier. — Les Associations professionnelles ouvrières. Tome IV. Industrie du Bâtiment. Transports. Industries diverses. N° 2. N° 3.

— *Ministère des Colonies*, Revue Coloniale. 1904. Novembre-Décembre. N° 21. — 1905. Janvier. N° 22. — Février. N° 23.

— *Bulletin de la Société de Géographie commerciale.* T. XXVI. 1904. N° 5. (Octobre, Novembre et Décembre.) Deux mois aux Etats-Unis du Nord. 1905. N° 1 (Janvier-Février).

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies.* 1905. N° 313. Janvier. — N° 314. Février. N° 315. Mars.

— *Revue de Géographie.* 1905. N° 1. Janvier. — N° 2. Février. — N° 3. Mars.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes* 1905, N° 262. Sénégal. — N° 263. N° 264.

— *Bulletin de la Société de Topographie de France.* 1904. Nos 7, 8, 9. Juillet, Août, Septembre. — Nos 10, 12. Octobre, Décembre.

— *L'Action Coloniale.* — 1905. N° 1. Janvier.

Digitized by Google

Paris. — *Le Tour du Monde.* Nouveau Journal des voyages. 1905. N°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

— *Spelunca.* Septembre 1904. N° 38. La Source d'Arcier et l'alimentation de la ville de Besançon en eau potable. — N° 39.

— *Le Comité de l'Afrique française.* Bulletin mensuel. 1905. Janvier. — N° 2. — Février. Une tournée dans le Sud de l'annexe du Tidikelt. Mission dans le Maroc occidental. — N° 3. Mars.

— *Annales de Géographie.* 1905. N° 73. 15 Janvier. N° 74. 15 Mars.

— *La Dépêche Coloniale illustrée.* 1905. N° 1. Le Chemin de fer de Konakry au Niger. — N° 2. Le Chemin de fer à Madagascar. — N° 3. Agriculture et Colonisation algériennes. — N° 4. Les Chemins de fer en Indo-Chine. — N° 5. L'Office colonial. — N° 6. Le Congo français.

— *Revue de Madagascar.* 1905. N° 1. 10 janvier. Considérations sur la situation actuelle de Madagascar, au point de vue minier. Inauguration du 1er Novembre. — N° 2. 10 Février. — L'Organisation de Madagascar. — N° 3. 10 Mars. La Conquête et ses résultats.

Perpignan. — *Société Agricole, Scientifique et Littéraire.* 1904. XLVe volume (2e partie).

Rouen. — *Société normande de Géographie.* 1904. Octobre-Décembre. Le peintre du Berry.

— *La France colonisatrice.* 1904. 2e trimestre. — 3e trimestre,

Tananarive. — *Colonie de Madagascar et dépendances.* 1904. N° 4. 4e trimestre.

Toulouse. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1904. N° 4.

— *Société d'Histoire naturelle.* 1904. N°s 5-9. Mai-Décembre. 1905. N° 1.

Tours. — *Société de Géographie.* 1904. Deuxième semestre. Enquête économique dans le bassin de la Loire.

Tunis. — *Revue Tunisienne.* 1905. N° 19. Janvier. — N° 50. Mars.

2° *Sociétés étrangères*

Amsterdam. - *Société royale Néerlandaise de Géographie.* 1905. Tome XXII. N° 1. Janvier, avec illustrations.

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde.* Band 1905. N° 1. N° 2.

Digitized by Google

Brême. — *Deutsche Geographische Blätter.* 1904. N° 2.

Bruxelles. — *Société royale belge de Géographie.* 1904. N° 6.

— *L'Esperanto.* Langue internationale auxiliaire. — 1905.

— N° 10. *Société d'Etudes Coloniales.* — 1904. N°s 11 et 12. Novembre et Décembre. — 1905. N° 1.

Edimbourg. — *The Scottish Geographical Magazine.* 1905. N° 1. Janvier. — N° 2. Février-Mars. N° 3.

Genève.— *Le Globe.*— Bulletin. N° 1. Novembre 1904. Janvier 1905.

Lima. — *Boletin de la Sociedad Geografica* Tome XV. 1904. Premier trimestre.

— *Boletin del Cuerpo de Ingeniores de Minas.* 1904, N°s 16, 17.

Lisbonne. — *Revista Portugueza Colonial e Maritima.* 1905. Janvier. N°s 88, 89.

Londres. — *The Geographical Journal* 1905. — Janvier. N° 1. — N° 2. Février. — N° 3. Mars. Avec cartes.

Madrid. — *Boletin de la Real Sociedad Geografica.* Tome XLVI. 3e trimestre. 1904. — 4e trimestre.

— *Geografia Colonial y Mercantil.* 1905. Tome III. N° 1.

Mexico. — *Annuario de l'Observatorio Astronomico Nacional de Tacubaya.* Année 1905.

— *Sociedad Cientifica.* 1904. N°s 11, 12.

Milan. — *L'Esplorazione Commerciale.* 1904. Fasc. XVII, XVIII, XIX, XX, XXI. 1905. Fasc. IV, V, VI, VII.

Naples. — *Bollettino della Società Africana d'Italia.* Anno XXIV. 1905. Fasc. 1. Janvier-Février.

New-York. — *Bulletin of the American Geographical Society.* Vol. XXXVII. N° 1. Janvier 1905. — Février. N° 2.

Para.— *Boletim do Museu Gœddi.* 1904. Vol. IV, N°s 2 et 3.

Rome. — *Bollettino della Società Geografica italiana.* 1904. Série IV. Vol. V. N°s 10, 11, 12.

Saint-Gall. — *Mitteilungen der Geogr. Comm. Gesellschaft.* 1904. N° 2.

Saint-Pétersbourg. — *Société Impériale Russe de Géographie.* Tome XL. 1904. N° 11.

Vienne. — *Mittheilungen der Kai. Königl. Geographischen Gesellschaft.* 1904. N°s 11 et 12. — *Abhandlungen der Geographischen Gesellschaft.* — 1903-1904. N° 2. — 1905. N° 1. N° 2.

Münich. — *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft.* 1904. Avec cinq cartes.

Digitized by Google

Washington. — *Smithsonian Institution.* — 1904. N° 1510, 11, 12, 13, 14, 34, 35, 36, 39, 1540.

PUBLICATIONS DIVERSES

Scottish National Antartic Expedition. Second voyage of *Cottà.* Br. in-8°.

La vérité sur le Congo. En anglais, en français et en allemaud. Janvier 1905.

Le développement économique du Congo belge. Conférence par M. Goblet. Br. in-8°. 1904.

La vérité sur le Congo. Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. N°s 17, 18.

L'Alcool au Congo belge et à Lagos. Br. in-8°.

La France Coloniale. 1905. N° 5. Mars.

Petit Guide au Maroc. Services de navigation. Hôtels, Restaurants.

MÉTÉOROLOGIE

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie.* Bulletin météorologique quotidien pendant les mois de Janvier, Février, Mars 1905.

Le Secrétaire archiviste,
J. Pouchet.

ADMISSIONS :

MM. Milhaud Benjamin, avocat, rue des Carmes.
Moye Marcel, professeur à la Faculté de Droit, rue Achille-Bégé, 3.
Sahut Paul, docteur en médecine, boulevard de Strasbourg.

Le Gérant : P. Delord-Boehm.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE DELORD-BOEHM ET MARTIAL

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU RÉRhône jusqu'aux Pyrénées

PORTS.	EST					TOTAL DES NAVIRES CHARGÉS et SUR LEST.		
	Venant de l'é des colo et de la gran ou y all		TOTAL					
	Nombre des navires.	Tonnage	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage
Aiguesmortes...	»		»	»	»	»	»	»
Cette.....	263	187.3	24	8.452	354	393	254.988	8.958
Agde	»		»	»	»	52	6.180	635
La Nouvelle	17	3.5	»	»	»	68	13.777	800
Barcarès.	»		»	»	»	»	»	»
Collioure.....	»		»	»	»	»	»	»
Port-Vendres.. .	35	21.6	1	1.321	21	117	54.944	3.403
Banyuls-sur-Mer..	»		»	»	»	»	»	»
	315	212.6	25	9.773	375	630	329.889	13.796
Aiguesmortes....	»		»	»	»	»	»	»
Cette..... ..	232	153.88	65	47.952	1.137	387	239.146	8.814
Agde.....	»	7	4	448	47	53	6.360	649
La Nouvelle.....	»		16	3.285	124	67	13.492	789
Barcarès.....	»		»	»	»	»	»	»
Collioure.....	»		»	»	»	»	»	»
Port-Vendres....	8	3.01	3	1.392	35	93	36.638	2.166
Banyuls-sur-Mer.	»		»	»	»	»	»	»
	240	156.90	88	53.077	1.343	600	295.636	12.418

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MUSÉES DE LA GRÈCE

Conférence de M. Emile GUIMET

Les Membres de la Société languedocienne de géographie qui avaient déjà eu le grand plaisir d'entendre M. Emile Guimet dans sa conférence sur *les Antiquités de l'Asie Mineure et de la Palestine*, ont eu la bonne fortune de l'entendre une seconde fois dans un sujet bien fait pour exciter leur intelligente curiosité.

Le 5 avril dernier, dans la salle des Fêtes du palais de l'Université, mise gracieusement à notre disposition par M. le recteur Benoist, M. Emile Guimet a exposé, avec le charme et la clarté qui caractérisent sa parole et à l'aide de belles projections, les merveilleuses richesses des musées de la Grèce, au milieu d'une assistance aussi nombreuse que choisie et dont, à plus d'un titre, toutes les sympathies lui étaient acquises d'avance.

M. Vigié, doyen de la Faculté de droit, président de la Société languedocienne de géographie, a présenté le conférencier à l'auditoire dans les termes suivants :

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite la bienvenue à M. Guimet, qui veut bien nous faire une conférence sur les musées de la Grèce.

M. Guimet n'est pas un inconnu pour vous; il vous disait, l'année dernière, dans son intéressante conférence sur *les Antiquités de l'Asie Mineure et de la Palestine*, « sa joie de » se trouver au milieu de vous, devant un public éclairé, à

Digitized by Google

» l'intelligence ouverte, plein de sympathie pour le conférencier ».

M. Guimet revient, aujourd'hui; la Société languedocienne de géographie lui adresse ses plus vifs remerciements pour la nouvelle conférence qu'il veut bien nous donner et pour la haute leçon morale qu'elle comporte.

M. Guimet, à la tête d'une fortune honorablement gagnée, ne s'est pas cru le droit de se reposer; ami et même amoureux de l'art dans toutes ses manifestations, il a étudié toutes les branches de son histoire.

Musicien, savant, voyageur intrépide, il a, de ses nombreux voyages, rapporté les éléments d'un musée merveilleux, que doivent fréquenter tous ceux que préoccupent l'histoire des religions des peuples orientaux, l'ethnographie, l'histoire de l'art.

En outre, passionné pour toutes ces études, pèlerin de la science, il aime à faire profiter ses concitoyens de l'étendue de ses connaissances, de la richesse de ses collections.

Aujourd'hui, il veut nous parler des musées de la Grèce, comment ne pas lui en adresser tous nos remerciements!

Le grand savant, honneur de la science française, M. Perrot, a présenté un tableau d'ensemble de l'art grec; sans se borner à l'étude d'une des périodes de son développement, il nous a montré ses origines, ses tâtonnements, les emprunts faits par ses artistes aux anciennes civilisations et a marqué le caractère de la grande œuvre artistique de la Grèce, dans la statuaire et dans l'architecture.

Les musées de la Grèce contiennent les documents au moyen desquels cette grande enquête a été établie. M. Guimet, par ses voyages nombreux en Grèce, en Egypte, en Assyrie, est mieux placé que tout autre pour apprécier à leur juste valeur les productions artistiques qui remplissent les musées de la Grèce, et pour nous parler de ces œuvres qui ont porté si haut le renom de ses artistes. Vous avez hâte de l'entendre, je lui devais les remerciements du public montpelliérain; je lui donne la parole.

Digitized by Google

MESDAMES, MESSIEURS,

A part les deux musées d'Athènes, les musées de la Grèce ne sont pas situés dans les villes; ils sont à la campagne.

Autrefois, les savants, les archéologues choisissaient un terrain historique, grattaient un peu le sol et, s'ils trouvaient une inscription, un objet de bronze ou une statue de marbre, ils les envoyaient à Londres, à Paris, à Berlin ou Munich; leur mission était terminée.

Le gouvernement hellénique a pensé qu'il avait quelques droits sur ces antiquités et que ces documents qu'on exploitait sous ses yeux représentaient une richesse aussi bien que les filons d'argent du Laurium. Il a interdit l'exportation des objets anciens et s'est réservé le droit de donner les autorisations pour faire les fouilles. Il a voulu de plus que les chercheurs, en s'attaquant à un monument ou à un ensemble de monuments, fassent les déblaiements complets, les restaurations nécessaires et établissent sur place un musée dans lequel on devait réunir les pièces délicates et rares qu'il eût été imprudent de laisser en plein air.

On peut se demander, dans ces conditions, quel intérêt les savants d'Europe ou d'Amérique pouvaient avoir à entreprendre des travaux archéologiques au bénéfice du roi de Grèce. Mais, sollicités par l'amour de la science et un peu par l'amour-propre, car les chercheurs pouvaient se réserver la publication exclusive de leurs trouvailles, les archéologues de tous les pays s'empressèrent d'accepter le programme de l'Etat hellénique et de l'exécuter rigoureusement. C'est ainsi que sont nés les musées de Delphes, d'Olympie, d'Epidaure et de tous les endroits qu'on a explorés.

Nous allons donc parcourir la Grèce et visiter les lieux qui ont été fouillés. Et, pour commencer, allons à Tirynthe. C'est une ville toute petite, un château-fort, que l'on croit antérieure à la guerre de Troie. Lorsqu'en sortant de Nauplie on suit le

Digitized by Google

bord de la mer, on rencontre, sur la droite, une espèce de colline, un rocher tout fendillé, auquel on ne prête nulle attention, parce que les montagnes environnantes ont absolument le même aspect de nougat aux amandes brunes. Ce petit rocher c'est Tyrinthe. C'était une place fortifiée et entourée de murs qu'on a appelés cyclopéens, parce qu'on raconte que ce sont les Cyclopes qui les premiers ont habité ce pays. Ces murailles sont faites avec des blocs qu'on a pris dans la montagne et employés à l'état brut, sans les dégrossir ; on en a fait des fortifications qui sont encore excessivement hautes, mais qui ont eu jusqu'à vingt mètres de haut et ont vingt mètres d'épaisseur. Voyez quelles formidables précautions les habitants avaient prises pour défendre leur ville. Dans l'intérieur de ces constructions, on avait ménagé des magasins, des corridors énormes avec des vues sur la campagne pour surveiller l'ennemi. Pausanias a trouvé Tyrinthe aussi étonnante que les pyramides d'Egypte ; il a eu là un mouvement d'enthousiasme un peu irréfléchi, car si, commme en Egypte, on a utilisé de très gros blocs, on les a laissés frustes, tandis que les énormes pierres des pyramides sont soigneusement travaillées, rigoureusement assemblées et ont été élevées jusqu'à cent mètres de hauteur.

Tirynthe est la patrie de Persée, d'Amphitryon et naturellement d'Hercule, fils putatif d'Amphitryon.

Pour visiter la ville, on suit une pente qui longe l'appareil cyclopéen et, tournant à angle droit, vous fait passer entre deux murailles gigantesques. On arrive à ce qu'on appelle les propylées. Dans tous les palais ou les temples de la Grèce, on a fait précéder le monument d'un ou deux portiques soutenus par des colonnes. C'est la construction qui est avant la porte, littéralement : propylée.

Après avoir traversé une vaste cour, on arrive en tournant à droite à la salle de réception d'Amphitryon, composée d'un second portique, d'une petite cour et de la salle du trône, au centre de laquelle était un gros autel rond de deux mètres de diamètre, vaste brasero sur lequel on entretenait le feu sacré

Digitized by Google

qui était à la fois le feu du roi et le feu de la ville. Les jours de fête on y cuisait des quartiers de bœuf.

A gauche était l'habitation des hommes, à droite le gynécée. On peut visiter les appartements d'Amphitryon comme on visiterait un appartement à louer, avec cette différence que les murs ont disparu, mais le tracé des fondations donne une idée exacte de la distribution des pièces. On m'a montré la chambre d'Alcmène; j'avoue que j'ai eu quelque doute. On m'a assuré que là était venu Jupiter. Je suis resté sceptique. Alors on m'a fait voir la chambre d'Amphitryon, puis sa salle à manger. Ici, je me suis rendu à l'évidence, car

Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon où l'on dîne...

Les habitants de Tirynthe étaient des cultivateurs, des hommes paisibles. Théophraste dit qu'ils étaient les gens les plus gais de toute la Grèce. Hercule, qui était un bon garçon, prêt à tous les dévouements, seulement un peu faible avec les dames, est bien le type de cette race. Et c'est pour se défendre contre leurs voisins d'Argos et de Mycènes, soldats cupides, commerçants rapaces, qu'ils s'étaient fortifiés de la sorte. Ça ne les avait pas empêchés d'être, à plusieurs reprises, vaincus, massacrés ou réduits en servitude.

Cette race Mycénienne a l'esprit dominateur, on la voit représentée sur les vases archaïques, avec ses longues jambes, ses épaules larges, le nez en bec d'oiseau; c'étaient des hommes de proie. Quand ils se sont précipités sur la ville de Troie, c'était, nous dit Homère, pour reconquérir Hélène; le vrai, c'est qu'ils entreprenaient une guerre économique. Après la chute d'Ilion, le commerce de l'Asie, détourné, se fit à Argos. Mycènes devint la ville de l'or, et l'on comprend que des guerriers, bons négociants, fassent sans se lasser, le siège d'une ville pendant dix ans, quand il s'agit de déplacer une clientèle.

Maintenant, si vous le voulez, nous allons voyager en Crète, pour admirer les trouvailles que M. Ewans a faites dans le

Digitized by Google

palais du roi Minos, à Knossos. M. Ewans est un archéologue d'occasion; il est, de son état, fabricant d'enveloppes de lettres. Ce n'est pas un mal que des industriels se mêlent de faire des fouilles; ils apportent dans ces travaux l'habitude de la méthode et l'emploi des procédés scientifiques. Schliemann est un commerçant et c'est lui qui a appris aux archéologues à faire des recherches raisonnées et toujours fructueuses, même quand on ne rencontre ni texte ni objets d'art.

J'ai connu M. Ewans au Congrès d'anthropologie préhistorique qui a eu lieu à Stockholm. Il était passionné pour l'*âge du bronze*, et s'il a entrepris des fouilles à Knossos, c'est certainement qu'il espérait trouver sur un terrain historique des spécimens d'un art classé comme préhistorique. Il n'a pas rencontré de bronze, mais il a découvert le palais immense du roi Minos.

L'antiquité nous a fourni sur ce personnage des renseignements disparates et contradictoires. Les uns nous ont dit que Minos avait donné des lois à la Crète, que sa sagesse et son équité l'avaient désigné pour être un des trois juges chargés de punir ou récompenser les âmes aux enfers; d'autres ont raconté qu'il habitait un labyrinthe dont on ne pouvait jamais sortir, qu'il aimait la chair fraîche et que, tous les ans, Athènes devait lui payer une redevance de cent jeunes gens et de cent jeunes filles qu'il dévorait. Thésée, en tuant Minos, qu'on surnommait le Minotaure, parce qu'il avait une tête de taureau, affranchit sa patrie de ce pénible impôt.

M. Ewans est venu et tout s'est expliqué.

Le palais du roi est immense, avec de vastes cours, des salles de réception, dont l'une a encore le trône du roi en pierre, des appartements pour les hommes, des appartements pour les femmes et des magasins nombreux, énormes, qui contiennent encore des jarres pour conserver les provisions de blé, d'huile et de vin. Tout cela forme un ensemble compliqué, inextricable, où l'on se perd si l'on n'en connaît le plan.

Au-dessus des portes et contre les colonnes on a figuré par-

Digitized by Google

tout la double hache λαβρυνθος et cette armoirie a donné le nom de labyrinthe au palais de Minos.

Une autre armoirie de ce roi était la tête de taureau. On a trouvé à Mycènes des feuilles d'or découpées, représentant des têtes de taureau surmontées de la double hache.

Lorsque les peintres de vases grecs voulurent représenter Thésée tuant Minos, pour désigner ce dernier, ils lui mirent une tête de taureau et ainsi créèrent le Minotaure.

Les murailles du palais étaient couvertes de peintures qui, en grande partie, ont disparu. Il en reste assez pour qu'on ait une idée de la richesse du décor; on y voit de grands paysages, des vues sur la mer; on peut se rendre compte des modes de l'époque, les dames ont des robes à volants, des manches à gigot, des franges et des accroche-cœur sur le nez, tout comme maintenant.

On y voit représentées des foules de jeunes gens et de jeunes filles au gracieux profil, et ainsi se trouve expliquée cette fameuse redevance de la Grèce. Seulement, Minos se gardait bien de manger les charmants serviteurs qu'on lui envoyait tous les ans; il en faisait l'ornement de son palais et la gloire de ses réceptions.

On voit, en résumé, que Minos était un puissant monarque qui, par des guerres heureuses, avait rendu tributaires les peuples voisins et assuré à son île la tranquillité, la richesse et le bien-être.

Pour rester dans ces époques lointaines, nous allons revenir en Grèce et visiter Mycènes. C'était la ville d'Agamemnon et de Ménélas, et vous savez toutes les horreurs qui se sont passées dans ce pays et qui ont permis aux tragiques grecs de faire des quantités de tragédies dont quelques-unes sont données à la Comédie-Française.

L'adultère et l'assassinat attirèrent sur la race des Pélopides la malédiction divine. Atrée et Thyeste sont célèbres par leurs jalousies et leurs vengeances cruelles; pour les punir, le destin force leurs descendants à commettre des crimes encore

Digitized by Google

plus affreux, et durant l'absence et après le retour d'Agamemnon, les désordres recommencent; Egisthe et Clytemnestre tuent Agamemnon, Oreste tue Clytemnestre, sa mère. C'était la justice de Jupiter.

Avant d'arriver à Mycènes, dans un monticule, sur la gauche, se trouve le vaste tombeau appelé *Trésor des Atrées*, titre que lui avait valu, sans doute, la quantité d'objets en or, trouvés avec les tombes. On y arrive par une avenue ouverte dans le flanc de la montagne et dont les côtés formés de murailles de soutènement soigneusement appareillées, vont en s'élevant jusqu'à la porte d'aspect grandiose, surmontée d'un triangle vide qui devait contenir des ornements semblables à ceux de la grande porte de la ville, appelée *Porte des Lions*. Des fragments de marbres colorés, des trous qui avaient dû fixer des ornements de bronze doré indiquent quelle était la richesse de l'entrée.

L'intérieur, en forme de ruche, a 15 mètres de hauteur. Sa voûte est formée par des assises circulaires qui vont en se rétrécissant et se terminent par une ouverture ronde qui seule éclaire cette vaste salle. C'est ce qu'on nomme une voûte en encorbellement. En temps ordinaire, le trou était bouché par une grosse pierre et, la porte fermée, l'obscurité était complète. Quand on voulait pénétrer dans le tombeau, à l'occasion d'une cérémonie, on déplaçait la pierre et les fenêtres étaient ouvertes.

En se rapprochant de la vieille ville, on voit, au-dessous des fortifications, un autre tombeau du même modèle, mais moins important. C'est Mlle Sophie Schliemann qui l'a déblayé sans y trouver grand'chose.

Enfin, apparaît l'acropole de Mycènes entourée de murs gigantesques comme Tirynthe. Elle se dresse entre des montagnes sauvages, bien faites pour rappeler les souvenirs sinistres de ces lieux maudits.

L'acropole contenait les palais d'Agamemnon et le tombeau de ses ancêtres. C'était un lieu inaccessible dont les murailles

Digitized by Google

successivement réparées présentent trois types d'appareils; le modèle pélasgique à grosses pierres brutes, le modèle trapézoïdal à assises horizontales dont les joints ne sont pas verticaux, enfin, le type polygonal aux arêtes bien taillées et aux surfaces extérieures soigneusement parées.

On entre dans l'antique forteresse par la fameuse *Porte des Lions*, dont vous avez pu voir des représentations et que j'ai vue pour la première fois en dessin dans un ouvrage fait par un Lyonnais, l'architecte Chenavard, qui avait voyagé en Grèce avant que ce fût la mode d'y aller en touriste.

Après l'entrée, on trouve sur la droite une autre porte qui mène à un enclos qui servait de cimetière. C'est là que M. Schliemann, en fouillant à sept mètres de profondeur, et arrivant aux tombes inviolées , a trouvé cinq cuves en pierres brisées, dans lesquelles il y avait des corps, et ces corps étaient couverts d'une telle quantité d'or, qu'une salle immense, la plus grande salle du Musée d'Athènes, est entièrement remplie de cet or que l'on a trouvé dans ces cuves.

Au-dessus de la partie fouillée, il y a une construction circulaire qui est composée de pierres plantées droites sur deux rangs, de manière à faire un corridor, recouvert comme un dolmen de pierres plates. Le cercle est interrompu à un endroit pour former une entrée, et comme des deux côtés de l'entrée on a aussi dressé des pierres, le corridor, fermé des deux bouts, n'a pu servir à rien. C'est un curieux problème d'architecture et d'archéologie.

M. Schliemann, qui est imbu des textes homériques, a vu là l'aréopage, l'agora où se réunissaient les anciens de la ville pour délibérer. La scène est décrite dans l'*Iliade*. Un héraut remettait un spectre à celui qui voulait prendre la parole, et tant qu'il tenait cet insigne, personne ne devait l'interrompre. Disons, en passant, que c'est là un procédé que devraient adopter nos assemblées parlementaires.

J'ai essayé de siéger dans cet aréopage, mais le monument circulaire est d'une telle hauteur qu'il faut être acrobate pour

Digitized by Google

arriver à se hisser sur cette muraille creuse. L'idée d'un agora doit être abandonnée.

Le palais de Mycènes est moins bien conservé que celui de Tirynthe. Il a, comme ce dernier, d'énormes chemins de ronde.

Voilà les trois villes les plus anciennes que l'on puisse visiter en Grèce. L'une d'elles, Mycènes, a donné, au point de vue archéologique, des résultats magnifiques.

Nous allons, si vous le voulez maintenant, aller à Delphes. C'était là qu'était le temple d'Apollon et c'était là qu'on écoutait la Pythie, placée sur un trépied, au-dessus d'une source sulfureuse. Surexcitée par la chaleur, suffoquée par les gaz, elle était prise de spasmes, de crises épileptiques et prononçait des mots incohérents ; les prêtres sténographiaient ces paroles décousues, en faisaient deux ou trois vers à double sens et c'étaient les oracles que, de très loin, les Grecs venaient consulter.

Il y a peu de temps que l'on sait que l'on peut trouver à Delphes des restes intéressants. Cette ville a été tellement pillée, tellement saccagée et, de plus, elle a été victime de tant de tremblements de terre, que l'on avait pris le parti de penser qu'on n'y trouverait absolument rien.

Les anciens avaient accumulé dans ce temple des objets d'art en grand nombre et des richesses immenses ; chaque peuple y avait son trésor qui était un musée ; les terrasses, les chemins, les cours, étaient encombrés d'œuvres précieuses.

Aussi, chaque fois que des envahisseurs vinrent en Grèce, leur objectif fut le pillage de Delphes. En 480, c'est Xercès, qui y envoie un détachement. En 357, ce sont les Phocidiens qui se ruent sur le temple. En 279, c'est le tour des Gaulois. Sylla (1er siècle avant J.-C.) vole les chefs-d'œuvre qui ornent les musées, et Néron, à son tour, trouve moyen d'enlever encore cinq cents statues.

Adrien et les Antonins rendirent au sanctuaire une partie de ses splendeurs, mais Constantin et Théodose achevèrent sa ruine.

Digitized by Google

Pourtant, quelques monuments restaient debout avec leurs métopes, leurs frises, leurs frontons sculptés. Les habitants raclèrent les bas-reliefs pour en faire des pierres de taille et construisirent une petite ville sur l'emplacement des temples.

C'est ce qui rendait si difficiles les recherches archéologiques. Les Delphiniens ne voulaient pas qu'on pénétrât chez eux et s'opposaient aux fouilles. Pourtant, M. Foucart put retrouver une partie du mur de soutènement du grand temple d'Apollon. Ce mur, entièrement déblayé maintenant, est des plus intéressants, d'abord parce qu'il est couvert d'inscriptions qui sont comme les archives de ce lieu sacré et puis parce qu'il a été construit avec beaucoup de soins en appareil polygonal, en blocs irréguliers, mais ajustés avec précision les uns contre les autres ; il a fallu ciseler chacun d'eux pour l'encastrer dans le mur, puis la surface a été ravalée et polie ; le soleil et le temps lui ont donné une teinte rosée des plus agréables. A distance, on croirait voir un vieux craquelé chinois ; c'est d'une harmonie et d'une douceur extraordinaires; l'effet est d'autant plus saisissant que devant le mur il y a des colonnes, au-dessus, des assises blanches et d'autres colonnes de marbre, et toutes ces lignes verticales et horizontales se coupent à angle droit ; le mur aux joints zigzagués en tous sens, calme l'ensemble, est un repos pour l'œil.

Pour aller à Delphes, j'ai eu quelques craintes de la difficulté du voyage. Le guide Joanne nous dit qu'il faut acheter des chevaux et faire cinq jours d'équitation à travers des chemins pénibles et peu sûrs. Ce guide retarde un peu ; Delphes est à quelques heures d'Itéa, sur la baie de Corinthe et, deux fois par jour, les bateaux qui font le service entre Patras et le Pyrée s'arrêtent à Itéa. De là pour aller au temple, le chemin est merveilleux, la campagne est splendide avec ses forêts d'oliviers dans la plaine et ses rochers étranges dans la montagne ; la route est très bien tracée, c'est un voyage charmant.

J'ai visité Delphes en suivant la route que Pausanias avait prise. On voit d'abord les traces de trois temples que

Digitized by Google

M. Homolle a découverts récemment. Ensuite on arrive à la fontaine Castalie, dont les eaux coulent entre deux immenses rochers à pic des plus pittoresques.

Alors on marche sur la *voie sacrée*. Dans tous les temples de la Grèce, il y avait une voie sacrée, un chemin que suivaient les processions les jours de fêtes et qui était bordé à droite et à gauche des monuments, des statues, des constructions luxueuses élevées pour renfermer les trésors des différents peuples. Il y avait aussi, de distance en distance, des bancs en demi-cercle pour les pèlerins, lorsqu'ils avaient besoin de se reposer et surtout de causer.

La voie sacrée mène au temple d'Apollon et se continue en montant à travers des constructions variées pour arriver au théâtre qui domine tout l'ensemble. Vous voyez, lorsque tous les objets d'art étaient en place, quel spectacle étonnant et impressionnant par la beauté et le sentiment religieux !

En montant davantage sur les flancs de la montagne du Parnasse, on trouve encore un immense stade qui servait tous les quatre ans pour les jeux pythiques.

Sur la gauche des ruines, on était en train de construire un musée magnifique qui va être inauguré le mois prochain. La plupart des savants de France iront à cette inauguration ; on dit même que notre ministre de l'Instruction publique fera partie du voyage.

Pour le moment, les collections des objets trouvés à Delphes sont simplement entassées dans une espèce de hangar mal éclairé. M. Homolle, qui n'a pas terminé son livre sur les fouilles qu'il a dirigées, s'est arrangé pour qu'on ne puisse pas lui faire concurrence en publiant avant lui ses découvertes, pour qu'on ne puisse pas voir ses trouvailles, ou tout au moins qu'on ne puisse pas les photographier. Je vous montrerai tout à l'heure une magnifique statue de bronze qui représente un conducteur de char qu'il a trouvée.

J'étais très bien préparé pour visiter Delphes, non seulement au point de vue des études, mais au point de vue des recom-

Digitized by Google

mandations. M. Cavadias, directeur des fouilles en Grèce, m'avait donné des lettres pour tous les gardiens, mais j'ai eu la malchance d'arriver juste le jour où la Commission allemande faisait sa visite. Tous les ans, les savants de l'Allemagne se réunissent, frètent un navire pour visiter toutes les curiosités de la Grèce. Les gardiens étaient donc employés à expliquer les antiquités aux Allemands et ils ne pouvaient me donner aucun renseignement, car ils avaient affaire à deux cents personnes. Vous me direz que j'aurais pu suivre les enseignements donnés par M. Dœrpfeld, le grand archéologue, qui dirigeait la bande, mais mon peu de connaissances en allemand me rendait l'audition difficile. Je me suis résigné à aller déjeuner.

Cet acte très simple présentait des difficultés. Comme je vous entretiens depuis un moment déjà d'archéologie, peut-être vous sera-t-il agréable d'avoir un intermède. Je vais vous raconter mon déjeuner :

Je suis arrivé à Itéa la veille du Vendredi-Saint grec. Les habitants sont très religieux et vont dans leurs familles pour prier, de sorte que j'ai trouvé un hôtel qui avait l'air très bien tenu, mais où il n'y avait personne. Je me suis promené dans les chambres ; j'ai fini par trouver dans un coin une sorte de vieux pirate qui ne disait pas un mot et qui, à ce que j'ai su, était le propriétaire. Ayant choisi un lit, je lui ai fait comprendre que je voulais manger, mais nous n'étions pas d'accord ; il m'affirmait, par des gestes énergiques, que c'était un jour où on ne mangeait pas. Alors, je l'ai pris par la douceur, par la persuasion du porte-monnaie, mais rien n'y faisait. Des voisins sont intervenus, on lui a dit que j'étais en voyage, que j'avais faim, que je lui avais demandé l'hospitalité, qu'il ne pouvait me laisser mourir d'inanition chez lui. Il me donna un petit poisson frit et du fromage rance.

Je l'avais averti que j'allais le lendemain à Delphes et qu'il devait me préparer un panier de nourriture. En effet, il en prit un fort gros, et je vis qu'il y fourrait beaucoup de choses.

Digitized by Google

Quand je fus arrivé, j'en fis l'inventaire : il y avait six serviettes, trois couverts, deux verres et un morceau de pain bis. Pendant que je fouillais mon panier dans le petit cabaret où je m'étais installé, je sentais une forte odeur d'agneau rôti et de *rizotto* au fromage ; c'était le dîner des Allemands. Alors, je me suis muni d'une assiette, d'un couvert, d'un verre et je me suis mis à table avec tous ces messieurs ; le garçon m'a servi comme les autres. C'est ainsi que j'ai mangé, ce jour-là, sur les fonds de l'Allemagne.

Outre les jeux pythiques qui se célébraient à Delphes, il y avait les jeux olympiques dont profitait le sanctuaire d'Olympie ; ils avaient lieu tous les cinq ans et leur périodicité servait de chronologie à l'histoire de la Grèce ; c'étaient les *Olympiades*. Ces réunions étaient, à la fois, des marchés pour le commerce, des congrès politiques, des concours littéraires, des courses, des expositions, des luttes athlétiques.

Tous les peuples de la Grèce avaient contribué à embellir ce lieu sacré dont les richesses dépassaient celles de Delphes ; tous les peuples y avaient élevé un autel à leurs dieux ou consacré un souvenir artistique. Deux temples dominaient l'ensemble, celui de Hera, la terre, le plus ancien, et celui de Jupiter, le ciel.

C'est M. Dœrpfeld qui a été chargé de déblayer les ruines d'Olympie. Il s'est acquitté de son travail avec beaucoup de soin et de science ; mais en comparant ce qui a été fait à Delphes, on voit bien les différences de méthodes et de préoccupations qui existent entre l'Ecole française et l'Ecole allemande.

Tandis qu'à Delphes on réparait la voie sacrée pour la rendre praticable, relevait les colonnes, remettait à leur place les monuments retrouvés et qu'on reconstituait la mise en scène, à Olympie tout restait à l'état de ruines éparses et incohérentes ; le directeur allemand avait reconnu la place du sanctuaire, recueilli au Musée les objets d'art, fait son livre et c'était fini. Aussi, la visite des monuments retrouvés est difficile, dange-

Digitized by Google

reuse et on ne comprend rien à ce désordre chaotique si l'on n'est accompagné d'un guide sûr.

Il serait encore facile de relever les édifices, de replanter les platanes et les oliviers célèbres qui faisaient l'ornement des promenades et des bois sacrés dont on a retrouvé l'emplacement, Olympie retrouverait ainsi sa grâce d'autrefois.

M. Dœrpfeld a déterminé tous les monuments signalés par les auteurs anciens. Pourtant, il lui en manque un : l'autel des sacrifices. C'était un amas de cendres et de débris d'os, d'une forme elliptique et d'une grande hauteur; il y avait une première plate-forme avec un escalier de pierre, les femmes pouvaient monter jusque-là, mais les hommes seuls portaient les victimes au sommet de cette montagne de résidus sacrés. Lorsque le culte païen fut aboli, les cultivateurs des environs s'empressèrent de venir chercher cet engrais de grande valeur qui constituait cet amoncellement, et la montagne a disparu : voilà pourquoi M. Dœrpfeld ne la trouve pas; mais l'emplacement est très visible, c'est un ovale de 18 mètres de long. Je me suis donné le plaisir de recueillir dans la terre des morceaux d'os de mouton et des restes de cendres, ce qui prouve bien que c'était là l'autel.

Je vous montrerai en projection la place d'Olympie et les photographies des œuvres d'art qu'on y a trouvées.

Nous allons nous diriger sur Athènes en nous arrêtant à Epidaure. C'était un lieu sacré, rempli de monuments élevés en l'honneur d'Esculape qui avait la spécialité de guérir les maladies. Les malades venaient dans ces temples; ils faisaient des ablutions, des sacrifices, donnaient des offrandes, puis allaient dormir dans un dortoir. Là, ils avaient en songe la visite du dieu qui leur donnait des consultations : « Vous prendrez ceci ou cela ». Généralement ils étaient guéris et laissaient des *ex-voto*. Il est probable que peu à peu, après avoir été un endroit à miracles, Epidaure est devenue une ville d'eau; il y avait des médecins attachés à l'établissement; au lieu de ne rester qu'un jour et de solliciter la consultation du dieu, qui

Digitized by Google

souvent s'abstenait, on passait une saison; on a même construit un théâtre pour que les gens puissent s'amuser; de sorte qu'après avoir été Lourdes, c'est devenu Vichy.

Les malades venus là ont été tellement nombreux que l'on a trouvé des milliers d'inscriptions qui ne sont que le récit des miracles accomplis; ils sont gravés sur la pierre, je vais vous en lire quelques-uns :

« *Ambrosia, d'Athènes, borgne.*— Cette femme vint en suppliante vers le dieu, et, en se promenant par le Hiéron (l'enceinte sacrée), elle se moquait de certaines guérisons, disant qu'il était invraisemblable et impossible que les boiteux et les aveugles fussent guéris, rien qu'en ayant un songe.

» En dormant, elle eut une vision : il lui semblait que le dieu, debout devant elle, lui disait qu'il la guérirait, mais qu'en paiement, elle devait offrir au Hiéron un cochon d'argent, monument de sa bêtise; ayant dit cela, il lui fendit l'œil malade et y versa un remède. Le jour venu, elle sortit guérie. »

Remarquez que la guérison des incrédules a toujours plus frappé que celle des croyants. Constatons en passant que le dieu avait l'humeur gaie :

« Un enfant muet vint en suppliant au Hiéron pour recouvrer la voix. Quand il eut fait le sacrifice préliminaire et accompli les cérémonies d'usage, alors, le jeune pyrophore (c'était un enfant de chœur chargé du feu des encensoirs) du dieu, se tournant vers le père de l'enfant : « Promets-tu, dit-il, que d'ici » à un an, si ton enfant obtient ce qu'il est venu demander, il » fera le sacrifice de grâce pour sa guérison? » Et l'enfant soudain répondit : « Je le promets. » Et le père, stupéfait, lui ordonna de parler encore, et de ce moment, il fut guéri. »

« *Pandaros, thessalien, qui avait des taches au front.* — Cet homme en dormant eut une vision : il lui semblait que le dieu lui attachait un bandeau autour de son front et lui ordonnait, après qu'il serait sorti de l'Abaton (c'est le nom du dortoir), d'enlever le bandeau et de l'offrir au temple. Le jour venu, il s'éveilla et enleva le bandeau et son front se trouvait nettoyé

Digitized by Google

de ses taches, et il offrit au temple le bandeau où étaient écrites les marques de son front. »

Ce prodige a deux actes. Un ami de Pandaros, qui avait aussi des taches au front, eut l'idée d'aller à Epidaure, et voici ce qui arriva :

« *Echédoros attrapa les taches de Pandaros en plus des siennes.* — Cet homme, qui avait reçu de l'argent de Pandaros pour l'offrir, au nom de celui-ci, au dieu d'Epidaure, ne le remit point. En dormant, il eut une vision : il lui semblait que le dieu, debout devant lui, lui demandait s'il n'avait point quelque argent à déposer de la part de Pandaros en offrande au Hiéron ; et lui, il répondait qu'il n'avait rien reçu de Pandaros, mais que, si le dieu le guérissait, il lui offrirait une image avec inscription. (Les murs et les colonnes du temple étaient couverts d'*ex-voto* qui représentaient et racontaient les miracles opérés.) Alors le dieu lui attachait le bandeau de Pandaros autour de ses taches, et lui ordonnait, après qu'il serait sorti de l'Abaton, d'enlever le bandeau, de se laver le visage en puisant à la source et de se mirer dans l'eau. Le jour venu, étant sorti de l'Abaton, il enleva le bandeau, lequel n'avait plus les marques, et se regardant dans l'eau, il vit que son visage, outre ses propres taches, avait attrapé les marques de Pandaros. »

Esculape était un médecin gai qui ne craignait pas de faire des farces.

« *Euphanes, enfant d'Epidaure.* — Cet enfant, qui avait la pierre, s'endormit. Il lui sembla que le dieu, debout devant lui, lui disait : « Que me donneras-tu si je te guéris ? », et il répondit : « Dix osselets ». Et le dieu lui dit en riant (toujours de bonne humeur, Esculape) qu'il mettrait fin à son mal. Le jour venu, il sortit guéri. »

Je termine par le miracle de la coupe qui était un des plus célèbres :

« *La coupe..* — Un esclave, le dos chargé, allait au Hiéron ; quand il en fut à quelques dix stades, il tomba par terre. Après

Digitized by Google

s'être relevé, il ouvrit son sac et il constata que tout était en morceaux; et en voyant la coupe où son maître buvait d'habitude, il se désola et, s'asseyant, il tâcha de rajuster les tessons. Un voyageur qui le vit lui dit : « Ah ! malheureux, pour-» quoi perdre ta peine à rajuster cette coupe? Pas même le dieu » d'Epidaure, Asclepios, ne pourrait la guérir. » A ces mots, le garçon remit les tessons dans son sac et se rendit au Hiéron; quand il fut arrivé, il ouvrit le sac et en retira la coupe — guérie! Il raconta à son maître ce qui s'était fait et s'était dit, et le maître, l'ayant appris, offrit la coupe au dieu. »

Digitized by Google

MONTPELLIER

SES SIXAINS, SES ILES ET SES RUES

Par M. GRASSET-MOREL

(*Suite.* — Voir tome XXVII, pag. 5, 114, 199 et 327).

(AVEC PLANCHE)

Sixain Sainte-Foy

Le sixain de Sainte-Foy était en grande partie pris dans l'ancien Montpelliéret, cette Rectorie dépendante des évêques de Maguelone. Une ligne divisoire qui venait de la route de Nimes, passait par les rues du Pila-Saint-Gély, de la Vieille-Aiguillerie, du Collège, de la Monnaie, de Sainte-Foy, du Gouvernement (partie inférieure de la rue de la Loge), aboutissait à la porte et au faubourg de Lattes, englobant au delà ce qui est le square de la Gare, et séparait la juridiction du Recteur à gauche de celle du Bayle à droite [1].

Il sera donc facile de distinguer la part de l'évêque de celle du seigneur, quand on saura que le sixain Sainte-Foy avait pour limites la Grand'Rue, les rues du Cardinal, de l'Aiguillerie, du Pila-Saint-Gély, les murs de la Ville entre les portes du Pila Saint-Gély et de la Saunerie, autrement dit les boulevards Bonnes-Nouvelles, de l'Esplanade, de la Comédie ou Victor-Hugo et de l'Observatoire. Ainsi ce sixain, le plus étendu de tous, non seulement longeait une grande partie des remparts, mais encore pénétrait jusqu'au cœur de la cité. Il était

[1] A. Germain. — Etudes archéol. Mém. de la Soc. Arch., in 4°, t. VIII, p. 142.

Digitized by Google

limitrophe de l'enceinte urbaine et de trois sixains (Saint-Mathieu, Saint-Firmin et surtout Saint-Paul).

Son point central semble avoir été le carrefour de la Peyre où aboutissaient les rues du Gouvernement, de Sainte-Foy, du Cardinal et la Grand'Rue, très animé à cause du voisinage de la porte de Lattes, une des principales, qui mettait la cité en communication avec le dehors et surtout avec le port de Lattes. Les étudiants y jouaient leurs farces sur des tréteaux improvisés. Rabelais nous dit que là furent représentées *La Femme Mute* et *La Résurrection de l'Abbé* (1529). On y festoyait bruyamment les Rois et le Carnaval, tradition qui s'est perpétuée pour celui-ci jusqu'en ces dernières années, du dimanche au mardi gras.

Le nom de la Peyre vient probablement d'un pilier qui, en cet endroit, comme au pila (pilier) Saint-Gilles délimitait la Rectorie. Ce quartier, très marchand, était habité par les courtiers et les petits merciers dits de la Peyre, pour les distinguer de ceux de Saint-Nicolas; nous y verrons aussi tout près les fustiers [1].

Rue du Cardinal. — De là montait vers le centre de la ville la rue du Cardinal ou de la Peyre, dont nous avons déjà indiqué les diverses dénominations, qui séparait le sixain Sainte-Foy de celui de Saint-Paul. Aujourd'hui elle fait partie de celle de la Loge. Au débouché des rues de la Croix-d'Or et des Trésoriers de-France était le carrefour des Messagers qui s'explique à cause du voisinage de la porte de Lattes.

Ile et rue des Trésoriers-de-France. — Le côté de la rue du Cardinal compris dans le sixain Sainte-Foy n'a pas été touché par l'élargissement de cette voie en 1862. La première île qu'on y rencontre est celle des Trésoriers-de-France, autrefois d'Obilion, doublement importante par son étendue et par les gens

[1] Germain. — Hist. de la commune de Montpellier, t. III, p. 177.— Entrée de Mme de Montmorency p. 68, 70. Edit. des Biblioph. Montpelliérains.

Digitized by Google

de marque qui l'habitaient. Nous verrons que dans le courant du XIXe siècle elle a été partagée en deux. Elle se trouvait enserrée dans les rues du Cardinal, des Trésoriers-de-France, Embouque-d'Or, la place Brandille, les rues Aiguillerie, Henri-IV, de la Monnaie et Sainte-Foy. En 1832, la rue Valedeau, qui fait en quelque sorte suite à celle de la Cure, depuis Collot, et aboutit au carrefour que forme la rencontre des rues de la Monnaie, Sainte-Foy et Fabre, l'a coupée en deux.

La maison d'angle, à la Peyre, sur les rues du Cardinal et Sainte-Foy, appartenait, en 1600, à la succession de Pierre de Farges, épicier, descendant de ce Farges, apothicaire de la place des Cévenols, dont la boutique fut visitée par Charles IX, précédemment à Jean de Farges, aussi apothicaire, « ont il demoro à présent à la peyre fa canton » (Comp. de 1525 et 1544). Elle passa à Saporta, à David Gibert, procureur au présidial, qui vendit le 28 septembre 1670 à Pierre Merle, bourgeois ; elle échut ensuite à la veuve de ce dernier, son héritière, Suzanne Sabatier. C'est sur l'emplacement de cet immeuble qu'aurait été la Tour d'Obilion, qui donna au commencement son nom à l'île[1]. En remontant venait la maison, de peu de profondeur, qui appartenait à André Merle ; puis celle portée en 1788, sous le nom de « Valaguier », chirurgien, et que son fils M. Balaguier, juge de paix, vendit, au milieu du XIXe siècle, à la confiserie Caizergues (n° 21, rue de la Loge et n° 9, rue des Trésoriers-de-France). Peu nous importent les propriétaires antérieurs de cet immeuble ; nous le signalons particulièrement, parce que la tradition veut qu'il ait appartenu à saint Roch : chaque année, le 16 août, jour de la fête de ce saint, beaucoup de Montpelliérains vont prendre de l'eau d'un puits qui s'y trouve et à laquelle ils attachent certaines vertus. Dans la rue des Trésoriers-de-France, était à côté de cette maison, vers la fin

[1] L Guiraud, *loc. cit.*, p. 97. — Le plan n° 43 (plans divers des arch. de la Tour des Pins) désigne la Tour d'Obilion à la maison Balaguier, du côté de la rue du Cardinal. Ce plan du XVIIIe siècle n'est qu'une simple indication.

Digitized by Google

du XVIe siècle, Falcon de Falcon, qui vendit au conseiller J.-J. de Fressieux ; Claire Trédos, veuve du conseiller auditeur Louis-Antoine Azéma, adjudicataire le 21 octobre 1755, en était propriétaire en 1788 (n° 7).

Au n° 5 se trouvait le Bureau des Trésoriers de France, aujourd'hui hôtel de Lunaret, qui a une autre façade sur la rue Sainte-Foy, avec arceau, refait depuis, retombant sur le mur de l'église des Pénitents-Blancs, ancienne église de Sainte-Foy. D'Aigrefeuille [1] nous dit que la façade de cet hôtel était dans le genre de celle de la Loge, et qu'il y avait dans la cour des portes gothiques. Les généraux des aides occupèrent, dans la première moitié du XVe siècle, cet immeuble qui appartenait alors à Mme de Montsereau [2]. La Chambre des Comptes s'y trouvait lorsque le baron de Sauve la vendit. Le 29 novembre 1564, ce Simon de Fizes, baron de Sauve, secrétaire du garde des sceaux Bertrandi, puis du roi, écrivait à la reine-mère, « qu'il fait accommoder sa maison pour le roi, pour elle, pour le duc d'Orléans, pour Madame, comme étant la plus commode, et que le roi François Ier, beau-père de la reine-mère, y avait demeuré autrefois un mois ou six semaines ». La belle Mme de Sauve, femme de Fizes, était « la plus séduisante et la plus recherchée du fameux *escadron* que Catherine de Médicis employait à ses desseins, et qui fut aimée tour à tour et à la fois du duc de Guise, du duc d'Alençon et du roi de Navarre [3] ».

L'hôtel échut à la sœur de Simon de Fizes, Marguerite de Sauve, épouse de Jean Gaudete, seigneur des Ursières, et de Castelnau, gouverneur de la Justice de Montpellier, qui laissa trois filles : Mmes de Dampmartin, de Vignoles et de Mazerand. Le 21 août 1632, Yolande des Ursières, épouse de Pierre de Dampmartin, « gouverneur en la justice et gouvernement de

[1] P. 210.

[2] D'Aigrefeuille fait siéger cette Cour dans la maison du président Laroche, puis Desfours, que nous avons signalée à la rue de la Croix-d'Or.

[3] Mémoires de Philippi, p. 136. — Histoire de la Cour des Comptes, p. 37 n. (Ed. des Biblioph. Montpelliérains.) — D'Aigrefeuille, p. 210, 623.

Digitized by Google

Montpellier », le vendit au prix de 21.000 livres aux Trésoriers de France [1]. La même année (22 septembre 1632), Louis XIII, suivi de près par la Reine, y séjourna douze jours, avant de se rendre à Toulouse, qu'il quitta le 31 octobre, le lendemain de l'exécution de Montmorency. Après le siège de 1622, le marquis de Valençay, gouverneur de la ville, s'y établit, y donna des fêtes à l'occasion du mariage de Gaston d'Orléans avec la duchesse de Montpensier (fin août 1626) et y fit danser le ballet de la tour de Babel par vingt-deux capitaines de la garnison (31 janvier 1627) [2].

Les trésoriers de France construisirent dans leur hôtel un bel escalier, surmonté d'un dôme au-dessus duquel était une grande fleur de lys dorée, qui scintillait au loin, et placèrent dans la grande salle les portraits des rois, copiés sur ceux de la Chambre des comptes de Paris [3]. On remarque encore ce bel escalier qui a été prolongé jusqu'au second étage. Des deux façades de l'hôtel, celle qui est sur la rue Sainte-Foy a été complètement refaite dans la première moitié du XIXe siècle (probablement en même temps que l'arceau) ; celle de la rue des Trésoriers-de-France, aussi modifiée, présente cependant des parties anciennes.

La tradition, — que d'Aigrefeuille a propagée, — veut que cet hôtel des Trésoriers ait appartenu à Jacques Cœur. Le célèbre argentier aurait possédé l'immeuble suivant (n° 3) qui, en 1788, appartenait à Geoffroy. En interrogeant les compoix, de cette époque à celle de Jacques Cœur, Mlle L. Guiraud énumère les divers propriétaires, prédécesseurs de Geoffroy, qui étaient : le conseiller Guill. de Clauzel, François Clauzel,

[1] Mlle Guiraud énumère les anciens propriétaires de l'hôtel. Avant M. de Sauve : de 1470 à 1525, Mme de Montsoreau ; en 1448, Forestier, seigneur de Vauvert, en 1429, Urbain Grimoard de Senhoret, petit neveu d'Urbain V, reçu docteur en droit à Montpellier, juge de la part antique et conseiller des Consuls. *Loc. cit.*, p. 261.

[2] 24 p. in-4°. Impr. par Jean Pech, 1627, à Montpellier.

[3] D'Aigrefeuille, p. 387.

Digitized by Google

Charles et Charlotte des Ursières, Dandrea, Philibert de Neves et Jacques Cœur. L'immeuble qui porte le n° 1 était possédé successivement par ce même Geoffroy ; le conseiller Guill. de Clauzel, seigneur de Roqueirols ; Louis de Valette, seigneur de Cardert ; Louis Saporta, François Fos, Jacq. des Guillens, seigneur de Figaret, au milieu du XVIe siècle. Ces quatre immeubles (N°s 1, 3, 5 et 7) avaient deux façades sur les rues des Trésoriers-de-France et Sainte-Foy.

Rue Valedeau. — En 1832, pour ouvrir une rue qui, de celle de la cure allait au carrefour de Sainte-Foy et de la Monnaie, fut démolie une ancienne maison du XVe ou XVIe siècle, d'après Renouvier, à ouvertures ogivales et plafonds à compartiments « ornés de peintures sur bois dans le goût du XIVe siècle, pleins de verve et d'effets » [1]. Le 29 septembre 1795, M. Jacques Sicard, ancien magistrat, l'avait achetée de Mmes de Plantade, Férard et Magnol, nées Castaing de La Devèze, qui la tenaient de leur mère, née Brun ; de là le nom d'Arc de Brun donné à l'arceau dont nous parlerons plus tard. Précédemment, en avaient été propriétaires successifs : Jean et son fils Jean-François de Mirman, trésoriers de France (1652) et François de Mirman, sieur de Florac, juge mage et président (1678). En remontant plus avant, nous y trouvons Jacques Fortia, drapier, auditeur des comptes ; Jacques Guilhem, sieur de Figaret ; Jacques Ricardi et André Ricard, général de la justice, et Antoine du Plaix ou du Plos, seigneur de Leques, qui figure comme gouverneur pour le roi à Aigues-mortes lors de la visite de François Ier en cette dernière ville. En 1539, les héritiers de Jehan de Plos [2] vendirent à Ricardi. Nous y trouvons aussi comme propriétaires à diverses époques Louis Saporta et Carquet, médecin.

[1] Mém. de la Soc. Archéol., t. I, in-4°, p. 46 et 208. Des restes de ces plafonds sont conservés dans les collections de la Société archéologique.

[2] Guillaume Duplex, seigneur de la Tour, premier consul au XVIe siècle, devait être de la même famille. L. Guiraud, *loc. cit.*, p. 246.

Digitized by Google

C'est avec raison que fut donné à la rue ouverte à travers cet immeuble le nom de Valedeau, agent de change, né le 29 mars 1777 à Montpellier et mort célibataire à Paris le 7 décembre 1836, un des donateurs du Musée Fabre qui en est voisin. A.-L.-J.-P. Valedeau était fils du conseiller Marc Antoine et de L.-T.-G.-V. Marguerit; sa marraine fut Louise de Cambacérès, veuve Ramond [1]. Valedeau, fixé à Paris, réunit une collection de tableaux, dessins, objets d'art remarquables qu'il légua à sa ville natale par testament du 11 février 1836. Certainement la percée de cette rue s'imposait, mais elle aurait pu suivre en ligne droite la rue de la Cure et respecter l'immeuble Sicard. La ville mit à contribution pour la somme de 8.000 francs les propriétaires voisins, dont les maisons profitaient de cette amélioration [2], ce qui diminuait d'autant le prix de 32.000 francs auquel s'était monté l'achat de l'immeuble à démolir. La nouvelle rue était limitée à droite en allant vers le Musée par le mur qui séparait les maisons Sicard et Bousquet, tandis que du côté gauche restait un délaissé de l'immeuble démoli qui fut vendu par la ville avec les matériaux de démolition 17.530 francs, à M. Frédéric Durand, capitaine d'infanterie (octobre 1835).

Ile et rue du Consulat. — De l'autre côté de la rue des Trésoriers-de-France est l'île du Consulat qui a pour limites les rues du Cardinal, du Consulat et de la Cure, aujourd'hui Collot. A l'angle des rues du Cardinal et des Trésoriers-de-France, avec entrée sur celle-ci (n° 8), était la maison de Rondelet, le célèbre professeur en l'Université de médecine,

[1] Nous allons voir que l'arc jeté sur la rue Embouque-d'Or s'est appelé arc de Ramond. Valedeau était propriétaire du bois de Valène, bien de la ville de Montpellier jusqu'à la Révolution.

[2] Ces propriétaires étaient Mme Valesque, MM. Saint-Pierre, de Roquefeuil, l'abbé Roques, Ribon, Bousquet, baron Durand, Huc, Sigismond Castan, de Lunaret, Belaud, Bourrely et le général Solignac, qui refusa de payer sa part estimée à 2 500 francs.

Digitized by Google

auteur de l'*Histoire des Poissons* (1507-1566). Si sa valeur professorale ne lui eût fait un nom dans la science, son amitié avec Rabelais, qui le désigne dans ses œuvres sous le nom de *Rondibilis*, aurait suffi pour le tirer de l'oubli. Rondelet devait cet immeuble, qui en forme deux maintenant — la pharmacie Figuier, et la maison qui suit dans la rue du Cardinal en allant vers la Halle, — à la générosité de sa belle-sœur, Catherine Sandre, héritière de son mari, Jean Botegari, riche marchand florentin. De sa première femme, Jeanne Sandre, il eut cinq enfants, et de Typhène de la Croix, de Nimes, sa seconde, un fils et une fille qui se maria avec Mathurin de Tremolet de Bucelli, sieur de la Valette, écuyer, premier consul en 1600 ; il laissa à sa petite-fille, Charlotte de Tremolet de Bucelli, sa maison, vendue moins d'un an après sa mort (8 août 1667), à Jacques Coulas (25 juin 1668, Bompard notaire). Divisée en deux, celle-ci passa à la fille de ce dernier, Marguerite Coulas, et à Dominique Lapeine. Le 7 janvier 1780, elle fut achetée (Auteract notaire) par J.-B. Lajard, négociant, et en 1788, elle appartenait au trésorier de France de ce nom [1]. Au XIXe siècle, la pharmacie Figuier s'y est installée.

Flandio de la Combe signale au numéro suivant, dans la rue des Trésoriers-de-France (6), Astruc, secrétaire du roi, acquéreur (27 septembre 1736, Gros notaire), de Jean Raoux, auditeur en la Cour des Comptes, Aides et Finances; puis Louis Jourdan (n° 4), fabricant de couvertures, qui acheta le 9 janvier 1787 (Péridier notaire), de François Benoit, juge de la Monnaie, mari et maître des biens dotaux de Marie Rodil (testament, 7 août 1700, Vernet notaire). Cet immeuble avait appartenu à

[1] Cette famille Lajard a donné : Pierre-Auguste Lajard, ministre de la guerre en 1791, député, général sous la Restauration (né à Montpellier en 1757, mort à Paris en 1837); Claude-Hilaire baron Lajard, ministre et gouverneur des Invalides sous la Restauration, né en 1785 ; J.-B. Lajard, beau-frère de Chaptal comte de Chanteloup, qui fut député sous l'Empire, directeur des Contributions directes, décédé en 1816 : le fils de ce dernier, J.-B.-Félix Lajard, archéologue, né à Lyon le 30 mars 1783, mourut à Tours en 1858.

Digitized by Google

Marguerite de Magny, veuve de noble Guillaume Duplex, seigneur de La Tour. A l'angle qui donne sur une andronne, on remarque une jolie tourelle octogone de style Renaissance reposant sur une salamandre. Cette ruelle s'appelait andronne du Consulat, parce qu'elle se prolongeait jusqu'à l'hôtel-de-ville. Du côté opposé, elle longeait l'immeuble, qui retourne à la rue de la Cure, appartenant dès le XVIe siècle à Jeanne des Ursières, dame de la Mosson, veuve de Louis de Bucelly, seigneur et baron de la Mosson (n° 2); en 1788, Castelnau, négociant, le possédait. Il est aujourd'hui aux héritiers du marquis de Roquefeuil.

Rue de la Cure, puis Collot. — La rue de la Cure doit ce nom à la cure de N.-D. des Tables, qui se trouvait à l'angle formé par cette rue et celle du Consulat. Elle a été débaptisée en souvenir de J.-B. Collot, né à Montpellier le 5 mars 1764, directeur de la Monnaie de Paris, mort le 9 août 1852, léguant au Musée de nombreux tableaux et deux rentes annuelles, l'une de 100 francs et l'autre de 50 francs. La maison de la Cure, détachée de celle de Loys de Bucelly, appartenait depuis longtemps à la famille d'Ortoman : le compoix de 1544 la porte sous le nom de Nicolas d'Ortoman, docteur régent en médecine, puis de Pierre, docteur en médecine, ensuite de Laurens d'Ortoman [1], secrétaire de la chambre du roi (1598-1600). Le 27 avril 1718, noble Guillaume d'Ortoman, capitaine, la vendit à la ville 2,890 livres (Vernet notaire et Salgues greffier consulaire), pour servir de cure. Une partie fut annexée à l'hôtel-de-ville. Dans cette vieille et étroite rue de la Cure, on remarque au rez-de-chaussée de l'ancienne maison de Bucelly de belles voûtes ogivales qui ont attiré l'attention de Renouvier.

La maison de la cure et l'hôtel-de-ville formaient, à eux seuls,

[1] L'avocat Dortoman demande au chapitre de blanchir l'église de N.-D., nouvellement restaurée, devant sa maison, « pour lui donner jour à sa salle ». Reg. des Trés. de France de 1651 à 1655, f° 419.

Digitized by Google

un des côtés de la rue du Consulat, derrière le chevet de Notre-Dame-des-Tables. Le 27 août 1361, les Consuls achetèrent au prix de 4,200 florins d'or (13 mars 1363, Pierre Gile notaire), du marchand drapier Bonami, un vaste immeuble servant de logis. En 1365, de grands travaux furent faits dans le style de l'époque, pour le rendre digne de sa nouvelle destination ; on y éleva une vaste salle et une chapelle dédiée à la sainte Vierge. C'est là que siégeaient les Etats du Languedoc, qui tenaient le plus souvent leurs assises à Montpellier[1].

A la fin du XVIIe siècle, on recula sa façade principale qui empiétait sur la rue du Cardinal. La place qui se trouvait devant l'entrée servait à l'exposition des condamnés. En 1627, on y érigea une croix qui fut portée, en 1790, sur la place de l'Intendance. Le 29 octobre 1791, vendu par adjudication aux frères Coulet, négociants, au prix de 62,700 livres, le Consulat fut démoli et remplacé, en 1792, par une maison particulière. encore aujourd'hui debout[2].

Dans la rue du Cardinal, après l'hôtel-de-ville, se trouvait la maison apportée à noble Dupont, seigneur de Gout ou de Gaut, par sa femme Catherine de Sarrat, qui la tenait de son père, noble Estienne de Sarrat : deux familles qui avaient donné des premiers consuls et des magistrats à Montpellier. C'est dans la cour de son hôtel que, le 27 juin 1628, fut tué noble Antoine du Pont de Gaut, premier consul[3], d'une ruade que son cheval lui lança à la tête. Sa fille, Catherine de Gaut, renommée par sa beauté, sa vertu et son esprit, était sur le point de se marier avec M. de Moussoulens, capitaine au régiment de Normandie, gentilhomme de Toulouse, lors du passage de la Cour à Montpellier, en septembre 1632. Saint-Simon la présenta au roi et à la reine, qui la dotèrent de 6,000 écus, et lui accorde-

[1] Nous avons vu que la ville percevait pour chaque terme un loyer de 800 livres.

[2] Les Consuls et l'Hôtel-de-Ville... — Mémoire de la Société archéologique, in-8°, t. I, p 17 et suivantes.

[3] Pierre de Grefeuille, trésorier de France, fut nommé premier consul à sa place.

Digitized by Google

rent la grâce de son frère, page de Montmorency, dont il avait suivi le parti [1].

La maison de Gaut dut reculer, comme son puissant voisin le Consulat. Le 23 décembre 1676 (arrêt de la Cour des aides), elle passa des héritiers de Mme de Gaut, à Pierre Coustol, bourgeois, et le 27 mars 1720 à Firmin Benezet, trésorier de France (testament 25 mars 1712, Duranc notaire); en 1788, le trésorier de France, Jean Benezet, marié à Louise de Joubert [2], la possédait encore. Elle appartient depuis le XIXe siècle à la famille du vicomte Fernand de Ginestous.

Ile Notre-Dame-des-Tables ou Halle Neuve. — Dans le sixain Sainte-Foy était l'île occupée par l'église de Notre-Dame-des-Tables, dont elle portait le nom; dès le commencement du XIXe siècle, elle est devenue l'île de la Halle Neuve. L'histoire de l'église dédiée à la patronne de la cité a été trop bien faite pour que l'on tente de la retracer. Agrandie à diverses reprises, détruite par les protestants, relevée ensuite, elle a été rasée par la Révolution [3]. Elle remplaça, comme paroisse, Saint Firmin, lorsque celle-ci disparut. Vénérée à Montpellier et au loin, elle devint un but de pèlerinage.

La Révolution décida que ce temple du fanatisme et de la superstition serait rasé et remplacé par un monument national. Le représentant Boisset, en mission dans l'Hérault, décréta cette démolition, dont les matériaux devaient être employés à élever un temple à la Raison sur le Peyrou [4]. Ces ruines furent transportées dans notre belle promenade, où elles restèrent longtemps en dépôt. Une contestation s'éleva à ce sujet entre la Ville et l'Etat (16 germinal an X et 7 floréal an XI); elle

[1] Delort, I, p. 55, 77.

[2] Fille du président Laurent Joubert et de Marthe Mazade.

[3] Voir Gariel et D'Aigrefeuille. — Monographies de M. l'abbé Vinas et de L. Guiraud au XIXe siècle.

[4] 24 nivôse, an II; conseil général et bureau municipal, 25 nivôse suivant; arrêté de Boisset (15 janvier 1794).

Digitized by Google

ne devait être tranchée que sous l'Empire. Une loi du 10 mai 1806 concéda les matériaux de démolition et l'emplacement de N.-D. des Tables à la Ville.

Autour de l'église étaient adossées des boutiques et même des maisons, pour lesquelles fut allouée une indemnité de 28.445 fr. 30 c. Le conseil municipal vota un premier à-compte de 13.980 fr. 90 c., après expertise de Donnat. Les entrepreneurs de la démolition touchèrent là-dessus 4.910 fr. 55 c.

Bien qu'il eût été décidé d'élever un monument national sur l'emplacement de N.-D. des Tables, on ne savait qu'y mettre. En l'an VII, on projeta un marché avec tour triomphale ou colonne accompagnée de boutiques en demi-cercle. Le conseil des bâtiments civils rejeta ce projet, trouvant inconvenant de placer des boutiques au pied d'un monument en l'honneur des soldats et du général en chef de l'armée d'Italie. Enfin, en 1807, s'éleva le lourd édifice, œuvre de Donnat, inspiré, dit-on, des temples de Pœstum, que l'on voit encore debout, soutenu par ses lourdes colonnes de pierre. Il coûta à la Ville 53.548 fr. 80 centimes.

Ile de Manse. — Du côté opposé de la rue de la Cure et bordée d'autres parts par les rues Embouque-d'Or et Petite-Loge, est l'île de Manse, de Jean de la Croix, de Pierre de la Croix ou Jean d'Orléans, de Guillaume de la Croix, de Guilhem et Guizant del Pos. La grande maison qui, sur la rue Collot, s'étend de la rue Petite Loge jusqu'au rétrécissement de la première, aujourd'hui à M. Jules Poutingon, avant au baron Durand de Fontmagne, était en 1788 au conseiller Rolland. Le 27 février 1734, Jean Legrand, maître-vitrier, l'avait acquise du conseiller Etienne de Sarret, seigneur de Saint-Laurent (Péridier notaire), acheteur lui-même de Louis de Magny de La Tour (28 juin 1666, Gaujal notaire); c'est ce coin de Magny dont il est souvent question dans D'Aigrefeuille. La famille de Magny la posséda longtemps. On voit s'y succéder Jean Magny, Marguerite de Magny, mariée à Guill. Dupleix,

Digitized by Google

seigneur de la Tour, Loys de Magny, écuyer, sieur de la Tour.

En s'engageant dans la partie étroite de la rue Collot, on trouve la maison de Castan, trésorier de France, portée par mariage à la famille de Massilian, encore propriétaire. Elle a appartenu à M. de Marmier, commissaire des guerres; à Jean de Singla, écuyer, époux de Marie Durand, puis à Jacques et à Pierre de Singla, marié à Marie Dassier, sieur de Secelly, premier consul en 1651, année où il périt en duel.

Le vaste immeuble, dont l'entrée est dans cette même rue avec façade latérale sur celle d'Embouque-d'Or, était en 1788 à Cabannes de Puimisson. Vers 1777, Marc Cabannes, bourgeois, l'avait acheté du conseiller François de Ricard, seigneur de Saussan. Il avait appartenu à Guillaume de Bedos, écuyer[1], et faisait probablement partie jadis des immeubles que possédaient dans cette île les Roch et les Lacroix[2]. Le manuscrit Amelin dit que l'académie de dessin, avant de se transporter au Musée, s'établit dans cette maison. Au début du règne de Louis-Philippe, le lieutenant général Solignac, qui en était propriétaire, y établit le quartier général de la neuvième division. Ses héritiers la vendirent à M. d'Espous, dans la famille duquel elle se trouve encore.

Mlle de Manse possédait, en 1788, l'hôtel de sa famille qui a donné le nom à l'île; c'est aujourd'hui le n° 4 de la rue Embouque-d'Or. Le 21 octobre 1686, Jacques de Manse, chevalier, doyen des Trésoriers de France, le détenait en qualité d'héritier bénéficiaire de Jeanne de Gauthier, fille unique de Charles de Gautier, receveur des gabelles, et d'Alix de Favier. C'était la maison de l'Arc d'en Roque, qui, vendu par Domergue Roca à Beranger de Bozena, passa aux La Croix, puis au président Jean de Cezelli, à la vaillante Françoise, sa fille, épouse de Guillaume de Saint-Ravy, et enfin à Alix de Favier. Au XIXe siècle, elle appartenait à Maynier de la Salle, de qui

[1] En 1447, il y a un Jean Bedos procureur général.

[2] L. Guiraud, *loc. cit.*, p. 146.

Digitized by Google

l'acheta Crozals, chef d'institution ; les héritiers de ce dernier la vendirent à leur tour à l'abbé Roques. Celui-ci la légua au professeur Bérard, doyen de la Faculté de médecine ; le possesseur actuel, M. de Saint-André, l'a acquise de la famille Bérard, à la fin du siècle dernier. Le modeste musée de la ville s'y trouvait en 1811, et la Faculté des sciences y reçut l'hospitalité au premier étage en 1837.

Bien que cet hôtel, à notre humble avis, et contrairement à la tradition, ne puisse être attribué à Daviller, il n'en est pas moins remarquable par son escalier à l'italienne, soutenu par des colonnes et orné de vases et de sculptures. « Le degré de M. de Manse » était célèbre dès le milieu du XVIIe siècle, et Daviller n'arrive à Montpellier qu'à la fin de ce siècle. Les appartements du premier étage sont décorés de peintures de Troy : en 1827, on enleva, à cause de son état de dégradation, une toile de Coypel, représentant les Quatre Saisons, Céphale et l'Aurore. Une salle dite Chambre du Roi[1], avec plafond aux riches mais lourdes moulures, portant aux quatre angles le monogramme de Manse, figure parmi les curiosités de cet immeuble, dans le fond duquel se voit une tourelle certainement ancienne. Une andronne le séparait de celui de Ricard, qui fut déclarée commune par acte de 1616, suivi de transaction signée le 24 septembre 1668. Elle aboutissait à la rue Petite-Loge à côté de Claris « hoste ».

La maison d'après, qui a son entrée sur la place Jacques-Cœur, au commencement de la rue Petite-Loge (n° 2), appartenait à Barnier de Valcaude (1798), dans ce même siècle à Désandrieux. Le 17 octobre 1606, Françoise de Bocand, épouse de Gabriel de Grefeuille, maréchal des batailles et armées du roi, l'avait achetée de Jean de la Croix, seigneur de Ceyran, (Faucillon notaire), dont les auteurs étaient, en remontant, Pierre et Jehan de la Croix, baron de Castries, Guillaume et Loys de la Cros. Si nous nous engageons dans l'étroite rue de

[1] Académie de Montpellier, in-8°, t. II, p. 460 et 461.

Digitized by Google

la Petite-Loge, nous trouvons, toujours île de Manse, Nissolle, chirurgien, le conseiller Bonafous et l'andronne dont nous avons parlé. Deux petits immeubles ayant appartenu à Plaucaut séparaient celle-ci de la maison du conseiller Rolland.

Rue Embouque-d'Or. — Nous avons déjà parcouru un côté de la rue Embouque-d'Or, qui fait suite aux rues de la Croix-d'Or et des Trésoriers-de-France, rues « orbes », qui paraissent avoir quelque rapport avec la primitive enceinte. C'était « un simple petit chemin ténébreux et infect [1] », toutefois « un des plus intéressants de la ville, soit par son ancienneté, soit par l'intérêt qui s'attache à presque toutes les maisons qui le bordent [2] ». Cette rue, *carriera dicta Bocados* (1342), tire son nom de la famille Bocador ou Bocados qui s'y trouvait. Elle figure déjà en 1183 [3] sous cette dénomination.

Lors de la création de la rue Valedeau, l'île des Trésoriers-de-France a non seulement été coupée en deux, mais encore été séparée de celle de Manse, à laquelle la reliait un arceau ogival qui s'appuyait d'un côté sur la maison de Manse et de l'autre sur celle de la famille Sicard ; cet arceau, qui existait déjà en 1259, était surmonté de trois étages, chacun d'une pièce éclairée par des baies ogivales ; cette construction dépassait la maison de Manse de deux étages et d'un environ la maison Sicard ; l'angle de celle-ci était flanqué d'une tourelle extérieure sur trompe renfermant un escalier. Elle allait du premier étage au niveau du toit. C'était l'ancien « arc d'en Roca, » qui, avant de s'appeler de Brun, avait porté celui de Ramond. Le 16 octobre 1710, le conseiller Ramond avait acheté la maison, contiguë à celle de Brun, vers l'Aiguillerie, de Samuel Verchant, receveur des tailles du Vivarais (Vernet

[1] L. Guiraud, *loc. cit.*, 349.

[2] Un ancien quartier. Mém. de la Soc. archéol., t. VIII, in-4°, p. 475. *Liber instrumentorum*, p. 139.

[3] Germain. Mém. de la Soc. archéol., VIII, in-4°, p. 141.

Digitized by Google

notaire), qui l'avait acquise le 31 mars 1683 (Grinel notaire) de Pierre Mandronnet, docteur en droit et avocat (nos 3 et 5).

Lors de la démolition de la maison Sicard et de la mise à l'alignement (moyennant une indemnité de 19,000 francs (21 mars 1837) de la maison Roques, jadis de Manse, l'arc disparut. On voit encore un pilier avec son chapiteau qui soutenait une retombée de l'arc, du côté délaissé de la maison Sicard.

Les maisons de Mandronnet appartenaient, à la fin du XVIIIe siècle, au conseiller Pierre Ramond, et précédaient celle que possédait, en 1788, le conseiller Channel (n° 1, hôtel Huc). Le président Pierre de Grefeuille l'avait achetée, en 1665, de Philippe-Jacques de Maussac, conseiller au Parlement de Toulouse, et de Charlotte de Chefdebien, sa femme (Bompard notaire), héritière de son père François de Chefdebien, sieur de Lussac, général en la Cour des aides, famille qui a fourni des trésoriers de France, des conseillers et même un premier président à la Cour des aides. Après le président de Grefeuille, cette demeure, une des plus aristocratiques de Montpellier, passa à François de Baschy, comte du Cayla, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Saint-Omer, qui la rebâtit en 1755, telle qu'elle est aujoud'hui. Elle a été ensuite possédée par sa fille, mariée le 8 mars 1746 à François, marquis de Roquefeuil.

Celle qui suit, dont la jolie façade Louis XV jure avec les grandes et sévères voûtes ogivales de son rez-de-chaussée, fut vendue, en 1525, par François Melpel à Nicolas Baudan. Le président Jacques de Baudan la laissa à sa fille Magdeleine, mariée à René de la Tour Gouvernet, baron de Varennes. Elle a appartenu à M. de Vignolles, seigneur de Cournonterral, conseiller en la Chambre de l'édit. En 1788, elle était la propriété de Fulcrand Roux, négociant (n° 2 place Jacques-Cœur).

La maison qui fait coin sur la rue de l'Aiguillerie (n° 24) appartenait à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, aux héritiers du sieur Lespéronnat, qui la vendirent à Jacques d'Hauteville, conseiller en la Chambre des comptes. Le 8 juillet 1626,

Digitized by Google

celui-ci y donna l'hospitalité à la duchesse de Ventadour, femme du lieutenant général du roi en Languedoc. Le conseiller Pierre, son fils, seigneur de Montferrier, baron de Vauvert, logea aussi chez lui pendant plusieurs mois (1657) Charles de Roure, gouverneur de Montpellier, et sa femme Grazinde de Baudan, cousine de Mme d'Hauteville, Louise de Baudan. Après la mort de son mari, celle-ci vendit, au conseiller Vayssière sa maison formée de deux à l'origine : celle qui touchait Roux avait été possédée avant d'Hauteville par Espéronnat, et celle sur la rue Aiguillerie avait été achetée par Vayssière à Sarrazin, marquis de Vauvert et de Varennes.

En 1767, l'immeuble menaçait ruine du côté de la place; Mlle de Vayssière, alors propriétaire, obtint des trésoriers grands voyers de France l'autorisation de rebâtir les façades de la place et de la rue de l'Aiguillerie; les travaux ayant été entrepris avant que les trésoriers de France aient donné le plan d'alignement, les maçons furent condamnés à 20 livres d'amende [1]. La ville s'opposa à la reconstitution de la maison sur ses anciennes fondations; elle posta des surveillants de jour et de nuit pour faire exécuter ses ordres et fit démolir ce qui avait été élevé malgré cette prohibition. L'affaire alla jusqu'au Parlement et il fut décidé qu'on s'en remettrait à l'arbitrage de Fargeon père, avocat (1769). Il est probable que de simples travaux de consolidation furent exécutés sur la place et au coin de la rue de l'Aiguillerie et que la façade commencée sur cette dernière fut abandonnée : ce qui expliquerait la différence de hauteur qui existe entre les deux parties de l'immeuble. En 1788, il appartenait à Lajard, trésorier de France [2].

Arc de Saint-Nicolas. — Au compoix de 1600 figure Jacques d'Hauteville comme possédant « une maison en la rue de Legulherie ou souloit estre l'arc de Saint-Nicolas ». Nul doute que sur le mur de cette maison venait reposer un côté

[1] Reg. des Trésoriers de France.

[2] Nous avons trouvé cette famille dans l'île du Consulat.

Digitized by Google

de cet arc, qui s'appuyait en face sur la maison dite de Planque, arc qui supportait la chapelle de Saint-Nicolas; un escalier logé dans une tourelle adossée sur l'immeuble de l'île Fonbon y conduisait. De là le nom donné à une partie de la rue appelée rue des Merciers-de-Saint-Nicolas en venant du Pila-Saint-Gély jusqu'à la rue de la Petite-Corraterie, aujourd'hui rue Nationale; tandis que la continuation jusqu'à N.-D. des Tables était dénommée rue des Merciers-de-l'Aiguillerie. Nous n'insisterons pas sur cette question, dont nous nous sommes occupé dans le sixain Saint-Firmin et que Mlle L. Guiraud a si bien traitée avec sa compétence ordinaire [1].

La maison Vayssière était séparée de sa voisine celle de Griffy, sur la rue Aiguillerie, par une ruelle, depuis longtemps fermée, mais facile à reconnaître et à suivre, qui continuait la rue de la Corrasserie, aujourd'hui impasse Montferrier, et aboutissait à la rue de la Monnaie.

L'hôtel de Saint-Maurice (n° 26 rue de l'Aiguillerie), qui ressort rue Henri-IV, est resté longtemps entre les mains des Griffy. Nous voyons s'y succéder Jean Griffi, Gilbert Griffi, docteur en médecine (Comp. de 1480); Antoine Griffi, docteur en médecine (C. de 1525); Pierre de Griffy, maître en la Chambre des comptes (C. de 1600); noble Pierre de Griffy, seigneur de Saint-Martin-de-Vignogoul et de Saint-Georges-d'Orques, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances (C. 1738), de qui l'acheta, le 29 mars 1768, Jean Vassal (Ricard, notaire); en 1788, on y voit encore le conseiller Vassal, allié à la famille Barbeyrac de Saint-Maurice, qui le possède encore.

Venaient après deux autres maisons que Flandio de Lacombe désigne comme appartenant, l'une au conseiller Hostalier, et l'autre, au coin de la rue de l'Alouette (Henri-IV), à Montaigu. Réunies, elles n'en forment plus qu'une, propriété de la famille Batigne [2]. La dernière, qui avançait sur la rue de l'Ai-

[1] L. Guiraud. *Loc. cit.* p. 275, 276.

[2] Nous y voyons comme propriétaires Barthez, Combet, Sabatier et Darles.

Digitized by Google

guillerie, a été mise à l'alignement. Mlles Combes la vendirent, en 1763, à Combet de Geoffroy ; l'année suivante (1764), une partie fut prise par la voie publique, en face l'hôtel du président Joubert.

Rue de l'Alouette, depuis Henri-IV. — La rue Henri-IV, désignée autrefois sous le nom de descente de l'Alouette, reçut, de la rue Aiguillerie à l'Esplanade, en 1814, le nom du bon roi Henri. La première partie de cette rue prit en 1852 le nom de Henri-IV jusqu'à la rue de la Monnaie, le reste, jusqu'à l'Esplanade, porte celui de Montpelliéret. Quant à la dénomination ancienne, rien ne l'explique ; faut-il se rabattre sur l'existence autrefois d'une enseigne où figurait une alouette ? Au XVIIIe siècle, on l'appelait rue de la Poule. Le carrefour où se rencontrent les rues Henri-IV, du Collège, de Montpelliéret et de la Monnaie était « le canton des Lauzes ».

Ile et place Brandille. — La descente de l'Alouette, les rues de la Monnaie, Valedeau, Embouque-d'Or, la place Brandille ou Jacques-Cœur, et la rue de l'Aiguillerie forment les limites de la nouvelle île détachée en 1835 de celle des Trésoriers de France, qui fut appelée du nom de la place Brandille. Plusieurs maisons que nous trouvons sur les rues Embouque-d'Or et de l'Aiguillerie ressortent dans celle de la Monnaie. Nous aurons à y revenir au sujet d'un arc qui la traversait.

Le nom de Brandille nous ramène à cette petite place, aujourd'hui de Jacques-Cœur, qui a remplacé le prolongement de la rue Embouque-d'Or entre la rue de la petite Loge et l'Aiguillerie. On comprend que D'Aigrefeuille ait considéré comme un notable bienfait pour la cité cette création qui donnait l'air et le jour à ce quartier.

Dans les immeubles démolis (île de la Petite Loge) pour faire la place Brandille, nous trouvons au XVIe siècle les Bocas ou Bouques, riches marchands, qui émigrèrent de ce quartier pour s'établir dans le sixain de Saint-Paul ; ils donnèrent à l'île, où ils possédaient, avons-nous vu, un immeuble important, le nom de Poux. Ces marchands semblent avoir laissé

Digitized by Google

leur roture dans le sixain Sainte-Foy; en Saint-Paul ils étaient appelés seigneurs du Poux, du Bueil, de Londres, d'Agnac, Mujolan, premiers consuls, conseillers du Roi. Ils vendirent à la famille Hermet leur maison des rues Aiguillerie et Embouque-d'Or, que Gervaise Hermet, veuve d'Estienne Aymeric, juge au présidial, vendit à son tour, à Abraham Beuves, apothicaire (1er février 1640).

A côté, Madeleine Gariel, nièce du chanoine historien, mariée au conseiller Antoine d'Alméras, avait un immeuble qu'elle laissa à sa fille Gabrielle d'Alméras (testament 2 mars 1672), femme de Jean-Paul de Masclary, sieur de Beauvezet, trésorier de France. (Contrat de mariage du 23 juin 1691). Ceux-ci le vendirent (25 nov. 1700, Quissac notaire) à Pierre Chirac[1], professeur en l'Université de médecine, premier médecin du Régent puis du Roi. Jouissant, par sa situation, d'une grande influence, Chirac obtint la création d'une place devant sa maison, qui faisait retour sur la rue de l'Aiguillerie, et devant celle de Sabatier, qui venait après et tournait dans la rue Petite-Loge.

Le 15 juillet 1715, Marie de Beuves, autorisée par sa mère, née Saporta, vendit à la ville, au prix de 13,000 livres, sa maison dont la partie du sol, inutilisée pour la future place, fut annexée aux immeubles de Chirac[2] et Sabatier. La ville n'eut que 3,000 livres à débourser, les délaissés achetés par ces deux propriétaires payèrent la différence. La place Brandille date donc de la première année de la Régence.

Les voisins contribuèrent aussi à la création de cette place[3], appelée Brandille, surnom que valut au conseiller

[1] Né à Conques, près Rodez, en 1650 ; mort à Versailles en 1732

[2] Chirac acheta outre la maison de Masclary, celle de Féau tailleur (10 novembre 1710) et de Pierre Léger (5 décembre 1730).

[3] Le conseiller Vayssière paya 1,505 livres, Chirac 1,250, marquis de Varennes 938, Sabatier 200, Montferrier 550, le lieutenant-colonel de Grefeuille 460, le président de Grefeuille 340, le conseiller Ramond 160, et le trésorier de France de Mause, 60.

Digitized by Google

Vayssière sa démarche particulière. Vers le milieu du siècle dernier, on lui a substitué celui de Jácques-Cœur.

Tandis que la maison à côté de celle de Chirac appartenait encore, en 1788, à un Sabatier, médecin, sa voisine changea de propriétaire. Chirac, médecin du duc d'Orléans, intendant du Jardin des Plantes de Paris, mort à Marly le 1er mars 1732, la laissa par testament à sa fille unique, mariée à Jean-Joseph-François Chicoyneau (2 septembre 1730), fils de Michel Chicoyneau, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances, chancelier de l'Université de médecine ; ce François Chicoyneau (1672-1752), qui courut au secours des pestiférés de Marseille, fut survivancier des charges de son père, médecin des enfants de France, et après son beau-père, premier médecin du roi (1732); François (1699-1740), et Jean-François (1737-1759), fils et petit-fils de Jean-Joseph-François Chicoyneau, eurent la survivance des charges de ce dernier et de Chirac, ainsi que la seigneurie de la Valette, dont ils joignirent le nom au leur, achetée par le gendre de Chirac le 21 mars 1778, de qui l'acheta Farel, négociant (Auteract notaire). Le 14 juin 1777, J.-B. Chicoyneau, seigneur de La Valette, avait vendu ses trois maisons de la place Brandille et de la rue Aiguillerie, qui n'en faisaient qu'une d'après l'acte de vente, à Mlle Perrette, qui la laissa par testament (25 avril 1804) à son cousin Caizergues, notaire (1805). Le 1er janvier 1835, celui-ci vendit à son tour à Bosc la petite maison sur la rue de l'Aiguillerie, distincte de la grande, qui échut à sa fille unique, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, et de qui l'acheta le président Grasset (20 juin 1845). Depuis elle a changé de propriétaire.

Il est certain que la création de la place Brandille a été une grande amélioration pour ce quartier. Elle est entourée de maisons importantes, d'un goût architectural souvent contestable, mais dont certaines font encore bonne figure [1].

[1] Voir Un ancien quartier. Mémoires de la Société archéologique, t. VIII, page 475.

Digitized by Google

Rue et île Petite-Loge. — La rue Petite-Loge n'a rien de remarquable que son étroitesse et son irrégularité. Nous avons vu le côté de l'île de Manse ; de l'autre, on trouve une maison de bonne apparence qui occupe le milieu et une grande partie de cette ruelle ; elle appartenait, en 1788, à M. Benoît.

L'île Petite-Loge, circonscrite entre les rues Aiguillerie, Collot, Petite-Loge et la place Jacques-Cœur, doit son nom à la *Petite loge des marchands* qui se trouvait à l'angle des rues Collot et Aiguillerie, au coin opposé à celui de Notre-Dame-des-Tables. Les marchands poivriers achetèrent pour 300 livres, d'un sieur Jean-Jacques cette maison, acquise depuis le 6 juillet 1381 de Jean Coupay, où ils établirent la Petite Loge. En 1429, l'île est dite de la Lotge delz Marchants ; en 1480, de la Lotga Vielhe ou de Guillaume Morgues, en 1525 de la Petite Lotge ou de sieur Jean Bouques ; en 1544, de la Petite Lotge ou de noble Jean Bouques.

Cette maison de la Petite Loge était couronnée de créneaux, et sur sa façade les poivriers avaient fait sculpter un ange sans tête, aux ailes éployées, portant un écusson sur lequel figuraient des grains de poivre et de girofle ; ces sculptures ont été détruites lorsqu'a été réparée la maison [1]. Les marchands réunis en une seule corporation, qui engloba les poivriers, la Petite Loge fut unie à la Grande et appartenait encore, à la fin du XVIIIe siècle, au corps des marchands. Elle fut échangée avec une autre attenante à la Grande Loge, appartenant à Magdeleine Médard, veuve de Balsy, maître-chapelier, que l'on joignit à celle-ci pour y établir une nouvelle salle et le greffe. De plus, l'immeuble cédé ayant une valeur supérieure à la Petite Loge, la veuve Balsy reçut un droit de 20 livres sur chaque appointement (10 septembre 1785, acte du 14 novembre suivant). Le 27 septembre 1810, la ville acheta, pour dégager les rues de l'Aiguillerie et de la Cure, l'ancienne loge des poivriers, deve-

[1] Garonne, II, p. 62 ; Soulier, manuscrit, folio 82.

Digitized by Google

nue maison Balsy, dont il ne reste plus que le souvenir et une partie de l'emplacement.

Rue Aiguillerie. — Les maisons qui suivent celle-ci sur la rue de l'Aiguillerie, longtemps désignées sous le nom de « maisons brûlées », ont leur histoire. Dans la nuit du 21 au 22 juin 1770, à 1 heure, le feu prit chez Dartis, orfèvre, au premier étage de la maison Gévaudan, où étaient des tableaux, estampes, cadres, etc., appartenant à M. Cuminal. Les locataires éveillés en sursaut, appellent au secours et cherchent à sauver les objets précieux et leurs personnes. Les Capucins en voisins accourent les premiers sur le lieu du sinistre ; les soldats du régiment de Bourbonnais, sous la conduite du colonel, se joignent à eux, sauvent femmes et enfants, arrêtent les habitants pour combattre l'incendie. Autant est grand le zèle des religieux, des officiers et soldats, autant est tiède celui des citadins. Le vent qui souffle menace de propager le fléau dans toute l'île. Périssent sous les ruines : Clément fils, marchand drapier ; Pelerin, chapelier ; la mère de Dartis et plusieurs soldats. Certains voient s'engloutir leur fortune. Sont complètement détruites les maisons Duffour et Gevaudan, bourgeois ; gravement endommagées celles de Sabatier, professeur à l'Université de médecine ; de Bezard, négociant ; de Rigaud, de Benoît, dans l'espace de 1 heure à 8 heures du matin. Le 14 août, Desfours demande à la Ville l'alignement pour relever sa maison. Le conseil des 24 veut profiter de cette catastrophe pour élargir la rue, mais recule devant une dépense qui atteindrait 60 à 80 mille livres. Il autorise les propriétaires incendiés à rebâtir sur les anciens fondements, sans plan nouveau (9 octobre 1778). Toutefois, il se ravise et obtient un arrêt du Conseil du roi (20 mai et 25 octobre 1779), qui permet l'élargissement de cette partie de la rue Aiguillerie. Mais la solution était subordonnée à un procès pendant.

Enfin, autorisée par l'Intendant (30 septembre 1788 et 26 janvier 1789), la ville transige le 12 décembre 1790, avec

Digitized by Google

Sabatier, Gévaudan, Desfours et Bezard, parties dans ce procès, moyennant 22.300 livres[1].

Ainsi l'affaire des « maisons brûlées » traîna vingt ans[2], et certaines ne furent relevées qu'au début du XIXe siècle. Elles sont faciles à reconnaître, construites en retrait sur la voie publique, depuis le coin de la Petite-Loge jusqu'à cette petite maison vendue par Caizergues à Bosc, en face la rue Nationale.

Ile Tour d'En Canet. — En longeant la rue de l'Aiguillerie, après l'île de la place Brandille, nous trouvons l'île Tour d'En Canet, qu'entourent cette dernière rue, la place actuelle de N.-D. des Tables, les rues du Collège et Henri-IV. Elle porte le nom d'une tour de la première enceinte qui se trouvait par là[3]; l'impasse Coste, jadis rue qui aboutissait à la descente de l'Alouette, en rappelle le souvenir (1852). On raconte qu'un chien sauva son maître en découvrant l'assassin qui voulait attenter aux jours de celui-ci; on aurait à la suite sculpté un chien sous le balcon qui est à l'extrémité de l'impasse sur la rue de l'Aiguillerie; de là la dénomination de l'île. La maison qui est entre l'impasse et la rue Henri-IV, où s'élevait, dit-on, la Tour d'En Canet, sur la rue de l'Aiguillerie, appartenait à Thomas Vergny, avocat au Parlement de Toulouse, qui l'eut par testament (25 avril 1769, Vézian notaire) de Jean Vergny, correcteur en la Cour des aides; celui-ci l'avait acquise, le 7 novembre 1726, de Louis-Hercule de Rochemore, seigneur de Villetelle, qui la tenait de la succession de Catherine de la Roche, veuve du conseiller Henry d'Engarran. Cet immeuble en englobait trois: deux à Vergny, comme nous l'avons vu, et un que

[1] Elle emprunte à Mme d'Alco 12.000 livres, en denier 20 (Alicot notaire, 6 janvier 1789); à Mlle Fizes, 4.000 livres, (2 février); à la Propagation de la Foy, 2.400 livres (Garnier notaire, 9 février); 3.000 livres à Bezard, négociant (Alicot, 8 mars). — Conseil général et Bureau municipal.

[2] Ce qui explique pourquoi elles sont désignées sous les noms de divers propriétaires.

[3] L. Guiraud, *loc. cit.*, p. 95, 99.

Digitized by Google

Jean-François Artaud [1], avocat, puis greffier en chef au bureau des finances, marié à Claire de Paul (mort le 20 déc. 1781), fils de François Artaud, receveur des finances du diocèse de Lodève, et de Marie de Plos, avait achetée (le 18 mai 1705, Gariel notaire) de Jacques Marcha, docteur en droit et avocat, fils d'Henry Marcha et de Marie de Planchon. La maison avançant sur la rue de l'Aiguillerie fut mise à l'alignement vers 1762.

Après l'impasse Tour d'En Canet, en retrait sur cette dernière rue, François Castan, curé de N.-D. des Tables, avait acquis la maison de Claude Rivière, passée à la famille de Massilian.

Derrière ces immeubles, dans l'impasse et ressortant à la descente de l'Alouette, est un bel hôtel, dont la principale façade et l'entrée donnent sur la rue du Collège, ayant appartenu à noble André de Joubert, syndic de la province, fils de Jean-Baptiste, aussi syndic, et petit-fils d'Isaac Joubert, doyen des conseillers au présidial [2]. André, survivancier de son père en 1661, resta en charge jusqu'à sa mort (1721). Des quatre fils du mariage de ce dernier, avec Louise de Bécherand (9 oct. 1688), fille du conseiller François de Bécherand, baron de la Mosson, trois furent successivement syndics, tandis que Jean-Baptiste entra dans les ordres et devint abbé de Beaupré (1701-1791). Laurent-Ignace se démit du syndicat en faveur de son frère puîné René-Gaspard (1732) et acheta la charge de président à la Cour des comptes, aides et finances. Marié à Marthe Mazade (1724), sœur du trésorier de la Bourse Mazade de Saint-Bresson, son fils Laurent fut nommé (1776) survivancier de son oncle à la Bourse de Languedoc et installé définitivement à la mort de celui-ci (1777). Il devait être le dernier trésorier de la province. Cette famille, issue du célèbre médecin Laurent Joubert, venu d'Es-

[1] Faucillon prétend qu'Artaud possédait ces trois maisons (Mém. de l'Académie de Montpellier, sect. des Lettres : Les Docteurs agrégés de la Faculté de droit, t. III, p. 384) Ces maisons réunies appartiennent à M. Coulazou.

[2] Nous avons signalé deux autres hôtels de Joubert : un dans le sixain Sainte-Anne, rue du Criminel, et l'autre au Pas-Etroit, dans le sixain Saint-Paul.

Digitized by Google

pagne, a donné à Montpellier des financiers et des magistrats distingués, amis des lettres et des arts.

Vers 1771 ou 1773, dans l'aile gauche de l'hôtel Joubert, entre la rue de l'Alouette et la cour, sur toute la façade latérale de celle-ci, depuis la maison Artaud jusqu'à la rue du Collège, il fut question d'élever une Salle de Concerts avec amphithéâtre, salon pour les musiciens et trois loges. Le grand escalier n'aurait pas existé; un plus petit aurait été bâti dans l'angle N.-O. de la cour avec cage extérieure. Heureusement que ce projet ne se réalisa pas. Dans l'aile droite habitait alors le vicomte d'Aumelas, trésorier de France. L'hôtel lui-même était passé en d'autres mains. Déjà le 3 août 1745, le président de Joubert songeait à rebâtir sa maison. D'après le plan de Giral aîné, il cédait 6 toises sur la rue des Jésuites (du Collège), 33 sur celle de l'Alouette. Il lui était offert 12.000 livres. Il ne trouva pas l'offre suffisante. Une commission fut nommée : Nougaret, architecte, qui en faisait partie estima le délaissé à 15.000 livres et la maison 34.000 livres. Joubert accepta cette somme. Il vendit le 29 octobre 1759 l'immeuble restant à Coste, grand prévôt de la maréchaussée en Languedoc, qui rebâtit la façade d'après les plans de Nougaret et le détenait encore en 1788 [1].

L'île de la Tour d'En Canet a été modifiée par la création de la place actuelle qui précède l'église de Notre-Dame-des-Tables, autrefois des Jésuites. Elle était limitée du côté du Pila-Saint-Gély par une rue qui continuait celle des Jésuites, aujourd'hui des Ecoles-Centrales, entre les rues du Collège et Aiguillerie. On créa, en 1822, la place actuelle en abattant les maisons Piron, Durand, Gay, Roux et Deydier qui en occupaient le sol. La ville voulut, selon l'ancien usage, faire participer les voisins à cette amélioration de leur quartier. La comtesse de Turenne, née Montarnaud, habitant Paris, répon-

[1] Au XIXe siècle, il appartenait au professeur Duportal, directeur de l'Ecole de pharmacie, et a été vendu par sa succession à M. A. Gervais.

Digitized by Google

dit que cette place n'augmentait pas la valeur de son immeuble ; le baron Durand Fajon fit la même réponse ; il dit que sa maison, achetée quelques années avant 44.000 francs, n'en valait pas 50.000 d'après les gens compétents. On en resta là.

Ile Pujol. — Si les îles précédentes ont attiré notre attention, la suivante qui se trouve entre les rues Vieille-Aiguillerie, Aiguillerie, Pila-Saint-Gély et place N.-D. des Tables, ne nous arrêtera pas longtemps. Elle porte le nom de Pujol, correcteur en la Cour des Aides, après avoir eu celui de Vignes et avant de Firmin Guy. En 1841 fut refaite la façade de la maison Faugé, puis Espagne, sur la place. Les immeubles qui se trouvent dans cette île sont de peu d'importance, bien que beaucoup traversent de la rue Aiguillerie à celle de la Vieille-Aiguillerie.

Rues Vieille-Aiguillerie et du Collège. — Déjà en 1272-1273 le *Grand Thalamus* (p. 29 v°) cite la rue de la Vieille-Aiguillerie [1]. Courte et étroite, se prolongeant anciennement tout le long de la rue du Collège, aujourd'hui elle va de la place Notre-Dame au carrefour ou tribe (trivium) d'En Cambusat ou En Camburat qui semblerait devoir sa dénomination à un personnage, à une famille ancienne. Là aurait existé un pilier, *pila*, où étaient apposés des emblèmes, retenus par des chaînes, des placards [2], d'où le nom de la rue du pila ou pilier Saint-Gilles.

(*A suivre*).

[1] Mém. de la Soc. archéol., t. V, in-4°, p. 266. Germain. Et. his.
[2] A. Montel. Invent. des Arch. de la Commune clôture, p. 30.

Digitized by Google

LES VERRIERS DU LANGUEDOC

1290-1790

Par **SAINT-QUIRIN**

(*Suite.* — Voir tome XXVIII, page 35).

CHAPITRE VII

Les Assemblées des Verriers

Les assemblées particulières. — Réunions de 1652, de 1637, de 1675, de 1690, de 1718 de 1751. — Avortement du projet d'assemblées pour 1651. — Assemblée générale de 1753. — Discours. — Présentation des verriers. — Statuts nouveaux.

Un des grands soucis des verriers paraît avoir été de maintenir l'intégrité de leurs traditions et la noblesse de leurs travaux. Ils ont lutté longtemps pour conserver leurs privilèges et leur rôle social et pour ne pas descendre au rang des charbonniers ou des fondeurs de cloches. Pourtant, que d'analogies avec eux : même vie solitaire dans les forêts lointaines, même métier rude, dangereux même, même incertitude du lendemain, mêmes procédés routiniers ou un peu enfantins, mêmes installations éphémères, mêmes campements momentanés ! L'espèce de consécration que donne à leurs revendications leur noblesse reconnue et indiscutée depuis tant de siècles se fortifie de leur groupement en syndicats, et le « Corps des Verriers » a, de tout temps, eu une force à laquelle n'ont pu prétendre les charbonniers[1] prolétaires, ni les fondeurs de cloches, artistes

[1] Dans l'Artois, la confrérie des bons cousins des bois comprenait les charbonniers et les coupeurs de bois ; des gentilshommes verriers s'adjoignirent même à cette confrérie qui était placée sous le patronage de saint Thibaud.

Digitized by Google

errants. Quant aux cercliers, vanniers, briquetiers, cendriers, tuiliers, etc..., ils vivaient épars dans la forêt et n'ont pas connu les fortes associations des verriers.

Nous avons déjà expliqué dans quelles conditions fonctionnait la corporation. Il est vrai de dire que, dès le début, l'organisation n'était pas aussi forte que nous l'avons signalée ; les verriers du XVe, du XVIe siècle, étaient encore isolés et il ne semble pas que ce fût avant le début du XVIIe siècle que se manifestent les premiers groupements.

En 1632, Isaac de Grenier et Guillaume de Noguiès ratifient les conventions passées au nom des verriers du comté de Foix, Comminges et autres lieux, par Raymond de Robert Betbèze. Le 7 avril 1632, ils désignent pour leurs syndics Bernard Noguiès, Isaac de Granier-Aritunez, et Simon de Suère-Montagnac.

S'agit-il ici d'une assemblée particulière des verriers pyrénéens, ou bien d'une députation à une assemblée générale ? Les verreries avaient repris quelque essor à la fin des guerres de religion, pour s'éclipser à nouveau, du moins en Languedoc, pendant les guerres de Rohan. L'autorité royale à qui l'on peut attribuer en cette circonstance le *de minimis non curat pretor* des Romains, avait totalement oublié l'existence de cette industrie.

En 1617, en effet, Louis XIII avait donné privilège pour trente ans au maréchal de Villeroy « d'establir des verreries, glaceries et esmailleries dans tout le royaume, avec défense à toutes personnes de s'y entre mettre que de son ordre ». En vertu de ces patentes, certains verriers languedociens avaient été assignés au Grand Conseil. En mai 1648, les Etats de la province envoient des députés en Cour pour poursuivre la révocation des lettres accordées à Villeroy « d'autant plus, disent leurs mandants, que c'est divertir les habitants du pays de leurs juges naturels, rendre illusoire la liberté de faire des verres et esmailleries qui est acquise à ceux de la profession et enchérir grandement les prix ».

Digitized by Google

Dès 1657, les assemblées, provoquées par un gouvernement plus ferme et plus centralisateur, se multiplient. Le 19 août 1657, noble Pierre de Robert, sieur de Lassaigne, verrier de la Montagne-Noire, « constitue devant notaire pour son procureur, son frère Laroquette, pour le représenter à Sommières, à l'effet d'assister en l'assemblée convoquée en ladite ville par M. le marquis de Castries, et promet de ratifier tout ce que son frère jugera expédient de faire faire pour le vrai soulagement de l'art et science de verrerie[1] ».

Cette assemblée était consécutive à celle du 19 avril 1656, où les verriers du Haut et Bas-Languedoc, comté de Foix et Haute-Guyenne, avaient eu audience du gouverneur de Sommières, Gaspard de la Croix de Castries.

La liste des verriers qui y prirent part nous donne l'état presque complet du corps à cette date ; c'est en raison de l'intérêt spécial qui s'attache aux familles dont il est composé, que nous le rapportons ; nous réservons, pour ne pas nous répéter, d'étudier les revendications des verriers dans le procès-verbal de l'assemblée tenue un siècle plus tard, où elles se reproduisent presque dans les mêmes termes.

« Assemblés, sçavoir : Noble Antoine de la Roque, sieur de Boisset (syndic des verriers) ; noble Jérosme de la Roque, sieur de Bouniol (verreries de la Boissière) ; noble Antoine de Girard (d'Agrès) ; noble Jean de Riols, sieur du Causse ; noble Louis de Cailhat (Queylat), vieux, de la maison de Jourgat ; noble Abel de Roubert, sieur de Combe-Signères (un kil. nord de Moussans) ; noble Pierre de Roubert, sieur de la Plane ; noble Pierre de Roubert, sieur de la Saigne ; noble Nathanaël de Roubert, sieur de Cantalauze ; noble François de Girard, sieur de la Croix ; noble Pierre de la Roque, sieur de Moussillergues ; autre noble Pierre de la Roque, sieur de la Jonquières (la Boissière) ; noble Pierre de Castelviel, de la maison de Cazilhac ; noble Bastien de Girard, sieur du Lac ; noble Antoine

[1] Arch. de M. Calvet, château de Saint-Amans-Valthoré.

Digitized by Google

de la Roque, sieur de la Combe ; nobles Pierre et Antoine de Girard, cousins, du lieu de Sérignac ; noble Bastien de la Roque, sieur de la Rauquette ; lesquels sieurs de Riols, du Causse, de Roubert, de Combe-Signères ; de Robert, de Boscapel ; de Riols, de Boissonnade ; de Roubert, de la Plane ; de Robert, de la Saigne ; de Robert, de Cantalauze, faisant, tant en leur nom propre que comme députés par noble Samuel de Roubert, sieur de la Grave ; Paul et Charles de Roubert frères, Abel de Granier, sieur de la Berte ; François et Germain de Suer, sieurs de la Serre ; Abel de Colomb, Philémon de Roubert, Jean de Grenier, sieur de Raisin, et Louis de Riols frères, Charles de Roubert, sieur de la Roque ; François de Roubert, sieur de Lautier ; Pierre de la Roque, sieur du Clos ; Jean de Riols, sieur de Roquebel ; Jacques de la Roque, sieur du Bois ; Paul de Grenier, sieur de Verni ; Antoine du Grenier, sieur du Terme ; Jean de la Roque, sieur de l'Alose ; David de Grenier, sieur de Moux ; François de la Roque, François de Robert, sieur de Gault ; Abel de Robert, sieur de la Serre ; Jacques de Robert, sieur de la Roque ; Pierre de Robert, sieur de Rabazette ; Jacques de Robert, sieur de Fraissinet ; Samuel de Riols, sieur des Ploz ; Armand de Grenier, sieur de Coustan, et David de Grenier, sieur de Ribes, suivant procuration retenue par Louis Palazzi, notaire de la Bastide-Rouairoux, et aussi comme procureur des verriers de la comté de Foix, suivant la lettre signée par Montauriol pour tous, à eux adressée, et ledit Antoine de Girard, comme procureur de noble Antoine d'Aigalliers, maître de la verrerie de Ferreyrols (acte reçu par Maître Clauze, notaire de Fons) et de noble Claude de Girard d'Olivier, son frère, suivant procuration à luy faitte par noble Jean le Breton, verrier des verrières de Saint-Phelix de Montagnols en Rouergue, et de même, comme ayant charge, de noble Jean de Bertin, maître de la verrerie de Carbonnière en Rouergue. Tous les susdits gentils hommes verriers supplient ledit marquis de Castries, leur juge et conservateur né de leurs privilèges, de permettre une nou-

Digitized by Google

velle création d'un syndic et de quatre procureurs, ainsi qu'il a été de tout temps faict, ayant été discontinué depuis quelque temps à cause des guerres, troubles et maladies contagieuses survenues dans la présente province et comté de Foix. »

Il remercie le viguier de Sommières d'avoir obtenu confirmation de leurs privilèges auprès de Sa Majesté ; Castries leur permet la création qu'ils demandent, et les officiers qu'ils nomment sont : comme syndic, Antoine de la Roque, de Boisset ; comme procureurs, Louis de Queylar, de la maison de Gaujac ; Antoine de la Roque, vieux, de la maison d'Agrès ; Abel de Robert, sieur de Combe-Signères, et Jean de Robert, sieur de Montagnols. Le syndic propose de surseoir aux travaux, pour conserver, tant les bois de Sa Majesté que la santé des verriers, depuis la veille de la Saint-Jean-Baptiste jusqu'au 14 septembre.

Le 25 août 1657, à Sommières, devant le gouverneur, marquis de Castries, le syndic et les quatre procureurs ci-dessus nommés se réunissent à nouveau pour demander la cessation du travail pendant le mois de janvier « à cause des grandes froidures ». Le mandat du syndic et des procureurs est prorogé pour dix ans, ceux des verriers qui ont des charges dans les armées du roi auront le droit de vaquer à leur emploi, et des délais sont fixés pour la production de leur titres. Les dispositions de détails sont prises, portant défense de recevoir « aucun apprentif qui n'ait fait apparoir de son extraction noble » au degré porté par les privilèges des verriers, et pour permettre aux procureurs ou syndics de convoquer les assemblées qu'ils jugeront nécessaires pour le bien du corps.

Le 27 août 1667, nouvelle assemblée suscitée par le syndic la Roque-Boisset, où l'on délibère de défendre qu'aucun marchand (non noble) ne fasse de pastillade, ni la composition du verre ; qu'aucun ouvrier ne fasse des pinettes qui ne soient comptées par pièces appelées verres de la douzaine, et qu'aucun ouvrier ne travaille le verre cassé au marteau « qui ne

Digitized by Google

precgne douze livres et demie par quintal de diminution, à peine de 50 livres d'amende».

Le 11 mai 1664, les verriers[1] de Gabre constituent pour leur procureur « spécial et général, l'une qualité ne dérogeant à l'autre, ni au contraire», Isaac de Grenier, sieur de Leychard, et le chargent de se transporter aux verreries de Moussans et partout ailleurs « où besoin sera et par ledit sieur trouvé bon», pour traiter avec les gentilshommes verriers pour le règlement qu'ils doivent établir touchant l'art de la verrerie et « pour cet effet, passer tous contrats et actes nécessaires, promettant les constituants d'avoir agréable ce que par ledit sieur de Leychard, procureur, sera fait et procuré »[2].

Voilà l'exemple d'un procureur nommé pour établir ce règlement d'ensemble que les assemblées successives recopient jusqu'en 1753, mais ce n'était pas là le seul rôle des syndics généraux.

Pendant le milieu du XVIIe siècle, les verriers pyrénéens avaient pour syndic Jean de Robert, sieur de Montauriol. Il dut faire divers voyages à Paris ou à Sommières pour « exhiber les titres qui ont été donnés par les défunts rois de France aux gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie ». Quand il devient vieux, on lui donne pour successeur son propre fils Michel de Robert, sieur de Biros, et le premier acte de ce dernier est de répondre à une ordonnance du gouverneur de Sommières en date du 11 août 1675 pour la vérification des titres de ses collègues.

Donc, le 2 septembre, les verriers du Couserans et de l'Armagnac se réunissent pour nommer syndic le fils du vieux

[1] François de Robert, sieur de Saint-Polit, habitant de Serredecor ; Jacob de Robert, sieur des Garils ; Jean de Grenier, sieur de Bousquet; Pierre de Grenier, sieur de Lavignasse ; Jean de Grenier, sieur de Lastourasses ; Annet de Robert, sieur de Lasserre ; Jean de Grenier, sieur de Gerait ; Pierre de Robert, sieur de Lasrives ; Henri de Grenier, sieur de Lavilhoné, gentilshommes professant l'art de verriers dans la juridiction de Gabre.

[2] Anglade, notaire, année 1664, le Mas d'Azil (Ariège).

Digitized by Google

Montauriol. La création est faite par François de Robert Laprade; Jean de Robert Gassion, agissant pour lui et pour Annet de Robert Lasserre, Raymond de Robert Angely et Jean de Robert d'Albret; Clovis de Robert du Falga, Jean de Grenier Lastourasses, faisant tant pour lui que pour Jean de Grenier, sieur de Sereilhe, et pour Gaston de Grenier, sieur de Lapeyrisse; Pierre de Robert Latrilhe, faisant pour Sanson de Robert, sieur du Campas; Jean de Robert, sieur de la Partide; Sanson de Robert, sieur de Lagreulet; Jacques de Verbigier du Sablon, faisant pour Jean de Verbigier de Rieucaussat, pour Jean de Berbizier Lafajau, et pour Marc de Berbizier, sieur de Biros « comme résulte de leur procuration reçue par Me Som, notaire à Nogaro, en Armagnac ».

Le nouveau syndic est chargé de se transporter à Sommières devant le gouverneur Trémolet-Bucelly[1], marquis de Montpezat « juge né en cette qualité des privilèges des gentilshommes verriers du Haut et Bas Languedoc, Haute-Guyenne et Comté de Foix. « Ce faizant, supplier instamment le dit seigneur d'approuver la création que les dits sieurs susnommés ont faite de sa personne pour syndic des gentilshommes exerçant le dit art[2] aux verreries de la présent Comté de Foix et autres ressortissans. »

En conséquence de la mise en demeure d'avoir à faire vérifier leurs titres (ordonnance de Montpezat du 26 juin 1675), les gentilshommes prennent leurs dispositions soit pour faire le voyage de Sommières, soit pour déléguer un des leurs.

Pour les verriers qui ne pouvaient se rendre aux assemblées, ils faisaient constater par notaire leur filiation verrière, et le

[1] Le marquis de Montpezat avait été pourvu de cette charge, le 15 octobre 1660, « le sieur marquis de Castries qui en estoit pourvu s'en estant desmis volontairement entre les mains du roy ». Mais Montpezat, lieutenant général des armées, gouverneur d'Arras, ne trouva pas, jusqu'en 1669, le temps d'aller prêter à Toulouse le serment exigé par sa charge. Il y fut remplacé, le 29 mars 1672, par son fils aîné, Louis de Bucelly.

[2] Anglade, notaire, année 1675. Le mas d'Azil.

Digitized by Google

syndic de leur département se chargeait de présenter ce document au Procureur du roi, au siège royal de Sommières.

Pour Jacques de Robert de la Roquette, « le sieur de la Roquette du Claux, syndic desdits gentilshommes au département du haut Languedoc, certifie que le dit Robert la Roquette a prouvé suffisamment sa noblesse ». Le viguier de Sommières déclare « que lui et sa postérité jouiront des prérogatives et préhéminences qu'il nous appartient de leur concéder, faisant interdiction à personne de ne lui causer aucun trouble à peine de 1.000 livres d'amende [1] ».

Voici l'acte que fait dresser la Roquette en l'absence de documents précis que les déplacements fréquents de ses ancêtres ou peut-être les incendies de leurs verreries ne lui permettent pas de montrer au notaire :

En 1675 [2], le 15 août, devant le notaire de la Bastide, comparaît Jacques de Robert de la Rouquette, verrier à Brassac, qui expose que « pour lui servir aux affaires que tant lui que autres messieurs gentilshommes verriers ont devant M. le marquis de Montpezat, il lui est nécessaire de faire apparoir qu'il est fils légitime de N. Abel de Robert et de feue D^lle^ Marguerite de Rolland, lequel Abel décéda estant mestre de verrières au lieu de Gourne, dans le terroir de Sauveterre, et qu'il a voulu faire devant notaire attendu qu'au présent lieu (de Brassac ?) il n'y a point d'administration de justice, pour de quoy nous a présentés en tesmoings N. César du Laur, sieur de Durenque, habitant de sa métairie grande de Ver, au terroir de Sauvaterre ; N. Jacques de Robert, sieur de la Fabrègue'hañt, audit Sauvaterre; N. David de Robert, sieur de la Joncquière ; N. Abel de Colom, sieur de la Terrade'hañt, au terroir de Saint-Amans..... lesquels ont dit estre véritable que le dit Jacques de Robert de la Roquette est fils légitime du dit feu N. Abel, ce qu'ils savent très bien pour les avoir

[1] Arch. de M. Calvet, château de Saint-Amans-Valthoré.
[2] *Idem.*

Digitized by Google

veus et cogneus pendant sa vie et dans le temps qu'il estoi mestre de verrière au terroir de Sauvaterre où ledit sieur de la Rouquette travailloit en verre avec son dit père et autres messieurs qu'il avait dans sa verrerie... »

(*Suivent les signatures.*)

Mais l'autorité supérieure prenait goût aux assemblées au sujet desquelles se développait le faste solennel dont se parait tout fonctionnaire détenant une parcelle de ce pouvoir « nec pluribus impar ». Après l'assemblée de 1675, voici celle du 7 août 1700, prescrite par Villevieille.

Puis vient celle de 1718 pour laquelle se reproduisent les mêmes formalités de vérification. C'est ainsi que le 1er août 1718, M. de Robert du Terme, verrier d'Albine, est convoqué pour faire preuve de sa noblesse à l'assemblée « qui va se tenir à Sommières ». Elle réunira non seulement les syndics particuliers des départements et les syndics généraux, mais aussi certains de leurs commettants. Elle sera présidée par le comte d'Harling et sera suivie d'une députation à Carcassonne d'un certain nombre de syndics ainsi que nous le constaterons dans un chapitre ultérieur. Son but est, outre la mise au point de divers détails, d'arrêter de sages règlements sur l'exclusion des non nobles, la limitation du temps de travail ou la prohibition de la vente au détail.

La convocation de chaque gentilhomme se fait par l'affiche suivante, où ne sont portés à l'encre que les noms du verrier destinataire et de l'huissier signifiant l'acte :

« Le comte d'Harling, maréchal de camp des armées du roy, capitaine des gardes de S. A. R. Madame, capitaine viguier et gouverneur de la ville, château et viguerie de Sommières, juge conservateur des privilèges des sieurs gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie en la Province de Languedoc, comté de Foix, haute et basse Guyenne et ressort de la Cour de Parlement de Toulouse, et commissaire général né vérificateur de leurs titres de noblesse,

Digitized by Google

Sur ce qui nous a esté représenté de la part des sieurs de Girard, Laroque, et de plusieurs autres gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie, que, pour la conservation de leurs privilèges et pour corriger plusieurs abus qui s'y sont glissés et commis, il est nécessaire de convoquer une assemblée générale de tous les gentilshommes exerçant le dit art dans l'étendue de notre département pour produire les titres justificatifs de leur noblesse et pour prendre plusieurs règlements et de prohiber aux défaillans l'exercice dudit art de verrerie. A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons que tous lesdits gentilshommes et autres exerçant ledit art de verrerie seront assignés dans un délai compétent pour comparoistre par-devant nous dans la salle de l'auditoire de ladite ville de Sommières pour produire les titres justificatifs de leur noblesse et des permissions à eux accordées pour exercer ledit art ; pour délibérer et régler l'ordre de leurs assemblées et sur les différents meus et à mouvoir et généralement pour nous voir procéder ainsi qu'il appartiendra, et seront les défaillans déchus desdits privilèges ; et à cet effet, ordonnons que toutes lettres et provisions nécessaires seront expédiées par notre greffier. Mandons en outre au premier huissier ou sergent requis de faire, pour raison de ce, tous exploits et actes que besoing sera. d'Harling, signé au dictum. A ceste cause, instant les dits sieurs de Girard, Laroque et autres, vous mandons mettre la nouvelle ordonnance à exécution, et en conséquence, assigner tous lesdits sieurs gentishommes verriers aux fins de la susdite ordonnance. Donné à Sommières le 9e juillet 1718. En appert, Puech, greffier, signé.

L'an 1718 et le 1er jour du mois d'août, par moi Pierre Espelit, huissier de la cour royale de Mazamet, résident à la Bastide St-Amans, soussigné : à la requête de N. Antoine de Girard, habitant du lieu de Sérignac, et de N. Fulcrand et Pierre de Larroque, seigneur de Monteils, gentilshommes verriers, et en vertu de l'ordonnance de M. le comte d'Harling,

Digitized by Google

capitaine viguier et gouverneur de la ville et château de Sommières, cy-dessus, assignation a esté donnée à N. Jacques de Robert, sieur du Terme, gentilhomme verrier, habitant le lieu d'Albine, pour comparoir le second du mois de septembre prochain, heures de huit du matin, par devant ledit seigneur gouverneur, audit Sommières, dans son hôtel, aux fins de la susdite ordonnance, sous les peines y contenues, et déclaré que Me Rivière, avocat de la cour royale de ladite ville, occupera pour lesdits sieurs instans, dans la maison duquel ils ont eleu leur domicile, et ce parlant audit sieur du Terme, trouvé dans son domicile, auquel j'ay baillé copie tant de ladite ordonnance que du présent exploit. En foi de ce... Signé : P. Espelit[1].»

Aucune trace de cette assemblée ne subsiste dans les archives publiques ou privées de Sommières; il n'en est pas de même, par bonheur, de celle qui la suivit.

En 1751, sur la demande de Grenier Sarrat, syndic du comté de Foix, le gouverneur de Sommières rendit une ordonnance assignant les verriers à comparaître pour justifier de leurs titres. Sarrat « n'ayant pu faire exécuter cette ordonnance », les verriers de son département, réunis en assemblée particulière, lui substituèrent M. de la Bouchette.

Les négociations préliminaires nous font entrer dans le détail de la vie des verriers :

Le 25 octobre 1751, le notaire de Saint-Lizier, Jean-Baptiste Dupré, qui traversait le Cousserans, fut rencontré à Lasserre de Labouch par un certain nombre de verriers, qui lui avaient donné rendez-vous en ce point central entre le Comminge et le pays de Gabre; il rédigea sous leur inspiration un acte qui est le préambule de la grande assemblée de 1753.

Les verriers présents sont les suivants : « N. Marc de Verbizier, sieur de Lavignasse; Pierre de Verbizier, sieur de Coustaut; Jacques de Verbizier, sieur de Vignassou; Jean-Paul

[1] Arch. de M. Calvet, château de St-Amans-Valthoré.

Digitized by Google

de Verbizier, sieur de Loumet; Guy-Jean de Verbizier, sieur de Verbizier; Jean de Verbizier, sieur de Coustaut; Simon de Verbizier, sieur de Verbizier; Pierre de Robert, sieur des Garils; Jean de Robert, sieur de Monner, frères; Simon de Robert, sieur de Lavernière; André de Grenier, sieur Dalez, faisant pour noble de Bousquet père, Henri et Paul, ses enfans; Louis de Robert, sieur de Latourette; Paul de Robert, sieur de Biros, faisant pour lui et pour Jean de Robert, sieur d'Autequère; Henri de Grenier, sieur de Lichart, faisant pour lui et pour Jean de Robert, sieur d'Angely, et François de Robert, sieur de Pontet; Simon de Grenier, sieur de Laplane, faisant tant pour lui que pour Jean de Grenier, sieur de Bellocq, et Jacques de Grenier, sieur de Cantegril, et Mrs ses enfans; Simon de Grenier, sieur de Talayra; François de Grenier, sieur de la Jounquière, faisant tant pour lui que pour Pierre de Grenier, sieur de Lavignasse, et pour le sieur François de Grenier, sieur de Campredon, frères; Joseph de Grenier, sieur de Moubac, et pour noble Jean de Grenier, sieur Dallez, faisant tant pour lui que pour Pierre de Grenier, sieur de Latour, et Jean-Paul de Grenier, sieur de Magnoua, et Jean de Grenier, sieur de Courtalas; Jean de Grenier, sieur Duclaux; Paul de Grenier, sieur du Taux, faisant tant pour lui que pour Jean et François de Grenier, ses frères, et noble de Grenier, sieur de Bousquas; Simon de Grenier, sieur de la Feuillade; Barthélémy de Grenier, sieur de Lamoulette [1], faisant tant pour lui que pour Jean de Grenier, sieur de Labourdette, et autre Jean de Grenier, fils audit sieur de Labourdette; Jean de Robert derechef, faisant pour Jean-Pierre de Robert, sieur de Labarthe,

[1] Encore un de ces noms qui, comme la Mouline, la Verrière, le Four, etc., indiquent l'inanité de certaines seigneuries de verriers. La moletta ou moulette est une petite fiole : *doas moletas de tencha*, deux fioles d'encre, dit un acte du Rouergue en 1558. A rapprocher le nom d'une famille normande, les Verrier de la Contarie, les Grenier de Lamoulette, mariés aux Robert de Romefort ou aux Suère, descendent de Jean de Grenier, sieur de Gourgne, verrier des environs d'Albine (vers 1660) et s'installent près de Grignols en Bazadais.

Digitized by Google

et encore Simon de Robert, sieur de la Verrière, faisant pour François de Verbizier, sieur de Campet; Pierre de Grenier, sieur de Lacroux, faisant tant pour lui que pour François de Grenier, sieur de Lacroux, et Joseph de Grenier, sieur de Léchart; François de Grenier, sieur de Nazon; Joseph de Grenier, sieur de Léchart, faisant tant pour lui que pour les sieurs de la Morère, Bleson, Laroque, Savignac, Sarrat, Lajounquière, Casaux et Verger (verriers d'Arbas); François-Louis de Grenier, sieur de Labouchette, faisant tant pour lui que pour Urbain de Grenier, sieur de Sarrat, et Jacques de Verbizier, sieur de Sablon, faisant pour autre Jacques de Verbizier, sieur de Fajau ; Paul de Verbizier, sieur de Saint-Paul; Germain de Verbizier, sieur de Latour ; François de Verbizier, sieur de Lafitte, et pour Jean de Robert, sieur de Laprade, et autre Jean de Robert, sieur de Lassaigne, et Henri de Grenier, sieur de Solembel, gentilshommes verriers des verrières de Sainte-Croix, d'Arbas, Fabas et Berfaulx, de Gabre et Aron, en Comminge, Couserans et Rieux.

Lesquels cis assemblés pour satisfaire à la demande de monseigneur le vicomte de Narbonne Pelet, lieutenant général des armées du roy et juge et conservateur des privilèges des sieurs gentilshommes exerçant la science de verrerie dans la province de Languedoc, haute et basse[1] Guyenne et païs de Foix par ledit noble de Labouchette, lequel a reçu une ordonnance de mondit, seigneur le vicomte de Narbonne Pelet, à l'adresse de M. de Sarrat, syndic du corps, suivant laquelle il est enjoint aux gentilshommes exerçant la science de verrerie dans l'assemblée et arrondissement des assemblées, de communiquer leurs titres de noblesse..., délibérer sur leurs règlements et ordre de leurs assemblées et généralement sur tous les différents mus ou à mouvoir. »

L'ordonnance de Narbonne est lue à haute voix, et d'un

[1] Nous remarquons que, dans l'acte de 1675, la juridiction du gouverneur de Sommières ne s'étend que sur la haute Guyenne et non sur la basse.

Digitized by Google

commun avis, tous les verriers constatent que le délai imparti par le gouverneur de Sommières est insuffisant pour permettre aux gentilshommes de rechercher leurs titres soit dans leurs domiciles privés, soit aux archives de la chambre des comptes et pour faire approuver et ratifier leurs règlements et leurs privilèges.

Ils commettent leurs syndics, Louis de Grenier Labouchette et Jacques de Verbizier de Sablon, pour poursuivre l'affaire en vue de donner satisfaction à Narbonne ; ils lui demanderont un délai d'un an ; ils se transporteront à Sommières « ou ailleurs auprès dudit seigneur vicomte, pour y faire estatuer » ; ils pourront se faire remplacer par des syndics suffragans et ont tout pouvoir pour ratifier les règlements, arbitrer des peines contre ceux qui « négligent ou méprisent » d'assister aux assemblées.

Après avoir ainsi donné blanc-seing à leurs syndics, les verriers fixent quelques points de détail qui se reproduiront à l'assemblée de 1753. Ils décident que le feu sera allumé aux verreries de leur arrondissement du 1er décembre au dernier jour d'avril, sauf à Arbas, où les fourneaux s'allumeront 15 jours plus tôt.

Ils donnent pouvoir aux syndics d'agir par les « voyes de droit contre les verriers infractaires des règlements des pays d'Aure et d'Armagnac ». De plus, et ceci semble une preuve en faveur du bon fonctionnement des verreries du Comminges, par rapport à celles du Barousse ou du Couserans, ils engagent les verriers d'Arbas à « donner les secours convenables aux gentilshommes des autres verreries dépendant des assemblées [1] ».

Le notaire, en signant cet acte avec un certain nombre de ceux qui l'avaient inspiré, spécifie que le présent règlement est établi en attendant un règlement général. Deux ans ne seront

[1] Étude de Me Dumas, notaire à Saint-Lizier; copies de 1863, communiquées par M le baron de Saint-Paul.

Digitized by Google

pas de trop pour l'élaborer, si l'on tient compte de l'extrême dissémination des verreries, des démarches multiples des syndics et de la difficulté particulière qu'il y avait à amener à une entente des esprits épris d'indépendance et ayant parfois des intérêts divergents.

M. de Labouchette n'était plus assez ingambe pour remplir effectivement son mandat, aussi dut-il bientôt, imité d'ailleurs en cela par M. de Verbizier, profiter de la clause de substitution que l'assemblée prévoyante avait insérée dans l'acte que nous venons de citer. Deux syndics plus jeunes prirent leur place, et ce fut à Jean de Robert Montauriol et à Joseph de Grenier Lechart qu'échut la tâche difficile de faire exécuter les décisions de l'assemblée de 1751, de grouper leurs mandants et de préparer pour l'assemblée de 1753 le projet de règlement et les mesures de détail qu'il nous reste à étudier.

« L'an 1753, et le 20e jour du mois de novembre, après midi, dans la ville de Sommières, par devant nous notaire royal et témoings sous signés fut présent Me Jean Fabas, notaire royal, habitant de Sommières, procureur dûment fondé de N. Jean de Robert, sieur de Montauriol, habitant de Bourgaille, diocèse de Rieux, sindic particulier de son département; de N. Joseph de Grenier, sieur de Léchard, habitant d'Arbas, diocèse de Comminges, et de N. Germain de Robert, habitant du lieu de Bétouze de Camps, diocèse de Narbonne, sindics généraux de MM. les gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie dans le Languedoc et ressort de la cour de Parlement de Toulouze, suivant l'acte de procuration originairement reçu par nous, notaire, le 18e du mois d'octobre dernier, contrôlé au bureau de cette ville le 26 dudit mois qui nous a été remise par ledit Me Fabas..... Ce dernier nous a dit que lesdits nobles de Montauriol, de l'Echard et de Robert, ses constituants, ayant été chargés, de la part de leur corps, de faire enregistrer de nous, notaire, l'entier procès-verbal d'assemblée tenue au commencement du mois d'octobre dernier par les sieurs gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie devant M. le vicomte

Digitized by Google

de Narbonne, capitaine et viguier de cette ville, juge conservateur de leurs privilèges, contenant leurs règlemens autorisés par ledit seigneur et qu'ayant eu des affaires pressantes qui les ont engagés de se rendre promptement chez eux, n'ayant pu attendre de faire par eux-mêmes ledit enregistrement, ils ont été obligés de constituer ledit Me Fabas pour leur procureur. En conséquence du pouvoir qui lui est donné, ledit Me Fabas, nous (Me Niel notaire) requiert de faire ledit enregistrement....

L'an 1753 et le 1er octobre par devant très haut et très puissant seigneur François-Raymond-Joseph de Narbonne Pelet... dans son château de Fontanès, à 2 heures après midy,

Se sont présentés N. Jean de Robert, sieur de Montauriol, et N. Joseph de Grenier, sieur de l'Echard, sindics de MM. les gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie au département de la Comté de Foix, qui ont dit audit seigneur que, pour assister à l'assemblée générale desdits seigneurs gentilshommes verriers qu'ils ont eux-mêmes convoqués devant lui aujourd'huy, ils se sont rendus à ladite ville de Sommières; là, ayant appris le lieu de sa résidence, ils se sont empressés de venir lui rendre leurs devoirs et, après les compliments réciproques, l'ont supplié de renvoyer de quelques jours l'ouverture de l'assemblée, vu qu'ils sont les premiers et les seuls arrivés audit Sommières. »

Le viguier acquiesce à leur désir et recule d'une semaine l'ouverture de l'assemblée. Le 7 octobre, les gentilshommes verriers partent tous ensemble pour aller au devant du vicomte de Narbonne, leur conservateur. Ils le joignent à la sortie de son château et « ont l'honneur de l'accompagner jusqu'à la ville ». Le sieur de Montauriol, doyen et syndic, le harangue. Il représente, dit-il, un corps considérable de noblesse « et, je puis le dire, de noblesse très ancienne, qui vient aujourd'hui réclamer votre justice». « Vous êtes, monsieur, notre chef, notre protecteur, notre conservateur, notre juge : nous espérons tout de votre bonté et de la sévérité de vos jugements pour réprimer les abus et punir les entreprises. » Le procureur

Digitized by Google

du roy en la cour royale, Ignace Chrestien, prend à son tour la parole pour appuyer les gentilshommes verriers, réclamant le maintien de leurs privilèges et le droit exclusif d'exercer leur art. « Ce n'est qu'après avoir versé leur sang et ruiné totalement leur fortune, que ces nobles obtinrent de la générosité du roi saint Louis une planche après leur naufrage ; le prince leur permit, avec une exemption absolue de tous les droits ordinaires, le droit d'exercer leur science sans encourir de dérogeance. Ce privilège leur est personnel et s'il y a parmi eux quelques intrus, ils espèrent de votre justice que vous leur tendrez une main secourable pour les séparer d'un corps dont ils n'ont jamais fait partie et qui doit être absolument pur dans son intégrité et sans tache de roture. »

M. le viguier et gouverneur (Narbonne) a dit :

« C'est avec plaisir, messieurs, que je vous vois assemblés ici, sous la protection du roy, pour travailler de concert avec nous au moyen de remettre en vigueur des statuts depuis si longtemps négligés. Ce n'est, messieurs, que par une sévère exactitude à redresser les abus glissés parmi vous, que vous pourrez vous flatter de conserver à votre état ces avantages uniques et distinctifs du reste de la noblesse du royaume... »

Le 8 octobre, l'assemblée se continue par un discours du notaire Niel, procureur des verriers devant le viguier Narbonne. Il le loue d'être d'une maison si noble « et dont les alliances remontent si haut, qu'elles ont fait dire à un grand prince que, s'il n'étoit pas né Bourbon, il eût voulu être Pelet ». Il discourt sur le verre, « fils du feu », sur la cruauté de Tibère[1], qui fit mourir un verrier dont le verre était « ferme et malléable comme le cuivre » ; il spécifie que l'empereur Théodose exempta les verriers de son temps du paiement de la plupart des impôts de la République. Puis il entre dans le vif de son sujet.

« Depuis la dernière assemblée tenue devant M. le comte

[1] Tibère craignit que les autres verriers ne fussent ruinés par cette invention. Voir Pline, lib. XXXVI, cap. XXVIII ; Isidor orig., lib. XVI, cap. XV.

Digitized by Google

d'Harling au mois de septembre 1718, l'exécution des règlements des verriers a été fort négligée ; des personnes non qualifiées se sont ingérées de travailler de cet art sans avoir exigé d'eux la preuve de leur noblesse ; on a travaillé au-delà du temps limité, ou on a vendu des verres au détail.

» Monsieur de Sarrat (Grenier de Sarrat), alors syndic de la comté de Foix, ayant fait des observations au viguier de Sommières, il ordonna, le 14 septembre 1751, que tous les gentilshommes verriers de son département seraient assignés à comparoir devant lui pour produire les titres de leur noblesse et délibérer sur leurs règlements.

» Laquelle ordonnance M. de Sarrat n'ayant pu faire exécuter, tous les gentilshommes de son département s'assemblèrent et substituèrent à sa place M. de la Bouchette (de Grenier), lequel à cause des infirmités de son âge avancé, négligea aussi de la faire mettre à exécution, de sorte que, par d'autres délibérations prises devant notaire, les dits sieurs de Montauriol et de l'Echard lui ayant été subrogés, ont fait assigner les verriers de l'entier département du Languedoc à se présenter devant le viguier le premier de ce mois.

» C'est pourquoi les dits sieurs de Montauriol et Léchard demandent que tous les verriers présents feront leurs comparutions et remettront leurs titres à ceux de leurs commettans pour être vérifiés. Tous ceux qui ne comparaîtront pas seront déclarés déchus, le travail des verreries leur sera interdit à peine de 1.000 livres d'amende. » La mesure est ratifiée par Narbonne.

« Et à l'instant ont comparu les dits N. Jean de Robert, sieur de Montauriol, de la ville du Carlat dans le comté de Foix, et Joseph de Grenier, sieur de Leschard, habitant d'Arbas en Comminges, faisant tant pour eux que pour N. Jean et Pierre de la Barthe, frères du dit Montauriol ; Paul de Robert, sieur de Biros ; Jean de Robert, sieur d'Autequerre frères, du lieu de Gabre ; François-Louis de Grenier, sieur de Courtalas ; Pierre de Grenier, sieur de la Vignasse ; Jean

Digitized by Google

de Grenier, sieur des Claux; Jean-Pierre de Robert, sieur de la Barthe; Jean-Paul de Verbizier, sieur de Lhommet, qui agissoit tant pour lui que pour son père et son frère et pour nobles Barthélemy et Jean de Grenier, sieurs de la Moulette et de la Bourdette; noble Paul de Grenier, sieur du Taux, qui agissait tant pour lui que pour nobles... de Robert, sieur de la Tourette; Pierre de Grenier, sieur de la Tour; Joseph de Grenier, sieur de Monbac, agissant pour Jean-Paul de Grenier, son frère ; Pierre de Robert, sieur de la Bade, agissant aussi pour Henry de Robert, sieur de Bartaragna, son frère; Paul de Verbizier, sieur de Saint-Paul, agissant tant pour lui que pour ses frères; Paul de Robert, sieur de Biros, agissant pour Jean de Robert, sieur d'Autequerre; Jean de Verbizier, sieur de la Treite, agissant pour ses enfants, tous habitants des provinces de Foix et Languedoc, et encore pour nobles François de Grenier, habitant du lieu d'Arbas qui faisait tant pour lui que pour Jean de Suère, sieur de Blezon; Jean de Suère, sieur de la Roque; Jacques de Suère, sieur de Sarrat; Germain de Suère, sieur de la Jonquière; Jean de Suère, sieur de Lavignac; Jean de Grenier, sieur du Vergé, tous habitants du lieu d'Arbas en Comminges ; pour nobles Pierre de Grenier, sieur de la Croix; Jean de Grenier, sieur de la Commette; Jacques de Grenier, sieur de Mourtis; Paul de Verbizier, sieur de Montagnac; Renaud de Noguiès; Jean-Baptiste de Grenier, sieur de Lartigue; Jacques de Grenier, sieur de Laserre; Jean de Verbizier; Dominique de Verbizier, sieur de Lajau; J.-B. de Verbizier, sieur de la Grange; Jean-François de Noguiès, sieur de la Plane; Jean-Louis de Noguiès, sieur de la Roque; Guillaume de Noguiès, Jacques de Noguiès, Louis de Noguiès, Marc de Noguiés et Bernard de Noguiès, tous habitants de Hèches, Sarrancolin, Hillet, Anères, Montégut, Nistos et Barousse, diocèse de Comminges.

» Et encore pour nobles Pierre de Grenier, sieur de la Broue; François de Grenier, sieur de Nazon; François de Grenier,

Digitized by Google

sieur de l'Arpen; Simon de Grenier, sieur de Sallet; Simon de Grenier, sieur de Lourmade; Jean de Robert, sieur de Lasaigne; Jean de Grenier, sieur de Dallès; François de Grenier, sieur de la Jonquière; Henri de Grenier, sieur de Soulambel, habitant de Belfach (Betchat près Pointis), Gabre et Fabas[1] en Comminge, Couserans et Rieux.

» Et encore le dit sieur de Montauriol, faisant pour nobles Jérôme de Grenier, sieur de la Levade, résidant à Mane, juridiction de la Bastide de Sérou; Jean de Grenier, sieur de Carcoupet, habitant la ville de las Bordes; Jean de Grenier, sieur de Bouscan, demeurant à Mane; Henri de Grenier, sieur de Souloumière, de Gabre; François de Grenier, sieur d'Autesserre, de Gabre.

Ledit sieur de Montauriol a comparu pour nobles François-Jean de Suère, habitant à sa verrerie de la Littre, paroisse de Saint-Martin, juridiction de Montmiral, diocèse d'Albi; Izac de Grenier, sieur d'Autesserre, habitant Autesserre; François-Silvestre de Grenier, sieur de Clermont, habitant de Lassaigne, juridiction de Penne, tous au département de Grésigne.

» Est aussi comparu noble Crisante de Robert, sieur de Lanauze, habitant la paroisse de Sous, diocèse d'Auch, faisant tant pour lui que pour noble Joseph-Martin de Robert, sieur de Lanauze, son frère, habitant de Lestrade, paroisse d'Averon, juridiction d'Agnian (Aignan, Gers), et pour noble Jean de Grenier, son beau-frère, habitant de la paroisse de Paris, audit diocèse d'Auch.

» Est comparu noble François de la Roque, garde du corps

[1] Il s'agit certainement ici non du Fabas en Volvestre, où dominaient les Verbizier, mais du Fabas en Comminges, qui était le théâtre d'opérations de la branche des Grenier, d'où sortent les Cassagnac.

Dans le canton d'Aurignac, à six kilomètres au nord, se dresse, sur un piton, le village de Saint-André où des Grenier de Cassagnac sont cités en 1702. Ce village est tout près de la forêt de Fabas, exploitée longtemps par les verriers qui ont dû prendre sur ses bords les noms de plusieurs de leurs seigneuries : la Vignasse, Arsegnet, etc. Comme dans tout le Midi pyrénéen, des tuileries nombreuses ont succédé aux fours du verre et en occupent, sans doute, les emplacements anciens.

Digitized by Google

de S. M., faisant pour noble François-Joachim de la Roque, son frère, tous deux enfans de noble Louis de la Roque, maître de la verrerie du Pas de Ceilhes, diocèse de Vabres, qui a dit qu'il s'est rendu en cette ville de l'ordre de son père, sur les avis qu'il a eus de cette assemblée sans avoir été assigné et a fait les mêmes offres et réquisitions.

» Est aussi comparu noble François-Joseph de Lauzières Thémines, citoyen de Saint-Saturnin, diocèse de Lodève, faisant tant pour lui que pour noble Marc-Antoine de Lauzières Thémines[1], son père; Jean-Joseph et Ignace de Lauzières Thémines, sieurs de Fontanille, ses frères, suivant leur procuration. Et faisant encore pour noble François de la Roque, sieur d'Arbousse, citoyen de Saint-Jean-d'Albine, diocèse de Lavaur, suivant sa procuration, reçue par Me Dupin, notaire de Gignac, et pour noble Alexandre de la Roque, frère dudit François.

» Et de même a comparu noble Michel de la Roque, citoyen de Saint-Saturnin, diocèse de Lodève, tant en son nom que comme procureur de noble Joseph de Laroque, sieur du Claux, dudit Saint-Saturnin, et faisant pour noble Saturnin de Laroque, citoyen dudit Saturnin.

» Et encore pour nobles Jean Joseph de Lauzières Thémines, son oncle, citoyen de Saint-Saturnin ; Ignace de Lauzières Thémines, sieur de Fontanille, citoyen du lieu de St-Guiraud ; François de la Roque, son cousin, du lieu d'Arboras, et Amédée de la Roque, résidant audit Saint-Guiraud.

[1] En 1779, Marc-Antoine de Lauzières Thémines se fait établir un certificat par les gentilshommes du diocèse de Lodève, en Languedoc, les curés et les officiers municipaux des lieux de Saint-Géraud et Saint-Jean-de-la-Blaquière, constatant qu'il appartient à la véritable maison de Lauzières Thémines (Arch. Lot. F. 452).

En 1672, le château de Lauzières, diocèse de Lodève, avait « basse court, jasse et barbacane »; il avait été vendu à M. de Jougla, baron et haut justicier de Lauzières, avec trois fiefs, dont l'un avait appartenu à noble Gaspar de Lauzière, coseigneur de Subès (Soubès). (Arch. Hérault. Francsfiefs du diocèse de Lodève, 1672).

Le 23 septembre 1763, Antoine de la Roque d'Arbous, fils de feu noble Jean et de Marguerite de Robert, mariés, meurt âgé de 36 ans, à Albine. Son frère Alexandre assiste à son enterrement (Obituaire d'Albine).

Digitized by Google

» A comparu N. Antoine de Castelviel, du Masage de Saint-Julien de la Nef, faisant tant pour lui que nobles Antoine, Vincens, Reignery (Vignery) et Louis de Castelviel, ses quatre fils, et encore comme procureur fondé de N. Louis de Castelviel, son cousin, qui agissoit tant pour lui que pour autre Louis de Castelviel, son fils, habitant du lieu de Cazilhac, près Ganges; pour noble Barthélemy de Castelviel, sieur de la Tailhade, son frère, habitant de Ganges, et pour noble Antoine de Castelviel, sieur de Valmauras, suivant procuration reçue Randon, notaire de Ganges.

» Est comparu N. Martin de Girard, sieur de Saint-Martin, fils de feu N. Sébastien de Girard, habitant de Saint-Bauzille de Putois [1], faisant tant pour lui que pour ses frères, N. Jean Sebastien de Girard, sieur de la Plane, et Marc et George de Girard, dudit Saint-Bauzille, et encore pour noble Antoine de Girard, fils de feu N. Sébastien de Girard, sieur du Lac, habitant de Saint-Jean-de-Buèges, pour nobles de Girard, sieur de l'Olivier, et François de Girard, père et fils, habitant aux Mazes d'Ortoux, suivant procuration reçue Guizot, notaire de Quissac, et aussi pour N. Louis de Girard, fils de noble Claude, du lieu de Ferrières.

» Est aussi comparu N. Pierre d'Aigalliers, du lieu de Saint-Brès, maître de la verrerie de la Civadière, diocèse d'Uzès, faisant tant pour lui que pour ses fils et pour N. Louis d'Aigalliers, sieur de Montredon.

» Est aussi comparu N. Louis de la Roque, sieur de Couloubrines, au lieu de Ferrières, faisant tant pour lui que pour ses cousins nobles Pierre et Jean de la Roque, sieur de Vallongue, habitant Saint-Bauzille, et pour N. Jean Guérin, du Caylar, habitant de Ganges.

» Est comparu noble Gabriel de Virgile, sieur de Saint-Martin, habitant de Gignac, faisant tant pour lui que pour N.

[1] Ce sont là les cinq gentilshommes de Saint-Bauzille, « vivant uniquement du produit de leur verrerie » dont parle un rapport de 1743.

Digitized by Google

François-Justin de Virgile, son père; autre François-Justin de Virgile et Jean-Baptiste de Virgile, sieurs des Cailas, ses frères, de la verrerie de Montguilhem :

» Et faisant encore pour N. Gabriel-Augustin de Virgile, du lieu de Saint-Bauzille de Putois, et pour N. Francois de Virgile, sieur de Lascours, maître de la verrerie de Bougette.

» Est comparu noble Charles de Faucon, du lieu de Brouzet, faisant tant pour lui que pour N. Jean de Faucon, sieur de la Baume, son père, et pour noble Charles de Faucon, sieur de Brouzet, son cousin.

» Est comparu N. Jean d'Aigalliers, du lieu de Brouzet, faisant pour ses père et frère, Jean et Pierre d'Aigalier, et pour noble Charles de Faucon, son beau-frère, de Brouzet, et pour noble Joseph Claude du Caila, du Mas de la Baume, paroisse de Saint-André de Cruzières, diocèse d'Uzès.

» Est comparu N. Jacques de la Roque, sieur de la Croix, maître de la verrerie de Saint-Félix, faisant tant pour lui que pour noble Jérôme de la Roque, son fils, et encore pour N. Fulcrand de la Roque, fils de feu N. Jérôme de la Roque, du lieu de Bouzène, par procuration reçue Perrot, notaire d'Anduze.

» Et faisant aussi pour N. Jean-Baptiste de Savagnac [1] de la Roque, d'Auvergne, habitant du lieu de Brouzet, et pour N. Jean-Thomas de Baderon de Moissac (Maussac), habitant du lieu de Pompignan, diocèse d'Alais. (Mari en 1750 de Magdelene de la Roque.)

» Est comparu noble Pierre de Girard, sieur de la Rouvière, demeurant à sa maison de Cazanove, paroisse de Lauret, faisant pour lui, pour ses enfants et pour son neveu, Antoine de Girard, de Saint-Saturnin, suivant procuration reçue Teissier, notaire de Ceyras.

[1] Branche des Laroque installée au XVIIe siècle en Auvergne. Le château de Chavagnac est situé sur une croupe à l'extrémité S.-E. de la plaine de Chaliergues. Il fut réédifié en 1701, restauré en 1791 par Lafayette, qui y naquit en 1757. Cette terre était entrée dans sa famille par sa grand'mère maternelle, Marie-Catherine de Chavaniac (E. Charavay, *Le général Lafayette*, 1 vol. in-8°, Paris, 1901, p. 1.)

Digitized by Google

» Est comparu noble Jean-Louis de Virgile, du lieu de Saint-Laurent-de-Carnollès, faisant tant pour lui que pour François de Virgile, son fils ; Denis de Virgile, son frère ; François de Virgile, fils dudit Denis, habitants de Saint-Michel-d'Euzet; pour N. Joseph de Virgile de Lacombe, son autre frère, habitant du lieu de Salazac ; Laurens de Virgile, sieur de la Coste, et Jean-Estienne de Virgile, père et fils, du lieu de Saint-Laurens ; pour N. Joseph de Virgile, sieur de la Plaine, son frère, demeurant audit Salazac ; François de Virgile, sieur du Pré, son autre frère, dudit Saint-Laurent.

» Est comparu N. Germain de Robert, maître de la verrerie de la Bétouze de Camps, diocèse de Narbonne, tant de son chef que comme procureur fondé de N. André de Robert, sieur de Fonclare ; Estienne de Robert, sieur de la Chardonnière ; Nicolas de Robert, sieur de la Salle ; Jean de Robert, Estienne de Robert, sieurs de la Jonquière, pour eux et leurs autres associés, maîtres de ladite verrerie, et faisant encore pour nobles Guillaume de Robert, sieur de la Prade ; Bastide de Robert, sieur des Plats ; Louis de Robert, sieur de Latour, procuration reçue par Desarnaud, notaire de la Bouine (la Bouisse au N.-O. de Fourtou).

» Est comparu noble Marc-Antoine-Joseph de Robert, habitant du lieu de Puysegur, diocèse de Toulouze, maître de la verrerie de Puisségur, faisant tant pour lui que pour noble Alexandre de Robert, sieur de la Bourdasse, habitant du lieu de Baumont, diocèse de Montauban, maître de la verrerie de la Palâde (Pilade), et pour autre N. Alexandre de Robert, fils de N. Jean de Robert, du lieu de Saint-Laurent-de-Casteron [1].

» Tous lesdits sieurs gentilshommes ont requis acte de leur comparution et demandé la vérification de leurs titres.

Le 8 octobre, les sindics Montauriol et Leschard demandent qu'avant d'examiner de nouveaux projets de règlement, il soit

[1] Casteron, près Tournecoupe et de Saint-Clar, dans le Gers actuel, au sud d'une croupe boisée qui se développe sur sept kilomètres.

Digitized by Google

donné lecture de ceux faits en 1718 devant le comte d'Harling. Après cette formalité, les syndics Montauriol et Leschard demandent qu'il soit procédé à la nomination de syndics nouveaux nommés par toute l'assemblée.

» Sur quoi les gentilhommes assemblés, ayant longtemps conféré et mûrement réfléchi, décident de nommer des sindics dans chaque département et encore trois sindics généraux savoir :

»Pour le département de la Haute-Guyenne, Foix, Armagnac, diocèses de Comminges, Couserans, Rieux et Auch : noble Jean de Robert, sieur de Montauriol ; noble Joseph de Grenier, sieur de Leschard ; noble Pierre de la Broue, habitant de Favas en Couserans ; noble Pierre de Grenier, sieur de la Croix, habitant de Hèches en Comminges, et noble Crisante de Robert, de la paroisse de Sous en Armagnac ;

» Pour le département de Grésigne, d'où dépendent les verreries de Rouergue et du Bazadès, jusqu'aux frontières de l'Armagnac : noble Jean François de Suère, habitant à sa verrerie de Littre, diocèse d'Alby ;

» Pour le département de Moussans et Fourtou, diocèse de Narbonne et Saint-Pons : noble Germain de Robert, habitant de la verrerie de la Betouze de Camps, et noble de Robert[1], sieur de la Garrigue, habitant de la verrerie basse, diocèse de Saint-Pons ;

» Pour le département de Méjannès en Vivarais : noble Jean-Louis de Virgile, habitant du lieu de Saint-Laurent-de-Carnols, de la verrerie du Mas des Jols, diocèse d'Uzès, et noble Louis d'Aigaliers, sieur de Montredon, du lieu de Saint-Jean-de-Maruéjols, diocèse d'Uzès ;

» Pour le département du Bas-Languedoc :

» Noble Jean-Joseph de Lauzières de Thémines aîné, maître

[1] Il s'agit d'Etienne Bernard de Robert, sieur de la Garrigue, mari de Toinette-Madeleine de Renaud, dont le fils, Jean-François, fut baptisé à Moussans, le 8 juillet 1744.

Digitized by Google

de la verrerie du Pas-du-Coulet, paroisse de Saint-Saturnin, diocèse de Lodève ;

» Et noble Sébastien de Girard, maître de la verrerie de Montguilhem.

» Les sindics généraux nommés à la pluralité des suffrages ont été :

» N. Joseph de Grenier, sieur de Leschard, d'Arbas ;

» N. Germain de Robert, de la Betouze ;

» N. Jean-Joseph de Lauzières Thémines, l'aîné.

» Lesdits syndics généraux ou particuliers seront reconnus dans tout le département du seigneur viguier par tous les gentilshommes verriers, avec pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire pour le bien et l'avantage du corps. Et afin qu'ils ne puissent point ignorer leurs fonctions principales ils sont obligés :

» 1° De veiller à l'exécution des statuts et règlements ;

» 2° D'attaquer avec diligence par devant le conservateur tous ceux qui auront la bassesse de tomber en contravention, et à ce propos tous les gentilshommes promettent d'informer les sindics des départements de toutes les contraventions qui viendraient à leur connaissance. Si, par la mort d'un syndic, la charge vient à vaquer, les maîtres de chaque verrerie du département sont convoqués par le syndic général à l'effet de pourvoir à son remplacement. Et, en pareil cas, les sindics généraux seront nommés et remplacés par une assemblée qui se tiendra à Carcassonne, composée des autres sindics généraux et des syndics de chaque département. La ville de Carcassonne est choisie comme la plus à portée de tous les départements. »

Le 9 octobre, la séance continue. Leschard et Montauriol, qui signalent que des verriers acceptent comme ouvriers des étrangers non nobles, font société avec des roturiers, vendent des verres au détail ou, étant nobles, travaillent à des verreries gérées par des roturiers, font voter à l'unanimité que personne ne pourra s'ingérer dans ledit art s'il n'est noble. Il est défendu de recevoir des verriers et surtout des étrangers qui n'aient pas

Digitized by Google

fait leurs preuves devant les syndics de leur département sous peine de 1,000 livres d'amende aux maîtres et de 300 aux ouvriers. Il est interdit à tout gentilhomme d'aller vendre ni faire vendre au détail hors de sa verrerie aucun de ses ouvrages : il doit laisser, à peine de dérogeance et de 1,000 livres d'amende, les marchands venir acheter chez lui. Toutefois, ses domestiques et valets pourront transporter à dos de mulet ses ouvrages dans les magasins des marchands qui ont fait l'achat en gros. Il est défendu à tout verrier de s'associer directement ou indirectement à un roturier, ni de lui prêter son nom ; de même il est interdit à tout ouvrier noble d'aller prendre du service dans une verrerie gérée par un roturier.

Montauriol et Leschard posent alors la question de la durée de chaque campagne, afin que « dans le temps où les gentilshommes prendront du repos, ils puissent l'employer à ce qui a du rapport à leur qualité, comme de se perfectionner à l'exercice des armes pour se mettre en état d'entrer au service du roy auquel nous devons nos personnes et nos biens. »

Afin de censurer l'avidité punissable de certains maîtres qui ont eu la témérité « de faire des campagnes trop longues, l'assemblée décide que, dans la haute Guyenne, Foix, Armagnac, Grésigne, Moussans et Fourtou, on travaillera 5 mois 1/2, soit à partir du 15 novembre jusqu'au dernier d'avril suivant ; et puisque dans les verreries d'Arbas, Aure et Armagnac on est obligé de fermer les fours du 24 décembre au 8 janvier suivant à cause de la rigueur de la saison, on ne cessera de travailler auxdites verreries que le 15e du mois de may ».

Dans le Méjannès on travaillera 7 mois 1/2 en considération de ce que ce département est voisin des verreries de Provence et de Dauphiné où les fours sont en œuvre en tous temps.

Dans le bas Languedoc, on travaillera 6 mois 1/2. Si des gentilshommes transgressent les limites ainsi fixées, ils seront frappés de 1,000 livres d'amende dont la moitié est au profit du corps et est à cet effet remise au syndic du département et l'autre moitié est versée aux pauvres de l'hôpital de Sommières.

Digitized by Google

Certains gentilshommes ayant terminé une campagne s'en vont dans un département voisin où la durée de la campagne est plus longue ; ils fournissent ainsi, aux maîtres des verreries qui ont le temps le plus long et même aux étrangers du ressort, le moyen de fabriquer une plus grande quantité d'ouvrages au préjudice des autres.

Pour remédier à cet abus [1], il est défendu à tout verrier ayant fini sa campagne, d'aller travailler, dans le temps des vacances, aux verreries du ressort ou étrangères au ressort, à peine de 300 livres ; de plus, quand un maître a engagé un ouvrier, l'engagement, pour l'un comme pour l'autre, doit être tenu à peine de 300 livres. « Et attendu qu'il est arrivé que des maîtres ou ouvriers après avoir fini leur campagne, ont, par une activité déshonorante, travaillé à des métiers de roturiers », cette manière de faire est flétrie, et ceux qui la pratiquent peuvent être frappés de 300 livres d'amende.

Enfin, un fonds de secours est voté : chaque maître doit payer 6 livres annuellement ; chaque ouvrier, 3 livres, les maîtres étant responsables envers le corps ; il ne peut d'ailleurs être payé par verrerie qu'une fois la taxe imposée aux maîtres, quel que soit le nombre des chefs d'association.

Ce fonds est voté pour couvrir les frais des assemblées générales ou particulières, et s'il reste un excédent, pour être

[1] La question de la limitation du travail est une des plus passionnantes de l'économie politique. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Est-ce d'ailleurs un droit ? A côté de privilèges excessifs, comme ceux que nous avons cités (ceux des Azémar à Rouen, de Mareschal à Paris), la restriction dont il s'agit ici paraît également monstrueuse. Il ne faut pas oublier, toutefois, que si le principe est appliqué strictement, les prix se maintiennent au lieu de s'avilir. Le rendement est plus régulier, le travail plus soigné.

Il est d'ailleurs intéressant de constater le pourquoi de la « présomption de nobilité » que revendiquaient si hautement ceux qui, de près ou de loin, touchaient à la verrerie. Il est certain que, si des privilèges furent accordés ou confirmés par les rois aux verriers, c'est en raison de l'extrême dureté du métier qu'ils embrassaient, fatigues qu'il n'était que juste de récompenser par un peu d'honneur.

Digitized by Google

employé à la diligence des syndics départementaux, au profit des membres du corps et « au cas où quelque gentilhomme verrier ou chef de verrerie tomberait dans l'indigence, soit à cause de la cessation du travail, soit par défaut de débite de leurs ouvrages, on leur évitera ainsi de se plonger dans la roture, de même qu'on aidera les jeunes hommes intentionnés et capables d'entrer au service du roy en leur fournissant ce qu'ils jugeront nécessaire pour les ayder à entrer dans cet état honorable ».

En ce qui concerne le corps en général ou les départements en particulier, la distinction suivante est faite :

On regarde comme affaires du corps en général : la poursuite des verriers non nobles, les causes et procès, l'obtention des lettres patentes, etc.; les syndics particuliers ont, dans leur domaine, la recherche de toutes les contraventions.

Sur la demande de Montauriol et de Leschard, un notaire, Pierre Niel, est désigné pour être le gardien et dépositaire de tous les actes et titres appartenant au corps.

Le 10 octobre, les verriers décident, à l'unanimité, que tous les règlements arrêtés dans cette assemblée seront exécutés « à la rigueur et demeureront définitifs ».

Le 11 octobre, noble Germain de Robert, de la Betouze, comparaît comme procureur de N. Louis de Robert, sieur de la Tour, résidant aux verreries de Moussans ; de N. Jean-François de Robert, sieur de la Barthe, et Louis de Robert, sieur de Bousquet, résidant à la verrerie de Sauveterre, paroisse de Cailus, diocèse de Castres, et acquiesce pour eux à tout ce qui a été fait.

L'utilité des assemblées générales étant reconnue de tous, on décide de les réunir de dix en dix ans, à moins qu'il ne surgisse quelque cas extraordinaire. Elles seront demandées par les syndics d'un ou plusieurs départements, non d'eux-mêmes, mais à l'instigation des maîtres verriers réunis en assemblée particulière.

On demande au viguier de prononcer, contre les verriers

Digitized by Google

défaillants à cette assemblée, l'amende de 1,000 livres, la démolition de leurs fours et la confiscation de leurs outils. Quant aux titres de noblesse, les verriers ont un délai d'un mois pour les présenter, mais ceux qui le laisseront s'écouler seront déchus de leur privilège.

Avant la clôture de l'assemblée, comparaît encore Germain de Robert qui vient de recevoir pouvoir pour acquiescer à tout ce qui s'est fait, de nobles Estienne Bernard de Robert père, fils de noble Marc de Robert, sieur de la Garrigue; pour Jacques-Antoine de Robert et Jean-François de Robert, ses fils, habitant à la Verrerie basse, diocèse de Saint-Pons, ainsi que de Jean-François et Jacques de Robert, sieur de la Fraisse, habitant[1] de la même verrerie.

Et plus par nous n'a été procédé, ayant tous les dits gentilshommes signé avec nous.

Montauriol, sindic; Léchard, sindic; Robert, sindic; Chrisante de Robert, syndic; de Laroque, J. Marc de Girard, d'Aigalliers, de Castelviel, Faucon, Laroque fils, Girard de Roquezel, d'Aygallier, de Virgile, Saint Martin; Lauzières Thémines, Laroque Mazel, de Virgile, sindic; Robert, Girard de la Rouvière, Saint Martin de Girard; Chrestien, procureur du roi[2]. »

Cet acte est, comme il est aisé de le constater, le dernier effort des verriers forestiers pour maintenir intacts leur case

[1] Malgré la difficulté d'identifier ces Robert qui, au lieu de porter dans chaque branche le même nom de terre, reproduisent à chaque génération les noms de terre de la plupart des ascendants de leur nom, nous retrouvons dans ceux qui précèdent: Louis de Robert du Bousquet, qui a épousé, en 1747, Marie-Françoise du Laur de la Caussade; Jean-François de Robert, sieur du Bosc, qui meurt à Moussans le 19 juillet 1774, âgé de 60 ans; Jacques de Robert du Terme, mari de Marie du Laur de la Caussade, dont le fils Marc, sieur de Lagarde, épouse, le 10 octobre 1712, à Moussans, Cécile de Robert, fille de Jacques de Robert Lautier.

[2] Cet acte important que nous avons analysé dans ses parties peu intéressantes, et cité *in extenso* dans ses passages curieux, occupe près d'un quart du registre de l'année 1753, du notaire Niel. (Etude Chrestien, à Sommières.) Il a été imprimé *in extenso* en 1754.

Digitized by Google

et leurs privilèges. Il ne semble pas qu'ils aient réussi à donner à leur art un lustre nouveau, ni à lutter victorieusement contre les conditions économiques nouvelles.

D'autre part, la réunion décennale, qu'ils préconisaient comme devant permettre à leur corps de continuer à vivre en s'administrant isolément, n'a pu avoir lieu, et il nous a été impossible de retrouver soit aux études notariales de Sommières, soit dans les registres de l'Intendance du Languedoc (séance des États), trace de la convocation des syndics verriers en 1763, 1773, etc.

A un autre point de vue, l'abstention de certaines familles qui ont négligé de se faire représenter à l'assemblée que nous venons d'étudier est symptomatique. Les Coulon sont fort peu nombreux[1], mais ils existent encore dans le vallon de Mazamet; les Riols y exercent sans interruption apparente pendant des siècles. Pourquoi alors n'ont-ils pas tenu à être représentés, et pourquoi l'assemblée a-t-elle décrété que les défaillants devraient démolir leurs fours et seraient déchus de leurs privilèges? Il y a, concernant ces deux familles, un mystère qui nous échappe.

Il faut remarquer aussi que la réunion dont l'analyse précède s'est effectuée au cours d'une période d'accalmie pour les verriers: quelques années plus tôt, c'est la persécution tracassière des pouvoirs publics; quelques années plus tard, c'est la disparution devant le charbon des verreries sylvestres; plus tard encore, ce sont les guerres de la Révolution[2] et de

[1] Les Coulon sont encore fixés à Moussans, au milieu du XVIIIe siècle, époque où Etienne de Robert, épouse Elizabeth-Madeleine de Coulon, d'où plusieurs enfants: Jean-Jacques Etienne, né le 27 avril 1751; Jean Etienne, 15 juillet 1760; Jacques, 4 octobre 1769, mort 12 juillet 1777. Ils fonctionnent aussi en Bazadais, à la même époque.

[2] Beaucoup de verriers émigrèrent, plusieurs furent incarcérés. Le comité de surveillance de Saint-Bauzille de Putois note, le 13 thermidor an II, ainsi qu'il suit: « le citoyen George Girard, salibataire, garçon verrier, ci-devant gentilhomme, détenu depuis le 6 floréal à Montpellier par ordre du comité de Saint-Bauzille. Il

Digitized by Google

l'Empire enlevant aux ouvreaux de leurs fours, les verriers, ces gars solides, énergiques et endurcis.

CHAPITRE VIII

Les prodrômes de la Décadence

Les camisards. — La pénurie des bois. — Vérification des patentes par Basville. — Députation au roi 1724. — Enquête du contrôleur général. — Rapport signalant le nombre minime des verreries du Bas-Languedoc.

Avec le XVIIIe siècle s'ouvre l'ère de l'hostilité des pouvoirs publics envers les gentilshommes verriers, que les tracasseries administratives enserrent de plus en plus, jusqu'à tenter d'étouffer définitivement leur industrie. Par bonheur pour elle, des caractères énergiquement trempés sont à la tête des divers départements du Languedoc : le syndic du Vivarais est Jean d'Azémar du Colombier, qui ne plaindra ni son temps ni sa peine pour soutenir la cause de ses commettants; le syndic du Bas-Languedoc est M. de Girard; le cousin du procureur général au département de la Grésigne, François de Grenier-Fonblanque, est délégué auprès du roi.

Mais avant d'en arriver à cette extrémité, il a fallu épuiser la série des appels aux juridictions inférieures.

Vers 1713, Jean d'Azémar adresse des revendications à Bâville, l'intendant du Languedoc, qui a demandé la production des lettres patentes du corps des verriers; en 1718, l'assemblée du corps réunie à Sommières sous la présidence du comte d'Harling en est la conséquence.

En 1734, le sieur d'Azémar du Colombier, se disant syndic des gentilshommes verriers du Vivarais, « établit un nouveau

a fréquenté des gens suspects des fanatiques, des fameux aristocrates ; il a montré une haine au commencement de la Révolution, son frère Florent est émigré. »

La fiche se termine par cette observation : « Il est reconnu inepte. » (Arch. Hérault. Série L. Actes des représentants Perrin et Goupilleau).

Digitized by Google

placet et le présente cette fois à Monseigneur le contrôleur général pour demander le renouvellement de leurs privilèges fondés sur les lettres patentes de 1655 ».

Vers la fin de 1724, une députation est envoyée au roi. Ce sont ces trois tentatives faites par les verriers pour échapper à leur sort que nous allons analyser.

Nous savons qu'au moment de la guerre des Camisards, tous les martinets et forges de la région cévenole disparurent; il en fut de même, en grande partie, des verreries. Les « fanatiques » ou « osards » étaient d'autant moins bien disposés pour les gentilshommes verriers, exposés sans défense à leur haine, qu'ils les savaient pour la plupart protestants et qu'aucun d'eux ne venait, en se mêlant à leurs bandes, ôter à leur rébellion la caractère de jacquerie exclusivement paysanne qu'elle a présenté.

Les verriers avaient, de ce fait, subi un arrêt considérable dans leur travail ; d'autres causes — la plus grande facilité des échanges, la paix une fois rétablie, l'ouverture des routes nombreuses créées par Basville, — etc., avaient influé sur leur production et contrarié leurs ventes. Enfin, une question, vitale pour eux, s'élevait : les bois du Languedoc n'allaient-ils pas tous disparaître ? Il y a là de la part des pouvoirs publics qui soulèvent cette question une certaine mauvaise foi [1]. Au XVe siècle, les bois de la région où travaillaient nos verriers étaient denses ; il paraît malaisé qu'en trois siècles les établissements minimes d'importance dont nous nous occupons aient défriché tout le pays. Ce n'était qu'un prétexte de la part de l'autorité pour nuire à nos verriers.

La lutte qu'entame à ce moment le syndic de MM. les gentilshommes du Vivarais se synthétise dans le document suivant :

[1] Il est possible de deviner, dès cette époque, qu'un mouvement de réaction contre l'autorité, un souffle presque révolutionnaire, agitent les bureaux des administrations royales. De là, la haine contre les privilèges, pourtant bien mesquins, des verriers.

Digitized by Google

« Mémoire de la dépense que j'ai faite qui regarde le corps des verreries[1] :

1° Pour un voyage que j'ai fait à Montpellier que nous fûmes appelés de M. de Bâville pour produire nos lettres ès patentes : 29 livres;

2° Pour avoir envoyé un homme à Montpellier pour imprimer les copies pour faire tenir à l'assemblée de Sommières : 2 livres ;

3° Pour avoir baillé à Sommières au temps de l'assemblée, aux juges, aux procureurs du Roi pour le département du Vivarais : 46 livres ;

4° Pour dépenses que j'ai faites pour aller au Chapelas (verrerie de la Valbonne) pour faire une procuration pour aller à Carcassonne : 1 livre;

5° Coucher et dîner, etc., total : 276 livres, dont 4 livres que j'ai envoyées à Sommières pour obtenir une condamnation contre ceux qui ont travaillé à Bouzon[2].

» J'ai reçu de la verrerie de Vaurargues 30 livres de cinq messieurs et 15 pour M. d'Aigalliers et de M. de Virgile fils, depuis qu'il a laissé la société de M. de la Taillade de Queylard, et de moy Colombier d'Azémar, qui font 45 livres. Plus avoir reçu de ceux d'Angostrine la somme de 72 livres ; plus de la verrerie du Chapelas et de celle de Bouquet 200 livres pour aller à Carcassonne pour faire la députation. M. de Colombier redoit, par suite, à ces Messieurs la somme de 40 livres. »

Ainsi, Jean d'Azémar a tenté de convaincre Basville, a plaidé la cause du « corps » des verriers devant le Procureur du Roi de Sommières, devant l'assemblée de 1718, devant le comte de Harling qui porte encore le titre de «Conservateur des verriers du Languedoc» il a fait cause commune avec les

[1] Arch. S. M. C.

[2] Bouzon sans doute Boisson entre Alègre et Saint-Jean-de-Maruéjols : il doit s'agir encore des Julian qui continuent à travailler le verre quoique non nobles. Ils sont, du reste, continuellement mêlés avec les verriers nobles : c'est ainsi, par exemple, que Claude d'Aigalliers avait épousé, le 3 octobre 1593, Jeanne Julian, etc.

Digitized by Google

syndics des verriers de l'Albigeois et de la Grésigne pour grouper en faisceaux leurs revendications légitimes.

Les tracasseries continuent néanmoins.

Dans le but de diminuer les verreries, l'arrêt du 9 août 1723, non content de défendre l'établissement de nouveaux fours, frappait d'une amende les propriétaires qui coupaient des arbres de haute futaie sans permission du roi.

Le même arrêté interdit l'établissement de verreries près des rivières flottables, et défend de couper des arbres propres à la marine dans un rayon de 15 lieues de la mer ou des rivières navigables.

Un nouvel effort est tenté par les verriers.

Le 27 juin 1724, une décision importante est prise entre noble Antoine de Grenier [1], sieur de la Seigne, syndic et procureur général de MM. les gentilshommes de verreries du département de Grésigne, noble Jean d'Azémar, sieur de Colombier, syndic de MM. les gentilshommes verriers au département du Vivarais ; noble Antoine de Girard, syndic de MM. les gentilshommes verriers au département du bas Languedoc, et noble Pierre de Robert, sieur de la Prade, aussi syndic de MM. les gentilshommes verriers au département de Moussans. Ils délèguent noble François de Grenier, sieur de Fonblanque, citoyen du lieu d'Autesserre, juridiction de Pène en Albigeois, exerçant l'art et science de verrerie, pour aller les représenter auprès du roi et le supplier de les confirmer dans leurs anciens privilèges en y faisant insérer les anciens titres, « ce faisant que les dites verreries ne travailleront que pendant six mois de chaque année [2]. »

Au reçu du placet présenté par Fonblanque, le contrôleur général Dodun envoya le dossier à l'intendant de Bernage, le priant (12 janvier 1725) de lui faire connaître son avis sur le

[1] Nous retrouverons ce nom, l'un des plus glorieux des verriers du Midi et nous rappellerons les services de ces gentilshommes dans les forêts de Gabre et d'Ayguesjuntes, dans l'Ariège, puis dans l'Albigeois.

[2] Arch. Hérault, C. 2760.

Digitized by Google

bien fondé des revendications des verriers et l'opportunité du maintien de leurs verreries.

Pour obtenir le droit de vivre, les infortunés verriers sacrifient près de la moitié de leurs biens, voilà le sens de la proposition qu'ils font de ne plus travailler que six mois par an, alors que jusqu'à maintenant la « campagne » est presque partout de sept ou de neuf mois.

Cette démarche auprès du roi ne semble pas avoir eu d'effet, bien qu'on n'ait rien épargné pour la faire réussir : les comptes de Jean d'Azémar témoignent, en effet, à cette époque, d'une « affaire de 1,600 livres avec la verrerie d'Hautesserre et avec M. de Girard, syndic des verriers du Bas-Languedoc. »

Peut-être est-ce cette démarche qui rappelle sur eux l'attention et fait prescrire à Dodun de demander dans toutes les provinces un état détaillé du nombre de verreries exercées dans chaque canton par des gentilshommes, des renseignements sur leurs privilèges et un avis motivé sur l'opportunité de leur maintien.

Les réponses affluent dans les premiers mois de 1725 ; par malheur, celles qui ont trait au département du Bas-Languedoc manquent aux archives de l'Hérault. En revanche, ils s'en trouve quelques-unes relatives aux diocèses extrêmes de la province ; nous avons ainsi une idée d'ensemble des ressources de la région, au point de vue qui nous occupe.

« 30 janvier 1725. — Aucune verrerie dans les diocèses de Saint-Papoul, Carcassonne, Montauban, du Puy, de Nimes. » (La verrerie de Claret prend son bois dans le diocèse de Montpellier ; il s'agit ici de celle de Cazenove).

A cette date, « il n'y a point de verrerie dans le diocèse de Limoux. Dans celui d'Alet, il y en a une, tantôt située sur les terres du marquis de Roquefort, tantôt sur celles de M. de Camps, puis de la marquise de Rébé, à Orques (la terre d'Arques).

» Cette verrerie est exercée par quatre ou cinq gentilshommes, qui ne font point d'autre commerce et prétendent avoir exercé en droite lignée leur art jusques à présent. Ils ne font

Digitized by Google

que du verre commun. Il y aurait lieu de les supprimer, car ils ont mis à bas les forêts qu'ils ont exploitées et, quand il s'est agi pour eux de s'établir dans la forêt des Fanges, appartenant au roi, le subdélégué de Limoux a écrit de sa propre autorité à la maîtrise des eaux et forêts de Quillan, pour que l'autorisation leur fût refusée. « Là où j'allais jadis à pied ou à cheval, ayant peine souvent à passer tout couché, dans tous les coins, en suivant des sangliers, cette verrerie a tellement mis à bas les forêts et les « bartes », qu'à présent on n'y verroit courre un rat partout[1]. »

« 22 février 1725. — Il y a au diocèse d'Alby une grande forêt royale d'environ six lieues de tour, dite La Grésigne. Elle ne contient, depuis 50 ans, que des taillis; tous les arbres de haute futaie ont été coupés; aucune rivière ne permettant le flottage, il est nécessaire de consommer les bois sur place. Elle renferme cinq verreries : celles de Lassagne, Combalède, Littrie, Autheserre et Fonblanque. Ces cinq verreries font annuellement pour plus de 300.000 livres de marchandises. A chaque verrerie, il y a quatre ou cinq ouvriers qui travaillent, sans discontinuer, du 1er novembre au 15 mai.

» Ces verreries obligent à de grandes dépenses, en raison de l'éloignement des coupes de bois et des gages des domestiques nécessaires, gages excessifs à cause de la cherté des denrées, qui sont depuis longtemps hors de prix ; les gages ont plus que doublé.

» Le travail est très rude; ces messieurs vivent très grossièrement; on ne voit pas chez eux de fortune et l'on peut même avancer avec vérité qu'à l'exception de cinq à six, le reste vit du jour à la journée[2]. »

« La seule verrerie existant, en 1725, dans le diocèse de Castres, est celle du bois de Cassayre, paroisse de Brassac et Belfourtès. Elle comporte sept places, où travaillent sept gen-

[1] Arch. Hérault, C. 2760.
[2] Arch. Hérault. C. 2760.

Digitized by Google

tilshommes. Ils n'ont jamais joui d'aucun privilège, ils sont seulement obligés de faire leurs preuves pour travailler. Le commerce qu'ils font ne s'étend pas au-delà de la province. La verrerie est distante de trois lieues de la ville de Castres et la montagne de Brassac est tellement couverte de bois qu'il n'y a pas lieu d'en craindre la disette et qu'il convient de laisser subsister cette verrerie. »

Robert Dumolard, subdélégué du Vivarais, écrit, le 26 février 1726, que les verriers du Vivarais sont tous originaires de la famille de Guison. L'aîné, marié à Vallon, a laissé quatre garçons : Jean, dit Lafaysse ; Jean de Guison ; Antoine, dit Laplanche ; et Pierre, dit Laplanche de Rouvière.

La deuxième branche, établie à Salavas, avait pour représentants : Guillaume, Pierre, Jacques et Jean de Guison. Ils travaillent depuis longtemps aux verreries du Dauphiné, près de Grenoble.

« Le sieur Virgille de Ségrier, gentilhomme verrier, établi à Vagnas, est mort depuis trois mois sans enfants. Le sieur de Pellegrin qui s'estoit marié à Vallon, a quitté le Vivarais et travaille en Dauphiné.

» Les sieurs d'Azémar et du Colombier, frères, sont du diocèse d'Uzès et ne travaillent plus depuis quelques années.

» Il n'y a donc en Vivarais que deux verreries : l'une qui appartient au comte de Vogué, l'autre au comte de Peyre ; elles sont situées dans une forêt d'une très grande étendue et sont très utiles pour le pays pour les verres et les vitres. On y emploie des gentilshommes verriers étrangers. »

Dumolard ajoute qu'il ne peut envoyer copie des lettres patentes de 1655 dont le sieur d'Azémar, qui se dit syndic des verriers du Vivarais, demande la confirmation, attendu qu'il n'y a aucun gentilhomme verrier en Vivarais et que ceux qui en sont résident en Dauphiné ou dans le diocèse d'Uzès.

Il résulte des réponses des subdélégués que par pitié ou par suite de rapports erronés, les représentants locaux de l'autorité ont diminué très sensiblement le nombre des verreries exis-

Digitized by Google

tantes et ont tendu à prouver, soit de propos délibéré, soit en raison de renseignements insuffisants, que cette industrie n'était presque plus exercée en Languedoc et pouvait, par suite, être supprimée sans inconvénients.

C'était précisément ce que les Etats de la province, alors assemblés à Narbonnne, voulaient voir démontré.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES CAVITÉS NATURELLES

DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(AVEC PLANCHE)

Par **M. Eugène FERRASSE**

(*Suite*. — Voir tome XXVII, page 218, et tome XXVIII, page 15)

DEUXIÈME GROUPE

SOMMAIRE. — a) *Bassin de la Cesse :* Grottes des environs de Fauzan, La Coquille, Le Torrent ; grotte des Poteries, grotte du Collier, Petite Grotte, grotte de Vieulac, aven du Moulin de Monsieur, aven du Bouis, rivière souterraine de la Couronnelle, grotte de Vélieux, grotte de la Caunette, grotte des Corneilles, grotte d'Azillanet, ponts naturels de la Cesse, etc., etc., grotte de Barroubio ;

b) *Bassin du Jaur :* grotte du Jaur, grotte de Courniou, grottes de la Vezelle, grotte du Pontil, grotte d'Artenac ;

c) *Bassin du Vernazobres :* grottes de Poussarou, de Caudanières, de Camprafaud, des Fées, etc.

Les grottes du bassin de la Cesse sont, pour la plupart, ouvertes dans les falaises qui bordent les vallées profondes, véritables cañons, que cette rivière et ses affluents ont ouvertes dans les calcaires compacts et fissurés du nummulitique. Ces roches forment un causse dont la sauvagerie et l'aridité ne le cèdent en rien à celles des grands causses du centre de la France, et qui se déroule sous la forme d'un long ruban, long de 45 à 50 kilomètres, large à peine de 4 ou 5, depuis Félines-Hautpoul jusqu'au voisinage de Saint-Chinian.

De formation plutôt récente, puisqu'ils datent seulement de la période éocène, ces calcaires furent, vers la fin de cette même

Digitized by Google

période, soumis à des mouvements assez énergiques, qui ouvrirent, dans leur sein même, une quantité considérable de fissures [1]. Dès lors, ces roches, offrant aux eaux pluviales une voie d'enfouissement facile à suivre, subirent de la part de celles-ci une action à la fois mécanique et chimique dont la résultante fut l'agrandissement des fissures et la création des vides qui se manifestent à nous sous forme de grottes et de galeries souterraines de tout ordre et de toute dimension.

A vrai dire, l'exploration de ces cavités naturelles du Causse Minervois date de quelques années à peine, et si Marcel de Serres, dès 1838, attachait une importance à la grotte d'Aldène ou de la Coquille, celle-ci fut, pendant longtemps, la seule qui fût réellement connue. Encore, Marcel de Serres n'en a-t-il jamais décrit qu'une bien faible partie, celle où était concentré le gisement ossifère qui l'intéressait [2].

Ce que je vais dire du groupe spéléologique minervois est donc une relation aussi fidèle que possible de ce qui a été fait durant ces dernières années dans cet ordre d'idées. Si la modestie de mes amis, de tous ceux en compagnie desquels j'ai été heureux de sonder cet inconnu, ne devait pas trop en souffrir, je me plairais à décrire longuement la part qui revient à chacun d'eux. Aussi bien, ma plume inhabile ne suffirait pas à cette tâche, car, qu'ils s'appellent Adrien Gazel, Ch. Caffort, Laurent Mathieu, Bonhoure, etc., tous, dans ces explorations toujours pénibles et parfois dangereuses, ont rivalisé d'ardeur et de courage et méritent une mention élogieuse.

Grottes des environs de Fauzan. — La gorge de la Cesse, entre le moulin de Monsieur et Minerve, surtout au nord du hameau de Fauzan, présente, sur les deux rives, une falaise à pic de calcaire blanc, dont les dentelures capricieuses font tout de suite pressentir un vide derrière elles. On n'aperçoit

[1] Ces mouvements furent le contre-coup de ceux, beaucoup plus intenses, qui venaient de faire surgir la chaîne des Pyrénées.

[2] Marcel de Serres. Les cavernes à ossements, 1838.

Digitized by Google

tout d'abord que des taches sombres sur le fond blanc de la roche inondé de soleil, et peu à peu s'affirme cette première idée que chacune de ces taches est l'ouverture d'une galerie souterraine. Celle-ci existe presque toujours, plus ou moins profonde, plus ou moins spacieuse ; c'est dire assez combien les cavités naturelles qui s'ouvrent dans cette gorge sont nombreuses et variées.

La difficulté de les atteindre (elles se tiennent souvent haut dans la falaise verticale ou surplombante) leur a permis pendant longtemps de rester à l'abri des investigations des curieux ou des chercheurs, et ce n'est encore que dans un petit nombre de cas, que les efforts de mes amis et les miens ont été couronnés de succès.

La *Grotte de la Coquille* est la plus anciennement connue des grottes du Minervois, et à ce titre elle joint celui d'être la plus spacieuse non seulement du département, mais du Midi tout entier. C'est sur 1,900 mètres, en effet, qu'elle déroule ses galeries, et sa voûte, qui parfois s'élève jusqu'à 20 mètres (galerie du Trône), en fait une véritable merveille.

La grotte fut le but des recherches de Marcel de Serres et de Paul Gervais, aux environs des années 1838[1] et 1864[2], mais celles-ci se bornèrent à la partie voisine de l'entrée, et ce n'est que vers 1884-1885 que parut la première description complète de l'imposante caverne[3]. Le plan, dressé soigneusement par M. Bousquet en 1885, est resté inédit jusqu'en 1901, époque où il fut inséré dans une courte note sur les grottes des environs de Minerve[4].

Après toutes les visites qu'a reçues la grotte d'Aldène, et surtout après tous les travaux qu'a nécessités l'exploitation du

[1] Marcel de Serres. Ouvrage cité.

[2] Paul Gervais et Brickman. Acad. Sc. et Lett. Montp., 1864.

[3] Solomiac P. Description de la grotte de la Coquille, près Cesseras (Hérault). Carcassonne, 1885.

[4] Bousquet J. Plan de la Grotte de Minerve. *in* Eug Ferrasse, Spelunca, avril 1901.

Digitized by Google

phosphate de chaux dans la galerie principale, elle ne garde plus, comme susceptible d'attirer la curiosité du voyageur, que les dimensions, vraiment surprenantes, de ses galeries (20 mètres de haut, 45 mètres de large) et son lac, qui emplit tout une galerie sur un espace de 100 mètres de longueur. Il mesure 3 mètres 50 de largeur moyenne, et ses eaux, profondes de 2 mètres environ, sont glacées (12°C.).

Au temps de Solomiac, la traversée de ce lac et la promenade dans les galeries qui lui font suite formaient la partie la plus saisissante d'une excursion à Aldène. De nos jours, cet attrait même a disparu, et il n'est pas jusqu'à l'immense porche qui sert d'entrée à la grotte, dont la beauté n'ait été profanée par un mur. Je dois pourtant ajouter, pour être juste, que M. G. Gautier, de Narbonne, le concessionnaire de l'exploitation des phosphates de la grotte, est plein de bienveillance vis-à-vis de ceux qui vont à Aldène pour faire autre chose que de la promenade, et personnellement, le remercier de l'intérêt qu'il m'a témoigné et de la libéralité avec laquelle il m'a ouvert sa propriété.

Au point de vue scientifique, Aldène peut encore, après les belles trouvailles de M. Arm. Gautier sur les phosphates doubles d'alumine et de chaux qu'elle renferme, fournir la matière de recherches intéressantes au point de vue entomologique (M. Mayet y a découvert l'Anophtalmus Simoni, coléoptère qu'on croit à jamais disparu); au point de vue de la faune préhistorique (le gisement ossifère y est encore bien important), au point de vue de la faune souterraine, dans les eaux du lac ; au point de vue hydrologique, etc. Je ne fais que signaler ces quelques problèmes, et c'est assez pour que leur solution soit l'objet de patientes recherches.

Grotte des Poteries. — Toujours sur la même rive droite de la Cesse, et en amont de quelques trois cents mètres sur celle que nous venons de décrire, la grotte des Poteries s'ouvre sur un ressaut de rocher, tout comme la grotte du Sergent à Saint-Guilhem.

Digitized by Google

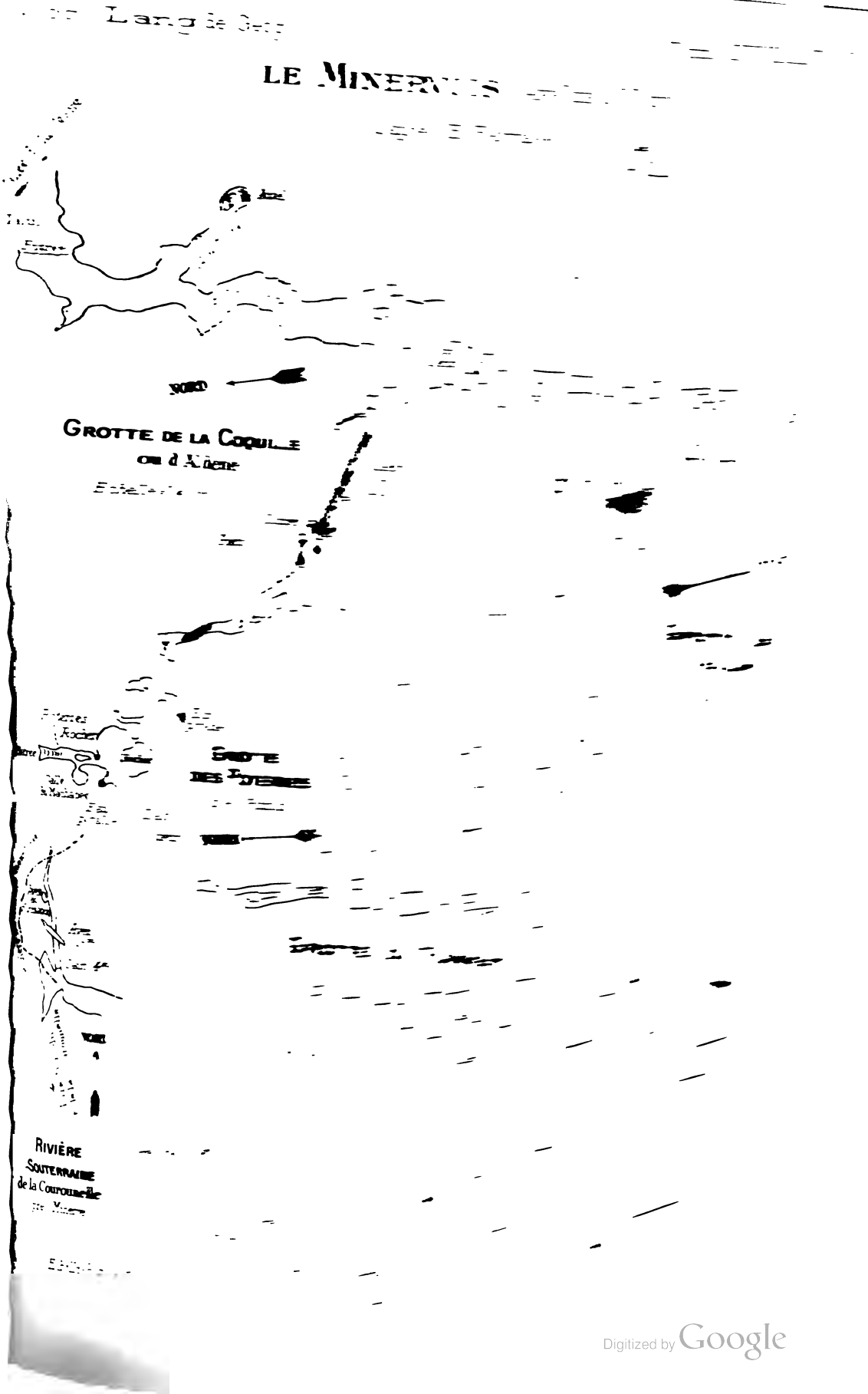

Digitized by Google

Digitized by Google

Ici, rien de commun avec le porche majestueux qui sert d'entrée à Aldène ; une entrée toute petite, d'un mètre à peine de diamètre, un couloir très bas, dans lequel il faut avancer les genoux au menton, telle est l'entrée de la grotte des Poteries. L'homme préhistorique, qui pouvait facilement la fermer, l'affectionnait particulièrement, et s'il n'y reste pas de traces indiscutables de son habitation propre, tout au moins les tessons de poteries et les fragments de parure que les premiers explorateurs (Blazin, Gazel, Mathieu, Ferrasse, etc.) y ont découverts, attestent suffisamment que cette grotte fut une grotte sépulcrale, où notre ancêtre mit les restes des siens à l'abri des outrages des temps et des carnassiers. Ces restes de l'époque préhistorique foisonnent dans une sorte de cendre noire qui forme le sol de la première partie de la caverne, sur une longueur de 50 à 60 mètres. Une fouille méthodiquement conduite donnerait assurément d'excellents résultats.

Après cette première partie, la caverne n'offre d'autre intérêt que celui de son développement assez considérable de galeries (1,200 à 1,300 mètres) avec un lac boueux et un long boyau très étroit, où la boue devient de plus en plus fluide et empêche d'avancer. L'orientation de la galerie principale est N.-S., celle du lac boueux N.-E.-S.-O. Sur les côtés, de toutes petites salles de quelques mètres carrés, sans grand intérêt.

Dans une pourtant, près de l'entrée, on a trouvé un squelette à peu près entier, recouvert d'une assez épaisse couche de carbonate de chaux. (Salle du Machabée.)

Petite Grotte.— A quelques centaines de mètres de la grotte précédente, toujours dans la falaise qui surmonte la berge droite de la Cesse, sur le chemin muletier qui descend de Fauzan dans le fond de la gorge pour atteindre les prairies, une petite ouverture triangulaire, de un mètre environ de hauteur, donne accès dans la Petite Grotte. C'est, en effet, la moins étendue des grottes de Fauzan, puisque sa longueur totale est à peine de 75 à 80 mètres. Son intérêt touristique est peut-

Digitized by Google

être aussi grand, sinon plus que celui présenté par les deux autres.

C'est d'abord, comme aux « Poteries », un couloir étroit et peu élevé, d'une vingtaine de mètres, une sorte de boyau dans lequel on se glisse difficilement. Puis, peu à peu, la voûte s'élève, le couloir s'élargit, et c'est alors dans une grande salle, à peu près circulaire, sur un énorme pilier que les regards se portent. La lumière tamisée qui vient de l'entrée, produit sur les dentelures de cette gigantesque stalagmite, des jeux du plus bel effet. Par ses dimensions, cette pyramide concrétionnée peut revendiquer la première place parmi toutes celles des grottes minervoises explorées : elle mesure plus de 4 mètres de haut et 2 mètres de circonférence à la base ; elle est blanche, limpide et finement sculptée.

La partie connue de la grotte s'est pendant longtemps arrêtée là ; une seule salle, magnifiquement décorée, en constituait tout l'intérêt. La coulée stalagmitique qui en formait le rideau de fond fut un jour brisée à coups de marteau, et les graciles colonnettes, qui s'abattirent en un carillon cristallin, livrèrent passage aux chercheurs d'inconnu.

Derrière elles, ils trouvèrent une nouvelle salle, aussi grande que la première, mais combien différente ! Plus de cristallines colonnes, plus de gouttes d'eau scintillant dans la voûte sous la lumière des lampes, plus de pyramide géante ! Un chaos indescriptible de blocs épars, scellés les uns aux autres par un ciment naturel, était là. Des rochers de toute dimension jonchaient le sol depuis longtemps et la salle avait un aspect de ruine.

On grimpa à l'assaut de cet éboulis, et brusquement on se trouva en face d'un puits d'effondrement, circulaire, de 2 mètres 50 environ de profondeur. Sur le côté, à deux mètres du puits, une fissure pouvant livrer passage à un homme (à condition qu'il fût de médiocre embonpoint !) s'ouvrait. On s'y glissa, et de surprise en surprise, à moitié profondeur, les pieds de Gazel, transformés pour la circonstance en organes

Digitized by Google

tactiles, rencontrèrent un vide dans lequel ils s'enfoncèrent. Une petite salle, avec un puits au milieu et de l'eau au fond du puits, voilà ce que découvrit mon ami.

Cette deuxième salle, qui supportera fort bien la dénomination de « salle du chaos », n'a pas livré d'autre secret.

Je me suis moi-même glissé, à maintes reprises, entre tous ces blocs éboulés, dans l'espoir de découvrir quelque relation nouvelle avec un autre étage de galeries; je n'ai rien trouvé. Mais je puis affirmer que, autant par le contraste frappant des deux salles, l'une riante sous le scintillement des mille gouttelettes de la voûte, l'autre triste et pénible à parcourir, que par la bizarre disposition de cette deuxième salle, la petite grotte offre un intérêt tout particulier et vaut une visite minutieuse.

•

Grotte du Torrent. — Celle-ci s'ouvre dans la falaise opposée à celle qui renferme les trois grottes que je viens de décrire. Parmi les nombreuses bouches sombres qui s'ouvrent là, au milieu de ce fouillis d'arcades hardiment jetées d'un bloc à l'autre en face de l'abîme, il en est une qui donne accès dans un long boyau qui a reçu le nom de « Grotte du Torrent ». C'est à ce fait que le sable et l'argile qui forment le sol de la caverne attestent le passage d'un courant liquide temporaire dans cette galerie, qu'il faut rapporter le nom sous lequel je la désigne.

L'eau qui doit emplir la grotte à certaines époques de l'année a accumulé vers l'entrée une quantité assez considérable d'argile, formant bouchon ou barrage, ce qui explique que la grotte ne vomisse jamais d'eau par son entrée.

Au reste, c'est par un canal qui s'ouvre dans une galerie profonde et qui s'enfonce rapidement dans les bancs du calcaire sous-jacent que ces eaux paraissent descendre à la vallée de la Cesse. J'ai, pour ma part, dans l'étude hydrologique du Minervois, qui paraîtra incessamment, recherché et exposé longuement le rôle hydrologique de cette grotte du Torrent, et les relations de celle-ci avec le canal profond, inexplorable, à cause

Digitized by Google

de ses faibles dimensions, qui débouche dans la Cesse, sur la rive gauche[1].

C'est là, ainsi qu'on peut en juger par ces quelques lignes, non seulement une grotte de plus à signaler dans le Minervois, mais un type nouveau de grotte. C'est la grotte-réservoir aquifère, comparable, par certains de ses points, avec la grotte du Sergent, à Saint-Guilhem-du-Désert. Elle en diffère pourtant par ces deux caractères importants :

1° Que les eaux qu'elle emmagasine ne sont pas des eaux profondes qui refluent, mais des eaux d'infiltration qui s'arrêtent là, un instant, au contact de la couche imperméable des marnes intercalées entre les bancs de nummulitique ;

2° Que la grotte ne rejette jamais d'eau par son entrée et ne donne naissance à aucun ruissellement extérieur en ce point.

Grotte du Collier. — C'est une caverne longue seulement d'une trentaine de mètres que Adr. Gazel et moi avons découverte en 1903, dans la falaise gauche de la Cesse, entre la grotte du Torrent et la crique du camp celtique de Minerve-la-Vieille.

Tout son intérêt s'attache à une parure presque complète d'homme préhistorique que nous y avons découverte. Ce collier, tout entier constitué par des os longs (fémurs et humérus), les uns complets et bien conservés, les autres éclatés en leur milieu, de petits mammifères, principalement de rongeurs. Ces os présentent tous une ouverture circulaire près de la surface articulaire et quelques-uns portent encore la trace d'usure du lien qui les réunissait dans les temps anciens. La hauteur à laquelle se tient l'ouverture dans cette falaise et la difficulté d'y accéder qui en résulte, expliquent que cette grotte n'ait jamais été explorée avant notre venue.

Grotte de Vieulac. — Je lui donne ce nom, bien que le hameau de Vieulac en soit distant de plusieurs kilomètres, parce

[1] E. Ferrasse Monographie hydrologique du Minervois (en préparation).

Digitized by Google

que je crois bien que cette grotte est la même que celle qui fut signalée en 1890, par E. Rivière, comme renfermant des restes de la période préhistorique[1].

Elle est difficile à trouver, s'ouvrant en plein causse, en un trou circulaire de un mètre environ de diamètre, caché par des buis ou des genévriers, et que rien ne vient indiquer.

Il faut se couler dans ce puits, à une profondeur de deux mètres environ, pour atteindre une stalagmite assez grosse et, de là, le sol de la caverne. De grandes stalagmites et stalactites limitent une sorte de porche ogival qui sépare ce vestibule de la grotte proprement dite.

Ensuite, la salle unique, dont l'orientation est O.-E., est large et haute. Elle présente cette particularité d'être terminée par un talus assez fortement incliné dont l'aspect rappelle celui du lit d'un cours d'eau. Il est à peu près hors de doute que cette portion de la grotte de Vieulac est traversée temporairement par un courant liquide qui va du Nord au Sud. (Voir planche).

Aven du moulin de Monsieur. — C'est une simple poche souterraine qui serait longtemps encore restée ignorée, si un bloc détaché de la voûte n'était venu signaler sa présence et permettre d'y pénétrer. Personne, au dire du fermier du moulin, qui habitait là depuis plus de 80 ans, n'en avait tenté la descente, et l'on racontait sur ce puits les histoires les plus invraisemblables. En août 1900, mes amis Caffort, Gazel et moi, résolûmes d'en finir avec cette hésitation.

Quelques mètres de corde à nœuds nous ont suffi pour atteindre le fond, et nos espoirs de découvrir une caverne spacieuse furent totalement déçus; une toute petite salle couverte d'un mélange de gravier et de fragments de squelette de renard, de sanglier, de chien, fut tout ce qu'il nous fut donné de découvrir.

[1] E. Rivière. Congrès de l'Ass. fr. pour Avanc. Sciences. Limoges 1890.

Digitized by Google

Au point de vue hydrologique, je crois pourtant avoir remarqué que la présence de broussailles dans la partie la plus basse de la salle, la propreté de ces squelettes, l'entassement du gravier dans la direction du sud, sembleraient autant de raisons pour affirmer que là, comme à la grotte de Vieulac, un courant liquide temporaire traverse la caverne. L'aven étant peu distant du pied de la falaise, il faudrait rechercher le point d'émergence de ces eaux.

Aven du Bouis. — En plein causse, entre les fermes des Lacs et du Bouis, un peu à gauche de la route qui les réunit (chemin de Minerve à Vieulac), une petite ouverture se manifeste au pied de trois chênes-verts. Elle est à peine un peu plus grande que celle de la grotte de Vieulac, et rien ne vient indiquer que c'est là l'entrée de la colossale caverne que Gazel et ses amis ont explorée presque en entier.

C'est en 1900 qu'en compagnie des premiers explorateurs, je descendis les 8 mèt. 50 qui séparent le plateau calcaire du premier étage des galeries. Au fond du trou, la caverne s'étend immense, à droite et à gauche, vers l'Ouest et vers l'Est.

Chacune de ces deux séries de couloirs devait nous réserver des surprises particulières.

Vers l'Ouest, nous vîmes d'abord la voûte s'élever très haut, présentant de loin en loin un taraudage assez profond, avens en formation, que le simple détachement d'un bloc suffira pour transformer en autant de cheminées s'ouvrant sur le Causse.

Le sol de cette salle est chaotique; des blocs éboulés il y a fort longtemps le jonchent çà et là, jetant, sous l'éclat de nos fortes lampes, grâce aux petits cristaux qui les recouvrent, des milliers d'étincelles.

Sur la droite, tout au pied de la paroi magnifiquement drapée de sonores rubans, on aperçoit une fissure longue de quelques 80 mètres, dans laquelle les cailloux qu'on y lance semblent descendre très bas. Il est vrai que le bruit se réper-

Digitized by Google

cute comme à plaisir sous ces voûtes silencieuses, et la sonde n'accuse, entre le premier étage et le deuxième, qu'une distance verticale de 16 mètres.

Pour des intrépides comme Gazel et Caffort, descendre ces 16 mètres le long d'une corde à nœuds ne fut qu'un jeu, et la deuxième galerie, où personne n'avait encore mis les pieds, était désormais notre conquête. Une fois de plus, nous obligions la nature à nous livrer des secrets qu'elle gardait depuis des siècles ! Les causeries échangées ainsi entre 10 et 30 mètres sous terre, à travers la fissure produisirent une impression ineffaçable sur nos jeunes esprits : ceux d'en bas, tombant de surprise en surprise, nous faisaient part des merveilles qu'ils découvraient ; nous, les invitant à n'avancer qu'avec une prudence extrême !

Nous avancions, nous aussi, sur le bord de la fissure qui s'élargissait, et quelle ne fut pas notre étonnement lorsque là-bas, tout au fond, à 25 mètres plus bas, les lumières de nos amis nous avertirent qu'entre eux et nous ce n'était plus qu'un abîme. Le plancher partiel sur lequel nous avancions cessait subitement et la première galerie ne faisait plus qu'un avec la seconde. Nous éclairâmes alors puissamment cet immense cirque dont les parois, presque verticales, étaient couvertes d'admirables concrétions.

Cette portion des galeries du Bouis nous avait saisis d'admiration, l'autre devait aussi nous réserver bien des surprises.

Caffort et Gazel remontés au premier étage, nous repassâmes sous l'ouverture, nous écoutâmes un moment les cigales chanter sur les chênes du plateau, et laissant là notre corde se balancer dans le vide, nous nous enfonçâmes de nouveau dans le noir des galeries.

Au bout de 50 mètres, la galerie principale ouest-est se bifurque. Vers le nord, c'est d'abord un couloir étroit, une diaclase aux parois hautes et rapprochées, dans laquelle de loin en loin, plus ou moins haut, un bloc détaché de la voûte a constitué une sorte d'arcade. Puis, brusquement, c'est une

Digitized by Google

large galerie à voûte très basse, à sol sablonneux, c'est un talus qui s'élève rapidement vers la voûte. Au retour seulement on s'aperçoit qu'un second couloir étroit permet de sortir de cette galerie basse, et chose étrange entre toutes, que ce couloir de sortie, vient déboucher dans la paroi de la galerie principale O.-E., juste sous l'ouverture de l'aven ; de sorte que, du plus profond de la caverne, on peut presque apercevoir la corde qui a servi à la première descente !

La portion de la galerie qui descend vers le sud, comme celle qui allait vers l'ouest, présente, au bout d'une vingtaine de mètres, une série de puits qui permettent d'accéder à un étage inférieur.

Caffort et Gazel y sont descendus, et ont parcouru là-bas, une centaine de mètres de galerie qui, d'après leurs indications, ne ressemble nullement à celle du deuxième étage de la branche ouest : il y a du gravier, et ce serait, sinon le lit actuel d'un cours temporaire, tout au moins un lit abandonné depuis peu de temps.

Un fait curieux à noter, c'est qu'ici aussi, à quelque 40 mètres du puits de descente, la fissure s'élargit en un vaste cirque, occupant toute la largeur de la grotte et dont la profondeur égale près de 35 mètres. Là aussi, nous avons vu nos amis évoluer à un étage inférieur au nôtre, sans entendre ni leurs voix ni leurs pas, et nous avons ressenti dans la solitude de ces lieux des impressions qui ne s'effaceront jamais de notre esprit !

Le temps ne nous a pas permis de laisser nos amis suivre cette galerie jusqu'au bout ; ils se sont avancés à une cinquantaine de mètres, et la galerie, étroite et haute, leur a paru se prolonger encore bien loin de la sorte.

En revenant, avant de remonter, ils ont reconnu, aux abords même de la cheminée, un autre puits très étroit, qui leur a paru approximativement profond d'une vingtaine de mètres, et dans lequel ils ne sont pas descendus. Peut-être conduira-t-il à un troisième étage de galeries ?

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, avec tout ce qu'on en connaît à présent, l'aven du Bouis constitue une véritable curiosité parmi les cavités naturelles du Minervois. Le plus profond des abîmes, la plus spacieuse des cavernes, se trouvent réunis là sans autre communication avec le dehors qu'une petite ouverture, d'un mètre carré à peine. L'exploration, qui n'est pas terminée et que nous comptons reprendre prochainement, mes amis et moi, réserve encore, sans aucun doute, bien des surprises. Pour l'instant, cet enchevêtrement bizarre de galeries, ces longs couloirs rectilignes, ces puits d'effondrement réunissant brusquement le premier et le deuxième étage, tout cela est excessivement curieux et méritait d'être assez longuement décrit dans ce travail.

Rivière souterraine de la Courounelle. — C'est de l'autre côté du profond cañon du Brian, à trois kilomètres au nord-est de Minerve, à quelques centaines de mètres de la ferme de la Courounelle, que s'ouvre l'aven qui porte ce nom. Ici, rien de comparable à l'aven du Bouis ; c'est dans le lit même d'un torrentelet normalement à sec qu'est creusé cet énorme puits qui mène à la curieuse rivière souterraine que je vais décrire. Ce fut le but de ma première descente dans les profondeurs de ce causse, en 1899, et depuis, j'y suis revenu bien souvent avec mes zélés collaborateurs. A chaque nouvelle exploration, quelque chose de nouveau a été découvert, et il est possible d'affirmer que cettre rivière souterraine, la seule explorée avec celle de Labeil, près de Lodève, est aujourd'hui bien connue.

Un puits de 25 mètres, dont l'ouverture orientée N.-O.-S.-E. mesure 20 mètres sur 12, donne accès sur une galerie orientée N.-S. Cette galerie n'est pas le lit de la rivière souterraine et il faut la remonter vers le N. de 20 mètres environ et vers le S. de 15 pour être dans ce lit. Après que la branche nord a rejoint le lit de la rivière, celui-ci apparaît sous la forme d'un tunnel de dimensions très petites au fond d'une diaclase très étroite.

Digitized by Google

Sa direction en cet endroit est N.-E.-S.-O. et il va faire un coude à l'ouest du puits. (Voir planche).

Lorsque la branche sud le rejoint, il forme avec elle une large salle, fortement inclinée vers le S.-E., direction dans laquelle s'affirme définitivement la vraie rivière.

La galerie se présente alors comme un long tunnel, sans ramifications, dont la voûte ne s'élève jamais au-dessus de 4 mètres, et peut descendre jusqu'à plonger dans l'eau ; ce tunnel, creusé au début dans une assise marneuse, a une largeur moyenne de 3 mètres 50. La pente générale vers le sud-est y très marquée, et les ressauts brusques, qui sont autant de cascades au moment des fortes eaux, y sont nombreux.

Les eaux, après avoir enlevé les marnes bleues qui formaient le lit au début, ont rongé les calcaires et, au pied même des ressauts brusques, les ont taraudés en véritables marmites de géants, où l'eau séjourne profonde, même après les torrides chaleurs de l'été.

Bientôt la voûte s'abaisse, un boyau haut à peine de 60 centimètres continue la galerie ; on y rampe difficilement, s'aidant des coudes et des genoux pour avancer ; le gravier qui s'entasse là à chaque crue et les aiguilles de carbonate de chaux qui hérissent la voûte, en rendent la traversée excessivement pénible.

Ce couloir n'a pas moins de 35 mètres, et donne accès dans une petite salle de quelques mètres carrés, que nous avons longtemps regardée comme la fin de la partie accessible de la grotte. La voûte en ce point vient affleurer, même en été, à la surface d'une eau tranquille et il est impossible, du moins aucun de nous ne tenta d'aller plus loin pendant quelques années. Nous nous contentions de pêcher dans cette eau quelques crevettes (Niphargus ?) et de regarder, intrigués, un trou circulaire de 30 centimètres de diamètre, obstrué à moitié par les graviers et s'ouvrant sur la gauche. Nous revînmes plusieurs fois jusqu'à ce trou avec la ferme intention de briser cette voûte mouillante, d'agrandir ce trou avec le marteau ou

Digitized by Google

la poudre et, arrivés là, nous n'osions pas, nous ne savions pas ce que nous réservait cet inconnu.

C'est à Adr. Gazel et Ch. Caffort que la spéléologie doit de connaître cette deuxième partie de la rivière souterraine. Voici les détails que donne le premier de ces explorateurs sur leurs expéditions successives :

..... « Le trou situé à gauche de la flaque d'eau, à niveau du sol, dans la petite salle, étant plus apparent en 1902, nous avons entrevu la possibilité de passer. Nous nous sommes trouvés dans une belle salle et la rivière se poursuivait très encaissée, faisant de brusques sauts dans de grandes flaques d'eau profondes. Nous fîmes, ce jour-là, 400 mètres environ, et nous fûmes à nouveau arrêtés par une poche d'eau d'une profondeur de trois mètres. Comme elle barrait toute la galerie, il nous parut impossible de passer et nous rebroussâmes chemin....

..... » Quelques jours plus tard, Caffort et moi, nous revînmes au bord de cette eau et nous la franchîmes après force tentatives pour passer sans nous mouiller. La marche dans la galerie qui fait suite, devenait difficile; 500 mètres environ furent faits; l'exploration avait duré six heures, et la grotte continuait sans que rien ne fît pressentir qu'elle dût bientôt finir.

» A cet endroit, la grotte était très imposante, les stalactites, rares sont terreuses et fort sales, mais la galerie est très haute, large de 8 à 10 mètres; de plus, cette inclinaison, très grande, qui existe depuis l'aven, rend la rivière très pittoresque, l'oblige à cascader constamment et l'accidente à tout instant de sauts brusques, parfois dangereux. Une nouvelle promenade de 6 à 700 mètres nous amène, cette fois, à notre grand regret, à la fin; la galerie se surbaisse brusquement et le gravier emplit ce passage. Un espace de $0^{m}10$ à peine sépare le gravier de la voûte. L'eau s'infiltre sûrement par là. Une galerie découverte sur la droite devient malheureusement trop étroite pour être suivie. Nous n'étions certainement pas loin de la sortie; tout en témoi-

Digitized by Google

gnait. Il existait, à l'endroit où nous nous sommes arrêtés, un fort courant d'air; de plus, la couche de terre qui recouvre le gravier était toute trouée par les vers[1].»

Tout fait prévoir que les eaux de la rivière souterraine sortent dans le ravin de Coupial, sous la forme d'une source puissante et permanente. Nous avons pu, Gazel et moi, nous glisser dans la caverne qui s'ouvre au pied de la falaise et par laquelle l'eau souterraine vient au jour. Mais notre exploration à rebours de la rivière n'a pu être poussée très loin, à cause de la profondeur du gouffre qui nous a barré le passage. Néanmoins, les relations entre les eaux de l'aven de la Courounelle et celles du Coupial ne sont pas douteuses et ont déjà été prouvées par les paysans de ces régions[2]. Je me propose d'employer la fluorescéine comme colorant, pour confirmer une fois de plus ces relations étroites.

Voilà tout ce que l'on sait sur cette curieuse rivière souterraine. C'est un des points les plus intéressants du Minervois, au point de vue hydrologique. Et malgré que la préparation d'un long travail sur l'hydrologie subaérienne et souterraine de cette région m'oblige à garder pour l'instant une assez grande réserve, je crois pouvoir, dès aujourd'hui, émettre quelques-unes des considérations générales qui seront la directrice de ce travail.

A l'exemple des autres eaux calcaires, les eaux souterraines minervoises, profitant des cassures ouvertes dans ces calcaires, les ont élargies et ont ainsi créé un réseau hydrologique souterrain comparable de tous points avec le réseau hydrologique superficiel, mais n'ayant rien de commun avec lui, sinon en certains points assez rares, où, par l'action combinée des eaux de la surface et des eaux profondes, des puits se sont creusés, qui ont permis d'atteindre ces dernières et d'observer leur fonctionnement.

[1] Adr. Gazel. L'Aven de la Courounelle, *in* Spelunca, p. 65, Juin 1904.

[2] Des morceaux de jonc coupés très menus et jetés dans la rivière au fond de l'aven sont ressortis à la résurgence de Coupial.

Digitized by Google

Comme dans divers endroits cités par M. Martel[1], on retrouve des « siphons renversés » en avant desquels les eaux s'accumulent en pression, lorsqu'elles sont trop abondantes par rapport au diamètre du siphon.

Ici, comme en bien d'autres endroits, les eaux souterraines s'écoulent dans un ravin profond du voisinage, et la source à laquelle elles donnent naissance est seulement une *résurgence* d'eaux enfouies plus haut, et non une *source* avec la signification exacte que l'on attribue à ce mot, depuis quelque temps, en hydrologie.

Ici enfin, comme dans tous les pays calcaires, il y a lieu de considérer comme très suspectes ces eaux dont la pureté est plus que douteuse, et dont la captation, pour les besoins de l'alimentation, pourrait avoir les plus désastreuses conséquences.

(*A suivre.*)

[1] Martel. Les Abîmes (*passim*) et autres publications.

Digitized by Google

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Bibliothèque d'enseignement commercial, dirigée par M. Georges Paulet. — **Manuel de Géographie Commerciale.** — Etude économique des différentes parties du monde et particulièrement de la France, par Victor Deville, professeur agrégé au Lycée Michelet et à l'Institut commercial de Paris. Deuxième édition, 1904. Ouvrage récompensé par la Société de Géographie commerciale de Paris et autorisé pour les bibliothèques des Lycées et Collèges. — Berger-Levrault et Cie, libraires-éditeurs, Paris, 5, rue des Beaux-Arts; rue des Glacis, 18, Nancy. 2 volumes in-8° de 522 et 575 pages, avec graphiques et diagrammes. Prix des 2 volumes reliés en percaline gaufrée : 10 fr. Envoi franco par colis postal : 10 fr. 85..

Cet ouvrage, d'un caractère tout nouveau, groupant les pays par grands courants commerciaux, a l'ambition d'être plus qu'un manuel classique répondant à un programme officiel. C'est avant tout une œuvre de vulgarisation, s'adressant aussi bien aux jeunes gens qui se destinent au commerce ou à l'industrie qu'aux commerçants eux-mêmes : ils y trouveront des renseignements exacts et complets sur les principales productions du sol, les richesses minérales et l'industrie des différents pays, sur les voies de communication et les grands marchés, sur la marine marchande et les ports de commerce, sur le régime douanier et les institutions de crédit, sur les avantages accordés aux immigrants, etc., c'est-à-dire sur tout ce qui intéresse la production, les échanges et la colonisation dans le monde entier.

L'auteur n'a pas seulement traité, dans ces deux forts volumes enrichis de graphiques et de diagrammes, toutes les questions qui figurent aux programmes des Ecoles supérieures de commerce ; il a encore extrait, des bulletins consulaires français et étrangers et d'autres publications qui intéressent le commerce et l'industrie, de nombreux renseignements statistiques et pratiques dont nos négociants ou nos fabricants tireront le meilleur profit.

Digitized by Google

Madagascar. Histoire, Organisation, Colonisation, par André You, sous-directeur au ministère des Colonies. Préface de M. Albert Decrais, sénateur, ancien ministre des Colonies. Introduction de M. le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar. Un volume in-8° de 652 pages, avec tableaux et carte in-folio. — Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, Paris. Prix : 12 francs.

Le livre que M. You, sous-directeur au ministère des Colonies et professeur à l'Ecole Coloniale, offre aujourd'hui au public, a le rare mérite d'être à la fois une œuvre de haut enseignement colonial d'une parfaite tenue littéraire, et l'histoire exacte, complète, et sur bien des points nouvelle, de notre grande colonie d'Afrique. Le général Gallieni, gouverneur général de notre jeune possession, et M. Albert Decrais, l'éminent diplomate qui présida, sous le ministère Waldeck-Rousseau, aux destinées de notre empire d'outre-mer, n'ont pas hésité à qualifier cet ouvrage « d'œuvre bienfaisante » et à remercier l'auteur d'avoir écrit sur *Madagascar* « des pages aussi intéressantes, aussi pleines, aussi instructives ».

La première partie du volume est consacrée à l'histoire de la Grande Ile. Les périodes diplomatique et militaire, l'annexion, l'administration de M. Laroche et du général Gallieni sont exposées avec une impartiale précision d'après des documents inédits ; les deuxième et troisième parties traitent surtout de l'organisation politique, administrative, économique de Madagascar, à laquelle l'auteur a, depuis les premiers jours, pris une part des plus actives. L'ouvrage se termine par des « Considérations générales » aussi élevées que pratiques et qui, résumant les résultats obtenus, précisent les efforts encore nécessaires.

A cette heure où les questions coloniales prennent une importance croissante, il serait oiseux d'insister sur l'intérêt et l'utilité d'une étude où, ainsi que l'atteste M. Albert Decrais dans une préface magistrale, on trouve « des faits, des récits et des chiffres, faits reposant sur les documents les plus sûrs, récits d'une scrupuleuse exactitude, chiffres fournis par les statistiques officielles ».

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Les voies d'accès au Simplon

La mise en service prochaine du tunnel du Simplon a ramené l'attention du commerce et de l'industrie sur les divers projets émis en vue d'améliorer les voies d'accès au Simplon, afin d'en obtenir les conséquences économiques les plus avantageuses au point de vue national.

Les trois projets : 1° Frasnes-Vallorbes; 2° Saint-Amour-Bellegarde : 3° Lons-le-Saunier-Genève (dit la Faucille), favorisent certes le Simplon en ce qui concerne la zone s'étendant entre Dieppe et Nantes, mais il ne faut pas perdre de vue que ce serait au détriment du Mont-Cenis et du parcours français qu'on obtiendrait cet avantage. La voie du Gothard n'y perdrait guère.

Bien plus, aucun de ces trois projets n'a tenu compte des intérêts du Nord et de l'Est de la France, non plus que du trafic international qui s'échange entre l'Italie, d'une part, l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, d'autre part.

Justement émue de cette situation, la Société Industrielle de l'Est préconise la constitution d'une grande artère française reliant Dunkerque à Milan par Lille, Valenciennes, Nancy, Belfort et Delle et se continuant en Suisse vers le Simplon par Moutier, Granges, Buren, Berne, Wildstrubel et Brigue.

Les deux tronçons Moutier, Granges, Buren et Berne-Wildstrubel-Brigue ainsi que le tunnel du Wildstrubel pour la traversée des Alpes bernoises projetés par le Canton de Berne seront sans aucun doute rapidement exécutés, étant donné l'intérêt des Bernois à l'exécution de cette ligne et leur ténacité coutumière.

Une amélioration pourra être faite sur le parcours français par la construction d'une ligne de raccordement entre St-Maurice et Giromagny qui traverserait les Vosges au Ballon d'Alsace.

Examinons maintenant l'influence de la ligne en question sur les

Digitized by Google

relations franco-italiennes et sur le trafic de la Belgique, de la Hollande et l'Angleterre avec l'Italie.

Une simple comparaison des divers itinéraires nous suffira.

1° Paris-Milan :

Par Bâle, Gothard.....	891 km.
Par Pontarlier, Lausanne, Simplon.....	832 —
Par Berne, Wildstrubel. Simplon.....	824 —

2° Calais-Milan :

Par Bâle, Gothard.....	1.115 —
Par Berne, Wildstrubel, Simplon.....	1.045 —

3° Anvers-Milan :

Par Bruxelles, Bâle, Gothard.....	1.000 —

Dunkerque-Milan :

Par Lille, Nancy, Wildstrubel, Simplon..	1.022 —

4° Ostende-Milan :

Par Bruxelles, Bâle, Gothard.....	1.080 —

Calais-Milan :

Par Lille, Nancy, Wildstrubel, Simplon..	1.045 —

Anvers-Milan semble l'emporter sur Dunkerque-Milan, mais la différence (22 km. sur un parcours de 1.000) est bien insignifiante. Elle est largement compensée pour les marchandises en provenance ou à destination d'Angleterre, par une traversée maritime beaucoup moins longue.

La ligne des Alpes bernoises a donc pour elle toutes les chances d'enlever au Gothard une partie du trafic italo-anglais et italo-belge.

Le complément rationnel et nécessaire du Simplon, c'est le percement des Alpes bernoises, la rectification de la ligne de Berne à Delle et la traversée des Vosges au Ballon d'Alsace ; l'utilisation du Simplon ainsi comprise sera la revanche toute pacifique de la défaite économique infligée à la France par l'ouverture du Gothard.

Le *Journal des Transports*, étudiant de son côté la question des voies d'accès du Simplon, estime que ce tunnel est appelé à gagner d'abord la clientèle des contrées situées sur la ligne de partage du trafic des deux concurrents actuels, le St-Gothard et le Mont-Cenis. Il fait passer cette ligne par Genève, Fribourg, Vesoul, Châlons-sur-Marne et Calais, ce qui la rapproche beaucoup du trajet préconisé par la Société Industrielle de l'Est comme voie d'accès.

Digitized by Google

Toutefois il ajoute que, si le Simplon doit se faire sa place au soleil, il n'est pas de taille à tuer personne, pas plus qu'à révolutionner les mouvements actuels de transit : « *c'est une porte de plus et voilà tout* ». Il conclut en disant que la question des voies d'accès doit être traitée « *sans hâte et sans fièvre* », d'autant plus qu'il ne croit pas très prochaine la mise en exploitation du Simplon.

(*Société de Géographie de Lille*).

Le premier Congrès des Jardins Alpins

Le 16 et le 17 août dernier, le premier congrès international des Jardins alpins s'est tenu au sommet des rochers de Naye, canton de Vaud (Suisse). Les organisateurs de ce congrès avaient pensé avec juste raison que cette belle montagne qui contient un fort intéressant jardin botanique à l'altitude de 2 000 mètres était tout indiquée pour une première réunion.

On sait que les jardins alpins répondent à un triple but : scientifique, pratique et esthétique. Au point de vue scientifique, ils permettent aux personnes qui s'occupent de géographie botanique de trouver réunis en un même point des échantillons de flore qu'elles seraient sans cela obligées d'aller étudier souvent fort loin et très haut : ensuite le biologiste peut y suivre pendant toutes leurs existences les plantes qui l'intéressent, noter leurs variations suivant les climats et enfin se rendre compte de leurs conditions d'acclimatation. Au point de vue pratique, c'est là qu'on fait les essais de plantes à introduire dans la région, arbres, plantes fourragères ou potagères qui, à un moment donné, sont peut-être capables de changer l'aspect de son tapis végétal. Enfin, au simple point de vue esthétique, ces jardins, conservatoires de la flore montagnarde, initient les débutants aux beautés des fleurs alpines, ces brillants joyaux de nos hautes terres.

C'est pour répondre à ce triple désideratum que rien qu'en Europe, plus de 35 jardins alpins ont été créés. Notre pays en possède à lui seul une douzaine : 3 en Dauphiné, 1 au Pic du Midi, 1 à Chamonix, au pied du Mont-Blanc ; il a été créé par M. Joseph Vallot ; 3 à l'Aigoual, créés par M. le professeur Flahault. [1] Ils sont

[1] Voir le très intéressant rapport présenté en 1904 au Conseil de l'Université de Montpellier au sujet des Jardins Botaniques de l'Aigoual, par Ch. Flahault, Directeur de l'Institut de Botanique.

Digitized by Google

étagés sur le flanc de la montagne depuis l'altitude de 1,250 mètres jusqu'à 1,500 mètres. Les données météorologiques recueillies à l'observatoire du sommet ajoutent une grande valeur aux observations botaniques qui y sont faites simultanément : 1 au Ballon d'Asace ; 1 dans les Hautes Vosges ; 1 dans les montagnes des environs d'Annecy.

Les délégués des différents jardins firent des rapports sur l'activité de ceux-ci, puis un échange de vues eut lieu à la suite duquel l'assemblée émit les vœux suivants :

1° Que les jardins alpins entrent en relations plus intimes les uns avec les autres par l'échange de leurs publications et de leurs graines ;

2° Qu'un organe central soit créé ;

3° Qu'un congrès ait lieu chaque année ;

Ces jardins de montagne pouvant rendre de grands services aux personnes qui s'occupent de géographie botanique, j'émets, en terminant, le vœu que la Société de Géographie veuille bien accorder son appui moral et ses encouragements à ces congrès alpins.

Roland Bonaparte.

Sénégal

Travaux du port de Dakar. — La rade de Dakar comprend en réalité deux ports : le port de guerre du point d'appui de la flotte et le port de commerce.

Les travaux du port de guerre commencés à la fin de 1899, interrompus par l'épidémie de fièvre jaune de 1900, ont été repris en 1901. Ces travaux comportent le prolongement de la jetée actuelle sur 260 mètres, la construction d'une nouvelle jetée de 2,130 mètres, s'amorçant à la côte de Bel-Air (à 1,850 m. au nord de l'Aiguade) et dont le musoir sera séparé de celui de la jetée précédente par une passe de 200 mètres, et le dragage du port à une profondeur de 9 mètres au-dessous du zéro des plus basses mers, sur une surface de 50 hectares. En outre, un bassin de radoub de 200 mètres sur 30 sera établi avec des magasins, ateliers, casernements, etc.

La nouvelle jetée est terminée, dans la partie pleine en enrochements, sur 340 mètres de long et, dans la partie à claire-voie, sur 800 mètres. Le soubassement en enrochement de la partie extrême est achevé sur 650 mètres. Plus de 200,000 mètres cubes sont déjà dragués. Le matériel de dragage va être perfectionné et permettra

Digitized by Google

de draguer 1,700 mètres cubes par jour. Les fouilles sont terminées sur l'emplacement de la forme de radoub. L'établissement du terre-plein qui doit entourer le bassin marche rapidement. Le personnel employé aux travaux comprend 80 Européens et 960 indigènes.

Les carrières du cap Manuel et d'Ouakam fournissent le basalte utilisé pour les enrochements. Le matériel en service comprend 6 remorqueurs, 12 chalands, un débarquement fixe et un flottant, 6 locomotives et 150 wagons, etc.

Le projet de port de commerce est plus récent et n'a été arrêté par le gouverneur général qu'en novembre 1902. Il sera muni de conduites d'eaux, d'appareils d'éclairage, de voies ferrées, de grues roulantes et de tout l'outillage moderne. L'ouverture des travaux a été autorisée par décret du 24 novembre 1903. En bordure de la ville de Dakar et sur des terrains gagnés sur la mer seront construits des quais larges de 100 mètres, sur lesquels s'enracinent 3 môles de 60 mètres de long qui, avec la grande jetée actuelle prolongée, formeront 3 bassins spacieux. Dans la partie nord du port, une fosse profonde de 9 mètres doit être draguée pour le mouillage des gros navires charbonniers. Les travaux vont bientôt commencer par la partie occidentale.

La réalisation de ces projets fera de Dakar le port le plus important de toute l'Afrique occidentale.

Chemin de fer de Kayes au Niger. — Le 28 novembre 1904, la locomotive a atteint Koulikoro terminus de la ligne du Sénégal au Niger, à 550 kilomètres de Kayes, son point de départ. Le 10 décembre, cette dernière section, de Bamako à Koulikoro a été ouverte à l'exploitation. Les deux grands fleuves de l'Afrique occidentale, le Sénégal et le Niger, sont donc reliés l'un à l'autre par une voie ferrée entre leurs extrêmes points navigables. D'ici peu les bateaux à vapeur qui vont être lancés sur le Niger permettront de gagner Tombouctou en quelques jours, et donneront au commerce sur le Niger des moyens de transport qui lui faisaient sérieusement défaut. Voici donc enfin terminés, sous l'active direction du colonel Rougier, les travaux de ce chemin commencés il y a quelque 20 ans par Borgnis-Desbordes, interrompus à plusieurs reprises et dont on n'osait plus espérer l'achèvement il y a quelques années seulement. L'œuvre accomplie aura, outre son importance stratégique et commerciale, un retentissement considérable parmi les populations du Soudan.

(*Revue française*).

Digitized by Google

Les Conclusions du marquis de Segonzac sur la pénétration commerciale au Maroc

Le marquis de Segonzac, qui, après la captivité que l'on sait, vient de rentrer en France, a, dans une interview récente, donné ses intéressantes conclusions sur la question de la pénétration commerciale au Maroc.

L'enquête à laquelle il a procédé avec MM. Louis Gentil, René de Flotte Roquevaire, Si Saïd Bouliffa et Abd el-Aziz Zenagui, a porté sur le tiers environ du Maroc. La région étudiée par eux est comprise entre une ligne tracée du cap Cantin au Djébel-Aïachi d'une part, le Sahara d'autre part, enfin l'Océan.

Dans ces limites, l'explorateur ne craint pas d'affirmer que, si rien jusqu'ici n'a été fait, tout est à faire aisément. L'anarchie qui règne au Maroc, et qui s'est si fort étendue depuis la mort de Moulaï-Hassan, a accusé les tendances séparatistes qui, de tout temps, ont régné dans le sud, opposant au « royaume de Fez » le « royaume de Marakech ». Les grands caïds du sud, dont Moulaï-Hassan avait augmenté l'autorité, sont aujourd'hui complètement indépendants. Ils n'obéissent et ne payent l'impôt que dans la mesure qui leur convient. Ils sont maîtres chez eux. Dans ces conditions, il est évidemment insuffisant de traiter à Fez seulement du sort du Maroc. Il faut négocier directement avec ces tribus, nous mettre en rapport avec elles, leur rendre les services qu'elles attendent de nous. Or, malheureusement, il n'y a pas même, à l'heure où nous sommes, un commencement d'action.

A Marakech, seconde capitale du Maroc, métropole de tout le sud, résidence du frère du sultan, ville d'intrigues politiques et d'affaires commerciales, où une population sédentaire de 60.000 habitants se double d'une population flottante presque égale, il n'y a pas un seul Français, ni fonctionnaire, ni négociant. L'agent consulaire indigène est sans autorité. Les représentants indigènes des maisons françaises de Mogador sont hors d'état de lutter utilement avec les maisons anglaises et allemandes qui y sont installées.

« Le rôle que nous avions à jouer, dit M. de Segonzac, était cependant tout tracé. Le pays (non pas seulement les environs de Marakech, qui sont accessibles, mais le sud, où les caïds sauvegardent jalousement leur liberté) nous serait ouvert si nous voulions. Les indigènes ont un besoin qui domine tous les autres : le besoin

Digitized by Google

d'eau. A tout prix, ils essayent d'y remédier. Mais pour atteindre les nappes souterraines, qui sont souvent à une grande profondeur, ils ont besoin du concours d'ingénieurs européens. Les ingénieurs hydrographes seront dans cette région les premiers agents de pénétration. D'autres chefs, soupçonnant des richesses minières, réclament des prospecteurs. Partout, enfin, des médecins seraient les pionniers indiqués derrière lesquels passeraient les commerçants.

» Cette initiative est d'autant plus désirable que les six caïds, qui sont les maîtres du Sud, désirent entrer en relations avec nous; ils ne demandent qu'à nouer avec la France des rapports réguliers.

» Par l'intermédiaire et sous les auspices de ces chefs, il nous est loisible de faire dans tout le Sud un chiffre d'affaires important. Sans doute, cette partie du Maroc n'est pas foncièrement aussi riche que le Nord. Mais outre le progrès certain du rendement du sol quand auront été accomplis les travaux nécessaires d'irrigation, l'élevage y est très florissant, et indépendamment de l'huile, des amandes et des palmeraies, les troupeaux, nombreux, bien soignés, sont une source de fortune qui permet aux habitants de faire des achats importants. Pour ces achats, ils s'adressent actuellement à Mogador, qui est loin, à Marakech, où notre situation est nulle, et partout les Marocains payent ce qu'ils achètent 60 pour 100 trop cher. Si nous leur offrions à un prix moins élevé les objets d'usage courant qui leur sont nécessaires, ils deviendraient des clients excellents de notre commerce et de notre influence.

» Mais pour cela, il faut que le Gouvernement français se décide à s'occuper directement sur place des tribus du Sud. Il faut notamment qu'il installe à Marakech un consul actif, qui organise la pénétration commerciale et qui rayonne par ses agents de l'Océan au Tafillet. Il faut ensuite qu'à Taroudant, capitale du Sous, à Ilir, dans le Tazeroualt, à Goulimine, centre de l'Oued-Noun, nous placions des agents consulaires et des médecins, qui seront les éclaireurs des maisons françaises et les guides de nos négociants. Il faut enfin que dans les ports de la côte, dont le premier soin de notre diplomatie devrait être d'obtenir l'ouverture, nous envoyions des représentants. Quant au Tafillet, c'est par l'Algérie qu'il faut y pénétrer. Et dès maintenant, grâce au chemin de fer de Beni-Ounif, qui leur apporte les marchandises pour un prix de moitié inférieur à celui qu'ils payaient naguère, ses habitants, si soucieux soient-ils de leur autonomie, sont devenus les clients de la France.

» Ce n'est malheureusement qu'une exception. Et de là jusqu'à la

Digitized by Google

côte, c'est-à-dire dans toute la région que nous avons parcourue, il faut construire sur une table rase. Le champ, à coup sûr, est encore libre. Mais il est grand temps de s'y engager. »

(Tour du Monde).

Le commerce de Madagascar en 1903

Depuis la conquête de Madagascar, acquise au prix de sacrifices si coûteux et si facilement évitables, le commerce de la Grande Terre a pris un essor considérable. Sous la domination hova, il n'atteignait pas 10 millions, même dans les bonnes années. L'établissement de l'ordre dans les parties sauvages de la Grande Terre, la présence d'une garnison nombreuse et l'afflux d'immigrants ont naturellement entraîné la multiplication des transactions. Ces éléments ont influé et influent encore sur le commerce d'importation par la consommation de nouveaux résidents plus aisés que les indigènes. Plus tard, les travaux publics, construction d'une route carrossable qui traverse l'île du canal de Mozambique à l'Océan Indien en passant par Tananarive, et les dépenses exigées par l'établissement d'une voie ferrée de Tamatave à la capitale ont attiré de nouveaux immigrants français, étrangers, créoles de la Réunion et de Maurice.

C'est ainsi que l'importation a presque triplé d'importance en passant de 18.368.918 fr. en 1897, première année où l'ordre fut à peu près rétabli, à l'énorme somme de 46.032.759 fr. en 1901, dont on n'aurait jamais espéré l'inscription dans les statistiques douanières. Une foule de négociants, de spéculateurs, de colons à trop petit capital avaient fourni les capitaux ou le crédit nécessaires à cette importation exagérée. Il y eut alors pléthore ; les capitaux disponibles s'épuisèrent ; les marchandises formèrent des stocks excessifs ou invendables parce que les consommateurs indigènes ne disposaient pas des ressources proportionnelles à leurs désirs de produits français.

Ils souffraient d'ailleurs du renchérissement provoqué par les droits de douane inclus dans le prix de vente des marchandises françaises d'une qualité supérieure aux articles plus grossiers dont ils se contentaient jusqu'alors.

L'importation dut se restreindre. En 1902, sa valeur descendit de

Digitized by Google

10 °/₀ ; elle a fléchi encore bien davantage en 1903. Les dernières statistiques qui viennent d'arriver en Europe n'accusent plus qu'une valeur de 33.107.171 fr.

Il n'est pas impossible qu'elle continue, car en 1890, on portait seulement à 5.600.000 fr. le montant des importations de toute provenance. Mais indépendamment de l'accroissement de la population blanche, qui compte maintenant 15.542 têtes, des dépenses du budget colonial de 22 à 23 millions de francs, il est certain que la faculté de consommation des indigènes a fait de très sensibles progrès. Presque stationnaire jusqu'en 1899 la production coloniale, facilitée par l'afflux des capitaux, par l'amélioration des voies de communication, achèvement de la route carrossable, a déjà atteint un niveau respectable. En 1899, le pays exportait déjà 8.046.000 fr. de denrées du cru ; en 1900, ce chiffre atteignait 16.628.669 fr. La réaction survenue en 1901 a baissé néanmoins de 930.000 fr. sur les résultats de l'année antérieure. Enfin, en 1902, on exportait pour 14.144 440 fr. et la somme nouvelle de l'exportation atteint 16 millions 471.000 fr.

En l'espace de six ans, la production a donc quadruplé et, par suite, la faculté réelle de consommation, c'est-à-dire d'importation des produits français.

A cette somme il faut joindre les dépenses du chemin de fer qui avance bien lentement, mais dont les travaux laissent plusieurs millions de salaires entre les mains des Malgaches, et ceux-ci achètent volontiers nos objets de toilette, fussent-ils d'une utilité douteuse.

Lorsque le chemin de fer sera terminé, la production et la consommation feront de nouveaux progrès, grâce à l'abaissement des prix de transport, qui sont encore bien lourds. La culture disposera aussi d'un contingent nouveau de travailleurs, bien rares en cette île immense, dont la population, recensée en 1901, ne compte que 2.505.237 habitants.

Mais en admettant, ce qui est douteux, une nouvelle réduction de l'importation constatée en 1903, elle se relèvera promptement et sur une base plus saine que les dépenses extraordinaires pour travaux publics.

La part des provenances françaises est absolument prépondérante à Madagascar. Elle ne s'est pas affaiblie en 1903 au profit des marchandises étrangères qui ont toutes fléchi peut-être plus que les nôtres. L'importation des tissus américains est devenue nulle. Sur 11.837.000 fr. de tissus et de vêtements confectionnés, la France en

Digitized by Google

a fourni pour 11.016.200 fr., et c'est l'article essentiel. La demande des tissus de coton (11 millions) n'a diminué que 1 °/₀. Il y a bien eu quelques diminutions sur les vins ordinaires (— 500.000 fr.) et sur les objets en métaux (— 1.576.000 fr.), la ferronnerie sur les spiritueux (— 355.000 fr.) et, en général, sur les objets consommés par les Européens.

Les articles consommés par les indigènes (— 2.421.000 fr.) ont été peu atteints, sauf le riz, et c'est peut-être une preuve des progrès de l'agriculture.

En un mot, il y a eu excès d'importation d'objets propres à la consommation européenne, mais la situation n'est pas compromise. On était allé beaucoup trop vite ; on avait escompté des résultats immédiats irréalisables, et cependant les progrès réels sont peut-être bien supérieurs à ce qu'il était raisonnablement permis d'espérer.

(Société des Etudes Coloniales et Maritimes).

Digitized by Google

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

EUROPE

Nécrologie. — M. Charles Gauthiot, secrétaire général perpétuel de la Société de géographie commerciale de Paris, est mort le 27 février dernier, dans sa 73e année. Professeur d'allemand au lycée Charlemagne et à l'Ecole coloniale, il fut un des fondateurs et a été pendant trente ans l'âme de la Société de géographie commerciale. Grâce à ses nombreuses relations, à son amabilité, au rayonnement de son agissante bonté, il a été l'inspirateur des plus grandes entreprises de découvertes et de colonisation pendant ces vingt dernières années, et il a joué un rôle considérable, quoique modeste, dans notre expansion géographique et colonisatrice. Ce n'était pas un savant, mais un homme d'action. Personnalité intéressante, sympathique et bienfaisante, dont la physionomie faite de bonhomie souriante et pleine d'humour restera gravée dans la mémoire de ceux qui l'ont connu et vu à l'œuvre. Nous joignons nos regrets bien sincères à ceux qui ont déjà été unanimement exprimés. Et nous souhaitons une cordiale bienvenue à son successeur, M. Paul Labbé.

Signalons aussi la mort de M. Rafael Torrès Campos, ancien secrétaire général de la « *Societad geografica de Madrid* », membre de la *Real Academia de la Historia*, auteur de plusieurs travaux géographiques estimés. C'était un ami de la France. Il a participé avec éclat au Congrès international de Géographie de Paris en 1889, à celui de Berne en 1891, à celui de Londres en 1895. Il a essayé d'introduire en Espagne l'enseignement géographique français. C'était un homme actif et excellent, d'une nature douce, laborieuse et enthousiaste, esprit souple et cœur délicat. Né à Alméria en 1853, il est mort à Paris le 26 octobre 1904.

Mentionnons enfin la disparition de M. Edouard Richter, géologue et météorologiste autrichien (1847-1905), auteur de nombreux

Digitized by Google

travaux sur les glaciers des Alpes et président de la Commission internationale des glaciers, professeur à l'Université de Graz ; et celle de M. Victor Raulin, géologue et météorologiste français, ancien professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, membre de la Société géologique de France, mort à l'âge de 90 ans, le 10 février 1905, à Montfaucon (Meuse).

Découverte de mines de charbon en Lorraine française. — Des recherches, commencées en 1902 par la Société *La Seille*, devenue en 1903 l'association des « *Sociétés lorraines des charbonnages réunis* », ont abouti à la découverte d'un bassin houiller, qui est la continuation de celui de Sarrebrück, dans le département de Meurthe-et-Moselle, sur le territoire de Pont-à-Mousson, à 819 mètres de profondeur et à 638 au-dessous du niveau de la mer. La couche, épaisse de 70 centimètres, paraît exploitable et donne de belles espérances.

Bordeaux, marché de caoutchouc. — Grâce à ses relations avec l'Afrique occidentale, Bordeaux tend à devenir un grand marché de caoutchouc. En trois ans, l'importation de cette denrée y est montée de 121,000 tx en 1900 à 1,113,000 tx en 1903. Bordeaux se développe à ce point de vue comme Le Havre (5 millions de tx), Anvers (5,727,000 tx) et Hambourg (7,500,000 tx), tandis que Londres (828,000 tx au lieu de 2,200,000) et Liverpool (16,800,000 au lieu de 17,800,000) reculent.

La Loire navigable, le projet du Grand Central et le port de Nantes. — On a commencé les travaux d'aménagement de la Loire par la section de 14 kilomètres entre Angers et Chalonnes. Cet essai semble avoir parfaitement réussi. Il n'y a qu'à continuer. La Loire, régularisée jusqu'à Orléans et Digoin, ouvrirait ainsi une voie de communication par eau, non seulement vers Paris et le Nord de la France par les canaux d'Orléans, de Briare et du Nivernais, mais encore vers la Saône par celui du Centre. Il y aurait là une sorte de *Grand Central*, c'est-à-dire une voie de transport à grand trafic de Nantes à Chagny, par la Loire et le canal du Centre, qui pourrait être prolongé par un faisceau de voies ferrées bien outillées sur l'Allemagne du Sud, la Suisse et l'Italie, de façon à attirer vers Nantes et les autres ports de l'Océan (la Pallice) le trafic de l'Europe centrale et de l'Italie du Nord à destination de l'Amérique ou inversement celui d'Amérique à destination des parties susdites

Digitized by Google

de l'Europe. C'est une belle perspective d'avenir pour nos ports océaniques, jadis languissants, aujourd'hui en voie de renaissance. Mais la réalisation de ce projet dépend de celle des voies d'accès au Simplon.

Le Simplon et la Faucille. — Le tunnel du Simplon a été justement terminé et ouvert le 25 février et est entré dans la période d'exploitation. Il s'agit maintenant pour la France d'en profiter en y accédant par la meilleure voie. C'est le projet de la Faucille qui paraît pour le moment le meilleur et qui a été choisi par le ministère des travaux publics, en attendant l'étude d'un tunnel sous le Mont-Blanc. Ce tracé rapprocherait la Suisse et l'Italie du Nord non seulement de Paris et de la Manche, mais aussi de l'Océan, et ouvrirait ainsi une perspective de prospérité pour le centre de la France et nos ports océaniques.

Régularisation du Rhin jusqu'a Strasbourg. — Les Allemands continuent avec persévérance l'aménagement de leurs fleuves et de leurs canaux. On va procéder à la régularisation du Haut-Rhin, de Germersheim à Strasbourg (projet et devis de 14 millions de marcks), et on poussera plus tard jusqu'à Bâle.

Mittelland-Kanal. — D'autre part, le Reichstag a voté les premiers travaux du *Mittelland Kanal*, de Hanovre au Rhin par l'Ems. Une fois ce canal terminé, on pourra circuler par eau sur toute l'étendue de l'Allemagne, de l'W. à l'E , cette grande voie intérieure, utilisant un sillon naturel, étant reliée d'ailleurs à la mer du Nord et à la Baltique par les fleuves Rhin, Ems, Weser, Elbe, Oder, Vistule, constituant autant de voies perpendiculaires. Berlin deviendra ainsi une sorte de port intérieur, comme Paris, centre des voies d'eau comme des routes de terre.

Navigation maritime. grands navires — A signaler l'agrandissement continu des navires. En 1891, les plus grands paquebots avaient 142 mètres de long et 6,400 tonneaux de jauge. En 1896, on en vit de 178 mètres de long et de 12,890 tonnaux. En 1904, la Compagnie Cunard en a lancé un, le *Caronia*, de 206 mètres et de 21,000 tonneaux. Les Etats-Unis ont le *Dakota* , de 20.700 tonneaux. On a actuellement en chantier, en Angleterre et en Allemagne, des bateaux de 25,000 à 30,000 tonneaux. La Compagnie Cunard fait construire deux paquebots de 232 mètres de long et de 30,000 tonneaux de jauge, devant filer 25 nœuds. En France, nous sommes en retard.

Digitized by Google

La *Provence*, lancée le 21 mars dernier, aux chantiers de Penhoët, à Saint-Nazaire, le plus grand et le plus rapide de nos steamers, n'a que 191 mètres de long, 19,000 tonneaux de jauge et 23 nœuds de vitesse, avec 30.000 chevaux de force. Les Anglais développent 60,000 chevaux, grâce à l'emploi de machines à turbine.

ASIE

Asie Russe. — Malgré la guerre, la Russie a terminé le Transsibérien par le *Circumbaikal* (260 kilomètres, 33 tunnels, 142 millions de francs 546,000 francs le kilomètre).

Elle a aussi achevé la ligne d'Orenbourg à Tachkent (1,800 kil.), qui met Moscou et Saint-Pétersbourg en communication directe avec l'Asie centrale. Cette voie ferrée a une grande importance stratégique et aussi économique à cause de la production du coton dans les oasis du Turkestan.

Chine. — La Compagnie allemande de chemins de fer du Chantoung vient de terminer la voie ferrée de Kiao-Tchéou et de son port Tsingtao à Tsinan (405 kil.), capitale du Chantoung, située sur le Canal Impérial et sur le grand central Anglo-Allemand qui doit doubler le canal de Tientsin à Tchékiang sur le Yangtsé. Il est probable d'ailleurs que les Allemands continueront leur ligne du Chantoung au delà de Tsinan vers Kaifoung et Tchentou-fou de façon à la rattacher à la ligne Pékin-Hankéou. Ils seront ainsi en relation avec les grandes vallées de la Chine, le Pei-Ho, le Hoang-ho et le Yangtsé et toute la plaine.

La Chine est de plus en plus envahie par les étrangers. En 1903 on en compte 20,500 au lieu de 10,000 en 1893, savoir : Anglais, 5,663 (au lieu de 4,163) ; Japonais, 5,287 (1017) ; Américains, 2,542 (1336); Allemands, 1658 (777); Français 1213 (786), etc. On remarque surtout l'accroissement des Japonais, cinq fois plus nombreux qu'il y a dix ans, le progrès des Américains et des Allemands qui ont doublé, la progression relativement lente au contraire des Français et surtout des Anglais. Les maisons de commerce Japonaises ont passé de 42 à 361, les Allemandes de 81 à 159, les Américaines de 30 à 114, les Françaises de 33 à 71, les Anglaises de 354 à 420 seulement.

Indo-Chine française. — Le capitaine Cottes a fait de janvier en août 1903 une intéressante traversée de l'Indo-Chine, entre Hanoï

Digitized by Google

et Saïgon, par Louang-Prabang, sous la conduite d'un prince indigène — le fils du roi de ce pays — et a particulièrement étudié la chaîne annamitique. (Altitude maxima 2.000 mètres; cols de 1.280 à 1 700 mètres entre le Mékong et la mer de Chine). Mais la partie septentrionale s'abaisse à 1.000-800 mètres et a même un col de 250 mètres, celui de Mongin, voie de pénétration de l'influence annamite dans le bassin du Mékong. Dans la partie méridionale, ce n'est plus qu'un plateau de 600 mètres en moyenne sur lequel les affluents du Mékong et les rivières de l'Annam mélangent leurs sources et coulent en sens inverse. Exception doit être faite pour le massif de Lang-bian, qui remonte à 2.000 mètres et constitue un excellent sanatorium pour notre Cochinchine, vaste savane au gazon abondant, se prêtant à l'élevage du bœuf et du cheval et merveilleux pays de chasse (tigres, éléphants, cerfs).

Cette expédition, qui a rapporté des croquis de routes et de voies ferrées, des vocabulaires et des documents sur chaque tribu, des dessins de ruines et bas-reliefs, des fac-simile de manuscrits anciens, est une excellente contribution à la connaissance de notre Indo-Chine.

La réalisation de notre réseau de chemins de fer Indo-Chinois touche à sa fin. Environ 830 kil. sont en exploitation : Saïgon-Mytho (70 kil.); Saïgon-Thanh-lonh (71 kil.); Hanoï-Than-hoa, par Nam-dinh et Nin-binh (286 kil.); Hayphong-Yenbay (240 kil.); Hanoï-Porte de Chine (163 kil.). Le réseau total doit en avoir 3.000 kilomètres. Le Tonkin est particulièrement favorisé (700 kil.). La ligne Hanoï-Laokay, très difficile, est à peu près terminée. Et les travaux sont en train sur la ligne Laokay-Yuman-Sen (468 kil.).

Inde Anglaise. — Signalons les tentatives faites dans l'Inde pour augmenter et améliorer la production du coton, jusqu'ici peu encouragée par la Métropole. C'est le résultat naturel du manque de coton américain. Il y a là un fait intéressant. Les fabriques anglaises risquent de perdre pour leurs cotonnades la clientèle de l'Inde. Mais elles se préoccupent avant tout de s'assurer la matière première de leur fabrication. Ces essais paraissent avoir réussi et il faut s'attendre à voir l'Inde devenir un grand centre de production de coton.

Des derniers travaux faits sur l'Himalaya, il résulte que le Gaurisankar et l'Everest sont deux pics différents. Le Gaurisankar est le plus petit (7.128 à 7.143 mètres). L'Everest a de 8.767 à 8.840 mètres, selon les mesures.

Digitized by Google

TIBET. — Quatre officiers anglais de l'expédition YOUNGHUSBAND, les capitaines HAWLING, RYDER et WOOD et le lieutenant RAILEY viennent de traverser dans toute sa largeur le Tibet méridional, de Gyangtsé au lac Manasarowar et à Gartok, c'est à-dire le versant nord de l'Himalaya et les hauts bassins de l'Indus et du Gange.

AFRIQUE

SONDAGE PROFOND A TOUGGOURT. — On a ouvert à Touggourt un puits de 160 mètres de profondeur, donnant 3,200 litres à la minute d'eau excellente. On rendra ainsi la vie à cette oasis qui avait été menacée par les sondages pratiqués dans l'Oued-Rir, plus bas. Et on espère pouvoir pratiquer des sondages analogues et auss bienfaisants à Ouargla et dans d'autres régions analogues.

MAROC. — La mission de MM. de SEGONZAC, GENTIL et de FLOTTE DE ROQUEVAIRE, arrêtée par les indigènes indépendants, très heureusement délivrée, a pu explorer les profondeurs jusqu'ici inconnues de l'Atlas marocain : le Dj. Aiachi, les sources de la Moulonia, le col des Tounfit, la vallée de l'O. Raris, la Zaouia El Haonari, le Sous. M. de FLOTTE DE ROQUEVAIRE a pu ainsi dresser la carte exacte des environs de Marrakech.

LA MISSION THÉVENIAUT DANS L'ADRAR. — Cette mission, destinée à aller au devant de celle du commandant LAPERRINE et à assurer ainsi la jonction effective de l'Algérie et de l'Afrique occidentale, a fait connaître une région jusqu'ici inexplorée : la vallée de l'O-Telensi, qui sépare l'Azaouad de l'Adrar de Aoullimiden; le centre de Teleya; Es-Souk et les ruines de l'ancienne Tademekha des écrivains arabes. C'est un plateau de grès ferrugineux, de latérite et de granite, parsemé d'îlots rocheux en chaos, entre lesquels circulent des ouadis, qui, seuls, entretiennent la végétation et la vie. Le pays est habité par des Touareg, dont la principale ressource est l'élevage des bœufs, moutons et chèvres. La population est de 6,000 habitants, Touareg et Kounta.

IMPORTANTES DÉCOUVERTES GÉOLOGIQUES SUR LA LISIÈRE DU SAHARA ET DU SOUDAN. — Depuis quelques années, diverses missions : (MONTEIL, à Bilma; GADEN, dans le Damergou; DESPLAGNES, à Tosaye; THÉVENIAUT, à Mabrouk; enfin la mission anglo-française de délimitation dela frontière Niger-Tchad, ELLIOT, MOLE, CAMPINETTY) ont

Digitized by Google

recueilli sur la lisière septentrionale du Soudan des fossiles caractéristiques de mers crétacées. De l'étude qui en a été faite par M. DE LAPPARENT, il résulte qu'il a dû y avoir une mer crétacée qui communiquait avec une mer plus méridionale occupant le golfe de Guinée. Ces découvertes modifient de fond en comble la notion qu'on avait jusqu'ici de la nature géologique du Sahara méridional et du Soudan.

RÉGIONS POLAIRES

ARCTIQUES. — On est toujours sans nouvelles de l'expédition conduite, aux frais de M. ZIEGLER, par M. FIALA, à la terre François-Joseph, en vue d'essayer de gagner le pôle. Le vapeur *Fridtjof*, commandé par M. CHAMP, parti de Tromsoë pour la ravitailler, n'a pu la rejoindre. Heureusement l'expédition est équipée et pourvue de vivres pour cinq ans.

Le Norwégien ROMUALD AMUNDSEN, ancien compagnon de Nansen, est parti sur le *Gjoa* avec sept compagnons, pour essayer de franchir le passage N.-W.

ANTARCTIQUES. — L'expédition française dirigée par M. JEAN CHARCOT est rentrée en France et a déjà donné quelques renseignements préliminaires sur ses travaux, qui consistent dans l'exploration de l'île Wandel, sur la côte de la Terre de Graham et de la terre Alexandre Ier.

L. MALAVIALLE.

Digitized by Google

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

1° *Sociétés françaises*

Alais. — *Revue Cévenole*. 1904. 2e semestre. VI.

Alger. — *Société de Géographie*. 1905. 1er trimestre. Visite à Beni-Ounif et au Figuig. Les Palmiers du M'Zab.

Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. Deuxième série. Tome V. Année 1905. 1re livraison.

Bordeaux. — *Société de Géographie Commerciale*. 1905. Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10. Climatologie du littoral atlantique français. — N° 11. — N° 12. Le reboisement et l'aménagement des montagnes par l'initiative privée.

— *Club Alpin français*. Section du Sud-Ouest. Bulletin, n° 56. Décembre 1904.

Bourges. — *Société de Géographie du Cher*. — Troisième année (1904-1905). — Second fascicule. — Troisième fascicule.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne*. 1905. N° 1. Janvier-Février. — N° 2. Mars-Avril.

Dunkerque. — *Bulletin de la Société de Géographie*. — N° 27. Décembre 1904. — Mars 1905.

Gap. — *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*. 24e année. N° 14. Deuxième trimestre 1905.

Grenoble. — Le Pays Cévenol. 1905. N° 5. 1er Mai. Langogne. — N° 6. 1er Juin.

Le Havre. — *Société de Géographie Commerciale*. Bulletin. 1904. 4e trimestre.

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1905. — N° 4. Avril. — N° 5. Mai. — N° 6. Juin.

Digitized by Google

Lyon. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1905 1er trimestre. Liste des Membres.

Marseille. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1904. N° 4. 4e trimestre. L'Union latine et le Commerce méditerranéen.

Montpellier. — *Société Centrale d'Agriculture*. 1905. Janvier. Février. Mars.

— *Montpellier Médical*. 1905. Avril. Mai. Juin.

Nancy. — *Société de Géographie de l'Est*. Bulletin trimestriel. 1905. 1er trimestre.

Nantes. — *Société de Géographie Commerciale*. Année 1904.

Oran. — *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie*. 1905. Tom. XXV. Janvier. Mars.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1905. N° 2. 15 Février. — N° 3. 15 Mars. L'irrigation en Egypte depuis l'achèvement du réservoir d'Assouan. Les courants du golfe de Gascogne. — N° 4. 15 Avril. Le sol de la Gascogne. — N° 5. 15 Mai. — N° 6. 15 juin. Le sol de la Gascogne Recensement des forces hydrauliques de la France.

— *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*. — Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin de Géographie historique et descriptive*. 1904 N° 3. — Procès-verbaux et Rapports.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*. Bulletin de l'Office du Travail. 1905. N° 4. Avril. — N° 5. Mai. *Statistique des Grèves* et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1904.

— *Ministère des Colonies*. Revue Coloniale 1905. N° 24. Mars. — N° 25. Avril. — N° 26. Mai.

— *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*. T. XXVII. 1905. N° 2. — N° 3. Mai-Juin

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies*. 1905. N° 316. Avril. — N° 317. Mai. — N° 318. Juin — N° 319. Juillet.

— *Revue de Géographie*. 1905. N° 16. 1er Avril. Maures et Touaregs. — N° 17. 1er Mai. Mœurs Soudanaises. — N° 18. 1er Juin. La question du Maroc.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes*. 1905. N° 265. N° 266. L'aménagement des montagnes.

— *Bulletin de la Société de Topographie de France*. 1905. Janvier. Février. Mars.

Digitized by Google

Paris. — *Le Tour du Monde*. Nouveau Journal des voyages. 1905. N°s 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

— *Spelunca*. N° 40. Mars 1905. Recherches spéléologiques dans la chaîne du Jura.

— *Le Comité de l'Afrique française*. 1905. N° 4. Avril. — N° 5. Mai. — N° 6. Juin.

— *Annales de Géographie*. 1905. N° 75. 15 Mai. La conception actuelle de l'enseignement de la Géographie.

— *Revue de Madagascar*. 1905 N° 4. L'enseignement de la langue française à Madagascar. — N° 5.

Rochefort. — *Bulletin de la Société de Géographie*. Tom. XXVI. 1904. Octobre-Décembre — 1905. Tom. XXVII. N° 1. Janvier-Mars.

Rouen. — *Société normande de Géographie*. 1905. Janvier-Mars.

— *La France coloniale*. 1904. N° 17. 4e trimestre

Toulouse. — *Bulletin de la Société de Géographie*. 1905. 1er trimestre.

Tunis — *Revue Tunisienne*. 1905. N° 51. Mai.

2° *Sociétés étrangères*

Amsterdam. — *Société Royale Néerlandaise de Géographie*. 1905. Tom. XXII. N° 3.

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde*. 1905. N° 3 — N° 4 — N° 5.

Brême. — *Deutsche Geographische Blätter*. 1905. N° 1.

Brisbane. — *Queensland Geographical Journal*. 1903-1904.

Bruxelles. — *Société royale belge de Géographie*. 1905. N° 1. Janvier-Février. — N° 2. Mars-Avril.

— *Société d'Etudes Coloniales*. 1905. N° 2. Février. — N° 3. Mars. — N° 4. Avril. — N° 5. Mai.

— *La Vérité sur le Congo*. 1905. N° 20. 15 Mai.

Bucharest. — *Societateo Geografica Romina*. Dictionaral Geografic al Basarabiel. I.

Buenos-Ayres. — *Boletin del Instituto Geographico Argentino*. — Ano 1902. Demografia.

Edimbourg. — *The Scottish Geographical Magazin*. 1905. N° 4. — N° 5 — N° 6.

Genève. — *Le Globe. Journal Géographique*. 1905. N° 5. Février-Avril.

Digitized by Google

La Plata. — *Demografia*. Ano 1901.

Lima. — *Boletin del Cuerpo de Ingeniores de Minas*. 1904. N°s 18, 19, 20, 21, 22, 23.

Lisbonne. — *Boletim da Sociedade de Geographia*. 1905 N° 1. Janvier. — N° 2. Février. — N° 3. Mars. — N° 4. Avril.

— *Revista Portugueza*. 1905. N° 90. — N° 91. — N° 92.

Londres. — *The Geographical Journal*. 1905. Vol. XXV. N° 4. — N° 5. — N° 6.

Manchester. — *The Journal of the Manchester Geographical Society*. 1904. Vol. XX. N°s 4-6. Avril-Juin.

Madrid. — *Boletin de la Sociedad Geografica*. 1905. 1er trimestre.

— *Revista de Geografia Colonial y Mercantil*. 1905. Tom. III. N° 2. — N° 3.

Mexico. — *Instituto Geologico*. 1904. Tom. I. N° 7. — N° 8.

Milan. — *L'Esplorazione Commerciale*. 1905. Avril. Fasc. VIII, IX. X. — Anno XX. Fasc. I, II, III.

Munich. — *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft*. Erster Band. 2 Heft. Avril 1905.

Naples. — *Bollettino della Società Africana d'Italia*. Anno XXIV. Fasc. III. Mars. — Fasc. IV. Avril.

New-York. — *Bulletin of the American Geographical Society*. Vol. XXXVII. N° 3. — N° 4. — N° 5. — N° 6.

Rome. — *Bollettino della Società Geografica italiana*. 1905. Vol. VI. N°s 1, 2, 3, 4.

Tokio. — *The Journal of Geography*. 1904. Vol. XVI. N°s 187, 188, 189, 190, 191, 192.

Vienne. — *Mittheilungen der Kai. Konigl. Geographischen Gesellschaft*. 1905. N° 3. — *Abhandlungen der K. K. Geographischen Gesellschaft*. N°s 3 et 4. — N° 3. Band XLVIII. — N°s 4 et 5.

PUBLICATIONS DIVERSES

Récentes découvertes archéologiques faites en Egypte. Conférence de M. E. Guimet. Don de l'auteur.

Des antiquités de la Syrie et de la Palestine. Conférence du même auteur.

Les Musées de la Grèce. Conférence du même auteur.

Stanley. Le roi des Explorateurs. B. gr. in-8°, par Joseph Joubert. Don de l'auteur.

Digitized by Google

La campagne Anglaise et le dernier effort de M. Morel. Br. in-8° par Léon Hennebicq.

La Vérité sur le Congo. 1905. N° 19. — N° 21.

Guide annuaire de Madagascar, à l'usage des Colons, Planteurs, Commerçants, Industriels, Fonctionnaires et Voyageurs, 1905.

Manuel de Géographie commerciale. Etude économique des différentes parties du monde et particulièrement de la France, par Victor Deville, édité par Berger-Levrault et Cie. Deux vol. in-8° rel. Don de l'éditeur.

Madagascar. Histoire. Organisation. Colonisation. Petit vol. in-8° br., par André Yon, avec une préface de M. Albert Decrais, et une introduction de M. le général Galliéni. Un vol. in-8°. Don de l'auteur.

La Nigérie du Sud et les Humanitaires Anglais. Br. in-8°. Bruxelles.

La France et le Siam. Communication faite à la Société Académique Indo-Chinoise de France. Br. in-8° par Parfait-Charles Lepesqueur. Don de l'auteur.

Mission dans le Maroc occidental. Automne 1904. Rapport au Comité du Maroc, par Paul Lemoine. Don de l'auteur.

MÉTÉOROLOGIE

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie.* Bulletin météorologique quotidien pendant les mois d'Avril, Mai, Juin 1905.

Mexico. — *Anales de Meteorologia Mexicana.* Observationes meteorologicas praticadas en el Observatorio Astronomico nacional de Tacubaya. Ano 1896.

Le Secrétaire archiviste,
J. Pouchet.

Digitized by Google

ADMISSIONS

MM. Gervais, docteur en médecine, place Jacques-Cœur, 2.
Sorre, professeur à l'Ecole Normale de Montpellier.

Bibliothèque pédagogique de Lodève.
— — de Bédarieux.
— — de Saint-Pons.
— — de Béziers.

Le Gérant : P. Delord-Boehm.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE DELORD-BOEHM ET MARTIAL

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU RÉCe jusqu'aux

PORTS.	Venant de l'étr des coloni et de la grande ou y allar		TOTAL	
	Nombre des navires.	Tonnage	des navires.	Tonnage.
Aiguesmortes ...	»	»	»	»
Cette....	258	160 232	10	3.316
Agde	4	104	»	»
La Nouvelle ...	26	3.473	1	362
Barcarès.	»	»	»	»
Collioure.....	»	»	»	»
Port-Vendres.. .	34	20.385	1	54
Banyuls-sur-Mer..	»	»	»	»
	322	184.194	12	3.732
Aiguesmortes	»	»	»	»
Cette..... .	255	162.343	63	45.15
Agde.....	»	»	2	5
La Nouvelle.....	»	»	19	1.24
Barcarès.....	»	»	»	»
Collioure	»	»	»	»
Port-Vendre ...	12	1.937	4	1.2
Banyuls-sur-Mer .	»	»	»	
	267	164.280	88	47.6

N
OY

Digitized by Google

Digitized by Google

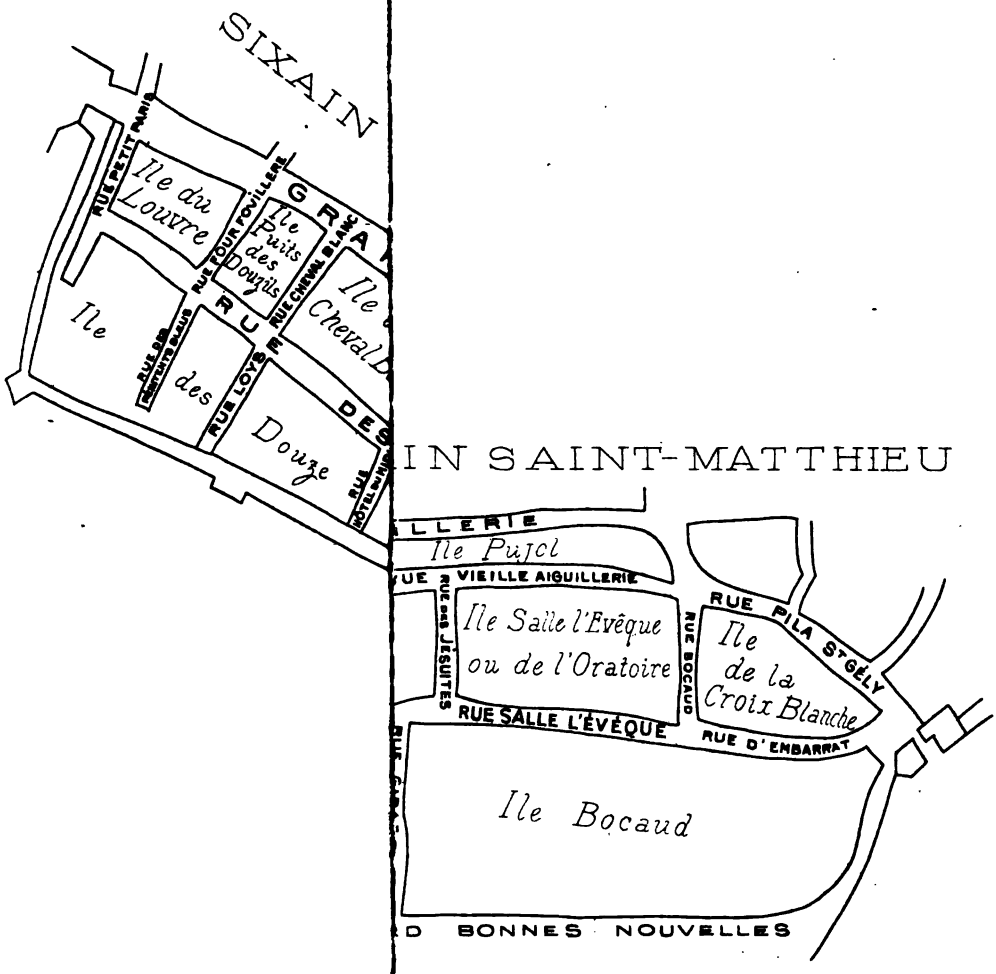

PLAN
DU SIXAIN
SAINTE-FOY

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CAVITÉS NATURELLES

DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(AVEC PLANCHE)

Par **M. Eugène FERRASSE**

(*Suite et fin*. — Voir tome XXVII, page 218, et tome XXVIII, pages 15 et 205)

Grotte d'Azillanet. — Elle n'a qu'un intérêt archéologique qui, d'ailleurs, a été plutôt éphémère. Découverte, il y a quelques années, d'une façon tout à fait fortuite, en ouvrant une carrière de pierre, sur la route neuve d'Azillanet à Minerve, elle se compose d'une seule salle basse, un joint de stratification que les eaux filtrantes ont agrandi et dans lequel on a découvert des restes préhistoriques. M. Bertrand, d'Azillanet, qui a recueilli ces documents, se propose, paraît-il, d'en faire une étude.

Ponts naturels de la Cesse. — Au pied même du curieux village de Minerve, sont creusés, dans la masse rocheuse du causse, les deux plus grandioses ponts naturels du Midi de la France. Le grand pont, qui ne mesure pas moins de 250 mètres de long sur une quarantaine de large, débute, sous Minerve, par une arcade à voûte surbaissée jusqu'à 4 mètres à peine au-dessus de l'épaisse couche de gravier qui emplit la rivière en cet endroit. La voûte s'élève de plus en plus, à mesure qu'on remonte ce tunnel, pour constituer, à la sortie, un porche majestueux mesurant 40 mètres de haut.

L'espace qui sépare les deux ponts est réduit à 70 mètres environ. L'autre pont, plus petit que le précédent, offre pour-

Digitized by Google

tant encore des dimensions respectables : 150 mètres de long, 20 de large ; en son milieu, un étranglement dans lequel la voûte descend jusqu'à 3 mètres environ.

L'âge et le mode de formation de ces ponts sont choses intéressantes à rechercher. D'un examen assez minutieux de la disposition des tunnels et de leurs environs immédiats, on peut conclure que le passage des eaux sous ces arcades n'est apparu que bien longtemps après que le lit de la Cesse fut formé, et aussi que ce passage des seules eaux d'orage (20 jours par an environ) ne rappelle que de très loin et d'une façon très atténuée ce qui s'est passé à des époques géologiques antérieures à l'époque actuelle, particulièrement aux temps pléistocènes.

Avant le creusement, la rivière de la Cesse contournait les deux promontoires rocheux dans lesquels les ponts sont creusés, et décrivait autour d'eux une sorte d'S, dans cette partie qui, au fond du ravin des mines de lignite, est plantée aujourd'hui de vignes superbes, et dans cette autre où est construit le cimetière de Minerve. L'espace qui sépare les deux ponts a fait partie du cours d'eau originel, dans la partie médiane de l'S.

Peu à peu, les eaux bouillonnantes de la Cesse, lassées de frapper contre la muraille rocheuse et d'être brusquement déviées par elle, finirent par l'entamer. La chose leur fut rendue facile par les joints de stratification et les fissures du calcaire, fort nombreux les uns et les autres en ces points. Peu à peu, une caverne se creusa, qui s'approfondit de plus en plus et devint tunnel. Ce fut le petit pont. Dès lors, les eaux évitèrent le premier méandre et vinrent frapper directement le second promontoire. Pendant un temps encore, les eaux, ayant passé le petit pont, parcoururent le second méandre, pour venir rejoindre le Brian, sous Minerve. Mais le grand pont fut peu à peu creusé, et désormais ce ne fut qu'à l'époque des crues, que les méandres de l'ancien lit livrèrent encore passage aux eaux. Les eaux de la Cesse, dans leur parcours

Digitized by Google

souterrain, usèrent d'ailleurs assez vite les parois de ces tunnels, et la diminution progressive des eaux aidant, ceux-ci furent bientôt suffisants pour contenir toutes les eaux.

Aujourd'hui, ces tunnels sont, comme la plupart des cavernes que j'ai décrites, des cavités naturelles sèches d'une façon à peu près permanente. Ils sont rarement parcourus par un courant liquide, et les eaux de la rivière, qui se perdent à plusieurs kilomètres en amont (Moulin de Monsieur), suivent une voie fixée par la constitution géologique du sous-sol de la région minervoise et nullement par le lit à sec du torrent subaérien.

Tel est le bilan des cavernes dont l'exploration a été patiemment poursuivie par les vaillants spéléologues d'Olonzac. Je me porte avec plaisir garant que, leur curiosité et leur courage s'accroissant tous les jours, ils me mettront dans la nécessité de faire plusieurs additions importantes à cette description du Minervois souterrain. Je sais que, loin de se reposer sur leurs lauriers, ils cherchent toujours; et c'est toujours avec un sentiment d'orgueil bien légitime que je parcours chaque année avec eux le résultat de leurs campagnes spéléologiques dans notre pays si curieux.

Les trous des Corneilles (*Traous de las Graoulos*), près de Vélieux, la grotte de Vélieux, celles de la Caunette, et bien d'autres encore dans la région de Fauzan, les attendent pour leur livrer leurs secrets; nul doute que l'année ne s'écoule avant qu'ils aient violé le silence de ces cavernes, pour la plupart encore vierges de pas humains!

Au nord de l'arrondissement, et parallèlement à la vallée de la Cesse, la vallée du Jaur renferme des curiosités spéléologiques remarquables. La *Grotte du Jaur*, à Saint-Pons même, compte, en effet, comme l'une des plus intéressantes cavernes qu'on puisse parcourir. Elle pose, en outre, un problème hydrologique très palpitant, et dont la solution n'a pas encore été donnée, malgré des recherches toutes récentes. La grotte de Courniou est un bel exemple de cavité souterraine découverte

Digitized by Google

tout à fait par hasard : c'est, en outre, une fort belle caverne. Enfin, les grottes de la Vezelle sont aussi remarquables par la longueur de leurs galeries enchevêtrées que par les restes préhistoriques que M. Miquel en a exhumés. La connaissance exacte de ces cavernes a été surtout le résultat d'une campagne d'exploration qu'ont effectuée, vers 1893, M. Bourguet et le contremaître de M. Martel, Louis Armand. Depuis, je ne sache pas que d'autres recherches aient été entreprises ; il y a pourtant encore beaucoup à trouver, assurément.

Grotte du Jaur. — Au fond d'un jardin public, à l'ombre de gigantesques tilleuls, s'étend une pièce d'eau fort limpide, de 7 mètres de profondeur. Cette eau semble sortir d'une grotte et former là une sorte de source, d'où le nom de « Source du Jaur » qu'on lui a depuis longtemps donné. Si l'on s'enfonce au moyen d'une barque sous la voûte sombre, on aborde bientôt et on s'aperçoit que la grotte prend des proportions considérables. Jusqu'en 1890 cependant, le reste des galeries est resté à peu près ignoré, et c'est alors seulement que les explorations répétées de MM. Gayraud (l'ancien concessionnaire de l'enclos de la source), Bourguet, Vallot, Louis Armand et Dautheville, ont, sinon fait connaître entièrement la Grotte du Jaur, tout au moins permis de relever le plan de la plus grande partie et de signaler les points restant encore à examiner.

C'est, après la nappe d'eau de l'entrée, une série de gouffres plus ou moins longs, plus ou moins profonds, séparés entre eux par des espaces plus ou moins considérables. Le premier de ces gouffres mesure 40 mètres de long, sur 10 à 15 de large (G. du Veau) ; le second (G. de l'Equerre) a 30 mètres sur 5 à 6. Au-dessus de cette galerie des Gouffres qu'on appelle encore galerie des Ossements, il existe un autre étage de galeries, assez hautes mais fort étroites, découvertes par Armand, en janvier 1893. Cet étage, qui mesure environ 250 mètres de développement, renferme deux gouffres de profondeur et de

Digitized by Google

LE SAINT-PONAIS (ARR DE ST PONS)

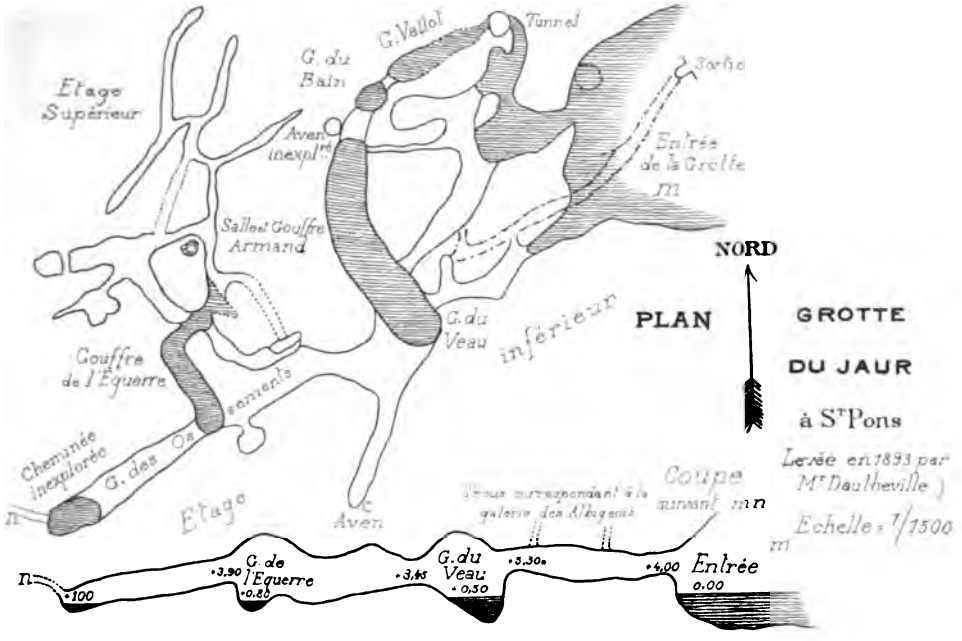

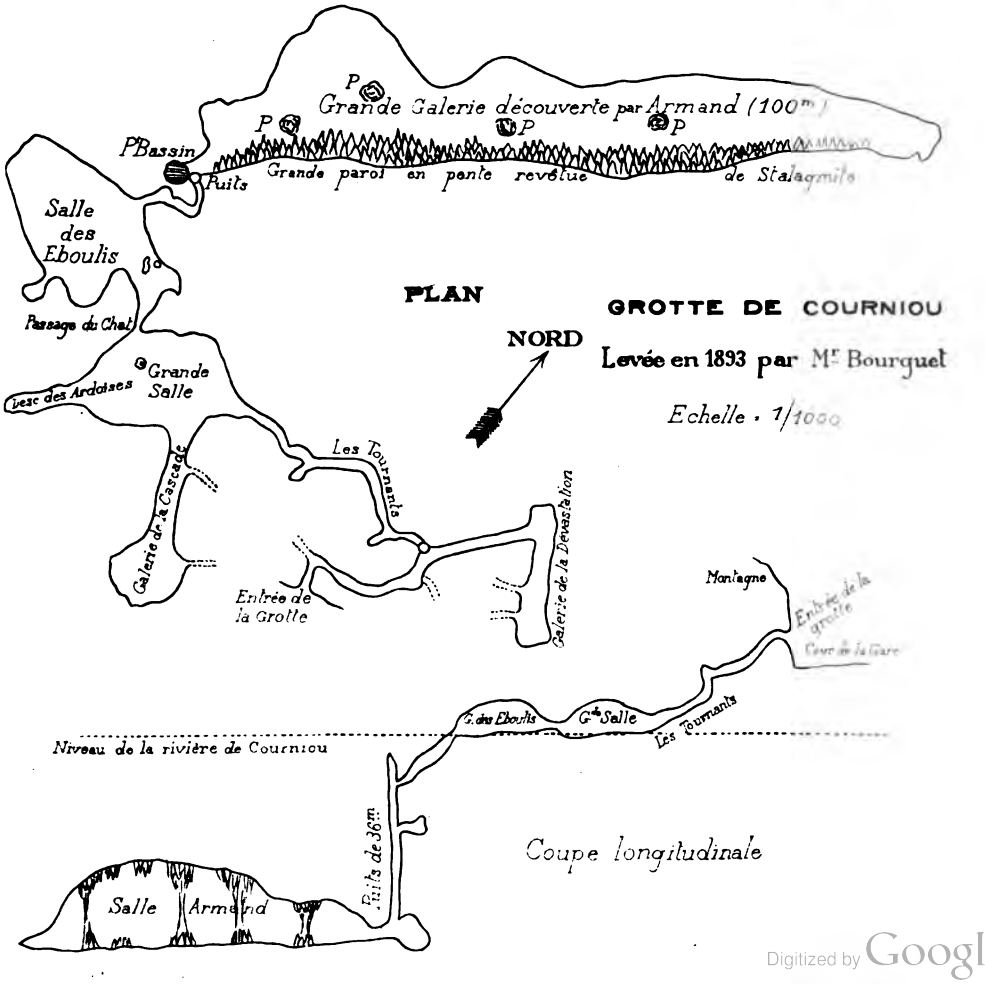

Digitized by Google

(Extrait de E.A. Martel, Les Abîmes)

Digitized by Google

relations inconnues. On y accède par une cheminée de 11 mètres ouverte au-dessus du gouffre de l'Equerre (cheminée Bourguet).

Une autre galerie du deuxième étage, sans relations avec les autres du même étage, vient s'ouvrir au-dessus de l'entrée de l'enclos de la source (G. des Albigeois). On y a trouvé des traces indiscutables d'habitation.

Au point de vue hydrologique, la grotte du Jaur est excessivement intéressante. Du fait seul que la surface de l'eau n'est pas au même niveau dans tous les gouffres, et que ceux-ci n'ont pas de relations visibles, c'est-à-dire qu'ils ne se déversent pas l'un dans l'autre ; que, d'autre part, le plus bas est celui du lac extérieur et le plus haut celui du fond de la galerie, il est permis de conclure que l'eau circule dans la grotte du fond vers l'entrée, et de considérer la grotte du Jaur comme la galerie d'une vraie rivière souterraine.

Il est encore, à l'heure actuelle, difficile, sinon impossible de dire d'où vient l'eau de cette rivière. D'aucuns prétendent qu'elle n'est que la résurgence de celles qui se perdent, dans dans la vallée du Jaur, au voisinage de Courniou, au sein des calcaires dévoniens.

Pour fournir des renseignements sur un projet d'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Pons, des expériences de coloration à la fluorescéine ont été entreprises sur ces eaux qui se perdent. Je crois tenir de bonne source qu'elles n'ont pas donné jusqu'à présent de résultats et qu'elles n'ont rien levé du doute qui plane encore sur les relations des eaux de Saint-Pons et de Courniou.

Ces recherches d'hydrologie souterraine exigent beaucoup de temps et ne réussissent pas toujours. Il serait utile, à mon avis, de confier à quelqu'un du pays, bon observateur, la mission de voir si les crues de la source saint-ponaise et celles de la rivière de Courniou sont contemporaines, ou bien si les premières correspondraient plutôt à des précipitations atmosphériques abondantes sur un autre point du pays. C'est là

Digitized by Google

peut-être, plus encore que dans la fluorescéine, que réside le meilleur indice.

Je dois ajouter, en terminant, que la grotte du Jaur est, avec la grotte des Demoiselles, à Ganges, la seule qui soit aménagée pour les touristes. M. Gayraud et le Club Alpin ont, en 1893, posé des échelles et des rampes qui lèvent toutes les difficultés d'exploration. Le Syndicat d'initiative qui vient de se créer pour la mise en valeur de la région aura à cœur de conserver et d'achever cet aménagement.

Grotte de Courniou. — Dans le même bassin du Jaur, en 1886, les travaux de construction du chemin de fer de Bédarieux à Mazamet ont mis à découvert l'entrée d'une grotte, au milieu même de la cour de la gare de Courniou. MM. Bourguet et Armand l'ont parcourue en 1893, et en ont dressé le plan et la coupe. La partie la plus intéressante de la grotte consiste dans une grande salle de 100 mètres de long, haute et large de 25 à 30 mètres. Le reste de la grotte communique avec cette salle par un puits de 36 mètres de profondeur. Cette salle est la plus belle partie de la grotte ; les concrétions y sont d'une limpidité incomparable, plusieurs forment des colonnes qui rejoignent la voûte au plancher et, d'après le contremaître Armand, le tout serait aussi beau qu'à Dargilan. Le développement total est de 300 mètres.

Cette grotte, dont la plus grande partie est en dessous du niveau du lit de la rivière de Courniou (voir la coupe), a dû autrefois être en relation avec cette rivière. Aujourd'hui, elle est totalement sèche, sauf en un point, au fond de la salle Armand, où on rencontre un petit réservoir plein d'eau.

Grottes de la Viselle. — Ces grottes sont dans la commune de Saint-Etienne-d'Albagnan, à 50 mètres de la route nationale. Elles sont au nombre de trois. Voici ce qu'en dit M. Bourguet, à qui on en doit une consciencieuse exploration :

« L'une d'elles, la plus petite, a dû être belle et riche en

Digitized by Google

stalactites ; les barbares contemporains ont passé là et ont tout dévasté, elle n'offre donc plus d'intérêt.

» Les deux autres étaient considérées comme n'ayant aucune communication ; nous avons facilement trouvé une galerie qui les relie. L'une et l'autre s'ouvrent sur la rivière du Jaur, à 10 mètres environ au-dessus du niveau de l'eau.

» ... Nous avons parcouru, *au minimum*, 1.200 mètres, et cela, sans aucune amplification. Nous avons à peu près tout vu, à l'exception d'un puits profond de 5 ou 6 mètres environ et très vaste.

» Pendant 240 mètres, nous avons suivi une galerie en forme de grecque ⊐. Cette galerie, actuellement à sec, doit être remplie d'eau en hiver. Elle offre tous les caractères du lit d'un cours d'eau ; les parois en sont parfaitement lisses sur une hauteur uniforme de 4 mètres et un écartement de $0^m 70$. Au bout des 240 mètres, la galerie bifurquait ; chacune des nouvelles galeries devenait plus étroite, mais restait très praticable ; l'air se raréfiait tellement, la chaleur devenait si accablante, que nous sommes revenus. Nous avons constaté l'existence d'une autre galerie analogue, dans laquelle nous ne nous sommes pas engagés... Il y a trois salles immenses, quatre ou cinq simplement grandes et plusieurs moyennes. C'est un véritable dédale. Notre impression, à tous, est que nous avons vu la moitié à peine de la grotte... La grotte de la Viselle est très, très grande, il y a beaucoup à voir, beaucoup à étudier, beaucoup à découvrir.

» A côté, celle de Bézis est absolument vierge ; il faut, pour y entrer, un outillage complet [1]. » (Bourguet.)

Grotte du Pontil. — S'ouvre sur la route de la Salvetat, au-dessus du ruisseau de Brissac, à 300 mètres à peine de la place du Foiral, à Saint-Pons. Elle fut longtemps célèbre au point de vue archéologique [2]. Pour le touriste, je peux en dire

[1] *In* Martel ; *Les Abîmes*, p. 163.

[2] Voyez : Miquel. Essai sur l'arrondissement de Saint-Pons *Bull. Soc. Lang. Géogr.*, 1894.

Digitized by Google

peu de chose, ne l'ayant pas visitée et aucune description n'en ayant été publiée.

M. Miquel dit seulement « qu'elle s'enfonce profondément dans la montagne, où se succèdent tour à tour des couloirs glissants, des passages étroits et de belles salles à voûtes élancées.

Le Livret-Guide du Syndicat d'initiative de Saint-Pons signale (avril 1905), sans la décrire, la grotte d'Hilarion, dite aussi *grotte d'Artenac*, qui serait, d'après lui, très visitée.

Bassin du Vernazobres. — La *grotte de Poussarou* est creusée dans les calcaires qui dominent la route de Saint-Pons à Saint-Chinian, en amont de la ferme de Poussarou. Elle ne comprend qu'une belle salle, avec des concrétions assez belles. Les restes préhistoriques qui y ont été trouvés par MM. Miquel et le docteur Villebrun sont fort intéressants.

M. Miquel a signalé dans ce même *Bulletin*, en 1894, la *grotte de Camprafaud*, au sommet de la montagne qui domine les gorges de Poussarou, sur le sentier qui mène au hameau de Camprafaud. Elle forme une belle salle de 15 mètres de long sur 15 de large, avec une voûte de 8 mètres de haut ; la *grotte de Caudanières* s'ouvre dans les rochers qui forment la rive droite du ruisseau de Ferrières, au-dessus du pont de Poussarou. Son entrée est masquée par de grandes roches et entourée d'épaisses broussailles ; elle donne accès dans un vestibule assez étendu. La grotte s'étend à gauche et forme une salle divisée en deux par deux colonnades et des réseaux d'albâtre.

La Grotte du Coulobre est dans la commune de Riols, sur le ruisseau de Ligno, à 800 mètres de la grande route. Dissimulée derrière un rocher, elle forme une vaste salle circulaire de 15 mètres de rayon.

Le bassin du Vernazobres renferme encore quelques grottes, au nombre desquelles sont celles de *Cauduro* et celle des

Digitized by Google

Fées, sur laquelle j'ai pu recueillir les quelques renseignements suivants :

« Elle est située près Cazalviel, sur les limites des communes de Cessenon et de Cazouls ; son entrée est assez difficile ; il faut descendre 4 ou 5 mètres. La première salle, celle que l'on aperçoit en entrant, est assez élevée et communique avec une autre dont l'accès est aussi difficile et où il faut entrer en rampant. Dans celle-ci, qui est obscure, on rencontre des ossements de lapins, lièvres, des plumes de toutes sortes que les renards y charrient (?). »

TROISIÈME GROUPE

CAVERNES ISOLÉES DU DÉPARTEMENT

1° Massif calcaire du Pic Saint-Loup. — Au pied de la pyramide du pic Saint-Loup, toute une formation de calcaires jurassiques et crétacés forme un petit causse, dont l'exploration spéléologique fournirait assurément de surprenantes découvertes. D'après M. Martel, on y signalerait plusieurs avens, mais sans en indiquer ni le lieu, ni la profondeur approximative, de sorte qu'il est absolument impossible d'en retrouver les bouches. — La preuve, d'ailleurs, que ce causse doit être fertile en cavités souterraines, c'est que, en 1893, une rivière souterraine temporaire, de tous points comparable à celles de Labeil, près de Lodève, ou de la Courounelle, à Minerve, fut découverte et explorée avec beaucoup de soin, par Twight, étudiant à Montpellier. — Le résultat de cette exploration, résultat fort intéressant, comme on le verra, fut publié par ce même *Bulletin*, en 1893 [1].

En voici le résumé :

« Par une vaste excavation, après les fortes pluies, s'écoule le torrent du Lirou (à vol d'oiseau, à 14 kil. 1/2 au nord de Montpellier). Ce torrent, généralement à sec, peut monter brusque-

[1] Tome XVI, 1893, 2e trimestre.

Digitized by Google

ment de plusieurs mètres et inonder la plaine qui l'entoure[1]. Le couloir étroit et peu élevé qui forme cette grotte mène, par une série de courbes et de siphons, à un rond-point d'où partent les galeries. L'une de ces galeries, après de nombreux tours et détours, vient déboucher près de l'orifice d'entrée, par une fissure encombrée de cailloux roulés. L'autre galerie, par laquelle l'eau doit arriver, aboutit, après une nouvelle série de siphons, à une chambre où s'ouvre un triple puits profond de 21 mètres ; ce puits mène dans une grande salle qui se termine par un siphon ou voûte mouillante. »

M. Twight a émis plusieurs hypothèses sur l'origine de ces eaux qui, lorsqu'elles emplissent la caverne et sortent, forment le torrent du Lirou. L'une de ces hypothèses, bien vraisemblable, consisterait à voir là une grotte-réservoir, une grotte trop-plein absolument comme le Sergent, à Saint-Guilhem, greffée sur le cours souterrain d'une rivière. Et cette rivière, ici, pourrait fort bien être le Lez lui-même dans lequel va se jeter le Lirou, après plusieurs kilomètres d'un parcours tortueux.

L'origine de la source du Lez est encore aujourd'hui énigmatique. Elle est assurément la sortie des eaux souterraines du causse des Matelles ; et puisque les eaux circulent dans les terrains calcaires à travers une série de couloirs, ne pourrait-on pas supposer que l'un de ces couloirs serait la grotte du Lirou? Seulement, pour arriver au jour, les eaux devraient s'accumuler dans ce couloir et gravir les 30 mètres de dénivellation qui existent entre l'entrée et le lac du fond.

Une pente plus régulière, et partant plus facile à suivre, amènerait les eaux souterraines à la source du Lez et ferait de celle-ci une source permanente, tandis que l'accumulation de ces eaux en pression dans la grotte du Lirou n'arrivant qu'au moment des crues, la sortie de ces eaux par ce point serait seulement temporaire.

[1] Le village des Matelles a été envahi ainsi dès l'hiver 1891-1892.

Digitized by Google

Ici, comme au Sergent, on peut saisir, après les périodes d'activité du torrent, le retrait progressif de l'eau vers le fond de la grotte, et des flaques d'eau, restes du dernier flux, persistent dans certaines parties basses des galeries.

Il reste néanmoins beaucoup à faire encore pour arriver à connaître à fond cette source du Lez. L'exploration des cavités naturelles du causse du Saint-Loup et des Matelles peut assurément fournir d'excellents renseignements à ce sujet.

2° Massif de la Gardiole. — Depuis longtemps, la *grotte de la Madeleine* a fait l'objet de la curiosité de Montpelliérains, surtout à cause du dégagement d'acide carbonique qu'il était possible d'y observer en été. Cette grotte est très visitée, à cause de cette particularité et aussi à cause d'un lac souterrain qui en occupe toute la largeur sur une longueur assez considérable. Ce lac, loin d'être une simple poche d'eau comme le grand lac de la grotte de la Coquille, dans le Minervois, serait, au contraire, une véritable rivière, qui sortirait un peu plus bas que l'entrée de la grotte, dans un éboulis de rochers, à une faible hauteur (quatre ou cinq mètres d'altitude). (Joanne.)

D'après le même auteur, tout ferait présumer que ce cours d'eau de la grotte serait une dérivation souterraine de la Mosson, rivière qui se perd à trois kilomètres de là, après les rochers de la Roque. C'est là une explication qui n'a, à première vue, rien d'illogique. Il serait pourtant désirable que des expériences de coloration vinssent la confirmer.

Le même massif de la Gardiole renferme une autre grotte dite de « l'Homme-mort », sur laquelle on n'a aucun renseignement, et des sources, dont il serait fort intéressant de rechercher le fonctionnement et l'origine souterrains.

L'une de ces sources est sous-marine, et débouche, bouillonnante, dans l'étang de Thau, entre Balaruc et Bouzigues, au milieu de la baie de l'Angle ; on l'appelle l'Abysse (abîme). De toutes les hypothèses qui ont été émises sur cette source si curieuse, la seule raisonnable consiste à y voir une sortie des

Digitized by Google

eaux reçues par les plateaux de calcaires jurassiques de la Gardiole (236 mètres) et de la Moure (346), près de Cournonterral.

Quant à la source d'Inversac, elle offre ce caractère particulièrement remarquable de rejeter dans l'étang des eaux souterraines au moment des pluies, et d'engouffrer sous terre des eaux de l'étang au moment de la sécheresse. De là, d'ailleurs, vient son nom d'Inversac (*Inversæ aquæ*, eaux renversées).

La Gardiole n'a fourni aucune cavité souterraine à l'exploration. La carte cite pourtant, à 7 kil. 1/2 au nord-est d'Inversac, sur la crête même de la Gardiole, un trou appelé *trou des Lacs*. Il serait du plus grand intérêt de l'explorer, surtout si c'est un aven, car il permettrait peut-être d'atteindre quelque cours d'eau souterrain en relation avec les sources précitées.

3° Massif de la Moure. — Près Cournonterral, cet îlot calcaire qui, d'ailleurs, se relie étroitement à la chaîne de la Gardiole, renfermerait des grottes dont on m'a beaucoup parlé.

Je dois à l'obligeance de M. Bastide, maire de Cournonterral, la communication suivante, pour laquelle je lui adresse mes plus sincères remerciements :

« Le territoire de Cournonterral possède quelques grottes ou cavernes, dont la plus intéressante au point de vue géologique est celle récemment découverte par quelques personnes de la localité. Elle a nom « Pigaba », en souvenir de Pioch, Gachon et Bastide, qui la découvrirent. Un nommé Vacassy, de Cournonterral, l'a parcourue en grande partie ; mais il n'a pu pénétrer dans toutes les salles à cause d'un gaz délétère qui éteignait ses bougies. Il eut grand peine à retrouver l'entrée de la grotte.

La Beaumette n'est qu'un grand couloir au fond duquel, par une petite ouverture, on pénètre dans une petite salle. Un grand boyau en forme de cheminée conduirait, je crois, au sommet de la montagne, d'une altitude de 50 mètres.

Un peu au-dessus, à gauche de la Baumette, se trouve la Grotte Pinède, assez curieuse, où l'on pénètre en descen-

Digitized by Google

dant par une échelle de 7 ou 8 mètres. Le dôme est superbe; mais, comme dans les autres grottes, la pioche et le marteau démolisseurs ont abîmé stalactites et stalagmites.

Celle désignée sous le nom de Baume de Bioche ou Bioges est historique. C'est la plus rapprochée du village. Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, les protestants s'y réunissaient pour y exercer leur culte. En juin 1696, elle fut fermée par ordonnance de Mgr l'Intendant du Languedoc aux Consuls de Cournonterral.

En 1887, étant maire de Cournonterral, nous fîmes casser les grosses pierres qui en obstruaient l'entrée. Depuis, cette grotte est constamment visitée. Elle forme deux salles et un palier. Le couloir en pente qui conduit à la première salle est très étroit, et les grosses pierres roulées dans ce couloir occupent un coin de la salle; stalactites et stalagmites sont abîmées; la voûte est basse.

Dans toutes ces grottes, on a trouvé des fragments de poteries romaines et de vieilles monnaies. »

4° Grottes de Lunel-Viel. — Elles ont surtout un renom dans le monde archéologique. Elles furent, en effet, l'objet de fréquentes visites et de fouilles laborieuses de la part de Marcel de Serres et de Paul Gervais, qui en retirèrent des vestiges préhistoriques de grande valeur. Elles ne présentent rien de bien intéressant aux points de vue topographique et scientifique.

5° La Valette-Colombière. — Aux portes même de Montpellier, dans les domaines qui portent ces noms, des carriers ont mis à nu un certain nombre de fissures du calcaire, dans lesquelles ils se sont introduits. Ces minuscules grottes sont sans intérêt et leur nombre est assurément considérable dans ce mamelon.

On cite encore, en entourant de force embellissements sa description, une grotte à trois étages (?) au voisinage de Mont-

Digitized by Google

pellier, au plan des Quatre-Seigneurs. Cette grotte, de laquelle les carriers auraient retiré des concrétions de toute beauté, aurait été ensuite fermée par le propriétaire du sol sous lequel elle est creusée.

Fos. — Grotte dite Dent de Mas Bernet. — Au tènement du bois de Lauret, au nord, et à la limite de la commune, s'ouvre un gouffre profond. Des légendes avaient été imprimées, et, dans le pays, les gens d'un certain âge racontaient qu'une pierre lancée dans les cavités s'entendait pendant plusieurs minutes. Une exploration consciencieuse a permis de détruire ces légendes.

L'orifice a 2 m. 50 d'ouverture, le fond de ce gouffre est à 6 mètres environ, mais sur les côtés sont des excavations très grandes et dont le sol est très incliné, ce qui avait accrédité la légende des profondeurs inconnues.

Dans la salle supérieure, de 30 mètres environ de long, on a relevé dans un coin de nombreux fragments de poteries peut-être préhistoriques et des dents de loups.

Par des passages difficiles et dangereux, on accède à des salles inférieures. C'est là que les renards et les ours venaient dévorer les débris d'animaux ou des personnes trouvées mortes dans les bois et peut-être attaquées par eux. De nombreux ossements d'hommes et d'enfants ne laissent aucun doute à ce sujet. Les stalactites dont ces salles sont ornées ont encore leur couleur blanc de lait et à chacune des pointes est une goutte en suspens.

En sortant de ces profondeurs, on emporte avec soi une odeur nauséabonde qu'il faut attribuer aux gaz accumulés dans ces bas-fonds (?).

D'autres explorateurs pourront découvrir d'autres salles. Le bois de Lauret renferme d'autres grottes inexplorées, le bruit des pierres lancées dans des fissures font croire à l'existence d'autres excavations.

Gabian — Grotte des Pasquales. — Au tènement dit des

Digitized by Google

Pasquales et sur la crête de ces hauteurs, formées par des roches blanches, existent deux grottes peu importantes appelées dans le pays « Traou de las Faos » ou des « Pasquales ».

L'aspect de ces lieux est sauvage et l'accès de la principale grotte est assez difficile. On y a découvert des silex taillés, des débris de poteries de la même époque, des ossements de bisons, chevaux, chiens et quelques débris humains.

Montesquieu, près Fos. — Grotte de Caramaon. — La grotte de Caramaon, désignée sous le nom de « Bauma de las Fados », est située dans le tènement de ce nom, sur la rive gauche du ruisseau « le Ricauli » et à 10 mètres au-dessus du lit de ce ruisseau.

On y a découvert, en 1876, à quelques pas de l'entrée, dans une cuvette naturelle du roc, un foyer préhistorique : poteries, flèche de lance, silex taillés, hache en pierre polie, bois de cerf, pendeloques, et dans les couloirs de la grotte, un grand nombre d'ossements humains et d'Ursus Spœleus.

Cette grotte présente deux orifices : celui de droite a 3 mètres de hauteur sur 1 m. 80 de largeur moyenne ; l'autre est plus bas et vient se relier au premier. Sa profondeur est de 15 mètres Sur la droite, il existe une autre galerie qui va se rétrécissant et dans laquelle on est obligé de ramper. (Fabre, *les Communes de l'Hérault*. 1894.)

Conclusions — J'ai ainsi terminé cette description du sous-sol de notre département, ou du moins de la partie de ce sous-sol qui est actuellement connue. Si j'ai dû, dans bien des cas, mettre des points d'interrogation, poser des problèmes au lieu de les résoudre, ou citer de longs passages d'auteurs, qu'on m'excuse. Comme je l'ai dit au début, ma seule ambition a été de montrer le travail accompli dans ce sens et de faire appel à tous ceux qui s'y intéressent, pour grossir la phalange des chercheurs.

Ainsi qu'on a pu en juger par la lecture de ce mémoire, le

Digitized by Google

travail accompli dans le domaine spéléologique est considérable en ce qui concerne notre département. Dans toutes ses parties, il y a eu des chercheurs qui ont voulu pénétrer dans ces labyrinthes souterrains et qui en ont rapporté, avec des descriptions intéressantes, le désir de pousser plus loin leurs recherches.

Je serais trop heureux si la lecture de ces quelques pages pouvait avoir pour résultat d'augmenter le nombre de ces chercheurs et de les pousser ensuite à écrire les relations de leurs explorations. Ils feront ainsi œuvre utile, et la science en fera profit !

Digitized by Google

LES VERRIERS DU LANGUEDOC

1290-1790

Par **SAINT-QUIRIN**

(*Suite.* — Voir tome XXVIII, page 166).

CHAPITRE IX

L'Arrêt du Conseil d'État du 7 août 1725 et ses suites

Revendications des Verriers. — Non exécution de l'arrêt. — Intervention du Commissaire de la marine d'Agde. — Arrêt du 28 juillet 1741. — Opposition inutile des verriers. — Leur pauvreté croissante.

(*Noublesso sans argen, lum sans oli.*)
(Noblesse sans argent, lampe sans huile.)

L'œuvre de ruine se dessine.

« Les États généraux de la province du Languedoc, considé-
» rant que la consommation des bois est de nature à amener
» la disette dans la province, décident (janvier-février 1725) :

» 1° Qu'il sera défendu d'avoir des chèvres dans les com-
» munautés, sauf dans les cantons où elles peuvent être entre-
» tenues sans préjudice ;

» 2° Que les verreries du bas Languedoc ne pourront plus
» travailler, à cause de l'excessive consommation des bois, sauf
» à ceux qui voudront consentir de les établir à l'Espérou ou
» autres montagnes dont le bois ne peut être d'aucune utilité
» pour les habitants de la Province. »

Etre assimilés aux chèvres qui dévastent les jeunes pousses

Digitized by Google

était déjà humiliant ; être envoyé sur l'Espérou ou l'Aigoual à 1,100 ou à 1,560 mètres d'altitude, sans aucun débouché, sans aucun chemin frayé, c'était la mort « sans phrases », comme on l'a dit plus tard. Aussi, n'est-il pas étonnant que les verriers s'agitent et fassent jouer toutes les influences dont ils peuvent disposer. Cela ne sert qu'à aigrir contre eux l'intendant de la province, Bernage, qui fait établir un rapport sur leur situation, l'urgence de leur exil sur les montagnes les plus éloignées et les avantages que la province retirerait de ce transfert.

Le 25 avril 1725, le mémoire concernant les verriers est annoté par Bernage : il prescrit de le lui soumettre chaque fois qu'il sera question d'eux ou de leurs réclamations. Ce mémoire, qui tend au transfert des verreries de Rouet, Cazenove, Baumes, Pétrilles, Valbonne, etc., comme non autorisées par le roi, sur les montagnes de l'Espérou et de l'Aigoual, dans les bois royaux et la baronnie de Meyrueis, ajoute que la crainte de s'éloigner des villes a mis en mouvement les gentilshommes verriers qui veulent se perpétuer dans le Bas-Languedoc pour être à portée des grandes villes.

« Un autre avantage de ce transfert serait qu'ils auraient sur » ces montagnes du bois pour 200 ans, alors que, dans l'état » actuel, ils sont obligés de changer leurs verreries presque » tous les ans faute de bois. »

Ce dernier membre de phrase contient une exagération : nous avons vu que presque partout, au bout d'une dizaine d'années, la richesse de la végétation permettait de rallumer les fours sur les emplacements occupés dix ans plus tôt. Mais ce qui rendait ce mémoire insidieux, c'est qu'il proposait au roi une utilisation inespérée des bois de haute futaie de ses baronnies de Meyrueis et terres des hautes Cévennes qu'il possédait depuis l'époque de saint Louis, et dont les revenus étaient fort incertains, et l'exploitation très précaire.

Cette dernière habileté triompha des résistances royales, en admettant qu'elles se soient produites et que Louis XV, adolescent, ait eu le bon sens de trouver ridicule et inopportun le

Digitized by Google

déplacement des verreries du Bas-Languedoc. Le 7 août 1725, un arrêt du Conseil d'Etat ordonne la translation demandée par les Etats de la province et appuyée par l'Intendant.

L'arrêt du Conseil du 7 août 1725 ordonne le transfert, sur les montagnes de l'Aigoual et de l'Espérou, des verreries du château de Rouet (Saint-Etienne-de-Gabriac), de Cazenove (paroisse de Claret, diocèse de Nimes), de Baumes (paroisse de Ferrières, diocèse d'Alais) (ces trois situées sur le causse de Cazenove), celle d'Aumelas (diocèse de Béziers), celle de Pétrille (paroisse de Saint-Saturnin, diocèse de Lodève), celle de la chartreuse de Valbonne (diocèse d'Uzès), sise à une lieue du Saint-Esprit et à deux de Bagnols, celle d'Arques, diocèse d'Alet, sise à trois lieues de Limoux. « Ces verreries font, en effet, une si grande consommation de bois qu'elles causeraient bientôt la pénurie dans le bas Languedoc », et l'arrêt se termine par cette phrase étonnante : « Que si les maistres de verreries reçoivent quelque préjudice de ce changement, ils en seront dédommagés parce que les ouvriers et les vivres sont à meilleur marché dans les régions où ils auront à s'établir[1]. »

Un des traits de mauvaise foi les plus marqués dans toute cette négociation est le fait d'avoir diminué systématiquement les distances qui relient les verreries aux centres populeux les plus à portée, de façon à faire croire que les villes voisines avaient à souffrir de la pénurie de bois de chauffage. Les maîtres de verreries ont vite vu ce point faible de l'argumentation de leurs adversaires ; les Girard, qui tiennent à cette époque les trois verreries de Rouet, de Cazenove et de Baumes, représentent à l'Intendant qu'elles sont toutes au moins à cinq grandes lieues des villes de Montpellier, Nimes et Alais, où les bois qu'ils emploient ne peuvent être transportés qu'à dos de mulets ; « que d'ailleurs, ces bois ne sont que vieux bois, et chênes blancs qui ne sont propres ni à la construction, ni au

[1] *Histoire du Languedoc*, par Dom Vic et Dom Vaissette. Toulouse, Privat, 1876, t. XIII, l. IV, p. 999.

Digitized by Google

chauffage, ni pour faire du charbon ». Ils ajoutent que s'ils ferment leurs fourneaux, ils ne pourront payer la marquise de Lafare et le marquis de Londres, qui leur ont loué leurs bois, et qu'ils auront des procès avec les marchands d'eau-de-vie et d'eau de la Reine de Hongrie[1] qui leur ont demandé des bouteilles : ils soutiennent qu'ils ne causent aucun préjudice aux villes voisines et demandent de différer pendant six ans l'exécution de l'arrêt jusqu'à ce qu'ils aient épuisé leurs stocks de bois et fait honneur à leurs engagements.

L'intendant de Bernage, malgré la justesse de leurs réclamations, ne leur accorde d'autre délai que jusqu'au 24 juin 1727, qui est le temps de la campagne prochaine[2].

A son tour prise de crainte de n'être pas payée, la marquise de Lafare supplie l'intendant de Bernage de surseoir pendant six ans au transfert des verreries du bas-Languedoc sur l'Espérou, ces six ans étant nécessaires pour la consommation des 1.000 arbres qu'elle a vendus le 1er juillet 1725 au sieur de Girard, maître de la verrerie de Baumes.

Les maîtres des verreries de Cazenove et de Rouet réclament aussi contre l'arrêt du 7 août 1725 ; « ils offrent de montrer que le bois qu'ils emploient est impropre à faire des affûts ou des radoubs pour la marine, et inutilisable pour faire du charbon. Il n'y a que les gentilshommes verriers qui puissent employer de pareils arbres, souvent creux en dedans et éloignés de près de cinq lieues de toute ville. De plus, ils ont acheté du bois au marquis de Londres, il faut qu'ils le consomment. »

Les verriers vont bientôt avoir de nouvelles complications : le système de protection dont ils jouissent, et qui exclut à peu près du marché la verrerie commune venant de l'étranger[3],

[1] En 1699, l'eau de la Reine de Hongrie, fabriquée surtout à Nimes, entrait pour 120.000 livres dans l'évaluation des produits de la province et s'exportait presque toute hors du Languedoc.

[2] Arch. Hérault, C. 2760.

[3] « Défenses répétées de faire entrer dans le royaume des bouteilles et des jauges qui ne soient pas de poids et jauges prescrits par la déclaration du roi du

Digitized by Google

devient plus étroit encore, et le droit leur est refusé de faire sortir de France le verre ouvré ou cassé qu'ils ont en excédent.

Le 27 janvier 1727, les maîtres de verreries ayant demandé au ministre Le Pelletier, « avec les dernières instances », des passeports pour faire passer du verre à l'étranger, représentant que sans ce secours ils se trouveront hors d'état de soutenir leurs manufactures, une enquête est à ce sujet prescrite en Languedoc. Elle fait ressortir que l'épargne en verre à vitre y est suffisante ; qu'aucune verrerie locale ne fabrique de verre à vitre, et que les consommateurs s'approvisionnent à Rouen, ou à Bordeaux, ou à Toulouse. A Carcassonne, par exemple, le « panier » coûte 58 fr.; à Narbonne, 60 fr.

Malgré ces renseignements favorables, le Ministre écrit, le 28 mars 1727, que le conseil du roi a décidé, le 18 mars, de renouveler les défenses d'exporter du verre hors du royaume.

Pour être bien assurés d'avoir le droit pour eux et pour donner une base réglementaire aux puissantes interventions qui s'emploient en leur faveur, les verriers expriment le désir de voir confirmer leurs patentes. Le 14 juin 1727, le Ministre écrit de Versailles, à l'Intendant du Languedoc, pour l'aviser du désir des gentilshommes et pour le prier de lui fournir les moyens d'y répondre.

L'Intendant de Languedoc, Bernage, fait étudier la question et se fait justifier par titres les privilèges dont les verriers

8 mars 1735 et qu'après avoir payé les droits fixés par les arrêts du Conseil du 14 août 1668 et 6 septembre 1701. »

« 14 août 1668. Les bouteilles de verre double et simple fabriquées en pays étrangers ne peuvent être introduites en France qu'en payant 10 livres pour chaque cent pesant à l'entrée. »

« Le 6 septembre 1701, ce droit est élevé à 20 livres par cent pour les verres venant d'Angleterre, Ecosse ou Irlande. »

« Le 8 mars 1735, le roi prescrit que chaque bouteille ou carafon contiendra à l'avenir une pinte mesure de Paris et ne devra pas peser moins de 25 onces. Les 1/2 et 1/4, à proportion. La matière vitrifiée devra être bien raffinée et également foudue. Tous les cabaretiers et aubergistes devront se servir de bouteilles du modèle et du poids prescrits. »

Digitized by Google

jouissent depuis les dernières lettres patentes de décembre 1655. « Il est, en premier lieu, certain qu'ils n'ont jamais joui ni pu jouir, en Languedoc, de l'exemption des tailles, parce qu'elle y est réelle. Les arrêts d'enregistrement, antérieurs même aux lettres patentes de 1655, portent expressément que les gentilshommes verriers contribueront au paiement des tailles et autres deniers royaux suivant leur compoix. Les droits d'aide dont il est question dans leurs lettres patentes n'ont pas lieu en Languedoc, il ne s'agit donc pas de les en exempter. »

« Ils ont représenté : 1° une ordonnance de M. de Bezons, du 4 décembre 1669, par laquelle ils ont été déchargés du droit de leude et péage qui leur était demandé sur 4 charges de verre ; 2° une sentence du juge de la connétablie de Bordeaux, du 24 mai 1681, les déchargeant du droit de connétablie qui se paie à Bordeaux, et un arrêt du 4 juin 1701, exemptant de ce droit les verres transportés dans la sénéchaussée de Bordeaux; 4° une ordonnance de Basville, du 11 février 1714, les déchargeant du doublement, péages et leudes pour les verres et matières entrant dans sa composition. »

Leurs privilèges et exemptions doivent se réduire à ce qui regarde les droits de péage, leudes, connétablies, coutumes, rouages, barrages, chauffage, laudage, pontonnage et autres de pareille nature : par suite, leurs lettres patentes doivent être réformées sur ce pied. (C. 1955, Archives Hérault).

Nous avons déjà remarqué combien étaient illusoires — réduits à ces droits d'un autre âge — les privilèges des verriers. Mais ils eurent à ce moment la bonne fortune d'obtenir des appuis sérieux, plus sérieux que leurs parchemins inutiles, et ils restèrent à leur place sans éteindre leurs feux dans leurs verreries si terriblement menacées deux ans auparavant. Ils jouirent ainsi — l'arrêt du 7 août 1725 n'ayant pas reçu d'exécution — d'un répit de quinze années, pendant lesquelles ils surent éviter tout ce qui pouvait ramener sur eux l'attention si redoutable des pouvoirs publics.

Digitized by Google

L'étincelle fut mise aux poudres par l'intervention d'un employé subalterne qui, à distance, nous paraît avoir voulu « faire du zèle ». Alors qu'il n'y avait aucune verrerie dans le diocèse d'Agde, et qu'il est notoire que celui de Montpellier ne fournit pas d'arbres pouvant servir de mâts de navires, le commissaire de la marine au département d'Agde, et le syndic général de la province, stylé par lui, représentèrent à l'intendant le préjudice que la non exécution de l'arrêt du 7 août 1725 causait au public et à la marine. Le ministre Maurepas est saisi de la question. Le 8 mars 1741, il s'en remet à M. de Bernage du soin de prendre, de concert avec Anceau de Lavelanet, grand maître des forêts, toutes les mesures nécessaires pour que force reste à la loi. Bernage demande au commissaire de la marine d'Agde, Martin, de préciser ses griefs. Le 1er juillet 1741, ce dernier constate que les verreries du Bas-Languedoc sont extrêmement préjudiciables : 1° parce que les verriers n'ont point d'habitation fixe et transportent leurs verreries après avoir consommé les bois qui sont dans les cantons où ils ont travaillé pour en aller consommer ailleurs ; 2° parce qu'ils exploitent indifféremment les bois taillis et les bois de futaie (sans réserver les chênes blancs et ormeaux nécessaires à la marine).

Le 18 juillet 1741, une ordonnance est rendue donnant satisfaction aux demandes de Martin. Les arrêts du 21 septembre 1700, 9 août 1723, 7 août 1725, seront exécutés dans leur forme et teneur ; ordre aux gentilshommes verriers de la généralité de Montpellier de présenter leurs titres dans la quinzaine, faute de quoi ils cesseront leur travail sans pouvoir le reprendre dans les dits lieux, sous peine de 500 francs d'amende.

Les gentilshommes verriers font immédiatement opposition : le sieur de Laroque, leur syndic, demande à être reçu opposant à l'arrêt du 7 août 1725, les uns et les autres s'appuyant sur ce que les montagnes où on veut les reléguer sont inhabitables. Quant à leurs titres, ils n'ont pas de lettres patentes ; mais à défaut, ils revendiquent une « ancienne possession » que

Digitized by Google

personne ne peut leur contester. De plus, ils ont payé au roi la confirmation de leurs privilèges.

Les Etats de la province, devant qui s'agite la question, délibèrent de demander à Louis XV l'exécution intégrale de l'arrêt. Les verriers, se sentant vaincus, acceptent de transporter leurs verreries sur les montagnes qu'on leur indiquera, « pourvu, disent-ils, non sans raison, qu'elles soient accessibles ».

Le 10 décembre 1741, le Ministre écrit à l'intendant en lui envoyant copie de la requête présentée au roi par Fulcrand de la Roque, syndic des gentilshommes maîtres des verreries de la généralité de Montpellier, pour interjeter appel de l'arrêt pris le 18 juillet.

Lavelanet, saisi de la question, lui aussi, écrit à Bernage le 10 janvier 1742. Il demande que la question soit étudiée à fond, dit que « si les verriers prétendent que leurs établissements existent de toute antiquité, il faut le vérifier sur les compoix ; que s'ils ont joui du privilège de la nobilité, il est aisé pour eux de présenter leurs dénombrements ». La difficulté proposée sur l'habitation dans les montagnes est alléguée mal à propos. «Elles ne sont pas si inaccessibles, il y a eu jadis une verrerie [1]», et si le verre devient plus cher à cause de la longueur des transports, il y aura compensation pour le public grâce au prix devenu moins élevé du bois. Il faut consulter M. Martin [2] et envoyer sur les lieux un officier des eaux et forêts.

Voilà la première parole de bon sens dite dans toute cette affaire. Par malheur, il n'en fut pas tenu compte et, jusqu'en 1744, il ne fut pas envoyé d'expert pour examiner les conditions d'habitabilité de l'Aigoual et de l'Espérou. On n'aurait pas agi autrement vis-à-vis de malfaiteurs.

La question est tranchée en 1743. Le 11 juin, un arrêt du conseil du roi déboute les gentilshommes verriers de l'oppo-

[1] Une verrerie s'était établie sur l'Espérou, mais n'avait pas duré.

[2] Arch. Hérault. C. 2762.

Digitized by Google

sition par eux formée à l'arrêt du 7 août 1725 et à l'ordonnance du 18 juillet 1741.

L'exposé des motifs indique les raisons mises en avant par les verriers : « Il ne s'agit pas de verreries nouvellement établies, mais bien de verreries existant depuis un temps immémorial, passées de père en fils dans les mêmes familles, de sorte qu'il n'est pas facile de produire des titres. L'ordonnance de 1725 n'a jamais été exécutée; depuis cette date, les supplians n'ont causé aucun trouble. L'arrêt de 1725, s'il est exécuté, entraîne l'entier anéantissement des verriers du Languedoc, où pourtant leur métier est absolument utile pour tous, riches ou pauvres, manufactures de drap, factures d'eau-de-vie, etc. Reste à savoir si ces verreries peuvent être transportées sur des montagnes inaccessibles et désertes et presque toute l'année couvertes de neiges. « Il faudrait donc que les gentilshommes, tous de familles distinguées par leur ancienne noblesse, qui ont seuls le privilège de la fabrique du verre, fussent impitoyablement livrés aux rigueurs d'une telle habitation, dont seraient exempts les autres sujets de Sa Majesté, même les moins considérables. » D'ailleurs ils ne pourraient prendre cette habitation sans abandonner leurs familles, leur bien et être en danger de vie; ils ne pourraient voiturer leurs ouvrages dans la plaine ni faire subsister leurs pauvres ouvriers, dont les uns sont occupés à creuser le sable, les autres à piler le verre, préparer les matières ou couper le bois. D'autre part, il n'est pas juste de dire qu'on consomme le bois de la marine, parce qu'on n'emploie que de vieux chênes pourris, dont le charbon même n'est d'aucun débit.

Malgré les conclusions éloquentes de ce mémoire de Fulcrand de Laroque, secondé par l'avocat Coulet, malgré les confirmations de privilèges accordés par les rois de France, « le roi en son conseil, sans s'arrêter à l'opposition formée », déboute les opposants et prescrit que les ordonnances incriminées seront exécutées en leurs forme et teneur (11 juin 1743).

Les verriers, désespérés de cette solution et épuisés par la

Digitized by Google

lutte, ont recours à un procédé un peu particulier. «Ils soulèvent les marchands, distillateurs[1] et vendeurs de liqueurs de Montpellier pour intriguer contre leur déplacement. » Mais cette vengeance ne tira pas à conséquence et ce fut de leurs ennemis même que leur vint le salut. Mieux vaut un sage ennemi, comme dit La Fontaine, que de maladroits amis. Ce sauveur fut Lavelanet, le grand maître des forêts en la province du Languedoc, qui répète pour la seconde fois son avis de faire vérifier si les montagnes proposées sont habitables pendant l'hiver. Il indique un de ses fonctionnaires, le sieur Pitot, comme offrant toute garantie pour mener à bien cette expertise, de concert avec le syndic des verriers.

Cette fois il est écouté ; l'intendant s'avise que la chose est nécessaire, mais comme l'hiver approche, il demande des renseignements à son représentant du Vigan. Il y a dix-neuf ans qu'il eût fallu commencer par là !

Le 7 janvier 1744, en réponse à la demande de Bernage en date du 30 décembre, le subdélégué du Vigan, Daudé d'Alzon, donne un avis définitif. « Ces montagnes, où il y a quantité de hêtres, sont impraticables l'hiver, qui est le temps qu'on travaille aux verreries : elles sont fermées par les neiges plusieurs mois par an, sans que les voituriers puissent y passer. On prétend qu'on a tenté jadis d'établir une verrerie sur le versant méridional de l'Espérou, dans un endroit où il y avait des bois aujourd'hui totalement détruits; on l'abandonna à cause des rigueurs de la saison, et par les autres incommodités causées par son grand éloignement.

» On pourrait à la rigueur y travailler en juin, juillet et août;

[1] Les marchands « liqueuristes ou confiseurs » de la ville ou environs de Montpellier qui étaient pour leurs bocaux, fioles et bouteilles les meilleurs clients de nos verreries, virent en 1733 un arrêt du Conseil entraver le commerce très considérable qu'ils faisaient avec les « marchands épiciers de Paris ». En 1761, cette industrie est définitivement arrêtée et les Etats du Languedoc constatent que la province est privée du « commerce des eaux de senteur, eau de Chypre, eau de la reine de Hongrie. » Peu s'en faut que celui de l'eau-de-vie ne disparaisse aussi.

Digitized by Google

mais les chaleurs y sont parfois insupportables, et c'est le temps où les employés aux verreries sont occupés à leurs récoltes.

» Il y a des bois de chênes assez considérables dans la paroisse de Madières, diocèse de Lodève, appartenant à des particuliers : il y a eu là des verreries depuis peu. On prétend qu'on peut y travailler encore longtemps. »

Après un avis aussi net, il est impossible de ne pas prescrire une expertise, et la mission des sieurs Pitot et Souche va faire entrer la question dans une phase nouvelle.

CHAPITRE X

La Vérification des Commissaires

Itinéraire de Pitot et Souche. — Examen des ressources existantes. — Opportunités de maintien ou de déplacement. — Les nouveaux établissements, les Prats, Nages, Lasauvy, Saint-Julien, Trévezel, Saint-Félix, etc. — Maintien du *statu quo* pour beaucoup de verreries. — Expiration du délai de 7 ans imparti pour la consommation des approvisionnements. — Ordonnance du 28 septembre 1756 prescrivant le transfert des établissements sur l'Aigoual.

Le subdélégué du Vigan, Daudé d'Alzon, en fonctionnaire consciencieux et précis, complète quelques jours après l'envoi de la lettre dont il vient d'être question, ses informations par des détails exacts. En même temps « il rend service à la noblesse de la région, dont les bois, qui forment le revenu le plus assuré, sont d'une exploitation très particulièrement difficile ».

Il écrit le 23 janvier 1744 à l'intendant, en réponse à sa demande sur la possibilité d'installation d'une verrerie à Madières, en signalant les bois de chênes blancs appartenant à M. d'Argentières, situés à la Sauvy, paroisse de Saint-Jean-de-Buèges. « Dans la paroisse du Coulet, ajoute-t-il, M. d'Argentières a aussi un autre bois nommé les Nages ; il y a là des

Digitized by Google

puits ; au Rang il y a aussi beaucoup de bois. Ces trois terres, de plus de deux lieues de circonférence, pourraient permettre l'établissement de deux verreries qui auraient assez de bois pour subsister dix ans. »

« Mme de Saint-Maurice a aussi beaucoup de bois aux environs, et il y a une verrerie au Coulet depuis plusieurs années. »

En février 1744, Girard de la Grange, syndic des verriers du Bas-Languedoc, propose les emplacements suivants, comme s'il se fût douté de ce qui s'agitait dans les bureaux de l'intendance :

Château de Saint-Martin, au diocèse de Lodève ;

Paroisse de Roques et du Coulet dans les bois de M. d'Argentières ;

Saint-Félix-de-Pallières, dans le bois du comte de Montpeyroux.

A ce moment précis, l'intendant d'Asfeld commence à s'apercevoir que la question a trop traîné et se décide à mettre en route les commissaires qu'on lui a désignés. Il est temps, car par un triste revirement de la nature humaine, Lavelanet, jusqu'ici si pondéré et si raisonnable, commence à divaguer. Le 5 février 1744, il écrit à l'intendant : « Je n'ai douté de l'impossibilité qu'il peut y avoir de transporter des verreries sur les montagnes de l'Espérou et de l'Aigoual que parce que l'on s'alarme très facilement dans la généralité de Montpellier sur les inconvénients des situations et que l'hiver y paraît plus rude que dans le reste de la province, quoique le temps y soit bien plus serein. » On voit bien qu'il n'y avait pas été, et il n'est pas besoin de regarder la suscription de sa lettre pour s'apercevoir qu'elle est datée de sa terre de Lavelanet, dans la partie fertile et basse du pays de Foix, à plus de 100 lieues des régions dont il parle. Enfin, ce n'est là qu'une boutade et les commissaires se mettent en route.

Le 20 avril 1744, sur l'ordre de l'intendant d'Asfeld et de M. Anceau de Lavelanet, « grand maître des eaux et forêts au département du Languedoc », Jean Pitot, procureur du roi en

Digitized by Google

la réformation des bois de la maîtrise de Quillan, et Pierre Souche, procureur du roi en la maîtrise de Montpellier, se rendent à Sommières pour procéder à la visite des montagnes de l'Espérou et de l'Aigoual et aviser aux moyens d'y transporter les verreries du Bas Languedoc. A la verrerie du Patron, près de Sommières, ils trouvent le syndic des gentilshommes verriers qui leur déclare que ses infirmités l'empêchent de les suivre, mais qui leur donne son frère Jacques de la Roque de la Croix, pour les accompagner et « leur faire l'indication des bois voisins des dites verreries ».

Autour de la verrerie du Patron, Lacroix signale les bois de Carnas et le bois appartenant à Barjou et Ferrier; ce dernier lui a vendu 230 arbres dont il a marqué 32 pour le service de la marine. Au mas de Massau, il y a encore 600 arbres à prendre; à Rauret, dans le domaine de son frère de la Roque de Montels, il y en a 200. Le lendemain, Lacroix conduit les commissaires à la verrerie de Baumes sur le causse de Cazenove, à travers les bois de chênes blancs de la marquise de la Fare, ou du marquis de Londres. « Il y a là 6.000 chênes au moins, dont le transport à Montpellier serait fort difficile en raison de la descente si rude de Valflaunès.

De là, les commissaires visitent la verrerie du Rouet accompagnés par le sieur Girard de Ferrières, maître de la verrerie de Baumes ; le sieur Girard de la Plane, l'un des maîtres de la verrerie de Rouet, devait les rejoindre le lendemain à Baumes pour leur montrer les bois de Montguilhem, où il se proposait de transporter sa verrerie.

Le lendemain, accompagnés de Girard de la Plane et du sieur de la Roque de Couloubrines, l'un des maîtres de la verrerie de Baumes, on va visiter les bois de Montguilhem. A travers un pays « pierreux et presque impraticable, situé à près de 7 lieues de Montpellier », les commissaires relèvent le nombre très considérable de bois dont la région est couverte et estiment qu'ils ne peuvent être consommés que sur place.

Le sieur de la Plane les mène à la verrerie de Ricôme, dans

Digitized by Google

la paroisse de Notre-Dame-de-Londres : l'un des maîtres, le sieur de Vallongue, leur montre l'immense étendue de bois qui entoure son établissement, ajoutant que s'il ne lui est pas permis d'y continuer son travail, il abandonnera entièrement la fabrique du verre.

Le sieur Girard de la Grange, ci-devant maître de la verrerie de Saint-Jean-de-Buèges, ayant manqué au rendez-vous donné pour le lendemain, et la pluie — qui était de la neige sur l'Espérou — étant tombée à torrents, les commissaires abandonnent leur enquête qu'ils reprennent en juin.

Ils visitent les bois de Cezas et Cambo qu'ils jugent nécessaires à la consommation des villes de Saint-Hippolyte, Sumène et Ganges et où ils estiment impossible d'établir des verreries.

Les bois des Bancels ne sont pas favorables ; ceux de Monoblet, Vabres et Thoiras sont insuffisants ; à Saint-Félix-de-Pallières, une verrerie pourrait s'établir dans les bois de Jacques Villaret, qui a même dit avoir traité avec les gentilshommes verriers de la verrerie du Rouet.

De là, les commissaires vont à la verrerie de Monteils à travers les bois de Bagards, de Saint-Christol et de Saint-Hilaire. Ils y rencontrent les maîtres verriers de la Baume et Duclaux, qui leur disent que leur verrerie ayant été interdite[1] par la maîtrise des eaux et forêts de Villeneuve-de-Berg, ils ont résolu de s'établir ailleurs. La raison est toujours la même, trop grande proximité des villes, Alais et Anduze, et obligation de réserver les plus beaux arbres pour le service de la marine. Les deux seules verreries qui subsistent à cette

[1] Les deux verreries d'Uzès consomment beaucoup de bois destinés à la marine, dit le ministre Maurepas, le 2 janvier 1744. Il y a lieu de les éloigner.

Il résulte des renseignements fournis qu'elles sont tout récemment établies, celle de la Civadière depuis 1732 ou 1734 (paroisse de Méjannes et le Clap), celle de Montels (diocèse d'Uzès à une lieue et demie d'Alais), depuis 1742.

Toutes deux ont été saisies vers la fin d'avril 1744 par Roudil, procureur du roi en la maîtrise de Villeneuve-de-Berg qui confisque les forges, verres et instruments.

Digitized by Google

époque dans le diocèse d'Uzès sont celles de la Civadière, paroisse de Méjanes, dans la terre de M. d'Aigalliers, et celle de la Valbonne appartenant aux Chartreux qui consomme du chêne blanc et surtout du pin.

A nord de Lasalle, les commissaires signalent les bois du Lirou ; puis ceux de l'Espérou. Ils estiment que les bois du domaine du roi peuvent alimenter deux verreries pendant trente ans et ceux de Notre-Dame-de-Bonheur une verrerie pendant la même période. Le sieur de la Grange, consulté, estime avec les commissaires que les emplacements à choisir seraient le village de l'Espérou, Camprieu et Bonheur : s'il en fallait une quatrième, elle serait à placer au haut de la côte de Valleraugue.

Le 8 juin, « noble Girard de la Grange, habitant Saint-Jean-de-Buèges », se hâte de rejoindre les commissaires. Il loue les nommés Pialot et Dupont, des Aubrets, pour lui indiquer les chemins et ne se point perdre dans la neige.

A la baraque de Michalle, il rencontre les commissaires ; tous montent à cheval, visitent « les bois de l'Espérou et de l'Aigoual appartenant à S. M. » De là ils vont à Cabrillac, à la métairie de Fons, à celle de Lafilaire.

Ils relèvent, aux Aubrets, les traces d'une ancienne verrerie et une autre à Cabrillac. De là les commissaires redescendent par le Vigan sur la Sérane, où ils visitent les bois de la dame d'Argentiers, enfin vont à Saint-Maurice, diocèse de Lodève, où ils visitent « les bois de messieurs de Sorbs et de Saint-Martin, puis la verrerie du Coulet établie il y a trois ans ». On leur en signale une autre, «établie par une nouvelle compagnie de maîtres verriers qui ne feront qu'une petite consommation de bois n'ayant que quatre places d'ouvriers au lieu de sept ou huit qu'on a accoutumé d'y établir ». Le sieur de la Grange les quitte au Coulet.

Les conclusions du rapport des commissaires sont fort nettes:

1° Il ne convient pas de laisser subsister la verrerie du Patron, située en plaine, à proximité de plusieurs grands centres;

Digitized by Google

2° Il ne convient pas de laisser subsister la verrerie de Baumes, surtout si l'on améliore le chemin qui descend sur Valflaunès par la métairie de Cazenove ;

3° Il faut détruire ou transporter ailleurs la verrerie de Ricome ;

4° Inutile de déplacer la verrerie de Rouet, dont le maître, Girard de la Plane, avoue le déplacement immédiatement nécessaire en raison de la pénurie de bois à l'entour ;

5° Celle de Monteils ne peut subsister où elle est ;

6° Celle de Coulet peut subsister, eu égard à la distance de tout grand centre et à la nature des bois qui l'environnent ;

7° Sur l'Espérou et l'Aigoual, on pourrait installer des verreries au village de l'Espérou, à Camprieu, au mazage du Bonheur, à la Cereyrède, aux Aubrets, à Cabrillac et à la métairie d'Arfonds. Il y a, de plus, possibilité d'établir sur ces points des verreries qui subsisteraient presque éternellement, mais auparavant il y a lieu d'étudier certains points :

A. Y a-t-il sur ces montagnes le sable de mine nécessaire ?

B. La distance qui les sépare de Montpellier augmentera beaucoup le prix du verre.

C. On n'y pourra travailler qu'en été.

D. Les clients des verriers, les parfumeurs et liquoristes, font leurs commandes en automne, ce qui recule à la campagne suivante la livraison du verre qu'ils ont commandé.

Ces difficultés ne sont pas toutes sérieuses : il y a, paraît-il, du sable de mine. Le transport des verres sera plus cher, mais cette augmentation sera compensée par l'abaissement du prix de la vie et de la main-d'œuvre, et par ce fait que les verriers n'auront plus à changer leurs fourneaux de place, ce qui leur occasionnait chaque fois une dépense de 1,500 à 2,000 livres, et se renouvelait tous les cinq ou six ans. La question de la durée du temps de travail n'est pas insoluble : on pourra travailler à l'Espérou et à l'Aigoual d'avril à octobre. Les verreries qui y furent établies n'ont cessé que parce qu'elles avaient été incendiées : quant aux commandes des « liquoristes et parfu-

Digitized by Google

meurs », ils les feront plus tôt et indiqueront à l'avance le modèle de bouteilles qu'il leur faut.

Il faudrait, pour éviter un gain trop considérable des deux verreries du Coulet restées en place, transporter sur les montagnes toutes les verreries du Bas-Languedoc sans exception, mais il n'y a pas d'inconvénient à retarder de quelques années ce transport. On peut, en attendant, permettre une verrerie à Saint-Félix-de-Pallières, à Montguilhem ; laisser subsister les deux du Coulet, en établir trois sur la Sérane et, au bout de cinq ou six ans, les transporter toutes sur l'Espérou et l'Aigoual[1].

Le 23 février 1745, les conclusions du rapport de Pitot et Souche sont acceptées par le roi. Les verreries du Patron, de Baumes, de Rouet, de Ricome et de Monteils seront déplacées, ainsi que celles du Coulet, après un temps fixé par Lenain d'Asfeld et Lavelanet. De plus, il sera procédé à la vérification de celles de la Valbonne et de la Civadière pour être déplacées s'il y a lieu.

Voici de nouveau nos deux commissaires en campagne pour assurer l'exécution des ordres du roi.

En 1745, Pitot et Souche sont commis pour vérifier si les verreries de Valbonne et de la Civadière, situées dans le diocèse d'Uzès, peuvent y subsister ou doivent être déplacées ; de plus, ils doivent assigner des emplacements nouveaux à celles de Baumes et de Ricome ; enfin ils doivent constater que les emplacements choisis par les maîtres des verreries de Patron, Rouet et Montels sont convenables au service du roi. Il leur faut, en outre, estimer le temps pendant lequel ces verreries peuvent fonctionner avant leur transport prescrit sur l'Aigoual ou l'Espérou.

Le sieur de la Roque de Couloubrines, l'un des maîtres de la verrerie de Baumes, explique que Laroque de Vallongue, maître de la verrerie de Ricome, l'a chargé de présenter ses excuses aux commissaires ; les deux cousins n'ont pas encore trouvé

[1] Arch. Hérault. C. 2763.

Digitized by Google

les emplacements convenables pour déplacer leurs verreries. Devant ce mauvais vouloir, les commissaires les assignent à venir sous huit jours leur rendre compte des emplacements choisis, à peine de s'en voir imposer d'office.

Peu après, la Roque de Coulobrines se présente devant les commissaires pour leur dire qu'il a choisi pour nouvel emplacement le masage de Figaret ou celui de Masbourel, paroisse de Saint-Julien-de-Roquedur. Les commissaires n'ont pas le temps ce jour-là d'aller vérifier l'emplacement.

De là, ils vont à la verrerie de Las Vesses, sur le causse de Saint-Maurice, où les reçoit Marc-Antoine de Lauzières [1], du lieu de Saint-Guiraud; sa verrerie est à cinq places, elle date de 1743; il exporte son verre à Montpellier et compte avoir dans son voisinage du bois pour dix campagnes, ce que les commissaires croient « exactement vray ».

De Las Vesses, ils vont au Coulet, où ils rencontrent la Roque du Mazel. Ce dernier a pour associés deux de ses frères et M. de Lauzières l'aîné; ils travaillent depuis 1740 [2] au même endroit; ils comptent avec les bois de Mme de Saint-Maurice pouvoir y subsister encore huit ou dix ans.

Rien n'ayant paru encore du côté du sieur de Vallongue, les commissaires lui assignent la métairie de Nages ou celle de la Sauvy à l'extrémité de la Serane de Saint-Jean-de-Buèges.

De là [3], les commissaires vont avec les sieurs de la Taillade

[1] En 1746, son fils noble Joseph-François de Lauzières, maître de la verrerie de Las Vesses, établie sur les eaux de Saint-Maurice, obtiendra un privilège de sept années pour consommer les bois de cette région qui ne pourraient être autrement utilisés.

[2] Il résulte de toute cette étude que les intendants étaient mal renseignés sur ce qui se passait dans l'étendue de leur juridiction; les verreries se créaient, se déplaçaient sans demander d'autorisation et l'on faisait fi des règlements pourtant si menaçants en la matière. Les peines infligées aux particuliers qui établissaient des verreries sans permission sont, en effet, la confiscation de tout le matériel, de tout le bois acheté, de toutes les marchandises et 3.000 livres d'amende.

[3] Le 18 juin, le voyage de Pitot et Souche se paie 540 livres dont 4 livres dix

Digitized by Google

et Castel, deux des maîtres de la verrerie de Ricome, visiter les métairies de Figaret et de Masbourel qu'on destine à la verrerie de la Roque de Coloubrines. Les bois y sont nombreux et les villes importantes des environs ont dans leur voisinage immédiat des bois plus favorables à la consommation. Le choix définitif entre les deux emplacements est laissé à Coloubrines.

La verrerie de Salelles, dans la paroisse d'Auzon, est à sept places : elle est gérée par le sieur d'Aigalliers qui, peu avant, avait rompu son association avec un autre d'Aigalliers, son parent, pour l'exploitation de la verrerie de la Civadière. Le sieur d'Aigalliers est peu précis dans ce qu'il dit et ses projets sont, ou d'aller travailler comme ouvrier à gages, ou de fonder une nouvelle verrerie vers Rousson ou Servas. Il explique que le syndic des verriers du Méjannez est mort et que le sous-syndic est M. de la Rouvière.

En ce qui concerne la verrerie de Montels, les commissaires n'ont pas jugé utile de s'y transporter, d'Aigalliers leur ayant affirmé qu'elle ne travaillait plus. « C'est sy vray, dit-il, que le sieur Labaume, l'un des maîtres de la dite verrerie, devait venir travailler avec lui pendant la campagne prochaine, et que le sieur Du Clos, l'autre maître, devait aller travailler à la Civadière comme simple ouvrier. »

De là, les commissaires vont à la Civadière ; le maître de la verrerie, d'Aigalliers, les reçoit, leur dit que l'établissement fonctionne au même point depuis deux cents ans, que le terrain appartient au sieur de Tharaux et qu'on y consomme en ce moment les chênes blancs du marquis d'Avéjean. Des officiers de marine sont venus jadis marquer des arbres, mais, au recolement, n'ont pas confirmé leurs marques. Les bois aux environs paraissent inépuisables.

A la chartreuse de Valbonne, les commissaires sont reçus par le sieur de Virgile Lacroix, maître de la verrerie. Elle est à

sols pour frais de guides ; cette somme est réglée par le sieur Fulcrand de Laroque, syndic des verriers, propriétaire des verreries et « répartie par égale portion entre les dits propriétaires ».

Digitized by Google

une demi-lieue de la chartreuse; elle est construite à sept places dans une forêt de huit lieues de circuit. De toute antiquité il y a eu là une verrerie; on la déplace de temps en temps quand le bois manque. On l'alimente avec des pins qui ne viennent qu'en buisson; on ne touche pas aux chênes « parce qu'ils produisent des glands pour la nourriture des cochons de leurs métayers ».

Un huissier est commis, pour signifier à Vallongue et à ses associés qui « n'ont pas daigné se présenter aux commissaires, que l'arrêt du Conseil sera exécuté contre eux et un emplacement leur sera assigné « tant en leur absence qu'en leur présence ».

A Saint-Félix-de-Pallières, la verrerie du sieur de Laroque Lacroix, ancien maître de la verrerie du Patron, est installée pour une durée de dix années au lieu dit Cadellier.

A Montguilhem, paroisse de Montoulieu, fonctionne, depuis 1744, la verrerie de Girard de Laplane, ci-devant maître de la verrerie de Rouet; elle est installée pour neuf ans et 1,800 pieds de bois ont été achetés au marquis de Roquefeuil.

A Bougette, paroisse de Saint-André-de-Buèges, la verrerie du sieur de Virgile de Lascours, ci-devant maître de la verrerie du Patron, fonctionne à sept places. Elle est dans un pays si difficile, qu'on ne peut faire, avec des mulets chargés, qu'un voyage par jour, de la verrerie même au point le plus rapproché de la route de Montpellier, le logis du Bosc, à cinq lieues de cette ville.

Les observations consignées à la suite du rapport sont les suivantes :

Les verreries du Coulet et de Las Vesses ne sont pas de celles qu'il y a lieu de déplacer.

Celles de Montguilhem et de Saint-Félix sont construites dans des endroits désignés par les commissaires eux-mêmes et peuvent subsister.

La verrerie de Bougette peut subsister là où elle vient d'être construite.

Digitized by Google

Les deux verreries de Ricome et de Baumes devront être transportées aux endroits indiqués.

Celle de la Civadière et de la Valbonne n'ont pas lieu d'être déplacées.

Le 24 septembre 1745, les maîtres des verreries de Baumes et de Ricome sont déboutés de leur demande de rester sur leurs emplacements.

Le 8 février 1746, les conclusions de Pitot et Souche sont acceptées par l'intendant Lenain et le grand maître Anceau de Lavelanet.

Il est spécifié que d'Aigalliers, propriétaire de la verrerie de Sallèles, ne pourra y travailler que « pendant la présente campagne ». D'une façon générale, les verriers ont l'ordre de conserver sept ans les emplacements qu'ils doivent occuper, avec défense d'en changer. Après ce délai de sept années, il n'y a pour eux d'autre issue à la situation que de se transporter sur l'Aigoual ou l'Espérou.

Les cinq verreries de Patron, de Baumes, de Rouet, de Ricome et de Monteils sont déplacées; celles établies sur le causse de Saint-Maurice, celles de la Civadière et de la Valbonne sont autorisées à rester sur leurs emplacements actuels, parce qu'elles ne consomment pas de bois propres à la marine et sont éloignées des rivières. L'intendant, d'accord avec le grand maître des eaux et forêts, a cru pouvoir retarder de sept ans l'établissement de toutes ces verreries sur l'Espérou et l'Aigoual. Ce sont, dit-il, ces changements qui ont donné lieu aux plaintes portées devant M. de Maurepas, plaintes qui n'ont aucun fondement.

La même ordonnance de 8 février 1746 transporte à Nages ou à La Sauvy la verrerie de Ricome[1] et à Figaret ou à Mas

[1] Le 12 décembre 1747, Baudoin, l'un des subdélégués, écrit :

« Le 8 février 1746 une ordonnance autorise La Roque Vallongue à rétablir la verrerie ci-devant de Ricome à la métairie de Nages ou à celle de Sauvy (la Salvy), à son choix; la même ordonnance permit au sr Laroque Couloubrine de rétablir

Digitized by Google

Bourel celle de Baumes, les deux propriétaires de ces deux verreries les ont fondues en une seule.

Le 19 novembre 1746 une requête est adressée à l'avocat Pitot par les nobles Vallongues, de la Roque, Castel (Castelvieil), et compagnie, habitants de la ville de Ganges et de Saint-Bauzille-de-Putois, demandant à transporter à la métairie des Prats leur verrerie dont l'emplacement leur a été assigné sur l'Espérou, aux bois de la Salvy et de Nages. Ils se fondent sur ce que les voitures chargées de verres ne pourront pas descendre de ces bois, alors que le transport sera plus aisé en partant de la ferme des Prats.

Le sieur Pitot estime la chose possible, à condition qu'ils consomment toutefois les bois qui leur ont été assignés.

Le 21 novembre 1746, la requête est accordée par l'intendant Lenain.

Cette verrerie des Prats est donc le résultat de la suppression des deux verreries de Baumes et de Ricome et de la fusion des deux compagnies qui les géraient.

Enfin, la verrerie du Patron est transportée à Saint-Félix-de-Pallières, et celle du Rouet à Montguilhem, paroisse de Montoulieu.

Il semblait qu'après cette main-mise de l'autorité royale sur les verreries du Languedoc, il leur fût loisible de respirer et de tâcher de faire contre mauvaise fortune bon cœur dans les emplacements nouveaux et d'ailleurs fort médiocres qu'on leur avait assignés. Il n'en fut rien; les Ministres, à Versailles, se font l'écho de tous les bruits défavorables aux verriers : au besoin, ils inventent des créations qui n'existent pas et s'attirent des réponses empreintes d'une courtoise ironie.

la verrerie cy devant dite de Baumes à la métairie de Figaret ou à celle de Mas Bourel à son choix.

» Laroque Vallongue et Laroque Couloubrine se sont associés et ont établi une nouvelle verrerie à la métairie des Prats.

» Le sieur Castelvieil a été établir une verrerie à Gourdon, diocèse d'Alais, en delà de Ganges. »

Digitized by Google

Le 9 octobre 1747, le ministre Maurepas écrit à l'intendant Lenain pour se plaindre qu'au mépris de l'arrêt du 7 août 1725 quatre verreries ont été établies récemment, deux dans le diocèse d'Alais, deux dans celui de Montpellier. Elles consomment des bois propres à la marine. « Sur l'ordre donné en 1744, un nouvel arrêt fut expédié en février 1745, ordonnant l'exécution de celui de 1725; il y a lieu de tenir la main à ce qu'il soit exécuté. »

Le syndic des Etats, répondant à cette lettre, spécifie « qu'il serait à désirer que M. le comte de Maurepas eût indiqué les verreries nouvelles dont il parlait, car on n'en a aucune connaissance ».

Le subdélégué d'Alais, la Bruguière, écrit le 14 décembre 1747 qu'il n'y a pas de verrerie nouvelle dans le diocèse d'Uzès; celles auxquelles doit faire allusion le comte de Maurepas doivent être celles situées sur le causse de Saint-Maurice-de-Ventalon, où l'on consomme du bois de sapin qui pourrait servir pour les vaisseaux, mais que les difficultés de transport et sept lieues de mauvais chemins jusqu'à Alais rendent inutilisable.

Le même subdélégué se plaint de ce que la verrerie de Saint-Félix-de-Pallières consomme trop de bois et en prive Anduze. Il discute le rapport de Pitot : il y est dit, explique-t-il, que la verrerie de Sallèles est à trois lieues d'Anduze alors qu'elle n'en est qu'à une lieue et demie. Le sieur d'Aygalliers, maître de cette verrerie, a en vue de s'établir dans les communautés de Servas ou de Rousson, lieux, dit le rapport, situés dans les hautes Cévennes, ce qui est faux. De plus, la verrerie de Sallèles devait cesser de travailler après la campagne de 1746 : elle continue à fonctionner et le sieur d'Aigalliers, interrogé, a répondu que lui et ses ouvriers ayant eu la petite vérole en 1746, il n'avait pu consommer les matières amassées et avait cru pouvoir le faire sans inconvénient cette année 1747.

La nécessité d'établir des verreries où le chauffage se ferait avec du charbon de terre se fait sentir tous les jours davantage.

Digitized by Google

Pour que la province soit assurée que la chose est faisable, le subdélégué La Brugière offre d'envoyer de son charbon à ses frais à Bordeaux pour savoir s'il fera le même effet que celui d'Angleterre, dont on se sert dans les deux verreries qui y sont établies. Il ne demande, en échange, que la préférence pour son propre charbon au cas où la province se déterminerait à faire cet essai.

Nous verrons plus tard comment se déroule cette lutte entre le charbon et le bois, et à l'avantage de qui elle se termine, en Languedoc du moins, puisque actuellement encore, le dernier mot n'est pas dit sur la question.

Le 26 mai 1748, le sieur d'Aigalliers, maître de la verrerie de Sallèles, est signalé comme travaillant encore à cette verrerie qu'il devait fermer après la campagne de 1746, qu'il achète du bois à la Liquière, à cinq quarts de lieues d'Alais, alors qu'il y a inconvénient à étendre si près des villes la consommation des bois : qu'il devait aller s'établir à Cauvas et n'avait été toléré à Sallèles que pour y consommer un reste de bois et non pour y acheter de nouveaux matériaux : il a voulu tromper en disant qu'il irait ou travailler à gages dans d'autres verreries, ou s'établir à Servas ou à Rousson, à trois lieues de Sallèles vers les hautes Cévennes, ce qui est inexact, vu que ces communautés sont beaucoup plus rapprochées d'Alais et de Sallèles qu'il ne le dit.

En juin, l'intendant lui fait connaître « son mécontentement » et lui défend « d'établir aucune nouvelle verrerie sans permission, à peine de 3,000 livres d'amende ». Malgré cela, d'Aigalliers fait construire un four à Cauvas à l'endroit précis où l'intendant lui défendait de s'établir.

Il est évident que les verriers devaient être d'un maniement assez difficile : aussi est-il étrange que l'autorité royale n'ait pas tenu la main à la discipline en exigeant d'eux l'observation stricte des règles qui les régissaient et des délais qui leur étaient accordés. Pourquoi, après avoir dit que sept ans après l'arrêt de 1745, soit en 1752, toutes les verreries existantes seraient

Digitized by Google

transférées sur les hautes Cévennes, ne s'être souvenu que le 26 novembre 1756 de cet ultimatum ? L'administration est, dans ce cas, impardonnable et les verriers sont excusés de toujours essayer de jouer au plus fin avec elle.

En 1751, le transport de la verrerie de Gourdon, près de Ganges, est autorisé dans la terre de Ginestoux. Cet emplacement ne pourra être occupé que pendant deux ans, au bout desquels la verrerie devra être transportée sur l'Espérou ou l'Aigoual.

Sur la déclaration de la vicomtesse des Vignolles et de la marquise de Ginestoux, sa sœur, que le bois n'est bon qu'à être brûlé, l'autorisation demandée est accordée aux gentilshommes verriers de la verrerie de Gourdon, les sieurs Castel (Castel-vieil), du lieu de Cazilhac, Castel, de la ville de Ganges, et Caila (7 juin 1751).

Pourtant, les petites tracasseries continuent : Un rapport signale, en mars 1755, que le sieur de Lauzières veut déplacer sa verrerie de Las Vesses sur la montagne de Saint-Maurice.

« Il convient, s'écrie l'administration, de réprimer l'entreprise du maître de cette verrerie. » Mais lorsqu'on veut la déplacer en 1756, on s'aperçoit que d'après les conclusions de Pitot et Souche, son établissement est du nombre de ceux qui peuvent être maintenus sans aucun inconvénient.

Mais les mauvais jours reviennent : une nouvelle phase se dessine.

Le 6 septembre 1756, le syndic des Etats du Languedoc avait signifié à Girard de la Plane, syndic des verriers, d'avoir à se pourvoir devant l'intendant pour obtenir l'indication des endroits où les verreries devraient être transportées; il n'y déféra pas et allait être mis en demeure d'effectuer ce transport sous les peines portées à l'arrêt du 23 février 1745, quand survint l'ordonnance royale du 28 septembre 1756.

A cette date, un arrêt du Conseil d'Etat prescrit à l'intendant et au grand maître des eaux et forêts d'indiquer aux maîtres des verreries du Bas-Languedoc les emplacements où ils doivent se transporter.

Digitized by Google

« Comme le délai de sept années pendant lesquelles ledit intendant et ledit grand maître ont permis de continuer le travail dans les emplacements actuels est expiré depuis trois ans, le roi est supplié de prescrire l'exécution de l'ordonnance du 8 février 1747 et de l'arrêt du 23 février 1745. »

Au reçu de cet ordre, Saint-Priest et Lavelanet ordonnent son exécution immédiate. Leur dépêche est datée du 26 novembre 1756.

Fut-il exécuté ou l'administration montra-t-elle une fois de plus son incurie ? Toujours est-il qu'il n'est plus question des verriers dans l'Histoire du Languedoc jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Certaines verreries parvinrent à se maintenir ; d'autres durent se déplacer : celle de Trévezel, une de celles prévues sur l'Aigoual, fonctionna effectivement.

Les verreries de Saint-Julien, de Baumes, de Las Besses, du mas Bougette, de Nages, du Coulet, de Saint-Laurent-de-Carnols, continuent, avec des intermittences plus ou moins longues, leur travail jusqu'à la Révolution. La verrerie de Saint-Félix est en pleine activité en 1771, où M. de Laroque reçoit en paiement de « M. de Veiracq » (Hostalier de Saint-Jean, sieur de Veyrac près d'Anduze) 42 livres 15 sols « pour le montant de 100 verres qui pèse 173 livres, dont je le tiens quitte ; à Anduze, le 21 janvier 1771 [1]. » Bien plus, de nouvelles verreries se créent, entre autres celle du Pin, paroisse de Bancels.

Avec de la patience, quelque entregent, l'appui des grands seigneurs dont ils utilisaient les bois improductifs, les verriers faisaient face à l'orage, courbaient le dos lorsqu'il éclatait sous la forme d'ordonnances royales et d'arrêts du conseil, puis reprenaient leur vie habituelle comme si rien ne s'était passé. « Le temps et moi », disait Mazarin, cet illustre Italien. Les verriers se souvenaient que leur art venait d'Italie.

(*A suivre.*)

[1] Archives de l'auteur.

Digitized by Google

MONTPELLIER

SES SIXAINS, SES ILES ET SES RUES

Par M. GRASSET-MOREL

(*Suite.* — Voir tome XXVIII, pag. 139).

La tradition veut que saint Roch se soit reposé à ce carrefour lorsqu'il revint à Montpellier; une plaque fixée sur la maison, qui est à l'entrée de la rue Vieille-Aiguillerie et contre laquelle se trouvait le pilier de Saint-Gilles relate cet événement.

Nous croyons que le nom de Pila-Saint-Gély vient de l'existence de ce pilier, plutôt que de grandes piles placées près de la fontaine de Saint-Gilles, comme le voudrait d'Aigrefeuille.

Le plus ancien monastère de femmes de Montpellier, déjà mentionné au XIIIe siècle, le couvent des repenties de Notre-Dame de Saint-Gilles se trouvait hors des murs, à droite de la porte du Pila-Saint-Gély, en sortant de la cité. Au milieu du XIVe siècle l'évêque Durand l'installa dans un nouveau local, que leur avait donné Béranger Meyrueis, marchand, de l'autre côté de cette porte ; il prit le nom de Sainte-Catherine. Les religieuses de ce couvent devaient être au nombre de vingt-quatre au plus, nées à Montpellier de légitime mariage et vierges. Dispersées lors des troubles de la réforme (1562), leurs biens passèrent à la Visitation [1].

Flanquée de deux tours, la porte du Pila-Saint-Gilles, « quasi à terre », fut réparée en 1524 par les ouvriers de la Commune-

[1] L. Guiraud ; la paroisse de Saint-Denis.

Digitized by Google

Clôture. Elle était ogivale et remontait au XIIIe ou XVe siècle; elle se composait de deux portails, l'un avant, l'autre après le fossé [1]. Les ouvriers de la Commune Clôture la faisaient fermer chaque nuit, car il en sortait force gens commettant grands dommages « tant de peste que larassins et paillardises [2] ». Elle fut démolie au début du XIXe siècle.

Au Pila-Saint-Gilles étaient des orgiers qui faisaient concurrence à ceux du Palais et auraient désiré établir une orgerie dans la part de l'évêque; Louis XI ne voulut pas y consentir. Il s'y trouvait aussi une corporation d'aubergistes, à cause des nombreuses hôtelleries qui s'étaient fixées dans ce quartier, au dehors et au dedans de l'enceinte urbaine. Du côté du sixain Saint-Matthieu, nous avons rencontré les logis du Chapeau-Rouge, de Nismes, de la Ville du Puy. On y voyait aussi ceux de la Teste-Noire, des Trois-Couronnes, de Saint-Jacques, du Martel, de la Croix-Blanche, del Bordon, de Saint-Martin, peut-être d'autres encore [3].

Nous savons que le soulèvement populaire contre les *partisans* (29 juin 1645), ces financiers qui levaient l'impôt en avançant au trésor *partie* de la somme et gardant le reste, éclata au Pila-Saint-Gilles. François Maduron, marchand de laines, sortait de son bureau de recette, qui s'y trouvait, pour aller voir le feu de Saint-Jean, lorsqu'il fut assailli par des enfants et accusé d'être un *partisan*. En ayant fustigé un, les autres, aidés de femmes, lui jetèrent des pierres. Les maisons de Maduron, du procureur Cambacérès, une autre sur la Canourgue et l'hôtel du Cygne furent dévastés ; les désordres continuèrent jusqu'au 2 juillet [4].

Ile de la Croix-Blanche. — La rue Pila-Saint-Gilles lon-

[1] Mém. de la Société archol. I, in-4°, p. 44. Renouvier ; Vieilles maisons.

[2] Talamus ; des ouvriers de la Commune-Clôture, f° 185. Arch. de Montpellier.

[3] L. Guiraud ; Saint-Denis.

[4] Mém. de l'Académie de Montpellier. Sect. des Lettres, t. III, in-4°, p. 584 : Germain ; Les commencements du règne de Louis XIV à Montpellier.

Digitized by Google

geait, du côté du sixain Sainte-Foy, l'île de la Croix-Blanche, précédemment de Chabaudy, dont les autres limites étaient la rue Bocaud et la descente d'En Barat. Le logis de la Croix-Blanche lui avait valu sa dénomination.

Descente d'En Barat. — C'est le nom d'une ancienne famille consulaire, Barat ou Barrau, que portait la descente d'En Barat, qui continue la rue Salle-l'Evêque vers la porte du Pila-Saint-Gély.

Rue et ile Bocaud.— L'hôtel de Bocaud nous donne l'explication de la rue et de l'île Bocaud. Nous y trouvons, au milieu du XVIe siècle, Bocaud, docteur régent de l'Université de médecine; Jean Bocaud, bourgeois; Pierre, avocat du roi en la Chambre de l'Édit de Castres; autre Pierre, C^er du roi, secrétaire du prince de Conti; un troisième Pierre, chevalier, conseiller d'Etat, premier président en la Cour des Aides. Le président Thomas-Marie de Bocaud épousa la fille de Saint-Priest, intendant de Languedoc, sœur du second intendant de ce nom qui a été ministre (1788 à 1791), puis ambassadeur. Sa nièce, Mlle de Saint-Priest, se maria avec M. de Masclary.

Situé à l'extrémité supérieure de la rue Bocaud et sur celle de la Salle-l'Évêque, avec son jardin en terrasse, ayant vue sur l'Esplanade et la campagne, l'hôtel Bocaud est une des plus belles résidences de Montpellier. Il occupe l'emplacement de plusieurs immeubles juxtaposés; il paraît avoir été bâti au commencement du XVIIe siècle, probablement après le siège. Le 22 septembre 1632 et le 1er mars 1642[1] y logea le cardinal de Richelieu, le 1er octobre 1633, le duc d'Aluin.

L'île de Bocaud, autrefois des Douze Pans de Montpelliéret au pilier de Saint-Gilles et du Petit-Sagel (1598-1600), des

[1] Cette seconde fois, l'éminence rouge ramenait ses victimes Cinq-Mars et de Thou, qui allaient porter à Lyon leur tête sur le billot.

Digitized by Google

Douze Pans del portal de Saint-Denis au portal del pilar Saint-Gely (1525-1544), était entre les rues Salle-l'Évêque, la descente d'En Barrat, les boulevards, autrefois les murs de ville, et la rue Girard. C'est l'île la plus aristocratique de la cité, composée d'hôtels, ayant chacun un jardin en terrasse sur les boulevards de l'Esplanade et Bonne-Nouvelle.

A la maison de Bocaud succédait, dans la rue Salle-l'Évêque, celle du conseiller de Masclary, seigneur de Beauvezet. Nous trouvons après successivement l'immeuble d'Isaac Maduron, docteur ès lois et avocat; celui de Françoise de Bosanquet, veuve d'autre Isaac Maduron, capitaine, acheté le 27 septembre 1697 par la veuve de noble Estienne de Planque, appartenant ensuite à Amans Bossuges, trésorier de France. A la fin du XVIIIe siècle, le président de Montgla possède la maison à la suite qui a appartenu à Henri de Lescure, avocat, acquise le 16 mars 1703 (Tesses notaire) par le conseiller noble Laurens Bosc, époux de Catherine de Solas, en 1695, de Marguerite de Convers, veuve de noble Jean de Gailhard, écuyer. C'était la maison Pélissier. Le dernier hôtel qui retourne et longe tout un côté de la rue Girard, le plus important de cette île après celui de Bocaud, a appartenu à Pierre de Girard, contrôleur des guerres; à J.-B. de Girard, trésorier de France, au conseiller Jean Paul, à Jacques de Saint-Bonnet de Gairande, seigneur de la Roque, et fut vendu le 22 novembre 1679 (Tesses notaire), à Philippe de Moulceau, gendre du conseiller Jean-Paul de Girard, lui-même conseiller (1661), puis président (1683) à la Cour des comptes, aides et finances. Cet ami de Mme de Sévigné et du marquis de Vardes, vint de Paris à Montpellier à la suite de Conti. Il y vécut jusqu'à l'âge de 83 ans (1718), laissa deux filles mariées, l'une au trésorier de France de Girard-Coulondres, et l'autre à Charles de Cazenove, baron de Montredon. Par testament du 9 septembre 1768 (Auteract notaire), son hôtel retourna à la famille de Girard, en la personne de Jean-Paul; en 1788, il était sous le nom de la veuve de Girard. Il a été acheté dans la première moitié du

Digitized by Google

XIXe siècle par le baron Durand Fajon aux descendants duquel il appartient toujours.

Boulevard Bonne-Nouvelle et de l'Esplanade.— La partie des boulevards qui limitent des deux côtés l'île de Bocaud, depuis la porte du Pila-Saint-Gilles, jusqu'à celle de l'Evêque autrefois, aujourd'hui la rue Girard, portait les noms de Bonne-Nouvelle et de l'Esplanade. En 1429, des courriers furent envoyés dans toute la France pour annoncer la bonne nouvelle de la levée du siège d'Orléans; celui expédié à Montpellier arriva de nuit et, trouvant les portes closes, s'arrêta hors des murs. En cet endroit on érigea une petite chapelle, consacrée la même année, sous le vocable de N.-D. de Bonne-Nouvelle. Il est difficile de bien déterminer son emplacement. D'après le Petit Thalamus [1], elle était « entre la porte de Montpelliéret et y celle de Saint-Denis, le long de la dogue » peut-être « sur le chemin de la porte de Montpelliéret à la portalière Saint-Denys, et s'étendant latéralement par la dougue, faisant angle sur deux chemins et occupant le point le plus rapproché de la porte de la ville [2] ». Cet oratoire de style gothique n'avait qu'une cloche et un seul autel ; il fut détruit en 1562 par les huguenots. On donna la même dénomination dans la suite à la chapelle de la citadelle, et depuis la fin du XIXe siècle un oratoire du faubourg de Lattes est désigné sous ce nom. Après le boulevard Bonne-Nouvelle, en ligne droite jusqu'à la place de la Comédie, vient celui de l'Esplanade.

Rue Salle-l'Evêque et ile de l'Oratoire. — La rue Salle-l'Evêque, dont nous avons vu un côté, mérite plus qu'une mention; son nom est lié avec celui de l'Oratoire que porte l'île voisine. L'île Salle-de-l'Avesque, Salle-l'Evêque, enfin de l'Oratoire, est entourée par les rues Bocaud, Vieille-Aiguil-

[1] P. 535. La porte de Montpelliéret à l'extrémité de la rue de ce nom ; celle de Saint-Denis ou de Salle-l'Evêque au bas de la rue Girard.

[2] L. Guiraud ; Saint-Denis, p. 83.

Digitized by Google

lerie, des Jésuites ou des Ecoles-Centrales et Salle-l'Evêque. Elle était occupée en grande partie par la demeure à Montpellier, des évêques de Maguelone, et sa chapelle désignée sous le nom de Saint-Pierre-de-la-Salle. Là siégeait l'officialité diocésaine, là étaient les archives et les prisons épiscopales. La Salle-l'Evêque aurait été bâtie en 1055 et fortifiée [1]. Elle abrita des hôtes princiers : tels Philippe le Bel, Philippe de Valois, le roi de Navarre, Charles le Mauvais, l'infortuné Charles VI, le Dauphin qui y tint les Etats comme régent du royaume et y revint sous le nom de Charles VII ; probablement aussi François Ier. Les papes qui visitèrent notre cité reçurent aussi presque tous l'hospitalité à la Salle l'Evêque [2].

Saccagée en 1560 par les protestants, son emplacement devint un receptable d'immondices. L'évêque Subget donna le sol en inféodation en 1587 à Pierre de Cance ou Cantenis, bourgeois, à la condition qu'il le ferait clore de murs. On y sema du fourrage, puis ses héritiers l'abandonnèrent. L'évêque Fenouillet le donna, lui aussi, en inféodation au collège. Partie de l'île dans la rue Vieille-Aiguilierie, contre le jardin de la Salle-l'Evêque, fut occupée de 1665 à 1689 par les Pères de l'Oratoire qui lui donnèrent leur nom. Le sol que Subget avait cédé en inféodation ayant été abandonné fut livré aux Jésuites (1633) pour leur collège, qui, à l'origine, se trouva partie dans cette île, partie dans celle de vis-à-vis, que séparait la rue actuelle des Ecoles-Centrales, et sur laquelle l'installation d'une passerelle fut autorisée. Néanmoins, cette situation était incommode et la surveillance difficile. Nous verrons que les Jésuites construisirent leur collège [3] dans une seule

[1] Manuscrit Soulier, f° 7.

[2] Mélanges de littérature et d'histoire religieuse, tom. II, pp. 188 et 189. — 3 vol. in-4°. Montpellier, 1899.

[3] Il existe dans le fonds du collège des Jésuites (Arch. de l'Hérault) un plan du collège par d'Aviler, qui forme un quadrilatère entouré de bâtiments, dans lequel est un autre bâtiment formant une croix et quatre cours. A-t-il été exécuté avant le local devenu Lycée au XIXe siècle ?

Digitized by Google

île, qu'il occupe encore sous le nom de Lycée. Ils vendirent ce qu'ils possédaient dans l'île de l'Oratoire, le long de la rue Salle-l'Evêque jusque vers le milieu de la largeur de l'île (16 avril 1696). M. de Vignes, procureur général à la Cour des aides, qui acheta le 31 octobre 1693 de François de Grille, marquis Destoublon, héritier de sa mère Delphine Sartre (contrat de mariage 29 novembre 1684 et testament du 22 janvier 1685), sa maison rue Aiguillerie-Vieille, confrontant de deux côtés les Jésuites, puis la rue de la Vieille-Aiguillerie et les Pères de l'Oratoire (prix : 9,000 fr.), y fit élever une belle demeure, vendue ensuite au marquis de Grave, propriétaire en 1788. C'est aujourd'hui l'hôtel d'Espous, sur le jardin duquel se sont élevés au XIXe siècle les hôtels d'Assas et de la Villarmois [1].

[1] 12 février 1632. Jean Charanton, bourgeois, donne au conseiller Jean de Sarret maison confrontant du couchant la rue Aiguillerie-Vieille; du marin, la maison estable du correcteur Vignes et les hoirs de Fauzeux, boulanger, du levant Agnial, et du vent droit la maison de la Salle ; Sartre cède en retour des terres à Cournonterral (Viala notaire).

14 août 1638. Le conseiller Jean Sartre acheta à Balthazard Goudar, bourgeois, 3,000 francs (Montes notaire).

31 juillet 1653. Le conseiller doyen Jean de Sarret cède son immeuble aux Jésuites pour 3,100 francs (Marsal notaire).

20 mars 1739. Bail à locaterie perpétuelle à Honoré Pétiot, docteur en médecine de l'Université de Montpellier par les Jésuites des maison, cour et jardin que ceux-ci possèdent île de la Salle-de-l'Evêque, confrontant du marin et du midi autre immeuble des Jésuites, du levant la rue des Trois-Pigeons, et par devant la rue allant de la Monnoie à la partie de l'Evêque acquise du conseiller de Sarret. (Chardenoux notaire. Arch. de l'Hérault, fonds des Jésuites.)

La maison Goudard formant l'angle des rues Vieille-Aiguillerie et des Ecoles-Centrales n° 4, était celle du président Rozier (n° 181 de Flandio). Venaient après, dans la première de ces rues, les deux immeubles de Sartre et celui du conseiller de Sarret, appartenant au docteur Pétiot ou Pitot en 1788, puis englobées dans l'hôtel de Grave, sur lequel se trouvent aujourd'hui les demeures de la famille d'Espous, qui occupent presque le reste de l'île à l'exception de l'immeuble formant angle par les rues Bocaud et Salle l'Evêque, écuries depuis le XVIe siècle de l'hôtel Bocaud, précédé d'une petite maison achetée en 1590 par Crouzat, et de l'immeuble à l'extrémité opposée de l'île sur la rue Salle-l'Evêque, qui a appartenu au conseiller Vezian (1788).

Digitized by Google

Anciennement, la rue Salle-l'Evêque a été appelée rue Saint-Denis, ensuite rue Montpelliéret. « La rue Montpelliéret commençait à la porte du président Bocaud et venait finir au coin de la maison de Girard la Treille, avant que Louis XIV ait donné cette rue aux Jésuites pour bâtir leur nouveau collège [1]. » La rue que nous appelons Montpelliéret était la rue de la Butte.

Ile du Petit-Scel et rue Girard. — Celle-ci, les Douze Pans, les rues Girard et du Petit-Scel formaient les limites de l'île du Petit-Scel de la « Cort del petit Sagel » (1480). Au bas de la rue Girard était une porte des remparts dite de l'Evêque. En 1260, l'évêque de Maguelone voulut avoir une sortie près de sa demeure; Jacques Ier lui contesta ce droit; des arbitres furent nommés qui donnèrent raison au prélat. Moins ancienne que les autres, cette porte était appelée le «portal nou del Avesque [2] ».

Près de la petite porte du Lycée, à l'entrée de la rue qui portait son nom, se trouvait l'auditoire du Petit-Scel, bien modeste, puisqu'il n'avait que seize mètres sur neuf; à la suite venait une cour-jardin et sa prison, vers le mur de ville. Il avait été établi en cet endroit sous Philippe le Bel et, cédant la place, en 1680, au collège des Jésuites, émigra près de l'église Sainte-Anne, à l'entrée de la rue Dauphine [3]. Créée par saint Louis, à Montredon, près de Sommières, dans le but d'abréger les procès entre voyageurs français et marchands étrangers, pour dettes contractées en Terre Sainte, la cour du Petit-Scel fut

[1] D'Aigrefeuille; p. 557.— Elle comprenait la rue de la Salle-l'Evêque actuelle, la rue du Petit-Scel, englobée par le collège et dont l'impasse du Musée est un reste.

[2] Germain; Histoire de la Commune, t. I, p. 116. — Montel; Inventaire des possessions de la Commune-Clôture (1264), p. 60.— Livre des privilèges de la Commune-Clôture.

[3] Cette rue, dont nous n avons pu expliquer la dénomination (Sixain-Ste-Anne), ne la devrait-elle pas à une dame Dauphine qui, avec Marguerite Coste, héritières de Vitalis, notaire, vendit, en 1580, au Collège des lois (place Sainte-Anne), une cour et patus.— Joffro; sommaire des actes du *Grand Thalamus*, f° 314, v°, art. 20, p. 455.

Digitized by Google

transférée à Aiguesmortes, puis à Montpellier; tribunal d'attribution comme le Châtelet de Paris, elle jugea dans la suite, sa première raison d'être n'existant plus, en matière de dettes. Le style de cette cour, publié le 1er août 1344, par une réunion de légistes assemblés au couvent des frères mineurs, fut approuvé par Philippe de Valois (18 juillet 1345). D'après Gariel, un écusson surmontait la porte du Petit-Scel et des fleurs de lys figuraient dans la salle d'audience. L'année 1750, vit la réunion du Petit-Scel au Présidial[1].

En 1426, le poids de la farine, qui avait deux bureaux à la porte de Lattes et à celle du Pila Saint-Gilles, n'en eut plus qu'un près le Petit-Scel, à cause de la dépopulation de la cité et du voisinage des routes de Nimes et du Pont Juvénal en communication avec les moulins du Lez[2].

Dans cette île du Petit-Scel, aujourd'hui occupée par le Musée, la Bibliothèque de la Ville et le Lycée, était, à l'autre extrémité, à l'angle des rues de la Butte et de Montpelliéret ou du Petit-Scel, la demeure du recteur de la part antique. On y trouvait aussi les maisons de Guillaume Bedos, héritier de Mme de Murviel, de François de Chefdebien, receveur général des Finances en Languedoc, du côté du portail de Montpelliéret (1544); tandis que Jehan Bocaud, bourgeois, Guillaume Bocaud, notaire, et Jacques Bocaud avaient la leur près le portail de Saint-Denis ou de l'Evêque, qu'ils abandonnèrent pour aller habiter dans la rue de la Salle-l'Evêque où nous les avons trouvés[3].

Au mois d'août 1583, Pierre Girard, conseiller du roi, contrôleur provincial des guerres, acheta l'immeuble d'Estienne Fatois, à l'angle de deux rues, qui aboutissaient aux Douze

[1] Germain; Mémoires de la Société archéologique, t. VIII in-4° de 190. Etudes archéologiques.

[2] *Petit Thalamus*, p. 474.

[3] D'Aigrefeuille dit que, avant les guerres de religion, l'exercice du jeu de l'arc avait lieu entre les portes de Montpelliéret et de l'Evêque, depuis le coin du jardin de Nissole à celui de Bocaud, p. 640.

Digitized by Google

Pans. Jean-Paul de Girard la Treille, seigneur de Coulondres le vendit à Plomet. Il advenait le 31 janvier 1685, par testament, à Pierre Plomet, bourgeois, et passa ensuite à Artus Gilbert Plomet, auditeur en la Cour des Aides. Il échut ensuite à Jean de Massilian, trésorier de France, fils d'Etienne de Massilian, aussi trésorier de France, et de Louise Plomet. C'est dans cet hôtel, que Girard la Treille donna l'hospitalité à Conti, venant après la prise de Puycerda tenir les États à Montpellier à la fin de 1654; le prince préféra ce logement à celui qu'il avait occupé en allant en Catalogne le 10 juin précédent, dans la maison Falguerolles, le palais de Tournemire, au plan Pastourel. Le prince en partit le 2 décembre pour aller au-devant de sa femme, la nièce de Mazarin, avec laquelle il revint deux jours après (4 déc.). C'est là que Molière joua devant le prince et la princesse, ainsi que l'indique la plaque fixée à côté de la porte du Musée (hiver 1654-1655).

En 1775, les Trésoriers grands voyers de France autorisèrent Jean de Massilian, seigneur de Sanilhac, à réédifier la façade de la maison avec six fenêtres au premier et autant au deuxième étage sur l'impasse et trois sur la rue allant à l'Esplanade[1]. Le Conseil des 24 lui accorda, en reconnaissance des services rendus par son frère Gilbert, juge mage, maire lors de l'adduction de la source de Saint-Clément, la prise d'une quantité d'eau, que déterminerait une Commission, sur la conduite des eaux versantes de la fontaine de l'Intendance à l'Esplanade, qui longe son jardin[2]. La municipalité prétendit dans la suite que Jean de Massilian avait fait deux saignées pour conduire l'eau dans sa cuisine et sa cour et pour alimenter un jet d'eau et une cascade, si bien que le bassin de l'Esplanade n'était pas suffisamment alimenté. Des observations ayant été faites sans résultat, le maire envoya Poutingon, fondeur, fermer la prise d'eau qui allait au jardin, tout en

[1] Reg. des Trés. de France. Archives de l'Hérault.
[2] Délibération du Conseil des 24 (10 juin 1775).

Digitized by Google

respectant la première : l'eau arriva au bassin de l'Esplanade. J. de Massilian assigna devant l'Intendant le maire, qui fut autorisé par le Conseil de ville à se défendre (14-25 mai 1784 [1]).

Environ quarante ans après (23 avril 1825), Etienne-Antoine de Massilian, ancien major de la marine royale, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean, vendait à la ville sa grande maison avec jardin sur le boulevard de l'Esplanade, la rue Montpelliéret, ou Henri IV, l'impasse et le collège royal au prix de 140.000 francs, pour y construire le Musée. Le 5 janvier 1825, le baron Fabre proposait au maire ses collections à la condition qu'on édifiât un local digne de les recevoir ; le 2 avril suivant il faisait don à sa ville natale de ses magnifiques collections. Le 2 décembre, le Musée étant terminé et les tableaux mis en place, eut lieu l'inauguration des galeries. Le baron F.-X. Fabre reçut lui-même le Conseil municipal qui lui offrit le soir même un banquet à l'Hôtel de Ville et lui remit une médaille d'or commémorative. Chaque convive trouva sous sa serviette la même médaille en bronze [2]. Après sa mort survenue en 1837, Fabre compléta sa princière générosité. Par testament daté de 1835, il léguait à sa ville natale ses tableaux, estampes, livres, manuscrits, médailles et camées, plus 30.000 francs pour construire une nouvelle galerie. De 1838 à 1841 un vaste bâtiment fut élevé qui abrita au 1er étage la bibliothèque de Fabre [3] et au rez-de-chaussée la Faculté des lettres. En 1853, une nouvelle salle a été ajoutée au Musée et en 1878 la grande Galerie Bruyas bâtie sur le jardin a été livrée au public.

L'exemple de Fabre a été suivi et de nombreuses donations ont augmenté les richesses du Musée, telles celles de Valedeau, Collot, Vialars aîné, Lichtenstein, Peysson, Matet, Tissié-Sarrus, Médard Besly Saint-Etienne et surtout Bruyas (1836,

[1] Conseil des 24.

[2] Reg. du Conseil municipal. Vr rue Fabre ci-après.

[3] De 15.000 volumes. Aujourd'hui elle a de beaucoup dépassé cent mille grâce aux dons Flottes, Raynaud, Cavallié, Vallat, Vallet, Sabatier et autres.

Digitized by Google

1843, 1845, 1846, 1848, 1851, 1868, 1874, 1876), et en ont fait un des premiers de France [1].

Bien modeste était le Musée de Montpellier avant la munificence de Fabre. Le 15 nivôse an XI avait lieu l'inauguration de la maquette en terre cuite du Voltaire de Houdon, grandeur naturelle, acquise par Fontanel pour le Musée de MM. Fontanel et Mattet [2]. Le 1er avril 1806, Mion, bijoutier, louait à la ville pour l'école de dessin le premier étage de sa maison, rue des Etuves, ci-devant occupé par l'Athénée, pour quatre ans, à raison de 900 fr. par an. A l'expiration de cette période, le 28 mars 1810, était loué un nouveau local, le premier étage de la maison Belaud, rue des Trésoriers-de-France et des Pénitents-Blancs (dernière maison de l'île des Trésoriers de France actuelle en bordure sur la rue Valedeau), au prix de 1.250 francs. Puis l'Ecole des beaux-arts franchit la rue et alla chez Lapierre de Silhac (1er janvier 1817), rues de la Cure et Embouque-d'Or (maison plus tard du général Solignac et d'Espous) à raison de 720 puis à 760 francs par an, jusqu'au 31 décembre 1826. Toutefois l'Ecole de dessin, quoique annexe du Musée n'occupait pas, comme de nos jours, le même local. Le 5 octobre 1811, nous trouvons le musée à la place Brandille, dans la maison de Crozals (aujourd'hui de Saint-André) ; il est ouvert au public les jeudis et les dimanches de 9 heures à midi. Il a été logé aussi certains temps à l'hôtel de ville.

En 1851, le Conseil municipal vota un crédit de 25.000 fr. pour élever un monument commémoratif, en marbre blanc, au baron Fabre, qui fut commmandé au sculpteur Gayraud (de

[1] Jules J. B. de Joly, chevalier de la Légion d'honneur, architecte du corps législatif, membre de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, né à Montpellier, le 22 septembre 1788, légua son portrait par Fragonard au Musée.

[2] Société libre des sciences et lettres de Montpellier, t. I, page 316. Le 29 mai 1822, la ville accorde 1.500 fr. à Matet fils, peintre de talent, professeur à l'Ecole de dessin, pour aller se perfectionner à Paris ; pendant ce temps, son traitement courut. C'est le portraitiste distingué, conservateur du Musée.

Digitized by Google

l'Aveyron), membre de l'Institut. La Peinture et la Sculpture étaient représentées debout sur un large piédestal, dont les bas-reliefs figuraient Fabre offrant sa galerie à la ville. Ce monument devait être exécuté dans l'espace de deux ans et s'élever au milieu du jardin du Musée. Le mur qui clôturait ce jardin sur la rue Montpelliéret était remplacé par une grille en fer. En juillet 1855 fut expédiée partie du monument auquel devait être joint le buste de Fabre, grandeur naturelle. La ville paya à Gayraud 30.000 francs, en dehors du marbre qui fut donné par le gouvernement. En 1860 rien n'était encore terminé. Cependant le monument a été élevé depuis.

Ile des Jésuites ou du Lycée. — L'île des Jésuites, aujourd'hui du Lycée, qui a englobé celle du Petit-Scel et dans laquelle se trouve le Musée s'étend entre les rues du Collège, Montpelliéret, le boulevard de l'Esplanade, les rues Girard et des Ecoles-Centrales et la place de N.-D. des Tables. Nous avons vu que les Jésuites avaient obtenu l'inféodation de la rue et de l'île du Petit-Scel ; il s'adjoignirent également l'île Petit, qui est occupée en grande partie aujourd'hui par l'église de N.-D., et que limitaient les rues des Jésuites, de la Vieille-Aiguillerie prolongée, du Collège et une ruelle qui allait de la grande à la petite porte du Lycée actuel. Ils acquirent plusieurs maisons, entre autres les immeubles de M. de Beauxhostes avec basse-cour et jardin, dans les deux îles, séparés par la rue du Petit-Scel et un attenant à M. de Girard. La maison de Petit avait façade sur les trois rues. C'est là que, du faubourg de Lattes, s'installa l'hôpital Saint-Eloi en attendant qu'il allât occuper l'ancienne école Mage, à la Blanquerie[1].

Ce n'était pas encore assez. Les Jésuites absorbèrent en outre l'île de Cézelly. Nous y rencontrons Claude de Cézelly, seigneur de Naviteaux; Bernardine de Cézelly et ses héritiers, possesseurs d'une grande maison dans la rue du Petit-Scel

[1] Mém de l'Académie (Lettres, t. I, in-8°, p. 363).

Digitized by Google

(1544-1600) qu'acheta Jehan de Singla, écuyer, mari de Magdeleine de Durant. M. de Trinquaire y avait un immeuble à côté. Cette île se trouvait entre la ruelle dont nous avons parlé, les rues du Petit-Scel, de Montpelliéret et du Collège.

Le Collège des Humanités avait pris possession de l'île du Petit-Scel. En 1628, l'évêque Fenoillet n'en chassa pas les protestants, mais les obligea à le quitter, ayant exigé l'assistance tous les jours des élèves à la messe. Du reste, quand Richelieu, de passage à Montpellier, le 20 juin 1629, eut installé les jésuites au Collège, le séjour des Réformés n'y était pas possible. Par brevet du 15 juillet 1629 et lettres patentes de l'année suivante, Louis XIII concéda aux Jésuites, naguère attirés par Fenoillet, le Collège des Humanités. Nous avons vu que ce prélat leur donna sa maison de la Salle, séparée par une rue du reste du Collège. En 1668, celui-ci comptait 26 jésuites et 340 élèves, parmi lesquels se trouvaient cependant encore des protestants. La place manquait et le Collège menaçait ruine; il fallait l'agrandir. Le 17 juin 1680 seulement, un arrêt du Conseil, suivi de lettres patentes, accorda aux Jésuites la maison et la rue du Petit-Scel. Le Conseil des 24, sans y être obligé, leur donna, pour les aider à construire un nouveau Collège, 30.000 livres payables en six ans (17 et 18 juin 1681)[1]. Le 30 décembre 1681 commença la démolition du Petit Scel, et le 12 janvier 1682 fut posée la première pierre du Collège, à l'endroit où se joignent les murs de la petite porte du Lycée et du clocher de N.-D. des Tables[2].

A l'origine, la chapelle du Collège se trouvait le long de la ruelle qui séparait l'île de Cézelly de l'île Petit, dans cette dernière. Elle fut supprimée lorsque les Jésuites abandonnèrent l'île de l'Oratoire et reconstruisirent leur collège; elle fut remplacée par celle qui est devenue la nouvelle église de Notre-Dame des Tables. Jean Giral en dirigea les travaux; la

[1] Délib. du Conseil des 24.

[2] Delort, t. II, p. 64.

Digitized by Google

première pierre posée le 17 janvier 1707, l'édifice ne devait être bénit que le 1er janvier 1748.

Le 5 juin 1762, le Parlement de Toulouse suspendit les Jésuites de Languedoc et séquestra leurs biens. Ces religieux chassés furent remplacés au collège de Montpellier, par des professeurs laïques et ecclésiastiques; il n'y eut que des externes, au nombre de 148 à l'origine; l'internat ne fut rétabli qu'en 1783. Le Collège jouissait de 8.990 livres de revenus, y compris les droits seigneuriaux sur les étangs de Carnon et sur les Gabelles. L'Assemblée nationale les supprima et décréta la vente des biens des Universités[1]. La Révolution rétablit le Collège ou Écoles centrales dans la maison des Jésuites, devenue Lycée sous le premier Empire. L'église de Notre-Dame des Tables, ayant été rasée, fut remplacée par celle du Collège lors du relèvement des autels.

Les Etats de Languedoc avaient décidé que la statue de Louis XIV se dresserait sur une des places de Montpellier; mais aucune n'était assez grande pour la recevoir. En 1688, le conseil de ville eut la pensée de créer pour cela une vaste place devant les Jésuites en démolissant les maisons Verchant, Sarremejean, de la Monnaie, d'Argencourt, de Lacroix, Durand, d'Amboise, de Grefeuille, Chabaudy, Joubert et Rochemore. Ce projet parut devoir entraîner à de trop grandes dépenses et on se proposa de supprimer simplement les îles Poujol et de l'Oratoire et de faire une place qui se serait étendue des Jésuites à la porte de Pila-Saint-Gilles. Des experts furent même désignés pour estimer les immeubles à démolir, l'un était Verdier, bourgeois, et les deux autres les architectes Antoine Armand et Giral. Un plan conservé aux archives de l'Hérault nous fait connaître un troisième projet. La place se serait étendue devant le Collège en prenant l'alignement de la rue des Jésuites prolongée jusqu'au Cannau,

[1] Mém. de l'Académie, sect. des Lettres; Vils travaux, de Germain et Faucillon sur la Faculté des Arts.

Digitized by Google

d'un côté, et de l'autre l'hôtel Joubert sur lequel aurait été alignée la rue Carbonnerie. Ces projets, reconnus trop dispendieux, durent être abandonnés, et on préféra, avec raison, placer la statue du roi Soleil sur la promenade du Peyrou[1].

Rue Montpelliéret. — La rue Montpelliéret, qui limite un des côtés de l'île du Lycée, a été appelée du nom de cette partie primitive de Montpellier, qui avait pour paroisse l'église Saint-Denis, élevée sur la butte où s'est dressé le bastion nord de la Citadelle, c'est pourquoi elle a été appelée jadis rue de la Butte[2]; sous la Restauration, c'était la rue Henri-IV. A son extrémité, dans le mur d'enceinte, fut ouvert le portail de Montpelliéret; en 1407, les ouvriers de la Commune-Clôture « firent soustraire le premier portail de Montpelliéret, si antique, parce qu'il menaçait de tomber et la porte à côté de la cour du Petit Sceau conduisant aux Douze Pans, parce qu'elle était en ruine[3] ». Cet endroit fut connu plus tard sous la dénomination de Gazillan de Nissolle[4], à cause du jardin que possédait le juge garde de la Monnaie de ce nom, entre les Augustins et M. de Girard, rue entre deux, selon l'expression consacrée jadis (hôtel d'Espous de Paul), et à cause aussi de ce gazillan qui était, comme devant les portes du Peyrou, de Saint-Gilles, de l'Évêque, de Lattes, un creux à fumier (*femorasse*), à la porte de Montpelliéret, dont la Commune-Clôture tirait un bon revenu[5].

Ile des Augustins. — Les Augustins, dont nous avons prononcé le nom, occupaient l'île, à laquelle ils ont donné la dénomination, située entre les rues Montpelliéret, le chemin

[1] Série C, Place du Peyrou (1715-1777). (Archives de l'Hérault.)

[2] Louvet; nouv. édit., p. 63.

[3] Mém. de la Soc. archéol., t. II, in-4°, p. 144. Les maîtres de pierre, t. V, id., p. 227, note. Études archéol. par Germain.

[4] D'Aigrefeuille, 373.

[5] Montel, Livre des privil. de la Commune-Clôture, p. 27.

Digitized by Google

des Douze Pans, aujourd'hui le boulevard, les rues des Augustins et Fabre.

Rue Fabre. — Celle-ci doit son appellation, on le comprend, à son voisinage du Musée, sur lequel nous ne reviendrons pas, mais à propos duquel nous compléterons la biographie du généreux donateur. Né le 1er avril 1766, François-Xavier-Pascal Fabre, de modeste origine, fils d'un peintre d'enseignes, fut élève de David, ami de Girodet, et protégé par Joubert, Trésorier de Languedoc; il remporta en 1787 le grand prix de peinture avec son tableau de Sédécias qui lui valut son séjour à Rome. Sa réputation s'accrut avec ses tableaux d'Abel mort, de saint Sébastien, de Milon de Crotone, de Philactète. Il se fixa à Florence[1] et se lia d'amitié avec le poète Alfiéri, puis avec sa veuve, la duchesse d'Albany, princesse de Stolberg, qu'il finit par épouser. Cette veuve du dernier des Stuarts, qui avait hérité d'Alfiéri, laissa en mouraut (1824) ses biens à Fabre. C'est ainsi que s'explique l'accumulation d'œuvres d'art et de livres que celui-ci légua à sa ville natale lors de sa mort survenue le 12 mars 1837. On comprend que Montpellier ait bâti le Musée pour recevoir ses collections. Ayant quitté Florence l'année qui suivit la mort de la comtesse d'Albany (1825), la ville lui ménagea un logement dans les dépendances du Musée. Selon l'usage de Rome et des grandes villes d'Italie, il avait un suisse à sa porte.

Avant de porter le nom de Fabre, cette rue était celle des Augustins, et plus avant, celle de la Vieille-Monnaie, de ce que l'hôtel des Monnaies occupait l'emplacement de l'église des Augustins, après avoir été hors de l'enceinte urbaine près l'église de Saint-Denis de Montpelliéret. En 1357, pour se protéger contre les déprédations des routiers et rôdeurs, il s'abrita derrière les murs de la cité. Les monnaies melgoriennes ne suffisant pas au commerce, Jacques d'Aragon décida, en 1272,

[1] Sous la Révolution il fut inscrit sur la liste des émigrés.

Digitized by Google

de frapper des monnaies d'argent à Castelnau. L'atelier monétaire royal établi à Sommières par les rois de France fut transféré sous Philippe le Bel, peut-être sous son père, à Montpellier où on le trouve d'abord près de Saint-Denis, puis sur l'emplacement occupé depuis par l'église des Augustins, où il resta jusqu'après le siège de 1622. La fabrication cessa de cette époque au 12 juillet 1636 [1].

Après la paix de Montpellier, les Augustins, dont le couvent, voisin de Saint-Denis, avait été rasé, revinrent, mais voulurent, eux aussi, habiter l'intérieur de la ville. Ils achetèrent à côté de la Monnaie la maison de Sarremejean, puis celle qu'Henry de Sallèles tenait de sa femme, Charlotte de Ricard, qui avait appartenu successivement à Aubert et à Antoine de Ricard sieur de Saint-Sauveur et dont partie avait été vendue au conseiller de Clair (18 décembre 1632). Ils acquirent aussi celle-ci (5 novembre 1643) et celle de François de Rignac (27 avril 1650), qui avait été à Jeanne Pavez, à Jehan Paniza, à Pierre de Panissa, premier président des Généraux, à M. de Chatillon, achetée en 1607 par Raulin de Rignac.

En 1625 les Augustins commencèrent à prendre possession de leur nouvel établissement. Il existait une place plus grande que celle de nos jours, elle leur fut inféodée en partie par ordonnance des trésoriers grands voyers de France (7 avril 1634), ratifiée par arrêt du Conseil du roi (9 août 1635). L'église, commencée en 1643, ne fut couverte qu'en 1709 [2]. On ne peut pas accuser de ce retard la richesse de son architecture. Les trésoriers de France autorisèrent à prendre deux pans en face la Monnaie pour ajouter une quatrième chapelle et à faire de la ruelle qui allait du coin de la Monnaie au coin des Douze Pans (au S.-E.) contre M. de Rignac « une rue pour aller de celle de la Monnaie à l'Esplanade, de largeur que deux canons ou chariots

[1] Delort, I, p. 9.

[2] Société archéol. t V in-4°, p. 281. Germain; Etudes archéol., —t. I in-8°. L. Guiraud, *loc. cit.*, p. 230, 237, 286, 291. — Delort, I. 30.

Digitized by Google

ensemble y puissent passer ». Elle devait avoir trois cannes de largeur.

Rue des Augustins. — C'est la rue des Augustins dénommée jadis du Vignogoul, ou de l'Esplanade, qui a divisé l'île de la porte de Montpelliéret à la porte de Lattes en deux, avant que le XIXe siècle l'ait subdivisée en trois lors de l'ouverture du passage Bruyas.

Le district de Montpellier vendit l'église des Augustins devenue bien national, avec ses dépendances aux protestants qui comptaient y célébrer le culte de leur religion, mais ne devaient pas l'y établir (30 avril 1792)[1]. Dumas, horloger, leur servit d'intermédiaire (15 nivôse an II). Viguier aîné, menuisier, fut subrogé à ses droits par actes du 15 prairial ou germinal an V et 9 pluviôse an IX (Bonfils notaire), moyennant 6.000 livres[2]. Le 7 thermidor an VII, l'administration du département agit vis-à-vis de Viguier comme elle l'avait fait vis-à-vis de Dumas ; elle l'obligea à remettre les clés de l'immeuble à la Commission des guerres pour y entreposer pailles et foin. Lors du relèvement des autels, l'ancienne église des Augustins fut rendue au culte catholique. Une société d'actionnaires en devint propriétaire, qui, le 24 octobre 1853, la loua aux Carmes déchaussés, avec ses dépendances, à la condition que ceux-ci se chargeraient des travaux d'aménagement. Le 9 janvier suivant, à 5 h. 1/2 du soir, — heureusement après l'office, — la voûte de l'église s'effondra, sans causer de mal à personne. Les vases sacrés furent enlevés et déposés à la chapelle de la Miséricorde.

(*A suivre.*)

[1] Ils la payèrent 20.100 livres en assignats, donnant 72 livres °/₀ en espèces.

[2] Société pour la propriété de l'immeuble dont fait partie Viguier (15 niv. et 16 messid. an IX, 20 brum. an X).

Digitized by Google

CONCOURS DE GÉOGRAPHIE EN 1905

Le concours annuel institué par la Société Languedocienne de Géographie, entre les élèves de troisième année des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices de notre ressort académique, a eu lieu le 22 juillet dernier, au chef-lieu de chaque département, siège de l'Ecole. Les compositions se sont faites sous la surveillance de l'inspecteur d'Académie ou de son délégué. La question à traiter était la suivante, et la même pour les deux séries de concurrents :

Le Japon. Croquis et description.

Cette question, toute d'actualité, n'a pas surpris les concurrents ; ils ont montré que, malgré les préoccupations fort légitimes que donne toujours l'approche d'un examen de fin d'études d'où peut dépendre leur avenir, ils n'avaient pas négligé de porter leur attention sur cette contrée de l'extrême-Orient sur laquelle le monde entier a, depuis quelque temps, les yeux fixés.

Les croquis qu'ils ont tracés de l'empire du Japon sont généralement bons, quelques-uns même excellents. Il n'était pas très aisé de donner une représentation satisfaisante de ces îles nombreuses, aux formes bizarres, de leurs positions respectives, de leur étendue. Ces difficultés ont été, en général, heureusement surmontées, et nous ajoutons que, pour la plupart, le mérite de ce travail se trouve rehaussé par la finesse du tracé, la netteté du dessin, la sobriété et la convenance du coloris.

La description se prête à plus de développements. Les matériaux ne font pas défaut ; ils ont été réunis de longue main ;

Digitized by Google

la difficulté consiste dans la mise en œuvre, qui laisse assez souvent à désirer.

Que le croquis précède ou suive la description, on doit toujours tenir compte des indications géographiques qui y figurent, afin d'éviter de les reproduire dans la description, ce qui ferait double emploi. C'est là un défaut que nous avons eu occasion plusieurs fois de signaler, et que nous relevons encore aujourd'hui avec l'espoir que les concurrents à venir feront un usage mieux raisonné et plus judicieux du temps, souvent trop court, consacré à cette épreuve. A quoi bon, par exemple, indiquer que le Japon est borné par la mer du Japon, l'océan Pacifique et la mer de Chine ; énumérer longuement les cours d'eau, les golfes, les caps, les détroits, etc., alors que ces données figurent déjà sur le croquis ?

La géographie physique occupe, en général, beaucoup de place et quelquefois trop, au détriment d'autres parties dont l'intérêt réclame sa part de développement. Le mérite d'une composition de cette nature consiste à traiter chaque partie selon son importance, et à n'en sacrifier aucune. Il est très aisé, en effet, l'imagination aidant, de décrire complaisamment la majestueuse beauté des montagnes, le pittoresque d'une vallée, quelque riant paysage, etc. Tout cela est fort joli, sans doute, mais le temps qu'on y consacre fait ensuite défaut pour y traiter d'autres parties qui ont aussi leur utilité et qu'il faudra forcément omettre ou écourter. Il convient donc de se méfier, à l'avenir, d'un pareil entraînement.

Ne perdons jamais de vue que le principal intérêt d'un pays réside dans ses habitants. C'était bien ici le moment opportun de faire connaître, sommairement tout au moins, le peuple japonais, son caractère, ses mœurs, son agriculture, son commerce, son industrie, son organisation administrative, et la merveilleuse transformation qui a été le point de départ des progrès rapides qu'il a faits dans la civilisation.

Jusqu'en 1868 la constitution japonaise était essentiellement féodale. Mais, à cette date, par un coup de théâtre inattendu,

Digitized by Google

le MIKADO brisa l'influence des grands vassaux et adopta les coutumes gouvernementales des peuples d'Occident. Une mission militaire française fut appelée pour organiser l'armée, et les événements qui viennent de se passer prouvent, d'une façon éclatante, avec quel succès elle fut remplie.

En ces derniers temps encore, rien de particulier n'avait appelé sur le Japon l'attention de l'Europe, la lutte formidable qu'il vient d'engager si vaillamment avec le colosse russe a été une véritable révélation. Voilà ce qui était à signaler.

En résumé, la commission a été heureuse de trouver dans ce concours, comme dans les précédents, la preuve d'un travail sérieux, de connaissances en général suffisamment étendues, un esprit de méthode qui dénote la bonne direction donnée à cette branche de l'enseignement dans nos établissements modèles d'instruction primaire.

Avec un peu de bonne volonté, les quelques imperfections que nous avons indiquées ne devront pas se reproduire, et nous n'aurons, à l'avenir, que de nouveaux progrès à constater. Alors notre critique, faute d'aliment, deviendra muette, et nous aurons ainsi l'agréable occasion de nous livrer sans réserve au plaisir, jusqu'ici trop rare, de distribuer, sinon des récompenses comme nous le désirerions, tout au moins des félicitations unanimes.

La Société Languedocienne de Géographie se félicite aujourd'hui, à la suite des résultats obtenus, de l'initiative qu'elle a prise, il y a juste un quart de siècle, en organisant ce concours entre les élèves des Ecoles normales de l'Académie de Montpellier [1].

Fondée une des premières en province, à une époque où les

[1] Le concours entre les élèves des Ecoles normales d'instituteurs de l'Académie de Montpellier a été autorisé par arrêté ministériel, le 23 avril 1880.

Celui des Ecoles normales d'institutrices date de l'année 1882. A cette époque, les Ecoles normales d'institutrices de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude étaient seules organisées.

Digitized by Google

études géographiques étaient loin d'être en honneur[1], elle s'associa, dès le début, au mouvement qui se produisit en France et qui a donné une si vive impulsion à cette branche de l'enseignement jusque-là trop négligée. Elle continue depuis lors son œuvre d'encouragement et de vulgarisation, en distribuant des prix, organisant des conférences, publiant régulièrement son *Bulletin* dont nos lecteurs ont pu, depuis longtemps, apprécier l'intérêt qui s'y attache et qui a valu, à la plupart de nos collaborateurs, de flatteuses distinctions, et à la Société les encouragements du Ministère de l'Instruction publique. La collection comprend aujourd'hui vingt-sept volumes in-8°, avec cartes et illustrations.

Fidèle à son titre de Société régionale, elle a déjà publié une fort jolie carte du département de l'Hérault, au 200 millième, en sept couleurs, avec courbes de niveau, divisions administratives, arrondissements, cantons, communes, et dont chaque membre de la Société a reçu un exemplaire. Elle complète son œuvre par la publication d'une géographie générale du département de l'Hérault dont le fascicule complémentaire du tome troisième, qui traite des *monuments et antiquités*, avec de nombreuses illustrations, va paraître dans quelques jours, et sera, comme les précédents, distribué à titre gracieux à tous les sociétaires.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner la petite digression que nous venons de faire à l'occasion des prix décernés cette année, afin de résumer en quelques mots les résultats obtenus par notre Société et les efforts persévérants qu'elle a faits depuis sa fondation pour encourager et vulgariser les connaissances géographiques en général, et celles de la région languedocienne en particulier.

Voici, d'après le classement par ordre de mérite fait par la Commission, l'attribution des récompenses dont la Société a pu disposer :

[1] La date de la fondation de la Société remonte au mois de février 1878.

Digitized by Google

1° Institutrices :

Prix : Mlle Jeanne PIN, de l'Ecole de Nimes.
1re Mention : Mlle Marie GINESTE, de l'Ecole de Mende.
2e — Mlle Léa PAUL, de l'Ecole de Nimes.

2° Instituteurs :

Prix : M. Paul SUJOL, de l'Ecole de Nimes.
1re Mention : M. GUIRAUDON, de l'Ecole de Carcassonne.
2e — M. CLÉMENT, de l'Ecole de Montpellier.

La Commission adresse tout particulièrement des félicitations aux Lauréats, Instituteurs et Institutrices, sans oublier ceux qui, moins heureux, n'ont pu atteindre le but, mais l'ont cependant bien approché.

Montpellier, le 1er août 1905.

J. POUCHET.

Digitized by Google

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Comité des travaux historiques et scientifiques

M. de Margerie fait connaître les derniers travaux de la Société languedocienne de géographie de Montpellier.

« Les quatre derniers fascicules du *Bulletin* de cette compagnie sont occupés, en majeure partie, par la suite des Mémoires de MM. Grasset-Morel (*Montpellier et ses Sixains*), Marcel Hardy (*La végétation du Languedoc*, *XXVI*, fin), et Malavialle (*L'Enseignement de la Géographie*), dont j'ai eu l'honneur d'entretenir le Comité à plusieurs reprises et sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister.

» Au tome XXVI, M. Malavialle a consacré quelques pages (239-247) à la mémoire d'*Adolphe Duponchel* (1820-1903), ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui fut président de la Société languedocienne de géographie pendant quatorze ans et contribua plus que personne à doter cette association de la vitalité remarquable dont elle jouit. Duponchel se fit d'abord connaître par d'importants travaux d'hydraulique agricole; attiré par les questions coloniales, il fut ensuite le premier, sinon à concevoir, du moins à formuler en termes précis le projet grandiose d'un chemin de fer transsaharien. Son œuvre écrite, qui a trait aux sujets les plus variés de science spéculative ou de polémique courante, est considérable; le premier volume de la *Géographie du département de l'Hérault*, auquel il collabora, après avoir établi le plan général de l'ouvrage, est un livre de valeur : certains points de l'histoire des atterrissements du Rhône, en particulier, doivent à Duponchel leur solution définitive.

» M. L. Fernand Viala, ingénieur civil des mines, expose (XXVI, p. 401, 416; XVII, p. 14-26) des considérations économiques sur *l'Espagne*. Il nous promène aux environs de Grenade et dans les mines d'Orgiva, dans la région de Tarragone, autour de Reus et de Barcelone, en suivant les traces des Romains. Sa conclusion est que « l'Espagne, grâce à son climat et à son système hydrogra-

Digitized by Google

phique, peut trouver dans la culture du sol beaucoup plus que dans l'exploitation du sous-sol, des sources de richesses en quelque sorte inépuisables ».

» C'est à des questions du même ordre qu'est consacrée la conférence de M. Octave Justice sur *L'Or, sa production, sa géographie, son rôle* (XXVI, p. 417-427 ; XXVII, p. 27-39).

» M. A. Pézières, instituteur public à Ferrières, discute l'étymologie du mot *Londres* (XXVII, p. 72-74). C'est de localités du département de l'Hérault et non de la capitale de la Grande-Bretagne qu'il s'agit ; à l'exemple de M. Berthelé, il y voit le sens de « terrain marécageux » (*Lundræ*), qu'il s'attache à justifier par l'examen du pays.

» Dans le même fascicule (p. 74-77), M. Pierre Vidal parle de l'ascension que fit au Canigou Pierre III, roi d'Aragon, en 1285.

» Cet exploit est connu par la seule chronique latine de Fra Salimbene. Il semble résulter du récit de Salimbene (dont, entre parenthèses, le texte vient d'être reproduit et traduit par le Révérend W. A. B. Coolidge dans son bel ouvrage sur *Josias Simler et les origines de l'Alpinisme*[1]) que c'est par Velmanya et Prat Cabrera ou par Taurinya et la forêt de Balatg que Pierre III monta au Canigou. La description ne saurait convenir, en effet, qu'à l'Estanyol, le seul lac existant sur cette montagne, là même où le Club Alpin français a fait récemment ériger un chalet pour les touristes.

» Dans le fascicule suivant, relevons la première partie d'un rapport de M. le commandant Bordier sur *le Congrès national de géographie de Tunis* (p. 101-113), dont la lecture est fort attachante, et un travail du même auteur, communiqué au même congrès sur *la voie transafricaine de Tunisie à Loango par le Tchad* (p. 131-143).»

Elisée Reclus

Elisée Reclus est mort à Thourout, le 4 juillet dernier, à l'âge de septante-cinq ans. Suivant sa volonté, ses amis se sont abstenus de tout hommage extérieur. Ils savent qu'ils l'honorent davantage en consacrant à son souvenir la moindre action, la moindre pensée indépendante que par les cérémonies les plus imposantes et les discours les plus élogieux.

[1] In-8°, Grenoble, 1904, p. 146*-151*.

Digitized by Google

Nous ne comptons donc pas ici ajouter quelque document ou quelque louange aux nombreux articles que les journaux ont consacrés à Elisée Reclus. Il ne nous a heureusement pas été nécessaire d'attendre qu'elles s'éteignent pour manifester hautement l'admiration que nous inspiraient sa vie pure et désintéressée et sa pensée puissante.

L'activité d'Elisée Reclus s'est développée essentiellement dans deux directions : il a consacré toutes ses forces à la réalisation de son idéal social et à l'élaboration de ses travaux scientifiques. C'est donc en suivant l'une ou l'autre de ces orientations qu'il pourrait nous être donné de nous rapprocher de lui.

Nous devons ici séparer nettement l'œuvre du révolutionnaire de celle du géographe, mais il est indispensable, pour la compréhension de cette dernière, d'indiquer les liens intimes qui rattachaient l'un à l'autre, chez Reclus, ces deux principaux modes d'activité. Je ne sais trop dans quelle intention on s'est plu parfois à le représenter comme un grand savant égaré dans les voies confuses de la politique ; on a cru pouvoir creuser un gouffre entre ses préoccupations sociales d'une part, et sa sereine impartialité scientifique, d'autre part. Il n'en est rien. Tous ceux qui l'ont approché ont reconnu en lui la préoccupation constante de trouver, dans ses observations historiques et géographiques, une confirmation de ses théories philosophiques et sociales. Peu d'intelligences étaient aussi puissamment homogènes que la sienne et il ignorait, ou plutôt il préférait ignorer, la complexité des points de vue et la subtilité des distinctions.

On ne peut le ranger ni parmi les « hommes de sciences » qui ne demandent à la vie que le calme et la sécurité nécessaire à l'élaboration de leurs synthèses rationnelles, ni parmi les « hommes politiques » qui peuvent être amenés à forcer la main à une vérité trop intransigeante afin de faire triompher leur parti. A côté d'eux, peut-être dans un certain sens au-dessus d'eux, il se rattache à la lignée illustre des grands vulgarisateurs qui, comme Ritter et Herder, accordaient une place importante aux préoccupations philosophiques, mais n'en conservaient pas moins le respect des faits observés ; il semble même plus profondément pénétré qu'aucun de ses prédécesseurs par ces considérations morales, d'application immédiate, auxquelles il consacrait le meilleur de son énergie.

On ne peut négliger ce caractère essentiel qui distingue l'œuvre scientifique de Reclus de celle de la plupart de ses contemporains

Digitized by Google

sans tomber, à son sujet, dans de graves erreurs. Ce trait est constant ; il se retrouve partout, dans sa vie, si intimement mêlée aux grands événements de l'histoire contemporaine, dans ses ouvrages, où le point de vue éducatif domine l'intérêt immédiat inspiré par la science, dans sa philosophie, où se conciliaient harmonieusement les vérités rationnelles et les aspirations sentimentales.

Reclus n'a pas cédé, comme tant d'autres savants célèbres, à une sorte de vocation Les études universitaires qu'il fit à Montauban et qu'il acheva à Berlin ne l'ont peut-être pas tant déterminé à adopter la carrière géographique que les six années de voyages qu'il entreprit de 1851 à 1857, à la suite du coup d'Etat, et durant lesquelles il visita successivement la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Amérique du Sud et, plus spécialement, la Nouvelle-Grenade. De retour en France, il ne se signala pas à l'attention du monde savant par la publication de quelque mémoire spécial, mais par des articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, traitant notamment de la guerre de Sécession, et par son active collaboration aux *Guides Joanne*. Tous les ouvrages datant de cette période de sa vie portent l'empreinte bien nette de son génie vulgarisateur. On sent chez lui une préoccupation constante de clarté et d'élégance. Par les notes recueillies au cours de ces voyages, par ses études personnelles, il possède une documentation que lui envierait maint savant, et son style a déjà acquis cette légèreté et ce charme que bien peu d'écrivains de l'époque égalèrent. Lorsqu'on relit le *Voyage à la Sierra-Nevada de Santa-Martha* ou l'*Histoire d'un Ruisseau*, on songe involontairement à la modestie touchante de ce jeune érudit qui sut aimer suffisamment son public pour lui parler d'égal à égal, avec toute la science d'un docteur et toute la familiarité d'un ami.

En 1867-68 parurent deux volumes de géographie physique : *La Terre*, ouvrage dont la portée plus spéciale semble indiquer chez Reclus une orientation vers des sujets intéressant moins directement la vie humaine. Les spécialistes les plus ombrageux durent reconnaître le mérite de cette œuvre, où étaient concentrés les résultats des découvertes les plus récentes, dans le domaine de la géographie physique, et dans laquelle l'auteur ouvre aux chercheurs des voies qui n'ont pas été parcourues infructueusement depuis lors. Mais, ni la préparation de son œuvre la plus puissante au point de vue scientifique, ni le légitime succès qu'elle obtint, n'écartèrent un instant Reclus de ses préoccupations les plus chères. Loin de se

Digitized by Google

spécialiser davantage et de se renfermer dans la docte quiétude de son bureau, il se consacra corps et âme au mouvement révolutionnaire de la Commune et, dès qu'il put se donner de nouveau à l'étude, il publia, comme par une sorte de remords d'avoir été trop « savant », les *Phénomènes terrestres*, qui constituent un abrégé simplifié de *La Terre* (1872).

Depuis lors, cet état d'esprit n'a pas varié ; il semble que Reclus se soit proposé un double but, inspiré par la confiance inébranlable qu'il avait dans le rôle éducatif de la science : A l'égard de cette dernière, il voulait concentrer les documents apportés par les contributions particulières, les grouper en faisceaux distincts et dégager de la vue d'ensemble, résultant de cette mise au point, certaines orientations fécondes, que le spécialiste, attaché à l'examen de quelque problème particulier, n'aurait pu discerner, faute de recul. Vis-à-vis du public, il espérait l'intéresser et l'instruire suffisamment pour l'élever à une conception plus noble de la vie humaine et des rapports qui rattachent l'individu à la société. Ainsi, il mettait à la fois la science en état d'agir sur le peuple et le peuple en état de comprendre la science.

Après avoir condensé dans *La Terre* les données fondamentales de la géographie physique, Reclus parvint, dans les dix-neuf volumes de sa *Nouvelle Géographie universelle*, à dresser un répertoire complet de nos connaissances relativement aux différentes régions de la terre et à leurs habitants ; il commençait enfin à publier sa géographie sociale : *L'Homme et la Terre* (dès à présent terminée), lorsqu'il nous a été enlevé. Dans ce dernier ouvrage, il étudie dans la succession des périodes historiques, le problème de l'adaptation de l'homme à la terre, qu'il avait examiné dans la diversité des régions du globe dans sa *Nouvelle Géographie universelle*.

Cette idée de l'adaptation de l'homme à la terre et des influences réciproques que ces deux éléments ont exercées et exercent encore l'un sur l'autre, domine en fait, le vaste plan d'étude que Reclus a réalisé. Comme Ritter qu'il aimait à citer, mais dans un autre sens, il insiste sur les concordances frappantes qui rattachent l'humanité à son milieu naturel. Loin d'y voir une sorte de prédestination, il considère ces phénomènes comme résultant d'une adaptation progressive et incessante, au cours de laquelle le groupe social se libère de la contrainte naturelle et l'individu s'émancipe de la contrainte sociale.

C'est cette leçon qu'il croyait pouvoir dégager de la science et

Digitized by Google

dont l'enseignement devait, d'après lui, amener l'humanité à prendre conscience d'elle-même.

Cette foi ne l'a pas abandonné et il est parti avec la conviction que l'idéal moral le plus noble répond à la vérité scientifique la plus scrupuleusement exacte. E. C.

(Société Royale Belge de Géographie.)

L'expédition antarctique Charcot

Les membres de la mission antarctique française dirigée par le Dr *Jean Charcot*, dont nous avons annoncé le retour sur la côte de la Patagonie, sont arrivés à Paris le 7 juin et ont été reçus en séance solennelle à la Sorbonne, le 16 juin, par la Société de Géographie.

Le Dr Charcot a fait, à cette séance[1], le récit de l'exploration qu'il vient d'accomplir sur les côtes nord-ouest et ouest de la terre de Graham. Son expédition est la première expédition française qui ait hiverné dans les régions polaires.

L'expédition avait un but exclusivement scientifique et les différents travaux qu'elle s'était proposé de faire avaient été répartis entre ses membres de la façon suivante : le Dr Charcot avait pris pour lui les travaux de bactériologie; le lieutenant de vaisseau *Matha* s'était chargé des travaux hydrographiques (marées, mesure de la densité et de la chloruration de l'eau de mer, mesure de l'intensité de la pesanteur) ; le lieutenant de vaisseau *Rey*, licencié ès sciences, s'était chargé des études de météorologie, de magnétisme terrestre et d'électricité atmosphérique ; M. *Pléneau*, ingénieur, de la photographie en même temps qu'il collaborait aux travaux météorologiques, hydrographiques et d'histoire naturelle ; M. *Turquet*, du Muséum, a étudié la botanique et la zoologie ; M. *Gourdon*, licencié ès sciences, la géologie et la glaciologie.

Le *Français*, le navire de la mission, quitta Ushuaia le 27 janvier 1904. Après avoir relevé les côtes nord-ouest de l'archipel Palmer, il fit un séjour dans la baie des Flandres, contourna l'île Wiencke et força à travers les glaces sa route jusqu'aux îles Biscoë.

[1] Une seconde conférence a été faite le 17 juin, au Trocadéro, par le Dr Charcot.

Digitized by Google

Là, n'ayant point trouvé le point d'hivernage et arrêté par les glaces, il vint prendre ses quartiers d'hiver à l'île Wandel, dans une anse très favorable, par 65°4' de latitude sud.

L'hivernage dura neuf mois, pendant lequel l'état-major poursuivit sans relâche les différents travaux scientifiques inscrits au programme de l'expédition. Pendant les derniers mois de l'hiver et au printemps, de nombreuses excursions furent faites sur la banquise. Le bateau fut dégagé de vive force et quitta l'île Wandel le 25 décembre.

Après avoir fait l'hydrographie du chenal de Schollaërt, l'expédition, gouvernant au sud, reconnut la terre Alexandre Ier, remonta le long de la côte ouest de la terre de Graham en relevant différents points de cette côte, l'archipel des îles Biscoë et la baie de Biscoë ; puis, remontant le détroit de la Belgica en continuant ses travaux hydrographiques, le *Français* arriva à Puerto-Madryn, le 4 mars 1905.

Si nous résumons, d'après ces indications, les résultats géographiques dus à la mission, nous verrons qu'ils sont importants[1]. Elle rapporte en effet un relevé par triangulation de la région située autour du point d'hivernage dans un rayon de 3 à 6 kilomètres ; un levé hydrographique du contour extérieur de l'archipel Palmer et des îles avoisinantes, levé se raccordant au nord, au milieu (chenal de Schollaërt) et au sud avec le tracé de l'expédition de la *Belgica*, et s'appuyant au nord et sur différents points, sur des observations astronomiques, au sud sur le réseau de triangles partent de la station d'hivernage ; plus au sud, un levé sous vapeur de deux portions de la terre de Graham et des îles Biscoë, avec détermination astronomique de différents points, enfin un relèvement à grande distance de la terre Alexandre Ier.

La mission a découvert deux bons mouillages dans le voisinage du détroit de la Belgica. Ils offrent une grande sécurité contre les mauvais temps et peuvent servir de points de ravitaillement et de départ aux expéditions futures. En outre, grâce à un raid effectué sur la banquise, l'expédition rapporte la solution de la question géographique relative au détroit de Bismarck.

Les travaux de l'expédition Charcot complètent donc ceux de l'expédition de Gerlache et prolongent notablement vers le sud-ouest, à l'intérieur du cercle polaire, les terres antarctiques.

[1] *J.-B. Charcot* ; Rapport préliminaire de l'expédition antarctique française (*La Géographie*, 15 juin 1905, p. 409).

Digitized by Google

Le rapport préliminaire remis par le Dr Charcot à la Société de Géographie donne un aperçu très rapide des autres observations scientifiques de la mission, mais on peut voir dès à présent combien elles ont été variées et étendues.

Gustave REGELSPERGER.

(*La Géographie.*)

Savorgnan de Brazza

La mort soudaine de M. de Brazza, décédé de maladie à Dakar, le 14 septembre, au retour de sa mission d'inspection du Congo, est la fin tragique d'une existence qui fut tout africaine. Comme Ballay, son ami et compagnon de lutte, Brazza, à l'heure où il aurait pu goûter le repos, est venu tomber en pleine action dans cette vieille ville sénégalaise qui était jadis le point de départ de nos voyageurs d'Afrique.

D'origine italienne, entré au *Borda* à titre d'étranger, Brazza trouva dans un premier voyage au Gabon en 1872 à l'état-major de l'amiral du Quilio, la vocation qui allait le pousser dans l'Afrique centrale. En 1875, équipé avec de maigres subventions d'amis, il revient au Gabon, en explorateur cette fois, avec le docteur Ballay et Alfred Marche, et la pénétration vers le Congo à la recherche d'une voie d'accès commence dès ce moment : les voyageurs, au prix de fatigues et d'efforts considérables, reconnaissent l'Ogooué, l'Alima, la Licoma et arrivent au bassin du Congo dont ils ne soupçonnent pas le cours si rapproché, car, vaincus par la fatigue et l'absence de ressources, ils s'arrêtent à cinq journées de marche du grand fleuve.

Stanley avait été plus heureux, grâce à ses moyens et à ses procédés. Parti de Bagamoyo en novembre 1874, il avait découvert le cours du fleuve et était arrivé en mars 1877 au bas Congo, laissant derrière lui une route nouvelle mais ensanglantée. Brazza comprit l'importance géographique de cette découverte et aussi l'intérêt politique qu'elle offrait pour la France. Il retourne, en mission officielle, cette fois, dans ces régions que l'Association internationale africaine veut occuper et où elle renvoie Stanley. Celui-ci arrive en août 1879 à Boma. Brazza et ses compagnons s'enfoncent de nou-

Digitized by Google

veau par l'Ogooué et l'Alima, fondent Franceville, concluent des traités avec les chefs de la rive droite notamment avec Makoko, et établissent sur le Pool, en octobre 1880, le posté baptisé Brazzaville. Quinze mois après que Brazza avait fondé un poste à l'Alima et étudié la voie d'accès du Niari Kouilou, Stanley, après s'être débattu avec sa grosse expédition dans les obstacles du Bas-Congo, arrivait au Pool et y trouvait le drapeau français gardé par le sergent Malamine C'était la revanche de M. de Brazza.

Brazza rentre en 1882 avec ces résultats et trouve enfin en France les encouragements nécessaires. Le Parlement ratifie la convention Makoko en novembre 1882. L'œuvre congolaise prend ouvertement, cette fois, le caractère national, car en 1883 l'ancien Comité d'études du Haut Congo devient l Association internationale africaine qui se pourvoit auprès des puissances en reconnaissance de souveraineté et dont les visées de conquête apparaissent. Brazza devient le chef de la « Mission de l'Ouest » et commissaire du gouvernement de la République. De 1883 à 1885, c'est une nouvelle série de reconnaissances où Brazza et ses compagnons, les Ballay, les Dolisie, les de Chavannes, les Mizon, les Fourneau, les Decazes, parcourent la région entre le Gabon et le Congo, et maintiennent notre occupation sur les deux rives du Pool, en sorte qu'à la constitution de l'Etat indépendant du Congo, lors de la conférence de Berlin de 1885, nous recevons le bassin de Kouilou en compensation de nos abandons de la rive Sud.

Dès lors, la colonie du Congo français est née. Un décret du 29 juin 1886 en donne la direction générale à Brazza et nomme Ballay lieutenant gouverneur du Gabon. Les explorations dirigées par Brazza continuent d'étendre notre domaine, pendant que la diplomatie en trace la délimitation au regard de l'Allemagne, de l'Etat indépendant et du Portugal. Cette nouvelle campagne inaugure la poussée vers la Sangha, l'Oubanghi, le Tchad et le Bahr-el Ghazal qui fut en grande partie l une des causes de la fondation de notre Comité de l'Afrique française. Avec les missions officielles de M. de Brazza et de ses collaborateurs, et avec les missions privées, le Congo français s'épanouit jusqu'au bassin du Nil et du Tchad. Toute cette histoire est d'hier, et nos adhérents l'ont vécue au jour le jour.

Ce que l'on se rappelle moins, aujourd'hui, c'est l'énergie et la persévérance que durent déployer Brazza et ses collaborateurs de la première heure. Les moyens étaient pauvres et il fallait arriver les

Digitized by Google

premiers ! Brazza était l'homme de ces tours de force et sa conquête du Congo est une des plus admirables pages de notre histoire africaine : c'est qu'il s'ouvrait par la persuasion les pays où il voulait pénétrer et son souvenir reste attaché pour nous à cette imagerie populaire qui le représente signant le traité de Makoko, ou faisant baiser aux esclaves qu'il libérait le drapeau français. Homme d'action, il discourait mal, il écrivait peu et on lui reprocha d'être plus explorateur qu'administrateur. Cependant il ne cessa de demander cette voie de pénétration du Congo que les Belges ont faite avant nous et il concevait des projets de collaboration avec l'indigène que des moyens de communication plus rapides auraient sans doute permis de réaliser.

Quoi qu'il en soit, l'heure vint où sa mission prit fin, en 1897, et le pays n'eut pas pour lui la reconnaissance qu'il méritait. Cet homme qui aura sa statue n'avait plus droit qu'à sa solde de lieutenant de vaisseau en disponibilité, et pourtant ce n'était pas sa santé seule qu'il avait dépensée au Congo français. Une récompense nationale, sous la forme d'une pension, répara en 1902 cette injustice et donna enfin à M. de Brazza cet *otium cum dignitate* que nos coloniaux méritent et attendent si souvent.

Mais son activité intellectuelle restait entière. Résidant en Algérie où sa santé le retenait, il suivait de près l'action française en pays islamique et brûlait de participer à la politique musulmane qu'il avait jadis pratiquée dans son cher Congo. Le Maroc surtout l'attirait. Il rêvait de s'y installer et le Comité du Maroc lui avait avec empressement offert une place parmi ses membres. C'est à ce moment que le gouvernement de la République pensa que le passé, l'autorité, l'expérience, le nom même de Brazza pourraient être utiles une fois de plus encore au Congo français, pour calmer l'émotion produite en France par les révélations sensationnelles, trop sensationnelles, faites à propos de « scandales coloniaux » et aussi pour dire au Parlement les besoins de cette colonie qui n'a jamais eu les moyens de se développer.

Brazza accepta cette mission extraordinaire et délicate avec empressement. Elle lui a été fatale. Il avait poussé jusqu'au bassin du Tchad et s'était rembarqué en mauvais état de santé. L'Afrique qui l'avait repris l'a gardé : débarqué à Dakar, il a succombé à la dysenterie qu'il avait jadis si souvent vaincue.

Le gouvernement vient de faire des obsèques nationales à ce héros, dont la gloire nous semblait déjà si loin dans le passé et qui repré-

Digitized by Google

sentait si bien parmi nous les traditions du « vieux Congo ». Il aura sa statue, certainement. Mais le meilleur monument que la reconnaissance du pays lui élèvera, c'est le Congo français achevé, transformé, ouvert, doté des ressources et des moyens dont il a trop longtemps manqué : cette colonie qu'il a créée, c'est la « fille immortelle » qu'il laisse à sa patrie d'adoption ; elle perpétuera parmi nous un souvenir que sa mort émouvante nous rendra plus cher encore.

(*Bulletin du Comité de l'Afrique Française.*)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Projet de trois nouvelles Voies ferrées à travers les Pyrénées

Le 23 mars 1885, les Gouvernements français et espagnol signèrent une convention diplomatique en vue d'ouvrir deux nouvelles voies ferrées à travers les Pyrénées. A la suite de négociations préliminaires et d'études préparatoires dues, pour le côté français, à M. Mille, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, on était arrivé à s'entendre sur un double tracé. L'un était celui d'Oloron à Jaca par le col de Canfranc. L'autre était celui de Saint-Girons à Lerida par le col de Salau. Les commissaires avaient décidé que les deux lignes seraient mises sur le même plan. Tout paraissait donc réglé. Mais un article, qui disait que les deux Gouvernements s'entendraient sur la date où la convention serait soumise à la ratification parlementaire, rejeta ce règlement à une date indéterminée. Jamais la convention ne fut soumise au Parlement.

Depuis lors, à plusieurs reprises, on a recommencé les pourparlers. Tantôt de Paris, tantôt de Madrid, d'intéressantes communications sont venues, mais toujours sans résultat. En juillet 1903, les deux Gouvernements, désireux d'arriver à une solution, ont nommé une nouvelle Commission, dont les membres, tombés d'accord sur les questions essentielles, sont arrivés à un résultat qu'il est intéressant de connaître.

L'accord de la Commission, que vient de ratifier, tout récemment, une convention signée par M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, et par M. Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, aboutit dans son ensemble à porter de deux à trois les tracés qu'acceptent solidairement les deux Gouvernements.

Aux deux lignes, Oloron-Canfranc-Jaca et Saint-Girons-Salau-Lerida, s'ajoutera un troisième chemin de fer. Il partira d'Ax-les-Thermes dans l'Ariège et, à travers les cols de la Cerdagne, il s'avancera jusqu'à Ripoll. Cette nouvelle ligne abrègera de quatre

Digitized by Google

heures environ le trajet de Toulouse à Barcelone. Elle aura, d'autre part, le mérite de desservir une population laborieuse, mais peu favorisée jusqu'ici, qui lui devra un regain d'activité et de bien-être.

Ce n'est d'ailleurs pas sans peine que ce troisième projet a été adopté en principe par les membres espagnols de la Commission. Le ministère de la Guerre espagnol s'opposait à toute prise en considération avant de savoir si les intérêts de la défense nationale permettaient la percée des Pyrénées dans les cols de la Cerdagne et aux abords de la Llivia, ce curieux petit territoire espagnol, qui se trouve enclavé dans le territoire français.

L'Espagne ordonna des études nouvelles. Elles furent faites très rapidement, et, en ces temps derniers, la réponse du Gouvernement espagnol fut communiquée au Gouvernement français : elle était favorable. L'entente put, dès lors, s'établir sans difficultés, et le dernier projet passa même au premier rang dans les débats de la Commission.

Voici sur quelles bases on a fini par s'entendre : On s'occupera tout d'abord de la construction de la ligne proposée par le Gouvernement français, d'Ax à Ripoll. Cette ligne permettra un trajet direct entre Toulouse, Foix et Barcelone. Outre que, comme nous le disons plus haut, elle fera gagner quatre heures sur le parcours actuel par Narbonne et Perpignan, elle aura un autre avantage : grâce à elle, les voyageurs pour l'Algérie qui craignent la mer pourront se rendre directement à Carthagène et de là à Oran, par une traversée extrêmement courte. Ce dernier argument est l'un de ceux que l'on a le plus fait ressortir du côté français.

Ensuite, et cette fois par les communications rapides, on s'occupera du vieux projet Oloron-Jaca par Canfranc, qni n'est nullement abandonné, quoique placé au second plan. Ce chemin est bien le plus direct : la ligne télégraphique Paris-Madrid passe par là. Des deux côtés de la frontière, tous les plans sont d'ailleurs prêts depuis longtemps pour cette ligne. On peut dire que seul le travail purement matériel reste à accomplir. Du côté espagnol, la Compagnie du Nord arrive déjà presque au pied des montagnes qu'il faudra percer pour opérer la jonction.

Quant au tracé Saint-Girons-Lerida, il semble devoir être réservé pour une date plus lointaine. Il y aurait, du côté espagnol, un long, un très long tronçon de ligne à construire. Et puis, on ne peut faire tout à la fois. Cependant les deux Gouvernements se sont engagés à construire ces trois lignes dans un délai maximum de dix années.

Digitized by Google

De ce que l'accord s'est fait entre les deux Gouvernements, il ne faudrait pas en conclure que tout soit terminé. Il reste aussi la question des frais énormes qu'occasionnera le percement; il reste enfin à avoir l'avis des Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, qui ne se sont pas encore prononcées sur la question.

(*Le Tour du Monde.*)

Gênes et Marseille

Mouvement maritime comparé. — En 1904, le mouvement maritime de Marseille a été, entrées et sorties réunies, de 15,890 navires, jaugeant 13,354,473 t. Les marchandises transportées atteignaient 5,883,292 t., non compris les provisions de bord. Par rapport à 1903, il y a diminution de 1,462 navires de 1,158,267 t. de jauge, et de 753,118 t. de marchandises. Pour le nombre des bâtiments, l'année 1904 se trouve même de 766 unités au-dessous de 1902.

La cause principale de cette diminution vient des grèves qui, à deux reprises différentes, pendant trois semaines et sept semaines, ont arrêté tout le trafic du port. Les bâtiments étrangers, ne pouvant décharger, ont pris, pendant ce temps, le chemin de Gênes et de Barcelone.

Par contre, le mouvement total du port de Gênes, en 1904, a été de 12,276 navires, jaugeant 12,070,697 t., avec 5,612,403 t. de marchandises embarquées et débarquées, y compris les provisions de bord. Il y a diminution de 218 navires, mais augmentation de 540,286 t. de jauge.

Le port de Marseille, en 1904, a donc encore, sur celui de Gênes, une supériorité de mouvement de 3,614 bâtiments, 1,283,776 t. de jauge et 270,889 t. de marchandises, mais l'écart entre les deux ports diminue à notre détriment. Ce n'est guère que par son exportation que Marseille maintient sa supériorité, car, à l'entrée, le trafic gênois surpasse de 959,642 t. celui de son concurrent. Près de la moitié de l'importation du port de Gênes consiste en charbon destiné aux chemins de fer ou aux industries de la haute Italie. Le développement de cette dernière région promet, à Gênes, un brillant avenir, de même que l'achèvement du Simplon est très favorable au port italien. Un projet de chemin de fer est même formé pour réunir Gênes à Milan, par Rigoroso et Tortona.

Digitized by Google

Une autre ligne est projetée entre Gênes, Plaisance, Crémone et Brenner.

Le grand parc à wagons installé à Campasso s'achève, et l'on pourra, grâce à lui, dégager rapidement les voies du port. Des travaux d'agrandissement sont à l'étude pour le port lui-même; on les évalue à 60 millions. Gênes continue donc à travailler à se perfectionner sans cesse. Si Marseille ne veut pas se laisser dépasser par sa rivale, il serait temps qu'elle se préoccupe d'être mieux outillée, et de faire respecter la liberté du travail pour ceux qui ne veulent pas être obligés à faire grève quand même.

(*Revue Française.*)

Les trains-foires en Russie

Un singulier essai est à la veille d'être tenté en Russie. On voudrait organiser dans ce pays des « trains-foires », dont le but nous est expliqué par le *Bulletin officiel du ministère des Voies et Communications*. On sait qu'en Russie il y a des milliers de petites villes ou villages qui se trouvent à l'écart des centres importants, par suite, pour ainsi dire, privés des bienfaits de la civilisation et des avantages économiques dus aux progrès de l'hygiène et du confort. Dans ces villes et dans ces villages, les habitants trouvent difficilement à bon marché des vêtements, des armes, des instruments, des ustensiles domestiques : seuls, les produits de l'industrie « buissonnière » peuvent être achetés à assez bon compte. (On appelle, en Russie « industries buissonnières » les petits métiers auxquels se consacre au coin du poêle le paysan russe pendant les longs mois d'hiver.) Les marchands offrent de troisième ou de quatrième main des marchandises qu'ils ont fait venir des grandes villes et les vendent souvent 50 p. 100 plus cher qu'à Moscou ou à Saint-Pétersbourg, sans que pourtant leur gain soit bien considérable. Le choix n'est pas grand, d'ailleurs, dans leurs magasins, et pour avoir nombre de produits ou d'objets dont ils ont besoin, les habitants un peu fortunés doivent aller à la grande ville la moins éloignée ou attendre l'époque de la foire qui se tient une fois l'an dans la région : or le voyage à la ville coûte cher, et les foires n'offrent pas aux acheteurs tout ce qu'ils pourraient désirer; enfin, il y a bien des choses qu'on ne peut acheter pour toute une année.

Digitized by Google

On compte en Russie environ 3.000 foires, où les paysans de la région, les marchands des villes et les représentants de commerce peuvent faire des échanges ; mais à la vérité, de l'avis même du ministère des Finances, 600 foires remplissent le but pour lequel elles sont créées : à ce point de vue les autres n'ont aucune importance. Il faut même ajouter que ce chiffre de 600, inférieur à celui du passé, sera certes supérieur à celui de l'avenir, les foires locales perdant presque partout chaque année un peu de leur importance. même les plus fameuses comme les gigantesques foires de Nijni-Novgorod ou d'Irbit.

Il existe en Russie 1.300 villes ou 2.000 gros bourgs ou gros villages; un cinquième d'entre eux seulement est donc favorisé par les foires. Un grand nombre de ces centres plus ou moins importants sont situés loin de toute grande voie fluviale ou ferrée. La Russie s'est pourtant beaucoup occupée, depuis quelques années surtout, de rendre les communications plus faciles ; elle a amélioré les rivières, et, après avoir construit les grandes voies ferrées, elle s'efforce de compléter peu à peu son réseau par la création de voies d'intérêt régional ou local. De bons esprits ont alors pensé que l'on pourrait se servir des voies ferrées pour établir dans les villes et villages des foires ambulantes. Le principe des trains-foires étant admis, les règles suivantes ont été édictées :

Grouper des objets ou produits de première nécessité, achetés de première main, les transporter en train foire dans les provinces de l'intérieur et sur les frontières même, y joindre d'autres objets intéressant le confort ou destinés à rendre plus agréable et plus facile la vie de province, et se contenter pour la vente d'un bénéfice qui ne pourra jamais dépasser 10 p. 100.

De cette façon les habitants des plus petites villes pourraient trouver au même prix que dans les plus grands centres des objets utiles, nécessaires ou simplement agréables, dont les trains-foires leur offriraient une importante variété.

Dans ce but on construirait des trains de dix ou douze wagons réunis par des plates-formes. De chaque côté des wagons, il y aurait des fenêtres-portières pouvant servir de portes pendant l'arrêt aux stations; les marchandises seraient groupées par wagon suivant leur nature. Les trains s'arrêteraient à des points désignés d'avance; au besoin, des voies de garage seraient construites à cet effet près de terrains vagues où un public nombreux et beaucoup de voitures pourraient sans difficulté se réunir.

Digitized by Google

Les arrêts seraient fixés, selon l'importance des besoins de la région, à un ou deux jours. La distance à parcourir pour chaque train varierait entre 1.500 et 2.000 verstes, de telle façon que chacun d'eux pourrait faire de 10 ou 15 arrêts par mois, et que 12 fois par an les habitants pourraient revoir le train-foire.

La construction du train, les wagons, les machines seront la propriété d'une société qui paiera au Ministère des Voies et Communications une redevance, mais c'est le service du Mouvement qui, au ministère, décidera des heures d'arrivée et du départ, ainsi que de la durée des arrêts.

Chaque train sera composé de la façon suivante :

1. Alimentation, épicerie, vins, conserves.
2. Instruments aratoires, machines à coudre, machines diverses.
3. Jouets d'enfants, articles pour écoles et écoliers, morceaux et instruments de musique.
4. Vêtements et chaussures.
5. Etoffes coton, soie, etc.
6. Articles de nouveauté, dentelles.
7. Meubles, objets d'église, articles de cuisine.
8. Objets en fer et en autres métaux.
9. Articles de pharmacie, parfumerie, etc.
10. Caisses et bureaux pour les réclamations et les commandes.

D'autres wagons seront destinés au personnel; à la cuisine et aux ateliers.

On ne saurait trop étudier un tel projet. Dès que les trains-foires circuleront, l'importance économique de cette organisation nouvelle ne pourra être niée. L'essai est évidemment à tenter, et bientôt peut-être nous en connaîtrons les résultats.

Paul Labbé.

France

Places fortes modernes

Sous ce titre, le commandant du génie breveté V. Devrez publie dans la *France militaire* un article qui donne à réfléchir sur le sort de nos modernes places fortes.

« La prise de Port-Arthur, dit-il en substance, doit être un enseignement. Les effets des obus à mélinite ont été considérables; dès

Digitized by Google

qu'il s'est agi de ceux lancés par des pièces de 250 à 300 millimètres, cela a été un écrasement général. Et la portée des pièces est de 10 à 12 kilomètres. Dans ces conditions, on peut se demander ce que deviendraient nos grandes places à forts détachés où le noyau central est encore appelé à jouer un certain rôle. Avec le tir de précision tel qu'il peut être pratiqué maintenant, aucun arsenal, aucun magasin ne peut être à l'abri des projectiles destructeurs.

» Jusqu'à présent, on avait la conception d'un arsenal central relié aux forts de l'enceinte par une voie ferrée, de manière à pouvoir approvisionner au moment voulu le secteur qui serait choisi comme point d'attaque par l'assiégeant. Avec les nouvelles portées et les explosifs à grande puissance, le ravitaillement du secteur devient problématique. La sécurité de l'arsenal central sera absolument dérisoire s'il n'est pas installé sous abri bétonné.

» La place nouvelle idéale ne doit plus avoir de population civile, ou du moins n'en avoir qu'une excessivement réduite, celle juste nécessaire pour les besoins de la garnison. Une grande agglomération de maisons ou d'usines sera la ruine des places fortes futures. Ou alors il faut une place ayant un camp retranché excessivement développé et permettant d'y entretenir une garnison de 100 à 150,000 hommes. Dans un pays on ne pourra tolérer plus de deux ou trois places de guerre. Et en France je ne vois que Paris et Lyon qui puissent remplir ce rôle.

» Sur notre frontière de l'Est, il ne faudrait pas que Verdun et Toul prissent un trop grand développement industriel ; c'est d'ailleurs ce que je reprocherais à Belfort et à Maubeuge, par exemple. En ce qui concerne Lille, il faudrait raser aussi bien son enceinte que les forts qui l'entourent, qui ne répondent nullement aux progrès de l'artillerie moderne et pour lesquels il faudrait dépenser des sommes considérables si l'on se décidait à les mettre en état : ce serait une dangereuse illusion de croire que la place fût en état de supporter un long siège. Les obus à mélinite en auraient vite fait un monceau de décombres.

» Il faut aux places fortes modernes un ou plusieurs arsenaux souterrains, et de nombreux abris à l'épreuve des projectiles à mélinite pour tous les hommes et tous les approvisionnements en vivres et en munitions. Il faut pouvoir vivre dans l'enfer moderne que devient la place ravagée par les obus à mélinite. Sans abris certains pour le personnel et le matériel, la situation est absolument précaire, la place est indéfendable.

Digitized by Google

» Le siège de Port-Arthur nous indique aussi que les forts doivent être munis d'un système de mines permanentes. Il ne paraît pas que les forts de la place russe aient eu, dès le temps de paix, un réseau avancé leur permettant de faire sauter l'assaillant dès son arrivée sur les glacis. Les Japonais paraissent avoir pu cheminer souterrainement tout à leur aise ; ils y ont mis le temps, parce que le terrain était dur, mais ils y auraient mis bien plus de temps s'ils avaient dû lutter pied à pied contre le mineur de la défense. Les Russes se sont bien servis de mines ; mais c'étaient des mines de fortune. » L'auteur conclut en conseillant un remaniement complet de nos places fortes.

Programme du Congrès des Sociétés Savantes

A LA SORBONNE EN 1906

Section de Géographie historique et descriptive

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes), qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites des différents *pays* (pagi), en s'appuyant sur les documents écrits ou la tradition locale.

4° Dresser la carte toponymique d'un *pays* de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

5° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

6° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.). S'attacher à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.

Digitized by Google

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Etude particulière des régions de causses (avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines, les lacs et les étangs de montagnes. — Formation des cirques, des chutes, des cluses, etc.

10° Recherches sur les marées des côtes de France. — Courants littoraux ; leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

11° Modifications anciennes et actuelles des côtes. — Cordons littoraux, bancs, etc. — Formation des dunes et des étangs. — Landes, forêts sous-marines, etc.

12° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle. — Déboisements et reboisements.

13° Etude hydrographique du bassin de la Seine à travers les âges. — Tracé, aux diverses époques, du cours de ce fleuve et de ses principaux affluents.

14° Causes du tracé des cours d'eau ; variations, empiètements, captures.

15° Voies anciennes de la France (routes commerciales, routes de pèlerinage, chemins de transhumance).

16° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

17° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

18° Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises.

19° Missions et voyages de savants français à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

Digitized by Google

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

1° *Sociétés françaises*

Alger. — *Société de Géographie.* 1905. 2e trimestre. Origines des populations du Touat. 3e trimestre. Le chameau du Sahara soudanais. Richesses minières de la Tunisie.

Béziers.— *Société d'Etude des Sciences Naturelles.* 1905. XXVIe vol.

Bordeaux. — *Société de Géographie Commerciale.* 1905. Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18.

— *Club Alpin français.* Section du Sud-Ouest. Bulletin, n° 57. 1905. Juin.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.* 1905. N° 3.

Dunkerque. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. Juin, N° 28.

Le Havre. — *Société de Géographie Commerciale.* Bulletin. 1er trimestre 1905.

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. Juillet, N° 7. Août, N° 8. Septembre, N° 9.

Lorient. — *Société bretonne de Géographie.* Bulletin. N° 97. 2e et 3e trimestres 1905. La musique bretonne.

Lyon. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. 2e trimestre. N° 129. Considérations sur la carte de France.

Marseille.— *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. Tome XXIII. N° 4. 4e trimestre 1899. 1905. Tome XXIX. N° 1. 1er trimestre.

Montpellier. — *Société Archéologique.* Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone.

— *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture.* 92e année. 1905. Avril-Mai-Juin.

— *Montpellier Médical.* 1905. Juillet-Août-Septembre.

Digitized by Google

Nancy.— *Société de Géographie de l'Est.* Bulletin trimestriel. 1905. 2e trimestre.

Narbonne.— *Bulletin de la Commission Archéologique.* Année 1905. 2e semestre. Tome VIII.

Oran. — *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie.* 1905. Tom. XXV. Fasc. CIII. Avril-Juin.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie.* Tom. XII. N° 1. Année 1905. 15 Juillet. — N° 2. 15 Août.

— *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* — Comité des travaux historiques et scientifiques. 1905. Liste des Membres. — *Bulletin de Géographie historique et descriptive.* 1905. N° 1.

— *Ministère des Colonies. Revue Coloniale.* 1905. N° 27. Juin. — Nos 28, 29.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* Bulletin de l'Office du Travail. 1905. Juin. N° 6. — Conseil Supérieur du Travail. 13e Session (Novembre). Compte Rendu. — Nos 7, 8.

— *Conseil Supérieur du Travail.* 14e Session (Juin 1905). Délai.— Congé.— Compte Rendu.

— *Bulletin de la Société de Géographie commerciale.* Tom. XXVII. 1905. N° 4. Juillet-Août.

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies.* 1905. Nos 320, 321. La Marine coloniale française.

— *Revue de Géographie.* 1905. N° 19. 1er Juillet. — N° 20. 31 Juillet. — N° 21. 1er Septembre.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes.* 1905. Nos 267, 268.

— *Bulletin de la Société de Topographie de France.* 1905. Avril-Mai-Juin.

Le Tour du Monde. Nouveau Journal des voyages. 1905. Nos 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

— *Le Comité de l'Afrique Française.* 1905. N° 7. — N° 8. — N° 9.

— *Annales de Géographie.* 1905. N° 76. 15 Juillet. L'Océanographie moderne. — N° 77. 15 Septembre. XIVe Bibliographie géographique annuelle. 1904.

— *Spelunca.* La Spéléologie au XXe siècle. Première partie. France. Avec sept figures.

— *Revue de Madagascar.* 1905. N° 6. Juin. — N° 7. Juillet.

Digitized by Google

— N° 8. Août. Madagascar de 1896 à 1905. — N° 9. Septembre.

Perpignan. — *Société Agricole Scientifique et Littéraire.* 1905. Quarante-sixième volume.

Tananarive. — *Bulletin Economique.* 5e Année. 1904. 1er trimestre. N° 1

Toulouse. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. 2e trimestre.

Tours. — *Société de Géographie.* Années 19-20. N° 2. — 20. N° 2. — 21e. 1 et 2. — 22e. N° 2.

Tunis. — *Revue Tunisienne.* 1905. N° 52.

2e *Sociétés étrangères.*

Amsterdam. — *Société Royale Néerlandaise de Géographie.* — 1905. N° 4. Juin. — N° 5. Septembre.

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde.* 1905. N° 6.

Bruxelles. — *Société Royale Belge de Géographie.* 1905. N° 3. Mai-Juin.

— *Société d'Etudes Coloniales.* Etablissements Belges à l'étranger. 1905. Nos 6-7.

Buenos-Ayres. — *Boletin del Instituto Geographico Argentino.* 1905. Demografia. 1900.

Bucharest. — *Société de Géographie Roumaine.* 1904. 2e semestre.

Dresde.— *Mitteilungen der Vereins für Erkunde.* Heft. 1. Bucherei-Verzeichnis des Vereins fur Erkunde. 1905.

Edimbourg. — *The Scottish Geographical Magazine.* 1905. N° 7.

Genève. — *Le Globe. Journal Géographique.* 1905. Mémoires.

Halle. — *Mitteilungen der Vereins für Erkunde.* 1905.

Lima. — *Boletin de la Sociedad Geografica.* Année 1904. Tom. XV. 2e trimestre.

Lisbonne. — *Boletim da Societade de Geographia.* 1905. N° 6. Juin. — N° 7. — N° 8. Congrès national du 2 Décembre 1901. Documents divers et Compte rendu. 1901. 1902. 1903. 1904.

— *Revista Portugueza.* 1905. Nos 93, 94, 95.

Londres. — *The Geographical Journal.* 1905. N° 1. Juillet. — N° 2. Août. — N° 3. Septembre.

Manchester. — *The Journal of the Manchester Geographical Society.* 1905. Vol. XXI. N° 7. — N° 8. — Vol. XX. Nos 7-9. Juillet-Septembre 1904.

Madrid. — *Boletin de la Sociedad Geografica.* 1905. Nos 4-5. 1905, 2e trimestre.

Digitized by Google

Milan. — *L'Esploraz*
1er Août. 15
Naples. *Bollettino d*
Mai-Juin-A
New York. — *Bulle*
XXXVII. N
Rome. — *Bollettin*
IV. Vol. Vi
Saint-Pétersbourg.
Tome XI
XXXVIII.
Tokio. — *Société*
195, 196,
Vienne. — *Mitthei*
schaft. 1
Washington.— *Sn*
National

La Vérité sur
Congrès des S
séance générale
Une nouvelle
Scottish Natio
Collection des
Ouvrages extrai
gnols et alleme
Grandidier et G

Alger. — *Serv*
gique
Septe

MO

Digitized by Google

TABLEAU RÉGhône jusqu'aux Pyrénées

PORTS.	ST					TOTAL DES NAVIRES CHARGÉS et SUR LEST.		
	Venant de l'ét des colon et de la grand ou y alla		TOTAL					
	Nombre des navires.	Tonnage	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage
Aiguesmortes...	»	»	»	»	»	»	»	»
Cette.....	249	165.02	24	14.897	482	417	270.126	10.073
Agde.....	»	»	1	171	15	34	3.102	378
La Nouvelle ...	4	70	7	1.025	72	69	13.036	855
Barcarès.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Collioure..... .	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Vendres.. .	12	24.58	2	1.645	41	112	58.498	3.716
Banyuls-sur-Mer..	»	»	»	»	»	»	»	»
	265	190.32	34	17.738	610	632	344.762	15.022
Aiguesmortes.. .	»	»	»	»	»	»	»	»
Cette..... ..	287	188.72	42	28.408	706	418	257.138	9.849
Agde.....	»	»	5	403	49	36	3.154	390
La Nouvelle.....	»	»	13	1.556	124	73	13.534	892
Barcarès.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Collioure.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Vendres....	6	37	1	230	6	75	33.804	2.096
Banyuls-sur-Mer.	»	»	»	»	»	»	»	»
	293	189.09	61	30.597	885	602	307.630	13.227

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES VERRIERS DU LANGUEDOC

1290-1790

Par **SAINT-QUIRIN**

(*Suite.* — Voir tome XXVIII, page 265).

CHAPITRE XI

Les dernières verreries au bois

Rareté croissante des Bois. — Mesures proposées par les Intendants de France pour retarder leur destruction. — Premières verreries au charbon. — Initiative de Solages à Carmaux.

Le Bassin houiller d'Alais. — Les groupes d'Hérépian, de Saint-Ambroix, de Carmaux.

Il paraît étrange que, dans une région où le charbon affleure de toutes parts, l'idée de l'utiliser comme combustible pour le chauffage des fours ne soit pas venue pendant le Moyen Age aux maîtres de verreries. Il est curieux aussi de voir l'obstination que mettent ces derniers à employer le bois alors qu'ils ont sur place et souvent à moindres frais un combustible précieux.

Sous Louis XIV, le charbon pour corps de garde se vend, à un moment donné, vingt sols le quintal. Tout dépend de sa qualité, bien entendu, et la proportion en poids de combustible nécessaire aux verreries, entre le charbon et le bois, peut varier du simple au double, suivant les charbons employés (lignite ou très bons charbons anglais).

D'autre part, des raisons techniques ont certainement milité,

Digitized by Google

en dehors de cette idée enfantine que le charbon noircit le verre, en faveur de l'utilisation jusqu'à nos jours du bois dans les verreries à l'exclusion du charbon. Certaines verreries, à Marseille entre autres, n'ont abandonné le chauffage au bois qu'en 1870. En Morvan, il y a encore des verreries au bois. Mais si les Lyonnais, par exemple, chauffent au charbon par la flamme directe au moins pour la gobeletterie, les Marseillais chauffent au gaz.

Toutefois, nous ne parlerons pas de ces progrès modernes et nous reviendrons à la première moitié du XVe siècle.

C'est certainement à cette époque que s'établissent le plus grand nombre de verreries dans la région du Midi. Tandis que l'exploitation du charbon est insignifiante dans le bassin houiller d'Alais, la ville supprime en janvier 1431 tout droit d'entrée pour le bois dans son enceinte, afin d'engager les montagnards à en apporter. Les années qui suivent répètent le même refrain. Le 2 novembre 1528, le bois est devenu si rare aux environs de Nimes, que Martial Puechagut écrit aux consuls que les boulangers vont être obligés de fermer boutique. Il ajoute d'ailleurs, en précurseur qu'il est, que « le charbon va être immédiatement utilisé ».

Sa voix reste sans écho, pour un siècle au moins ; et, quand il s'en trouve un, il est curieux de le constater non en Languedoc mais en Angleterre et en Normandie. Nous avons dit que c'était à des verriers du Languedoc qu'était dû le premier emploi du charbon dans les verreries, à Saint-Sever dans la banlieue de Rouen. Presqu'à la même date, en 1615, une ordonnance royale avait prohibé, en Angleterre, l'usage du bois dans les fours. En 1616, Garçonnet et les Azémar emploient le charbon de terre anglais, soit par intuition, soit par suite de la rareté du bois.

L'application de l'ordonnance anglaise [1] ne fut effective

[1] Des privilèges furent demandés à ce sujet par les verriers français, le 24 décembre 1733, Marc-Antoine Morel, sieur de Hillaume, entrepreneur d'une

Digitized by Google

qu'en 1635. A cette date, le charbon fut substitué au bois dans la verrerie de Sir Robert Mansell, Savoy house, à Londres.

Rien de pareil n'a lieu en France pendant longtemps : pourtant les bois diminuent aux entours des villes et, dès la fin de 1701, les intendants sont chargés par les contrôleurs généraux d'une enquête sur les déboisements. A Bordeaux, La Bourdonnaye signale que son département souffre plus qu'aucun autre de la disette du bois. En Dauphiné, Bouchu propose de défendre les défrichements, de diminuer le nombre de foyers, fourneaux et manufactures. En Languedoc, Bâville demande qu'il soit fait une vérification générale de tout ce qu'il y a de landes dans la province et de ce qu'il faut en réserver pour la pâture. A Montauban, Le Gendre propose de rendre navigable la rivière du Tarn, ce qui permettrait d'exploiter les 11,700 arpents de futaie de chênes de la forêt de la Grésigne. La question, quoiqu'assoupie longtemps, reste néanmoins à l'ordre du jour et en 1714 une verrerie est interdite à Sens parce qu'elle gêne l'approvisionnement en bois de Paris distant cependant de plus de 100 kilomètres.

Dans le ressort de la juridiction de Sommières, la première verrerie au charbon dont il est fait mention nous paraît être celle que le sieur Chatal projette d'installer. Les considérants qui motivent le rejet de sa demande sont à citer : le charbon, y est-il dit, donne une couleur noire aux bouteilles ; l'exposant est roturier et les gentilshommes verriers ne peuvent employer des roturiers, même les bâtards de gentilshommes. Cette question reste à ce moment-là entière, et lorsque en 1715 une verrerie de charbon est établie à Gignac par le sieur Lapierre, les gentilshommes verriers obtiennent pour cette même raison la fermeture de son établissement.

Plus tard, le sieur de La Bruguière, ci-devant syndic du

verrerie dans la basse ville de Dunkerque, demande au Conseil de commerce d'être exempté de tous droits pour le charbon de terre qu'il tire d'Angleterre pour alimenter ses fours.

Digitized by Google

diocèse d'Alais, demanda aux Etats la concession d'une verrerie au charbon ; elle lui fut refusée « sur ce qu'on convient qu'il n'était pas possible que des gentilshommes verriers pussent soutenir la fumée épaisse du charbon de terre, ce qui est cause qu'ils sont obligés de se servir du bois » ; d'autre part, il faut remarquer que, dès 1701, les raffineries de sucre de Saintonge sont exclusivement alimentées au charbon de terre.

Ce Labruguière nous paraît avoir eu un sentiment net de la situation. Soit qu'il ait converti à ses idées le syndic général du Languedoc, Monsieur de Joubert, soit qu'au contraire il ait été son disciple, ce dernier prend à cœur, d'une façon généreuse, la question du remplacement du bois par le charbon dans les verreries du Languedoc. Il fait remarquer, en 1725, que le diocèse d'Alais est assez pourvu de ce combustible pour fournir à tous les fourneaux de la province pendant cent ans.

La mort empêcha M. de Joubert de pousser la question plus à fond. Mais elle fait du progrès : un sieur Sartre, à qui l'autorisation fut accordée en 1728, demande d'établir une verrerie au charbon à Cette [1].

En janvier 1728, les Etats du Languedoc donnent un avis favorable à l'établissement à Cette d'une manufacture de toutes sortes de verres où l'on ne se servira que de charbon de terre, à condition que les privilèges que l'entrepreneur demande pour lui et pour ses ouvriers seront restreints à ceux dont jouissent les entrepreneurs et ouvriers des manufactures de drap de la province.

Sartre eut-il de ce fait quelque déception, ou plutôt avait-il

1 « *Les sables entassés sur l'humide frontière*
Aux yeux des bons Sélois vont se réduire en verre ».

dit un poète.

Mais ce prodige ne se réalisa qu'à la fin du XVIIIe siècle. La verrerie fut formée « au temps de la paix éphémère d'Amiens », dit A. Poujol (1815), auteur des vers que nous citons.

« *Mais Louis a souscrit le traité de Paris*
Et la Paix est enfin stable dans le pays. »

Digitized by Google

escompté la présence aux abords de Cette de mines moins lointaines que celles du Bousquet-d'Orb ou de Graissessac, toujours est-il qu'il abandonna son entreprise et la transporta bientôt à Lyon. Sa demande d'installation s'appuyait d'une considération nouvelle : l'économie de temps réalisée par ce combustible nouveau.

« Les Anglais et les Allemands ont appris l'usage du charbon de terre, qui produit non seulement l'avantage d'épargner le bois, mais encore de faire beaucoup plus d'ouvrage que dans les autres verreries. Ce secret n'est point commun, écrit en 1727 M. de Sartre à M. de Bernage, car il n'y en a que quatre dans tout le royaume : une dans le Boulonnois, une à Bordeaux, une à Bourg sur Dordogne et une établie depuis peu à Sève (Sèvres), sur le chemin de Versailles à la maison de Mme d'Argenton où est l'arcade de Saint-Cloud.

» Le sieur Fonberg [1], Allemand de nation, est le chef de la verrerie de Bourg : on y fait des verres à vitres blancs sans nœuds, sans excès de matière au centre, des demi-glaces pour les chaises (de poste), des bouteilles mieux qu'en Angleterre et des cristaux des plus blancs [2]. »

Les temps ont changé : les verreries au charbon sont plus facilement autorisées et un grand mot, l'utilité publique, est enfin prononcé.

L'opposition des gentilshommes verriers, rétrograde et abusive, ne paraît pas mériter l'attention. Elle est, en effet, fondée

[1] Fonberg, gentilhomme verrier allemand, demandait, le 11 janvier 1725, d'établir une fabrique de verres, bouteilles et cristaux à Bordeaux. La verrerie ne put être établie sur ce point « où se trouve déjà une verrerie privilégiée », mais Fonberg est autorisé à l'installer partout ailleurs en Guyenne. Le 1er février 1726, Balthazar Fonberg, de Warzburg, « qui a fondé une verrerie à Bourg sur Gironde, obtient pour lui-même et ses ouvriers l'exemption de la taille » (*Procès-verbaux de la Chambre de Commerce de Paris*, page 140.) Le 11 mars 1728, la verrerie est autorisée à fabriquer des verres à vitres. En 1738, les entrepreneurs des grosses verreries, Michel à Bordeaux et Fonberg à Bourg, font interdire l'installation de toute verrerie nouvelle à dix lieues aux abords de Bordeaux.

[2] Arch. Hérault. C. 2761.

Digitized by Google

exclusivement sur leur prétendu privilège, qu'il n'est permis qu'à des nobles de travailler à des ouvrages de verrerie.

En 1735, l'administration statue en décidant que cette prétention tombe « devant l'utilité publique reconnue ».

C'est ainsi que, le 26 janvier 1735, les Etats du Languedoc, consultés, approuvent, près d'Alais, l'établissement d'une verrerie au charbon proposée par le sieur Chatal. Encouragé par cette faveur, cet industriel tenace dans ses desseins, que nous avons déjà rencontré quinze ans plus tôt, demande à en établir une autre près de Montpellier; il réclame à ce sujet un privilège exclusif, le titre de manufacture royale et la permission d'adjoindre à son établissement des fonderies de fer.

Ces dernières prétentions sont refusées, mais on lui accorde les privilèges dont jouissent les entrepreneurs des manufactures royales. Labruguière intervient encore, au moment utile.

Bien que la verrerie à charbon qui fonctionne à Bordeaux, expose-t-il, n'use que du charbon d'Angleterre, le charbon d'Alais est meilleur mais plus cher; ainsi à Montpellier le charbon anglais venu par Cette se vend 20 sols le quintal, celui d'Alais 25 sols [1], en 1741.

Le plus simple est d'établir les fours sur les lieux mêmes de production, pour éviter tout frais de transport.

Un quintal de charbon fait autant de « fonction » que 6 quintaux de bois.

En établissant des verreries sur les mines, le subdélégué Labruguière offre de donner du charbon à 3 sols le quintal rendu dans le four. Les mines qu'il propose sont au Pradel, à 2 heures d'Uzès, sur la grand'route d'Auvergne en Languedoc où l'on voit passer tous les jours cent mulets chargés de marchandises.

A côté de Pradels est Célas dont, le 25 août 1741, le subdélégué de La Bruguière écrit à l'intendant qu'il s'est établi à

[1] Les prix varient d'ailleurs : en 1788, par exemple, le quintal de charbon vaut à Alais 50 à 55 sols le quintal.

Digitized by Google

Célas, paroisse de Monts, diocèse d'Alais, qui mettra dans peu la disette du bois dans Alais ».

On conçoit, dans ces conditions, que le subdélégué, dans le but de faire respecter les ressources forestières de son arrondissement, tienne à voir s'exécuter les clauses draconiennes de l'arrêt du Conseil d'Etat de 1725.

Si l'ordonnance de 1741 s'exécute régulièrement, dit-il, les verriers préféreront faire leurs ouvrages au charbon plutôt que de transporter leurs établissements dans les montagnes (l'Espérou et l'Aigoual).

Mais au même moment, des entraves sont mises à l'exploitation de la houille. Un arrêt du 14 janvier 1744 défend d'exploiter les mines sans autorisation. Cette mesure vexatoire, lorsqu'elle empêche un propriétaire d'exploiter son propre sol, arrive au moment précis où le bois devient rare, « par le fait des verreries qui en font une telle consommation que partout où il y en a, elles en font fin ».

Le cri d'alarme que pousse ainsi, le 10 août 1744, le subdélégué d'Alais, sera bientôt entendu par les Etats.

En effet, en 1748, pour ménager les bois aux environs des villes et dans l'espoir de forcer les maîtres de verreries à employer du charbon de terre, le syndic du Languedoc propose de leur défendre d'acheter directement ou sous un nom supposé des bois à une certaine distance des villes principales, chefs-lieux de diocèse ou autres.

Le 2 mars 1756, les Etats du Languedoc, qui vont voter des gratifications aux teinturiers qui emploient le charbon et à ceux qui découvrent des mines aux abords des villes principales, chargent Pitot de vérifier si les rivières de l'Hérault et de l'Arre sont suffisamment flottables « au moins à bûche perdue » pour amener dans les bas pays les bois de l'Aigoual et de l'Espérou.

Pitot s'adjoignit deux « radeliers » (bateliers de radeaux de Quillan), parfaitement au fait du flottage du bois, les paya chacun 9 livres par jour pendant 22 jours et arriva à la conclusion

Digitized by Google

que la rivière d'Arre n'est d'aucune utilité pour l'approvisionnement en bois du bas Languedoc, mais que l'Hérault peut être utilisé après deux améliorations à apporter à son cours, l'une vers Valleraugue, l'autre vers Saint-Guilhem-le-Désert.

En décembre 1756, les Etats renouvellent la défense de mettre le feu aux landes, garigues et bruyères et de mener paître les bestiaux sur les emplacements incendiés à peine de confiscation et d'amende.

D'autre part, un maître des eaux et forêts nommé Teissèdre, ayant fait un rapport constatant qu'il n'y a plus de réserves de bois de hautes futaies à prévoir, dans les diocèses du Languedoc, les Etats s'effraient, prescrivent aux commissaires diocésains de tenir la main à ce que les bois ne soient pas gaspillés, leur « enjoignent d'entrer dans le détail d'une pareille économie », renouvellent la défense de faire des défrichements en Vivarais et projettent de reprendre l'exécution des ordonnances rendues pour l'éloignement des verreries et leur transport sur l'Espérou et l'Aigoual en exceptant toutefois celles dont les propriétaires voudraient s'obliger à ne consommer que du charbon de pierre.

Le 31 janvier 1758, « la conservation des bois devenant tous les jours plus pressante et la rareté de combustible à chaque instant plus sensible », les Etats renouvellent leur délibération de l'année précédente, exhortent les syndics généraux et les commissaires des diocèses à tenir la main, ceux-ci à la conservation des bois, ceux-là à l'éloignement des verreries des villes et leur transport sur l'Espérou et l'Aigoual ou du moins à les en rapprocher suivant les facilités que pourront procurer à cet effet les ouvrages déterminés pour rendre la rivière d'Hérault flottable à bûche perdue.

Donc, instinct de conservation des forêts existantes, et d'autre part, désir de beaucoup d'habitants de la région houillère d'Alais de voir exploiter sur place les ressources minières de leur sol, il est curieux que dans de pareilles conditions, la question des verreries au charbon n'ait pas été

Digitized by Google

prise en main définitivement par l'autorité et des ordres décisifs donnés dans ce sens.

Et pourtant, le problème occupait des esprits supérieurs.

En 1760, dit M. Gerspach' *(op. cit.*, page 227), l'Académie des sciences mit au concours la question : « Quels sont les moyens les plus propres à porter l'économie et la perfection dans les verreries de France ? » Le rapport couronné, celui du docteur Bosc d'Antin, renseigne sur le mauvais état des verreries de Murano, sur l'envahissement du marché français par l'Allemagne, sur l'extension de la verrerie anglaise qui dessert les quatre cinquièmes de l'Europe. Mais il ne se prononce pas d'une façon nette en faveur de la question du charbon. Quelques années plus tard, 1773, la même Académie propose un prix pour la transformation du sel marin en carbonate de soude, belle découverte que Duhamel venait d'entrevoir. Nos verreries du Languedoc en eussent tiré un profit notable.

A l'autre bout de la province, sur un bassin houiller autre que celui d'Alais, la substitution d'un combustible à l'autre est ordonnée et encouragée.

En 1758, les Etats ouverts à Montpellier par le maréchal de Thomond, sous la présidence de l'archevêque de Narbonne, accordent à M. de Solages une indemnité de 3000 livres à condition qu'il n'emploiera que du charbon de pierre dans sa verrerie de Carmaux[1].

La fabrication, qui atteint d'abord 200.000[2] bouteilles par an, se double bientôt : en 1788, les intendants du commerce de France signalent que la verrerie de Carmaux, où l'on façonne du verre brun façon Angleterre, livre annuellement 4 à 500.000 bouteilles qui se vendent à Montauban, à Toulouse et à Bordeaux.

[1] Arch. Tarn. C. 128.

[2] Le même chiffre (ou environ) de bouteilles, 280.000 par an, était obtenu à la verrerie de la Vieille Loye en forêt de Chaux (Jura) lorsque, en 1737, les Dorlodot de Préville y succédèrent aux Duraquet de l'Orme. *(Rousset, Dictionnaire géographique*, t. VI, p. 203.)

Digitized by Google

Ce bel exemple n'est pas suivi, il faut dire ; il est vrai que les verriers « nouveau modèle » ne mettent pas le droit de leur côté. Ils s'affranchissent du contrôle de l'intendant et ne sollicitent pas d'autorisation. Ainsi, en 1761, un sieur Gilles (Gilly), possesseur d'une usine de charbon dans sa propriété de la Nougarède, paroisse de Saint-Jean-de-Valeriscle (Gard), y installe une verrerie, mais il le fait sans demander de permission.

Toutefois, la chose se régularise puisque, en décembre 1762, les Etats du Languedoc allouent une gratification de 2.000 livres au sieur Gilly, « à raison de l'établissement à St-Jean-de-Valeriscle de sa verrerie où l'on ne se sert que de charbon de pierre ».

Le 6 janvier 1772, Chambon subdélégué d'Uzès, écrit à l'intendant qu'il a vu le charbon « employé avec succès dans la verrerie de Louis Gillis, à Saint-Jean-de-Valeriscle. Le verre en est aussi beau et aussi brillant que dans aucune autre de nos verreries ». Cette constatation est curieuse, car à la même époque la substitution du charbon au bois pour une industrie analogue ne va pas sans quelque difficulté.

Vers 1773, en effet, les essais faits à Calais ont donné pour le fer travaillé à la houille une qualité inférieure à celui obtenu par l'emploi du charbon de bois.

En 1774, l'archevêque de Narbonne, président des Etats, fait approuver la mise au concours de la question qui sera présentée aux savants de la région.

Il est singulier que ce soit aux dernières années de l'ancien régime que les difficultés de ce genre se soient présentées. Il est vrai que des considérations très particulières se mêlaient à la question ; le fils du sieur Gilly, qui se heurtait à ce moment-là à un bien gros personnage, en sut quelque chose, pour sa verrerie de Valeriscle.

En 1787, il demande au roi l'autorisation de continuer sa verrerie, ce qui lui est refusé, attendu que son but principal, dit l'enquête, « est non de faire du verre, mais de vendre du charbon, ce qui contrevient au privilège exclusif que possède à

Digitized by Google

ce sujet Monsieur, frère du roi, en sa qualité de vicomte de Portes. »

A Montpellier, il y a moins de difficultés, semble-t-il, de la part de l'administration, mais deux concurrents se nuisent l'un à l'autre. A la même époque, 1766, le chevalier des Isnards d'un côté, le sieur Giral de l'autre, sollicitent, en effet, un privilège exorbitant.

Le 31 janvier 1766, le Ministre envoie à l'intendant « un mémoire de M. des Isnards [1], gentilhomme verrier, qui prétend avoir trouvé le secret de fabriquer avec le charbon de terre toute sorte de verre, même le verre blanc. Il se propose d'établir une verrerie à Montpellier, et demande un privilège exclusif avec un arrondissement de dix lieues sans pourtant porter préjudice aux verreries existant dans cette zone et qui se servent de bois ».

Sa demande dut être accordée en raison de l'avis favorable de l'Intendant : « Cet établissement n'est susceptible d'aucun inconvénient si on n'y emploie que du charbon de pierre ; il n'y a pas d'apparence qu'on se serve de bois qui, à Montpellier, coûte 14 et 15 sols le quintal ; les gentilshommes verriers les plus expérimentés estiment que la chose est possible, mais émettent des doutes sur la beauté du verre qui en proviendra; peut-être leur intérêt particulier influe-t-il sur leur opinion. On

[1] Il s'agit ici de la branche de la grande maison des Isnards qui s'est fixée en Bas-Dauphiné. Bien que le livre de M. de Rosière (les Isnards, 1898) n'indique que le début du XVIIIe siècle comme date du commencement de cette industrie dans cette branche, il nous paraît que ses membres, dénommés seigneurs d'Odefred, touchaient de près, dès le XVIe siècle, à la verrerie. Plusieurs de leurs alliances sont en effet, dès cette époque, dans les familles verrières : les Odoard, 1513 ; les Monteils de Coursas, 1558 (certainement des Coursac de Montels) ; les de Borne, 1565, etc. En 1658, Pierre des Isnards épouse Marguerite de Ferre, fille de Charles, sieur de la Verrière, et sœur de Charles, sieur de la Calmette, dont nous reparlerons. Cette branche est en général protestante. témoin N. Pierre des Isnards, « ayant vécu en hérétique jusqu'à la fin de ses jours » ; elle habite Saou et Poët Laval, dans ce nid de verriers qui touche à celui des Bouillane. Là vécurent François des Isnards ; René, sieur du Claux ; Henri, sieur de Boisnaissant ; Augustin, sieur de Langlerie, dont la postérité s'éteignit bientôt.

Digitized by Google

paraît suffisamment convaincu des talens de ce gentilhomme et de sa bonne conduite ; la société qu'il a formée est composée de gens prudents qui n'y hasarderaient pas leurs fonds s'ils n'étaient convaincus du succès de l'entreprise. »

La même année, le sieur Giral avait demandé la permission d'établir dans les faubourgs de Montpellier une verrerie de verre blanc pour vitres et une manufacture royale de verre noir, façon Angleterre, pour bouteilles, à charge de n'y employer que du charbon de pierre et d'exploiter certaines mines qu'il trouvera dans le diocèse de Béziers, à Graissessac et Anières. Il demande en même temps la concession des mines de Graissessac et Camplong. Ce Giral est un homme de talent, qui a pris des connaissances utiles en exploitant les mines du chevalier de Solages à Carmaux. « Il n'est pas à la vérité gentilhomme, ce qui pourra mettre obstacle à l'exploitation d'aucune verrerie de sa part, mais il assure que la noblesse n'est nécessaire que pour les verreries des bouteilles en verre blanc.» « J'avoue, dit le subdélégué, que j'ignore si cette exception est bien fondée. J'ai dit au sieur Giral qu'il pourrait mettre son privilège sur la tête d'un gentilhomme verrier : il m'a répondu qu'il était assuré qu'il n'en était pas besoin. »

« Le projet du sieur Giral paraît mériter la préférence sur celui du sieur des Isnards, ce dernier demandant un privilège exclusif pour dix ans, et Giral proposant, en plus de ses verreries, l'exploitation des mines, qui pourra rendre le charbon plus commun en bas Languedoc, où il serait à désirer, vu la rareté du bois, que les paysans s'habituassent à se servir de charbon. »

En 1767, le ministre Trudaine de Montigny écrit à l'intendant que la proposition du sieur Giral lui paraît plus acceptable que celle de M. des Isnards. « Je ne crois pas que le défaut de naissance du sieur Giral soit un obstacle à l'exécution de son projet. J'ajouterai qu'il n'aurait pas besoin d'être autorisé, dès qu'il ne compte faire usage que de charbon de terre, parce que la défense d'établir des verreries n'a pour motif que la conser-

Digitized by Google

vation des bois. Mais il faut qu'il obtienne une permission pour exploiter sa mine de charbon de terre. »

Vers la fin de l'année, Giral renonce à s'établir à Montpellier et se fixe à Hérépian [1], près de Bédarieux. Il installe ses fourneaux dans le vieux château et y fabrique du verre brun, façon Angleterre, du verre vert ou blanc pour vitres. Le 23 février 1768, un arrêt du Conseil autorise l'établissement demandé « qui doit, dit le subdélégué de Béziers, favoriser un nombre infini d'habitants qui, dénués de toute industrie, n'ont aucune ressource pour vivre ».

En 1767, il a été autorisé à exploiter les mines de la région, ce qui ne va pas sans quelques difficultés avec les riverains et avec le propriétaire d'une partie du sol, le marquis de Thézan. Sa verrerie d'Hérépian, « lieu dont la misère est extrême », fonctionne admirablement et les inspecteurs envoyés pour surveiller ses usines ne tarissent pas en éloges sur son compte. La province protège et encourage de toutes manières ses essais couronnés de succès. Même les odeurs particulières que dégagent les vapeurs de charbon sont considérées comme hygiéniques et recommandées pour la santé.

« Un quintal de charbon équivaut à trois quintaux de bois et donne même un feu plus actif. Le charbon exhale même une odeur de soufre à laquelle on s'accoutume et qui est amie de la santé. »

Malgré cette favorable constatation, la vogue du charbon ne se généralise pas. L'intendant du Languedoc Guignard de Saint-Priest, constate, en 1768, que les verreries au bois périclitent, mais que les verreries au charbon ne se développent pas.

« Les verreries établies en Languedoc sont d'un petit objet parce qu'on n'est pas encore parvenu à bien exploiter le charbon de terre. Cependant on exporte en verres à boire ou en bouteilles pour environ 200,000 livres par année. »

[1] Une plaque de marbre, récemment entrée à la Société archéologique de Montpellier, porte des remerciements à l'adresse « du cardinal de Bernis qui a favorisé l'établissement de cette verrerie ».

Digitized by Google

Le début du règne de Louis XVI marque un progrès dans la question. En 1782[1], les d'Aigalliers obtiennent la concession des mines d'Alais, et sont autorisés à ne payer le charbon qu'au prix d'extraction. Ils s'installent, non loin du sieur Gilly, dont la verrerie de la Nougarède continue à bien fonctionner, et le charbon qu'ils emploient leur revient à 14 sols par charge pris au devant de la mine. Par malheur, des affaires d'intérêt brouillèrent Gilly et Louis d'Aigalliers et ce dernier alla établir son fourneau à Labadie, hameau de la paroisse de Saint-Jean-de-Valeriscle. De là, il envoyait prendre son charbon à la Nougarède. Or Gilly, sous le couvert d'un prête-nom, refusa bientôt de céder son combustible au prix convenu au moment de l'association. De là procès (1785) au cours duquel d'Aigalliers représente à l'intendant qu'il appartient à une famille qui de père en fils a, de tout temps, exploité des verreries. Est-ce cette raison qui l'emporte? toujours est-il que l'intendant enjoint à Gilly de tenir ses engagements sous peine de voir fermer sa mine.

Les d'Aigalliers continuent à s'agiter et à assiéger les bureaux de l'Intendance. En 1787, Jean-François d'Aigalliers de Jovy, demeurant avec son fils au lieu de la Rouvière-de-Jovy, paroisse de Saint-Brès, où ils venaient d'épuiser les bois de la montagne d'Uzège (au nord de Saint-Ambroix), demande à installer un établissement à la Bitarelle près de la Grand-Combe (rive droite du Gardon). Le 30 octobre, l'autorisation est accordée à ces « gentilshommes pauvres »; elle aura une durée de 15 ans à condition de n'employer que du charbon de terre, d'autant plus, ajoute l'enquête, que « l'emplacement choisi est à portée de la mine de la Levade, appartenant à Monsieur, frère du roi.» L'arrêt du Conseil autorisant cette création coûte 750 livres (pour la caisse du marc d'or) à ces gentilshommes verriers qui jouissent d'une très bonne réputation », disent les

[1] Le 30 août 1787, le sieur Rey acquéreur du privilège obtenu par l'abbé Maurel, demande d'installer une verrerie sur les mines du Bousquet-d'Orb.

Digitized by Google

rapports des subdélégués. L'affaire n'a pas traîné : introduite en août, elle reçoit en octobre une suite favorable. Est-ce en raison du profit que « Monsieur » pourra en tirer?

D'Aigalliers, se sentant du vent dans les voiles, en profite et peut-être en abuse. En décembre 1788, il demande le privilège exclusif pour lui et ses descendants mâles d'exploiter la verrerie de la Bitarelle qu'il offre de porter à trois bouches à feu, avec défense d'établir d'autres verreries à 7 lieues de circonférence autour du château de Portes. Il offre en revanche de se servir uniquement du charbon de Monsieur. Il demande aussi la suppression de toutes les verreries au bois situées à 10 lieues aux alentours.

Quels étaient les établissements visés par cette suppression? Ce n'était pas arbitrairement que d'Aigalliers avait demandé ce rayon de 40 kilomètres autour d'Alais où il désirait voir disparaître toutes les verreries au bois. Il atteignait ainsi les deux seules qui existassent encore en 1788 au Bas-Languedoc, celle de Baumes, paroisse de Ferrières, dont le maître était le sieur de Laroque, et celle de Rodières, paroisse de Saint-Christol-de-Rodières, au diocèse d'Uzès.

Le rapport des intendants du commerce en France adressé à l'intendant du Languedoc signale qu'on ne se sert que de charbon de pierre depuis Saint-Ambroix jusqu'au delà.

Au même moment, un Alsacien chargé d'une mission en Languedoc vint lui porter l'appui de sa personnalité connue. C'était le baron de Dietrick, chargé en 1786 d'un rapport sur les verreries des trois évêchés (subdélégation de Sedan), rapport conservé manuscrit à la bibliothèque de Pithiviers.

« M. le baron de Dietrick passant ici (à Bagnols) s'éleva avec force contre les verreries alimentées au bois et estime qu'on devrait les faire cesser.

« Quant aux verreries alimentées avec du charbon, il y en a deux dans la paroisse de Saint-Jean-de-Valeriscle, l'une exploitée par le sieur Gilles, l'autre par le sieur d'Aigalliers dans le vicomté de Portes.

Digitized by Google

» Enfin le sieur de Laroque vient d'établir sans permission une verrerie à Alais.

» Il y a lieu de concéder le privilège que demande le sieur d'Aigalliers pour une verrerie montée en grand, et faire cesser les verreries au bois [1].»

Voilà donc les derniers moments des établissements qui font usage du combustible réprouvé ; cette phase de l'industrie verrière confine d'ailleurs à la décadence définitive des verreries que nous avons étudiées : elles se métamorphosent entièrement avec les procédés modernes, et, cessant d'être agrestes, elles deviennent scientifiques.

Avec la fin de l'ancien régime, ce qui reste de nos verreries s'est transformé : à Hérépian, le sieur Giral; au Bousquet-d'Orb, le sieur Rey, autorisé à utiliser l'eau du ruisseau de Rouffiac qui n'est pas utile aux riverains ; à Alais, les Laroque; à Cette et à Montpellier, d'autres membres [2] encore de cette innombrable famille.

[1] Arch. Hérault, c. 2766.

[2] Le 21 juin 1788, le subdélégué du Vigan, Aguze de la Valette, appuie la demande faite par le sieur de la Roque d'établir une verrerie royale au charbon à Cette, avec défense à toute autre verrerie de s'établir à six lieues à la ronde.

« Il appartient à une famille qui exerce cet art depuis très longtemps et possède les talents nécessaires pour y réussir ; son père fait valoir avec lui la verrerie de Baumes, et son frère cadet celle de Valat de Trévezel sur la montagne de l'Espérou.

« L'établissement d'une verrerie royale à Cette par le sieur de Laroque ne pourrait qu'être avantageux, mais sa demande de privilège est abusive, il ne faut pas en priver Montpellier et Agde qui sont dans le rayon de dix lieues qu'il demande, des avantages pouvant résulter pour ces villes d'établissements de ce genre. »

Cette demande est pourtant accueillie, le sieur de Laroque ayant fait connaître son désir d'installer à Montpellier une verrerie analogue.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Le Département de Moussans

GROUPE DE MOUSSANS. — GROUPE DE FOURTOU

Diocèses de Narbonne, Lavaur, Alet et Saint-Pons.

En 1697, les mémoires du Languedoc que Basville rédige, après avoir été depuis treize ans déjà intendant de la Province, signalent qu'il s'y fabrique annuellement pour 20,000 livres de verres à vitres[1] et pour 30,000 livres de verreries. Il ajoute que ces produits se consomment sur place, et qu'il n'y a pas lieu « d'estimer ce qui en est exporté en dehors du Languedoc ».

Quelles sont donc les verreries locales pouvant suffire ainsi à la consommation d'un territoire qui comprend aujourd'hui huit départements au moins? Un relevé presque contemporain de l'indication donnée par Basville va nous permettre de répondre. Il s'agit d'un « mémoire en détail de toutes les verreries qui sont, dans la province de Languedoc, avec les rapports des maîtres et associés (quinze en tout) », retrouvé dans les archives d'une famille de verriers.

« Diocèse d'Uzès. — 1° Langostrine. — Les maîtres sont deux associés : N. Pierre de Pellegrin, sieur de la Taillade; N. Jean d'Azémar, sieur du Coulombier; dans ladite verrerie, il y a 7 gentilshommes qui travaillent au verre et leur ouvrage est en bouteilles[2], canettes, verres à boire, cornues ou vaisseaux propres pour l'eau forte.

[1] En 1682, 4 carreaux de vitres de 20 pans (à 5 sols le pan) se paient 5 livres (B. 101 — Archives Hérault).

[2] Nous avons déjà dit que le silicate de soude, de chaux, d'alumine et de fer donnait le verre à bouteilles : le silicate alcalin combiné avec le silicate de plomb, le cristal ; et le silicate alcalin combiné au silicate de chaux, le verre ordinaire, le verre de Bohême et la gobeletterie.

Digitized by Google

2° Vaurargues. — N. Jean d'Aigaliers. Dans ladite verrerie, il y a 7 gentilshommes, qui travaillent comme à Langostrine.

Diocèse d'Alais.— Baumes.— N. Antoine de Girard de Sérignac, avec 7 gentilshommes qui travaillent aux cannettes, bouteilles, verres, flasquettes, cornues ou vaisseaux servant pour l'eau forte.

Diocèse de Nimes. — Cazenove. — N. Fulcran de la Roque. N. Pierre de la Roque, sieur de la Combe, avec 7 gentilshommes. Même travail.

Diocèse de Montpellier. — Rouet. — N. François de Girard. sieur de la Combe; N. Sébastien de Girard, sieur de la Plane, avec 7 gentilshommes. Même travail.

Mas des Prats. — N. Sébastien de Girard, sieur de la Fage, et N. Pierre de Girard, sieur de la Rouvière, avec 7 gentilshommes. Même travail.

Diocèse de Béziers. — Gignac, 6 gentilshommes. Même travail.

Diocèse d'Agde. — Nézignan-l'Evêque. — N. Louis de Virgile, sieur du Pré, avec 5 gentilshommes. Même ouvrage.

Diocèse de Saint-Pons. — Moussans. N. Pierre de Rious, sieur de Moussans, avec 7 gentilshommes. Leur ouvrage est des bouteilles ou verres pour boire.

La Prade. — N. de Robert, sieur de la Prade[1], avec 7 gentilshommes. Même ouvrage.

Lautier. — N. de Robert, sieur de la Garrigue avec 2 gentilshommes. Même ouvrage.

Diocèse de Lavaur. — La Plane. — N. de la Plane. avec 7 gentilshommes. Même ouvrage.

Bressac.—M. Lautier, avec 7 gentilshommes. Même ouvrage.

[1] Il s'agit certainement ici de Pierre de Robert, sieur de la Prade, mari de Catherine Pailloux, dont le fils Jean-François de Robert, sieur de Talibert, épousa, le 14 septembre 1740, Toinette de Raynaud, fille de noble Jacques de Raynaud et de Toinette de Robert, de Saint-Maurice, diocèse d'Albi. Le mariage s'effectue à Moussans où Robert exerce son art ; sa fille Catherine y meurt âgée de 17 ans, le 20 juillet 1753.

Digitized by Google

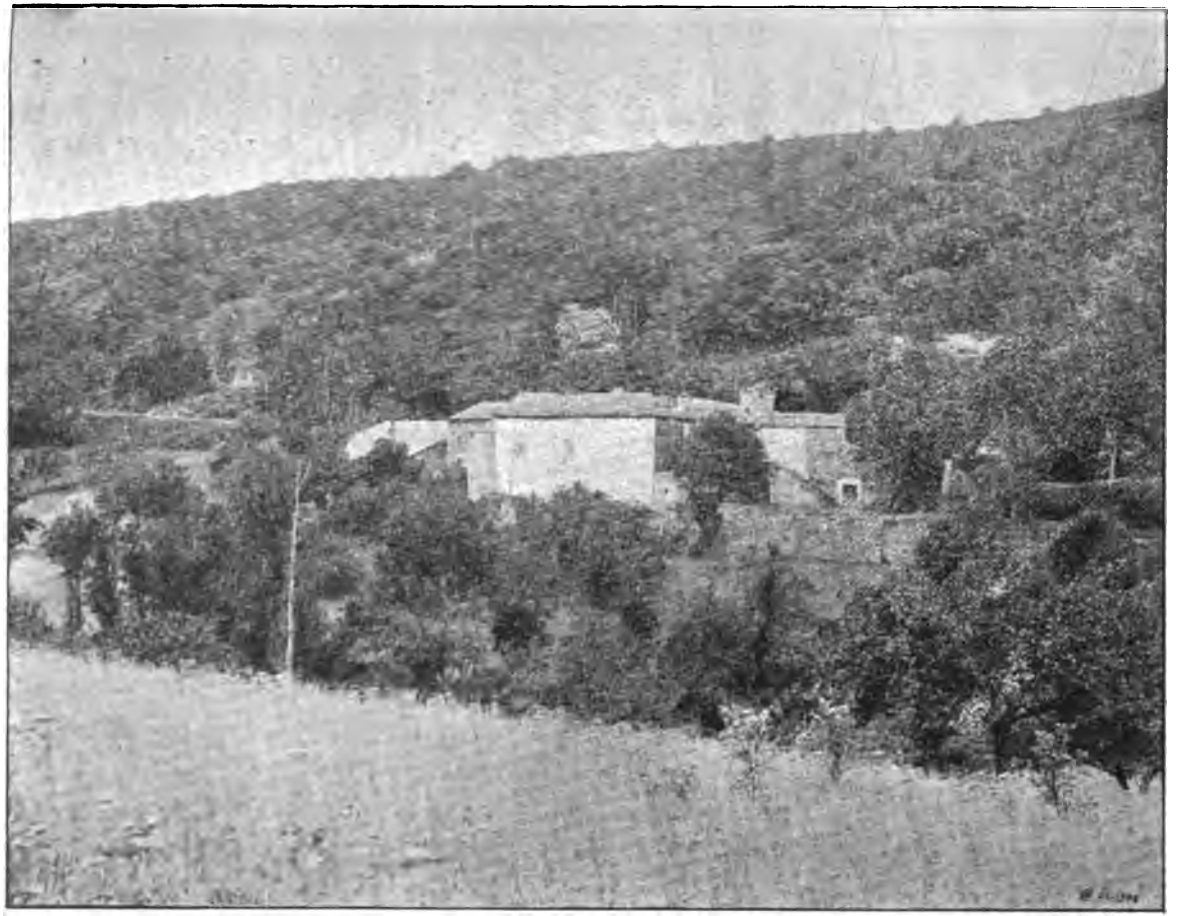

CHATEAU DE MOUSSANS (Photographie E. LETUVÉ)

Palladium des Verriers du Languedoc (12..—1893)

Digitized by Google

Campredon. — N. de Campredon, avec 7 gentilshommes. Même ouvrage.

Diocèse de Viviers. — Verrerie de M. le comte de Peyre[1].

Sur le revers de ce mémoire est portée l'indication suivante : « la guerre des fanatiques a causé de grands dégâts et préjudices; les verreries ont presque cessé, mais depuis elles se rétablissent ».

C'est cette dernière indication qui nous permet de dater de 1707, avec une quasi certitude, cette pièce trouvée dans les papiers de Jean d'Azémar, seigneur du Colombier, syndic des verriers du Vivarais. Mais au lieu de commencer, comme il le fait par un instinct bien humain, par la verrerie qu'il gère lui-même, nous débuterons dans notre étude détaillée des établissements du Languedoc, en partant d'une position centrale, le département de Moussans, pour rayonner de là successivement aux deux extrémités du territoire soumis à la juridiction du viguier de Sommières.

Les verreries de la Montagne Noire peuvent se réunir en certain nombre de groupes : D'abord le Tournet et le mas Granié, ainsi nommé des innombrables Grenier qui ont travaillé dans la région. Ces établissements qui exploitent les riches bois de la Vaissière descendant à pic sur le Thoré se relient vers le sud à l'arête rocheuse de la haute montagne où se trouve le Four de verre. Quelques cent mètres plus au Sud, le mas de Berty (Bertin) rappelle une vieille famille verrière qui s'est répandue dans tout le Languedoc. Par delà le roc de Peyremaux, commencent les solitudes boisées du Pic de Nore où la verrerie de Faufrancou fonctionnait à plus de 1000 mètres d'altitude, obstruée par les neiges une partie de l'année.

Dans la vallée d'Esclairac, aux cascades sautillantes, la verrerie de la Gardiole ; au sud dans d'inaccessibles régions, celle de Peyre-Mouton. Les archives de Valthoret (liasse n° 11)

[1] L'auteur de la note n'a pas tenu compte des établissements du Comminges et de Foix, bien qu'ils appartiennent au Languedoc.

Digitized by Google

signalent un reçu de « huitante livres » que paye au nommé Darian M. de Robert de la Rouquette pour la rente « de la verère qu'il a dans la montagnié de Saint-Amans, lieu d'Apaire-Mouton et que je tiens en afferme de la communauté de Saint-Amans sans préjudice de la rente courante et de 27 setiers seigle qu'il me doit[1] ».

Vers la même époque 1674, cette communauté exploitait une verrerie à la Cavriole : exploitation bien précaire puisque le revenu annuel « quitte de tout » ne dépassait pas 150 livres pour ses propriétaires[2].

En 1686, le revenu était encore moindre et n'arrivait qu'à 140 livres.

Le dénombrement de 1695 (C. 1209, arch. Tarn) nous donne le nom des gentilshommes verriers « vivant de leur art » qui exploitaient la Montagne Noire et étaient recensés à Saint-Amans : Abel de Coulomb[3], sieur de la Lavernette : Isaac de Robert, sieur de Lalbarède ; le sieur d'Apalon, le sieur de Saint-André, le sieur de Doutres de Montpezat, le sieur de Riols de Flaubert, Jacques de Robert, sieur de Lafabrègue ; Louis de Riols, sieur du Vergnas ; Jacques de Robert, sieur de Terme ; Jean de Riols, sieur du Crouzet; Jean de Doutres sieur d'Aiguefonde ; le sieur de Lacombe, le sieur de Robert-Campaureil, « fort vieux et pauvre[4] » ; Samuel de Coulomb, sieur de Lasalle, Etienne de Vertin (Bertin), sieur de Vertin; Danis de la Roque, sieur de Lacombe ; Abel de Coulomb, sieur de la Frégère ; Gabriel de Robert, sieur de la Motte, et le sieur de Fonclare.

[1] Histoire de la ville de Saint-Amans, par M. Calvet, page 143.

[2] Arch. Hérault : Francs fiefs du diocèse de Lavaur.

[3] Abel de Robert, verrier de Combessignères épouse 13 août 1635 Esther Caramaux ou Cormouls; sa sœur Marie épouse noble Abel de Colon; Abel de Colon leur fils épouse en 1685 Esther de Robert fille d'Abel de Robert et d'Esther Caramaux.

[4] Deux Robert: Paul de Robert Bascapel en 1631 et Guillaume de Robert Camporel avaient épousé des filles de la maison de Riols.

Digitized by Google

En 1697, MM. de Robert de Terme et de Robert de la Rouquette eurent à payer à la sénéchaussée de Toulouse, l'un 12 livres d'impositions, l'autre 16. On voit par là que les verreries de la Montagne Noire n'étaient pas très fortunées, et leurs maîtres ne semblent jamais avoir tenté la verrerie d'art. En dehors des noms que nous avons cités, nous mentionnerons les Robert Labarthe qui ont géré longtemps l'établissement du Tournet [1], Jacques de Robert de la Rouquette, mari de Suzanne de Rouanet qui était le maître de Faufrancou.

Des jours difficiles se levèrent souvent pour les verreries de la Montagne Noire. En dehors des procès et des amendes que ne leur ménageaient pas les gens de maîtrises des eaux et forêts, ils avaient parfois affaire aux fermiers des Domaines [2]. C'est ainsi qu'en 1691, il fut procédé à la saisie de la verrerie de Peyremouton, appartenant à Jacques de Robert de Lautier, qui devait aux Domaines une somme de 500 livres. Quand la maréchaussée se présenta à la verrerie, elle y trouva le père de Lautier, M. de la Roquette (Jacques de Robert), qui se constitue dépositaire pour son fils.

On comprend presque la mauvaise humeur des agents de la royauté forcés de quitter les régions habitées pour venir, à travers les broussailles et les rochers, relancer les verriers qui se croyaient au-dessus des lois, dans leurs déserts. Mais quand ils étaient malades dans leurs établissements, situés à des altitudes excessives, comment se faisaient-ils soigner? Nous

[1] Le 25 février 1777 le maître de la verrerie du Tournet, Jean-François Robert de la Barthe mari d'Elizabeth Dulaur meurt à Albine.

[2] Parfois le domaine royal avait changé de mains, mais l'acheteur s'était intégralement substitué aux droits du roi. Le 13 mai 1640, Louis XII, qui a vendu au prix de 17.015 livres la châtellenie de Minerve (Minerve, Rieussec, Bouisset et Vélieux, à l'évêque de Saint-Pons, lui cède en même temps tous ses droits sur les revenus du territoire vendu compris les « verrières ». Arch. Hérault, B. 4 0.

Une verrerie a fonctionné par intermittence à Minerve ; il semble que vers le début du XVIIIe siècle, elle fut gérée par les Michelet ; une alliance de ces derniers avec les Riols a fait graver leurs armes dans la salle à manger de Moussans : un soleil surmonté de deux étoiles.

Digitized by Google

dirons à l'honneur des disciples de saint Côme qu'ils ne spéculaient pas sur leurs clients.

Madame de la Rouquette, femme d'un des verriers de Saint-Amans, règle, le 18 juin 1684, le compte du chirurgien Calas, de Labastide, qui lui a donné des soins. Malgré la réputation si établie de ses pareils, l'honnête Calas ne lui demande pas des prix excessifs : il ne compte qu'une livre par voyage, huit sols par saignée et quinze sols pour un clystère laxatif et rafraîchissant. Une livre par voyage! pour aller de Labastide[1]-Rouairoux, 350 m. d'altitude, à Faufrancou par exemple qui est à 1100, c'est pour rien, surtout si l'on considère les sentiers d'alors dans la Montagne Noire.

Une autre verrerie, de celles désignées sous le nom générique de verreries de Saint-Amans, est celle de Gourgue, à deux kilomètres à l'est d'Albine, sur un premier ressaut de la Montagne Noire. Elle fonctionne pendant toute la première moitié du XVIIe siècle. C'est là que se marie Isabeau[2] de Robert, fille d'Abel[3]; c'est là que travaillent, en 1660, Jacques de Robert[4],

[1] Les verreries de Labastide furent autorisées par Perciu de Mongaillard, évêque de Saint-Pons; ce prélat janséniste et peu courtisan encourut la disgrâce de Louis XIV par son libéralisme éclairé et son refus de tolérer les dragonnades dans le diocèse où il avait été exilé.

En 1693, Etienne de Robert, sieur du Combal, verrier de Saint-Amans, émancipe son fils aîné, Izaac de Robert, sieur du Bouscaut.

[2] Isabeau de Robert, fille de N. Abel de R. et de Margueritte de Rolland, des verrières de Gourgues, sœur de N. Pierre de R., sieur de la Sannié (Lassagne) et de N. Jacques de Robert, sieur de la Roquette, épouse, le 21 juin 1657, Pierre Vayssière, bourgeois de la Bastide de Saint-Amans. Ses frères lui constituent à eux deux 125 livres de dot.

[3] Abel de Robert, de Castres, épouse, 15 décembre 1613, Marguerite Rouland, de Guitalens. Dot 200 livres. Témoins: M. Florent d'Imbert, sieur de Valcroze, N. Jude d'Imbert, sieur de Puechandier, N. Louys de Robert, etc.

[4] Il est possible que certains des Roberts que nous n'avons pu identifier et qui sont cités dans les confirmations de noblesse du Languedoc (C. 1827, Arch. Hérault), soient des verriers de Gourgues. En 1670, Jean de Robert, sieur de Segal a et de Causse, natif de la Bruguière (son anoblissement en 1665 n'infirmant en rien, vu les cas si multiples de dérogeances arbitraires à cette époque, la probabilité qu'il appartient aux Robert, verriers), Paul de Robert, Pierre de Robert,

Digitized by Google

La Rouquette, son beau-frère; Jacques de Rouanet et son frère Lassagne.

Arrêtons-nous un instant sur la physionomie de ce Laroquette ; il nous paraît, à moins qu'il n'y ait dans la même région et à la même époque deux verriers de nom identique, avoir eu le goût des déménagements.

En 1660, « le 28 avril, Jacques de Roubert, sieur de la Rouquette, fils à feu sieur de Roubert et demoiselle Margueritte de Roulland, des verrières de Salvaterre, épouse Mlle Anne de Rouanet, fille de N. d'Alran qui lui constitue en dot 1.500 livres et une robe de la valeur de 100 livres ». Il est en ce moment verrier à Gourgue, avec son beau-frère Jacques de Rouanet. En 1675, il réside aux verreries de Brassac et c'est là qu'il se fait inscrire par son syndic départemental sur le catalogue des verriers tenu à Sommières.

Il y a comme associé N. Abel de Robert, sieur de Combesignères, et N. Charles de Robert sieur de la Garrigue, ainsi qu'il résulte d'un billet de 80 livres que lui souscrit pour vente de verre, un marchand de Gaja-la-Selve, dans le diocèse de Mirepoix ; voici donc un nouvel exemple de l'attachement des marchands de verre aux verriers producteurs, malgré l'éloignement si fréquent de leurs établissements respectifs.

Mais là ne se borne pas l'odyssée de notre Laroquette.

Nous retrouvons dans une note de 1682 (20 décembre) que, après avoir prêté à sa belle-mère la somme de 30 livres, il n'est pas resté plus longtemps à Brassac qu'à Sauveterre et est venu travailler aux verrières de Saint-Amans. Il retourne bien, en 1685, aux verrières de Brassac et de Belfourtès, mais en 1686, nous le retrouvons à Faufrançou ; c'est là qu'il se remarie avec une de ses parentes, une veuve intrépide, Suzanne de Rouanet, qui a déjà enterré deux maris : Pierre-Antoine de Brus, notaire, et Charles Bois, bourgeois des Amalrics. En 1690, le 29 juillet,

sieur de Boscapel, frères; Charles de Robert, sieur de Laroque, fils de Paul ; Jacques de Robert, sieur de Faisonnet (Fraissinet), etc.

Digitized by Google

il teste à la verrerie de Peyremouton, lègue un cetier de seigle aux pauvres, distribuable à la porte de sa maison, donne 800 livres à sa fille Eléonore et institue ses héritiers Jacques de Robert du Terme[1], Marquis de Robert Lasagne et Alexandre de Robert.

Nous venons de nommer Brassac et Belfourtès; nous avons déjà cité l'enquête du subdélégué, de 1725, qui a spécifié que le bois du Cassayre, où travaillaient les verriers, était inépuisable. Tel n'était pas le cas de la « veyrarié », sise au consulat de Burlats, en face de Roquecourbe, car nous n'avons pu trouver l'époque où elle était en activité[2].

Pour en finir avec les groupes extérieurs[3] à la Montagne Noire, il nous reste à citer un établissement sis au nord de St-Pons, au delà du rebord du Saumail, ce repaire actuel de tous les sangliers du Midi et l'une des régions où se retrouvent, bornes miliaires à peine dégradées, les monolithes aux dessins vagues qui sont les divinités du peuple des dolmens.

Le 11 mars 1660, Laurent Bas, gentilhomme, dont les ascendants ont fondé en 1480 et exploité depuis une mouline à fer dans la forêt de Bèraut (Burant), près de Saint-Pons, obtient du prince de Conti le changement de cette mouline en

[1] Testament de Jeanne Canal d'Albine, en faveur de Marie de Dulaur, femme du sieur du Terme. « Le 16 avril 1702, Jeanne Canal, malade dans un lit de la maison de noble Jacques de Robert, sieur du Terme, dudit Albine, où elle a déclaré avoir resté depuis quelques années et ladite demoiselle sa femme lui a fourni ses aliments et habits et lui a rendu de bons services pendant ses nécessités, lègue à tous ses parents cinq sols à se partager entre eux et lègue tous ses biens à la demoiselle Marie du Laur, femme audit sieur du Terme. »

[2] L'a-t-elle été au XVe siècle avec les Adhémar? On pourrait le conjecturer par l'indication suivante, si la mention de verrier était accolée au nom de ce « maître Antoine Adémar » (nous avons vu que dans l'ouest du Languedoc, l'indication « maître » remplaçait le vocable « noble » pour les verriers de cette région) qui, en 1496, achète une vigne au Rech, paroisse de Saint-Jean-de-Bordelas, près de Castres (Arch. Tarn. E. 508.)

[3] Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une branche des Grenier, représentée par Jacques de Grenier, exerce à Saint-Paul-Cap-de-Joux (Archives Tarn. B. 1216, liasse 159.)

Digitized by Google

une « verrière à faire toute sorte d'ouvrage de verre dans une forêt de Burau, à une mousquetade de la maison de M. de Campblanc, à l'endroit où il y a des arbres appelés hous (houx) et autres broussailles ».

Une fois cette autorisation obtenue, Laurent Bas arrente, le 23 juillet 1664, sa verrerie à Isaac de Breton, gentilhomme verrier. Il était d'ailleurs devenu, dans l'intervalle, magistrat royal et baille de Fraisse (Hérault), village dont relevait la forêt de Bureau. A ce titre, il intente un curieux procès à Breton qui exploitait sans ménagements les bois qui environnaient la verrerie qu'il lui avait louée.

C'est certainement la difficulté des débouchés qui a condamné à une existence végétative et surtout éphémère la verrerie de Bureau : celles de Sauveterre étaient plus favorisées; soit qu'elles envoyassent leurs produits sur Castres par le Thoré, soit qu'elles les fassent porter à Béziers, centre d'attraction de la région, elles étaient assurées de leur écoulement. Aussi ont-elles prospéré. Elles fonctionnent dès le XVIIe siècle.

Dans un catalogue des N. C.[1] du diocèse de Castres, en 1686, figurent N. Charles de Robert, âgé de 23 ans, habitant Sauveterre, paroisse de Rouayroux; N. Charles de Robert, sieur de la Garrigue, âgé de 40 ans, demeurant dans la terre de Saubaterre, ayant un garçon âgé de 8 ans; N. Paul de Robert, sieur de Belagou, âgé de 38 ans, habitant Salvaterre, ayant un garçon appelé Marquis, âgé de 8 ans[2].

Pendant tout le XVIIIe siècle, Sauveterre fonctionne : Jean-François de Robert la Barthe, Louis de Robert du Bousquet, y travaillent en 1753.

Le 27 août 1758, N. Jean-François Robert de la Barthe, mari d'Isabeau de Dulaur, est verrier de Sauveterre. A cette date, il enterre à Albine son fils, Jean-Jacques-Toussaint de

[1] Nouveaux convertis.
[2] Arch. Hérault. C. 273.

Digitized by Google

Robert. A la même date, Marthe de Robert de la Salle y demeurait aussi.

Le nom de Caylus se mêle constamment à celui de Sauveterre : la terre ainsi nommée étant l'un des écarts de la verrerie. N. Jean de Coulon, sieur de la Plane, de Terondou, est verrier au Caylus en 1763, année où il fait baptiser la fille née de son mariage avec Claire Rey. Le parrain était N. Jean-François de Robert Labarthe.

Un autre écart est Baissas, à demi-distance entre Rouayroux et Sauveterre : en ce point une verrerie fonctionna au moins de 1751 à 1756, sous les ordres de Louis de Robert du Bousquet.

Enfin, dans un défilé sauvage, au Pont, à 1.500 mètres au sud du Soulié, près de la Salvetat, a fonctionné par intervalles une verrerie issue de celle de Moussans.

Parmi les familles alliées aux verriers, remarquons les nobles Roulland, les nobles Jordy ; quant aux Rey ou Rey-Flourenze, il nous est permis de les revendiquer comme des parents de ces Régis que nous retrouverons à Maruéjouls-les-Gardon et au mas Crémat.

A l'autre extrémité de la montagne, nous relevons la verrerie d'Arfons. C'est la seconde étape que les verriers ont faite, après avoir débroussaillé la plaine au pied de la chaîne et en avoir déboisé les rampes inférieures. Les premiers de ces colons se fixèrent à Revel.

En 1476, Fortanier Daure, de Lautrec, seigneur de Lamothe et de Vénac, lieutenant de Jean de Foix, reconnaît tenir certains biens situés dans le diocèse de Lavaur de noble « Amelius » (Amiel) de Robert « veyrierio » de Revel. Ces biens sont situés dans la paroisse de Saint-André-de-Coffinal, au lieu dit Rieutort, ou la verrière près du ruisseau de Rieutort, biens acquis de Nicolas de Robert, de Revel [1]. La plaine dans laquelle est situé aujourd'hui Couffinhal, hameau et château, est admirablement cultivée et ne garde trace d'aucune des broussailles

[1] Arch. Tarn. E. 468.

Digitized by Google

qui devaient la recouvrir lorsque cet ancêtre des Robert y installa ses fours. Il est curieux de constater qu'à Verdalle, qui nous semble aujourd'hui aussi cultivé que Couffinhal, une verrerie fonctionna en 1652. A cette date, Etienne de Robert, sieur de Combal, fait marché pour couper les bois fau (hêtre) nécessaires à sa verrerie. Il semble qu'il dût s'agir, ici, de bois ressortissant à la juridiction de Verdalle et situés sur la montagne. Cette verrerie de Verdalle était nommée les Pradels : N. Abraham de Robert qui, en 1669, y émancipe ses fils, y exerçait encore à cette époque. Dans les toutes premières années du XVIe siècle, nous relevons Antoine de Grenier, verrier à Arfonds, auteur de la branche de Brisondes qui cherche ses alliances surtout chez les Grenier et les Verbizier et se fixe du côté du comté de Foix. Comme les Grenier, les descendants d'Amiel de Robert essaiment dans toutes les directions. Leur trait commun est un puissant instinct de famille et le désir de ne pas en laisser se relâcher les liens. C'est ainsi qu'en 1581, Pierre de Robert quitte Gabre pour revenir se fixer à Arfons et y recevoir une donation de sa cousine Paule de Robert, d'Arfons. Le trait d'union entre les deux principaux districts où habite cette famille est si continu qu'en 1661 un marchand verrier d'Aygues-Juntes, près de Gabre, au fond des Pyrénées, assure le transport des marchandises livrées dans la Montagne Noire par le verrier d'Arfons, Abraham de Robert. Ce dernier, fils de Louis, qui exerçait au même point au début du XVIIe siècle, paraît avoir été relativement fortuné puisqu'il fit en 1654 un prêt important à la communauté de Sorrèze.

Les fours restent allumés pendant plusieurs siècles : la verrerie d'Arfons se dédouble : en 1695, Louis de Robert Lavalette la gère, et Pierre de Robert Campredon est maître de l'annexe de Campredon. Dix ans plus tard, chacune s'est dédoublée : Arfonds et La Plane sont aux mains des Robert-Laroque, Campredon aux mains d'un Bertin, François de Bertin la Plane ; Bressac est gérée par Lautier (Robert de Lautier), venu des verreries de Moussans.

Digitized by Google

Entre ce dernier groupe et celui d'Arfonds se place la verrerie de La Prade. Ce n'est pas verrerie, d'ailleurs, mais vitrerie qu'il faudrait dire : les gentilshommes qui exploitaient en ce point en 1642 les bois de M. de Bieule Cardaillac Lévis, marquis de Bieule, étaient des Lorrains[1]; Salomon de Thietry et M. de Tisac tentèrent là un difficile essai qui ne semble pas avoir duré ni récompensé leur initiative. Pourtant en 1642, ils fabriquent et vendent 210 livres de verre à vitre aux couvents des chartreux d'Escoussens et de la Rode.

Mais les verriers du nord[2] ne se découragaient pas si aisément, et peu après l'essai infructueux de Laprade où fut bientôt repris le travail des bouteilles, une nouvelle tentative de fabrication de vitres fut entreprise dans une forêt voisine « celle de Cayroulet qui a une lieue de long sur une lieue de large ».

En 1651, nous constatons à Fonbrune entre Escoussens et Laprade, la présence de nombreux verriers étrangers au Midi. Le couvent des chartreux d'Escoussens, près de Castres, passe un traité avec quatre d'Hennezel que nous ne nous attendions guère à trouver dans ces régions. Ce sont quatre frères : Jean d'Hennezel, écuyer, sieur dudit Hennezel au pays de Nivernais ; Moïse, sieur de Grammont ; Jérémie, sieur de Toulon ; Antoine, sieur de Larochère. Le syndic qui représente le couvent leur permet de travailler pendant six ou sept mois dans la

[1] Ce qu'on appelait à cette époque verré de Lorraine ou table de verre était un grand morceau de verre carré qui se coulait sur du sable. C'est la vitre des portières de carrosse, ou la vitre de fenêtre, luxe alors relativement nouveau.

[2] La tradition rapporte que ce sont les guerres de Bernard de Saxe-Weimar et les invasions de Lorraine qui déterminèrent ces exodes vers le Midi. C'est ainsi que vers 1660 apparaissent tout à coup dans la région bourbonnaise les noms des Bigault (sans doute Bigault de Cazanove et de Granrut) des Jacobs, des Robichon, des Cartier, des Le Breton, des Finance, tous étrangers au Bourbonnais. Adam de Finance d'une souche verrière mentionnée dès 1418 à Vauxvillers, descendant de Gérard de Finance qui exploitait la verrerie de Brisecuelle à Darney, s'établit en 1662 à Saint-Nicolas-de-Viers en Bourbonnais. Son oncle Thierry de Finance travaillait peu avant en Nivernais avec Philippe de Hennezel. (*Fiefs du Bourbonnais*, par *Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse*, 1 vol. Paris. Plon, 1896.)

Digitized by Google

verrerie de Pas de-l'Apost, dans la montagne de Cayroulet, sur les terres du couvent. Le couvent leur fournira tout, même les vivres, contre remboursement.

A l'expiration de cette campagne, la verrerie tomba, elle ne fut reprise qu'en 1657 par suite d'un nouveau traité qui la rétablit. Les d'Hennezel s'engagèrent à amener six gentilshommes, un fondeur, un empailleur (pour garnir les flasques de paille) des tiseurs, des passe-cendres et autres ouvriers nécessaires. En même temps, les Chartreux font un bail avec un tailleur de pierre d'Alet pour la fourniture de la pierre d'Alet nécessaire à la verrerie. Des charpentiers reçoivent l'ordre de hâter les travaux d'aménagement de la verrerie dont les « officiers » vont arriver sous peu.

Enfin, en 1658 et 1659, l'établissement est en pleine activité; du 8 mai au 28 octobre 1659, la verrerie de Cayroulet fabrique et livre 6,300 livres de vitres et cette masse considérable de marchandise leur est payée au prix d'une livre tournois la livre. Dans cette somme de 6,300 livres tournois que reçoivent les d'Hennezel, maîtres de la verrerie, sont compris les gages de MM. de Chastel, de Salomon (de Thietry) et des autres bas officiers [1].

L'établissement prospère jusqu'en 1683, où il passe aux mains de Josué d'Hennezel seigneur de Dormoy [2], habitant le village d'Anor, terre d'Avesnes, diocèse de Cambray. Il doit amener avec lui six gentilshommes verriers et les officiers

[1] Arch. Tarn. E. 326, 328, 329.

[2] Le 30 mars 1691, l'intendant du Hainaut, Voysin, écrit au contrôleur général au sujet, sans doute, du d'Ormois que nous citons ici et qui a dû abandonner le Midi pour retourner dans la région où il travaillait auparavant : « Le sieur Dormoy, maître des fours à verres à vitres d'Anor, demande un privilège de 20 ans pour continuer seul cette fabrication dans une étendue de 10 lieues à la ronde. La requête a été présentée pour éviter la concurrence d'un autre gentilhomme verrier qui va établir un fourneau à Anor même, mais cette industrie doit rester libre pour que les produits se vendent à meilleur marché, et les deux fourneaux trouveront un débit suffisant surtout en temps de guerre. (*Correspondance des contrôleurs généraux*, par *A. de Boislisle*, t. I, p. 420.)

Digitized by Google

nécessaires. Il semble qu'après lui la verrerie de Cayroulet ait sombré et il n'en est plus question dès le début du XVIIIe siècle non plus que des Hennezel ni de leurs associés, malgré l'indication de la prospérité de l'industrie des vitres fournie par l'extrait des mémoires de Basville que nous avons donné en tête de ce chapitre.

A l'est des verreries du Pic de Nore et de la Montagne Noire, se trouve le groupe des verreries de Moussans, dont les feux ne se sont éteints qu'en 1893. Le Thoré qui arrose cette bourgade jadis nommée Plan-Vernet s'y forme de trois branches, dont l'une vient de Galinié, l'autre de Balagou (Belagou), la troisième de Lautier et du Crouzet, lieux dits où des verreries s'installèrent et dont des verriers tirèrent leurs surnoms. L'une des églises du lieu se nomme Notre-Dame de Ferrières et cette appellation indique les richesses minérales du sol environnant et l'espèce de verre qu'on en tire.

Mais à côté du verre vert, s'y fabriquait du verre blanc destiné à des usages communs et non à la verrerie d'art. Parmi les ouvrages manufacturés à Moussans [1], il faut citer le « pourrou » avec son chapeau en forme de cône renversé, posé sur une panse ronde d'où sort un long bec effilé. Faut-il voir dans cette appellation languedocienne un souvenir de l'occupation anglaise et du verbe « to pour (verser)»? On pourrait remarquer que beaucoup de mots actuellement languedociens et ayant trait spécialement aux choses des champs présentent des analogies avec des mots anglais correspondants. C'est ainsi qu'on dit en langue d'oc « un temps disturbat » (distur-

[1] Le château de Moussans, dont la petite tour regarde une étroite vallée hérissée de sapins, porte sur son toit une fleur de lys — sans doute comme marque de sauvegarde royale — à la base de laquelle est inscrite la date 1576. Les bâtiments du four touchent à la maison d'habitation. Bien que des remaniements successifs aient changé l'aspect ancien des lieux, il est aisé de reconstituer l'atelier des verriers, et le sol est couvert, non seulement de débris de verres multicolores, mais des instruments même de leur travail, bancs à double accoudoir, ciseaux qu'on tenait comme un poignard, cannes dont l'armoire est toujours garnie, moules de tous genres, etc.

Digitized by Google

bed) pour un temps peu sûr ; « remaoure » (removere, to remove) pour l'acte qui consiste à labourer des champs après un premier passage de la charrue : « remenda » (to mend) pour réparer, remplacer les manquants parmi les souches d'une vigne : « caoulé flori » (cauli-flower), chou-fleur, etc.

On se souvient encore à Saint-Pons d'avoir vu des vieilles femmes venir de Moussans à la ville pour chercher dans les décombres des rues des débris de verre, les acheter dans les maisons, ou les échanger contre certaines des verreries qu'elles apportaient.

Quant au rayon d'action des verreries de Moussans[1], il était assez étendu ; les objets qui s'y fabriquaient s'exportaient à Narbonne, à Carcassonne, à Béziers et à Toulouse ; mais cette industrie a disparu peu à peu devant les verreries au charbon du Bousquet-d'Orb et de Carmaux, et les hêtres jadis exploités sur place par les verriers que les propriétaires appelaient comme ils font encore des charbonniers, s'exportent au loin aujourd'hui grâce au chemin de fer. Les magnifiques arbres que nous avons pu admirer sur les hauteurs servent à faire des traverses pour le P.-L.-M. (le Midi n'en emploie pas) et la poésie des « fours du verre », des « fours verriés », des « moulines » a disparu.

En même temps que s'exportent leurs matériaux et leur combustible, en même temps que leurs instruments de travail, les creusets, se convertissent ici en auges, là en cuviers à lessive, la caste même des gentilshommes verriers s'éteint. Les Riols ont quitté le pays, les Grenier ont fonctionné sur d'autres théâtres. Quant aux Robert, ils sont représentés par une famille très honorable de cultivateurs, les Robert-Bosc « qui font meilleure figure sur l'armorial que sur le cadastre. Il y a quelques années, ils écoutaient, semble-t-il, par pure com-

[1] En 1827, les verreries de Moussans fabriquaient encore annuellement 480 quintaux de dames-jeannes, huiliers et carafes, et 240,000 fioles. (*Guide du Voyageur dans le département de l'Hérault*, par J.-M. Amelin. Paris, Gabon, 1827.)

Digitized by Google

plaisance, la lecture de l'article que M. de Laroque leur consacre dans l'armorial du Languedoc. Pourtant ils se rattachent à ces Robert qui fournissaient tant de noms au commissaire chargé de la recherche de 1668 et, entr'autres les indications suivantes dans le brouillon établi pour noble Jacques de Robert, sieur de La Rouquette : « 17 may 1550. C'est un contrat d'achapt fait par Jean de Robert, de Pierre et Sicard de Robert, dans lequel ledit Jean s'est qualifié noble.

» 2 juin 1586 : C'est le testament de Pierre de Robert qui montre qu'il étoit noble, qu'il estoit fils de Jean et père d'Abel. 15 décembre 1613. C'est le mariage d'Abel quy montre qu'il est noble.

» 28 avril 1660 : C'est le contrat de mariage de Jacques de Robert, sieur de la Rouquette, quy montre qu'il est noble et fils d'Abel. Par ainsin se void que depuis 118 ans, ledit de Robert et son père, ayeul et bisayeul, ont pris la qualité de noble[1].»

Pendant tout le règne de Louis XIV, les verriers prennent part à la vie municipale dans les hameaux où ils résident. Nous avons retrouvé les registres du conseil politique du village de Rieussec, au sud de la forêt de Moussans. Nos verriers y tiennent sinon le haut du pavé du moins une place honorable et leur signature s'étale dignement à côté de celle des consuls locaux et des maires perpétuels.

En août 1698, un procès fut intenté par la maîtrise des eaux et forêts à Mazamet et porté devant la table de marbre de Toulouse, à la communauté de Rieussec en Minervois au sujet du « bruslement d'une partie de la forêt de Moussans dont le dédommagement est prétendu de la part de ladite maîtrise ». Sur la proposition de Sébastien de la Roque de Bousquet, conseiller du Roi et maire perpétuel, la communauté transige pour 230 livres. Le 9 août 1699, autre conseil politique tenu à Rieussec, auquel assiste N. Jacques de Robert, sieur de Freissinet, pour prendre les mesures nécessaires contre le sieur de Ver-

[1] Arch. de M. Calvet, château de Saint-Amans-Valtoret.

Digitized by Google

nholles, soy disant gouverneur du château de Minervois qui suscite à la communauté des difficultés au sujet du droit de chasse.

En 1701, le conseil s'assemble pour trouver les trois soldats ayant au moins 5 pieds 1 pouce que la ville de Rieussec est chargée de fournir au service du roi.

En 1703, N. Marquis de Robert, sieur de la Garrigue, figure au conseil.

En 1704, la Garrigue de Robert, la Vernhie de Robert et Laroque du Bousquet signent le contrat fait avec deux arpenteurs de Castres pour refaire le compoix de Rieussec.

En 1709 et le 7 avril, parmi les notables de Rieussec qui votent la répartition des impôts figure à côté de N. Sébastien de la Roque du Bousquet, maire perpétuel (que nous croyons d'une famille tout autre que celle des Laroque de la Boissière), N. Jean de Robert, sieur de la Vernhe. Quelques mois plus tard, le conseil de Rieussec se renforce d'Etienne de Bertin, sieur de Combesignères [1], et sur la proposition de La Roque, syndic du diocèse de Saint-Pons, procède à la répartition de la somme de 181 livres 4 sols que S. M. a accordée à la paroisse de Rieussec comme indemnité aux rigueurs de l'hiver précédent (1789) à cause de la perte des récoltes.

Il est curieux de constater qu'à partir de 1700 environ il ne reste guère trace du passage des verriers dans les affaires publiques de leurs villages [2]. Leur rôle décroît et va bientôt s'anéantir. Toutefois aux périodes les plus difficultueuses de l'industrie verrière, la morgue aristocratique n'abandonnait pas ceux qui s'y adonnaient.

C'est ainsi qu'au début du XIXe siècle ceux qui descendaient — à pied par nécessité — de Moussans à Saint-Pons, s'arrêtaient

[1] Combesignière, maison à 800 m. au sud de Borie Cremade, écart des verreries de Moussans : Les verriers de Moussans exploitaient à intervalles irréguliers Lautier, Le Crouzat, Ginestiès, etc. Quand les bois avaient disparu sur un point, les maîtres de verrerie faisaient construire plus loin une barraque en planche, garnie d'un peu de paille, où le four s'installait.

[2] Toutefois, en 1756, le premier consul de Moussans est J.-B. Grenier del Fau.

Digitized by Google

à quelques centaines de mètres de l'entrée de la ville pour se mettre des éperons au talon, espérant ainsi, grâce à leurs allures cavalières et à leur cravache, donner le change à l'opinion et faire croire qu'ils possédaient des chevaux.

Les bourgeois de Saint-Pons se répandaient en satires sur ces prétentions que n'étayaient plus de suffisantes ressources pécuniaires ni d'importantes possessions territoriales. Les recherches des francs fiefs de 1672, les hommages de la sénéchaussée de Toulouse en 1640 et antérieurement n'offrent que peu de traces de familles verrières possédant des biens nobles; néanmoins nos verriers de Moussans n'abandonnent pas les prérogatives de leur race, ni leur prétention au prestige et l'on nous permettra l'innocente anecdote que voici :

Au XVIIIe siècle, les verriers de Moussans eurent un conflit avec leur curé duquel ils prétendaient exiger des prières au prône, à l'instar des seigneurs du village, et à la suite de celles adressées pour le roi et la famille royale. Le curé s'exécute en disant en patois à ses ouailles : « Prions, mes frères, pour les nobles verriers, afin que Dieu les maintienne « dins sa pauriero » (dans leur pauvreté) parce que s'ils devenaient riches, ils achèveraient d'être insupportables ».

La première mention manuscrite que nous ayons des verreries de Moussans est un achat et inféodation de la verrière basse de Moussans en 1487[1]. Les forêts qui entourent ce four primitif existent de toute antiquité, ainsi qu'il résulte des inféodations des montagnes de la Bastide, Saint-Amans[2] et de la mention anciennement faite des forêts de Costeraste, de Campaurel, de Moussans, etc.

Cette dernière, qui nous occupe spécialement, a pris d'abord le nom de Fon de l'Estat du nom d'un ruisseau qui coulait au milieu de ces bois appartenant à la couronne. La forêt avait encore, au milieu du XVIIIe siècle, 660 arpents de superficie

[1] Haute-Garonne : fonds du Parlement maîtrise des eaux et forêts de Saint-Pons, p. 18, Toulouse.

[2] Arch. Haute-Garonne, c. 69.

Digitized by Google

au moment où l'abbé Expilly la cite en parlant de la maîtrise de Saint-Pons. Les établissements qui s'y fondèrent se partagèrent, dès l'abord, en deux groupes : celui des verreries basses plus au nord de l'église, et celui des verreries hautes, nom réservé à Moussans même.

Le premier verrier que nous connaissions est un certain Bernard Almoy; nous retrouvons dans son nom les Esmoing ou Emoyn, famille à laquelle appartenaient Marianne Almouy, veuve de Pierre de Riols, en 1568; Catherine d'Almouy, femme en 1526 de Nicolas de Riols, et Catherine Emoyn, de Saint-Pons, qu'épouse, le 11 février 1544, Jean de Grenier, fils d'Antoine, d'Arfonds. Elle était fille de François Emoin, sieur de la Tour. Bernard Almoy, le premier de ces verriers exerçait son art au milieu du XVe siècle.

Son fils est cité en 1487. A cette date, « en Campaureil, le noble Sicart Almoy, verrier du four verrier de Moussans, fils de Bernard Almoy, jadis verrier dudit four de Moussans, baille à nouveau fief les Cazals appelés les Cazals du four viel situés dans la forêt royale de Campaureil où souloit estre anciennement le four des verrières ».

Il reconnaît que la rente, annuellement payée au roi ou à son « clavaire de Menerbé » (Minerve), était de 15 sols tournois.

Il demande à faire construire un autre four verrier et autre « meson pour y faire verres » dans telle autre portion de la forêt que lui marquera le forestier royal.

Ces Esmoing ont dû disparaître peu après, mais leurs fours ne chomèrent pas pour cela. Les Grenier et surtout les Riols qui sortent du village de ce nom aux abords de Saint-Pons, les remplacèrent bientôt; la tradition rapporte que le premier d'entre ceux-ci qui pratiqua l'art de la verrerie obtint de prendre tout le bois nécessaire à son four moyennant une redevance annuelle de 7 deniers payables entre les mains du gouverneur du château de Minerve[1] ».

[1] *Sénat : Saint-Pons*, un vol. in-8°, p. 334. Ces rentes, consenties par le roi étaient minimes; le 25 mai 1674, Hercule et Constantin Duraquet de l'Orme, ver-

Digitized by Google

Pendant tout le XVIe siècle, ils se maintiennent comme maîtres de ces deux groupes d'établissements qui tantôt fonctionnent ensemble, tantôt successivement. En 1546, le 21 juin, Nicolas Riols dénombre la verrerie haute ; le 24 février 1553, deux Pierre Riols se partagent les deux fours : « la veriero et la veriero nauto. Le 18 septembre 1565, un autre Riols est mis en possession de la verrerie de Moussans par le sénéchal de Carcassonne. Même formalité le 11 novembre 1599, même jugement, le 23 juin 1610, en faveur de David et de Samuel de Riols. Un peu auparavant, 1609, David Riols de Tremolèdes cède les verrières basses à Samuel et Isaac de Riols frères, verriers des verreries hautes. Ce David était fils de Bernard, seigneur des verreries basses.

Il est difficile, et d'ailleurs sans grand intérêt, de suivre toutes les modifications subies par ces verreries ; nous citerons néanmoins un point curieux, celui de l'arrivée dans la Montagne Noire de verriers[1] pyrénéens, les Noguiez, qui viennent un peu en intrus dans ces régions où les Grenier les ont précédés depuis longtemps et ont acquis droit de cité.

Le 6 septembre 1628, les grands maîtres enquesteurs des eaux et forêts de France autorisent les « capdets Bernard et Jean de Noguier frères de faire bâtir à neuf une verrière à 6 fourneaux dans la forêt de Campaurel, au pla du Crouzet et d'y prendre le bois nécessaire, à charge de payer au trésorier de

riers de la forêt de Chaux, près de Dôle, achètent au prix de 8 francs de Franche-Comté (8 fois 13 sous et 4 deniers de France) le droit de prendre annuellement tout le bois nécessaire à leur four dans la forêt royale.

[1] D'autres étrangers, les Blauzac, s'y implantent aussi : il y sont venus par une alliance (antérieure à 1643 : acte d'obligation de 1500 livres par J. et G. Cabrol, en faveur de la demoiselle de Cabrol de Valfons, héritière de noble Ph. Cabrol de Puech-Verd (archives de Léran), avec les Cabrol, famille de maîtres de forges qui ont exploité tout le plateau au sud de La Salvetat, et les mines de Courniou. Sans doute comme acquéreurs de bois ont-ils eu à faire avec les verriers, en admettant qu'ils ne l'aient pas été eux-mêmes. Un des cousins de Jeanne de Cabrol de Valfons se nommait Azémar de Cabrol : était-ce par alliance lui aussi? Il en va de même pour les Montolieu dont nous allons parler.

Digitized by Google

Carcassonne la rente annuelle de 4 livres». Bientôt les Noguer (Noguiez) renoncent à cette faveur, et Jean de Riols, gentilhomme verrier de la Borde Crémade, qui a offert de se mettre à leur place, est accepté en 1638.

Il ne serait pas impossible que nous fussions en présence de ces deux Noguiez que nous retrouverons portant les mêmes prénoms quelques années plus tard dans les vallées de Nistos et de Barousse entre le Comminges et l'Armagnac. Les verriers sont à ce moment encore si peu nombreux qu'il semble qu'on puisse suivre les traces de chacun d'eux.

Un autre étranger, venu au contraire des districts verriers de l'Est, apparaît peu après. C'est à l'une des époques où les deux exploitations fonctionnent côte à côte, à Moussans.

En 1632, Nicolas de Riols a acheté de Jeanne et Guilhalmette Emoynos sœurs (parentes de sa femme Catherine Almouy), un « vieux bâtiment apellé Mossans où soulloit avoir une verrière »; ce sont les verreries hautes qui viennent d'être remises en état par son fils, et c'est aux verreries basses que vint se fixer un Montolieu venu de Sérignac (Gard).

Le 21 novembre 1647 « Jeanne de Malbois, veuve de Isaac de Riolz, et ses enfants, Pierre de Riolz, sieur de Troulhias et Jacques de Riolz, sieur de Crouzet, vendent au prix de 2,400 livres une verrière appelée basse, avec ses terres et dépendances à N. Jacques de Montoulieu » ; mais, ce dernier, mécontent de certaines facultés de la verrerie, obtient un arrêt du Parlement par lequel il se départit de son achat.

La verrerie fut achetée par Jean de Riols du Causse, Samuel de Robert, sieur de la Granade ; Abraham de Robert et Natanaël de Robert, sieur de la Cantalauze [1], le 17 septembre 1650. En 1654, Abraham de Robert, allant se fixer à Arfons, se retira de l'association et y fut remplacé par Abel de Colom ; il lui

[1] Natanaël Robert, sieur de Cantelauze, possède des terres nobles au terroir de Rieussec, diocèse de Saint-Pons, 1693.

Digitized by Google

vend le 14 avril, au prix de 755 livres, sa maison, son pré et son jardin de Moussans [1].

L'acte que nous venons d'analyser nous a mentionné le nom des Robert : ils étaient déjà depuis quelque temps installés dans ce nouveau chantier d'activité ; Isabeau de Robert avait, en 1652, épousé Jean de Grenier-Raisins, Guillaume de Robert Campaurel avait épousé Françoise de Riols.

Paul de Robert, dit du Terme, avait épousé à Moussans, le 25 février 1686, Elisabeth de la Roque, peut-être sœur de Jacques de la Roques, sieur du Bosc, qui épouse Marguerite (Granier) de Raisins dont un fils, Sébastien, meurt, 3 février 1686, aux verreries de Moussans.

En 1680, le compoix de Saint-Pons indique parmi les « Mazages » où habitent les verriers les noms suivants :

A la Borie Crémade : N. Jean de Riols, sieur de Causse ; N. Isaac de Robert, sieur de la Plane.

A la Fon de l'Estat : Paul et François de Robert del Terme ; Jean de Granier ; Isaac de Robert ; Jacques de Robert de Fraissinet ; Charles de Robert de la Roque ; Natanaël de Robert Cantalauze ; Samuel de Riols la Boissonade [2] ; Jacques de Robert la Fabrègue.

A partir du XVIIIe siècle, les Robert et les Grenier se multiplient à Moussans au point de rendre inextricables, dans le fouillis de leurs branches, les rameaux entrelacés de leur arbre généalogique [3]. Au contraire, les Riols semblent diminuer en

[1] Haute-Garonne, Cour d'appel de Toulouse, archives de Parlement. Réformation des forêts. Saint-Pons, F. 17, p. 20.

[2] Dans le role des taxes et francs fiefs du diocèse de Saint-Pons, le sieur Samuel de Riols, possesseur de la verrière de Moussans est, en 1693, taxé 200 livres pour les biens nobles et verrerie dont il jouit, il en est déchargé après avoir remis sa déclaration et copie de son jugement de noblesse.

En 1672, N. Samuel de Riols, sieur de la Boissonnade, jouit noblement de terres à Cassagnolles et à Rieussec.

[3] Nous nous bornons à donner quelques extraits des baptistères et obituaires de Moussans non encore imprimés : Jean Robert, sieur de la Salle, fils de François Robert, sieur de la Tour, et de Marquise Granier, épouse, 17 octobre 1741

Digitized by Google

nombre, malgré leurs branches multiples, Riols Fonclare, Riols Flaubert, etc.

L'assemblée générale de 1753 nous a permis de constater l'abstention des Riols : mais nous avons pu voir combien les Robert de Moussans y étaient représentés.

Etienne Bernard de Robert (fils de noble Marc de Robert, sieur de la Garrigue), père de Jacques Antoine de Robert.

Jean François de Robert, habitant à la verrerie basse, diocèse de Saint-Pons, avec Jacques de Robert, sieur del Fraisse, et Louis de Robert la Tour, verrier de Moussans (c'est-à-dire de la verrerie haute).

Mais la disparution des Riols ne fut que momentanée, puisque nous retrouvons en 1766 Sébastien de Riols comme propriétaire de tous les biens des verreries basses (vendues en 1609 par David Riols de Trémolèdes), et en 1789 Etienne de Riols Fonclare, mari de Marie de Robert du Bosc, comme acquéreur de tous les biens des verreries hautes. Le nombre des fours du verre se réduit peu à peu.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la forêt royale de Moussans renfermait trois verreries, une dans chacune des trois triages de la forêt. « L'une des trois travaillait, les deux autres se reposaient afin que tous les bois eussent le temps de revenir. » Ces verreries étaient depuis 1750 exploitées par le

aux verreries de Moussans, Anne de Robert, fille de Pierre, sieur de Montaud, et d'Anne d'Alquier.

Paul de Robert Laroque épouse Anne de Granier, fille de Granier de Raisin, le 19 juin 1743; il baptise son fils à Moussans le 9 juin 1744.

Jean de Robert, sieur de la Sablière, qui avait épousé Anne de Robert, en eut un fils, Jean Martin, né le 13 novembre 1746, baptisé à Moussans.

Anne de Lavergne, épouse de Robert de Lautier, meurt âgée de 70 ans à Moussans, le 11 septembre 1765.

Jacques Joseph de Robert Lautier épouse, 24 juillet 1776, à Moussans Marguerite de Robert du Terme.

Gabrielle de Robert, veuve de Jacques de Grenier, meurt à Moussans le 18 janvier 1774, âgée de 75 ans.

Pierre Jean de Robert la Barthe meurt à Moussans le 12 juillet 1789, à 48 ans.

Digitized by Google

sieur de Fonclare qui obtint vers 1783 de se transporter à la verrerie de Crouzet, paroisse de Lafon de Lestat, étant resté adjudicataire de la coupe de bois qui porte le même nom.

Un sieur de Larpens [1] (de la famille de Grenier), ayant demandé en 1783 (décembre) de se charger du rétablissement de la verrerie du Crouzet, est débouté de sa demande.

En 1788, il ne reste plus qu'une verrerie dans le diocèse de Saint-Pons ; en 1870, il y avait encore à Moussans deux fours, l'un chauffé au charbon, l'autre avec le bois que fournissaient les 1.560 hectares de forêts avoisinantes. Ils sont fermés depuis 1893.

Depuis un siècle, les verriers qui y travaillaient étaient, à peu d'exception près, déchus de leur prestige [2].

En 1866, d'innombrables Robert exerçaient encore leur art héréditaire; ils conservaient leurs noms d'autrefois : Pierre Robert Virgile Fraisse, Pierre Robert Fraisse, Jérôme Robert Bousquet, Sébastien Robert Laroque, mari de Dorothée Robert Bosc.

Ils continuaient à se marier entre eux : Henriette Julie de Riols Fonclare, fille de Marie de Robert, épouse en 1821 Sébastien de Grenier, officier retraité ; Jacques Antoine Robert Bosc épouse en 1826 Jeanne Riols Fonclare; un de leurs fils, Etienne, épouse sa cousine Françoise Robert.

[1] En 1753, au baptême de N. Marc de Robert, fils de Marc de Robert Lalagade, et de Cécile de Robert, mariés d'Albine, figure comme parrain N. Marc de Robert de la Rouquette, et comme marraine Marie de Robert, femme de N. Pierre de Larpend, sieur de Grenier, de Moussans.

[2] Ce mouvement allait s'accentuant depuis un siècle. Charles Robert Maussac était mis en 1752, par les soins de son protecteur, M. de Bonefoy, ancien capitaine aux dragons de Languedoc, en apprentissage chez Etienne Bertin, maître perruquier de Castres, peut-être un fils de verrier lui aussi.

Il s'agit ici ou d'un des frères de Jeanne de Robert Maussac, ou d'un de ses enfants ; le baptistère de Moussans ne mentionne qu'une de ses filles (Marie, 1725) comme née à Moussans. Son père, Henri de Robert Maussac, mari de Suzanne de Robert, l'avait mariée en 1728, à Moussans, à Paul de Robert la Tour, fils de Paul de Robert de Léiral et Marguerite de Villa.

Digitized by Google

Beaucoup d'entre eux ont oublié le protestantisme qui fut la religion de leurs ascendants et qu'à Moussans même prêcha, en 1745, au péril de sa vie, Robert Saint-Paulit. Décrété de prise de corps par l'intendant Lenain, il manqua d'être pris, mais sut éviter d'être enfermé dans le château de Ferrières, la Bastille du Midi [1].

Mais si ces derniers verriers ne professent plus la religion de leurs pères, s'ils n'ont plus le rang dont ils ont si longtemps joui, ils montrent par la dignité de leur vie qu'ils conservent, inconsciemment peut-être, le souvenir et les traditions de la race dont ils sont issus.

Passons maintenant aux fours de Fourtou. Les confins des anciens diocèses de Narbonne et d'Alet sont constitués par une région boisée où se sont implantées d'une façon intermittente d'ailleurs, de modestes verreries aujourd'hui oubliées. Seul, le cadastre peut signaler des lieux-dits dont le nom indique une exploitation commencée peut-être au XVe siècle et sans doute par les Laroque, qui seraient venus dans la région à la suite d'une alliance avec la famille de Dax.

Dans le Razès, aux environs de Chalabre, un petit ruisseau, qui aboutit à Villefort, traverse une combe entourée de petits bois de chênes. Les cartes diocésaines indiquent à cet endroit une « verrière d'en haut et une verrière d'en bas ». Est-ce là Peyre Traoucade, ou faut-il chercher cette verrerie à Pech-Luna, pays coupé et semé de petits chênes, dans un terrain argileux à sous-sol calcaire?

Dans la commune de Molières est une ferme appelée les Verreries, que possédait au siècle dernier l'abbaye de Rieunette. Il ne semble pas qu'à cette époque la verrerie fût exploitée, vu que, en 1732, ce lieu-dit ne comptait que deux habitants.

Dans la commune de Gaja-la-Selve, canton de Fanjeaux, est une ferme nommée la Berrieyre, ou clos de la Berrière.

[1] Arch. Hérault. C. 220.

Digitized by Google

C'est tout ce qu'il reste de traces, avec ce que nous avons à dire des verreries de Fourtou[1], de l'industrie verrière dans la région.

La terre d'Arques, ainsi qu'est nommé ce dernier district, en présente en 1741, lors de l'ordonnance du 18 juillet : il n'est plus fait mention de ses fours dans celle du 8 février 1746, rapportée plus haut. Si donc le baron Trouvé ne mentionne pas cette industrie dans son étude du département de l'Aude, c'est qu'elle avait disparu depuis longtemps à l'époque où il écrivait. Il nous paraît certain que le plus ancien four du verre de la région est celui de Peyre Traoucado, mentionné dans l'acte suivant, qui montre cette verrerie exploitée au début du XVIe siècle par des verriers de Gabre :

« Sachent tous présents et advenir que l'an de l'incarnation N. S. 1550 et le 17e jour de may... à la verrière de Pierretraucado, diocèse dé Mirepoix, sénéchaussée de Carcassonne, en présence de moy notaire et témoins soussignés : personnellement constitués N. Sicard Robert et Pierre Robert frères, fils et cohéritiers du feu N. François Robert, habitant de la verrière de Gabre, lesquels de leur certaine science, tous deux ensemble, ledit Pierre Robert majeur de 15 ans et moindre de 25 ans, renonçant au bénéfice de minorité et restitution en entier, de licence et amitié de N. Bertrand Robert jeune..., ont vendu à N. Jean Robert et habitant de ladite verrière de Pierretraucado, illec pnt.... savoir est les biens suivants : 1° une maison assize à ladite verrière de Pierretraucado, ensemble deux chambres à icelle tenants et un galech ou pattis devers midy consistant des appartennats de ladite maison confrontée avec la grange de ladite verrière : Item, un jardin

[1] Camps, Fourtou, las Eguos, sont du diocèse de Narbonne. Sougraigne appartient à celui d'Aleth. Arques est au nord de Fourtou ; dans ses environs immédiats, des mines de manganèse et un rocher nommé les Hournes : (à rapprocher du ruisseau de la Hourne et des mines de Saint-Félix de Pallières, Gard). Les mines de manganèse étaient encore exploitées en 1870.

Digitized by Google

tenant avec une autre maison dudit acheteur contenant une quarterie de terre : Item, un autre jardin appelé le jardin du Colommier[1] ». etc.

A Alet même, s'exploitait la pierre d'Alet que nous avons déjà plusieurs fois signalée. C'étaient des carrières situées à l'est et au sud-est de la ville, d'où l'on tirait des grès siliceux qui, mélangés aux eaux minérales de la région, riches en potasse ou en soude, donnaient des qualités particulières au verre que l'on y fabriquait.

C'est au groupe dont nous venons de parler qu'appartenait certainement « Jean de Robert, cadet des Verrières au diocèse d'Alet », dont la maintenue de noblesse est en date du 7 octobre 1669 (maintenu comme noble avant d'avoir travaillé aux verrières, disent les Archives de l'Hérault, C. 1828).

Mais le principal atelier paraît devoir être cherché sur la rive droite de l'Aude, entre les points de Sougraignes, Arques, Fourtou et Camps. De cette citadelle dont le pic de Bugarach serait le donjon, rayonnent une série de croupes toutes hérissées de sommets tronconiques qui de loin ont des formes de tours. Des dépressions partent de là dans trois directions, par Sougraignes sur Couiza, par Fourtou vers l'Arbieu, par Camps vers l'Agly. Tout ce pays tourmenté et difficile est creusé de rigoles où coulent des eaux minérales : au col, entre Sougraines et Fourtou sourd une eau salée, et le ruisseau qui forme cette fontaine porte le nom de ruisseau de Salz. En ce point et près de l'ancien corps de garde, vieux poste de gabelous, est une masure que le cadastre nomme « masure de verrerie ». Dans le mur au-dessus de la porte d'une ancienne bergerie, est encastré l'ancien creuset ; tout autour, des débris de vitrification, gouttes de verre, goulots de bouteille, restes de verre à boire striés. Le chemin qui va de là à Fourtou est si étroit que deux hommes de front y marcheraient avec peine[2].

[1] La fin de l'acte manque : copie du milieu du XVIIe siècle. (Arch. de M. Calvet, château de Saint-Amans-Valthoré.)

[2] Nous devons ces détails à M. l'abbé Boudet, curé de Rennes-les-Bains, qui

Digitized by Google

A 1.200 mètres au sud de ce point, près du hameau des Capitaines, est une autre verrerie. Enfin la ligne qui joint ce dernier point à Fourtou passe à la Bétouse où fonctionnait à 720 mètres d'altitude, dans les sapins, un autre four.

Il n'y avait donc qu'un seul établissement qui s'est déplacé et a occupé successivement les points que nous signalons, soit dans les terres du marquis de Roquefort, soit sur celles de M. de Camps, soit sur celles de la marquise de Rébé en terre d'Arques. C'est ainsi qu'en 1721, Thérèse de Pons-Monclar, veuve d'Hyacinthe de Rébé, marquise d'Arques, vend une vaste forêt à un verrier pour y construire une verrerie. Qui gérait ces établissements et à quel moment fonctionnaient-ils ? Ces deux points restent obscurs. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle François de Robert-Lautier était fixé à Fourtou. Son nom de terre indique qu'il venait de la verrerie de Lautier près de Moussans. Il avait épousé Marquise de Chavernac, encore un nom des environs de Saint-Pons. Quelques Grenier étaient sans doute ses associés à Fourtou, puisque son fils, Pierre de Robert la Jonquière y épousa Marie de Grenier, le 22 novembre 1694. De là descendent les Robert la Jonquière et les Robert Fonclare.

Une autre branche des Robert se distinguant des précédentes par le surnom de la Chardonnière, exploitait en 1716, la Bétouse, dans la paroisse de Camps. A cette date naissait à Fourtou Jean-François de Robert Labarthe, qui eut pour parrain François de Robert la Chardonnière. En 1753, les associés de la verrerie sont André de Robert Fonclare, Etienne de Robert la Chardonnière, Nicolas de Robert, sieur de la Salle; Jean de Robert, Etienne de Robert Lajonquière, etc.

L'établissement que firent nos verriers dans ce district forestier ne dut être ni durable ni surtout continu, vu qu'ils n'y

a bien voulu étudier sur place cette verrerie pour nous et nous en envoyer des débris de verre blanc, noir et vert. M. l'abbé Sabarthès nous a aussi aidés dans cette recherche avec la plus extrême obligeance.

Digitized by Google

firent pas, comme dans d'autres régions, l'acquisition de ces « terres hermes » qui étaient le complément habituel de leur industrie.

En effet, en 1711, aucun propriétaire possédant des biens nobles n'est signalé dans tout le terroir de Fourtou que l'on reconnaît dépendre de l'archevêque de Narbonne.

En 1788, il n'est plus fait mention de verrerie dans le diocèse d'Alet : la mine de charbon de pierre sise à Alet même n'est pas encore exploitée.

Nous sommes donc en présence d'une exploitation momentanée et il y a lieu de craindre que les faibles détails que nous venons de citer n'aient pas de chance d'être complétés.

Bien que le Roussillon sorte du cadre de notre étude, il est difficile d'en passer si près sans en dire un mot. Le lien qui réunira notre travail à cette région sera le verrier Restaing de Borda, de Calms (Camps), diocèse de Narbonne, qui, le 7 des calendes de juillet 1321, achète 36 sols barcelonais de soude à Colin del Rech, de Perpignan. Aux environs de cette ville est Palau del Vidre, Palacium Vitrei, où des verriers du nom de Xatart ont exercé dès 1362. (Alart, l'ancienne industrie de la verrerie en Roussillon; Société agricole des Pyrénées-Orientales ; 20e vol. 1873, p. 311.) En même temps fonctionnaient les Baudoin, les Montroig, les Bonet, les Vivers, attirés par les franchises spéciales au lieu où s'exerçait leur art. En 1476, un chevalier français, Barthélemy Jaubert, construit un four à verre à Perpignan, tandis que de nouvelles usines se montent à Valbona, à Villalongue, à Sorède à Albera, et que Palau fonctionne encore. La dernière mention des verreries roussillonnaises s'arrête en 1633, et bientôt les produits locaux vont être remplacés par ceux du Languedoc, vers l'époque où le Roussillon passe sous le joug de la France.

(*A suivre*).

Digitized by Google

MONTPELLIER

SES SIXAINS, SES ILES ET SES RUES[1]

Par M. GRASSET-MOREL

(*Suite.* — Voir tome XXVIII, pag. 291).

Ile et rue de la Monnaie. — Entre les rues de la Vieille-Monnaie (depuis Fabre), de la Monnaie et de Montpellièret est l'île de la Monnaie, occupée par le Bureau de Bienfaisance et l'Œuvre de la Miséricorde. La rue de la Monnaie, autrefois de la Flocarié, allait de l'arc de Mandronnet, dont nous nous occuperons bientôt, jusqu'au coin des Lauzes. L'entrée de l'hôtel de la Monnaie faisait face à la rue des Augustins : « On voit l'ancienne porte, dit d'Aigrefeuille, en venant de l'Esplanade », enrichie d'ornements qui rappelaient ceux de la Loge; il en conclut qu'ils furent faits par ordre de Jacques Cœur, maître en la Cour des Monnaies. Depuis bien longtemps cette porte a disparu et une autre a été ouverte presque au même endroit. Après avoir traversé l'hôtel, on allait ressortir à la rue de la Monnaie ou rue haute de la Monnaie par une porte pratiquée vers la fin du XVIe siècle. Les ateliers monétaires auraient été logés dans l'île des Augustins et une partie de la monnaie se traitait, déjà même avant le siège, dans l'île actuelle de la Monnaie.

Deux juges gardes, un directeur trésorier, un contrôleur contre-garde, un essayeur, un tailleur ou graveur, un procureur du roi étaient, du temps de d'Aigrefeuille, les sept officiers de la Monnaie. Les deux juges, le contrôleur et le procureur du roi composaient un tribunal jugeant en premier ressort les fautes

[1] Dans le dernier fascicule, à la note de la page 305 est passée inaperçue à la correction une erreur d'impression regrettable. Il faut lire : *voir* au lieu de *vils*.

Digitized by Google

et malversations des officiers et tout ce qui ressortissait exclusivement à la Cour des Monnaies. Jusqu'en 1704, l'hôtel des Monnaies de Montpellier dépendit de la Cour de Paris, mais le roi ayant créé au mois de juin de cette année une Cour des Monnaies à Lyon, il y fut dès lors rattaché. La juridiction monétaire de notre ville s'étendait aux diocèses de Montpellier, Nimes, Mende, Uzès, Alais et le Puy. Par édit du 3 mars 1554, Henri II réduisit les hôtels des Monnaies aux villes qui avaient un bureau de trésoriers de France.

Avant 1622, Rohan fit construire, d'après Delort, de belles cheminées et frapper à Montpellier des sols que l'on appela des Rohans. En 1690, on fabriqua de nouvelles monnaies : des Louis et des demi-Louis d'or de 12 livres 10 sols et de 6 livres 5 sols, des écus blancs, des demi-écus et des pièces de 15 sols (de 3 livres 6 deniers et de 1 livre 13 deniers et de 16 sols 8 deniers). Tous détenteurs d'or et d'argent monnayés furent obligés de les porter à la Monnaie pour les faire refondre [1]. La lettre N a été, de François Ier jusqu'à sa suppression, la marque distinctive du bureau de Montpellier.

Supprimé par la Révolution l'hôtel des Monnaies a été occupé par l'Œuvre de la Miséricorde, que la charité des Montpelliérains [2] créa dès 1620 et qui fut unie à l'hôpital Saint-Eloi. Transférée aux Capucins en 1626, puis à Notre-Dame des Tables (1658), où elle avait une chapelle, la Miséricorde était dirigée par des Dames sous l'autorité de l'Evêque et desservie par sept sœurs grises. En 1757 et 1760 Villeneufve, en 1768 son successeur, l'évêque Durfort, sollicitèrent de la Cour, en faveur de l'Œuvre des lettres-patentes, qui ne furent concédées qu'en 1771.

[1] Delort I, 97 et II, 236.

[2] Murat. Topographie de Montpellier, p. 139.

Il a été publié les « Règles et statuts de la dévote Compagnie des Dames de la Miséricorde en la ville de Montpellier transférée des Capucins dans l'église paroissiale de Notre-Dame des Tables, le 7e septembre mil six cent cinquante-huit, sous l'invocation de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu. la transgression desquelles n'oblige à aucun péché ».

Digitized by Google

Au début du XVIIIe siècle, la Miséricorde occupa la maison qui avait été au conseiller de Valoscure et qui a appartenu aussi à Mandronet, docteur en droit et avocat. Elle paraît avoir acquis vers cette époque également la maison de Mme d'Alméras en faveur de laquelle le Conseil des Vingt-quatre fit, en 1714, remise du montant de la taille à cause de la misère des temps. Elle acheta plus tard la maison à la suite au coin des Lauzes, sur les rues de la Monnaie et de Montpelliéret, qui avait appartenu à Pierre de Lacroix, sieur de Lacroix, héritier de Jehan de Lacroix, seigneur et baron de Castries, puis à Jean de Cotty, qui joua un grand rôle dans le siège de 1622, comme ingénieur sous le nom de d'Argencourt, et une autre qui ressortait à la rue de la Vieille-Monnaie, de Anne de Cotty d'Argencourt, veuve de noble Gabriel de Grasset, seigneur de Farlet, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances. Ce sont les maisons qui figurent sous le nom de la Miséricorde, aux numéros 147, 148 et 149 dans Flandio de Lacombe. En 1743, l'œuvre reçut une indemnité de 2.800 livres pour reculement du mur de façade sur la rue de la Monnaie [1].

L'immeuble qui avait été l'hôtel de la Monnaie appartenait à Bouys, lorsque la ville autorisa la Miséricorde à l'acheter. le 28 mars 1825, au prix de 54.000 francs.

Dans la même île, en allant vers Sainte-Foy, Pierre Mandronnet, docteur et avocat, possédait une seconde maison avec jardin « dedans embouque-d'or, respond à trois rues aiant ung membre qui faict pointe à l'entrée de la rue de la Monnaie [2] ». Ce membre était supporté par un arceau, l'arc de Mandronnet, qui franchissait la rue. Le 16 septembre 1718, l'entier immeuble fut acheté par Pierre Ramond, receveur et payeur des gages de la Cour (Vernet notaire), possesseur aussi de l'arc jeté sur la rue Embouque-d'or, qui porta son nom, puis celui du conseiller de Ramond, marié à Mlle de Cambacérès; aussi le compoix a-t-il

[1] Reg. des Trésoriers de France, 1743, f^o

[2] Compoix Sainte-Foy. Isle Tour-d'Aubilhon (1598-1600).

Digitized by Google

raison de dire qu'il répondait à trois rues : cet ensemble d'immeubles, avec les deux arcs qui les reliaient, avait été la propriété des Roch, et l'arc de la rue Embouque-d'Or, avons-nous vu, était appelé d'En Roca.

Comme ce dernier, celui de Mandronnet disparut en 1836 avec la maison Banal, avant Bresson, dans l'île de la Monnaie, sur laquelle reposait un de ses côtés ; ainsi fut amoindrie et émoussée la pointe que formaient les rues de la Monnaie et Fabre à leur débouché sur la rue Sainte-Foy, ce qui a permis de créer là une petite place où était jadis une borne-fontaine en marbre de couleur.

A l'autre extrémité opposée de l'île, entre les maisons d'Argencourt et au coin où se rencontrent les rues Montpelliéret et Fabre était l'hôtel du conseiller Jean-Paul de Girard, qui figure, en 1788, sous le nom de Despous, son dernier propriétaire, depuis passé par mariage dans la famille Sicard qui l'occupe encore[1].

Ile des Pénitents-Blancs. — L'île des Pénitents-Blancs, détachée, avons-nous dit, de celle de la porte de Montpelliéret à la porte d'Obilion, de Sancta Fé, de Sainte-Foy, par la création de la rue des Augustins, allait jusqu'à la porte de Lattes ; elle a été amoindrie au XIXe siècle par la percée du passage Bruyas.

Rue des Augustins. — Nous avons mentionné la rue des Augustins sans nous y arrêter. Elle rencontrait au sud le chemin des 12 pans, bordée à gauche par le couvent des

[1] Le 26 octobre 1786. M. de Reversac de Celles, comte de Marsac, conseiller au Parlement de Toulouse, administrateur des biens de son fils mineur, M. Prosper de Reversac, héritier bénéficiaire de M. de Girard, marquis de Pézènes, (testament du 8 avril 1784) vend à Claude Despous, receveur des tailles du diocèse de Béziers, ancien maire de Marvejols, une maison île de la Monnaie, faisant coin à la rue qui va à l'Esplanade, confrontant la rue qui va à l'Esplanade, celle qui va aux Augustins, la Maison où sont les classes de la Miséricorde et la maison neuve de la Miséricorde, occupée par M. Lajard, trésorier de France, au prix de 19.300 livres. (Bonfils notaire).

Digitized by Google

Augustins et à droite par celui des religieuses du Vignogoul, ancienne maison du procureur général de Rignac, d'une famille qui fournit à Montpellier des magistrats et des premiers consuls. Un jour disparut subitement un enfant de quatre ans, fils des gens de service de la maison. On le cherchait partout lorsqu'on fut attiré par une odeur infecte qui venait du cabinet ; la porte fermée à clé fut enfoncée et on aperçut le cadavre du petit garçon rongé par les vers. Selon les uns, le fils du procureur général aurait tué l'enfant, son propre filleul, après avoir abusé de lui ; d'après les autres, il l'aurait sacrifié au diable. Le coupable avait pris la fuite et ne put être retrouvé. Le parlement de Toulouse, saisi de l'affaire, rendit un arrêt qui condamna le fils de Rignac au dernier supplice et ordonna de raser la maison, qui fut seulement purifiée : elle reçut depuis le nom de maison du crime ou du sacrifice.

Les Bernardines établies dans leur abbaye champêtre de Vignogoul, à proximité de Saint-Georges et de Pignan, ne se sentant pas en sûreté en pleine campagne, résolurent de se réfugier à Montpellier, et y achetèrent la maison de Rignac (1682). L'année suivante, la chapelle qu'elles y élevèrent fut bénite par l'évêque Pradel (30 juin 1683). Elles y restèrent jusqu'à la Révolution, donnant une excellente éducation aux jeunes filles des meilleures familles de la cité [1]. C'est aujourd'hui la maison des héritiers de M. Roussel, avocat, qui l'avait acquise de la succession de M. de Langlade. Celle qui suit, en se dirigeant vers la Peyre, devait faire partie du même immeuble, car Flandio de la Combe ne la fait pas figurer sous un numéro spécial et indique à côté des Vignogoul la maison de Riban, ce parfumeur, qui jouit longtemps d'une certaine célébrité professionnelle : on remarque encore dans les pièces de celle-ci des ornements gracieux dans le goût du XVIIIe siècle. Elle a appartenu à MM. de Saville, d'Estables, Henry de Lacroix, sieur de Sueilles et de Figaret, qui vendit à Jean Delarel des

[1] Delort, I, 261, 262 ; II, 124.

Digitized by Google

Pradels, de Millau (28 juin 1762. Vézian notaire), de qui l'acheta sans doute Riban.

Là était autrefois le logis du Sauvage, possédé par les Bucelli, puis par Philibert de Nève, sieur de Boutonnet, par noble Deleuze. Ce logis fut partagé en deux et forma l'immeuble précédent et le suivant qui a appartenu à Jean de Lausselergues [1] puis à Jean Hillaire, conseiller correcteur, lorsque Rabelais l'habita. A la fin du XVIIIe siècle, après avoir été au conseiller Paulet, il fut possédé par Caron, sellier (1788). Il semblerait qu'entre ces deux propriétaires il y ait été occupé par l'entrepôt des salpêtres et l'habitation du directeur des poudres. En 1774, la maison dite de la Salpêtrière, près les Pénitents blancs, est à vendre et, en 1783, la maison Caron, avec jardin, est désignée comme ayant été la Salpêtrière [2]. Sur cet emplacement a été bâti dans la première partie du XIXe siècle, l'hôtel de Forton.

L'église de Sainte-Foy, qui s'élève à côté, a donné jusqu'à ces derniers temps le nom à la rue. La façade seule (la grande porte exceptée) est ancienne et paraît remonter au XIe siècle; elle doit sa conservation à l'arceau jeté entre elle et l'hôtel des trésoriers de France [3]. Si cette église ne date pas de cette époque, l'assertion de Donat qui porte sa construction en 1380 ne saurait être acceptée, car le 27 mars 1242 l'évêque Jean de Montlaur décide que les débuts des maîtres ès arts auront lieu à Sainte-Foy; quelques années après (1261), Bernard de Ginestet, prêtre de Montpellier, lègue 5 sols à cette même église [4].

[1] Jean de Lausselergues le laissa probablement à Henry de Lacroix ; nous avons vu qu'il y avait eu alliance entre les Lausselergues et les Lacroix.

[2] Annonces, affiches et avis de Montpellier.

[3] Les Pénitents blancs conservent dans leur sacristie une inscription sur marbre blanc qui relate la consécration de l'église de Sainte-Croix à la Vierge, à la Croix et à tous les saints, en présence du cardinal Jean de Saint-Paul, par Imbert de Aquaria, archevêque d'Arles, assisté des évêques de Maguelone, d'Agde, de Béziers, d'Elnes et d'Uzès, le 5 novembre 1200.

[4] Germain. Etudes Archéol., t. V, in-4° p.283. Mém. de la Société Archéologique.

Digitized by Google

Leur chapelle de Sainte-Croix sur la Canourgue[1] ayant été de nouveau ruinée par les protestants en 1621, les Pénitents blancs cherchèrent un autre oratoire. Ils acceptèrent l'église de Sainte-Foy que leur offrit l'évêque Fenoillet et la firent réparer (1623). Les religionnaires l'avaient saccagée en 1562, et deux des leurs, Duranc et le capitaine Labenadière, obligés d'abandonner la place en 1580, se vengèrent en enclouant l'artillerie « qui estoit dans le temple de Sainte-Foy[2] ».

L'église de N.-D. des Tables ayant été ruinée, après le siège de 1622, le service paroissial se fit à la Loge, puis aux Pénitents blancs. Le dimanche 29 mai 1650, le Saint-Sacrement y fut transféré sous un dais que portaient les consuls en robe, suivis d'un grand nombre de fidèles, et y resta jusqu'à ce que Notre-Dame ait été restaurée (1655)[3].

Devenue bien national sous la Révolution, l'église des Pénitents blancs fut adjugée, avec ses dépendances, à Etienne Cairoche, médecin, pour 39.200 livres en assignats, qui à 59 % représentaient 23.010 livres de numéraire. Le 2 ventôse an XI, ses héritiers, Mollinier et Cairoche, la vendirent au prix de 7.000 livres à Andrieu Dur, dit Laborde, et Granier (Caizergues notaire), se réservant le dessous de la sacristie et le terrain, autrefois caveau des Pénitents, pour leur sépulture. Ces derniers la revendirent le 10 prairial an XII 9.000 fr. à Bellaud, Lajard, ex-magistrat, Dartis, avoué, Boulabert aîné et cadet, Belleval aîné et puiné, Bosc et autres souscripteurs, avec la sacristie et la terrasse, se réservant aussi pour eux et les leurs un caveau dans le chœur du côté de l'épître, dans le cas où les inhumations dans les églises seraient tolérées[4]. Le 5 pluviôse précédent, avec l'assentiment du ministre, Bestieu, professeur de dessin à l'Ecole centrale, proposa de donner aux Pénitents le tableau de

[1] Almanach histor. de Montpellier MDCCLIX. — Germain, Hist. de la commune, III, 150.— L. Guiraud, Saint-Denis, 39.

[2] Petit Talamus, p. 568.

[3] Delort, 1. 144.

[4] Manusc. Soulier, 3e partie.

Digitized by Google

saint Joseph et de la sainte Vierge ; en l'an XIII, le maire leur accorda deux Evangélistes, sainte Geneviève, saint Pierre à mi-corps, deux autres saints, enlevés probablement de la chapelle au moment de la Révolution et dont la ville s'était constituée dépositaire ; Dartis et Villaret délivrèrent reçu de ces toiles et de trois autres données par Bestieu. La chapelle fut ouverte au culte le 25 germinal an XIII et le 18 vendémiaire suivant on y célébra une messe solennelle avec *Te Deum* pour l'anniversaire de l'archichancelier Cambacérès, en présence des autorités [1]. Elle se fait remarquer par son étrange ornementation ; son retable doré a été malencontreusement modifié à la fin du siècle dernier. La porte du tambour, sculptée en plein bois, en 1747 [2] mérite une mention.

Planque de la Valette, juge au présidial, possédait l'immeuble contigu aux Pénitents, toujours en se dirigeant vers la Peyre. Le 29 juillet 1669 les trésoriers de France l'autorisèrent à inféoder un vacant entre lui et la ligne en terrasse qui devait être élevée sur les douze pans, murs et fossés. Il obtint une longueur de 21 à 22 cannes, se prolongeant jusque derrière les Pénitents qui n'allaient pas comme lui jusqu'à cette ligne [3]. La maison passa à Michel Jacquet, juge de la ville et viguerie d'Aigues-Mortes, qui la vendit au prix de 13.000 livres aux Oratoriens (15 octobre 1689, Castaing notaire). Ceux-ci y restèrent à la tête du Séminaire de 1689 à 1762. L'évêque leur donna 600 livres, revenus du prieuré de Montaubérou, dont l'union fut décrétée par le roi et confirmée par le pape Clément XI [4].

Les Pères de l'Oratoire, venus de la Salle-l'Evêque, se trouvaient très bien dans leur nouvel établissement, ayant vue sur l'Esplanade, la campagne et la mer ; mais ils manquaient d'es-

[1] Manusc. Soulier, 3e partie.

[2] Reg. des Trés. de France.

[3] Planque paya 50 livres d'Albergue par an et les Oratoriens 53 sous 3 deniers (Arrêt du Conseil d'Etat et Lett. pat. 12 sept. 1690).

[4] Mém. Académie (Lettres) t. IV. p. 314 et suiv. Thomas, Le Séminaire.

Digitized by Google

pace. Ils avaient été obligés de faire leur chapelle de deux salles basses [1]. Nous voyons figurer cet immeuble, en 1788, toujours sous le nom de l'Oratoire. Devenu bien national, le 4 décembre 1792, le Directoire du district le vendit 65.000 livres en assignats (44.200 livres d'argent) à Vézian. Il fut acheté en 1847 par le conseiller Alicot qui y construisit sa demeure [2].

Passage Bruyas. — Les Pénitents avaient pour voisin immédiat au « marin » le Conseiller Malessagne, vendeur en 1670 au Conseiller de la Roche dont l'immeuble allait de la rue Sainte-Foy à l'Esplanade. Là où a été percé au siècle dernier le passage Bruyas se trouvait une impasse, que déjà, en 1728, il avait été question de transformer en rue. En 1845 M. Bruyas soumettait à la ville le plan de deux maisons à élever sur la route royale de Nimes, vis-à-vis l'Esplanade, à l'entrée du passage qu'il allait percer, et demandait la suppression de la servitude de 1724, qui frappait toutes les maisons longeant la promenade, dont il sera bientôt question. Sa requête fut accueillie favorablement et il éleva ces deux maisons dont l'une, occupée de nos jours par la Société générale, au rez-de-chaussée, subsiste encore, et dont l'autre, annexe jusqu'à sa démolition de l'hôtel Nevet, a été remplacée en partie par les magasins des Grandes Galeries (1896-1898).

Moins important était l'autre immeuble englobé dans le passage Bruyas, qui appartenait, au XVIIIe siècle, à Saunier, maître des requêtes, puis au docteur Amoreux.

Rue Sainte-Foy ou Jacques-Cœur. — La rue dénommée avec raison Sainte-Foy, à cause de l'ancienne chapelle qui s'y trouvait, a été débaptisée dans ces dernières années; elle doit son nouveau nom à Jacques-Cœur, qui y avait sa maison. Les noms du Sauvage, de la Fustarié et de la Sallis ou Sallin

[1] D'Aigrefeuille, Part. ecclés , 268.

[2] Dans ces immeubles aurait été au Moyen Age la Canourgue de N.-D. des Tables (L. Guiraud, *loc. cit.*, p. 238, plan).

Digitized by Google

qu'elle a portés successivement, s'expliquent par la présence du Logis du Sauvage, par le voisinage de la porte de Lattes où était le « valat de la fustaria que tenon li fustier » (1264) et par où entraient les bois ou fustes[1] arrivant par le port de Lattes, enfin par l'entrepôt de sel qui occupait la pointe entre les rues de la Monnaie et de la Vieille-Monnaie.

Ile du Gouvernement. — Le passage Bruyas a coupé l'île de Sainte-Foy ou des Pénitents-Blancs et en a formé deux : celle qui a conservé son ancien nom et celle du Gouvernement, entre le passage Bruyas, le boulevard de l'Esplanade, la place de la Comédie, les rues du Gouvernement et Sainte-Foy ; cette île du Gouvernement a été dernièrement subdivisée en deux par le passage Lonjon.

Le passage Bruyas a été pris sur l'ancien immeuble du Procureur général Saunier, avons-nous dit. Avant de choisir l'emplacement sur lequel s'élève Saint-Côme, on hésita entre plusieurs autres, tels que celui du jardin Rozier ou des Grenadiers, celui de Reboul où s'éleva le Jeu de Paume, celui de l'hôtel des Présidents de Lunas à la Valfère et de Joubert, près le Collège. Saunier, dont la belle-mère était parente de Lapeyronie et une de ses légataires, proposa le terrain qu'il possédait entre la rue Sainte-Foy et l'Esplanade pour y élever l'édifice que le célèbre chirurgien ordonnait, dans son testament, de faire construire pour le Collège de chirurgie. Cet emplacement, offert pour 50.000 livres, aurait été choisi s'il n'eût été frappé d'une servitude en faveur de l'hôtel des Trésoriers de France, situé en face, de l'autre côté de la rue Sainte-Foy, jadis hôtel de Dampmartin. Magdeleine, fille de Fizes, seigneur de Sauve, mariée à Jean des Ursières, sieur de Castelnau, laissa (1er avril 1610, Durand notaire) à Yolande

[1] A. Montel, *Livre des priviléges de la Commune-Clôture*. p. 18. — Les fustiers allèrent ensuite à la porte du Peyrou et eurent leur *Caritad* à Sainte-Eulalie. *Liber instrumentorum*, f° 23 v°.

Digitized by Google

des Ursières, sa fille, épouse de Pierre Dampmartin, gouverneur de Montpellier, la grande maison qu'elle habitait, avec jardin derrière que séparait la rue Sainte-Foy ; Hercule Dampmartin, maître ordinaire en la Chambre des comptes, en devint ensuite propriétaire. Le 26 mars 1625, Jaquette de Jarlier, veuve et héritière bénéficiaire de celui-ci, vendit, au prix de 1.500 livres, à François de la Roche, receveur particulier des tailles du diocèse de Mende, le jardin grevé de la servitude *altius non tollendi* au profit de la grande maison qu'achetèrent, le 19 août 1632, les Trésoriers de France (hôtel de Lunaret).

Un siècle après environ (12 avril 1730), ce jardin ou terrain limité par la rue Sainte-Foy, les Pères de l'Oratoire, le boulevard de l'Esplanade ou anciens murs, fossé et chemin de ronde, et par la maison Mouton de La Clotte, fut acheté par Pierre-Louis Saunier, maître des requêtes, procureur général à la Cour des Comptes, aides et finances, de Rousset de Malessagnes, seigneur d'Estables, lieutenant du roi en la province au département de Gévaudan. La servitude en faveur du Roi, pour le Bureau des Trésoriers de France, et de M. Azéma, conseiller auditeur, pour sa maison, grevait l'immeuble Saunier.

Après venait dans l'île, sur la rue Sainte-Foy, l'hôtel successivement de Bossonel ou Vessonet, sieur de Gatussière, qui abrita Charles IX en décembre 1564 ; du président de Baudan, lorsqu'en juin 1629 et mars 1642, l'habitèrent le cardinal de Richelieu, puis Louis XIII ; du conseiller de Robin, qui eut l'honneur de loger Louis XIV en 1660. Cet hôtel était richement décoré de belles tapisseries et de peintures de Sébastien Bourdon. Le 28 mars 1683, Pierre de Guilleminet, secrétaire et greffier des Etats de Languedoc, l'acheta. Il fut ensuite vendu (23 juin 1727) à Jean Mouton de la Clotte, écuyer, qui le fit reconstruire tel que nous l'avons connu lorsqu'il était Hôtel de voyageurs (Hôtel Nevet) ; avant, il avait appartenu à la famille Sabatier. On prétend que jusqu'à la Révolution on

Digitized by Google

y lisait l'inscription : « *Domus inclyta regnum* ». Cette gracieuse demeure du XVIIIe siècle, avec son jardin fermé d'une belle grille sur le boulevard de l'Esplanade, a été détruite vers 1890 et sur son emplacement s'élèvent des maisons de rapport et un passage à ciel ouvert[1].

Plus modeste était la maison suivante sur la rue du Gouvernement que possédait Isaac Poitevin, « orlogeur », puis receveur du diocèse, ensuite David Brueys, procureur du roy en la Monnaie, collaborateur de Palaprat dans l'*Avocat Patelin* et auteur de l'*Histoire du fanatisme*; savant protestant, il engagea une vive controverse avec Bossuet qui finit par le convertir au catholicisme[2]. Sa fille Marguerite apporta cet immeuble à son mari Charles Barbeyrac, docteur en médecine de l'Université de Montpellier. Jean Sabatier l'acheta le 24 mars 1753 (Auteract notaire) et le possédait encore en 1788. Il séparait l'hôtel Nevet de l'hôtel du Gouvernement.

Celui-ci a donné le nom à l'île dont il occupait avec sa cour et son grand jardin la majeure partie. Il longeait tout un côté de la rue du Gouvernement sur laquelle ouvrait sa porte cochère; il faisait retour sur la place de la Comédie et son jardin ouvrait vis-à-vis l'entrée de l'Esplanade. C'était une construction sans style déterminé, mais imposante par ses proportions; deux grands pavillons la flanquaient à chacune de ses deux extrémités. Nous voyons s'y succéder comme propriétaires le riche Jacques d'Andréa, marchand italien fixé à Montpellier, père de François, consul en 1546; le président de la Chambre des Comptes, Charles d'Albiac (1523), avant auditeur des Comptes à Paris; Marguerite, fille d'Estienne de Néve, sieur de Boutonnet; André Ricardi, général en la cour des Aides (1537), qui vendit à Jean de Beauxhostes, seigneur d'Agel, premier président en

[1] V. *Mémoires de l'Académie* (Lettres), t. VIII, in-4°, p. 493. Le carrefour de la Peyre.

[2] David Brueys avait son jardin à côté de la Monnaie qui y fut englobé (30 août 1745). Il eut pour fils Tristam et pour petit-fils Antonin Brueys, seigneur de la Colombière.

Digitized by Google

la Chambre des Comptes. Le président Léonard Valette, seigneur Desplans, acheta du premier président François de Beauxhostes, fils de ce dernier, au prix de 20.000 livres (8 décembre 1671) cette vieille demeure qu'il rasa ainsi que des maisons voisines, et sur leur emplacement il bâtit l'hôtel connu sous le nom de Gouvernement. Cette demeure resta dans la famille Valette-Desplans jusqu'à la Révolution et fut habitée depuis le duc de Verneuil jusqu'à cette époque par les gouverneurs ou lieutenants du roi en Languedoc. Y reçurent l'hospitalité d'illustres hôtes de passage tels que d'Aubijoux, le prince de Conti, les ducs de Bourgogne et de Berry, petits-fils de Louis XIV de retour d'Espagne, où ils avaient accompagné leur frère, le duc d'Anjou appelé à régner sur la péninsule (1701).

Parmi les maisons que le président Desplans supprima pour élever la sienne, se trouvaient les logis du grand amiral, de l'Agneau, de l'Escu de Borbon (que l'on rencontre après ou avant à la rue de la Coquille), de l'Escu de Bretanhe, du Saint-Julian, de l'Espaze et des Trois-Rois, hôtelleries bien modestes, sans doute, qui avaient leur raison d'être à côté d'une des principales portes de la Cité.

Le 18 juillet 1791, les Valette-Desplans vendirent leur hôtel à Vassal, époux de Anne Pas, qui le revendit deux ans après (24 août 1793) 300.000 livres en assignats à J.-J. Puech. Le 23 ventôse an III il fut acheté par Mme Campan, née Deydé, et M. de Boussairolles au même prix. Après avoir appartenu pendant plus d'un siècle (de 1681 à 1791) aux Valette-Desplans, cet immeuble resta à peu près autant (1799 à 1891) dans la famille de Boussairolles qui l'a vendu à des entrepreneurs pour y élever des maisons modernes.

L'hôtel Nevet ne lui a pas longtemps survécu : la ville acheta à la suite de l'immeuble de la famille de Boussairolles une partie de son jardin pour l'agrandissement de la place de la Comédie. Déjà s'élevait l'entrée d'un passage projeté, ornée d'une sculpture vivement critiquée d'Enjalbert, lorsque l'hôtel Nevet, lui aussi, fut acheté par un particulier pour être démoli

Digitized by Google

et remplacé par des maisons de rapport et le passage Lonjon.

Presque toutes les maisons de l'île des 12 pans de la porte de Montpelliéret à celle de Lattes avaient jardin sur l'Esplanade et entrée sur la rue Sainte-Foy ou celles qui faisaient suite. Elles reçurent en inféodation les Douze pans, murs et fossés, qui les séparaient du chemin, devenu boulevard de l'Esplanade, dans le courant du XVIIe siècle (de 1631 à 1696). Ces aliénations furent confirmées par un arrêt du Conseil d'Etat du 18 janvier 1724, visant celui du 12 septembre 1690, qui inféodait aux propriétaires situés entre les portes du Pila Saint-Gely et de Lattes le terrain vacant devant leurs immeubles à la condition qu'ils construiraient des murs de hauteur et d'architecture uniformes, couronnés de balustres, et paieraient au fermier du domaine, le jour de Saint-Louis, une redevance de 50 livres, chacun en proportion de ses propriétés [1]. Nous avons vu cette servitude encore subsister lors de la construction du passage Bruyas.

Porte de Lattes et place de la Comédie. — La porte de Lattes, une des principales de l'enceinte urbaine, s'élevait à peu près dans l'axe de la rue Maguelone, à l'endroit où était la fontaine des Trois-Grâces, avant qu'elle n'ait été déplacée à la fin du XIXe siècle. Elle était flanquée de deux tours carrées « avec son appareil de pont-levis, de fossés et de murs ». Comme la tour voisine et le faubourg qui la précédait [2] elle

[1] Il est encore facile de retrouver les maisons énoncées dans cet arrêt, ainsi : Desplans (hôtel Boussairolles), Mouton (Nevet), Malessaigne et le Séminaire (Bruyas et Alcot), les Pénitents, les héritiers Sueilles ou Salpêtrière (Forton), le Vignogoul (Roussel), les Augustins, Nissole (D'Espous de Paul), Girard (Musée), les Jésuites (Lycée) et les hôtels de la rue Salle-l'Evêque entre Moulceau (Durand) et Boucaud (Castelnau). On voit encore dans certains immeubles les murs avec balustres.

[2] Sur le chemin de Mauguio à Lunel était jadis un village disparu depuis des siècles, d'Obilion ; une famille de ce nom se voit à Montpellier. Pons d'Obilion et son frère figurent dans un accord entre Guillaume, fils d'Ermensende et le comte de Melgueil (29 mai 1125).

Digitized by Google

portait aussi le nom d'Obilion. Etroite à l'origine, les fustiers ne pouvaient introduire aisément leurs bois en ville ; ils furent autorisés à la rebâtir (1218). Au mois d'août 1361, pendant quatre jours, des routiers maîtres du faubourg ouvert des frères mineurs (de Lattes) n'ayant pu la forcer durent poursuivre leur chemin sur Narbonne [1]. Que de coups essuya cette porte, surtout lors des guerres de religion, dès 1561 ; aussi subit-elle de fréquentes réparations, dont une principale en 1608. Pendant le siège de 1622, elle était protégée par un ravelin élevé à l'entrée du faubourg de Lattes ; ce fut par là que Louis XIII fit son entrée dans la cité. Elle menaçait ruine en 1680 ; sa réparation, confiée à Armand, fut terminée l'année suivante. C'était une porte double flanquée d'un corps de garde. Des deux côtés on sculpta le soleil avec la devise « *nec pluribus impar* » et les armes du roi surmontant celles du Gouverneur de la ville, le marquis de Castries [2]. Le 23 avril 1729 on dut la démolir et la remplacer par une porte, isolée de l'hôtel du gouvernement, afin de faciliter la circulation. Son existence devait être de courte durée : lors de la construction du théâtre on trouva qu'elle en gênait les abords et nuisait à l'aspect de l'édifice ; on la supprima (1758) et une belle grille, qui partait du coin S.-E. de la façade du théâtre et allait aboutir à l'extrémité du corps de garde adossé à l'hôtel du Gouvernement ferma cette entrée de ville ; la grille était celle du château de La Mosson, dont on vendait les matériaux [3].

Grand'Rue, ile et rue Massanne. — En face l'hôtel de Boussairolles, qui dut céder du terrain à la voie publique, lors de l'élargissement de la rue du Gouvernement, vers 1860, se trouve l'île Massanne, entre la Grand'Rue, les rues du Gouvernement et de la Loge, la place de la Comédie, les rues des

[1] A. Montel. Livre des privilèges, p. 31. D'Aigrefeuille, p. 151.

[2] Delort. II. 49.

[3] Dr Coste. Transform. de Montpellier, p. 70, etc. Cette grille, verrons-nous, disparaîtra à son tour.

Digitized by Google

Etuves et Massanne; elle s'était appelée des Trois-Roys, de Jehan Durant, escuyer. Le logis de la Couronne où se vit ensuite l'enseigne des Trois Roys, situé à l'angle des rues des Etuves et Massanne, était tenu par Louis Nicolau, et, en dernier lieu, fut acheté, au moins en partie, par Jehan du Ranc, escuier. Il passa après au conseiller Louis de Massanne. La rue Massanne a porté les noms de la Rose, à cause du logis de la Rose qui lui faisait face dans l'île des 12 pans, et de l'Amiral, d'un autre logis qui se trouvait à l'angle opposé dans la rue des Etuves et dans l'île du Cygne. Le conseiller Louis de Massanne fit construire sur l'emplacement de plusieurs maisons le bel immeuble qui a son entrée et sa façade sur la rue des Etuves et retourne dans la rue Massanne. Le nom de la rue et de l'île rappelle une famille de magistrats et premiers consuls, seigneurs de Layrargues, éteinte à la fin du XVIIIe siècle. En 1784, la maison et l'office du dernier conseiller de Massanne étaient mis en vente [1]. La maison, qui portait le n° 133, fut achetée par le président Serres; aujourd'hui elle appartient à la famille Mion et fait encore bonne mine dans ce quartier rajeuni par la reconstruction du théâtre et le dégagement de ses abords.

A la suite, dans la rue des Etuves, aujourd'hui sur la place de la Comédie, venait l'immeuble du conseiller Jean Antoine de Thomas, seigneur de La Verune, marié à Jeanne de Berger. Sa fille Judith épousa François de Brignac de Montarnaud, seigneur de Beauregard, général major et colonel du régiment de cavalerie du duc de Brunswick et Limbourg. François Périé, banquier, l'acheta en 1726 d'Hercule de Bocaud, ancien président à la Cour des comptes, aides et finances, héritier d'Anne de Berger, veuve du conseiller de Thomas (testam. du

[1] S'adresser au conseiller de Grasset, place de l'Intendance, à Mlle de Massanne ou à Me Aurès, notaire (Journal de la Généralité de Montpellier, 4 et 25 septembre 1784). Elle avait appartenu à Etienne de Massanne, maréchal des camps et armées du roi, colonel d'un régiment de cavalerie.

Digitized by Google

7 sept. 1699, contrôlé le 13 mai 1700); ses fils, François et Jacques Périé (propriétaires par testament du 31 août 1746. Péridier notaire), la vendirent le 21 mai 1778 à Jm Guillaume Bézard, négociant, au prix de 30.000 livres. Cet immeuble ressort sur la Grand'Rue et ne le cède en rien au point de vue architectural, surtout sur cette dernière rue, à la précédente. Ce sont aujourd'hui deux maisons adossées, appartenant, celle de la rue des Etuves à M. Daumas, et celle de la Grand'Rue aux héritiers du sénateur M. Gaston Bazille, de laquelle était séparée par le mur mitoyen celle de Mion, bijoutier, à l'enseigne de la Renommée, avant Aillaud et Mion (1781). La partie de l'île Massanne, vis-à-vis le Gouvernement, se composait d'immeubles de peu d'importance. On remarque celui qui fait angle sur la Grand'Rue, à cause de son ancienneté, avec ses croisées et ses baies géminées. Ceux que l'on trouve vers la place de la Comédie ont reculé par voie d'alignement vers 1860, comme en face l'hôtel de Boussairolles.

Ile et rue du Cygne. — De l'autre côté de la rue Massane est l'île du Cygne, que bordent, d'autres parts, la rue de ce nom, la Grand'Rue et la rue des Etuves. L'île du Cygne ou des Angels, doit sa dénomination au Logis du Cygne qui touchait celui des deux Anges, bien avant *hostallaria signi de Angeli*, dédoublé peut-être, qui longeait tout le côté de la rue et de l'île du Cygne[1]. Nous avons vu qu'il a été question de cette hôtellerie au début du règne de Louis XIV, lors de l'émeute des partisans, qui sévit surtout dans les rues du Pila-Saint-Gély et de l'Ancien-Courrier. Le maréchal de Schomberg réprima sévèrement ces saturnales qui entraînèrent effusion de sang des deux côtés : deux femmes et un homme furent condamnés à la potence et durent être exécutés le 9 mars 1647[2]. A cette époque, le Logis

[1] L. Guiraud, *loc. cit.*, p. 183.

[2] Delort, I, 118, etc. Marie Chauffarde et Elisabeth Boissonnade, condamnées à être pendues, furent ensevelies dans les ruines de Saint-Firmin.

Digitized by Google

du Cygne appartenait à Pierre Moynier, trésorier de France en la généralité de Toulouse, qui l'avait acheté en novembre 1612 de Gabrielle Cancelle, hôtesse. Philippe Moynier de Fourques, baron de Sérignan, le vendit le 20 février 1720 (Garimond notaire) à François Lamouroux, receveur général des finances en la généralité de Moulins, époux Péridiguier, de qui l'acheta (7 mars 1733, Junot notaire à Paris) le conseiller Lambert Fargeon. Le 28 novembre 1778, la comtesse de Bussy, fille et héritière de ce dernier (testament du 25 septembre 1778) vendit son immeuble à noble Pierre Martin, conseiller secrétaire du roi honoraire en la chancellerie de la Cour des comptes, aides et finances, au prix de 127.000 livres (28 novembre 1788, Vésian notaire). Il occupe toujours un côté de la rue du Cygne, avec façades sur celle des Etuves et sur la Grand'Rue, l'une moderne, l'autre attribuée, sans preuves, à Daviler. Le 22 janvier 1820, le général Martin de Campredon vendit la moitié lui appartenant de cette maison au conseiller Martin de Choisy, propriétaire aussi par moitié. C'est aujourd'hui l'hôtel du vicomte d'Adhémar, de la même famille.

Immédiatement après dans cette même île et sur la Grand'-Rue était la maison que la veuve et héritière d'Antoine Deloche, parfumeur, vendit, le 27 mars 1763 (Auteract notaire), au conseiller Antoine de Maseran de Lésignan, seigneur Ducros, après laquelle se trouvait celle de Pomier, négociant, qui ressort à la rue des Etuves (maison Bazille-Tissié). A l'angle de la Grand'Rue et de la rue Massane on rencontrait Laget, perruquier, et à l'autre extrémité de celle-ci, avec retour sur la rue des Etuves, le Logis de l'Amiral, ayant appartenu à Daladouire, hôte, qui, avons-nous dit, donna son nom à la rue.

Ile et rue du Cheval-Blanc. — L'île du Cheval-Blanc bordait l'autre côté de la rue du Cygne. Elle tirait son nom d'une ancienne et célèbre hôtellerie, existant encore, qui était, avec le Louvre, le Cygne, la Croix-d'Or et l'Hôtel de Paris, un

Digitized by Google

des cinq logis majors de Montpellier [1]. L'immeuble, qui occupait de ce côté, toute la rue du Cygne avec retour sur la Grand'Rue et sur la rue des Etuves, appartenait encore en 1788 au conseiller Antoine de Gallières, sieur de Mazaribat, Pommessargues et Saint-Félix, venu dans sa famille par testament (21 avril 1682, Bertrand notaire) et par mariage (3 novembre 1693, Tesses notaire). Au XVIe siècle, en étaient propriétaires Jehan Bossuges, procureur du roi, et « done Vidalle, sa molier » (1525-1544), puis Philippe de Bossuges, sieur du Triadou, noble Pierre de Bossuges, sieur de Pommessargues, Agnac et Mujolan (1600 et après). C'est la maison de feu le doyen Bouisson, ancien professeur à la Faculté de médecine et député, dont la fortune laissée par lui et par sa femme a été consacrée à la création et à la dotation de l'Institut Bouisson-Bertrand de Grammont. Allait aussi de la Grand'Rue à la rue des Etuves, la maison suivante qui appartenait au conseiller Lamorier et avait été à Philippe de Moynier, baron de Fourques (n° 29). Un petit immeuble sans grande profondeur la séparait de celle de Duranti, qui précédait le Logis du Cheval-Blanc, possédé par Marguerite de Sandre, veuve d'Antoine de Jougla, sieur de Lozière, trésorier de France, puis par Leblanc avant d'être à Duranti [2] (n° 33, maison Fabrège).

L'hôtellerie du Cheval-Blanc occupait, comme de nos jours, tout un côté de la rue de ce nom avec façade sur la Grand'Rue et la rue des Etuves. Nous y trouvons successivement les hôtes Flory de Seste, Castel, Jean Louissière, Dumas époux Vayssière, André Cayre et ses héritiers. Le 29 janvier 1720, Jacques Haguenot l'acheta ; puis elle fut vendue, moitié à Giral, architecte ou bourgeois, et moitié à J.-J. Lamourier, fils d'un chirurgien (1761). Il jouissait d'un excellent renom ce logis, où

[1] *Chroniques du Languedoc*, t. III, p. 120.

[2] L'intendant M. de Saint-Priest acheta le château d'O ou Puech-Villa de M. Duranti, successeur de Leblanc. Il y avait, ce semble, parenté entre ces deux derniers. — La maison Duranti ressortait aux Etuves et paraît n'en avoir fait qu'une avec celle qui appartient aujourd'hui à M. Cazalis de Fondouce.

Digitized by Google

pendait l'enseigne du Cheval-Blanc, au XVIIIe siècle, puisque Don Emmanuel, frère du roi du Portugal y séjourna longtemps (2 août 1778) et que l'empereur Joseph II, voyageant incognito, y descendit le 30 juin 1777 et en repartit le lendemain après avoir visité la ville et admiré la promenade du Peyrou.

Ile Puits des Douzils. — De l'autre côté de la rue du Cheval-Blanc, entre celle-ci, la Grand'Rue, les rues Fourfouillère et des Etuves, était l'île du Puits des Douzils, qui tirait son nom d'un puits auquel étaient adaptés des tuyaux ou robinets (*douzils*, en patois) pour l'écoulement de l'eau. Ce puits existe encore dans la rue Fourfouillère, depuis Diderot, au n° 9.

Rue Fourfouillere ou Diderot. — La nouvelle dénomination de celle-ci n'a qu'un avantage sur l'ancienne, c'est qu'elle rappelle le nom du philosophe du XVIIIe siècle, tandis que la première ne saurait être expliquée. Ce n'est cependant pas le motif qui a dicté ce changement à nos édiles de la fin du dernier siècle. Peu de maisons de cette île attirent l'attention; celle qui faisait les deux coins de la rue des Etuves appartenait au lieutenant de prévôt Jean Jausserand, puis au conseiller Jausserand et fut vendue le 7 mars 1713 à Dardeille (Brun notaire); Mme de Sarret de Saint-Laurent, veuve du Roure, en possédait une autre près de la précédente.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

44e Congrès des Sociétés savantes.

Paris, le 23 décembre 1905.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme suite à ma circulaire en date du 17 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous annoncer que le 44e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 17 avril prochain, à deux heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 avril.

Le samedi 21 avril, je présiderai la séance générale de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Comme les années précédentes, je me suis préoccupé de la délivrance des billets à prix réduit. Il a été arrêté entre les Compagnies de chemins de fer et mon Département que, sur la présentation de la *lettre d'invitation* remise par vos soins à chaque Délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 8 au 20 avril seulement, et pour Paris, *sans arrêt aux gares intermédiaires*, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le PRIX ENTIER de la place en mentionnant sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et la *somme reçue*. Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Paris au point de départ, de la même place qu'à l'aller et par le même itinéraire, si elle est utilisée du 21 au 26 avril inclusivement.

Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le

Digitized by Google

voyageur l'obligation de payer le prix intégral de la place à l'aller et au retour.

Je vous serai obligé de m'envoyer, *avant le 15 mars, dernier délai*, la liste des délégués de votre Société qui ont l'intention de se rendre à Paris. IL EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT que vous indiquiez sur cette liste PAR QUELLE LIGNE LA GARE DE DÉPART EST DESSERVIE. S'il est nécessaire d'avoir des bulletins de circulation SUR PLUSIEURS LIGNES pour venir à Paris, CES LIGNES DEVRONT ÊTRE TRÈS EXACTEMENT MENTIONNÉES, AVEC LE NOM DE LA GARE DE DÉPART ET CELUI DE LA GARE OU LE TRANSFERT DOIT S'EFFECTUER.

Je vous serai également obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions aux intéressés.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
BAYET.

Recensement des forces hydrauliques de la France [1]

M. R. de la Brosse, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en mission spéciale, a procédé à un recensement des forces hydrauliques dans les quatre départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes. Les chiffres indiqués n'ont qu'une valeur provisoire. On sait, en effet, qu'il n'existe point encore en France, comme en Suisse, en Allemagne et en Autriche, de service exécutant régulièrement des observations hydrométriques et centralisant les résultats obtenus. Les opérations effectuées jusqu'ici sur les cours d'eau de notre pays sont fragmentaires et tout à fait insuffisantes pour répondre aux nécessités actuelles.

La puissance hydraulique dans la Haute Savoie serait égale à 100.000 chevaux (HP) en étiage et à 375.000 en eaux moyennes. D'après M. de la Brosse, de nouveaux jaugeages plus précis aug-

[1] *Essai de recensement des principales forces hydrauliques*, in *Comptes rendus de l'Association française pour l'Avancement des Sciences*. Congrès de Grenoble, 1904.

Digitized by Google

menteront très notablement ces chiffres. Le département de la Savoie fournirait 320.000 chevaux (HP) en étiage et 650.000 en eaux moyennes, celui de l'Isère 350.000 et 800.000 chevaux (HP). Pour les Hautes-Alpes, M. Tavernier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a trouvé, il y a quelques années, 300.000 et 500.000 chevaux. Les quatre départements considérés qui forment environ 4 1/2 p 100 de la superficie de la France, soit 24.666 kilomètres carrés, fourniraient donc une puissance d'au moins un million de chevaux à l'étiage le plus bas et pendant une moitié de l'année deux millions à deux millions et demi de chevaux, soit à peu près un cheval par hectare de superficie, et, dans cette évaluation n'est pas compris le Rhône.

Étendant son enquête à toute la France, M. de la Brosse attribue aux autres départements du sud-est et à ceux de la bordure pyrénéenne (63 166 kmq.), 1.300.000 chevaux, à onze départements du centre et à six de l'est (91.000 kmq.), 900 000 chevaux et au reste du territoire (357.600 kmq.), 1.400.000 chevaux.

A l'étiage la puissance hydraulique de la France serait donc égale à 4 millions et demi de chevaux « Mais on sait depuis longtemps que la richesse hydraulique d'un pays ne se mesure pas seulement à son minimum d'étiage, et de nombreuses applications industrielles nous apprennent que l'on peut utilement profiter des eaux surabondantes des saisons favorables. C'est donc à 9 ou 10 millions de chevaux qu'il faut évaluer la richesse hydraulique de notre territoire. » Or, c'est précisément la puissance totale nominale des machines à vapeur recensées dans notre pays.

Mais sur l'outillage à vapeur les forces hydrauliques ont l'avantage de pouvoir fournir un travail continu et par suite sont susceptibles de satisfaire à un ensemble de besoins bien supérieur. Ainsi, tandis que les 8.180.000 chevaux-vapeur recensés ne fournissent approximativement que 30 milliards de chevaux heure dans l'année, M. R. de la Brosse évalue au double le nombre de chevaux-heure que les forces hydrauliques de la France pourraient fournir annuellement.

D'année en année l'utilisation des forces hydrauliques prend un plus grand développement. Dans l'ouest de la France le progrès est particulièrement rapide, comme vient de le démontrer, une fois de plus, M. Henri Bresson [1]. Dans la région comprenant l'Eure, le

[1] Henri Bresson, *Développement des stations centrales dans le Nord-Ouest de la France*, in *Bull. des usines électriques*, avril 1905.

Digitized by Google

Calvados, l'Orne, la Manche, la Sarthe, la Mayenne, l'Eure-et-Loir et la partie septentrionale de Maine-et-Loire, on compte aujourd'hui 43 stations centrales, dont 15 créées de 1900 à 1905. Cinq sont établies dans des sous-préfectures : Domfront, Mortain, Vire, Pont-Audemer, Falaise, et la plupart des autres dans des chefs-lieux de canton de 1.000 à 1.800 habitants ; enfin on compte quelques installations dans des agglomérations qui ne dépassent guère 400 habitants, telles que Pontfarcy (Calvados) et Pont-Authou (Eure). Sur ces 43 stations 20 n'utilisent que la force hydraulique et n'ont point de moteur de secours ; 17 fournissent, outre l'éclairage local, la force nécessaire à des meuneries, à des scieries, etc. A Vire, par exemple, 16 moteurs industriels sont actionnés par l'électricité produite par des chutes. C'est ainsi que grâce au judicieux emploi des forces hydrauliques dans les campagnes il est permis d'entrevoir une renaissance des industries domestiques.

Charles Rabot

Les représentations théâtrales dans les Ruines antiques

Le Théâtre en plein air prend tous les ans une importance plus considérable : longtemps réduit aux représentations spéciales dont la scène d'Oberammergau offrait le prototype, il se produit maintenant un peu partout et les Théâtres de la Nature surgissent aux flancs de nombreuses collines.

En outre, des tentatives heureuses ont été faites en France, qui utilisant les ruines plus ou moins restaurées des amphithéâtres antiques, ont fait entendre au milieu des pierres contemporaines des Césars la traduction des chefs-d'œuvre anciens ou des produits d'un art approprié au milieu qui le voyait éclore.

Les théâtres construits jadis par les Romains sur notre sol ont survécu à la ruine du monde antique : ils constituent une des curiosités architecturales de la Provence et du Languedoc.

Ce qui frappe, dès qu'on les aperçoit, c'est leur caractère d'énormité. Imaginez d'immenses gradins en pierres étageant leurs demi-cercles contre le flanc d'une colline, sur un espace long de plus de 100 mètres, et, en face de cet amphithéâtre, où peuvent prendre place 10.000 personnes, un mur gigantesque, haut de 37 mètres et

Digitized by Google

large de 103 mètres, qui domine tout de sa masse : c'est le théâtre d'Orange.

La formidable muraille qui en est la partie principale a été bizarrement sculptée par les siècles; des motifs d'architecture, des colonnes de pierre et de marbre qui la décoraient autrefois, se sont effondrés et gisent à ses pieds, mêlés à quelques figuiers qui ont poussé là, entre les dalles de l'antique scène, large de 60 mètres. Sa façade se creuse d'excavations, des pierres manquent; elle est toute trouée, toute rongée. Tel qu'il est, mutilé par le temps, ce mur géant donne aux ruines du théâtre d'Orange un aspect singulièrement imposant et majestueux, digne du plus grand art.

Plus colossales encore sont les arènes de Nimes, qui mesurent 103 mètres sur 101. Tout y est à l'avenant. Trente-cinq rangs de gradins construits en pierres, mesurant chacune 1 mètre cube, posées les unes sur les autres sans ciment, réunies seulement par des crampons en fer scellés avec du plomb, se superposent sur une hauteur de 21 mètres, autour d'une piste ovale de 70 mètres de long; 124 vomitoires, dont plusieurs ont 10 mètres de haut, donnent accès à cet amphithéâtre monstre où 23.000 spectateurs peuvent s'asseoir.

En traversant les siècles, ces théâtres n'ont pu manquer de passer par d'étranges fortunes. Il n'y a pas longtemps encore, à Orange et à Nimes, les arènes contenaient des villages. En effet, ces solides constructions de pierre constituaient un abri tout trouvé; des masures s'y élevèrent, et peu à peu on vit toute une population venir y nicher.

On n'aura pas de peine à admettre que l'aspect de ces villages était tout ce qu'on peut imaginer de plus pittoresque, en même temps que de plus bizarre. Les maisons, bâties sur les anciennes zones des gradins, avaient l'air d'être perchées sur les parois d'un ravin; çà et là, des arbustes, des arbres même avaient pris racine, et mettaient de la verdure parmi les bicoques, sales et misérables, car les quartiers des arènes étaient habités par le bas peuple. Des ruelles étroites et tortueuses, où les poules, les porcs et la marmaille s'ébattaient librement, grimpaient vers le mur. Les jours d'orage étaient terribles : la pluie dévalait le long de ces ruelles et s'accumulait dans la partie basse des arènes, celle qui servait autrefois de piste ou de scène; et elle y formait un marécage. Extrêmement dangereuses étaient pour les masures ces averses qui minaient leurs fondations; par bonheur, elles s'étayaient l'une l'autre. A Nimes,

Digitized by Google

au début du XIXe siècle, les arènes formaient encore, dans la ville, un quartier spécial qui possédait son église : Saint-Martin des Arènes, et ne comprenaient pas moins de 2.000 habitants, parlant un patois spécial.

Cependant, on commençait, au cours du XVIIIe siècle, a rougir de cette espèce de profanation. Depuis que les ruines de Pompéi avaient été remises au jour, on revenait au culte des vestiges de l'antiquité. On prit soin de débarrasser les théâtres romains de ces constructions parasites qui les déshonoraient, pour les restituer dans leur simplicité et leur beauté. En 1809, on s'occupa de déblayer le théâtre d'Orange A la même époque, on débloquait pareillement les arènes de Nimes.

Désormais, les théâtres antiques ayant recouvré leur état primitif, on devait avoir l'idée de les rendre à leur véritable destination. Cette idée vint aux « félibres » qui organisèrent les premières représentations Restait à en faire une véritable manifestation d'art. Or, le 11 août 1888, la Comédie-Française donnait au théâtre antique d'Orange *Œdipe-Roi*. Ce fut une soirée inoubliable.

D'où venait cette prodigieuse impression ? De l'harmonie parfaite, merveilleuse, qui existait entre la grandeur et l'austérité des ruines d'Orange et l'admirable chef-d'œuvre. La pièce de Sophocle reparaissait dans ses véritables conditions de représentation.

La tragédie antique, en effet, composée pour toute une cité, n'est vraiment à sa place que dans ces vastes espaces où elle peut faire vibrer l'âme d'une foule immense. Et, d'autre part, elle seule, avec la simplicité de ses lignes et la pureté de son dessin, peut supporter sans peine le voisinage du gigantesque amphithéâtre de Nimes ou du mur d'Orange, dont la splendeur, victorieuse des temps, évoque la pensée de l'éternité.

L'*Antigone* de Sophocle, l'*Alceste* et *les Phéniciennes* d'Euripide, des œuvres antiques ou imitées de l'antique, comme *Parysatis*, de Mme Dieulafoy, représentée récemment à Béziers, telles furent les œuvres offertes dans ces théâtres survivants de l'antiquité.

Si l'on veut une preuve du succès de ces représentations, il suffira d'un trait qui, par lui-même, est bien significatif. Béziers, jalouse de ses voisines et n'ayant pas d'arènes, s'empressa de s'en faire construire, il y a quelques années et se bâtit un théâtre antique tout neuf.

Les représentations se donnent régulièrement tous les ans : à Nimes à la fin de juillet, à Orange vers le milieu du mois d'août, à Béziers à la fin d'août.

Digitized by Google

C'est le soir qu'elles ont lieu. La raison de ce fait est curieuse. C'est que nous sommes ici dans le Midi, chez des gens amoureux du soleil et qu'enivre sa lumière : pendant le jour, le soleil surexcite l'auditoire ; on s'agite, on cause, des discussions s'élèvent au sujet des ombrelles qui s'ouvrent et empêchent de voir ; au contraire, la nuit apporte le calme et le recueillement.

Ce qui confirme bien la sagesse de cette précaution, c'est qu'à Béziers, où l'on persiste à jouer en plein jour, sous le ciel bleu et le grand soleil, l'auditoire est excessivement tumultueux ; mais cet inconvénient est moins grave qu'à Nimes et qu'à Orange. A Béziers, en effet, on donne surtout des drames lyriques, avec danses et ballets, où la musique et le spectacle ont le plus d'importance.

L'acoustique est merveilleuse dans ces théâtres antiques ; pas une parole ne s'y perd. Par un singulier contraste, ce qu'on entend le moins bien dans ces théâtres, c'est la musique : elle y est un peu diffuse : une tirade s'y entend mieux qu'une symphonie, un acteur mieux qu'un orchestre.

Reste une question importante — puisqu'on joue le soir, — c'est celle de l'éclairage. A Nimes, on emploie l'électricité : en 1904, il n'a pas fallu moins de 15 kilomètres de fil pour éclairer les travées. A Orange, on se sert d'acétylène ; les gradins reçoivent de lumière juste ce qu'il faut pour que les spectateurs puissent trouver leur place ; au contraire, la scène est vivement éclairée par des foyers éclatants. L'effet est saisissant, du mur tout baigné de lumière, tandis que la foule des assistants frémit dans une sorte de pénombre. Les personnages se détachent nettement sur ce fond resplendissant, et l'acétylène enveloppe d'une poétique clarté leurs vêtements flottants au vent du soir, ainsi que les verdures frissonnantes de la scène.

Aussi n'a-t-on pas besoin de décors. Le mur est ici l'unique « toile de fond ». Qu'on ne s'imagine pas qu'il écrase de sa masse les acteurs ; ceux-ci n'ont nullement l'air de fourmis au pied d'un palais géant. Au contraire, la sensation de grandeur dégagée par la scène grandit les acteurs. Ce phénomène a été unanimement reconnu et son mystère est peut-être le plus beau charme d'Orange.

A Nimes, au contraire, la scène reçoit des décors en rapport avec ses vastes dimensions. Pour la *Sémiramis* de M. Péladan, jouée l'an dernier, ils représentaient les célèbres jardins suspendus de la reine d'Assyrie, s'étageant en trois terrasses d'une hauteur totale de 19 mètres et d'une largeur de 37 mètres.

Digitized by Google

A Orange et à Nimes, les frais des représentations sont couverts par un comité organisateur. Les dépenses sont assez considérables : à Orange, elles atteignent à peu près 80 000 francs; à Nimes, en 1904, elles ont été de 40.000 francs.

Ces dépenses sont compensées par le produit des places qui, à Orange, comprennent des places de luxe à 12, 10. 8 et 5 francs et 4.000 places à 2 francs C'est à Nimes que les places sont le moins chères; il y a 3.500 places de luxe à 12 francs, 4.000 à 7, 5 et 3 francs et 16.000 à 2 francs; et c'est à Béziers qu'elles sont le plus coûteuses : le tarif y est plus élevé qu'à l'Opéra, ce qui n'empêche que tout est loué

Une partie du public vient de Paris et surtout des grandes villes de France; mais le plus fort contingent de spectateurs est fourni par la population des environs. De même, la figuration est tout entière recrutée sur place Cela fait une atmosphère bien homogène, une foule qui a son âme. Et cette âme est franchement méridionale : on s'enthousiasme, on se fâche, on s'apaise, comme par enchantement.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, ces représentations qui constituent une des plus curieuses manifestations d'art de notre époque.

Le Tour du Monde.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Ports français et Ports étrangers

Nous nous sommes maintes fois fait l'écho des doléances qui s'élèvent quotidiennement sur l'état comparatif de nos ports et des ports étrangers,

Le rapport présenté par M. Aimond, député, au nom de la commission qui a été chargée d'examiner le projet de loi dit Programme Baudin, ajoute une note nouvelle et pessimiste au concert des réclamations sans cesse grandissantes.

L'activité commerciale et industrielle de l'univers se trouve concentrée dans les quatre nations suivantes : Angleterre, Allemagne, Etats-Unis, France, dont le mouvement de tonnage de la marine marchande, de 1890 à 1900, s'est élevé de :

5.042.117 tonneaux à 7.207.610 pour l'Angletere;
1.857.000 tonneaux à 2.921.000 pour les Etats-Unis;
660.000 tonneaux à 1.365.000 pour l'Allemagne;
490.000 tonneaux à 574.000 pour la France.

Nous n'avons rien à dire de l'Angleterre, qui est toujours la « reine des mers », mais la tendance expansive de l'Amérique et l'accroissement du trafic allemand sont bien faits pour nous surprendre et nous inquiéter.

Les Etats-Unis accusent une augmentation de plus d'un milliard de tonnes en dix ans, et l'Allemagne double facilement son trafic dans le même temps.

Les progrès de la navigation amèneront, d'un autre côté, l'augmentation continue des dimensions des navires. D'après l'ingénieur américain Corthel, au milieu de ce siècle, vers 1950, les dimensions des grands vapeurs seront : longueur, 300 mètres ; tirant d'eau, 10 mètres ; vitesse, 24 nœuds.

Pour ces deux raisons, qui se complètent l'une l'autre, augmentation de trafic et augmentation des dimensions des navires, il est

Digitized by Google

nécessaire d'agrandir nos ports, qui sont reconnus déjà depuis longtemps insuffisants.

Il y a quelques mois, lors du lancement du *La Provence*, qui va être la plus forte unité de notre marine commerciale, le président de la Compagnie générale Transatlantique, M. Charles Roux, déplorait que les dimensions des bassins du Havre aient obligé de limiter à 190 mètres la longueur de ce grand paquebot, qui aurait dû avoir tout au moins 200 mètres.

Le tonnage de jauge des navires entrés et sortis dans les principaux ports français et étrangers démontre l'accroissement considérable de ces derniers par rapport aux nôtres. Cet accroissement, pendant les quatre dernières années, a atteint :

25 °/. à Hambourg
45 °/. à Rotterdam
30 °/. à Anvers

tandis qu'il n'a été que de :

22 °/. à Marseille
13 °/. à Dunkerque
2 °/. au Havre.

Si l'on considère le mouvement annuel d'exportation, on constate, pour la période comprise entre 1896 et 1900, un gain de :

308 000	tonnes	à Marseille
277.000	—	à Dunkerque
258.000	—	à Bordeaux
83.000	—	au Havre

tandis que pour la même période le mouvement d'affaires du port de Hambourg se chiffre de la manière suivante :

1896	5.955.729	tonnes
1897	6.481.331	—
1898	7.366.927	—
1899	8.671.104	—

C'est-à-dire qu'il augmente par bonds annuels de 900.000 tonnes en moyenne.

Cette prospérité considérable du port de Hambourg est due au concours efficace de plusieurs causes : développement des installations, perfection de l'outillage et de l'organisation intérieure, extension considérable du réseau des voies navigables qui y affluent, application de tarifs de transport avantageux, etc.

Les mêmes causes ont produit les mêmes effets à Anvers, à Rotterdam et même à Gênes.

Digitized by Google

Tableau comparatif des principaux ports de l'Europe, par ordre d'importance, d'après le tonnage d'entrée, en 1850 *et en* 1900

EN 1850

	tonnes
1. Londres	2.500.000
2. Liverpool	2.000.000
3. Marseille	900.000
4. Anvers	580.000
5. Le Havre	390.000
6. Amsterdam	350.000
7. Rotterdam	300.000
8. Brême	225.000
9. Hambourg	200.000
10. Bordeaux	160.000
11. Dunkerque	80.000

EN 1900

	tonnes
1. Londres	10.000.000
2. Hambourg	8.000.000
3. Anvers	7.000.000
4. Rotterdam	5.700.000
5. Liverpool	5.300.000
6. Marseille	4.800.000
7. Gênes	4.700.000
8. Brême	2.500.000
9. Le Havre	2.200.000
10. Amsterdam	1.900.000
11. Dunkerque	1.400.000
12. Bordeaux	1.000.000

Ces chiffres permettent de constater tout d'abord que Marseille, qui occupait jadis le troisième rang des ports européens, et qui venait en tête des ports continentaux, n'arrive aujourd'hui qu'au sixième rang, concurrencée de près par Gênes, qui doit, en grande partie, sa prospérité actuelle au réveil économique de l'Italie du nord, sous l'influence allemande, et au percement du Gothard.

Par contre, Hambourg fait un bond prodigieux du neuvième rang au second, et se classe immédiatement après Londres, à la tête des autres ports du vieux monde. Anvers et Rotterdam marquent

Digitized by Google

aussi de notables progrès, tandis que le Havre est fortement distancé et que Dunkerque et Bordeaux se partagent les derniers rangs.

L'historique des travaux entrepris depuis quelque vingt-cinq ans dans les ports étrangers expliquera leur essor prodigieux.

Pour le port de Hambourg, qui est devenu le premier de l'Europe continentale, le troisième du monde après Londres et New-York, qui, à lui seul, exporte et importe un nombre de tonnes de marchandises au moins égal à celui qui passe dans tous nos ports français et dans toutes nos douanes, il a été dépensé, de 1880 à 1897, près de 300 millions de francs, dont 50 millions fournis par l'Etat. La Société qui possède les entrepôts du port franc a élevé des magasins qui ont coûté 22 millions et demi.

En 1897, on a décidé un nouvel ensemble de travaux estimés à 50 millions de francs. Une somme de 13 millions a été consacrée, en outre, à l'accroissement de l'outillage électrique et hydraulique.

Enfin, il a été créé, à l'embouchure de l'Elbe, à Cuxhaven, un port qui a coûté près de 9 millions.

En moins d'un demi-siècle, le port d'Anvers est devenu quinze fois ce qu'il était en 1850. L'Etat a consacré 117 millions à ses agrandissements successifs, et la ville d'Anvers une somme équivalente, sans compter les 100 millions employés à améliorer la na vigation de l'Escaut

Un nouveau projet, sur le point d'être exécuté, a pour but de faire du port d'Anvers l'un des plus grands du monde. Son étendue actuelle sera triplée. La longueur des quais d'accostage direct passera de 5.500 mètres à 13.800 mètres, et celle des quais des bassins de 16.000 mètres à 46.600 mètres. L'ensemble des travaux nécessitera une dépense de 200 millions de francs, sans tenir compte de l'outillage des nouvelles installations.

L'excellent port de Rotterdam a coûté, pour son amélioration, depuis 1870, environ 62 millions et demi.

Liverpool, le grand port de la Mersey, vient d'être l'objet d'améliorations considérables, dont le chiffre a dépassé 113 millions de francs. Un autre travail a pour but de permettre l'accès de Liverpool, par tous les temps, aux plus gros navires. Dans ce but, la barre de la Mersey a été creusée jusqu'à $8^{m}23$ aux basses mers d'équinoxe.

Quant à Gênes, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, il est devenu pour la haute Italie, la Suisse et l'Allemagne, le prin-

Digitized by Google

cipal port de transit sur la Méditerranée. C'est, en même temps, l'entrepôt du commerce des charbons, des céréales, des cotons, des vins, du pétrole, etc. Un grande partie de ce commerce est entre des mains allemandes, et les principales Compagnies maritimes allemandes desservent ce port : le *Nordeutscher Lloyd*, pour l'Amérique, la Chine, l'Australie ; la *Hambourgeoise Américaine*, pour New-York ; la *Compagnie Cosmos*, pour le Pacifique ; faisant ainsi directement concurrence aux trois grandes lignes françaises correspondantes : Messageries Maritimes, Transatlantique, Chargeurs-Réunis.

Le mouvement total du port de Gênes, qui était inférieur à 4 millions de tonnes en 1894, dépasse aujourd'hui 6 millions, continuant à serrer de près celui de Marseille.

Toutefois, il y a lieu de noter une importante différence entre le trafic des deux ports. Tandis que Gênes est par-dessus tout un port de transit, à Marseille la presque totalité des marchandises embarquées ou débarquées appartient au commerce ou à l'industrie locale. Le transit n'entre que pour une faible part dans le trafic de Marseille (130.000 tonnes en 1895), qui a sur sa rivale l'avantage de n'être pas un simple lieu d'escale pour les transports, mais bien une ville de négoce et d'industrie.

Nous venons de constater qu'on n'a pas regardé à la dépense à l'étranger, pour constituer le formidable outillage des ports maritimes. Voyons maintenant ce qu'on se propose de faire chez nous pour nous mettre à même de maintenir notre situation ou de lutter contre nos concurrents.

Sans entrer dans les détails de projets toujours remaniés, bornons-nous à indiquer le montant de la dépense :

Pour Marseille	34	millions
— Le Havre	20	—
— Dunkerque	26	—
— Bordeaux	13	—
Ensemble	93	millions

Soit moins de 100 millions pour l'ensemble de nos quatre grands ports, à peine la moitié de ce que l'on se propose de faire à Anvers, pour redonner à cette cité la suprématie conquise par Hambourg.

Il est vrai que l'on améliore un peu partout nos autres ports, et que l'on consacre :

Digitized by Google

A Boulogne	10	millions	
Dieppe	5	—	1/2
Rouen	11	—	1/2
Saint-Nazaire	12	—	
Nantes	22	—	
Bayonne	2	—	
Cette	3	—	

Ce qui fait en tout une dépense de 160 millions environ.

Ce programme doit être exécuté en douze années, avec le concours des villes et chambres de commerce intéressées.

Ajoutons que, pour être réellement utilisable, l'agrandissement de nos ports doit être complété — comme en Allemagne et en Belgique — par l'amélioration et par l'extension des voies navigables intérieures. On est d'ailleurs d'accord à ce sujet, puisque l'ensemble des devis du programme comprend, pour ce dernier et important article, une somme de 500 à 600 millions.

L'exposé de la situation se passe de tout commentaire, et démontre surabondamment la nécessité de hâter l'accomplissement de travaux qui nous permettent de garder au moins le rang qui nous est actuellement dévolu.

Le Tour du Monde.

La dégradation des Pyrénées et le Congrès pour l'aménagement des montagnes

A tous les points de vue les Pyrénées se trouvent dans une situation lamentable. Cet état de choses résulte de l'apathie des habitants et des pratiques pastorales primitives auxquelles ils demeurent inébranlablement attachés. Le Pyrénéen s'en tient à l'élevage du mouton sur les hauts pâturages, de plus il surcharge les pacages d'animaux transhumants, si bien qu'après un estivage les « montagnes » sont très dégradées et jamais ces dégradations ne sont réparées. Les pâturages étant communaux ou appartenant à des syndicats de communes, personne ne se soucie de dépenser son temps, ni sa peine à améliorer des terres, sans espoir d'une rémunération directe et personnelle. La collectivité de la propriété a pour conséquence la ruine à échéance plus ou moins rapide des fonds soumis à ce régime. Les pâturages exis-

Digitized by Google

tants devenant de plus en plus maigres par suite de l'incurie des indigènes, pour s'en procurer de nouveaux, les pasteurs déboisent et brûlent les taillis autant que cela leur est possible. De là une augmentation calamiteuse de la torrentialité qui entraîne la ruine même des pâturages et de plus celle des vallées. Et cette économie pastorale destructrice ne procure même pas des bénéfices considérables aux indigènes qui la pratiquent. En dehors de la vente des animaux sur pied pour l'alimentation, le plus clair du produit des 1.369.000 moutons existant en 1901 dans les cinq départements pyrénéens a été la laine qui, d'après M. H. Cavaillès [1], a donné 3.111.645 francs, soit une moyenne de 2 fr. 27 par tête.

Les Congrès du Sud-Ouest navigable, si, à notre connaissance du moins, ils n'ont abouti à aucune amélioration des voies de navigation intérieure de la Gascogne, ont, en revanche, eu ce résultat considérable de révéler au grand public la dégradation des Pyrénées et de montrer l'influence désastreuse que les progrès de cette dégradation exercent sur le régime de la Garonne et de la Gironde. Menacée par l'inertie et la routine des montagnards, la plaine a poussé un cri d alarme, mais ce n'a été qu'un cri.

Sous l'active impulsion de son président, M. Descombes, l'Association pour l'aménagement des montagnes, fondée à Bordeaux, ne s'est pas tenue à la parole ; elle a, comme nous l'avons annoncé [2], aménagé 2.000 hectares de hauts pâturages dans la vallée de la Neste. L'expérience de l'an dernier a parfaitement réussi, et si ce succès n'a pas désarmé tous les habitants de la commune dans laquelle cette restauration a été entreprise, il a converti des voisins. Une autre commune de la vallée a demandé à la société bordelaise d'améliorer ses pâturages et une autre dans la vallée de l'Adour a supprimé la transhumance [3].

Enfin, à Bordeaux, le 28 et le 29 juillet derniers, l'Association pour l'aménagement des montagnes a tenu un Congrès très intéressant. Plusieurs forestiers distingués, MM. Broilliard, Pierre Buffault et Cardot ont adressé des communications concernant les améliorations pastorales. Tous ont été amenés à préconiser la substitution de la vache laitière à la brebis et à la chèvre. Les

[1] *L'économie pastorale dans les Pyrénées*, in *Revue générale des sciences pures et appliquées*. Paris, XVIe année, n° 17, 15 septembre 1905, p. 777. Nous ne saurions trop recommander la lecture de cet article très exact et très documenté.

[2] *La Géographie*, XI, 5, 15 mai 1905.

[3] H. Cavaillès, *Loc. cit.*

Digitized by Google

bêtes à corne dégradent beaucoup moins les montagnes et donnent des produits beaucoup plus rémunérateurs. d'autant que la production actuelle du pays en beurre et en lait est insuffisante pour subvenir à la consommation des nombreuses stations thermales et estivales pyrénéennes.

Dans un mémoire très documenté [1], M. le comte de Roquette-Buisson a mis en évidence les progrès du déboisement depuis le XVIIIe siècle, d'après des pièces extraites des archives de sa famille. En 1715, un de ses ancêtres, le marquis de Souillac, obtint des syndics de Barèges 300 sapins pour la reconstitution d'une chapelle située dans cette vallée. Ces arbres atteignaient une telle taille que pas moins de vingt hommes étaient nécessaires pour les porter. Or, aujourd'hui cette région ne renferme plus un seul arbre.

Pour augmenter les ressources des montagnards, le comte de Roquette préconise l'arboriculture et montre par des statistiques les gains que les habitants des basses vallées pourraient réaliser de ce chef.

Diverses communications ont été ensuite entendues sur le reboisement par l'initiative privée, et sur les mesures législatives pour créer des « forêts de protection » analogues aux réserves forestières des Etats-Unis.

Le Congrès s'est séparé en émettant un vœu tendant à la création de ces forêts de protection, et un second sollicitant des pouvoirs publics l'autorisation, pour les associations reconnues d'utilité publique, d'acquérir des forêts et des terrains à reboiser et de réclamer l'application à leurs bois des dispositions du Code forestier relatives aux bois des communes et des établissements publics.

CHARLES RABOT.

Câble français de Brest à Dakar

Il y a quatre ans que fut élaboré un grand programme d'extension du réseau télégraphique sous-marin français. Parmi les lignes projetées, deux avaient déjà été terminées : celle d'Oran à Tanger

[1] Comte de Roquette-Buisson. *Les arbres et l'arboriculture fruitière dans les Pyrénées*, in *Bull. de la Soc. d'agriculture des Hautes-Pyrénées*. Premier Congrès de l'aménagement des montagnes à Bordeaux, 1905. Une brochure in-8° de 15 p. Tarbes.

Digitized by Google

(523 kil.) et celle de Tourane à Amoy (1.711 kil.). Un troisième câble vient d'être achevé, celui de Dakar à Brest (4.510 kil.). C'est le plus long des câbles français après nos deux transatlantiques. Notre effort depuis 4 ans, bien que notable, est encore bien inférieur à celui de nos rivaux.

Les Anglais, dit le *Cosmos*, ont, dans la même période, immergé 13.930 kil. de câbles pour compléter leur réseau de l'Afrique du Sud et le relier à l'Australie. En outre, en 1903 et 1904, 13 875 kil. de conducteurs ont complété entre Vancouver, l'Australie et diverses îles océaniennes, la première ligne télégraphique faisant le tour du monde et qui est exclusivement britannique. En 4 ans, les nouveaux câbles anglais immergés atteignent donc un total de 27.805 kil.

Les Allemands ne possédaient pour ainsi dire, avant 1900, aucun câble sous-marin. Ils ont d'abord jeté, à travers l'Atlantique, un, puis deux conducteurs pour concurrencer les câbles anglais et français. Ces conducteurs partent de Borkum, sur la mer du Nord, et atterrissent aux Açores, puis à New York Ils mesurent l'un 7.700, l'autre 7.770 kil. A la suite d'un arrangement avec la Hollande, les Allemands ont projeté, en outre, des lignes sous-marines pour relier leurs possessions d'Extrême-Orient avec les Indes néerlandaises ; ce système se relierait à l'Europe par le transpacifique que les Américains ont achevé en 1904. Enfin, en 1905, les Açores seront mises en communication télégraphique directe avec les colonies allemandes de l'Afrique occidentale.

Le câble français de Dakar à Brest a été commencé le 5 avril 1904 par la Société industrielle des téléphones, qui l'a terminé le 31 décembre. L'immersion a été effectuée par le navire-câble *François-Arago* en trois expéditions, en juillet et novembre 1904 et janvier 1905. La réception définitive du câble a eu lieu le 7 février dernier. Le câble Brest-Dakar comprend 27 kil. de câble d'atterrissement, 31 kil. de câble côtier, 152 kil. de câble intermédiaire et 4.300 kil. de câble de grands fonds. Le câble d'atterrissement doit être mieux protégé que les autres parce que, près du rivage, le conducteur est ballotté par les vagues et remous qui le projettent sur les rochers.

L'âme de ce câble est constituée par un fil central en cuivre entouré de 13 autres fils plus petits et de même métal ; elle pèse 230 kilog. par mille. Sur cette âme, on a disposé trois couches de gutta-percha, ce qui donne à l'ensemble un diamètre de 14 milli-

Digitized by Google

mètres ; cette substance isolante pèse 150 kilog. par mille ; enfin une couche de jute tanné enveloppe le tout. L'armature comprend 24 fils d'acier de 2 millimètres de diamètre enroulés sur la couche de jute ; ces fils sont encore recouverts de jute et de compound, substance à base de goudron qui empêche le câble de se coller lorsqu'il est enroulé dans la cuve du navire qui le transporte. Le cable d'atterrissement, le plus solide, possède, sur l'isolant qui emprisonne l'âme, un ruban de cuivre d'un dixième de millimètre d'épaisseur sur lequel sont appliquées deux couches de jute ; enfin l'armature est constituée par 10 gros fils d'acier de 9 millimètres de diamètre.

Ce cable met le Sénégal et presque toutes nos colonies d'Afrique Occidentale à l'abri du contrôle étranger. Le gouvernement français a, en outre, acheté le câble de Cadix à Pernambuco, bien qu'il continue à être exploité par la compagnie anglaise. Pour compléter le réseau français de l'Atlantique, il reste à relier ce dernier conducteur au réseau des Antilles par un câble établi entre Fernando de Noronha et Pinheiro (Brésil) cette dernière station étant le point terminus du réseau Atlantique-Nord relié à celui des Antilles par le câble de New-York à Haïti.

Revue Française.

Les Moutons de l'Afrique Occidentale [1]

Par P. Dechambre,
Professeur de zootechnie à l'École nationale d'agriculture de Grignon.

La diversité que nous avons rencontrée dans les populations bovines de l'Afrique existe au même degré dans les populations ovines ; malgré quelques caractères communs, convergence imposée par un milieu naturel identique (tel le remplacement de la laine par du poil), nous sommes en présence de types définis dont les caractères ethniques généraux ne prêtent à aucune confusion. Cependant ces types ne sont pas spéciaux au continent africain ; nous connaissons en Asie et en Europe des races analogues ne se séparant de celles que nous allons décrire que par des caractères secondaires dus à des conditions de milieu différentes et à une animaliculture mieux entendue.

[1] Conférence faite au Muséum d'Histoire naturelle le 15 avril 1905.

Digitized by Google

Un premier groupe est formé par les moutons d'Algérie et de Tunisie qui, par leurs sous-races à grosse queue, se rattachent aux moutons à queue grasse d'Égypte, du Cap et de Madagascar, lesquels ont à leur tour des affinités étroites avec les moutons d'Asie (Perse, Turkestan), également porteurs d'un appendice caudal énorme. A ne prendre que le volume de leur queue, ces moutons seraient semblables ; il convient cependant de distinguer le Persan à queue trilobée du mouton du Cap à queue cylindrique et du Barbarin à queue triangulaire. Tous les animaux exposés à jeuner longuement ont acquis une grande aptitude à l'emmagasinement alimentaire (animaux hibernants, animaux à bosse des régions tropicales ou désertiques). Si ce n'était nous exposer à sortir de notre sujet, nous serions portés à considérer l'appendice adipeux des moutons asiatiques et africains comme une réserve alimentaire assurant la conservation de l'individu dans les temps de disette, et, nous basant sur les variations dans la forme de la queue, à trouver dans l'hypertrophie de cet organe un exemple d'adaptation parallèle ou convergente, comme lorsqu'il s'agit des zébus, des chameaux ou des dromadaires.

Les moutons du Soudan, du Sahara, du Sénégal et du Congo, appartiennent à un type qui se sépare complètement du précédent, non seulement par sa queue longue et fine, mais par ses caractères céphaliques, sa silhouette corporelle et ses proportions. Semblables aux moutons bergamasques exploités dans le Piémont et jusque dans la Savoie, les moutons soudanais représentent vraisemblablement la forme primitive des races cultivées de l'Italie septentrionale.

Enfin, un troisième groupe est formé par les moutons du Dahomey et de la Guinée, groupe dont l'aire africaine de dispersion ne paraît pas limitée à ces contrées puisqu'on en connaît de nombreux représentants dans le sud soudanais.

Nous allons aujourd'hui, conformément au programme adopté, étudier celles de ces races ovines propres à l'Afrique occidentale, c'est-à-dire les moutons du Soudan, du Sahara, du Sénégal, du Congo, du Dahomey et de la Guinée.

LES MOUTONS DU SOUDAN ET DU SAHARA

La race ovine la plus répandue dans le sud du *Soudan* est de taille moyenne ($0^m,60$ à $0^m,70$), à tête petite, sub-busquée, à lèvres fines, pourvue de cornes, de pelage pie-noir ou pie-marron. Le corps

Digitized by Google

est couvert de poils qui sont ras sauf à la base de l'encolure, au poitrail et au garrot du bélier, où ils forment une sorte de collerette que nous retrouverons dans d'autres races également dépourvues de laine. La femelle a le poil ras sur tout le corps ; chez elle les cornes sont absentes.

Ces moutons ressemblent beaucoup à ceux du Dahomey ; ils appartiennent vraisemblablement à la même souche. Élevés avec beaucoup de soin, abrités dans des cases, nourris au voisinage des habitations, ces animaux sont toujours en bon état d'embonpoint.

La seconde race, connue depuis très longtemps et habituellement désignée sous le nom de race du Soudan, appartient à un type remarquable par l'accentuation de ses caractères.

La taille, supérieure à la moyenne de l'espèce ovine, atteint 1 mètre ; la tête est fortement busquée, étroite, les oreilles longues, épaisses et pendantes ; les mâles portent des cornes fortes, spiralées, et recouvertes d'anneaux bien marqués L'encolure est longue et sèche, le garrot saillant, la croupe inclinée, la poitrine aplatie, les membres très hauts et très forts, la fesse mince et rectiligne, la queue longue et fine. Il existe fréquemment des pendeloques au bord inférieur de l'encolure,

Le corps est couvert d'un poil dur et raide, ras ou semi-long sur les diverses régions corporelles, plus long à la base de l'encolure et sur le garrot, court et fin sur la partie libre des membres.

Le pelage est brun, noirâtre ou roussâtre, de teinte uniforme ou marqué de taches blanches qui siègent de préférence sur la face, aux membres, sur les parties déclives du tronc.

Cette description ne donne qu'une idée très imparfaite de la conformation de ces animaux, si différente de celle de nos races améliorées de France qu'on ne saurait les comparer ni sous le rapport de la taille et des proportions, ni sous celui de leurs formes générales.

Le *Sahara* est peuplé par des moutons qui appartiennent au type des moutons soudanais et dont l'élevage et le commerce sont entre les mains des Touareg. Ces moutons, appelés « ademans » dans le pays, ne viennent pas sur les marchés algériens ; au dire de Couzin, vétérinaire à Médéah [1], ils ne dépassent pas les limites d'Insalah, situé à 230 kilomètres de Fort Miribel. Ils font là l'objet d'un commerce important. Ils ne quittent le Sahara que pour descendre

[1] Couzin, Note sur le mouton Touareg. *Revue vétérinaire de Toulouse*, juillet 1897.

Digitized by Google

généralement à Tombouctou, grand entrepôt agricole et commercial du centre ouest africain. De là, les troupeaux se dirigent vers le sud au Soudan, ou vers le nord, jusqu'en Tripolitaine. Vers cette contrée on n'en rencontre, il est vrai, qu'un petit nombre, car la distance séparant les régions est de 15.000 à 18 000 kilomètres.

Les moutons soudanais et sahariens sont d'une endurance extraordinaire; les longues et fatigantes courses que leur font accomplir leurs nomades propriétaires, les rendent très résistants à la marche; ils rivalisent, paraît-il, à cet égard, avec le cheval et le chameau.

La chair est consommée par les indigènes; elle rend de grands services aux voyageurs européens, qui la considèrent comme une bonne viande de boucherie.

Les brebis sont un peu moins grandes et moins fortes que les béliers. Elles sont exploitées pour le lait, aliment habituel des tribus nomades.

Les moutons du *Touat* se distinguent de ceux des Touareg par une taille un peu moindre, un ensemble moins grossier, un pelage fauve ou brun clair avec ou sans marques blanches.

LES MOUTONS DU CONGO

Les bêtes ovines répandues dans tout le bassin du Congo appartiennent au type soudanais. Comme ceux que nous venons de décrire, ces ovins ont la tête busquée, les oreilles longues et pendantes, le corps étroit, la croupe inclinée et peu musclée, les membres hauts. Leur pelage est noir, brun ou pie. La laine est absente, les poils de l'encolure et de la partie antérieure des épaules sont longs et donnent au bélier l'aspect d'un petit bison; la queue est longue et fine.

Dans la zone arabe et le Haut-Nil, on rencontre des moutons à grosse queue, parmi lesquels on signale des individus à cornes divisées; ces moutons sont des barbarins à queue grasse venus du sud de l'Algérie-Tunisie où ils sont nombreux.

Les brebis congolaises sont fécondes et font souvent deux agneaux; assez bonnes laitières, elles donnent du lait avec lequel on fabrique du fromage mou.

La chair laisse à désirer sous le rapport de la finesse; elle devient bonne quand les animaux ont été castrés ou un peu engraissés.

Les moutons du Congo ne vivent pas en grands troupeaux; il est rare d'en rencontrer plus de 50 par village. Les besoins en

Digitized by Google

viande fraîche des postes européens excitent les indigènes à la vente de leurs animaux; les noirs se débarrassent rarement de leurs brebis, mais cependant ils ne cherchent pas à augmenter le nombre de leurs bêtes ovines suivant l'importance du débouché qui leur est offert.

L'élevage du mouton doit pourtant être poursuivi, car il fournira aux Européens une viande fraîche, toujours fort appréciée bien que sa saveur et sa finesse ne se comparent point à celles d'un southdown ou d'un berrichon.

La production laitière des brebis mettrait à la disposition de la population européenne un aliment hautement apprécié ; combien de tempéraments épuisés, fatigués par l'acclimatement ou les expéditions, trouveraient dans le régime lacté un puissant moyen de rétablissement Sur les points où l'élevage des bêtes bovines est reconnu difficile, soit à cause du climat, soit par suite du manque de ressources alimentaires, un petit troupeau de bêtes ovines rendrait à un poste européen les plus grands services. La constitution de ce troupeau ne serait d'autre part ni longue, ni onéreuse. En quatorze ou quinze mois une brebis des races si prolifiques de l'Afrique occidentale donne généralement quatre agneaux qui, au bout du même temps, sont aptes à la reproduction; une période relativement courte suffirait donc à l'organisation d'un troupeau de quelque importance. Un choix convenable des reproducteurs et la régularité du régime alimentaire feraient produire une chair de meilleure qualité et augmenteraient le rendement en lait des femelles.

Dans l'Afrique occidentale, l'élevage de l'espèce ovine nous paraît destiné à prendre de l'importance et à rendre des services aux Européens. Conviendrait-il d'introduire des moutons à laine dans le but de modifier les formes de la race et d'en tirer une nouvelle utilité ? Cela a été tenté au Congo belge, où les métis ont vécu assez bien. Nous pensons qu'il est préférable de conserver la race locale et de chercher à l'améliorer par elle-même, puisqu'elle est adaptée au climat et donne des produits (viande, lait, jeunes) dans des conditions où une race étrangère arriverait à peine à subsister.

Le mouton du *Sénégal*, sur lequel nous ne possédons que des renseignements incomplets, est un grand mouton à la tête forte, moins busquée que celle de la race soudanaise, pourvue de cornes épaisses à la base, annelées et enroulées en spirale comme chez le mérinos ou le barbarin; l'ensemble est, comme chez le soudanais, d'un type longiligne très accentué ; la queue est longue et fine. Le

Digitized by Google

corps est couvert de poils. Le pelage est uniformément roux ou brun; quelques individus présentent des taches blanches sur le dessous de la poitrine et du ventre.

LES MOUTONS DU DAHOMEY

Le Muséum d'histoire naturelle possède un petit troupeau de moutons du Dahomey descendant de quelques individus importés au moment de la conquête de cette colonie. L'étude de ces animaux, complétée par celle de deux sujets que nous avons reçus de Kotonou il y a quelques années, va nous permettre de fixer la physionomie des moutons dahoméens.

Ce sont de petits moutons pesant de 20 à 25 kilogrammes, à tête fine, à profil légèrement convexe, de proportions moyennes ou un peu trapues, à corps court, croupe inclinée, fesse courte et peu musclée, à membres réduits ; la tête, les membres, et, d'une manière générale, toutes les extrémités sont d'une remarquable finesse. Les cornes sont petites, divergentes à angle droit, c'est-à-dire ni fortement resserrées en arrière comme dans les types très busqués, ni ouvertes comme dans les races à crâne large et déprimé ; elles sont grossièrement striées, aplaties, et peu tordues. La queue est longue et fine.

Le pelage est blanc avec des taches noires d'étendue variable qui siègent de préférence sur la face et à l'extrémité des membres ; elles enveloppent les yeux et rappellent les « lunettes » des grands moutons gascons ou des petits auvergnats. Sur quelques individus du troupeau du Muséum, les marques noires sont étendues, mais toujours disposées de préférence au niveau des extrémités.

La peau est dépourvue de laine et garnie sur la plus grande partie du corps d'un poil semi-long, dur et roide ; la tête et la partie libre des membres sont revêtues d'un poil court, fin et brillant semblable à celui qui existe dans les races ovines françaises chez lesquelles ces régions sont dépourvues de laine (moutons auvergnats, berrichons, etc.). Sur le bélier, le poil du bord inférieur de l'encolure et du poitrail est beaucoup plus long que partout ailleurs ; il forme une abondante collerette qui commence en arrière des joues et se termine à la pointe du sternum et à la partie antéro-inférieure des épaules. Cette particularité, encore plus accusée que dans les races précédentes, est un caractère sexuel secondaire masculin resté avec toute sa netteté dans les races primitives, telles que celles-ci ;

Digitized by Google

caractère qui n'est cependant pas entièrement effacé dans les races cultivées, puisque dans la toison des races laineuses il existe une zone de grande longueur qui s'étend de la troisième vertèbre cervicale à la première dorsale en formant un collier avec maximum au niveau de la région pré-scapulaire et diminution régulière sur les régions voisines.

Abstraction faite de l'absence de laine, adaptation au climat chaud, les moutons du Dahomey ressemblent aux moutons auvergnats, bretons, corses, à ceux du pays de Galles et des Ardennes; tous sont des moutons de petite taille, à tête peu busquée, à extrémités fines, de robe noire, brune ou tachetée de noir ou de brun.

En outre, ces moutons sont des insulaires ou des montagnards; et, sous ce rapport, le dahoméen ne se sépare pas davantage des formes européennes, puisqu'on le rencontre de préférence dans la partie montagneuse de la colonie. Le mouton du Dahomey peut donc être rattaché au type des petits moutons sub-busqués, partout signalé comme remarquable par l'homogénéité de ses caractères et l'étendue de son aire de dispersion.

Les moutons du Dahomey sont utilisables surtout pour la production de la viande; leur chair est très appréciée des indigènes et aussi des marins qui embarquent au départ d'Abomey des moutons vivants venus pour la plupart de la région de Kotonou. La finesse de ces animaux indique une prédisposition à l'engraissement dont il serait possible de tirer parti avec un régime régulier et des soins bien entendus. L'amélioration dans ce sens serait évidemment très profitable en accroissant les ressources en viande fraîche de la colonie.

La *Guinée française* et le *Fouta-Djallon* possèdent des moutons semblables à ceux du Dahomey. Les uns sont pie-noirs, les autres blancs avec de petites taches noires ou brunes autour des yeux. Mais quand on connaît la variabilité d'un pelage noir et blanc, on ne voit là que des divergences secondaires n'impliquant pas une réelle différenciation ethnique.

Par ce que nous savons des conditions actuelles de l'élevage du gros et du petit bétail dans l'Afrique occidentale, nous pouvons affirmer que l'exploitation des animaux domestiques y est une nécessité, tant pour les Européens établis que pour les indigènes.

Les Européens appelés à vivre dans les contrées tropicales ont besoin d'une alimentation saine et variée; la nourriture fraîche la plus ordinaire est préférable à des aliments venus de la métropole

Digitized by Google

et dus aux procédés de conservation les plus perfectionnés. L'extension de l'élevage permettrait d'assurer le ravitaillement en viande fraîche de tous les postes et de tous les centres européens. Cet approvisionnement régulier est impossible dans les conditions actuelles de la plupart de nos colonies; certains centres ne peuvent compter recevoir des indigènes et cela d'une manière suivie, des moutons, des chèvres, des volailles, etc. Au bout de peu de temps les indigènes ne possèdent plus que les reproducteurs indispensables qu'ils ne vendent d'ailleurs à aucun prix. Une organisation régulière de la production animale permettrait un approvisionnement constant, dont le bénéfice ne serait pas limité à la population européenne; l'hygiène alimentaire des populations noires en profiterait tout autant, car dans certaines régions la nourriture est à peu près uniquement végétale et dans d'autres la viande atteint des prix extrêmement élevés.

Nous avons montré que la production du lait par les vaches et les brebis est également de toute première utilité; il y a, dans le développement de cette aptitude, la base d'une amélioration de régime très désirable pour les Européens.

L'extension de l'élevage aura encore d'autres effets; la conversion en pâture des terres défrichées ou de la brousse est la meilleure préparation à la culture; la formation de ces pâtures, c'est l'augmentation de la richesse du sol, c'est un acheminement rationnel et économique vers une mise en culture ultérieure.

Aussi nous permettra-t-on de dire que ce n'est point par suite de l'entraînement professionnel auquel un spécialiste peut toujours être accusé de se laisser aller, que nous considérons l'exploitation des animaux domestiques comme une branche importante de nos productions coloniales.

Revue Coloniale.

Soudan français

Chemin de fer. — Le chemin de fer de Kayes à Médine a actuellement deux trains par jour dans chaque sens. Pour le 1er trimestre 1904, ces trains avaient transporté, dit la *Quinzaine coloniale*, 6.147 voyageurs avec 19 tonnes 825 de bagages et 177 t. 622 de marchandises. Pour le 1er trimestre 1905, il y a eu augmentation sensible

Digitized by Google

du nombre de voyageurs (6.684), mais diminution du poids des bagages. (6 t. 885) et des marchandises (126 t. 128).

Le comptoir principal de la maison Maurel et Prom vient d'être installé à Kayes. Médine ne possède plus que des comptoirs secondaires. Elle ne pourra donc se développer qu'en facilitant ses relations avec les convois et caravanes.

Sur la ligne du Niger, il y a eu un train par jour, sauf en mars, pendant le 1er trimestre de 1905. Comparé à 1904, le résultat du trafic est le suivant : Voyageurs, 8.603 contre 5.720 ; bagages, 71 tonnes contre 48 ; marchandises 2.565 t. contre 2.383 ; transports en service, 4.388 t. contre 8 780. L'augmentation pour 1905 est due autant à l'allongement de la partie exploitée de la ligne qu'à l'accroissement du tonnage transporté.

Écoles. — Les écoles françaises du Soudan voient s'accroître peu à peu le nombre de leurs élèves. Kayes, qui a 5.000 habitants, possède une école primaire et une école régionale, avec chacune 68 élèves dont 3 vont se présenter aux examens d'admission de l'École normale de St-Louis. Il y existe aussi une école professionnelle comprenant 4 sections : moniteurs, 10 élèves ; télégraphistes, 9 élèves ; travaux manuels du fer, 12 élèves ; travaux manuels du bois, 12 élèves. L'école de filles compte 22 élèves.

A Tombouctou, l'école est fréquentée par 53 élèves ; les cours d'adultes réunissent de leur côté 60 militaires ou travailleurs indigènes. L'école primaire de Ségou a 74 élèves, l'école régionale 38, l'école des filles 30. L'école primaire de Bafoulabé a 30 élèves, l'école régionale 75. L'école primaire de Bobo a 35 élèves, celle de Médine 45. Les 34 écoles des cercles ont chacune une moyenne de 30 élèves.

L'école d'agriculture de Koulikoro possède 50 élèves. Des écoles ont été créées à Bouforo et a Bobo en vue d'apprendre aux indigènes la culture et la récolte du caoutchouc.

On peut donc dire que les indigènes envoient peu à peu leurs enfants dans nos écoles. Les marabouts eux-mêmes ne marquent plus d'hostilité à l'égard de notre enseignement.

Revue Française.

Digitized by Google

Afrique

Progrès de Beni-Ounif. — Il faut retenir, comme preuve de ce que peut donner une politique habile, fermement poursuivie, la transformation complète qui s'est opérée, depuis environ 2 années, dans le Sud-Oranais. Grâce à l'action énergique, et en même temps pacificatrice du général Lyautey, une vaste région, naguère en proie aux incursions et aux razzia des nomades, est devenue un centre d'activité commerciale extraordinaire; aussi, les résultats obtenus dépassent-ils les prévisions les plus optimistes.

Il y a deux ans, le chemin de fer sud-oranais ne dépassait pas Beni-Ounif, simple poste militaire destiné à observer nos turbulents voisins, les habitants des ksours de Zenaga et de Figuig. Actuellement, la voie ferrée se dirigeant vers l'ouest s'arrête à Ben-Zireg; dans quelques mois elle atteindra notre poste avancé de Colomb-Bechar, à l'ouest du djebel Bechar, où viendra se concentrer le trafic des importantes régions du Guir et du Tafilet. En attendant, le marché de Beni-Ounif continue à progresser de telle façon que ces pays de l'extrême sud-oranais ne peuvent plus être considérés comme un désert peuplé de pillards errants, et incapable d'aucun avenir commercial.

On pouvait craindre que le développement, qui a pris naissance et s'est accentué d'une façon extraordinairement rapide au moment où Beni-Ounif s'est trouvé le point terminus de notre chemin de fer, se ressentirait de la création des nouveaux marchés qui surgissaient tout naturellement à mesure que le rail s'avançait plus à l'ouest. L'appréhension n'a pas été de longue durée, l'avenir de Beni-Ounif paraît bien assuré. A quatre kilomètres de l'oasis de Figuig, ce centre restera le grand entrepôt où viendront se concentrer les ressources et les productions des ksours de Zenaga et celles des grandes tribus nomades de la région qu'une sorte d'attraction commerciale a toujours attirées vers l'oasis de Figuig.

La petite ville de Beni-Ounif, inexistante, inconnue il y a trois ans, compte aujourd'hui 180 maisons environ, dont 30 comptoirs importants. Dans le dernier trimestre de 1904, ces maisons firent des chiffres mensuels d'affaires compris entre 10.000 fr. et 150.000 fr.

Les commerçants européens ont ouvert la voie, ils ont été bientôt suivis et distancés par les indigènes qui ont fondé de nombreux comptoirs et s'approvisionnent directement à Oran et à Alger, à la

Digitized by Google

satisfaction des fournisseurs de ces grands centres qui ne peuvent que profiter de cette décentralisation commerciale.

Dans le dernier semestre de 1904, Beni-Ounif a traité pour près de 3 millions d'affaires et encore le commerce a-t-il eu à souffrir de l'interruption de la voie ferrée pendant un temps assez long par suite de la rupture du pont de l'oued Dermel.

A côté du mouvement croissant des caravanes, le commerce de détail a suivi également une marche ascendante très rapide; chaque jour de nombreux Figuiguiens viennent s'approvisionner à Beni-Ounif, d'autres font venir directement du Tell leurs marchandises; en 1904, la gare de Beni-Ounif a reçu à destination de Figuig 240.000 quintaux de blé, 112.000 quintaux d'orge, 6.200 quintaux de sucre, 58.500 quintaux de semoule.

Les diverses tribus nomades — Doui-Menia, Oulad-Djerir, Beni-Guir, Ouled-en-Naceur — ont appris le chemin de Beni Ounif; elles y ont amené plus de 20.000 moutons qui ont servi à l'approvisionnement de nos troupes stationnées dans les postes du sud. Les caravanes les plus nombreuses ont été formées par les Doui-Menia qui sont venus à Beni-Ounif au nombre de 6 000 avec 15.000 chameaux, 250 mulets et ânes, 5.500 moutons, 120 chevaux.

De plus en plus le commerce est appelé à prospérer dans ces régions; les importantes tribus qui nous considéraient jadis en ennemis ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence avec nous, à condition qu'on leur garantisse la sécurité, et elles viendront chaque année plus nombreuses faire des échanges sur nos marchés, qu'elles savent bien approvisionnés et que le chemin de fer permettra d'alimenter rapidement et économiquement.

Dans cette œuvre d'expansion économique et commerciale, il n'y a pas à s'alarmer en voyant la place que les commerçants indigènes se sont faite à côté des Européens. Ce sont de très habiles courtiers, très au courant des mœurs du Sud Oranais, et qui pourront même nous servir, si nous savons les protéger et les encourager, de merveilleux agents de pénétration vis-à-vis des populations marocaines.

Ces résultats obtenus en quelques mois à notre extrême frontière sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'excellent esprit colonial qui anime notre armée du sud et de son chef éminent, administrateur habile autant que militaire intrépide.

Digitized by Google

Terriers de Castors sur le Petit Rhône

M. G. Mingaud dit que dans le courant du mois de septembre, et accompagné par notre collègue M. Fernand Audemard, il est allé voir, dans une des îles du Petit Rhône, située au quartier des Aurilliasses, commune de Saint-Gilles, des terriers de castors.

Cette petite île, longue de 100 mètres environ sur 15 mètres de large, est élevée de 3 à 5 mètres au-dessus du Rhône. Elle possède 5 terriers abandonnés, creusés dans la berge. Le Rhône étant très bas à ce moment, les ouvertures des terriers étaient presque à fleur d'eau. Un enfant allongé aurait fort bien pu y pénétrer, suivre la galerie et venir aboutir à la grande chambre. Ces terriers avaient de 4 à 6 mètres de longueur. Les grandes chambres, dont les toits s'étaient effondrés sous la mince couche de terre végétale qui les recouvrait, pouvaient avoir 1 m. 50 cent. de diamètre; elles contenaient encore des feuilles sèches, de la paille, des brindilles de bois, le tout tassé, indiquant un séjour prolongé des constructeurs. Des rondins de bois, dont l'écorce avait été rongée, s'y trouvaient aussi. Ces terriers avaient été abandonnés par les castors au printemps, par suite de la présence presque continuelle de pêcheurs dans cette partie du fleuve. Des troncs de saule rongés se voient aux environs sur les berges du Petit Rhône.

M. Audemard en a coupé un qu'il a apporté au Muséum.

Société d'Etude des Sciences naturelles
de Nimes.

Les Flamants en Camargue [1]

Le long des rivages qui bordent l'étang du Valcarès, les flamants vivent en troupes nombreuses. On les voit souvent en immenses bandes, mais de loin, et il est très difficile de les approcher.

Le mode de nidification des flamants et leur manière de couver donnant lieu à de nombreuses contradictions, je résolus d'aller voir

[1] Cette note est un résumé d'un article paru dans le *Bulletin de la Société nationale d'acclimatation* (juillet 1904).

Digitized by Google

par moi-même pour chercher la vérité à ce sujet. M. Mingaud, conservateur du Muséum de Nimes, voulut bien m'accompagner.

Le 20 juin 1904, nous étions, M. Mingaud et moi, à ma propriété de Méjane, au bord et au N.-O. du Valcarès, le lendemain matin nous contournons l'étang par E et S.-E. pour arriver à Fiélouse. C'est en effet dans la partie sud de l'étang du Valcarès, entre les petits îlots voisins de la mer, sur un sol en général mou, que les flamants établissent leurs nids. Nous voyons en effet ces oiseaux en troupes nombreuses, et aidés d'une longue vue nous les observons à loisir; mais si nous en approchons à moins de 4 ou 500 mètres, la bande s'éloigne. D'ailleurs, ni sur les bords des étangs, ni sur les lagunes, ni sur les rives du Cassieu, ni au loin nous n'apercevons aucun indice de nids.

Ayant échoué sur les rives S.-E., nous rentrons, résolus à inspecter le lendemain la côte S.-O. Aux Saintes-Maries, un peintre russe, M. Pranishnikoff, connaissant admirablement le pays, voulut bien se joindre à nous. Un brigadier de douanes nous indiqua l'endroit où peu de jours avant il avait vu 5 ou 600 nids avec les œufs. Ses renseignements furent insuffisants et nous ne trouvâmes que des traces de nids anciens. Vers le Radeau du Moine, nous constatons l'existence d'une ancienne colonie de flamants, mais les nids n'offrent plus que l'aspect d'une taupinière balayée par l'inondation.

Mes aimables compagnons étant obligés de partir, je résolus de poursuivre seul mes investigations. Cette fois, je me fis indiquer exactement sur la carte l'emplacement des nids, et le 23 juin, à Mornès, au lieu dit la Baisse, à 1.800 mètres au large, je trouve enfin les nids! mais dans quel état! Le brigadier les avait vus intacts le vendredi, mais le dimanche, un vent violent s'était élevé et le choc répété des vagues les avait détruits.

Tout n'est pas absolument perdu, car j'ai pu compléter mes renseignements, prendre quelques mesures, et rapporter des photographies de nids. Les plus intéressantes sont celles que je dois à M. Pranishnikoff. Il les a prises, il y a quelques années, sur un groupe de 700. Tout cela aidant, j'ai pu me faire une opinion sur la manière de couver des flamants.

Les nids sont des buttes de vase coniques ayant 20 centimètres de hauteur au-dessus de l'eau, 30 centimètres de diamètre au sommet, 0,40 à la base. L'opinion générale des pêcheurs et gardiens du pays est que le flamant couve à cheval sur son nid. M. Richard Goubie ne croit pas que cela soit possible, l'oiseau, dont les fémurs

Digitized by Google

ne sont écartés que de 10 centimètres, ne pouvant enfourcher un nid de 30 centimètres de diamètre. Par suite, M. Pranishnikoff et M. Mingaud pensent qu'il couve, le corps sur le nid, les pattes horizontalement tendues en arrière.

Mais le haut du nid est circulaire. Le flamant peut l'enfourcher, sinon au milieu, suivant son diamètre, du moins à la partie antérieure suivant une corde. Dans ces conditions, l'oiseau fait sa ponte à 10 cent. en arrière (distance de la cuisse au cloaque) et les œufs sont déposés ainsi au centre de la cuvette. Le devant du corps se trouve plus en dehors que l'arrière, mais le tibia et la cuisse ayant 28 centimètres de hauteur, le tarse de l'oiseau appuie sur la terre ferme et forme arcboutant, assurant l'équilibre.

Dans toute autre position, ou bien l'oiseau ne serait pas en équilibre, ou bien il déposerait les œufs hors du nid.

J'ai donc lieu de croire que l'opinion générale, qui fait couver le flamant à califourchon sur son nid, est exacte. Je me propose de renouveler mes recherches l'an prochain, à une époque plus favorable que cette année. Je serais heureux si un de nos collègues voulait se joindre à moi pour cette intéressante expédition.

Société d'Etude des Sciences naturelles
de Nimes.

Digitized by Google

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

Nécrologie. — De nombreux géographes et explorateurs ont disparu pendant les six derniers mois de l'année 1905.

Parmi les premiers, nous devons tout d'abord signaler Elisée Reclus. Né le 15 mars 1830 à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), il passa les premières années de son enfance tout près d'Orthez et compléta ses études à Neuwied, puis à Berlin, où il apprit la géographie sous la direction de Karl Ritter. Après le coup d'État de 1851, il parcourut l'Angleterre, l'Irlande, les États-Unis, l'Amérique Centrale et la Nouvelle-Grenade. Revenu à Paris en 1857, il se lia avec Adolphe Joanne et commença à faire paraître de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Tour du Monde* : en particulier, en 1867-68, il donnait *La Terre*. Mêlé à la Commune, fait prisonnier et condamné à la déportation, il vit sa peine commuée en celle du bannissement, le 4 janvier 1872. Établi successivement à Lugano, à Vevey, à Clarens, en France, et en Belgique, il se consacra tout entier à la *Nouvelle Géographie Universelle*, qui fut terminée en 1894. Il venait de commencer la publication de *L'Homme et La Terre* lorsqu'il est mort le 4 juillet 1905 à Thourout, dans la Flandre occidentale. M. Schrader lui a consacré, dans *La Géographie*, n° du 15 août, une notice émue dans laquelle il apprécie justement le penseur et le géographe.

Quelques mois après, le 6 octobre, est mort à Berlin l'un des hommes qui ont depuis vingt-cinq ans exercé une influence prépondérante sur la géographie, Ferdinand von Richthofen. Né en 1833 en Silésie, Richthofen fut tout d'abord un grand voyageur : de 1863 à 1872, il visita les États-Unis et les pays de l'extrême-Orient asiatique. C'est de 1877 à 1885 qu'il fit paraître ses volumes sur la Chine, qui ont renouvelé la géographie traditionnelle de cette région, mais sont restés inachevés. Soit à Bonn, soit à Leipzig, soit à Berlin, il dirigea jusqu'à sa mort les études géographiques en Allemagne, écrivant une foule d'articles et surtout une sorte de guide pour

Digitized by Google

les explorateurs, « qui constitue du même coup un véritable traité de morphologie terrestre ».

Pierre Savorgnan de Brazza est mort le 14 septembre à Dakar, au retour de la mission dont il avait été chargé au Congo. Né à Rome en 1852, naturalisé en 1874, il s'était voué à la con titution d'une grande colonie française, entre la côte occidentale de l'Afrique et le cours du Congo. Son premier voyage (1875-78) avec le docteur Ballay fut en quelque sorte une préface; son second, en 1880, fut marqué par la lutte victorieuse qu'il soutint contre Stanley. Gouverneur du Congo en 1890, il reconnut la région de la Sanga et poussa les explorations vers le lac Tchad. Depuis 1898, il était rentré en France, où il avait été injustement oublié : on rappelle aujourd'hui les services qu'il a rendus à la France, les faibles moyens dont il a toujours disposé et les résultats considérables qu'il a pourtant obtenus. Voir *Bull.* du Comité de l'Afr. fr., septembre 1905, p. 322-23.

Le docteur Bayol était, lui aussi, un «Africain» ; mais son domaine géographique avait été la boucle du Niger, le Fouta-Djalon, les rivières du Sud, et la côte de Guinée. Il avait dû revenir en France pour rétablir sa santé et, depuis 1904, il était sénateur des Bouches-du-Rhône.

Le lieutenant Grillières s'était consacré au continent asiatique. Jeune encore, il s'était fait remarquer par son exploration du Yunnam et de la haute Salouen. Au début de 1905, il avait entrepris une grande reconnaissance qui devait le mener du Tonkin au Setchouen, et de là en Mongolie, à Lhassa, au Tarim. Il est mort le 15 juillet à Sse-Mao, dans le sud du Yunnam.

Un mois avant disparaissait, à la suite d'un accident de chasse, l'explorateur allemand Hermann von Wismann Né en 1853 à Francfort-sur-l'Oder, il s'était appliqué, dès 1880, à reconnaître le réseau des affluents de gauche du Congo et à mettre un peu d'ordre dans les notions géographiques jusqu'alors fort confuses. Dans cette œuvre, la partie la plus importante fut la descente du Koua, en qui se réunissent tous les cours d'eau et dont on n'avait pas jusqu'alors soupçonné l'importance. Wismann fit deux fois la traversée de l'Afrique, réprima la révolte arabe de l'Afrique orientale allemande dont il fut gouverneur de 1895 à 1896. L'année suivante, il était revenu en Allemagne.

France. — On continue à trouver du charbon en Lorraine, à Abaucourt près de Nomény : cette nouvelle couche a $2^{m},65$ et se

Digitized by Google

trouve à 896 mètres de profondeur. L'exploitation ne semble pas devoir être difficile; la profondeur n'est pas un obstacle, puisque dans d'autres pays on exploite des mines qui sont à 1.200 mètres. En France même, le puits d'Eboulet, dans le bassin de Ronchamp (Haute-Saône), atteint 1.018 mètres.

Le 7 septembre, une masse évaluée à 400.000 mètres cubes s'est écroulée au cap de la Hève. Le recul de la côte est constant; il serait de $0^{m},18$ par an. Depuis 1828, la côte a perdu de 32 à 48 mètres environ. La cause principale des éboulements est que les eaux s'infiltrent à travers la falaise et y déterminent ainsi des vides; de là, manque de base pour les assises supérieures, et chutes rapides sous l'action énergique de la mer.

M. Buffault, inspecteur des eaux et forêts à Rodez, a fait paraître une étude sur le régime du Lot, du Tarn et de leurs affluents dans leur traversée du département de l'Aveyron. Les inondations de ces rivières sont dues toujours aux pluies et non à la neige qui n'est jamais assez épaisse et assez étendue. Les pluies tombent par averses torrentielles et en quantités énormes : ainsi à Cassagnas (1104^{m} d'altitude), on a enregistré en quatre jours $718^{mm}.5$; à Genolhac dans le Gard, il est tombé du 20 au 21 octobre 1892 $1^{m},024$. Sur les plateaux, la pluviosité est grande encore : ainsi à Espalion on a noté 929^{mm}, à Rodez 701, à Villefranche 787. Dans le bassin supérieur du Lot, les précipitations atmosphériques ne s'infiltrent qu'en très petite quantité : aussi le débit du fleuve est-il torrentiel : à Entraygues par exemple, il varie entre 11 mc. (étiage), 41 mc.5 (moyen), 4.570 mc. (crue). Les affluents supérieurs sont, eux aussi, remarquables par leur irrégularité; pour le Dourdou de Conques, les écarts de débit sont de 1 à 1960; l'Aveyron lui-même passe de 25 mc. (étiage), à 2.800 mc. (crue). Le Tarn est pourtant le plus dangereux de tous les torrents cévenols : à Millau, il débite 20 mc. (étiage), 120 mc. (moyen), 6.500 mc. (crue). En amont de Saint-Jean-du-Bruel, la Dourbie, son affluent, se gonfle de 9 à 10 m. Voici, du reste, le régime des affluents du Tarn[1] :

	PENTE	DÉBIT			ÉCART des débits extrêmes
	—	étiage	moyen	en crue	
Cernon, à St-Georges-de-Luzençon.	0m 0086	1mc	2mc 3	260mc	1 : 260
Dourdou de Camarès, à St-Izaire..	0 004	3,5	4	1.100	1 : 314
Jonte, au Rozier	0 1365	1	3	320	1 : 160
Sorgues, à Vabres	0 007	2,5	»	510	1 : 204
Dourbie, à Millau	0 0128	4	10	560	1 : 140

[1] D'après *La Géographie*, 15 octobre 1905.

Digitized by Google

Pour remédier à la dégradation des Pyrénées, l'Association pour l'aménagement des montagnes, fondée à Bordeaux, a déjà aménagé 2.000 hectares de pâturages dans la vallée de la Neste. Elle a tenu, en juillet dernier, un congrès dans lequel elle a préconisé la substitution des vaches laitières à la chèvre et à la brebis, qui dégradent trop; elle a aussi préconisé l'arboriculture pour remédier au déboisement précipité et dangereux de ces régions : au commencement du XVIIIe siècle, il y avait des sapins à Barèges; il n'en existe plus aujourd'hui.

Belgique. — La Belgique, comme l'Allemagne, s'occupe activement d'améliorer ses ports. Depuis quatre ans, elle a entrepris de grands travaux pour régénérer Bruges-la-Morte; ces travaux sont achevés : dès le mois de mai dernier, un vapeur anglais est entré dans le nouveau port. Celui-ci comprend en réalité deux ports, reliés par un canal de 11 kilomètres : celui de Bruges-ville et celui de Bruges-sur-Mer ou Zeebrugge. Ce dernier a des profondeurs de 8 à 11 m. 50; il semble devoir faire concurrence à Ostende et à Calais à la fois.

De même, les Belges ont établi un projet pour agrandir et améliorer le port d'Anvers. La dépense sera de 183 millions de francs. Elle sera employée à corriger la passe de Wielingen, qui n'a que 8 mètres de profondeur, — à creuser un nouveau lit de l'Escaut, bordé de quais, — à construire un bassin-canal de 8 kilom. de longueur, 250 m. de largeur et 12 m. de profondeur. Lorsque les travaux seront terminés, les quais de l'Escaut auront 14.100 m. (au lieu de 5.500); ceux des bassins, 42.406 m. (au lieu de 10.921); la superficie des bassins passera de 62 hectares à 87 et enfin à 470.

Russie. — La situation économique de la Russie pendant l'année 1904 a été bonne, malgré la guerre. La récolte en céréales a été supérieure à celle des cinq dernières années précédentes : 716 millions de quintaux métriques, sur lesquels on en a exporté 51.240.000. L'exportation du lin a subi un arrêt, par suite de l'abstention des filateurs français. Celle du beurre de Sibérie a, au contraire, augmenté. — L'industrie extractive et métallurgique a continué sa marche ascendante : il a été extrait 18.600.000 tonnes de houille et il a été produit 2.950.000 tonnes métriques de fonte. Mais l'industrie textile a été fort éprouvée (coton, laine, soie). — Le commerce a été actif. Pendant les onze premiers mois, les exportations ont atteint 3.337 millions de francs. Il est entré

Digitized by Google

11.826 navires dans les ports russes. De même, la navigation fluviale a donné d'excellents résultats : sur la Volga, elle représente plus de la moitié du total ; la Néva et le Dniéper viennent ensuite. Voici, d'après le *Journal du Ministère des voies et communications de Russie*, quel a été le total des marchandises transportées en 1903 :

RIVIÈRES	PAR BATEAUX	PAR RADEAUX	TOTAUX
—	(en tonnes métriques)		—
Bassin de la Volga	14.304.000	4.624.000	18.928.000
— du Dniéper	2.448.000	2.160.000	4.608.000
— de la Neva	3.504.000	1.040.000	4.544.000
— de la Dvina occidentale	704.000	1 280.000	1.984.000
— de la Dvina septentrionale	368.000	1.152.000	1.520.000
— du Niémen	144.000	1.216.000	1.360.000
— du Don	720.000	144.000	864.000
— du Boug	640.000	.....	640.000
— du Dniester	176.000	80.000	256.000
Divers	224.000	512.000	736.000
	23.232.000	12.208.000	35.440.000

ASIE

Perse. — Le commerce de la Perse s'est accru pendant l'année 1903-1904 de 39 1/2 % : pour les importations, la Russie et l'Angleterre, à elles seules, représentent 81 %. La France (9,240,000 francs) importe surtout du sucre, des tissus de tous genres, des vins et spiritueux. — La Russie et l'Angleterre font tous leurs efforts pour attirer la Perse dans leur dépendance économique Outre la création de la ligne de navigation entre Odessa et le golfe Persique, une banque russe doit être établie dans un port du sud de la Perse. Une route a été construite entre Djoulfa au sud d'Erivan et Tauris; les Russes auraient formé le projet de la doubler par un chemin de fer qui irait à Téhéran, de là à Méched et rejoindrait ensuite le Transcaspien. — De son côté, l'Angleterre, pour arrêter la baisse constante de son commerce, a l intention d'ouvrir une route qui, de Quetta, point terminus du chemin de fer, gagnerait la frontière persane et desservirait les provinces du Seistan et du Khorassan.

Mascate — Le 25 juillet s'est réuni à La Haye le tribunal d'arbitrage chargé de régler le différend franco-anglais relatif aux boutriers de Mascate. La sentence rendue le 8 août est défavorable à la France. Les navires autorisés avant le 2 janvier 1892 à arborer le

Digitized by Google

pavillon français et placés par suite sous la protection de la France, conservent ce droit. Mais la France ne peut donner désormais d'autorisation à un navire nouveau ou au fils d'un protégé actuel : par suite, elle ne pourra plus exercer son droit dans un avenir très rapproché. En réalité, l'Angleterre poursuit son but, faire de l'imanat de Mascate un Etat protégé anglais.

Corée. — Les Japonais mettent de plus en plus la main sur l'Empire du Matin Calme. La police de Séoul est faite par la gendarmerie japonaise ; dans toutes les administrations, les Européens ont été peu à peu évincés et remplacés par des agents japonais. On a enlevé aux concessionnaires français la construction de la voie ferrée du nord, de Séoul à Ping-Yang et à Eui-Djou : cette ligne est aujourd'hui presque entièrement achevée. Il en est à peu près de même de celle qui unit la capitale à Fousan et qui se développe sur 441 kilomètres ; cette ligne devait être mise en service le 1er janvier. Enfin, les études entreprises pour relier par voie ferrée la capitale à Gensan sont terminées. Par tous ces travaux, le Japon affermit sa domination en Corée et acquiert des bases solides sur la mer du Japon, la mer Jaune et le golfe du Tche-Li.

Asie russe. — Les résultats généraux du recensement de 1897 ont été publiés seulement cette année. La population totale serait de 13,505,540 habitants, se répartissant de la façon suivante : Sibérie, 5,758,822, — Asie centrale, 7,746,718. Les étrangers y sont assez nombreux, en particulier les Allemands ; on en trouve environ 43,000 au Caucase, 1 500 dans le Turkestan, 8,867 en Sibérie.

Le Turkestan est au point de vue économique en progrès. L'élevage y est pratiqué en grand, surtout celui des chèvres et des moutons dont le troupeau s'élève à 2 millions 1/2 de têtes ; puis viennent les chameaux au nombre de 160,000 ; l'élevage du gros bétail et du cheval est au contraire en décadence. On retire 3 à 4 millions de kilogrammes de laine (vendue à Marseille), et 3 millions de kilogrammes de peaux de moutons et autres (expédiées en Russie et en Perse). — Dans la région de l'Emba, le terrain serait très riche en naphte ; plus de soixante forages ont été faits et ont donné des résultats satisfaisants.

Au Caucase, au contraire, la plupart des dépôts de naphte et des réserves auraient été détruits à Bakou par les révolutionnaires ; les usines construites par des maisons européennes d'origines diverses n'existeraient plus. C'était là la richesse la plus grande du Cau-

Digitized by Google

case puisque, sur une production mondiale de 28,577,000 tonnes de pétrole, le Caucase venait en 1904 immédiatement après les Etats-Unis (15 millions) avec 10,500,000 tonnes. — La viticulture a pris aussi une extension considérable : l'étendue du vignoble est de 133,860 hectares ; la production, 1,350,000 hectolitres ; le prix moyen, 24 francs l'hectolitre ; mais il peut atteindre 60 francs (Erivan), 65 (Koutaïs) et même 80 (bords de la mer Noire). Mais le phylloxéra commence à faire des ravages parmi ces vignobles caucasiens, malgré la création par l'Etat de pépinières de vignes américaines.

Inde. — Au mois de juillet dernier est partie de Marseille une expédition anglaise qui se propose de tenter l'ascension du Kinchinjinga. Elle comprend surtout MM. Crowley et Jacot-Guillarmod qui, en 1902, ont gravi le Chogori dans le Karakorum jusqu'à 6,700 mètres sans pouvoir parvenir au sommet. Elle doit se former à Darjeeling, point extrême du réseau ferré dans l'Himalaya oriental ; de là, par une marche de dix jours, elle atteindra la base de la montagne.

Lord Cruzon, qui a donné le 16 août sa démission de vice-roi des Indes, a procédé avant son départ à une refonte du territoire du Bengale. Cette province, qui était peuplée de près de 75 millions d'habitants environ, a été démembrée. Elle a fait des échanges peu sensibles avec les provinces centrales ; mais elle a cédé à l'Assam l'Etat indigène de Kuch Behar, les districts de Chittagong, Dacca, Mymensingh, Rajshahi, Dinajpur, Jalpaiguri et Malda. Malgré tout, elle aura encore 54 millions d'habitants, sur lesquels 42 sont des Hindous et 9 des Musulmans. La nouvelle province prendra le nom de Eastern Bengal and Assam ; elle aura un lieutenant-gouverneur qui résidera à Dacca (90,000 hab.), un conseil législatif et un bureau de finances ; sa population est de 31 millions d'habitants (Hindous 16 millions ; musulmans 12). Ce remaniement, dont la mise en vigueur a été fixée au 16 octobre, a été mal accueilli par les populations ; « en signe de protestation, les bazars ont été fermés à Calcutta, et la population indigène a passé la journée dans le jeûne et dans les manifestations de deuil. En outre, à Calcutta, on a organisé le boycottage des marchandises anglaises ; mais il ne semble pas que ce mouvement ait beaucoup de chances de durer, ni surtout de s'étendre aux régions occidentales de l'Inde [1]. »

[1] *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, octobre 1905, p. 409.

Digitized by Google

AFRIQUE

Afrique française. — La mission française, dirigée par le docteur Maclaud et chargée de délimiter la Guinée portugaise et les possessions de l'Afrique occidentale française, est rentrée en France après avoir terminé ses travaux. Elle a reconnu des pays jusqu'alors inexplorés : celui des Balantes, très ignorants puisqu'ils ne connaissent pas la Casamance qui coule à 15 kilomètres, serait fertile en caout houc ; de même, celui des Bagnounks. Les Bayottes et les Diolas se montrèrent hostiles à la mission ; les premiers furent contenus ; les seconds attaquèrent, mais furent battus et se soumirent.

Les îles de Los, cédées à la France par la convention du 8 avril 1904, ont été remises solennellement le 2 mai 1905. Elles sont au nombre de six : la plus grande mesure 8 kilomètres sur 2. Leur relief est médiocre, 60 à 80 mètres de hauteur ; leur végétation, luxuriante, comprend surtout des palmiers. Leur population, 800 nègres environ, est pauvre et paisible ; elle s'adonne presque uniquement à la culture des arachides.

La colonie du Congo a été divisée de la façon suivante par un arrêté du commissaire général du 31 juillet dernier :

1° *Moyen-Congo :*
1. Bas-Congo, chef-lieu Brazzaville ;
2. Nyanga-Mayumba, chef-lieu Mayumba ;
3. Loango, chef-lieu Loango ;
4. Madingou, chef-lieu Madingou ;
5. Bas-Oubangui-Congo, chef-lieu Louko léla ;
6. Moyenne-Sangha, chef-lieu Ouesso ;
7. Haute-Sanga, chef-lieu Nola ;
8. Moyen-Oubangui, chefs-lieux Mongoumba et Ibenga.

2° *Oubangui-Chari :*
1. Bangui, chef-lieu Bangui :
2. Krébédjé-Grinbingui, chef-lieu Fort-Sibut;
3. Haut-Oubangui, chef-lieu Mobaye.

3° *Gabon :*
1. Libreville, chef-lieu Libreville ;
2. Como, chef-lieu Kango ;
3. Haut-Como, chef-lieu Agonenzork ;

Digitized by Google

4. Ouroungous, chef-lieu Cap-Lopez ;
5. Ogooué, chef-lieu Ndjolé ;
6 Fernan-Vaz, chef-lieu Fernan-Vaz.

4° *Tchad :* Chef-lieu Koussery.

Afrique anglaise. — Dans l'Afrique australe, le différend anglo-portugais relatif au Barotséland a été réglé par le roi d'Italie à l'arbitrage duquel il était soumis depuis 1903. Les Anglais soutenaient que le pays du Barotsé comprenait tout le cours du Kouito et s'étendait jusqu'à l'Etat indépendant du Congo: les Portugais, au contraire, prétendaient que le cours du Kalombo, à l'est du Zambèze, devait servir de limite. La décision de l'arbitre est un compromis : la frontière suit le cours du Kouando jusqu'au 22e méridien est de Greenwich, ce méridien jusqu'au 13e degré de latitude qu'elle longe vers l'est jusqu'à sa rencontre avec le 24e méridien est de Greenwich, puis ce dernier méridien jusqu'à l'Etat indépendant du Congo C'est encore une de ces frontières mathématiques qui ne peuvent être considérées comme définitives. — Le 12 septembre a été inauguré sur le Zambèze le pont du chemin de fer du Cap au Caire : il a 198 mètres de longueur et s'élève à 120 mètres au-dessus du fleuve. Il avait été commencé au mois d'octobre 1904. Actuellement la voie ferrée a été poussée jusqu'à 210 kil. au nord du Zambèze vers la région des lacs.

Comme en Asie, les Anglais se préoccupent de développer la culture du coton dans leurs possessions africaines. D'après le rapport de M. Hutton, fait au nom de la Cotton British Growing Association, voici quelle serait actuellement la situation. Dans la Gambie, les arachides donnant plus de revenus que le coton, la culture de celui ci semble devoir être abandonnée. Au Gold-Coast, les travailleurs préfèrent s'adonner à la recherche des métaux précieux. Dans la Sierra-Leone, le Lagos et la Nigéria méridionale, les résultats ont été par contre satisfaisants : les gouvernements locaux et l'association anglaise du coton ont pris des arrangements pour que le prix de la livre de coton ne baisse pas. Si la récolte a été encore compromise au Sierra-Leone par les pluies, dans les deux autres colonies elle a été bonne. Reste la Nigéria septentrionale qui, avec ses 323.000 mètres carrés, semble devoir être la réserve de l'avenir.

De nouveaux et importants travaux géographiques ont été effectués dans la région du Nil : ils permettent de rectifier les indications

Digitized by Google

jusqu'ici adoptées. La longueur du Nil, depuis la source de la Kagera jusqu'à la Méditerranée, est de 6.397 kilomètres, se décomposant ainsi :

Kagera, chutes Ripon.....	808 kil.
Nil Victoria.....	389 —
Bahr-el-Djebel.....	951 —
Nil Blanc.....	1.170 —
Nil, depuis Khartoum.....	3.079 —

La superficie totale du bassin est de 2.867.000 kmq.

Signalons la mort à Zanzibar de Tippou-Tib, l'ancien marchand d'esclaves. Ayant fondé sur les bords du Congo divers postes, Nyangoué, Kasongo, Riba-Riba, etc., il connut Liwingstone (1867), Cameron (1874), Stanley (1876), Wissmann (1882), Van Gèle (1885), Trivier (1889) et leur facilita la traversée du Haut-Congo. Stanley lui confia, en 1887, le gouvernement de la province des Stanley Falls. Mais les Arabes du Manyema s'étant révoltés en 1893 et ayant été soumis en 1895, Tippou-Tib se retira à Zanzibar, où il est mort le 14 juin 1905.

Etat indépendant du Congo. — La construction du chemin qui, depuis Stanleyville, remonte le Congo sur la rive gauche et doit atteindre Ponthierville, est activement poussée. On avait établi la voie sur 124 kilomètres et on comptait arriver, au mois d'octobre, à Ponthierville, point où le Congo-Loualaba redevient navigable. Après 260 kilomètres, à Sendoué, on rencontre une nouvelle série de rapides s'étendant sur 280 kilomètres jusqu'aux Portes d'Enfer; on pense atteindre ce point en trois ans. Le Loualaba redevient alors navigable sur 640 kilomètres jusqu'aux rapides de Kalengoué, au Katanga (9°15' lat. sud).

Afrique allemande. — Ainsi que les Anglais, les Allemands viennent de publier les résultats de leurs tentatives pour implanter la culture du coton dans leurs colonies. Au Togoland, Lome est le siège d'une inspection, et Nuatschä, celui d'une école cotonnière. On garantit un prix de 0.30 pfennig la livre, et on prévoit une importation d'un millier de balles. Au Cameroum, on en est encore aux essais; 300 hectares ont été mis en culture. Dans l'Afrique orientale, même organisation que dans le Togoland ; ce qui y man-

Digitized by Google

que, c'est la main-d'œuvre. Cependant de nombreux colons se sont établis; ils vendent aux manufactures de Leipzig de 0,35 à 0,60 pfennig la livre de coton.

RÉGIONS POLAIRES

Le 24 septembre, le Congrès d'expansion économique mondiale, tenu à Mons, a émis le vœu qu'il fût fait un projet d'entente internationale pour organiser les expéditions aux pôles et un programme commun relatif aux travaux scientifiques à effectuer dans ces régions. Une association internationale pour l'étude des régions polaires a été fondée le lendemain : parmi ses premiers membres, elle compte les ducs des Abruzzes et d'Orléans, Charcot, de Gerlache, Nordenskjöld, Lecointe, Bruce, Scott, Arctowski, etc. Le 7 novembre, ce dernier a exposé, devant le cercle artistique de Bruxelles, quels étaient les projets de la nouvelle association : voir à ce sujet l'article de M. Charles Rabot, dans la *Géographie*, 15 novembre 1905, p. 321-7.

Arctiques. — L'expédition arctique américaine de Ziegler, sur laquelle on n'avait pas de nouvelles depuis le 20 juillet 1903, a été retrouvée par le navire de secours la *Terra-Nova*. L'expédition avait perdu son bateau, brisé le 16 novembre 1903, et ses provisions ; elle découvrit heureusement dans la baie de Teplitz celles qu'avait laissées l'expédition Baldwin. Trois tentatives faites pour atteindre le pôle ont été vaines; néanmoins, les travaux scientifiques paraissent devoir être importants.

L'expédition du duc d'Orléans a été dirigée sur la côte orientale du Groenland. La *Belgica*, commandée par de Gerlache, partit de Tromsö le 3 juin ; elle aborda le Groenland à la hauteur du cap Bismarck, 76°40' point extrême atteint sur cette côte. On s'avança vers le nord et on appela Terre de France la section explorée ; on atteignit ainsi 79°. L'expédition était de retour à Ostende le 22 septembre.

Le commandant Peary est reparti encore une fois pour le détroit de Smith. Il établira d'abord un dépôt de charbon au cap Sabine ; puis il se dirigera vers le nord à travers les canaux Kennedy et Robeson. Après avoir hiverné, il s'avancera, en février 1906, vers le pôle, sur la banquise.

Digitized by Google

ANTARCTIQUES. — Les membres de la mission Charcot sont rentrés à Paris le 7 juin 1905 et, le 16, leur chef a fait à la Société de Géographie de Paris le récit de l'expédition. *Le Français* quitta Ushuaia, le 27 janvier 1904. L'expédition explora les côtes nord-ouest de l'archipel de Palmer, séjourna à la baie de Flandres, contourna l'île Wiencke et vint hiverner pendant neuf mois à l'île Wandel (65°4'). Pendant cet hivernage, les travaux scientifiques projetés furent exécutés et de nombreuses excursions entreprises sur la banquise. On repartit le 25 décembre ; la terre d'Alexandre Ier, une partie de celle de Graham, l'archipel des îles Biscoë furent explorés. A la suite d'un accident, il fallut songer au retour ; le 4 mars 1905. *Le Français* arrivait à Puerto-Madryn. Les travaux de l'expédition Charcot complètent ceux de l'expédition de Gerlache et augmentent vers le sud-ouest les connaissances des terres antarctiques.

LOUIS ANDRÉ

Digitized by Google

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

1° *Sociétés françaises*

Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* Année 1905. 2e, 3e livraisons. Tome V.

Bordeaux. — *Société de Géographie Commerciale.* 1905. Nos 19, 20. Garonne Gironde. 21, 22, 23, 24.

Clermont-Ferrand — *Revue d'Auvergne.* 1905. Nos 4, 5.

Douai. — *Union géographique du Nord de la France.* Bulletin. Tom. XXX. 1er trimestre 1905. 2e trimestre.

Dunkerque. — *Bulletin de la Société de Géographie.* N° 29. Septembre.

Epinal. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 81e année. 1905. Un volume.

Gap. — *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.* 24e année. 3e série. N° 15. 1905. 3e trimestre. — 4e trimestre. N° 16.

Lille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. N° 10. Octobre. N° 11. Novembre.

Lorient. — *Société bretonne de Géographie.* Bulletin. N° 98. 4e trimestre 1905.

Marseille. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. 2e trimestre.

Montpellier. — *Montpellier Médical.* 1905. Octobre Novembre. Décembre.

Nancy. — *Société de Géographie de l'Est.* Bulletin trimestriel. 1905. 3e trimestre.

Oran. — *Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie.* 1905. Tom. XXV. Fasc. CIV.

Paris. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. N° 3. 15 Septembre. — N° 4. 15 Octobre. La géographie et l'enseignement géographique aux Etats-Unis. — N° 5. 15 Novembre. — N° 6. 15 Décembre.

Digitized by Google

Paris. — *Bibliographie générale* des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de la France. 1902-1903.

— *Bibliographie* des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de la France. Tome IV. 4e livraison (Nos 80354 à 83818).

— *Ministère des Colonies. Revue Coloniale.* 1905. N° 30. Septembre. N° 31. Octobre.

— *Revue Française de l'Etranger et des Colonies.* 1905. Nos 322, 323, 324.

— *Revue de Géographie.* 1905. N° 22. 1er Octobre. — N° 23. 1er Novembre. — N° 24. 1er Décembre.

— *Bulletin des Etudes coloniales et maritimes.* 1905. Nos 269, 270.

— *Bulletin de la Société de Topographie de France.* 1905. Nos 7, 8, 9. Juillet Septembre.

— *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* 1905. Bulletin de l'Office du Travail. Nos 9, 10. — Conseil Supérieur du Travail. L'enseignement professionnel. N° 11.

— *Le Tour du Monde.* Nouveau Journal des voyages. 1905. Nos 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

— *Comité de l'Afrique française.* Bulletin mensuel. 1905. Octobre. N° 10. — N° 11. Novembre. — N° 12. Décembre.

— *Annales de Géographie.* 1905. N° 78. 15 Novembre.

— *Revue de Madagascar.* 1905. N° 10. 10 Octobre. — N° 11. 10 Novembre. — N° 12. 10 Décembre.

Rochefort. — *Bulletin de la Société de Géographie.* Tom. XXVII. Année 1905. N° 2 Avril-Juin.

Rouen. — *Société normande de Géographie.* 1905. 2e trimestre. — 3e trimestre.

— *La France colonisatrice.* 1905. N° 19. 2e trimestre.

Tananarive. — *Colonie de Madagascar et dépendances. Bulletin Economique.* 1905. 2e trimestre.

Toulouse. — *Bulletin de la Société de Géographie.* 1905. N° 3

— *Société d'Histoire naturelle.* T. XXXIX. 1905. 2e trimestre.

— *Université.* Bulletin. 1904. N° 15 *bis.* — 1905. Nos 16, 17. — Comptes rendus des travaux des Facultés. Textes additionnels aux anciens Fors de Béarn. La condition internationale de la Papauté. Annuaire pour 1905-1906.

Digitized by Google

Tunis. — *Revue Tunisienne.* 1905. N° 53. Septembre. — N° 54. Novembre.

2° *Sociétés étrangères*

Amsterdam. — *Société Royale Néerlandaise de Géographie.* 1905. Tome XXII. N° 6. Novembre.

Berlin. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erkunde.* 1905. N° 7. N° 8. N° 9.

Brême. — *Deutsche Geographische Blätter.* 1905. Tom. XXVIII. N°s 3 et 4.

Brisbane. — *Queensland Geographical Journal.* 1904-1905.

Bruxelles. — *Société royale belge de Géographie.* 1905. N° 4. Juillet-Août

— *Société d'Etudes Coloniales.* 1904. N° 10. Octobre. — N° 11.

Bucharest. — *Societatea Geografica Româna.* Bulletin. Trente ans de labeur.

Cordoba. — *Boletin de la Academia Nacional de Ciencias.* Tome XVIII. N° 1.

Edimbourg. — *The Scottish Geographical Magazine.* 1905. N°s 10, 11, 12.

Francfort-sur-Le-Mein. — *Iahresbericht des Francfurter Vereins für Géographie und Statistik.* Année 1905.

Hanovre. — *Geographischen Gesellschaft.* 1898-1905.

Leipzig — *Meitteilungen der Vereins für Erkunde.* 1904.

Lima. — *Boletin del Cuerpo de Ingenieros de Minas.* N°s 24, 25, 26.

Lisbonne. — *Boletim da Sociedade de Geographia*, 1905. Septembre-Octobre.

— *Revista Portugueza.* 1905. N°s 96, 97, 98.

Londres. — *The Geographical Journal.* 1905. Vol. XXVI. N° 4. N° 5, avec cartes.

Manchester. — *The Journal of the Manchester Geographical Society.* 1905. Vol. XX. N°s 10, 12. Octobre et Décembre 1904.

Madrid. — *Boletin de la Real Sociedad Geografica.* 1905. 3e trimestre. 4e trimestre.

— *Geografia Colonial y Mercantil.* 1905. Tom. III. N°s 6, 7.

Mexico. — *Sociedad Cientifica Antonio Alzate.* Tom. XXI. N°s 1-4. 5-8. Tom. XIII. N°s 9-10.

— *Boletin del Instituto Geologico.* 1905. N° 20.

Milan. — *L'Esplorazione Commerciale.* 1905. Fasc. XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV.

Digitized by Google

Naples. — *Bollettino della Società Africana d'Italia*. Anno XXIV. Fasc. X. 1905. Octobre. N° 11.

New-York. — *Bulletin of the American Geographical Society*. Vol. XXXVII. N° 10. Octobre 1905. N° 11. N° 12.

Saint-Pétersbourg. — *Société Impériale Russe de Géographie*. Tome XL. 1904. N° 5. — 1904. Tome XLI. N°s 1, 2, 3, 4.

Vienne. — *Mittheilungen der Kai. Königl. Geographischen Gesellschaft*. 1905. N° 10. — *Abhandlungen der K. K. Geographischen Gesellschaft*. — Tome VI. N° 3.

Washington. — *Report of the Eighth International Geographic Congress held in the United States*. 1904.

PUBLICATIONS DIVERSES

Some Results of the Scottish National Antarctic Expedition. Br. in-8°, avec carte et illustrations. Don de l'auteur.

La Vérité sur le Congo. N° 25. 15 Octobre 1905. — N° 26. 15 Novembre. — N° 27.

Les Cavités naturelles du département de l'Hérault. Br. in-8°. Don de l'auteur, M. Ferrasse, membre de la Société.

La Question de l'Ethiopie. Br. in-8°, par M. Ch. Michel. Hommage de l'auteur. 1905.

Les Intérêts Français en Ethiopie. Br. in-8°, par Ernest Vincent. 1905. Don du Comité de l'Afrique française.

Le Commerce et l'Industrie à Fez. Br. in-8°, par René Leclerc. 1905. Don du Comité de l'Afrique française.

La Carte bathymétrique des Océans et l'Œuvre de la Commission internationale de Wiesbaden, par Emm. de Margerie. Br. in-8°. Don de l'auteur.

Projet d'une Exploration systématique des régions polaires, par Henryk Arctowski. Br. in-8°. Don de l'auteur.

Recherches sur la prévision du temps en Algérie. Br. in-8°, par M. Thévenet.

MÉTÉOROLOGIE

Alger. — *Service météorologique de l'Algérie*. Bulletin météorologique quotidien pendant les mois d'Octobre, Novembre et Décembre, 1905.

Le Secrétaire-Archiviste,
J. Pouchet.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU RÉChône jusqu'aux Pyrénées

PORTS.	ST					TOTAL DES NAVIRES CHARGÉS et SUR LEST.		
	Venant de l'ét des colon et de la grande ou y alla		TOTAL					
	Nombre des navires.	Tonnage	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre des navires.	Tonnage.	Équipage
Aiguesmortes...	»	»	»	»	»	»	»	»
Cette.....	292	187 08	15	6.086	182	430	247.359	9.879
Agde.....	»	»	»	»	»	31	2.739	346
La Nouvelle	13	2.44	1	88	11	60	10.124	669
Barcarès.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Collioure.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Vendres....	55	35.75	5	6.016	96	141	86.641	4.782
Banyuls-sur-Mer..	»	»	»	»	»	»	»	»
	360	225.29	21	12.190	289	662	346.863	15.676
Aiguesmortes....	»	»	»	»	»	»	»	»
Cette..... ..	286	165.80	46	37.894	813	423	256.142	10.050
Agde.....	»	»	1	83	11	31	2.739	346
La Nouvelle.....	»	»	11	1.293	99	53	8.534	616
Barcarès.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Collioure.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Vendres....	17	11.11	3	1.429	37	99	56.607	2.787
Banyuls-sur-Mer.	»	»	»	»	»	»	»	»
	303	177.05	61	40.699	960	606	324.022	13.799

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-HUITIÈME VOLUME

Analyses et Comptes rendus — Conférence de M. le Dr Otto Nordenskjold, par M. F. Lemoine, 93. — Conférence de M. Paul Duron, 100. — Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, 100. — Manuel de Géographie commerciale, par M. V. Deville, 222. — Madagascar ; histoire, organisation, colonisation, par M. A. Yon, 223. — Comité des travaux historiques et scientifiques, 315. — Elisée Reclus, 316. — L'expédition antarctique Charcot, 320. — Savorgnan de Brazza, 322. — 44e Congrès des Sociétés savantes, 405. — Recensement des forces hydrauliques de la France, 406. — Les représentations théâtrales dans les Ruines antiques. 408

André. — Chronique Géographique. 436

Asie ; chronique géographique. 237 440

Afrique ; chronique géographique. 239

Bérabers (les) (Note sur le Maroc), par M. Jules Maistre. 87

Blanc (L.). — La cartographie botanique détaillée sur les environs de Montpellier pris comme exemple. 5

Cartographie botanique (La) détaillée sur les environs de Montpellier pris comme exemple, par MM. L. Blanc et M. Hardy. 5

Cavités naturelles (Les) du département de l'Hérault, par M. Eugène Ferrasse. 15, 205, 249

Chronique géographique, par M. L. Malavialle. 234, 436

Concours de Géographie en 1905, par M. J. Pouchet. 310

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1906. Programme. 333, 405

Europe ; chronique géographique. 234

Ferrasse (E.). — Les cavités naturelles du département de l'Hérault. 15, 205, 249

Grasset-Morel. — Montpellier, ses sixains, ses iles et ses rues. 139, 291, 385

Guimet (E.). — Les musées de la Grèce. 121

Hardy (M). — La cartographie botanique détaillée sur les environs de Montpellier, pris comme exemple. 5

Maistre (Jules). — Les Bérabers (note sur le Maroc). 87

Malavialle (L.). — Chronique géographique. 234

Montpellier, ses sixains, ses iles et ses rues, par M Grasset-Morel, 139, 291, 385

Musées (Les) de la Grèce, conférence de M. Emile Guimet. 121

Navigation (Tableaux de) par port maritime depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées, 1er 2e, 3e et 4e trimestres 1905.

Polaires (régions) ; chronique géographique. 240, 446

Pouchet (J.). — Liste des publications reçues par la Société languedocienne de Géographie. 115, 241, 335, 448. — Concours de Géographie en 1905. 310

Publications (Liste des) reçues par la Société languedocienne de Géogra-

Digitized by Google

phie, par M. J. Pouchet. 115, 241. 335-448

Saint-Quirin. — Les Verriers du Languedoc. 35, 166, 265, 339

Société languedocienne de Géographie. — Renouvellement du Bureau pour 1905, 101. — Admissions. 119, 246

Variétés. — Production et importation des vins en Russie, 102.— Inauguration du chemin de fer à Madagascar, 106. — Commerce allemand dans les ports français, 108 — Le Val du Fier, 109. — Les voies d'accès au Simplon, 224. — Le premier congrès des Jardins Alpins, 226. — Sénégal, 227. — Les conclusions du marquis de Segonzac sur la pénétration commerciale au Maroc, 229. — Le commerce de Madagascar en 1903, 231. — Projet de trois nouvelles voies ferrées à travers les Pyrénées, 326.— Gênes et Marseille, 328. — Les trains-foires en Russie, 329. — Places fortes modernes, 331. — Programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1906, 333. — Ports français et ports étrangers, 413. — La dégradation des Pyrénées et le Congrès pour l'aménagement des montagnes, 418. — Câble français de Bre t à Dakar, 420. — Les moutons de l'Afrique occidentale, 422.— Soudan français, 429. — Afrique, 431. — Terriers de castors sur le Petit Rhône, 433. — Les Flamants en Camargue, 433.

Verriers (Les) du Languedoc, par Saint-Quirin. 35, 166, 265, 339

Pl. I. Carte botanique détaillée des environs de Montpellier.

Pl. II Le Larzac (environs de Lodève).

Pl. III. Armoiries des Verriers du Languedoc.

Pl. IV. Plan du sixain Sainte-Foy.

Pl. V. Le Minervois (arrondissement de Saint-Pons).

Pl. VI. Le Saint-Ponais (arrondissement de Saint-Pons).

Le Gérant : P. Delord-Boehm.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU MIDI.

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE
DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

La Société a déjà publié :

TOME PREMIER

1er Fascicule. — **Introduction, Orographie, Géologie, Hydrologie et Minéralogie**, avec cartes et illustrations.

Prix : 4 francs

Fascicule annexe. — **L'Hérault géologique, Les Atterrissements du Rhône dans la région d'Aigues-Mortes**, avec illustrations et cartes.

Prix : 3 francs

2me Fascicule. — **Météorologie**, avec neuf planches hors texte.

Prix : 3 francs

TOME DEUXIÈME

1er Fascicule. — **Flore**, avec une illustration hors texte, une carte et un tableau.

Prix : 3 francs

2me Fascicule — **Faune**, avec de nombreuses illustrations dans le texte.

Prix : 3 francs

TOME TROISIÈME

1er Fascicule. — **L'Hérault aux temps préhistoriques**, avec illustrations et une carte archéologique.

Prix : 3 francs

2me Fascicule. — **Antiquités et Monuments du département de l'Hérault**, avec de nombreuses illustrations et douze planches hors texte.

Prix : 4 francs

S'adresser pour renseignements à M. POUCHET, Archiviste de la Société, rue des Ateliers, 5, Montpellier.

Digitized by Google

AVIS

Les Membres nouveaux et les Bibliothèques publiques, pédagogiques, scolaires de la région qui ne posséderaient pas la collection complète des publications de la Société peuvent la compléter en profitant de la réduction de prix que le Bureau a consentie en leur faveur.

La collection complète comprend aujourd'hui vingt-huit beaux volumes grand in-8° avec cartes et planches ; le prix du volume est de 5 fr. au lieu de 10.

Nous tenons aussi à la disposition des Membres qui en feraient la demande quelques exemplaires des comptes rendus des Congrès des Sociétés françaises de Géographie qui ont eu lieu en France depuis 1878, aux conditions suivantes :

Session de	1878	à	Paris.	Un vol. in-8°,	1 fr.
—	1879		Montpellier.	— —	1 —
—	1880		Nancy.	— —	1 — 50.
—	1881		Lyon.	— —	2 —
—	1882		Bordeaux.	— —	2 —
—	1883		Douai.	— —	2 —
—	1890		Montpellier.	— —	1 — 50.

S'adresser à M. Pouchet, archiviste de la Société, rue des Ateliers, n° 5, Montpellier.

Montpellier. — Société Anonyme de l'Imprimerie Générale du Midi.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google